

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01792522 3

60

23/8

MÉLANGES DE PHILOGIE

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 24 DÉCEMBRE 1904

PAR PROTAT FRÈRES

A MACON

MÉLANGES
DE
PHILOGOLOGIE

OFFERTS

A

FERDINAND BRUNOT

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

A L'OCCASION DE SA 20^e ANNÉE DE PROFESSORAT
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PAR SES ÉLÈVES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS



160068.
18.3.21.

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

17, RUE CUJAS

—
1904



PC
2026
B7

À MONSIEUR FERDINAND BRUNOT

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SES ÉLÈVES ET SES AMIS

- | | |
|---|--|
| ACCOLAS, Paris. | DEBIDOUR, Paris. |
| BARAT, Paris. | DECIS, Châteauroux. |
| BARRIER, Paris. | DELARUELLE, Lille. |
| BEAULIEUX, Paris. | DELARUEMESNIL-NOGUÉ (M ^{me}), Paris. |
| BELMONT, Paris. | DEMAY, Boulogne-sur-Seine. |
| BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ, Hei-
delberg. | DÉSORMAUX, Annecy. |
| BLANCHE, Paris. | DIATCHENKO (M ^{lles} de), Saint-Péters-
bourg. |
| BLIN, Paris. | DUGUET, Paris. |
| BLOCH (Oscar), Beauvais. | DURAND (R.), Bourg-la-Reine. |
| BORNECQUE, Lille. | EXPERT (H.), Paris. |
| BOSCHOT, Fontenay-sous-Bois. | FAVARD, Chambéry. |
| BOURRELIER, Paris. | FOUQUET, Constantine. |
| BRANDIN, Paris. | FRANÇOIS, Genève. |
| BRANDON, Oxford (E.-U.-A.). | FREY, Chartres. |
| BRUNET, Alger. | GAFFIOT, Clermont-Ferrand. |
| BUCHE, Lyon. | GAIFFE, Besançon. |
| CARL, Saint-Dié. | GAUTHERON, Paris. |
| CASAL, Troyes. | GAZIER (P.), Auxerre. |
| CHAMBAON, Paris. | GÉRARD, Châlons-sur-Marne. |
| CHARLES, Paris. | GOHIN, Rennes. |
| CHATELAIN (E.), Paris. | HEIM (D ^r), Paris. |
| CHATELAIN (H.), Paris. | HORLUC, Carcassonne. |
| CHOCQUEEL (M ^{lle}), Ealing, Londres. | HOVASSE, Chalon-sur-Saône. |
| CIROT, Bordeaux. | HUGUET (E.), Caen. |
| CLÉMENT, Paris. | HUGUET (H.), Paris. |
| CLERMONT (Ph. de), Paris. | JACQUINET, Paris. |
| CLERMONT (R. de), Paris. | JOLIVET, Paris. |
| COLLÈGE DE SAINT-DIÉ. | JOURJON, Annecy. |
| CUNY, Paris. | KATTEIN, Berlin. |

LACLOTTE (Fauste), Paris.
LATREILLE, Lyon.
LECLERC (Max), Paris.
LE DUC (M^{lle}), Chicago.
LEFRANC (Ab.), Paris.
LEITZ, Évreux.
LIÉGEAIS, Nancy.
LOTE, Kœnigsberg.
LUCHAIRE, Lyon.
MARINET, Toulon.
MARTY-LAVEAUX (M^{me}), Paris.
MASSON, Paris.
MESPOULET, Paris.
MESSIMY, Paris.
MEUNIER, Nevers.
MILLARDET, Mont-de-Marsan.
MONOD (G.), Versailles.
MOULIN, Rodez.
NOGUÉ (Dr), Paris.
OULMONT, Paris.
PEIFFER, Compiègne.
PEYRAFITTE, Levallois-Perret.
POLACK, Lund.
POPESCO-RADULESCO (M^{me}), Bucarest.
PORTEAU, Paris.
PROTAT, Mâcon.
PSICHARI, Paris.

PUAUX, Paris.
RAGUET, Paris.
RICHARDOT, Vendôme.
ROQUES, Paris.
ROSSET (C.), Lyon.
ROSSET (Th.), Grenoble.
SALMON, Reading.
SAMFIRESCO (M^{lle}), Bucarest.
SAMSON, Paris.
SAROIHANDY, Versailles.
SURAN, Marseille.
SVEDELIUS, Luleå.
THERRIAT, Nevers.
THOMAS (P.), Paris.
TREMSAL, Tunis.
TRENEL, Versailles.
TURMANN, Paris.
URBAIN (C.), Paris.
VENDRYÈS, Clermont-Ferrand.
VERMEULEN, Clichy.
VERMOREL (A.), Paris.
VERMOREL (J.), Paris.
VIGNON (L.), Bourg.
VIGNON (P.), Paris.
WEIL (A.), Orléans.
YVON, Marseille.
ZÜND-BURGUET, Paris.

ÉTUDE
SUR LE
DICTIONNAIRE DE J. NICOT
(1606)

PAR OSCAR BLOCH

Relevé des vocables employés dans les définitions et exemples des mots commençant par la lettre A, et non signalés à leur ordre alphabétique.

Dans l'étude que M. Maxime Lanusse a consacrée au travail lexicographique de Jean Nicot¹, les caractères distinctifs du fameux dictionnaire ont à peu près tous été, sinon approfondis, du moins indiqués. Il resterait cependant bien des questions à étudier plus à fond. Les provincialismes, ou pour être plus exact, les mots dialectaux seraient intéressants à rechercher. Il y aurait aussi une étude curieuse à faire des indications que Nicot donne sur la prononciation de certains mots. Mon travail porte sur un point que M. Lanusse a complètement négligé; c'est à savoir le relèvement des vocables que Nicot n'a pas donnés à leur ordre alphabétique, et que pourtant, soit dans les définitions, soit dans les exemples, il a employés. Le nombre en est très grand; il l'est tellement, et la recherche en est si longue que j'ai dû me borner à étudier la lettre *a*. Mais il faudra poursuivre l'étude, si aride soit-elle, dans tout le dictionnaire, et faire ainsi une sorte de supplément au Nicot usuel. Ce ne sont pas seulement des termes grammaticaux qu'on y trouve. Certes ils sont très nombreux. Mais on peut y relever aussi un grand nombre de vocables qui sont du langage courant ou qui sont intéressants

1. *De Johanne Nicotio*. Grenoble, 1893.

à divers titres, des archaïsmes (ATTOURNER, BOCQUIER, COINTISE, COUVETER, EMPRISE, etc.), des néologismes, des termes techniques. J'ai relevé aussi des emplois grammaticaux comme CONSTANT, préposition, POPULAIRE, substantif, ANIMAL, adjectif, où nous disons « un animal »; des formes comme SOYER, TURBE, des acceptions de sens telles que APPROCHE, TRAYNÉE, des locutions qui méritaient d'être signalées au lexique, A GARAND DE, A VAU DE ROUTE. Ainsi plus de 300 vocables ont pu être relevés dans la seule lettre A.

L'édition de Nicot, sur laquelle j'ai basé mon étude, est celle de 1606. Mais j'ai contrôlé les mots ainsi trouvés dans les deux éditions de 1539 (R. Estienne) et 1573 (J. Thierry). Il était en effet important de savoir à quelle date les exemples et les définitions avaient été introduits dans le lexique; cela donne ainsi une date pour l'introduction du mot retrouvé. C'est le sens de l'indication que j'ai ajoutée à un grand nombre des mots qui suivent. Quand, par exemple, au mot VIRILITÉ, j'ai ajouté « depuis 1573 », cela signifie que le mot se trouve déjà soit dans la définition du mot *age*, soit dans les exemples. Il arrive aussi qu'un mot qui, en 1605, ne se trouve que dissimulé de la sorte, avait été, dans une des deux éditions antérieures dont je me suis servi, mis à son ordre alphabétique, et a postérieurement disparu du lexique. C'est le cas de DISSEMBLABLE, DISSESION, GUISE, TURBE. Le nombre en est petit, cependant le contrôle de tous les mots a été fait.

J'ai terminé mon travail en recherchant quels étaient les mots de cette longue liste que Cotgrave a relevés ou oubliés. S'il est vrai que Cotgrave en a connu un grand nombre, il en reste cependant beaucoup, et qui sont fort intéressants, que Cotgrave n'a pas mis dans son lexique, par exemple, ARMURERIE, BOCQUIER, BRUT, HAUBOIS, RISC, etc.

Je n'ai pas eu le temps de faire les recherches nécessaires pour l'histoire de chacun de ces mots; mais je suis sûr que le dépouillement que je présente et qu'il faudra compléter sera intéressant non seulement pour l'histoire du *Dictionnaire* de Nicot, mais pour l'histoire du lexique du xvi^e siècle.

A. abandonneur. Cotgrave.	s. v. <i>appercevoir.</i>
abjecter. id.	— <i>anéantir.</i>
abjection.	— <i>id.</i>
abusion.	— <i>ambassade.</i>
actif ¹ .	— <i>abaisser.</i>
adapter. Depuis 1573.	— <i>accommoder.</i>
addenter. Depuis 1573, au sens de déchirer.	— <i>acharné.</i>
addict. Depuis 1539.	— <i>asservagir.</i>
additif.	— <i>avecque.</i>
adjacent.	— <i>affrontailles.</i>
adjectif.	— <i>abregé.</i>
adresse ² .	— <i>abbecher.</i>
adverbialement.	— <i>agenouiller.</i>
adverbe ³ .	— <i>abregé.</i>
adventif. Cotgrave.	— <i>aubain.</i>
adversatif.	— <i>ainçois.</i>
adverse. Depuis 1539.	— <i>accord.</i>
affouler. Depuis 1573 ⁴ .	— <i>accabler.</i>
agousté. Cotgrave donne l'infinif.	— <i>acharné.</i>
agraffer. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>adents.</i>
aigu. Pris au sens grammatical; accent aigu.	— <i>accent.</i>
aillade. Depuis 1573, Cotgrave.	— <i>ailloignon.</i>
alphabet.	— <i>abecé.</i>
amblier (subst. = maistre d'amble).	— <i>amble.</i>
amiableté. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>arbre.</i>
anagrammatiser ⁵ . Cotgrave donne tous les deux.	— <i>Aoust.</i>
analogie. Cotgrave.	— <i>asseurer.</i>
analogique. id.	— <i>agenouiller.</i>
animal. Pris adjectivement: « beste animale. »	— <i>acharne.</i>
antiptose. Depuis 1573.	— <i>Agde.</i>
antonomasie. Cotgrave.	— <i>autour.</i>
apherese. id.	— <i>asne.</i>
apocope.	— <i>ablatif.</i>
aposiopese.	— <i>agenouiller.</i>
appellatif. Depuis 1573.	— <i>au.</i>

1. Pris dans son sens grammatical que ni Nicot ni Cotgrave ne relèvent à l'ordre alphabétique.

2. Au sens d'habileté, « oiseau n'ayant pas encore l'adresse de becquer ».

3. Ni verbe. Cotgrave.

4. A l'ordre alphabétique on ne trouve que la forme *affoler*. Cotgrave donne les deux.

5. Ni *anagramme*.

apprehension. Cotgrave.	s. v. <i>asue</i> .
approche. Dans l'expression « ami d'approche ».	— <i>accoint.</i>
arbitraire. Cotgrave.	— <i>amende.</i>
arboriste. Depuis 1573.	— <i>arreste boarf.</i>
archal (fil d'). Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>haim.</i>
armurerie.	— <i>appareil.</i>
article. Pris au sens grammatical.	— <i>ablatif.</i>
asseeur (de taille). Cotgrave.	— <i>assiette.</i>
assortiment. id.	— <i>arrouter.</i>
attitrement ¹ .	— <i>abandonner.</i>
attourner. Cotgrave. (Nicot donne cependant le participe.)	— <i>achesmes.</i>
atarder. Depuis 1573.	— <i>annuictier.</i>
B. à bannière desployée.	— <i>à l. 55.</i>
bec-de-faucon. Cotgrave.	— <i>arnes.</i>
blandice. Cotgrave.	— <i>attirer.</i>
blessable. id.	— <i>Achilles.</i>
bocquier ² .	— <i>artillerie.</i>
bonnement. Cotgrave.	— <i>aise.</i>
bouteselle. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>à cheval.</i>
brigantine ³ .	— <i>anneau.</i>
brut (beste brute) ⁴ .	— <i>aage.</i>
bucheronner. Cotgrave.	— <i>abandon.</i>
C. cabrer. id.	— <i>arçon.</i>
caducité. id.	— <i>assigner.</i>
cagnarder. id.	— <i>accagnarder.</i>
caniculier. Depuis 1573.	— <i>avant-chien.</i>
cardinal. Pris adjectivement ⁵ .	— <i>artillerie.</i>
capital. Cotgrave.	— <i>abandonner.</i>
capitalement.	— <i>id.</i>
capture. Cotgrave.	— <i>agraffe.</i>
caractéristique (imprimé cataristique [<i>sic</i>]).	— <i>ars.</i>
cardamone. Depuis 1539; Cotgrave	— <i>affinité.</i>
cargaison. Cotgrave.	— <i>asseuer.</i>
catachrese. id.	— <i>aban.</i>

1. Mais *attitrer* (sous tiltre).

2. « L'espée, dague, bocquier et harnois du corps de l'homme. »

3. « Annelets d'une cotte de maille ou escailles d'une brigantine. » Depuis 1539, qui donne aussi à l'ordre alphabétique brigantin « espèce de navire », qui, maintenu en 1573, disparaît en 1605.

4. Cotgrave ne l'emploie qu'en parlant des métaux.

5. « Artillerie cardinale », depuis 1573; et Cotgrave.

causal.	s. v. <i>amour.</i>
cavillatoire. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>arguer.</i>
chartrier (« gardeur de chartres » [<i>sic</i>]).	— <i>archif.</i>
chevallin. Cotgrave.	— <i>affourrager.</i>
chevillage. id.	— <i>assembler.</i>
cidrier.	— <i>Aoust.</i>
circonflex.	— <i>accent.</i>
circonscription. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>ainsi.</i>
clairvoyant. Depuis 1573.	— <i>accort.</i>
clausion.	— <i>arrester.</i>
clouage. Cotgrave.	— <i>assembler.</i>
coarcter. id.	— <i>astheure.</i>
code.	— <i>arrerage.</i>
cointise. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>accoint.</i>
collectif. Cotgrave.	— <i>assembler.</i>
colleure. id.	— <i>arriere.</i>
collision. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>ainsi.</i>
collitigant. Cotgrave.	— <i>appprofiter.</i>
compagnée. Indiqué comme composant de...	— <i>accompagnée.</i>
complir. id.	— <i>accomplir.</i>
comptable. Cotgrave.	— <i>arriere.</i>
conditionner.	— <i>appareil.</i>
conjonctif. Cotgrave.	— <i>avec.</i>
consecutif. id.	— <i>argent.</i>
consonance. id.	— <i>accorder.</i>
consonante. Pris au sens grammatical de consonne	— <i>ablatif.</i>
consonne. Cotgrave.	— <i>Albanois.</i>
constant. Employé comme préposition ¹ .	— <i>acquerir.</i>
contester. Pris au sens de lutter ² .	— <i>affronter.</i>
contre-aimer ³ .	— <i>aimer.</i>
contrebout.	— <i>affrontailles.</i>
contrecourir. Depuis 1573.	— <i>arrest.</i>
contrecroix.	— <i>amble.</i>
contremonter. Cotgrave.	— <i>amont.</i>
contrevention. id.	— <i>assemblée.</i>
contrevitre. Cotgrave.	— <i>air.</i>
coque du Levant. Depuis 1539 ; Cotgrave.	— <i>aristolochie.</i>
corpulent. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>alan.</i>
correlation.	— <i>accorder.</i>

1. « Durant et constant la société du mariage. » Depuis 1573.

2. A l'ordre alphabétique, Nicot n'a relevé que le sens juridique.

3. Mais *contre-amour* se trouve à l'ordre alphabétique.

coutumier. Pris substantivement depuis 1573 ; Cotgrave.	s. v. <i>alieu</i> .
couveter (cf. compagnie et complir).	— <i>accouveter</i> .
crinière. Cotgrave.	— <i>armé</i> .
curvature.	— <i>accident</i> .
D. debiteur ¹ . Cotgrave.	— <i>abandonnement</i> .
declinable. Depuis 1573.	— à l. 50.
declinaison.	— <i>ablatif</i> .
defensif. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>armes</i> .
deffeuillé. Citation de Jean le Maire. Cotgrave.	— <i>achesmes</i> .
denotation.	— à l. 26.
deperissement.	— <i>accident</i> .
deployer ² . Seulement desplier. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— à l. 55.
deponent. Depuis 1573.	— <i>abbay</i> .
depression.	— <i>affrontailles</i> .
desadveu. Cotgrave.	— <i>adveu</i> .
desagreableté.	— <i>id.</i>
desatteller. Cotgrave.	— <i>atelier</i> .
designamment. Depuis 1573.	— <i>abolition</i> .
designation.	— <i>affrontailles</i> .
destructif.	— <i>Achilles</i> .
diapason. Cotgrave.	— <i>accord</i> .
diffinir. Depuis 1573.	— <i>arrester</i> .
diminutif.	— <i>abeille</i> .
diphongue.	— <i>age</i> .
dissemblable ³ .	— <i>autre</i> .
dissension ⁴ .	— <i>ame</i> .
divis « à divis de l'actif ».	— <i>abbaisser</i> .
donataire. Cotgrave.	— <i>amour</i> .
donateur. id.	— <i>id.</i>
dur. Sens grammatical de consonne dure.	— <i>abeille</i> .
E. ecclesiastique. Depuis 1573.	— <i>absoudre</i> .
egalement. Cotgrave.	— <i>applanir</i> .
egaronner (un soulier). Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>acculer</i> .

1. Nicot seulement *debteur*.

2. De même *ployer* ne se trouve que dans la définition de *plier*.

3. Se trouve à l'ordre alphabétique en 1539, mais a disparu en 1573. Cotgrave.

4. Depuis 1573. Il se trouve à l'ordre alphabétique en 1539, mais a disparu en 1573. Cotgrave. On le trouve aussi dès 1573 sous le mot *acconduire*, dans une citation.

elipse. Depuis 1573.	s. v. à l. 42.
embature (des roues).	— <i>accoter.</i>
emprise. Cotgrave.	— <i>adventure.</i>
enchasseure. Cotgrave.	— <i>aisselle.</i>
énergie. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>accorder.</i>
engrangement. Cotgrave.	— <i>Aoust.</i>
entreloger (s').	— <i>allier.</i>
epenthese.	— <i>absoudre.</i>
episcopal. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>Agen.</i>
epitatique.	— <i>abysme.</i>
equitable ¹ . Depuis 1573.	— <i>abonner</i>
erratique. Cotgrave.	— <i>ardans.</i>
esbarbement. Cotgrave.	— <i>applanir.</i>
escorçu. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>arbre.</i>
escourre. Cotgrave.	— <i>accent.</i>
esloignéement. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>assemblée.</i>
essiller. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>alouer.</i>
essuyer. En parlant des fruits séchés au soleil ² .	— <i>Aoust.</i>
Est (contenu dans Nordest); Cotgrave.	— <i>aire.</i>
estalonner. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>acculer.</i>
esvent. Cotgrave.	— <i>aloe.</i>
explication. Cotgrave.	— <i>auriflamme.</i>
F. faucon. Cf. bec-de-faucon.	
faudiere. Cotgrave.	— <i>armes.</i>
favorisant. Pris substantivement « les favorisants ».	— <i>aide.</i>
feminin. Cotgrave.	— <i>armé.</i>
fil. Cf. archal.	
fisc. Cotgrave.	— <i>aubain.</i>
flammette ³ . Cotgrave.	— <i>ardans.</i>
fluviatile. Cotgrave.	— <i>aligner.</i>
formarcher. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>aligner.</i>
frequent.	— <i>Alphonse.</i>
frequentatif.	— <i>accou veter.</i>
frontispice. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>acrotères.</i>
fuchere. id.	— <i>affouchié.</i>
G. garand, « lieu à garand de la pluie ».	— <i>abri.</i>
gardoir. Cotgrave écrit <i>gardouer.</i>	— <i>archif.</i>
garum. Cotgrave.	— <i>anchoye.</i>

1. Cotgrave, 1573, le donne aussi à l'ordre alphabétique.

2. Cf. infra *suer*.

3. *Flamme* ne se trouve pas non plus dans Nicot; mais Cotgrave le donne.

gerer. Depuis 1573 ; Cotgrave.	s. v. <i>aagé.</i>
gerundif.	— <i>abbayant.</i>
gratifier. Cotgrave.	— <i>armes.</i>
grave } sens grammatical ; accent grief, grave.	— <i>accent.</i>
grief }	— <i>artillerie.</i>
guerroyable. Cotgrave.	— <i>amener.</i>
guise. Depuis 1573 ; Cotgrave ¹ .	— <i>anche.</i>
H. haubois. Depuis 1573.	— <i>affrontailles.</i>
hemisphere. Cotgrave.	— <i>autre.</i>
I. identité. Cotgrave.	— <i>aage.</i>
idoine. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>affrontailles.</i>
illation. Cotgrave.	— <i>acceptilation.</i>
imaginaire. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>abbreuer.</i>
imbuer. Depuis 1573.	— <i>armes.</i>
imperatif. Cotgrave.	— <i>anilles.</i>
impotent. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>algarade.</i>
impourveu (à l'). Cotgrave.	— <i>amour.</i>
impression.	— <i>abandonner.</i>
impunissable ² .	— <i>aumosnier.</i>
inadvertamment. Cotgrave.	— <i>à l. 50.</i>
indeclinable. Depuis 1573.	— <i>apprester.</i>
indicatif.	— <i>auberge.</i>
induëment. Cotgrave.	— <i>accent.</i>
infinitif.	— <i>amende.</i>
infliger. Depuis 1573.	— <i>abysme.</i>
intensif ³ .	— <i>à.</i>
inversion ⁴ .	— <i>autre.</i>
ironie.	— <i>artis.</i>
J. jargon. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>accent.</i>
javeler. Cotgrave.	— <i>assemblée.</i>
journal ⁵ . Depuis 1539.	— <i>id.</i>
justiciable. Cotgrave.	— <i>arable.</i>
L. labourable. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>arriver.</i>
largue (prendre à la). Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>archif.</i>
latinisé. Cotgrave.	

1. R. Estienne (1539) l'avait mis à l'ordre alphabétique, d'où il a disparu en 1573.

2. Ni *punissable*, que Cotgrave donne.

3. Ni *intensité*.

4. Ni *version*.

5. Cotgrave ne donne que *journallement*.

legiste. Depuis 1573.	s. v. <i>Annales.</i>
local. Cotgrave.	— <i>abbattre.</i>
M. mal. Pris adjectivement ¹ .	— <i>air.</i>
malsain. Pris adjectivement	— <i>affecter.</i>
mangeoire. Cotgrave.	— <i>auge.</i>
manille. id.	— <i>anse.</i>
masle (agraffe). Cotgrave.	— <i>agraffe.</i>
matois. Cotgrave.	— <i>Arsacide.</i>
matrimonial. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>accord.</i>
metaphore. id.	— <i>abbreuver.</i>
metaphorique ² .	— <i>accouverter.</i>
metathese.	— <i>absoudre.</i>
metives.	— <i>aoust.</i>
mettable. Cotgrave.	— <i>acceptable.</i>
molosse ³ . Depuis 1573.	— <i>alan.</i>
momie (baume momie). Depuis 1539 ⁴ .	— <i>affinité.</i>
monosyllabe. Cotgrave.	— <i>aoust.</i>
more (teste de more du mast). Depuis 1539 ; Cotgrave.	— <i>aubans.</i>
mortaise. Depuis 1539 ; Cotgrave.	— <i>adents.</i>
moyen = consonne moyenne. Cf. dur et muet .	— <i>abeille.</i>
moyter.	— <i>arrouser.</i>
muet = consonne muette. Cf. dur et moyen .	— <i>abeille.</i>
musical ⁵ .	— <i>accorder.</i>
muyage. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>admodier.</i>
N. nonce. Cotgrave.	— <i>ambassade.</i>
norme. Depuis 1573.	— <i>aloy.</i>
nuement. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>appeler.</i>
O. obstructure ⁶ .	— <i>abysme.</i>
octave. Sens musical. Cf. quinte et tierce .	— <i>accorder.</i>
offensif. Depuis 1573 ; Cotgrave.	— <i>armes.</i>
onglon. Cotgrave.	— <i>argot.</i>
onomatopaea.	— <i>ahan.</i>
opresse. Cotgrave.	— <i>abord.</i>

1. « La male grâce » depuis 1539 ; Cotgrave.

2. Cotgrave ne donne que *metaphoriquement*.

3. Cotgrave ne donne que le sens technique de pied métrique.

4. Qui imprime : de l'amomie.

5. Cotgrave donne seulement *musicalement*.

6. Ni *obstruer*.

orthographe. Depuis 1573.	s. v. affermer.
otieux. id.	— actif.
Ouest ¹ (contenu dans Sudouest).	— aire.
P. paellier (terme d'architecture). Depuis 1573, Cotgrave.	— aire.
parcevoir ² .	— profiter.
parfait. Sens grammatical.	— ABBREGÉ.
parfond. Depuis 1573.	— approfondir.
participe. Cotgrave.	— ablatif.
participial. Cotgrave.	— armé.
particule.	— abysme.
partition.	— arpent.
passif. Cotgrave.	— abandonné.
pastis. id.	— abandonner.
pecuniaire. Depuis 1539; Cotgrave.	— amende.
penacute.	— aise.
pensionnaire. Cotgrave.	— avocat.
penultiesme.	— accent.
perception.	— profiter.
peristyle. Depuis 1573; Cotgrave.	— avantcour.
picorée. Cotgrave.	— arsacide.
phrenesieux. Depuis 1573.	— avertin.
picquebœuf. Cotgrave.	— aiguillon.
picqueuse. id.	— abeille.
picquon.	— id.
pignates. Cotgrave.	— armes.
pilastre. Depuis 1573; Cotgrave.	— acroteres.
pliable. id.	— assouplir.
ployment ³ . Depuis 1573.	— arrondir.
plurier.	— accordailles.
poivrée. Depuis 1573.	— ammi.
populaire. Pris substantivement ⁴ .	— agreable.
postidater. Depuis 1573.	— antidater.
precedence. Depuis 1573; Cotgrave.	— ainçois.
precipu. id. id.	— aisnesse.
prefinir. id. id.	— aage.
prescrit. id. id.	— aloy.

1. Cotgrave : Oest : The east wind [*sic*].

2. Ni *percevoir*.

3. Mais on a *pliemet*. Cf. supra *desployer*.

4. Depuis 1539, « Il n'agré point à l'oreille du populaire ».

presidial. Depuis 1573; Cotgrave.	s. v. <i>abolition.</i>
pres-prenant. Depuis 1539; Cotgrave.	— <i>aspre.</i>
presupposition. Cotgrave.	— <i>autre.</i>
privatif ¹ .	— <i>abysme.</i>
proclamation. Cotgrave.	— <i>arriere.</i>
pronom.	— <i>ablatif.</i>
propugateur.	— <i>Achilles.</i>
prothese.	— <i>aulne.</i>
proverbial. Cotgrave.	— <i>id.</i>
purifiement.	— <i>approuver.</i>
Q. quietude. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>acquiter.</i>
quinte. Pris au sens musical que Cotgrave a noté ² .	— <i>accorder.</i>
R. radjourner.	— <i>adjourner.</i>
ranger. Cf. infra renger .	
rappaiser.	— <i>aise.</i>
ratification.	— <i>adveu.</i>
r'atteindre. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>acconsuyvre.</i>
reaggraver. Depuis 1573.	— <i>aggravanter.</i>
recargaison. Cotgrave.	— <i>asseurer.</i>
rectitude. Depuis 1573.	— <i>aligner.</i>
redevancier. Depuis 1573.	— <i>abonner.</i>
reflexif. Cotgrave.	— <i>accelerer.</i>
reflexion, « réflexions d'action ».	— <i>abbaisser.</i>
relaxé. Depuis 1573.	— <i>absoudre.</i>
reliquateur. Cotgrave.	— <i>arriere.</i>
renardiere. Depuis 1573. « Homme... qui fait la renardière. »	— <i>adventure.</i>
renger ³ . Cotgrave.	— <i>amble.</i>
repartir. id.	— <i>assigner.</i>
reprehensif.	— <i>arrester.</i>
reprobation.	— <i>adveu.</i>
restat. Cotgrave.	— <i>arrerage.</i>
revente. Depuis 1539; Cotgrave ne donne que le sens juridique.	— <i>acheter.</i>
reversion. Cotgrave.	— <i>assigner.</i>

1. Cotgrave donne seulement *privativement*.

2. Cf. *octave, tierce*. Cotgrave, par contre, n'a pas noté le sens musical de ces deux mots.

3. Nicot donne *ranger* sous la définition de rang, mais ne lui consacre pas une place particulière.

	risc.	s. v. <i>asseurer</i> .
	riverot.	— <i>amont</i> .
S.	saulsaye ¹ . Cotgrave.	— <i>aigu</i> .
	saurer . A l'ordre alphabétique, Nicot dit : SAURIR.	— <i>ayuel</i> .
	sauvement . Cotgrave.	— <i>asseurer</i> .
	sciage . Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>ais</i> .
	significatif .	— <i>accoucher</i> .
	signification . Depuis 1573; Cotgrave.	— à l. 50.
	singlée . Cotgrave.	— <i>allure</i> .
	singleure . Cotgrave.	— <i>id</i> .
	souspireux .	— <i>aban</i> .
	soyer . A l'ordre alphabétique, Nicot dit : SIER.	— <i>aousteron</i> .
	sponcion .	— <i>asseurer</i> .
	subaudition . Depuis 1573; Cotgrave.	— à l. 43.
	subsequence .	— <i>autre</i> .
	substantif .	— <i>absurde</i> .
	subvention . Cotgrave.	— <i>accourir</i> .
	suer . Cf. essuyer .	
	syncoper . Depuis 1573.	— <i>arracher</i> .
T.	tabulaire .	— <i>archif</i> .
	à tard ² .	— à l. 54.
	taxation . Depuis 1539; Cotgrave ³ .	— <i>appeler</i> .
	tenable . Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>abordable</i> .
	tenu . Sens grammatical de consonne tenue.	— <i>aiguille</i> .
	termaillets . Depuis 1573. Citation de Jean Le Maire.	— <i>adenter</i> .
	terminaison . Cotgrave ⁴ .	— <i>abastardir</i> .
	teste . Cf. more .	
	tierce . Pris au sens grammatical. Cf. octave, quinte .	— <i>accorder</i> .
	tonture . 1539 le donne à l'ordre alphabétique Cotgrave.	— <i>applanir</i> .
	traduction .	— <i>auriflamme</i> .
	traverscoïn .	— <i>affrontailles</i> .
	traynée « de la voix ⁵ ».	— <i>aage</i> .
	trembloter . Cotgrave.	— <i>aadans</i> .
	trisyllabe . id.	— <i>Aoust</i> .

1. Ni *saule*.2. Cotgrave a un article : *atard*.3. A l'ordre alphabétique, Nicot dit : *tauxation*.4. A l'ordre alphabétique, Nicot dit : *termination*.

5. Nicot et Cotgrave ne notent à l'ordre alphabétique que le sens du mot dans le langage de la vénerie.

turbe. Depuis 1539; Cotgrave. Depuis 1573 ¹ .	s. v. <i>approcher.</i>
U. urbain. Cotgrave.	— <i>affrontailles.</i>
us.	— <i>aneantir.</i>
usitément. Depuis 1573.	— à l. 20.
V. à vau de route.	— à l. 54.
vautrien.	— <i>accagnarder.</i>
veleure. Cotgrave.	— <i>applanir.</i>
vinée. id.	— à l. 14.
virgule. id.	— <i>accent.</i>
virilité. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>aage.</i>
vocable. Cotgrave.	— <i>admiral.</i>
vocale. Depuis 1573; Cotgrave.	— <i>ainsi.</i>
vocatif.	— <i>ablatif.</i>
volaille.	— <i>argot.</i>
volatile. Pris adjectivement. Cotgrave.	— <i>abeille.</i>
voyelle. Cotgrave.	— <i>id.</i>
vuidange. Pris au sens juridique : « vuidange de procès. »	— <i>affaire.</i>

1. A l'ordre alphabétique, on trouve *tourbe*.

LA
PROSODIE ET LA MÉTRIQUE D'HORACE
DANS L'ART POÉTIQUE,

PAR HENRI BORNECQUE

L'Art Poétique est la dernière œuvre d'Horace ; c'est le représentant unique, en latin, d'un genre spécial ; il y a peu d'ouvrages latins qui soulèvent, aujourd'hui encore, plus de questions irrésolues¹ : autant de raisons pour en examiner de près la prosodie et la métrique, sans oublier que les règles de la métrique ancienne ne seront définitivement fixées que le jour où l'on aura, sur tous les poètes, des études de détail analogues à celle-ci, modeste contribution à un grand travail réservé, selon toute vraisemblance, à une autre génération².

I. — LA PROSODIE.

A. FINALES EN *i* : 1^o **Pronoms** : 141, 188, 357, 417 *mibī* ; 103, 156, 310, 367, 386, 407, 427 *tibī* ; 119, 127, 240, 254, 339 *sibī*. — Par contre 182 *sibī*.

2^o **Adverbes** : 3 *undīque*, 23 *denīque*.

B. FINALES EN *o* : 1^o **Substantifs** : 407 *Apollō*, 476 *hirudō*, 41 *oradō*.

2^o **Verbes** : 235 *amabō*, 306 *docebō*, 317 *jubebō*, 25 *laborō*, 88 *malō*, 416 *pingō*. — Par contre 26 *fiō*, 87 *ignorōque*, 105 *ridebō*.

1. V. entre autres, l'article de l'abbé Lejay dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (1903, p. 1 sqq.) et de Gaetano Curcio dans la *Rivista di filologia classica* (1902, p. 593 sqq.).

2. Il n'y a pas, dans l'Art Poétique, de variantes qui modifient la constitution prosodique ou métrique d'un ou plusieurs vers ; j'ai donc pu prendre les vers en bloc, sans distinguer les vers douteux, comme, autrement, j'aurais été obligé de le faire.

Lucien Müller¹, y voir une licence, puisque l'on trouve, en prose, de nombreux cas où les deux mots sont séparés; à plus forte raison ne convient-il pas d'y chercher une intention, comme l'a fait Orelli, dans son édition; tout ce qu'il est permis de dire, c'est que c'est un trait de versification familière.

B. — Les pieds.

1° **Les quatre premiers pieds.** — Les spondées et les dactyles se rencontrent dans les combinaisons suivantes :

<i>dddd</i>	11 fois, soit 2,3 %	<i>sddd</i>	16 fois, soit 3,3 %
<i>ddds</i>	30 » » 6,3	<i>sdds</i>	28 » » 5,9
<i>ddsd</i>	20 » » 4,2	<i>sdsd</i>	33 » » 7
<i>ddss</i>	43 » » 9	<i>sdss</i>	39 » » 8,2
<i>dsds</i>	50 » » 10,5	<i>ssdd</i>	15 » » 3,1
<i>dsdd</i>	21 » » 4,4	<i>ssds</i>	33 » » 7
<i>dssd</i>	38 » » 8	<i>sssd</i>	20 » » 4,2
<i>dsss</i>	48 » » 10,1	<i>ssss</i>	31 » » 6,5

Au contraire de ce qui se présente pour Virgile, le type le plus usité est *dsds*, comme chez Valérius Flaccus, Lucain, Stace et Claudien. Il est vrai qu'il l'emporte de peu sur le type *dsss*, qui est le plus fréquent dans l'hexamètre latin, et, en particulier, chez Virgile.

Comme tous les poètes latins, à l'exception d'Ennius, de Cicéron et de Silius Italicus, Horace, dans l'*Art Poétique*, présente, au premier pied, majorité de dactyles (261 contre 215); comme tous les poètes latins, sauf Lucrèce, il offre, au second pied, majorité de spondées (256 contre 210); comme tous, à part Valérius Flaccus, majorité de spondées au troisième pied (272 contre 204); enfin, comme tous, sans exception, majorité de spondées au quatrième (302 contre 174). Sur l'ensemble des vers, il y a, au premier pied, 56,8 % de dactyles; au second pied 46,2; au troisième pied 43,9; au quatrième pied 36,6. De tous les poètes latins, c'est un de ceux chez lequel le nombre des dactyles et des spondées est le plus voisin; dans Virgile, pour les cent premiers vers de l'*Énéide*, les chiffres obtenus sont respectivement 63 %, 52 %, 34 % et 18 %². On voit, en même temps, que, chez lui, comme chez Virgile et chez Juvénal³, le nombre des dactyles est d'autant plus petit que l'on s'éloigne du commencement du vers et que l'on s'approche du cinquième pied, qui est forcément un dactyle.

1. *De re metrica poet. lat.*, p. 293 sq.

2. Cf. Masqueray, *Traité de métrique grecque*, pp. 40-14.

3. Je prends la liberté de renvoyer à mon article de la *Revue des Études anciennes*, 1901, pp. 7-8.

Dans l'ensemble, les quatre premiers pieds des hexamètres de l'*Art Poétique* offrent 55 % de spondées ; c'est précisément le chiffre que donnent des recherches portant sur l'œuvre entière du poète¹ ; il se classe, par là, à égale distance de Catulle qui en offre le plus (65,8 %) et d'Ovide, qui en présente le moins (45,2 %).

2° **Les deux derniers pieds.** — Le seul vers spondaïque est le vers 467 ; encore renferme-t-il un hellénisme :

Invitum qui servat, idem facit occidenti.

Le spondée est, ici, précédé d'un dactyle ; mais cela n'offre aucun inconvénient, puisque les deux derniers pieds sont contenus dans le même mot.

Le dernier pied se termine 238 fois par une longue (20 diphongues, 91 voyelles), 146 fois par une brève (37 voyelles), 83 fois par une syllabe en *-m* (14 fois seulement le vers suivant commence par une voyelle, après 30, 83, 84, 109, 113, 120, 134, 238, 246, 294, 358, 430, 450, 465), 9 fois par une syllabe commune (25 *laboro*, 41 *ordo*, 88 *malo*, 235 *amabo*, 306 *docebo*, 317 *jubebo*, 407 *Apollo*, 416 *pango*, 476 *birudo*).

C. — Les coupes.

1° **Coupes.** — J'ai appliqué les lois que j'ai cru pouvoir poser sur la façon de déterminer les séparations de mots en métrique² ; je les ai même élargies en supposant qu'un monosyllabe s'appuie toujours sur le mot qui précède ; mais je n'ai pas estimé pouvoir admettre la théorie de M. Plessis sur les coupes par tmèse³ ; elle est d'ailleurs généralement rejetée. Les coupes sont les suivantes :

a) *Coupe penthémimère seule* : 189 vers.

b) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe au trochée second* : 38 vers ; dans 2 vers, c'est la coupe au trochée second et non la coupe penthémimère qui est la principale (20 et 251).

c) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère* : 86 vers ; dans 8 vers, c'est la coupe trihémimère qui est la principale (15, 183, 356, 368, 415, 433, 456, 466).

d) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe hepthémimère* : 101 vers ; dans 33 vers, c'est la coupe hepthémimère qui est la principale (3, 69, 75, 77, 88, 89, 129, 163, 176, 180, 188, 209, 243, 245, 249, 250, 252, 320, 321, 326, 338, 345, 353, 357, 386, 402, 407, 417, 436, 440, 448, 449, 471).

e) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère et d'une coupe hepthémimère* : 68 vers ; dans 28 cas, ce n'est pas la coupe penthémimère qui

1. Plessis, d'après Drobisch, *Métrique*, p. 51.

2. V. mon *Précis de prosodie et métrique*, p. 79, § 142.

3. Plessis, *op. cit.*, p. 22, § 29.

est la coupe principale. Elle se trouve 12 fois après le troisième demi-pied (14, 159, 184, 194, 212, 241, 242, 304, 324, 371, 376, 421), 15 fois après le septième demi-pied (25, 32, 34, 37, 38, 74, 111, 137, 147, 177, 185, 261, 322, 336, 374), et une fois indifféremment après le troisième ou le septième (28).

f) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère et d'une coupe au trochée troisième* : 44 vers ; dans 5 cas, la coupe principale est trihémimère (22, 65, 192, 298, 359) ; dans 5, elle se trouve après le trochée troisième (54, 122, 135, 361, 370).

g) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe au trochée troisième* : 3 vers (39, 116, 144).

h) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe au trochée deuxième* : 1 vers (332).

i) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère* : 151 vers¹ ; dans 2 cas, c'est la coupe hephthémimère qui est la coupe principale (167, 179).

l) *Coupe trihémimère accompagnée d'une coupe au trochée troisième* : 15 vers ; 2 fois, c'est la coupe trihémimère qui est la coupe principale (51, 99).

m) *Coupe au trochée troisième seule* : 4 vers (52, 121, 143, 454).

o) *Coupe trihémimère seule* : 3 vers (119, 263, 377) ; au v. 263, H. cherche un effet.

r) *Coupe hephthémimère seule* : 7 vers (18, 41, 101, 217, 253, 332, 442).

t) Restent enfin les deux vers suivants, où la coupe est avancée d'un demi-pied, en raison d'une élision :

87 Cur ego si nequeo || ignoroque, poeta salutor ?
105 Aut dormitabo || aut ridebo. Tristia maestum...

La penthémimère est donc la coupe principale, et de beaucoup (382 vers sur 476) ; la forme d'hexamètre qui réunit l'hephthémimère comme principale, la trihémimère et la coupe au trochée troisième comme secondaires se trouve dans un nombre de vers relativement considérable (44, soit 9,8 % ; 2 % chez Lucrèce, 5 % chez Catulle, 6 % chez Virgile, 8 % chez Ovide).

Sur 476 vers, 426 offrent les coupes employées le plus souvent par les poètes latins (a-f) ; 50 présentent des coupes rares (g, h, i, l, m) ; 12 des coupes irrégulières (o, r, t).

2° **Ponctuation bucolique.** — Elle se rencontre dans 13 vers (21, 63, 105, 182, 254, 258, 301, 315, 355, 367, 410, 438 et 450) ; quatre fois, contrairement à l'usage de Virgile, elle est précédée d'un spondée (105, 182, 438,

i. Comme dans Virgile (Havet, *Métrie*, 4, p. 48, § 97), ces deux coupes sont généralement séparées par un mot d'un demi-pied et un mot ou groupe de trois demi-pieds ; il y a toutefois exception pour les vers 167, 169, 174 et 344, où elles sont séparées par un mot ou groupe de quatre demi-pieds.

450), et même, une fois (v. 438), le spondée est précédé d'un dactyle, ce qui accentue la ressemblance avec une fin de vers.

3° **Autres ponctuations.** — Il y a aussi, dans l'*Art Poétique*, à l'intérieur des vers, un grand nombre d'autres ponctuations :

Après le trochée premier, vv. 11, 282, 330 ;

Après le second demi-pied, vv. 5, 21, 33, 35, 39, 45, 116, 144, 190, 203, 320, 328 ;

Après le trochée second, v. 20 ;

Après le quatrième demi-pied, v. 18 ;

Après le sixième demi-pied, vv. 19, 190, 305, 411, 447, 456, 461 ;

Après le trochée quatrième, vv. 148 et 423, le mot suivant ayant plus de trois demi-pieds, pour éviter la ressemblance avec la fin du vers ;

Après le huitième demi-pied (en dehors de la ponctuation bucolique), vv. 15, 30, 31, 42, 57, 80, 81, 99, 126, 150, 154, 158, 183, 208, 221, 240, 259, 266, 281, 335, 351, 378, 397, 472 ;

Après le trochée cinquième, vv. 5, 53, 70, 102, 150, 154, 208, 221, 259, 265, 283, 304, 328, 353, 358 ;

Après le dixième demi-pied, vv. 7, 12, 38, 127, 149, 153, 169, 181, 291, 292, 303, 326, 382, 470 ;

Après le onzième demi-pied, vv. 52, 131, 314, 328, 432, 468.

Au moyen de toutes ces coupes, le vers d'Horace, dans l'*Art Poétique*, acquiert, semble-t-il, le plus haut degré de souplesse compatible avec la métrique de l'hexamètre ; si les vers enjambent souvent les uns sur les autres, comme suffit à l'indiquer le grand nombre des coupes ou ponctuations à l'intérieur des deux premiers et des deux derniers pieds, il est rare qu'ils soient, à la façon de ceux de Juvénal, brisés et morcelés en plusieurs tronçons ; jamais ils ne nous paraissent désarticulés, et, qu'on me passe cette expression, dégingandés ; enfin plus du tiers des vers (36 %) sont de larges et loyaux hexamètres de forte structure.

D. — La disposition des mots.

1° **L'ensemble du vers.** — Horace a évité de couper ses vers à la fois après le premier et le deuxième trochées, pour que le commencement du vers ne ressemble pas à la fin ; on ne relève qu'une exception (v. 361). Par contre, on remarquera que l'on trouve, dans l'*Art Poétique*, quelques vers offrant à la fois des coupes au trochée troisième et au trochée quatrième, malgré l'effet peu harmonieux produit par la répétition de ces deux coupes identiques (200, 211, 293). Dans les deux premiers de ces vers, la présence d'une coupe au trochée

cinquième rend ce défaut encore plus saillant : en effet, lorsqu'une coupe au trochée quatrième est suivie d'un mot de trois syllabes, ayant la forme brève, longue, brève, l'oreille a trop tôt la sensation d'une fin de vers. C'est pourtant ce qui se produit dans 28 vers, sans parler de ceux que nous venons de signaler (11, 16, 40, 56, 87, 96, 114, 117, 120, 154, 237, 238, 251, 255, 256, 278, 303, 313, 349, 356, 377, 380, 384, 388, 416, 425, 466, 476); au vers 154, le trochée cinquième est même suivi d'un arrêt du sens, et, au vers 265, d'une ponctuation assez forte.

2° **Les deux derniers pieds.** — Voici quelle est la structure des cinq syllabes qui les composent ; je laisse de côté le vers spondaïque :

a) <i>somnia vanae</i>	101	b) <i>pictor equinam</i>	56
<i>eripere atris</i>	1	<i>forte necesse-est (necessest)</i>	3
<i>judice lis-est</i>	4	<i>unus et-alter</i>	15
<i>principium et-fons</i>	1	<i>pondere et-arte</i>	1
<i>nec-caput uni</i>	25	<i>cena sine-istis</i>	1
<i>et-pater et-res</i>	3	<i>et-quid amicis</i>	1
<i>si-modo-ego et-vos</i>	1	<i>cur-ego amicum</i>	1
<i>mo raberis orbem</i>	18	<i>da musque vicissim</i>	15
<i>fi delibus et-quaе</i>	1	<i>Ca tonis et-Enni</i>	10
<i>in ducere plumas</i>	41	<i>po tenter erit-res</i>	1
<i>im mitia non-ut</i>	2	<i>for mosa superne</i>	64
<i>aqui lonibus arcet</i>	6	<i>dum taxat et-unum</i>	16
<i>repre hendite quod-non</i>	2	<i>col ludere et-iram</i>	1
<i>infor tunia laedent</i>	4	<i>quin cunce remota-est (remotast)</i>	1
<i>prodigi aliter unam</i>	4	<i>di xisse triens-eu</i>	1
<i>inexo rabilis acer</i>	1	<i>na tura quid-ergo-est</i>	1
<i>ignomini osaque dicta</i>	1	<i>tene atis amici</i>	26
Total	216	<i>imi tator in-arctum</i>	1
		<i>exau dita Cethegis</i>	15
		<i>casti gavit ad-unguem</i>	1
		<i>offici umque virile</i>	4
		<i>verecun dusque coibat</i>	1
		Total	236
c) ¹ <i>fu mo dare lucem</i>	4 (143, 428, 430, 448)		
<i>tabu lae fore librum</i>	2 (6, 24)		
<i>auditò rem rapit et-quaе</i>	1 (149)		
Total	7		

1. Contrairement à ce qui arrive dans Virgile lorsque le neuvième demi-pied est la finale d'un mot de plus d'une syllabe (cf. Havet-Duvau, *Métrique* 4, p. 56, § 113), la coupe principale, dans ces vers, est hephthémimère deux fois d'une façon sûre (428 et 448) et une fois d'une façon douteuse (430).

d) <i>et populares</i>	2 (81, 355)
<i>aut operis-lex</i>	3 (135, 270, 361)
<i>hic et-in-Acci</i>	1 (258)
<i>interi tu Meleagri</i>	1 (146)
	—
Total	7
e) <i>ridiculus mus</i>	3 (139, 314, 410)
<i>in-medias res</i>	2 (148, 432)
<i>verba fidem, si</i>	3 (52, 131, 222)
<i>re tractus erit jam</i>	1 (468)
	—
Total	9

Les seules structures admises par Virgile étant celles des groupes *a* et *b*, il en résulte que sur les 475 vers non spondaïques de l'*Art Poétique*, il y a 23 exceptions aux règles posées par l'exemple de Virgile; c'est juste le nombre auquel on arrive pour les 12900 vers et plus des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide*; la comparaison des deux chiffres suffit à montrer qu'Horace s'est moins préoccupé que son illustre ami de mettre en relief la fin du vers par la coïncidence, dans les deux derniers pieds, de l'accent métrique et de l'accent tonique.

E. — L'harmonie du vers.

1° **Hiatus.** — Il n'y a qu'un exemple, au vers 301 :
tonson Licino commiserit. *O ego laevus.*

2° **Aphérèses.** — Il y en a quatorze, dont :

- 3 dans la partie forte du deuxième pied (128, 304, 409);
- 4 — troisième pied (72, 76, 372, 386);
- 3 — quatrième pied (264, 309, 404);
- 4 — dans la partie faible du sixième pied, où l'éliision n'est pas admise (48, 102, 353, 417).

3° **Élisions.** — Il y en a 81, c'est-à-dire environ une tous les six vers, ce qui est relativement peu : Lucain, Ennius et Claudien sont les seuls qui en comptent moins; on en trouve d'ailleurs moins dans les *Odes* (tous les 7 vers) et les *Épodes* (tous les 6 vers), mais plus dans les *Épîtres* (tous les 5 vers) et les *Satires* (tous les 4 vers).

Six vers seulement nous présentent deux élisions :

- 103 Prim[um] ipsi tibi : tunc tua m[e] infortunia laedent
 214 Sic priscae motum[que] et luxuri[em] addidit arti
 234 Non e[go] inornat[o] et dominantia nomina solum
 272 Ne dicam-stultē, mirati, si mod[o] e[go] et vos
 375 Et crass[um] unguent[um] et Sardo cum melle papaver
 423 Et spondere levi pro pauper[e] et eriper[e] atris;

un seul en offre trois :

- 443 Null[um] ultra verb[um] aut oper[am] insumebat inanem.

La place où l'on trouve les élisions et la valeur des voyelles sur lesquelles elles portent seront indiquées par le tableau de la page suivante.

Les places où l'on rencontre le plus d'élisions dans l'*Art Poétique* sont donc sur le temps fort du second pied, sur le temps faible du troisième pied, sur le temps fort du troisième pied et sur le temps fort du quatrième; celles où l'on en trouve le moins sont le temps fort du cinquième pied et les temps faibles des premier, quatrième et cinquième. Il n'y en a pas à l'intérieur du sixième pied. On remarquera que l'élision sur le quatrième temps faible, qui, chez la plupart des poètes latins, est, avec celle sur le second temps fort, une des plus recherchées, sinon la plus recherchée, ne vient qu'au cinquième rang dans l'*Art Poétique*.

III. — CONCLUSIONS ET APPLICATIONS.

Il ressort de cette étude que la métrique de l'*Art Poétique*, comparée à celle de Virgile, par exemple, sinon à celle d'Ovide, apparaît comme moins travaillée : Horace hache le vers par des coupes et des ponctuations fréquentes, dont certaines sont rejetées par ses contemporains; il se montre relativement libre dans la structure des deux derniers pieds; les élisions se trouvent plus d'une fois à des places où on ne les attend pas. Mais ces négligences sont voulues; par ces repos nombreux et quelquefois insolites, par ces enjambements, par cette façon souvent moins usitée de répartir les syllabes des deux derniers pieds entre les mots qui les composent, Horace a prétendu donner à son œuvre l'allure libre, rapide et sans prétentions d'une lettre écrite à des amis; il y a réussi. En même temps, par une savante combinaison des pieds,

	<i>Longues</i>	<i>Brèves</i>	<i>Communes</i>	<i>Syllabes en m</i>	Total
Après le premier demi-pied		1 (151)		6 (225, 351 et 360 <i>verum</i>)	7
Après le trochée premier		1 (234)			1
Après le deuxième demi-pied	2 (427 <i>nolito</i> , 475 <i>vero</i>)	4	3 (419, 464, 469)	8	17
Après le troisième demi-pied		2 (204, 252)		2 (109, 406)	4
Après le quatrième demi-pied		5	2 (87, 105)	4	11
Après le cinquième demi-pied	1 (332 <i>cedro</i>)	9		2	12
Après le sixième demi-pied	2 (103 <i>me</i> , 456 <i>puerf</i>)	3	1 (410)	4	10
Après le septième demi-pied		4	2 (157, 330)	2	8
Après le trochée quatrième		1 (423)			1
Après le huitième demi-pied		3			3
Après le trochée cinquième		3	1 (450)		4
Après le dixième demi-pied		2	1 (272)		3
	—	—	—	—	—
Totaux :	5	38	10	28	81

des coupes, des ponctuations et de la disposition des mots, il est parvenu à éviter l'écueil de la monotonie ; car on pourra vérifier qu'on ne rencontre *jamais*, à la file, deux vers identiquement semblables. En un mot, sans briser le moule du grand hexamètre épique, Horace a su, dans son *Art Poétique*, grâce à la connaissance la plus sûre de l'instrument qu'il maniait, lui communiquer la variété et la souplesse que demandaient le sujet à traiter et le cadre choisi pour l'y développer.

Il reste à nous demander si la métrique appuie la conjecture de Curcio¹, d'après laquelle la partie de l'*Art Poétique*, qui s'étend du vers 366 à la fin, aurait été composée postérieurement aux autres. A ce point de vue, si nous partageons l'*Art Poétique* en quatre parties de longueur sensiblement égale (1-118 ; 119-250 ; 251-365 ; 366-476), on obtient les résultats suivants pour la répartition des dactyles et des spondées dans les quatre premiers pieds :

	1-118	119-250	251-365	366-476
<i>dddd</i>	2	2	3	4
<i>ddds</i>	9	7	11	3
<i>ddsđ</i>	9	6	4	1
<i>ddss</i>	9	10	13	11
<i>dsds</i>	14	21	8	7
<i>dsđđ</i>	6	3	5	7
<i>đssđ</i>	12	10	6	10
<i>đsss</i>	4	18	12	14
<i>sddd</i>	2	7	3	4
<i>sdds</i>	10	4	5	9
<i>sđsđ</i>	5	9	14	5
<i>sđss</i>	13	8	10	8
<i>ssđđ</i>	3	8	2	2
<i>ssds</i>	8	13	5	7
<i>sssđ</i>	7	3	8	2
<i>ssss</i>	5	3	6	17

En examinant les chiffres imprimés en caractères gras, on remarquera que, en trois points, le quatrième groupe diffère

1. Voir p. 15, n. 1.

notablement des trois autres, alors que le premier et le deuxième ne se distinguent des autres qu'en un cas. Si l'on réfléchit en outre que l'on y trouve le plus grand nombre d'élisions après le deuxième demi-pied (9 sur 17), le sixième (7 sur 10) et le dixième (2 sur 3); si l'on remarque que le seul exemple d'un mot composé coupé entre deux vers se trouve dans la dernière partie (424-425), qu'elle comprend également l'unique vers spondaïque (467), le seul qui renferme trois élisions (443) et le seul vers à ponctuation bucolique, où celle-ci est précédée d'un dactyle et d'un sponnée (438), on en conclura que les considérations tirées de la métrique, loin de détruire l'hypothèse émise, pourraient être plutôt invoquées pour l'appuyer.

DATE DE LA NAISSANCE
DE ROBERT ESTIENNE

PAR EDGAR BRANDON

Tous les biographes de Robert Estienne, le célèbre imprimeur, lexicographe et grammairien du xvi^e siècle, l'ont fait naître en 1503 et tous se sont appuyés évidemment sur la seule autorité de Théodore de Bèze. Autant que je sache, on n'a trouvé aucun document officiel qui établit la date de la naissance de Robert Estienne, ou même celle du mariage de ses parents. Il faudra donc établir la date d'une autre façon soit par des incidents de sa vie et des preuves intrinsèques, soit par des témoignages de ses contemporains.

Estienne mourut à Genève, où il s'était réfugié à la suite des persécutions religieuses, le 7 septembre 1559. La date de sa mort est établie par des documents incontestables. Or Théodore de Bèze, dans ses *Icones*, affirme que Robert Estienne est mort à l'âge de 56 ans : « in pristino instituto juvandae rei literariae ac praesertim ecclesiae perseverans, donec annum agens vitae LVI anno Domino 1559 ad meliorem vitam die septembris 7 demigraret... ».

De Bèze était intimement lié avec Estienne pendant tout le séjour de celui-ci à Genève, et son autorité est donc des meilleures. Il n'est pas étonnant alors que Maittaire, dans ses *Vitae Stephanorum* le suive aveuglément : « Rob. Stephanus in lucem editus est anno 1503 », et en note : « Id constat ex anno quo mortuus est » (v. Maittaire, *Vitae Stephanorum*, p. 13). De Thou aussi se base apparemment sur de Bèze. On lit dans ses

Historiae (t. I, p. 791, ed. Lond.) : « tamen in opere assiduus ad ultimum vitae spiritum laudabile rei literariae adjuvanda propositum constanter tenuerit, ac tandem, cum LVI annum vitae ageret, VII Eid. Septemb. fati concessit, foris gloria dives, et domi liberis, qui Genevae manerent, relicta opulenta supellectile. » Enfin A. Renouard, dans son ouvrage monumental, *Annales de l'imprimerie des Estienne* (p. 283, 2^e éd.) adopte la même date et quoiqu'il n'indique pas son autorité, il est fort probable que lui aussi s'est appuyé sur l'assertion de Théodore de Bèze répétée avec tant de confiance par Maittaire et de Thou.

Si l'autorité de Théod. de Bèze est bonne, elle est donc seule, et faute de témoignages qui la corroborent, on serait heureux de trouver qu'elle s'accorde tout au moins avec les faits de la vie d'Estienne. Mais au contraire, elle est en désaccord avec le seul fait de la jeunesse de Robert Estienne qu'on connaisse.

S'il était né en 1503, il n'aurait eu que 19 ans en 1522. Or à cette date il corrigeait le texte du *Nouveau Testament* en latin que son beau-père, Simon de Colines, publia de l'imprimerie Estienne. A cause de ces corrections, les théologiens l'attaquèrent et il fut fort malmené. Estienne raconte lui-même ces détails dans la pièce qui sert d'introduction au volume intitulé : *Les censures des théologiens de Paris*, etc. (Genève, 1552) « ... et d'autant que j'avoie la charge de l'Imprimerie quelles tragedies esmeurent ils contre moy ?... Or combien qu'en leurs leçons publiques ils reprinssent magistralement et aigrement le jeune homme duquel telle correction estoit procedee, etc. » (cité d'après Renouard, p. 548). On est étonné que l'établissement d'un texte important comme celui du *Nouveau Testament* soit confié à un jeune homme de 19 ans et que la persécution qui s'ensuit soit dirigée plutôt contre ce garçon, ce subalterne, que contre le chef de la maison, Simon de Colines.

Se peut-il qu'on se soit trompé sur la date de la naissance de Robert Estienne? Après l'examen d'une pièce retrouvée par A. Renouard, mais dont on ne semble pas avoir soupçonné l'importance pour l'établissement de cette date, je suis tenté de le croire.

En 1564 au plus tard, Henri (II) Estienne, fils de Robert, publia une grande feuille en placard contenant des épitaphes grecques et latines qu'il avait composées en l'honneur de son père. Cette feuille est intitulée : « Roberto Stephano, vivo de literaria rep. B. N. ob editos complures hebr. gr. latinosq. libros omnibus artis typographicae numeris absolutissimos, quam ita caluit ut munia ejus omnia unus obire potuerit : cui corpus par oneri tanto fuit, inediae, vigiliae, algoris patientissimum : par etiam animus, in exiguo corpore ingens, adeo ut operum suorum magnificentia cum Francisci Gall. regis hoc nomine primi plane regali in eam artem liberalitate certaverit : patri suo chariss. Henr. Steph. haec tumuli ornamenta lacrymis piissimis perfusa posuit. Vixit ann. LIX, men. XI ».

Ce titre est donné deux fois par Renouard dans ses *Annales*, p. 123 et p. 343, et le texte tout entier de la feuille est reproduit à la p. 343 et suiv. Cependant il n'a certainement pas remarqué que le témoignage de Henri Estienne est en contradiction avec la donnée de Théod. de Bèze sur l'âge de Robert Estienne au moment de sa mort. Toutefois le témoignage de Henri est on ne peut plus précis, et il est suffisamment rapproché de la mort de Robert pour ne rien perdre de sa valeur. On pourrait citer aussi deux vers d'une épitaphe de cette feuille qui, bien qu'ils ne prouvent rien, indiquent plutôt 59 ans que 56 ans :

Occidit heu ! lustris bis sex nondum ille peractis,
Cumaeos dignus qui geminare dies.

Un exemplaire de la feuille se trouve à la Bibliothèque Nationale (*Res.* mYe 306). La reproduction du titre faite par Renouard est absolument correcte, et Renouard démontre lui-même (p. 124) que la publication parut avant la fin de l'an 1564.

Si le témoignage de Henri Estienne est accepté, Robert naquit en 1499 au mois d'octobre, et en 1522, lorsqu'il fit ses premiers essais comme éditeur, il avait 23 ans. Il faut avouer que cela s'accorde mieux avec le rôle important qu'il a joué dans l'édition du *Nouveau Testament* en 1522. Reste à savoir si cette date

d'octobre 1499 s'accorde avec d'autres faits. Henri (I) Estienne, père de Robert, épousa Guyonne Viart, veuve de Jean Higman (Hygman, Higuement ou Hicguement). Les biographes de Robert Estienne ont pensé que Higman, qui était aussi imprimeur, vivait encore en 1500. Ils se basaient sur le fait que son nom se voit dans le titre d'un imprimé de cette date. Mais cela n'est pas une preuve irrécusable. Si un imprimeur de l'époque mourait pendant l'impression d'un ouvrage, son nom pouvait être laissé quand même dans le titre (témoin Henri (I) Estienne; v. Renouard, *Annales*, p. 280). Dans un temps où l'impression d'un ouvrage était une tâche longue et souvent traînante, on peut très bien supposer que le nom d'un imprimeur ait été laissé dans le titre même s'il était mort depuis un an ou davantage. Le fait est encore plus admissible dans le cas où l'imprimeur n'était qu'un associé dans la publication comme l'était Higman. Ainsi, malgré le fait que son nom se trouve dans un titre de 1500, on peut admettre qu'il était mort avant.

Un autre fait donne encore créance à cette hypothèse. Les imprimeurs d'alors s'associaient souvent, mais c'était presque toujours une société à deux, rarement plus. Higman avait exercé à Paris dix ans, lorsqu'en 1494 il s'associa à Wolfgang Hopyl. Vers 1498 ou 1499, Guillaume Prévost devint membre de la société. Devint-il le troisième sociétaire ou prit-il la place de Higman? Comme ces sociétés étaient d'habitude composées de deux associés, on a des raisons de croire que l'entrée de Prévost dans la société coïncide avec la mort de Higman, quoique le nom de celui-ci ait été gardé dans le titre des publications déjà commencées.

La veuve Higman n'était pas femme à pleurer longtemps un mari défunt (témoin son mariage avec Simon de Colines peu de temps après la mort de son second mari Henri (I) Estienne), et il n'est pas impossible qu'elle se soit remariée au commencement de 1499.

Ainsi les faits n'empêchent pas de faire remonter la naissance de Robert Estienne au mois d'octobre 1499; cette date s'accorde mieux avec son début comme éditeur et imprimeur; le témoi-

gnage de son fils, Henri, est incontestable tout en étant plus précis que celui de Théodore de Bèze, qui est évidemment la seule autorité à invoquer en faveur de l'opinion contraire. Le témoignage du fils est certainement le plus sûr, et, faute de documents officiels, semble devoir être accepté.

Miami University,
Oxford, Ohio, U. S. A.

PERNETTE DU GUILLET

ET LA « DÉLIE » DE MAURICE SCÈVE

PAR JOSEPH BUCHE

En 1544, paraissait à Lyon un recueil de 449 dizains intitulé : *Délie*. | *Object de* | *Plus haulte* | *vertu*¹. Maurice Scève y chantait avec une force, une profondeur, une plénitude inconnues jusqu'alors, tout ce que l'amour a d'enivrante douceur, de pénétrante amertume. Le poète, tel que nous pouvons nous le représenter d'après les vers de son ami Girinet et deux portraits, l'un placé en tête de l'édition de *Délie*, l'autre dans le *Promptuaire des médailles*, était de très petite taille, un peu voûté et peut-être légèrement bossu. Sa forte tête, plate et carrée, au nez long, au menton saillant, aux joues enfoncées et à la lèvre triste, s'illumine de deux yeux largement ouverts mais profonds et rêveurs. C'est le masque d'un savant, d'un poète et d'un malade. Il était déjà arrivé d'ailleurs aux années qui s'assombrissent, années d'automne, pleines et belles certes, mais où dans l'air encore doux des soirs et des matins passent des frissons d'hiver. Maurice Scève avait probablement quarante ans bien sonnés, lorsqu'un regard de celle qu'il aimait l'amollissait plus

Que ne fait onc au printemps inutile
Ce jeune archier²

en qui nous reconnaissons facilement l'Amour. Aussi il ne peindra pas, comme son maître Pétrarque, les beautés de sa dame, les charmes de l'amour vainqueur, mais ce qu'il y a de plus

1. A Lyon, chez Sulpice Sabon, pour Antoine Constantin, 1544.

2. *Délie*, dizain CCCLXXXVIII.

âtre, de plus amer et de plus douloureux dans la passion sans espoir :

Toute douceur d'Amour est destrempée
De fiel amer et de mortel venin ¹.

Délie en effet, semble-t-il, est mariée et Scève se tourmente cruellement en concevant, en imaginant des félicités qui ne peuvent être siennes ². Chaque dizain est un nouveau degré gravi vers ce calvaire. Le poète y monte solitaire par un chemin escarpé et raboteux, toujours côtoyant l'abîme, presque heureux de souffrir pour sa dame et de s'élever ainsi au-dessus de cette foule avide de gain, insouciant de la sagesse, contemptrice de la poésie. La douleur acceptée, consentie, le sacrifice non de l'amour, mais des joies de l'amour, librement fait, l'amènent à la conception platonicienne de la Beauté et à Dieu en qui se réalise toute beauté.

Mais y a-t-il lieu de chercher une Délie qui ne soit pas une abstraction, qui soit plus que l'anagramme de *l'Idée*? A tort ou à raison nous le croyons. Car si l'œuvre de Scève avec ses 449 dizains, — dont on peut retrancher les cinq premiers qui en sont la préface et les trois derniers qui en sont la conclusion, — donne additionnée chiffre par chiffre $4 + 4 + 1 = 9$, et divisée par 9 donne 49, qui est lui-même le carré de 7, comme 9 est le carré de 3, — s'il y a ici, comme le dit très justement M. Brunetière, « de la cabale », Délie n'en cache pas moins une amante réelle, aimée, adorée jusqu'à la folie.

La *Délie* de Scève est dans ses traits essentiels, nous espérons le prouver, Pernelle du Guillet. C'est une figure charmante et un peu effacée de femme aimable, gracieuse, enjouée, attachée à ses devoirs d'épouse, tout en étant très fière de l'amour de son

1. *Délie*, dizain CCLXXIII.

2. Seul avec moy, elle avec sa partie :
Moy en ma peine, elle en sa molle couche,
Couvert d'ennuy je me vouldre en l'ortie,
Et elle nue entre ses bras se couche.

Délie, dizain CLXI.

poète qu'elle maintient non sans peine, mais avec une douce fermeté, dans les limites d'une tendresse chaste et respectueuse. Nous n'en connaissons point de portrait. Elle nous apparaît toute rayonnante d'intelligence dans ce beau vers de Scève qui admire :

.....le grave de l'honneur.
Qui en l'ouvert de ton front seigneurie ¹.

Poète, moins par vocation que pour complaire à son ami, elle a laissé un petit nombre de pièces, qui ont été publiées, en 1545, par les soins d'Antoine du Moulin ². On peut y lire, presque à chaque page, l'aveu de son amour et y trouver l'écho ou même la contre-partie de certains dizains de la *Délie*. Scève a souligné l'importance de ces indications en écrivant deux épitaphes, placées en tête de celles qui ont été dédiées à la mémoire de gentille et spirituelle dame Pernette du Guillet.

Pernette n'hésite pas à le nommer deux fois dans la même pièce. Elle rappelle les vains efforts d'Amour pour la contraindre à aimer. Mais que l'Amour ne pleure plus, il a réussi à la mettre

...ès mains, ou heureuse devins
D'un qui est haultement en ses escriptz divins,
Comme de nom *Sévère*,
Et.chaste tellement que chacun l'en révere ³.

Un peu plus loin elle dit :

Puisque de nom et de fait trop *sévère*
En mon endroit te puis apercevoir ⁴.

Ailleurs elle nous donne son nom entier sous la forme de l'anagramme :

1. *Délie*, dizain CXLVI.

2. *Les rymes de gentile et vertueuse dame D. Pernette du Guillet, Lyonnoise*. Lyon, par Jean de Tournes, 1545, petit in-8 de 80 pages.

3. *Les rymes de... Pernette du Guillet* (édit. Perrin, 1856), p. 38. *Sévère* est la traduction de la forme latine *Saevus* = Sève.

4. Id., *ibid.*, p. 38.

Puisqu'il t'a pleu de me faire congnoistre,
Et par ta main, le VICE A SE MVER

.....
Je fuiray loin d'ignorance le vice,
Puis que désir de me transmuer as
De noire en blanche, et par si hault service
En mon erreur CE VICE MVERAS ¹.

Nous n'avons jusqu'ici, à y bien réfléchir, que la preuve de relations affectueuses, cordiales et assez intimes entre notre poète et Pernelle. Rien ne nous démontre encore qu'elle soit Délie. Mais il me semble difficile d'en douter, lorsqu'on voit Pernelle à quatre ou cinq reprises donner à son amant le nom d'Apollon et de Jour ², et le poète l'appeler de son côté Délie ou Diane. Ce doux vocable de sœur, puisque Diane la Délienne est la sœur d'Apollon, le dieu du jour, non seulement excuse et atténue ce que l'expression de leur amour pourrait avoir de trop vif, mais encore explique complètement, à mon sens, ce qu'on a voulu trouver de si mystérieux dans l'œuvre de Maurice Scève. Le poète, en regardant la pâle lumière de la Lune, songe à sa douce sœur en poésie et en tendresse, la gracieuse et bien-aimée Pernelle du Guillet, dont il a écrit :

Car je te cèle en ce surnom louable
Pour ce qu'en moy tu luys la nuict obscure ³.

Ailleurs il dit encore plus nettement :

Mais comme Lune infuse dans mes veines
Celle tu fus, es et seras Délie,
Qu'amour a joint à mes pensées vaines
Si fort que Mort jamais ne l'en délie ⁴.

Il la peindra encore comme la divine chasseresse, en se sou-

1. *Les rymes de... Pernelle du Guillet* (édit. Perrin, 1856), p. 19. Rien n'est plus facile que de recomposer MAURICE SEVE et MAURICE SCEVE qui nous donnent les deux formes du nom.

2. Cf. *Les rymes... de Pernelle du Guillet* (édit. Perrin, 1856), pp. 18, 30, 31, 64, 70, etc.

3. *Délie*, dizain LIX.

4. *Délie*, dizain XXII; cf. enc. CVI, CXI, CXXVI, etc.

venant peut-être de quelque sculpture antique, dont on devine la beauté à travers une langue incertaine :

Delia ceincte haut sa cotte atournée,
 La trousse au col et arc et flesche aux mains,
 Exercitant chastement la journée
 Chasse et prent cerfz, biches et chevreuils maintz ¹.

Mais cette pâle sœur de notre brillant poète ne nous a donné dans ses vers qu'un reflet de l'art de Maurice Scève ². On songe en les lisant à un mot malicieux de Loïse Labé qui, pour prouver l'infinie puissance de l'amour, conte qu'on a vu certaines dames, dans le désir de plaire à leurs amis, laisser leurs aiguilles et fils et s'entourer de livres, papiers et plumes. Ce fut, je crois, le cas de Pernette. Elle se serait contentée, j'imagine, de lire avec plaisir l'italien et l'espagnol, de causer avec esprit et de jouer du luth avec grâce. Elle n'écrivit que pour plaire à son ami. Ses vers ne sont pas toujours aussi gracieux que les suivants, dans lesquels, à travers l'hommage attendri au poète, il me semble qu'on peut entrevoir un reproche. Pernette se plaint, bien doucement, que le poète se lasse un peu de sa Délie. Soit ! qu'il aille comme le papillon butiner vers d'autres fleurs, l'ingrat et l'inconstant ! Mais jamais cœur, puisse-t-il le croire ! ne l'aimera plus tendrement, jamais esprit ne le comprendra mieux :

Puisque de nom et de faict trop sévere
 En mon endroict te puis appercevoir,
 Ne t'esbahis si point ne persévere
 A faire tant par art et par sçavoir,
 Que tu lairras d'aller les autres veoir :
 Non que de toi je me voulsisse plaindre
 Comme voulant ta liberté contraindre :
 Mais advis m'est que ton saint entretien
 Ne peult si bien en ces autres empraindre
 Tes motz dorez, comme au cueur qui est tien ³.

Ce jeu dangereux pouvait-il se prolonger longtemps sans

1. *Délie*, dizain cxxxI.

2. On y trouve même des centons.

3. *Les rymes... de Pernette du Guillet* (édit. Perrin, 1856), pp. 38-39.

danger ? Je ne sais. Dans une jolie et preste chanson, Pernette éprouve le besoin de se défendre contre la calomnie des jaloux. Maurice Scève était riche, de là une sottise et laide rumeur :

Qui dira ma robe fourrée
De la belle pluye dorée
Qui Daphnes enclose ébranla :
Je ne sçay rien moins, que celà.

.....

Qui dira que j'ai revelé
Le feu long temps en moy celé
Pour en toy veoir si force il a
Je ne sçay rien moins que celà.

.....

Qui dira que d'ardeur commune,
Qui les jeunes gens importune,
De toy je veux, et puis holà !
Je ne sçay rien moins que celà.

.....

Mais qui dira que la Vertu,
Dont tu es richement vestu
En ton amour m'estincella :
Je ne sçay rien mieulx que celà.

.....

Mais qui dira que d'amour sainte
Chastement au cueur suis attaincte,
Qui mon honneur onc ne foula ;
Je ne sçay rien mieulx que celà.

Il semble bien que notre poète fasse allusion à cette calomnie. Il est brouillé avec Délie et, ne voulant dire exactement pour-quoi, il écrit :

Opinion, possible, mal fondée
Fantasia sur moy je ne say quoy :
Parquoy acoup l'aigreur m'est redondée
De ses desdaings et si ne sçay pourquoi ¹.

1. *Délie*, dizain CCLXI.

Rien ne serait plus facile que de multiplier ces rapprochements et de montrer quelle correspondance étroite existe entre les aveux francs de Pernette, qui n'écrit que pour son ami, et les confidences à demi-voilées de Scève, qui écrit pour ses contemporains et pour la postérité. Mais nous le ferons bientôt, s'il plaît à Dieu, dans une monographie consacrée à Maurice Scève ; nous nous contenterons de citer, en terminant, ces vers de Pernette, qui se console de n'avoir eu, ici-bas, tout son poète à elle, en songeant à l'œuvre lentement et curieusement et délicatement ouvrée par son ami :

Lequel un jour par ses escriptz s'attend
D'estre avec moy et heureux et content ¹.

1. *Les rymes... de Pernette du Guillet* (édit. Perrin, 1856), p. 42.

LE VERS LIBRE DE MOLIÈRE

DANS « AMPHITRYON »

PAR HENRI CHATELAIN

Amphitryon est-il écrit en vers libres ou en stances libres ? M. Ch. Comte a soutenu ¹ la seconde hypothèse en s'appuyant sur des statistiques ; nous tirerons aussi parti des statistiques pour discuter la théorie en chacun de ses points et pour essayer de déterminer ici quelques-unes des habitudes rythmiques de Molière.

I. *Choix des mètres.* — A. Molière n'use que des quatre vers plus longs (12², 10 — une centaine d'exemples —, 8, 7 — 94 exemples sur 1943 vers). Sur ces 94 vers de 7, 79 se trouvent dans le prologue et l'acte I, 15 seulement dans les deux autres actes. M. Comte (pp. 12-18) en conclut que Molière a réservé ce mètre aux rôles les plus familiers ; la présence presque continuelle de Mercure et de Sosie pendant la première partie de la pièce explique, selon lui, la disproportion de ces deux chiffres.

Le calcul est juste, la raison invoquée, bonne en elle-même, mais à elle seule elle ne suffit pas.

a) Il y a bien 79 vers de 7 dans les 508 premiers vers ; il n'y en a que 15 dans les 1200 vers qui suivent (509-1713) ; je vois bien que les scènes lyriques (Jupiter, Alcmène, Amphitryon) y prennent beaucoup de place ; mais

1. *Les stances libres dans Molière*, étude sur les vers libres de Molière, comparés à ceux de La Fontaine et aux stances de la versification lyrique, par Ch. Comte, Versailles, 1893, in-8, 87 pages.

2. Pour abrégé, nous disons « le 12 », pour « l'alexandrin », « le 7 » pour « le vers de sept syllabes » et ainsi de suite.

Cléanthis, Mercure et Sosie, personnages familiers, reviennent entre temps sur la scène, et parlent¹ ; la proportion de 5 vers de 7 sur 420 environ qu'ils récitent est vraiment bien minime.

b) Dans les 230 derniers vers, le même mètre se rencontre 10 fois, 3 pour Naucratis, 2 pour Jupiter, 2 pour Amphitryon, 2 pour Sosie, 1 pour Mercure ; la différence de dignité des personnages n'a donc plus grand chose à faire ici ; le vers de 7 est plus dramatique que lyrique, c'est entendu ; mais les personnages sérieux ne sont pas continûment lyriques, et ils peuvent avoir à parler familièrement ; le 7 ne leur est pas interdit.

Reste à expliquer autrement la disproportion. Le plus simple et le plus prudent à supposer est que Molière, arrivé au milieu du 1^{er} acte, après arrêt ou même sans arrêt dans la composition, a désormais évité les variations trop multipliées de mètres. En 1663 (cf. le *Remerciement au Roi*) il s'était essayé à un mélange continu des différents mètres ; ce n'était pas viable ; quatre ans après, composant pour la scène, il est novateur avec plus de modération ; il se contente des quatre mètres les plus familiers à son ami La Fontaine, dont les fables circulent déjà, en attendant d'être imprimées (1668) ; il se met à écrire les vers, mais tandis qu'il écrit, il les récite, il les entend résonner au théâtre, et comme la déclamation s'accommode plus généralement du système pair, le vers de 7 lui apparaît dès lors d'une utilité secondaire, spéciale, bornée à certains effets. — Peut-être même n'a-t-il écrit les quelques vers de 7 des 2^e et 3^e parties, que pour ne pas accuser la reculade ? Conjecture pure, mais sans invraisemblance.

B. Autre conclusion de M. Comte : Molière évite comme discordant le contact immédiat du 7 et du 8, à moins d'un changement d'interlocuteur, ou de sens (dans la même tirade), — à deux exceptions près, pour lesquelles M. Comte trouve que deux corrections de texte seraient faciles. — La loi formulée ainsi est discutable, et contestables les changements de

1. De ces 5 vers, 3 sont dits par Sosie, 2 par Cléanthis : voici les scènes où reparaissent ces personnages : 509-529, 622-688, 689-846, 1068-1197, 1198-1209, 1210-1219, 1428-1438, 1490-1558, 1571-1614, 1615-1713 ; je souligne les scènes où les personnages familiers sont seuls entre eux, et peuvent parler plus librement que devant les grands personnages.

sens, alors surtout que les deux mètres en question gardent la même rime; bref la statistique ne porte pas sur un nombre d'exemples suffisants pour autoriser une conclusion formelle; constatons seulement que les 7 groupés ensemble, ou suivant immédiatement un 12 (sur les mêmes rimes, 22 fois sur 24 exemples), sont la majorité; je ne chercherai pas à voir dans les autres cas autre chose que des essais, ou des hasards; trop de distinctions ne vaut pas pour Molière faiseur de vers¹.

On a noté la valeur d'expression littéraire de ce vers boiteux, sautillant, s'accompagnant de gestes rapides², propre, par sa vivacité même, à toutes les familiarités de langage et d'idées; mais relisez *Amphitryon*: certains 8 ou groupes de 8 vous donneront une impression de rapidité presque égale; raison de plus qui nous explique la rareté du 7 dans les deux derniers tiers de la pièce.

C. Passons au mélange de quatre mètres ou de trois mètres; nous aboutirons aux mêmes conclusions. — Je considère ce mélange à l'intérieur de chaque groupe de rimes, puisque le groupe de mêmes rimes constitue en général un tout (c'est ce que M. Comte appelle une *stance*). Je n'en relève que trois où les 4 mètres soient réunis: tous les trois se trouvent dans le premier tiers de la pièce³. Le vers de 7 se trouve quelquefois mêlé avec deux autres mètres dans le même groupe de rimes: sur 9 cas, 6 se trouvent dans les 400 premiers vers⁴. Les exemples, on le voit, ne sont pas nombreux. — Cependant on peut même pour le théâtre combiner trois mètres sous les mêmes rimes; Molière a senti que la seule combinaison qui convînt ici était le mélange des rythmes pairs (12-10-

1. J'ai essayé d'établir des statistiques à propos des vers de 7, suivant ou précédant le 12, le 10, le 8, sur les mêmes rimes ou sur d'autres rimes; il serait d'une minutie exagérée d'en rapporter ici tous les détails, d'autant qu'il n'en ressort rien de vraiment probant.

2. Je prendrais pour exemple le vers 239 enchâssé entre des vers de 8: Figurez-vous donc que Télèbe |, *Madame est de ce côté*: | C'est une ville, en vérité, | Aussi grande quasi que Thèbe (acte I, scène I, 238-241).

3. 59-65, 254-258, 314-319.

4. 128-131 (12, 10, 7), 140-154, 170-173, 298-303, 304-308, 388-391 (12, 8, 7); 1068-1074, 1710-1715, 1797-1800 (12, 8, 7).

8) : nous nous élevons d'un coup à un total de 48 exemples. Mais pour l'ordinaire, et sans parler des couplets où le mètre ne change pas (77 groupes) ¹ ni des rimes plates, sur lesquelles nous aurons à revenir, l'alternance de deux mètres suffit pour chaque groupe de rimes (261 groupes) ².

Cette alternance est plus souvent de 12-8 dans quelques scènes de caractère lyrique; par exemple entre Jupiter et Alcmène (I, III, 530-629), et même entre Cléanthis et Mercure, scène de reproches amoureux, (I, IV, 630-688), ou le monologue d'Amphitryon (III, I, 1439-1488); dans les scènes de comédie, les deux autres, 7 et 10, viennent apporter un élément de variété à l'alternance 12-8; mais celle-ci est, somme toute, la combinaison fondamentale dans toute la pièce, comme dans *Psyché*, d'ailleurs, comme dans les *Fables* de la Fontaine, comme dans *l'Agésilas* de Corneille.

Voici donc en ce qui concerne les mètres, sous quelles formes habituelles de versification viennent se ranger les fantaisies premières du novateur :

a) Il ne s'est pas cru tenu, quoiqu'il voulût écrire en vers libres, à user de plusieurs mètres dans chaque groupe de rimes.

b) Il a vite renoncé à mêler quatre mètres différents dans une même phrase, parce que les vers qu'il écrivait étaient destinés à la déclamation.

c) Le plus souvent la combinaison à deux éléments (en particulier le 12 et le 8) lui a paru assurer une variété de rythmes suffisante.

d) Quand il a rapproché trois mètres différents, il a préféré le faire avec les vers de 10, 12, 8 ³, plutôt qu'avec le 7 (49 exemples contre 9, sauf erreur).

e) Il n'a pas évité absolument le contact immédiat du 7 et du 8, contact qui peut troubler l'oreille de l'auditeur, mais il en a peu usé ⁴.

1. 6 de 7, 25 de 8, 46 de 12.

2. 2 de 7 et 8, 8 de 10 et 8, 15 de 12 et 7, 13 de 12 et 10, 223 de 12 et 8.

3. Ici encore les statistiques de détail ne paient pas en résultats nets, solides, le temps qu'elles ont coûté. Je renonce, faute de place, à les exposer même en note.

4. 13 exemples dans les 500 premiers vers; 3 exemples dans les 250 derniers (cf. Ch. Comte, p. 17).

J) Il n'a pas évité absolument de couper par le dialogue des vers autres que l'alexandrin ¹, mais c'est l'alexandrin qui supporte le mieux d'être ainsi partagé ; l'auditeur peut aisément en reconstituer le nombre, surtout lorsque la coupure est à l'hémistiche.

II. *Les rimes* — C'est surtout l'étude des rimes qui a suggéré à M. Comte sa théorie des stances.

A. *Les rimes plates*. — Molière y a renoncé, dit M. Comte, (p. 24) « pour employer les combinaisons propres aux stances et aux strophes de la poésie lyrique » ; les quelques vers sur rimes plates que l'on rencontre çà et là dans *Amphitryon* sont empruntés textuellement ou presque à *Don Garcie de Navarre* ². Restent deux exceptions irréductibles ³.

Mes calculs ne concordent pas ici avec ceux de M. Comte ; il admet comme n'étant pas à rime plate les distiques, qui, placés avant ou après un autre groupe de rimes ⁴, peuvent servir de commencement ou de fin de stance. On est parfois bien tenté, en effet, de considérer comme étant d'un même mouvement de phrase — en dépit du changement des rimes — des propositions juxtaposées dans le corps d'une même tirade par exemple ⁵ ; mais pour tous les autres passages, les deux alexandrins à rime plate, partagés ou non eux-mêmes par le dialogue, sont toujours séparés par le sens du groupe précédent et du groupe suivant ; que rien n'oblige à les y rattacher, on s'en convaincrait en se reportant aux passages indiqués ; ils se trouvent dans les mêmes conditions que les vers 1406-1407 (que M. Comte range parmi les rimes plates, empruntées à *Don Garcie*) et que les vers 1224-1225 et 1426-1427, qui lui paraissent des exceptions irréductibles.

En d'autres termes, étant donné que Molière a manifestement voulu, en écrivant *Amphitryon*, user de combinaisons variées pour les rimes, il est fatal que les quelques groupes de rimes plates que vous rencontrerez se trouveront

1. 14 vers de 8, 2 de 10, 2 de 7, et 76 de 12, soit une proportion de 2 % environ pour chacun des 3 premiers mètres, de plus de 7 % pour l'alexandrin.

2. V. 1226-1227, (*D. G.* 634-635), 1392-1393 (*D. G.* 706-707), 1398-1399 (*D. G.* 712-713), 1406-1407 (*D. G.* 720-721), 1420-1421 (*D. G.* 728-729), p. 46-48.

3. 1224-1225 et 1426-1427.

4. Cf. p. 35-36 à propos des vers 5-6, 33-34, 291-292, 422-423, 638-639, 659-660, 677-678, 1398-1399, 1420-1421, 1900-1901.

5. V. 33-34, 1900-1901.

avant ou après (quelquefois avant *et* après) un groupe ou un quatrain de rimes embrassées ou croisées ; pour peu que vous croyiez à l'avance à la théorie des stances, vous voudrez trouver là une disposition de stance du type *aab ccb*, *aabcb*, ou *ababcc*, *abbacc*, etc ; les exceptions admises par M. Comte se réduisent elles-mêmes au type *abba-cc* (1220-1225 et 1422-1427). Mais dans le second de ces deux exemples le quatrain *abba* est lui-même précédé d'un groupe de rimes plates lequel ne peut s'appuyer sur le groupe antérieur ; la théorie craque, l'auteur fait ici une place à l'exception et sépare les vers à rimes plates d'avec leurs voisins.

Nous n'acceptons donc pas la théorie de M. Comte, puisque nous avons rencontré seize couples de rimes plates ¹ qui ne s'unissent pas assez intimement avec les groupes voisins pour constituer avec eux des stances.

Il n'y a pas là de stances, ce semble, il y a là des phrases détachées, qui mises bout à bout reproduisent par leurs rimes le dessin de la stance. C'est une coïncidence, et qui n'est perceptible qu'à un lecteur attentif ; l'auditeur ne la perçoit pas ; il ne fait pas un tout rythmique de ces éléments, qui, par le sens, par les rimes, se présentent dans la déclamation comme indépendants. Il ne faut pas oublier, encore une fois, que ce sont ici des vers récités.

B. *Les Stances*. — Les stances existent cependant, dira-t-on ; quiconque récite une page d'*Amphitryon* à haute voix ne peut admettre qu'elles n'existent pas. Il est vrai, et le fait est incontestable pour les parties lyriques ². Là le choix des mètres, le dessin des rimes, le soin de faire de chaque stance un ensemble bien fermé et d'amener la chute du couplet, tout concourt à l'effet lyrique. Mais ailleurs, les conditions sont autres ; les vers sur mêmes rimes, dont M. Comte fait une stance, sont partagés entre plusieurs interlocuteurs ; sans doute l'auditeur rétablit l'ensemble, surtout si la stance finit avec une repartie ; mais cette dernière condition n'est pas toujours remplie ; telle repartie se compose de la fin d'une « stance » et du commencement

1. A savoir 5-6, 11-12, 291-292, 416-417, 422-423, 620-621, 638-639, 659-660, 677-678, 1224-1225, 1226-1227, 1392-1393, 1398-1399, 1406-1407, 1420-1421, 1426-1427.

2. Cf. surtout 530-541, 565-576, etc.

d'une autre, elle se trouve à cheval pour ainsi dire sur deux groupes de rimes ¹ : dira-t-on que la disposition en « stance » subsiste ?

Selon l'hypothèse de M. Comte, une même tirade devrait se décomposer en plusieurs « stances » et nous avons remarqué qu'il s'agit le cas pour les passages lyriques ; il y a alors arrêt de sens entre deux « stances » consécutives ; mais y a-t-il vraiment strophe ou strophe, quand il n'y pas de pause possible ² ? n'est-ce pas plutôt simple succession de rimes croisées ou embrassées ?

M. Comte invoque aussi en faveur de sa théorie la règle de l'alternance. L'alternance est obligatoire dans les vers libres, dit-il, non dans les stances ; or elle est violée 58 fois³ ; donc elle l'a été consciemment ; et il rappelle à ce propos l'*Imitation* de Corneille et les chœurs d'*Esther*. — Il ne me semble pas du tout téméraire de supposer que Molière novateur ait délibérément négligé la règle de l'alternance, sans se croire tenu par là à découper toute sa pièce en stances.

Donc ici non plus les arguments ne sont pas décisifs ; la théorie n'est pas vraie en tout et partout ; cependant elle contient une part de vérité dont il faut tenir compte. Voici comment sur le chapitre des rimes pourraient s'interpréter les intentions et les habitudes de Molière.

a) Il a eu l'intention d'user d'autres modes que la rime plate, suivie, de la comédie régulière ; il a donc usé généralement de la rime croisée, de la rime embrassée, mais il n'a pas fui absolument et définitivement la rime plate.

1. V. 109-111, 1538-1540, 1578-1579, 1591-1594, etc.

2. V. des vers 23 à 38 ; entre les vers 1902 et 1912, il n'y a qu'un point : il sépare les deux éléments d'un même groupe de rimes, dont le deuxième ne fait, avec le groupe de rimes suivant, qu'une même phrase ; cf. 946-956, etc.

3. Le chiffre me paraît devoir être corrigé ; au lieu de 43 violations d'alternance pour rimes masculines et 15 pour les féminines, j'en ai relevé respectivement 58 et 20 ; total 78. Voici les 20 exemples dont il faut compléter la liste de M. Comte (p. 77, n. 2), laquelle complétait le relevé (4 exemples) fait par M. Souriau : 10-11, 38-39, 75-76, 98-99, 147-148, 204-205 (m), 232-233, 328-329, 378-379, 433-434 (m), 483-484, 508-509, 512-513 (f), 643-644, 653-654, 705-706, 828-829, 941-942 (m), 1111-1112 (f), 1596-1597 (m). — Je ne puis pas jurer que je n'en ai pas omis.

b) Il varie les combinaisons de mètres en même temps qu'il varie les combinaisons de rimes ; mais entre ces mètres, le 12 et le 8, dont s'accommode le mieux la poésie lyrique, représentent les neuf dixièmes du nombre des vers ¹ ; chaque groupe de rimes prend donc souvent la figure d'une stance, coïncidence qui ne peut se produire chez La Fontaine, puisque La Fontaine, tout en variant les mètres, procède plus souvent par rimes plates qu'autrement ².

c) Les poètes dramatiques contemporains de Molière, qui écrivent en rimes suivies, terminent souvent en pratique la phrase avec la rime, c'est-à-dire sur un nombre de vers pair. Molière innovant par l'usage de la rime répétée dans des groupes de vers d'extension variable, s'affranchit de l'usage de terminer la phrase sur un nombre pair de vers ; mais, composant des vers à réciter, il continue cependant de terminer la phrase avec la rime, différent en cela de La Fontaine, qui destiné plus à être lu qu'à être récité peut faire empiéter les mêmes rimes sur des phrases différentes. Par là, Molière prête encore plus à ces groupes de vers rimant ensemble, et complets pour le sens, la figure de stances ; c'est une analogie de fait, mais c'est trop affirmer que d'y voir une intention, et d'en formuler une loi.

Ce sont les statistiques qui mettent en lumière cette troisième caractéristique. Il y a des groupes de vers partagés, ou même morcelés par le dialogue ; j'avais peine à y retrouver des stances ; à regarder de plus près chacun d'eux, je remarquais cependant qu'il faisait comme un tout *pour le sens* ³. Ainsi quand

1. $1036 + 715 = 1751$ sur 1943.

2. Cf. Ch. Comte, p. 22, et le § c de nos précédentes conclusions.

3. Quand le groupe de rimes est partagé entre deux ou plusieurs personnages, le premier a :

a) Très souvent 2 vers annonçant les deux rimes constitutrices du groupe ; — j'ai relevé 73 cas, sur lesquels 28 sont des questions.

b) Moins souvent 1 vers : mais alors la suite est tout autant attendue ; 29 fois sur 40, c'est une interrogation.

c) Moins souvent encore, 3 ou 4 vers groupés ; la repartie est moins attendue, elle fait cependant encore un tout avec le premier propos ; 16 cas dont 2 interrogations.

une question est posée, la réponse — deux fois sur trois ¹ — se présente sur les mêmes rimes ; cela fait un tout rythmique, une combinaison simple, commode pour la récitation. Dans les cas où la réponse court sur d'autres rimes, la question ² termine, en même temps que le développement de l'idée du premier interlocuteur, un système de rimes que Molière n'a pas cru possible de prolonger indéfiniment.

L'habitude rythmique de Molière versificateur semble être en général de finir le système de rimes avec la phrase, avec la réponse à une question, avec un moment du récit, sans rien d'étroit, d'exclusif, de délibéré voulu ; c'est un mouvement naturel bien plutôt qu'un procédé conscient et réfléchi.

C. — *Extension et disposition intérieure des groupes de rimes.* — Examinons comment Molière, essayant une versification dramatique qui ne fût pas sur rimes suivies, est arrivé à des combinaisons nouvelles qui ont pu suggérer l'hypothèse qu'il avait écrit en stances.

A croiser ou à embrasser les rimes deux à deux, il eût réalisé le genre de versification que nous trouvons — différence de mètres mise à part — dans *Tanocrède* de Voltaire. Mais Molière d'avance fait plus, et par ses groupes de rimes d'extension variable évite que ses phrases finissent toujours sur un nombre pair de vers ; toutefois le quatrain reste le groupe rythmique fondamental. Voici dans quelles proportions se présentent numériquement les divers groupes :

Les quatrains à rime croisée ou embrassée sont plus nombreux à eux seuls que toutes les autres combinaisons réunies (230 groupes).

Viennent ensuite les groupes de 5 ou de 6 vers, avec des totaux respectifs égaux (64). Or sur 64 groupes de 5 vers, 63 présentent les deux rimes dès les deux premiers vers ; les trois derniers vers rappellent ces rimes selon des modes variés ; Molière laisse voir clairement par là le principe de son essai de nouvelle versification, qui est de croiser la rime ; bref, ces groupes de 5 vers ne sont que des quatrains distendus, des quatrains à rime croisée ou embrassée qui s'adjoignent un vers supplémentaire, lequel finit le groupe plus sou-

1. 63 cas, contre 37.

2. Posée 20 fois en 3 ou 4 vers et 17 fois en 1 ou 2 vers.

vent qu'il ne s'y insère ¹. Nous allons revenir dans un instant sur le seul groupe qui fasse exception.

Sur 64 groupes de 6 vers, 59 suivent la règle précédente ; les 5 autres sont établis sur le type *aab ccb*, ou *aab aab* ² ; là le dessin des rimes est vraiment celui d'une stance ; aussi bien aucun de ces 5 groupes n'est partagé par le dialogue ³, et tous ont une pause forte après le 1^{er} tercet ; c'est un tout rythmique ; je rapprocherai de ces groupes-là le seul groupe de 5 dont il me reste à parler ; ce sont des vers du type *ffm fm*, placés à la fin d'une tirade lyrique d'Alcmène ; il semble bien, à en juger par le mètre (12, 12, 8 ; 12, 8), par la coupe de sens, par le ton, que c'est là comme une fausse stance, un sixain imparfait ; ce n'est que pour un effet de style que la seconde partie a été accourcie ⁴.

Des 20 groupes de 7 vers, un seul présente la même rime aux deux premiers vers ; le groupe est du type *aab aab -a* ⁵, le dernier vers est une réponse

1. Je n'ai relevé que 4 exemples de *abbba* (M. Comte, p. 56, n. 2, a oublié l'exemple de 1705-1709), et 12 exemples de *abaab*, où il faudrait supprimer un des trois vers intérieurs pour retrouver le quatrain à rime croisée ou embrassée ; d'ordinaire on a un type *abba* ou *ahab*, qui vient se compléter par un vers *a* ou *b*.

2. *aab ccb* : 373-378, 1445-1450, 1484-1489, 1710-1715 ; *aab aab* : 1691-1696.

3. Je n'ai, bien entendu, rangé dans cette catégorie que les exemples incontestables, que les groupes qui sont bien indissolublement de six vers ; par exemple, aux vers 422-427, où M. Comte voit une stance de six vers (p. 36), je ne vois que deux vers à rime plate, partagés eux-mêmes par le dialogue et séparés du quatrain à rime embrassée qui le suit ; de même pour les autres exemples signalés en note, p. 36.

4. ALCMÈNE. : Ah toutes ces subtilités

N'ont que des excuses frivoles.

.....

Tout y devient l'objet de mon courroux

Et dans sa juste violence

Sont confondus et l'amant et l'époux.

Tous deux de même sorte occupent ma pensée,

Et des mêmes couleurs, par mon âme blessée,

Tous deux ils sont peints à mes yeux :

Tous deux sont criminels, tous deux m'ont offensée,

Et tous deux me sont odieux.

(Acte II, sc. VI, 1336-1340.)

5. 103-109. Tous les exemples sont relevés par M. Comte, p. 57, n. 1.

de l'interlocuteur à une tirade disposée en stance (8, 8, 8. 12, 12, 12); le tout est donc un sixain explétif.

Les 5 groupes de 8, les 3 groupes de 9, les 2 groupes de 11, les 2 groupes de 12 vers n'offrent pas une seule exception; mais détail assez curieux, tous ces derniers groupes ne se rencontrent qu'après les 800 premiers vers¹. Molière ne s'est aperçu qu'assez tard que prolonger le même système de rimés tant que durait le développement d'une même pensée n'était pas pour nuire, était plutôt favorable à la déclamation.

D. — *Qualité harmonique de la rime; assonance et consonance.* Molière n'use pas familièrement du groupe à 3 rimes; il a bien employé cependant le sixain du type *aab ccb*, mais quatre fois seulement, nous l'avons vu, et d'une façon qui ne déconcerte pas l'oreille; d'ordinaire deux rimes lui suffisent pour établir des groupes dont l'étendue est d'ailleurs variable.

Les exemples apparemment réfractaires signalés par M. Comte sont réducibles à d'autres modes², sauf un seul que voici : *affliction, fantaisie, union Sosie, Amphitryon, compagnie* — *loin, prie, besoin*³. La fin du groupe, que j'ai séparée par un trait, est dite par un nouveau personnage sortant de la coulisse; or, qu'un groupe soit à cheval sur deux scènes, nos statistiques n'en sont pas dérangées, mais la théorie des « stances » en souffre. M. Comte a signalé une incorrection pire dans *Psyché*, et dans *La Fontaine* lui-même⁴; Molière, ne l'oublions pas, ne se vantait pas d'être impeccable.

Donc deux rimes dans chaque groupe; assez souvent le son de l'une des deux rimes se trouve reproduit par l'une des rimes du groupe suivant : il ne faut pas ramener ces deux groupes

1. De 8 : 813-820, 1040-1047, 1531-1538, 1623-1630, 1833-1840; de 9 : 1180-1188, 1784-1792, 1805-1813; de 11 : 1001-1011, 1233-1243; de 12 : 898-909, 1348-1359.

2. Cf. p. 55 et n. 1; 5-10 = rime plate + quatrain. — 1880-1889, *valel, courtoisie, Sosie, laid, ambroisie, fait* — *envie, moi, vie, toi* : M. Comte ne fait qu'un groupe de ces neuf vers; j'en vois deux, parce qu'il y a deux rimes féminines, analogues sans doute par l'assonance, mais distinctes par la consonne d'appui.

3. V. 1805-1813; les vers 1902-1908, *aabcbcb*, présentent une combinaison analogue, mais qui fait un tout avec la suite et la division en stances, ici encore, est difficile.

4. Cf. p. 81, *Psyché*, II, 1, v. 693; *Fables*, VII, 7, v. 21; ces vers ne riment avec aucun autre; dans *Amphitryon* le vers 1812 rime faiblement, mais rime.

voisins à un seul, l'orthographe des rimes s'y oppose. Il suffit de relire de près seulement le quart de la pièce, pour se convaincre que ce n'est pas là inadvertance, mais négligence acceptée, liberté consciemment prise¹; Molière ne fuyait pas l'assonance, c'est manifeste; aurait-il vu par hasard dans la répétition du même son comme un moyen adventice, secondaire et discret de marquer la continuité du discours? il serait dangereux de l'affirmer.

M. Comte tire pour sa théorie des stances un argument de plus, du fait que Molière préfère à la fin d'un groupe la consonance masculine à la consonance féminine, à l'exemple de Malherbe, au contraire de La Fontaine. Je crois plus simplement qu'il y a là chez Molière une exigence instinctive de l'oreille, plutôt qu'un dessein prémédité d'imiter les formes de la poésie lyrique, et par là il rappelle Racine. Sur 78 cas de violation d'alternance, nous avons relevé 58 cas de violation masculine.

En gros on peut dire que deux fois sur trois, Molière termine le groupe par une rime masculine². Mais si l'hypothèse de M. Comte était vraie, et que Molière eût voulu imiter les formes de la poésie lyrique, on verrait la finale masculine dominer plus qu'ailleurs dans les scènes de caractère manifestement lyrique, dans celles où paraît Alcmène. Or pour deux de ces scènes, que j'ai examinées à dessein plus soigneusement (acte I, scène III, et acte II, scène II), les finales masculines et féminines sont en nombre égal à une ou deux unités près, au contraire de ce qui se passe dans le reste de la pièce.

Résumons les résultats de cette dernière partie de notre étude :

1. Voici, pour l'acte III, seulement : 1470-1478 *ances* ou *ences*, *er* + *ie*, *ets*; 1508-1521 *andes* ou *endes*, *as* + *endre*, *on* + *ance* ou *ence*, *eux*; 1527-1544, *êtes os* + *âtre* ou *être*, *on* + *ête*, *eau*; 1579-1596, *est* ou *ait*, *ime* + *nez* ou *nés*, *ace* + *pe*, *ère* ou *aire* + *ter*, *age*; 1615-1622, *ige*, *uis* + *ie*, *out*; 1780-1792 *ace*, *uit* + *ie*, *ans* ou *ends*; 1870-1879 *ance*, *ieux* + *ieu*, *ure*; 1905-1912 *oie*, *oux* + *oi*, *elle*, etc.

2. J'ai parcouru une fois de plus la pièce, à ce point de vue : en négligeant les couples de rimes plates, j'ai compté 254 groupes à finale masculine et 142 à finale féminine.

a) Dans les quatrains et groupes plus nombreux, Molière prend soin de présenter les deux rimes dans les deux premiers vers ; six fois seulement il s'est écarté de cette habitude pour établir un type de sizain (4 fois *aab ccb*, 2 fois *aab aab*).

b) Il n'use pas en général de plus de deux rimes par groupe.

c) Ces groupes sont d'extension variable, 4, 5, 6, 7 vers ; à partir du vers 800, Molière en écrit même de 8, 9, 11 et 12 vers.

d). Molière n'évite pas l'assonance soit entre les rimes masculines et féminines du même groupe, soit entre l'une des rimes d'un groupe et l'une des rimes du ou des groupes suivants.

e). Par instinct ou par habitude, Molière préfère terminer un groupe par une rime masculine ; il ne le fait pas pour se soumettre aux formes de la poésie lyrique.

CONCLUSIONS

La théorie de M. Comte ne s'accommode pas de certains faits ; il faudrait pour qu'elle fût vraie, qu'elle rendît compte de toutes les exceptions. Nous avons essayé en refaisant les statistiques, en les complétant par d'autres, non pas d'opposer une théorie à une autre théorie, mais de déterminer avec autant de circonspection que possible et les intentions du novateur, et les habitudes ou les instincts rythmiques de l'écrivain en vers.

Molière avait essayé en 1663, dans le *Remerciement au Roi*, des modes nouveaux de versification ; il n'a pas jugé qu'il y avait réussi ; les mètres employés étaient trop nombreux, changeaient trop souvent.

En 1667, écrivant pour la scène, Molière fait une nouvelle tentative, plus raisonnée : quatre mètres seulement, en combinaisons simples, genre plus libre, plus varié que l'*Agésilas* de Corneille, moins complexe que les *Fables* de La Fontaine ; choix libre des mètres à l'intérieur des groupes ; groupes d'extension variable ; deux rimes par groupe, croisées au début du groupe, d'une ordonnance libre, variée, à partir du 3^e vers ; rime plate

non proscrite absolument, utile seulement soit pour le dialogue entrecoupé, soit pour servir de transition entre deux groupes de rimes ; alternance libre (consonance masculine ou féminine, ad libitum, à la fin du groupe) ; assonance libre avec d'autres groupes ; concordance du groupe et de la phrase, non obligatoire.

Au cours de la composition, il se rend compte que le mélange de 3 mètres au lieu de 4, amenant une variété presque égale, est plus commode pour la déclamation (*a* il cesse de faire tenir quatre mètres différents dans un même groupe, *b* il n'emploie plus le vers de 7 qu'en de rares occasions). Il trouve plus commode aussi pour la déclamation de prolonger le développement d'une même idée sur les deux mêmes rimes, et il fait tenir au besoin huit à douze vers dans un même groupe. Dans les scènes lyriques il fait d'instinct concorder plus régulièrement le groupe et la phrase, n'use plus guère que de deux mètres (12 et 8), simplement disposés. D'instinct aussi, quel que soit le caractère de la rime, il préfère terminer le groupe par une rime masculine.

Trois ans après, il devait collaborer à *Psyché*¹ ; il ne dispose pas en maître de l'œuvre à composer, il doit limiter ses innovations ; donc enchaînement plus régulier des rimes (à une exception près, due à une inadvertance) ; usage plus fréquent des rimes plates, seules, ou commençant un groupe de vers dont la suite est en rimes croisées ; la principale innovation à retenir est la liberté plus souvent prise de ne pas faire concorder la phrase et la série des rimes.

Ainsi, dans ses divers essais, Molière laisse bien échapper — par précipitation le plus souvent — des négligences et des incorrections² ; mais ses conceptions métriques et rythmiques sont simples et remarquablement sûres ; vouloir en reconstituer une

1. Je n'ai pas encore étudié la versification de cette pièce ; je m'en tiens provisoirement à ce qu'en dit M. Comte, pp. 80-85.

2. Consulter là-dessus le livre de M. Souriau : *L'évolution du vers français au XVII^e siècle*, Paris (Hachette), 1893, in-8.

théorie exclusive, c'est faire fausse route : si elles sont nettes, elles ne sont pas systématiques.

Pour terminer, j'emprunterai à M. Comte une de ses propres phrases :

En un mot, on voit que Molière ne s'est pas appliqué à donner à la versification de *Psyché* la forme des stances libres ; et si, malgré cela, les groupes de rimes complets ressemblent encore très souvent à des stances, c'est parce que, dans une œuvre dramatique, le poète recherche et trouve d'instinct, pour sa période poétique, une forme d'un contour net et d'un dessin bien arrêté ¹.

On peut remplacer dans ce texte « *Psyché* » par « *Amphitryon* ».

Décembre 1903.

1. P. 84-85.

« SER » ET « ESTAR »

AVEC UN PARTICIPE PASSÉ

PAR G. CIROT

« A côté de l'esp. *está enamorando*, qui est actif, se place comme passif *está enamorado* avec le sens d'un état transitoire ¹ ». C'est tout ce que Diez a trouvé à dire sur la périphrase espagnole formée par *estar* et un participe. Meyer-Lübke n'ajoute rien de plus : « ... en esp. *está enamorado, ocupado*, pour exprimer un état passager ². »

Cette théorie n'a pas seulement l'inconvénient d'être par trop sommaire : elle est inexacte. Heureusement les grammaires pratiques de la langue espagnole, quelques-unes du moins, nous fournissent en partie les rectifications nécessaires. Citons particulièrement la *Gramática castellana* de Bello-Cuervo ³, et surtout la petite *Grammaire espagnole* de Mareca-Dubois ⁴, qui indique exactement, à peu de chose près, les emplois respectifs de *ser* et de *estar*.

Bello donne le véritable sens de « la casa *estaba edificada* » en traduisant par *aedificata erat* ou *fuerat* (n° 1087), qui ne dénote évidemment rien de transitoire ni de passager. C'est au contraire *ser*, qui, avec un participe, implique le plus souvent une idée de ce genre, puisqu'il sert de passif aux modes des temps simples,

1. Diez, *Gram. des Lang. rom.*, trad. Morel-Fatio et G. Paris, t. III, p. 188.

2. *Gram. des Lang. rom.*, trad. de A. et G. Doutrepoint, t. III, p. 345.

3. Paris, Chernoviz, 6^a edición, 1898.

4. Toulouse, Privat, 1901.

lesquels, dans beaucoup de verbes, ne peuvent marquer qu'une action passagère :

« Sus siete cabezas y la del fiel Nuño Salido *son llevadas* á Córdoba por los moros vencedores » (Pidal, *Leyenda de los Inf. de Lara*, p. 9). « Las gallinas que *en aquel momento eran subidas* al furgón » (Galdós, *Doña Perfecta*, p. 6); « *El domingo es esperado* en Madrid el ministro » (Périodique).

Dans ces trois phrases on pourrait tourner par l'actif (*llevan, subian, esperan*), où apparaît bien le caractère passager de l'action.

A vrai dire, dans bien des cas, l'idée d'un état passager n'est, avec *ser*, ni impliquée, ni exclue. Dans cette phrase, par exemple : « La hipótesis *es declarada* en este ejemplo por un complemento de mucho uso en las oraciones condicionales » (Bello, *Gram. cast.*, n° 695), ou celle-ci : « Sigiberto, años después, tiene la audacia de vestirse esta casulla y *es depuesto, excomulgado y desterrado* por su temeridad » (Blasco Ibáñez, *La catedral*, p. 52), ce qui est considéré, c'est l'action en tant qu'elle est subie. — Nous aurions en latin : *feruntur, tollebantur, speratur, declaratur*, etc.

On voit aussi que ce n'est pas *está enamorado* mais *es enamorado* qui correspond comme passif à *está enamorado*. Et la preuve, c'est que, plutôt encore que *subía, esperan*, l'on dirait, *estaban subiendo, están esperando*, si l'on voulait tourner par l'actif les deux phrases citées tout à l'heure ; et inversement, il serait impossible de rendre par « *están edificando* » la phrase proposée par Bello, « *está edificada* la casa ».

« On traduit *être* par *estar*, dit la Grammaire Mareca-Dubois (n° 259), devant un participe passé employé comme adjectif et ne formant pas avec *être* un verbe passif. Pour s'en assurer, il faut essayer de tourner par la voix active en employant le même temps. Si l'on ne peut pas, c'est *estar*, qu'il faut employer, et non *ser*. »

Le moyen proposé est sûr. Si l'on ne peut tourner par l'actif en gardant le même temps, *ser* est impossible : « Ce livre est bien écrit », ne peut être tourné par « on écrit bien ce livre », et sera donc traduit par « *está bien escrito* ». Toutefois ce moyen

n'est pas suffisant car « les plantes dont la rive est tapissée ; les meubles dont la maison est ornée » peut être dit « les plantes qui tapissent la rive, les meubles qui ornent la maison » ; ce qui n'empêche pas qu'il faille *estar* en espagnol : « las plantas de que *está* alfombrada la ribera ; los muebles de que *está* adornada la casa. »

Il est donc préférable de se reporter à la règle qui résulte de ce qui a été dit plus haut pour l'emploi de *ser*, et d'en prendre tout simplement le contre-pied. Considère-t-on l'action, non pas en tant qu'elle est subie, et au moment où elle l'est, mais en tant qu'elle est accomplie ? autrement dit, est-ce le résultat de l'action subie que l'on veut marquer ? et, par conséquent, l'action elle-même est-elle conçue comme passée ? C'est alors *estar* qui est employé. On dira, par exemple « *estoy acostumbrado* á levantarme temprano », et non *soy acostumbrado*. La distinction à faire n'est d'ailleurs pas toujours facile pour un français. Pourquoi *estar* dans les phrases qui suivent :

« Esta duplicación del acusativo ó dativo debe *estar justificada* por algunos de los motivos antedichos » (Bello, *Gram. cast.*, n° 967) ; « Si alguien cree que con procedimientos de esa índole, va á hacer indiscutible la Marina, *está completamente equivocado* » (Périodique) ; « Este capítulo *está relacionado* con el anterior » ; « *Estoy persuadido* de que lo ha hecho de propósito » ; « *Estaba destinado* á pasar á América » (Galiano, exemple cité par Cuervo, *Dicc. de construcción y régimen de la lengua castellana* ¹, s. v. *destinar*, b, αα) ; « *están olvidadas* estas aplicaciones » (Cuervo, *ib.*, e) ?

C'est que l'espagnol considère l'état qui résulte de l'action subie, et non l'action elle-même. Le contraire peut se produire ; c'est l'action elle-même qui est considérée par l'auteur dans cette autre phrase : « Tres caballerías debían transportar todo : hombres y mundos. Una jaca de no mala estampa *era destinada* al caballero » (Pérez Galdós, *Doña Perfecta*, p. 8). Il s'agit des mesures prises pour le voyage, et l'auteur se reporte évidemment par la pensée au moment où on les a prises.

L'espagnol peut ainsi rendre des nuances que le français ne peut traduire explicitement :

1. Paris, Chernoviz, 1886-93.

« *Todo estaba hablado* : no volvieron á decirse que se querían, pero era cosa convenida el noviazgo » (Ibáñez, *La Barraca*, p. 125). Comparez : « *Tout est dit*, et l'on vient trop tard... », où le contexte seul indique que *dit* a un sens de passé. Dans « *Es visto* que todo sustantivo significa toda cosa » (Bello, *Gram.*, n° 354), *es visto* signifie « on voit » ; dans « *Está visto* : quieren cebarme » (Valera, *Pepita Jiménez*, p. 11), *está visto* équivaut à « voilà une affaire entendue ».

Au contraire l'espagnol est ici d'accord avec l'allemand, qui, lui aussi dispose de deux verbes, *sein* et *werden*, correspondant respectivement à *ser* et *estar*. Le parallélisme n'est pas absolument complet, on le verra plus loin, mais en principe *ser*, comme *sein*, forme avec le participe la vraie périphrase du passif.

Ich werde von meinen guten Eltern geliebt.	Soy querido por mis buenos padres.
Der Kaffee ist gezuckert.	El café está azucarado.
Das ist gut gesagt.	Está bien dicho.
Ich werde den I. vom Monate bezahlt.	Soy pagado á principios de mes.
Ich bin bezahlt, ich habe nichts mehr zu verlangen.	Estoy pagado, ya no tengo que reclamar.

Aussi le moyen indiqué par la grammaire allemande à laquelle nous empruntons ces exemples¹ est-il le même que celui que recommande la grammaire Mareca-Dubois, et il y aurait sans doute à y apporter les mêmes réserves.

L'espagnol est assez enclin à considérer le participe passé comme exprimant un état succédant à une action subie, et par suite, à le construire avec *estar*. En effet, il admet souvent, comme une tournure équivalente au présent ou à l'imparfait de la forme réfléchie, le participe passé, non avec *ser* comme on s'y attendrait, mais avec *estar*. Ainsi, à « *se abrasaba* su ánima en el fuego del amor divino », équivaudra « *Estaba... abrasada* su ánima... », comme dit Ribadeneyra, cité par M. Cuervo (*Dicc.*, *abrasar*, 5, c), et non « *era abrasada* ». Le fait tient peut-être à ce que la périphrase *ser* avec le participe passif est exclusivement réservée à l'énoncé d'une action *subie* par le sujet : pour que l'esp-

1. *Grammaire* de Birmann, Paris, Garnier.

gnol l'emploie, il faut que l'idée de passivité soit absolue et implique celle d'un agent autre que le sujet lui-même ; dans le cas contraire, il n'a donc le choix qu'entre la forme réfléchie et la périphrase avec *estar*.

Néanmoins, tandis qu'il n'est pas de verbe transitif dont le participe ne puisse, en espagnol, se construire avec *ser* (car il n'en est pas dont l'action ne puisse être conçue en tant qu'elle est subie), il est à noter que certains participes ne peuvent normalement, sauf en un cas sur lequel nous reviendrons, se construire avec *estar*. On ne dira pas d'ordinaire *estoy amado, esperado, conocido*. La raison en est très simple. La division des verbes, d'après leur sens, en verbes perfectifs et verbes imperfectifs¹ qui, pour l'usage du français n'a pas d'intérêt, en a un pour l'espagnol ; car ce sont précisément les participes des verbes imperfectifs qui ne s'accommodent guère de *estar*. *Vouloir, aimer, attendre, connaître, admirer, louer, supporter, plaindre* et les verbes de même sens ou de sens contraire, marquent une action indéfinie, imparfaite ; ils n'impliquent par eux-mêmes aucun terme, aucun résultat conséquent à l'action signifiée ; autrement dit l'action n'ayant d'autre résultat qu'elle-même, c'est elle seule qui nous intéresse : nous ne pouvons dès lors concevoir cette action qu'en elle-même. Le participe passé de tels verbes est l'équivalent d'un participe *présent* passif, et n'a jamais un sens passé.

La liste des verbes imperfectifs, il faut le dire, n'est pas très facile à établir. A ceux que nous venons de citer, Diez ajoute *voir* et *demander*. Mais sa définition des verbes imperfectifs, d'après laquelle ces verbes exprimeraient « une action qu'on ne commence pas avec l'intention de l'achever », n'est peut-être pas des plus justes. Il vaudrait mieux dire « une action qui est toujours envisagée forcément en elle-même et non dans ses suites, toujours en tant qu'imparfaite par conséquent. » Or, *voir*, non plus qu'*entendre* et *demander*, n'entre dans une telle catégorie. D'autre part le verbe *savoir* semblé bien être un verbe imperfectif, si l'on s'en rapporte à des phrases comme : « *Es sabido*

1. Diez, III, p. 186-187.

que... » (Bello, *Gram.*, n° 1061, Cuervo, *ib.* note 94); « Porque ya era sabido. La familia era... la familia; y los negocios... los negocios » (Blasco Ibáñez, *Flor de Mayo*). Lorsque nous disons en français : « Cette leçon est sue », il semble que nous considérions le participe comme un vrai participe à sens passé, et par conséquent le verbe *savoir* comme perfectif. Mais vu l'insuffisance de notre langue sur ce point, nous sommes mauvais juges : nous assimilons faussement le participe *sue* à un participe de sens passé, quand il a en réalité un sens présent, et qu'il ne peut en avoir d'autre. Le moyen de reconnaître les verbes imperfectifs, serait de voir quels sont ceux dont l'emploi au parfait composé (*j'ai aimé, désiré, craint, voulu, attendu, connu, admiré, loué, supporté, plaint, su*), n'implique l'idée d'aucun résultat actuel. Le contraire se vérifie pour les perfectifs (*j'ai planté, acquis, attiré, repoussé, avalé, détruit, élevé, donné, vendu*, etc.) — Enfin, en allemand, où l'on emploie *werden* pour marquer que l'action est en train d'être subie, l'italien *è temuto da tutti* nous dit Meyer-Lübke¹, se laisse parfaitement rendre par « er ist bei allen gefürchtet »... *è odiato*, par « er ist verhasst ». L'espagnol mettra *es temido, es odiado*, ce qui est logique. Aussi ne voyons-nous pas bien ce que veut dire le philologue allemand quand il ajoute « qu'il faut chercher du côté de l'allemand plutôt que du côté du roman une différence dans la manière d'envisager les rapports ». Cette différence paraît en somme marquée très nettement, ainsi qu'on vient de le voir, en espagnol.

Voici le cas où un verbe imperfectif comporte la construction de son participe avec *estar*. Il peut arriver qu'on veuille exprimer avec un verbe de ce genre un état passif conçu comme nouveau par rapport à un état antérieur. « A présent je suis connu à Madrid » se dira en espagnol « Ahora *estoy conocido* en Madrid », et de même il se présentera des cas où il faudra dire *estoy querido, estoy esperado*. Au surplus cette particularité peut se produire avec un verbe quelconque. Dans cette phrase : « ... mientras que *ahora* los guardacostas *estaban mandados* por oficiales recién salidos

1. III, p. 341.

de la escuadra de instrucción » (Blasco Ibáñez, *Flor de Mayo*, p. 93), *mandados* a évidemment le sens d'un participe présent passif, et il semble qu'il faudrait *eran* : toutefois, l'auteur fait ici une comparaison avec ce qui se passait antérieurement, et il est amené par là à adopter la construction qui sert à marquer un état créé par une action, et à assimiler *mandados* à un participe de sens passé. On peut expliquer de même « ... no se podía pasar : las tierras *estaban ahora cultivadas* » (*Barraca*, p. 66); « De veras que *ahora estaban cultivadas* » (*ib*). Il faut remarquer qu'en pareil cas, un mot comme *ya*, *ahora*, est joint au verbe, à moins que le contexte ne rende suffisamment l'idée de nouveauté, comme dans ce passage du *Diálogo de las lenguas* de Valdés : « Duelo y duelos *están tenidos* por feos vocablos, y por ellos usamos fatiga y fatigas » (p. 384 de l'édition Boehmer.) On peut se demander pourtant si Valdés avait déjà le sentiment de l'usage moderne, car, quelques lignes plus loin, il écrit : « Por levantar se solía dezir erguir, pero *ya es desterrado* del bien hablar. »

*
**

La règle moderne, qui paraît en somme aussi rigoureuse que logique, n'était pas, en effet, établie au début de l'époque classique.

Voici des exemples qui la contredisent :

« Toda vía *es averiguado* que por muerte del Rey Don Enrique el primero sucedio en esta Corona, no doña Blanca su hermana mayor... sino Doña Berenguela... » (Mariana, *Hist. de Esp.*, ed. 1623, l. XIX, c. 15); «... por *ser* tan justificada la demanda » (XX, 14); « Alonso Pimentel... como le *era mandado*, con parte del exercito no cessaua de apoderarse de los pueblos... » (XXI, 1); «... un farsante que, *siendo ya bautizado*, enseñaba los muchachos aquel arte... » (Mariana, *Juegos públicos*, ed. Rivadeneyra, t. II, p. 430 b); «... le vino a la memoria que no *era armado* caballero... (D. Quijote, I, 2, p. 28 de l'édition Fitzmaurice Kelly); « Estando las cosas de la Compañía en el estado que *dicho es* » (Ribadeneira, *Vida del Padre Ignacio*, p. 58^b de l'édition Rivadeneyra); « *Era* Cuba muy poblada de Indios (Gómara, p. 185^b de l'édition Rivadeneyra); « La poblacion Cesariana no *era fundada* quando los Fenices de Sydon y de Tyro

quisieron sojuzgar a Turdeto » (Ocampo, *Coronica*, l. II, c, 27; t. I, p. 371 de l'éd. Cano); « Tambien es muy averiguado ser este principe grandemente provechoso para sus vasallos » (I, 44; t. I, p. 218); « la lengua que oy se habla en Castilla, aunque es mezclada de otras... » (Valdés, *Diálogo de la Lengua*, p. 343 de l'éd. Boehmer); « ... por ser muy emparentados » (*Amadis*, p. 1 de l'éd. Rivadeneyra); « El Castillo... era asentado en una alta peña » (p. 25^b). A plus forte raison trouverions-nous de ces exemples dans les textes antérieurs : « Non era estonce cercada de muros como lo es agora » (Ayala, *Crón. de D. Pedro*, p. 494^b de Rivadeneyra); « era puesto en salvo » (p. 415^b) etc.

On peut cependant constater qu'elle est à peu de chose près suivie dans le *Don Quichotte*. Elle l'est également bien souvent dans l'*Historia de España* de Mariana :

« ... como esta dicho... » (XX, 15); « era ido a Ocaña, por estarle mandado que no entrasse en la corte » (*ib.*); « ... dezia era necesario estar proveydo de dinero, para boluer a la guerra el año siguiente (XIX, 17); « ... no se pudieron recoger tan presto, por estar muy trauada la escaramuça y refriega » (XIX, 22); « El mal de la heregia es casi incurable : mayormente quando está muy arraigado » (XX, 9). Volontiers Mariana emploie, comme on fait aujourd'hui, *quedar*, au lieu de *estar*, et voici trois phrases qui montrent bien la différence qu'il met entre *ser* et *quedar* : « los hijos, y descendientes del que vna vez es priuado de la Corona, quedan perpetuamente excluydos para no boluer a ella... » (XIX, 20); « ... rezelauanse, que si don Enrique fuesse puesto en libertad, podrian ellos ser castigados por el consejo que dieron que fuese preso » (XX, 14); « si algun delicto auia cometido bastantemente quedaua castigado con prision tan larga » (*ib.*). Quand il écrit : « ... respondio que las capitulaciones no eran validas, por ser hechas sin su mandado » (XXI, 1), c'est sans doute à l'action même (*fieri*), plutôt qu'au résultat (*facta esse*) qu'il pense : nous avons là un passif présent, lequel n'a rien d'étonnant après *por*, même quand il s'agit en réalité d'un fait passé.

Avec les verbes neutres, l'ancien espagnol employait comme auxiliaire, *ser* ou *haber* indifféremment. On ne doit donc pas considérer comme contrevenant à la règle établie aujourd'hui pour le participe passé actif, des phrases comme :

« El tiempo de las treguas assentadas con los moros era pasado » (Mariana, *Hist. d'Esp.*, XIX, 21); « ... era pasado desta vida » (XXVI, 6); « ... era entrado el verano » (*Guzmán de Alfarache*, p. 192^b de l'éd. Rivadeneyra); « ... y aun creian tambien que con algun misterio celestial eran llegados en España... » (Ocampo, *Coronica*, I, 37; t. I, p. 187 de l'éd. Cano); « ... ya la

bendita Cañizares *es muerta* : mirad cuan desfigurada y flaca la tenia la penitencia... Vieron... que no *era muerta* » (Cervantes, *Coloquio de los perros*).

Les quatre participes qui se trouvent employés avec *ser* dans ces exemples le seraient encore aujourd'hui, avec cette réserve que les trois premiers ne le seraient qu'en parlant d'une division du temps, ou d'une saison :

« ... Por *ser ya pasada* la hora de comer... » (*Barraca*, p. 96); « Cuando despertó *era bien entrada* la tarde » (*ib.*, p. 48); « Preguntaban si *era llegado* el momento de chorrar » (*Flor de Mayo*). « Mi único mérito... fue conocer que *era llegada* la hora de la emancipacion literaria » (A. Durán, *Prólogo* à l'éd. du *Romancero general*, collect. Rivadeneyra).

Quant à *es muerto*, il ne faut pas confondre les cas où il est l'équivalent de *ha muerto*, et ceux où il est le passif de *matar* :

« *Era ya muerto* en 1618 cuando se imprimió este libro » (Godoy Alcántara, *Hist. de los Falsos Cronicones*, p. 236); « Mahomed Torres cree fácil rescatarlos mediante donativos, porque si se empleara la fuerza armada, *serian muertos* y enterrados para borrar sus huellas » (Périodique).

Quant aux autres verbes neutres que l'on rencontre si fréquemment conjugués avec *ser* jusque chez Mariana et même chez des écrivains postérieurs (mais non pas chez Cervantes¹), comme *ir*, *venir*, *salir*, *partir*, *volver*, *fallecer*, on sait qu'ils prennent aujourd'hui *haber*. On ne peut s'étonner de ne pas voir ces verbes conjugués avec *estar*. Certains participes de verbes neutres, pourtant, prenaient soit *ser*, soit *estar*. C'est d'abord *casado*, qui pouvait être employé aussi comme participe passif, d'où naturellement trois sens possibles pour deux formes : *era casado*, = soit le neutre « *había casado* », soit un passif équivalent à « le casaban » ; et *estaba casado* = « il se trouvait dans l'état de marié » : cela, sans compter les cas où *casado* est substantif et synonyme de *marido*, *esposo* comme dans *La Perfecta casada*, et en particulier dans l'exemple de sainte Thérèse que cite M. Cuervo « Si uno es mal *casado*, ya se ve el desasosiego que da á su mujer » (*Dicc. de constr. y rég.*, *casar*, c, S). *Muerto* se prê-

1. Sauf erreur de ma part.

tait également à deux formes pour trois sens : *era muerto* = soit le neutre « *había muerto* », soit un passif équivalent à « le mata-ban » ; et *estaba muerto* = « il se trouvait dans l'état de mort ». De là l'indécision de la langue de Mariana : « *estaua casado con doña Isabel* » (*Sumario*, année 1522) ; « *era Borbon casado con Suzana* » (*Ib.*, année 1526), et la possibilité pour la langue actuelle de recourir, pour *muerto*, à l'une des deux constructions qui viennent d'être signalées.

*
**

Nous n'entamerons pas ici la question de l'emploi de *ser* et de *estar* avec 1° un substantif ou un pronom ; 2° avec un adjectif, 3° un complément de lieu ; 4° un complément d'origine, c'est-à-dire dans les quatre cas qui restent à considérer. Mais nous devons rappeler que le participe passé peut arriver à avoir un sens d'adjectif et par conséquent être traité comme tel. Or quand l'adjectif prédicat marque une qualité permanente ou distinctive du sujet (adjectif distinctif), c'est *ser*, verbe « substantif », qui est employé, aussi bien que si le prédicat était un substantif. De là les constructions comme

« *es bien nacido* », « *soy casado* » (cf. *soy soltero*) ; « *era aficionado á castigarlos* » (*Barraca*, p. 154) ; « *era aficionado a los torneos* » (Mariana, *Hist. de Esp.* XX, 11) ; « *era muy adinerado* » (XX, 15) ; « *Luego no es bautizada* » (*D. Quiçotte*, I, 37, p. 374 de l'éd. Fitzmaurice-Kelly) ; « *como si verdaderamente fuera enamorado* » (I, 2, p. 29) ; et celles que M. Cuervo relève chez des auteurs du XVII^e siècle, par exemple : « *Los humildes son muy agradecidos, porque como ellos se tengan por tan pequeños, cualquier bien que se les haga tienen por grande* » (Luis de Granada, d'après le *Dicc. de cons. y rég.*, *agradecer*, b, a).

Toutes également possibles aujourd'hui. Si bien qu'on n'emploiera *estar* avec ces participes adjectifs que dans le cas où ils marquent une qualité passagère, un état momentané :

« *Es viuda; sólo tres años estuvo casada* » (*Pepita Jimenez*, p. 12), ou pour marquer un état nouveau : « *ya está casado* », d'où par analogie ou symétrie : « *aun no está casado.* »

Il faut prendre garde d'ailleurs que certains participes, même quand l'oblitération du verbe d'où ils sont tirés les a, en fait, convertis en de véritables adjectifs, peuvent encore garder leur force de participes et se construire comme tels.

C'est ainsi qu'on peut expliquer « ¿ Creían que el pasado iba á *estar oculto* ? » (*Barraca*, p. 134); ou « Esta familia de formas afines *está sujeta* à un accidente y es que en los verbos en *eir...* se pierde la *i* del diptongo » (Bello, *Gram. cast.*, nº 547). La preuve que *sujeto* est encore parfois en réalité un participe, nous l'avons dans cette phrase de la *Barraca* : « Barret iba detrás, intentando perseguirle, *sujeto y contenido por* los fuertes brazos de unos mocetones » (p. 40).

La grammaire Mareca-Dubois assimile, on l'a vu, le participe passé employé avec *estar* à un adjectif. On ne peut pas dire que cette manière de voir soit erronée, mais c'est plutôt l'assimilation inverse qui serait complètement vraie. En premier lieu l'adjectif pouvant exprimer, soit une qualité conçue comme permanente ou distinctive, soit un état conçu comme passager, et le participe employé avec *estar* ne pouvant en principe exprimer qu'un état conçu comme résultat d'une action subie, il n'est pas très logique, ni très précis, de considérer le participe ainsi construit comme l'équivalent d'un adjectif. En second lieu il nous semble plutôt (jusqu'à preuve contraire tirée de l'histoire de la langue) que c'est parce qu'il est assimilé à un participe, que l'adjectif exprimant un état passager se construit avec *estar* et non plus *ser*. L'équivalence n'est pas absolue, car l'adjectif ainsi construit implique une idée de momentanéité, que n'implique pas le participe : il suffit, pour s'en assurer, de comparer « *estoy enferma* » avec « *está edificada* la casa ». Néanmoins elle est parfois à peu près complète, en apparence du moins : « yo no *estoy enferma*, yo no *estoy* sino *acobardada*, mejor dicho *fascinada* » (Galdós, *Doña Perfecta*, p. 180). Il arrive même que le participe n'éveille plus du tout l'idée de l'action initiale : « *Estás helada...* Rosario ¿ Porqué tiembblas así ? » (*Ib.*, p. 174). Mais en général il l'éveille, et là est une seconde différence entre l'adjectif et le participe construits avec *estar*.

Quoiqu'en somme l'équivalence ne soit qu'approximative, elle est encore assez grande, et l'on conçoit théoriquement com-

ment la construction de l'adjectif avec *estar* est analogique de celle du participe avec le même verbe. « ¿ Dónde pondremos á este asno, que *estemos ciertos* de hallarle después de pasada la refriega » (*D. Quijote*, I, 18, p. 145 de l'éd. Fitz-Maurice-Kelly) doit, semble-t-il, s'expliquer par l'assimilation de *ciertos* à *certificados* : réciproque de l'emploi de *ser* avec un participe assimilé à un adjectif distinctif.

Une dernière remarque pour finir. Le participe passé passif à sens présent ne cesse pas d'être conçu comme tel s'il est mis au superlatif : « El gobernador *es elogiadisimo* por su conducta » (Périodique).

Nous arrivons ainsi à une règle que nous pouvons figurer à l'aide du tableau suivant :

Se reconstruisent avec <i>estar</i>	}	1° Un participe passé passif à sens de passé et à valeur verbale (verbes perfectifs).
		2° Par assimilation, un adjectif marquant un état nouveau, ou exprimant un état passager.
		3° Par assimilation, un participe passé passif à sens de présent et à valeur verbale (verbes perfectifs ou imperfectifs) marquant un état nouveau.
avec <i>ser</i>	}	1° Un adjectif distinctif, par assimilation avec un substantif prédicat.
		2° Par assimilation, un participe passé passif sans valeur verbale.
		3° Un participe passé passif à sens présent et à valeur verbale.
		4° Exceptionnellement un participe passé neutre : <i>entrado, pasado, muerto</i> .

Voilà sans doute une règle bien compliquée pour un usage qui, semble-t-il, ne présente aucune difficulté aux yeux des Espagnols ; car le silence de l'excellente *Gramática* de Bello « destinada al uso de los Americanos », comme du *Diccionario de galicismos* de

Baralt¹, touchant les méprises possibles, prouve assez que cette règle instinctivement appliquée, ne comporte pas d'hésitations, qu'elle s'est donc établie naturellement, et qu'elle n'est pas, comme tant de règles de la grammaire française, une fiction de grammairien, une loi académique.

Comment s'est-elle établie ? Que faut-il conclure des exemples tirés par Diez (*exstitit relaxata, exstitit decoratus*) d'Isidore de Beja (§ 19 et 23, dans *Esp. Sagr.* t. VIII) ? Après tout, *exstitit* n'est peut-être, dans le latin prétentieux de cet auteur, qu'un pur synonyme, un substitut élégant de *fuit*, puisqu'on trouve à côté *fuerau captiuata* et *sunt attributa* : « *cuncta supra nominata sunt attributa, atque omnis retroactorum temporum exstitit captiuata relaxata, quaecumque olim fuerau captiuata* » (§ 19). En tous cas l'emploi de *extare* ou de *manere* est assez fréquent dans ce texte pour appeler l'attention (*maneau prorogatus, extat comprehensus, extiterat positus*, dans le seul § 57). Ce qui est sûr, c'est, on l'a vu, que l'usage moderne n'était pas complètement fixé, il s'en faut, au début du xvii^e siècle. Mais nous n'avons pas à aborder ici le côté historique de cette question, ne nous étant pas proposé autre chose que d'esquisser un petit chapitre de grammaire pratique².

1. Madrid, 1855.

2. P. S. En ce qui concerne la distinction des verbes perfectifs et imperfectifs, nous pouvons admettre que quelques verbes, entre autres *voir* et *entendre*, peuvent, selon le sens qu'on leur donne, entrer dans l'une ou l'autre catégorie. Pour *savoir*, la chose est discutable ; mais l'espagnol semble bien le considérer comme imperfectif toujours. Il faut, dans toute cette question, ne pas perdre de vue l'inéquivalence fréquente, tant pour le sens que pour la valeur qui leur est attribuée à cet égard, des verbes français et de leurs correspondants espagnols.

A PROPOS
DES
ADJECTIFS EN « IDUS »

PAR A. CUNY

Ces adjectifs ont été l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Niedermann dans les *Indogermanische Forschungen*, vol. X, p. 221 sqq. L'auteur résume d'abord, pour la critiquer ensuite, l'ancienne opinion qui voyait dans les formations en *-īdus* des composés d'un substantif et d'un nom d'agent de la racine **dō-*, « donner », ou **dhē-*, « placer, faire », et qui les assimilait aux composés sanscrits tels que *jala-da-*, « aquatique », *phala-da-*, « fructueux », etc. Après avoir concédé à M. Osthoff, qui avait repris cette opinion pour la faire sienne et la défendre (*Das Verbum in der Nominalcomposition*, p. 121 sqq.), que souvent des mots très usités en composition finissent par devenir de simples suffixes (cas de all. *-heit*, *-schaft*, *-bar*, etc. (*I. F. X.*, p. 223)), il montre qu'il n'en est pas de même pour les adjectifs tels que *lucidus*, *tepidus*, etc., car ils n'ont jamais le sens actif que l'on devrait au moins retrouver çà et là, étant donné leur origine (**dō-* ou *dhē-*). Il reproche ensuite à M. Osthoff, et c'est sa plus sérieuse objection, de n'avoir pas tenu compte de la chronologie dans l'interprétation morphologique des adjectifs en question. Il montre qu'il faut partir des adjectifs en (*-dus*) *-īdus* les plus anciens, et qu'en tout cas, il faut en distinguer deux catégories : l'une comprenant les adjectifs dérivés au moyen du suffixe *-do-* d'adjectifs qui n'existent plus dans la langue, et l'autre composée d'adjectifs en *-īdus* qui ont encore à côté d'eux les adjectifs plus simples dont ils dérivent :

- 1^{re} catégorie : *claudus*, cf. skr. *śrava-ṇa-*, « estropié » ;
crūdus, cf. vha. *rāo*, ags. *bredu* ;
lūcidus, cf. gr. *λευκός* ;
nūdus, cf. lit. *nūgas* } et skr. *nag-nd-* ;
 v. sl. *nagū* }
sordidus, cf. got. *swarts* ;
 etc., etc.
- 2^e catégorie : *albidus*, *albus* ;
gravidus, *gravis* ;
squālidus, *squālis* ;
vīvidus, *vīvos* ;
 etc., etc.

(I. F., X., pp. 229-230.)

Enfin M. Niedermann signale des traces du suffixe *-d-*, *-do-* en germanique, en letto-slave et aussi en celtique où il prend la forme *-dio-* qui n'est pas non plus inconnue au latin (*viridis* et les nombreux noms propres tels que *Nigidius*, *Ovidius*, etc.)¹.

Comme on le voit, il n'y a rien d'essentiel à ajouter à l'étude de M. Niedermann, et il semble bien acquis désormais que l'on doit voir dans les adjectifs en *-idus* des dérivés secondaires soit de noms soit d'autres adjectifs disparus ou existant encore dans la langue. On peut cependant ajouter de nouveaux exemples à ceux qu'il a cités, serrer de plus près la question de savoir comment les adjectifs en *-idus* se sont étroitement associés aux verbes en *-ere* et aux thèmes en *-es-* et étudier plus à fond le suffixe *-d-*, *-do-* dans les langues apparentées : c'est ce qui sera essayé ici.

A la première catégorie, celle des adjectifs en *-idus*, dérivés d'adjectifs non attestés en latin, il convient d'ajouter :

I. **forda**, « (vache) pleine », de **foro-dā*, m. à m. « trächtig ». Le v. sl. *brěžda* (même sens), et le sens général de la racine *bher-* (got. *ga-bairps*, all.

1. Dans la première catégorie, un exemple paraît devoir être interprété autrement : à savoir *trepī-dus* de **trep(r)o-do-*, cf. skr. *trp-rd-* ; nous avons aussi *trpā-la-*, mais le sens n'est pas sûr, cf. Uhlenbeck, *Etym. Wörterb. der altindischen Sprache*, s. v. ; de même dans la seconde catégorie, *rubidus* de **rubridus*, dérivé de *ruber* (*rubri*). Ces dissimilations ne sont pas certaines ; du reste les adjectifs en *-ro-* existaient souvent à côté d'adjectifs en *-u-* (got. *hardus*, *καρτερός*), et, en particulier pour *rubidus*, nous pouvons très bien partir d'une forme **rubo-* (devenue substantif : *rubus*, « buisson », m. à m. « fruit rouge »), cf. lit. *rūdas*, « brun rouge ».

gebären) garantissent le bien-fondé de ce rapprochement au point de vue sémantique¹.

Au point de vue morphologique, on pourrait se demander si l'indo-européen possédait un adjectif **bhoros*, « portant, produisant »; car, en sanskrit, il n'existe guère que dans les composés (cf. Uhlenbeck, *Etym. Wörterb. d. altind. Spr.*, s. v.). Mais le grec nous garantit son existence indépendante, car il possède *φορός* adj. (à côté de *φόρος* substantif à sens intransitif). Ce *φορός* signifie « qui porte » d'une manière générale et a aussi le sens particulier de « *fertilis, ferāx* » (*ἡ φορός καρπῶν*), et de plus, un sens exactement pareil à celui du latin, *forda*, à savoir : *φορός* = *εὐσύλληπτος*; (Galien citant, croit-on, Hippocrate) : *φορός δὲ οὐ δύναται εἶναι ὄδῃ ἔχουσα* (cf. *Steph. Thes.*, s. v.).

A cet exemple incontestable, on peut joindre :

*
**

II. **torridus**, dérivé de **torrus*, **torsus*;

cf. got. *þairsus* (avec *s* d'après *þairsan*);

skr. *tṛṣūh*;

i.-e. **tṛs-ús*;

et aussi :

*
**

III. **horridus**, dérivé de **horrus*, **horsus*;

cf. skr. *ghṛṣūh*.

**gaursus* n'existe pas en got., mais le parallélisme parfait des deux racines **ters-* et **ghers-* (lat. *torrēre*, Varron; *horrēre*, skr. *tṛṣyati*, *hṛṣyati*) ne laisse pas de doute sur la légitimité qu'il y a de reconstruire un i.-e. **ghṛsús*².

1. Cf. Skutsch, *Forschungen*, I, p. 46. Mais l'auteur admet l'opinion de M. Osthoff, et prend pour base le subst. **bhorā*, gr. *φορά*, « *Herausbringen von Früchten* ». Du reste, nous allons voir que **bhorós* adjectif a existé.

2. On ne peut citer *hirsūtus* en faveur de **ghṛsús*, « hérissé », car il est évident que :

hirsūtus : *versūtus* =

**hirs(s)us*, : **vers(s)us*, « *τρόπος* »,

c'est-à-dire qu'il dérive d'un substantif verbal en *-tus* (4^e déclinaison); s'il en était autrement, on aurait **hirrūtus* comme *horridus*; il serait peut-être plus légitime de citer ici *hirtus*. Il paraît certain que, dans ce mot, il y a eu une voyelle entre *r* et *t*; autrement, la racine étant *ghers-*, on aurait eu **hirstus* ou **hirs(s)us*. *Hirtus* pourrait donc être < **hirrūtus*, **hirsūtus* avec le vocalisme fort de la racine (**ghersu-* au lieu de *ghṛsú-*), et le suffixe secondaire *-to*. Pour l'*i* radical, cf. ce que M. Niedermann dit de *hispidus* (pour lui, < **ghers-*

IV. Un exemple sûr encore est le mot :

callidus, « rusé », dérivé de **callos* (même sens);
cf. celt. **kallos* (corn. *cal*; cymr. *call*).

Callidus se rencontre déjà dans Plaute; quant à **kallos* en celtique, v. V. Henry, *Lexique... breton*, p. 51, note; et Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, dans Fick, *Vergl. Wörterb.*, II, 4^e Auflage, 1894, sub verbo: *kallos*.

V. Non moins sûr est :

tepidus, dérivé de **tepus*;
véd. *tápuh*.

(On voit ainsi par *torridus*, *paúrusus*; *horridus*, *ghr̥s̥ih̥*; *tepidus*, *tápuh*, que la formation d'adjectifs secondaires en *-do-* a été pour le latin un autre moyen d'éliminer les anciens adjectifs en *-u*, qu'il a fait ordinairement passer à la flexion en *-i*. Dans *gra-vi-dus*, cf. *gurúh̥*, gr. βαρός, got. *kaúrur*, les deux suffixes sont cumulés).

VI. De même on a en

latin: *fulgi-du-s* à côté de :
skr. *bh̥ḡgu-* (nom propre)
i.-e. **bh̥ḡgu-s* ' brillant ' (rac. *bbergh-*).

VII. On pourrait enfin ajouter :

tardus, si l'étymologie n'en était si obscure.

Mais les exemples sûrs qu'a apportés M. Niedermann et ceux qu'on a essayé d'y ajouter invitent à voir dans *tardus*, lui aussi, le dérivé d'un adjectif plus ancien: **torú-*, par exemple; (cf. la glose d'Hésychius: *τέρω* ἄσθενής, λεπτόν, et avec des sens plus éloignés, skr. *tdrunah̥*, gr. *τέρηγ*, etc.), dérivé de la racine *ter-*, « user, froter ».

**torú-* en latin devrait donner **taru-* (cf. *salire*, etc.) et, les cas d'absorption après liquide étant très fréquents, **taru-dos* pouvait très bien aboutir à *tardus*. Quant au sens, si l'expression *terere tempus* n'était pas suspecte d'avoir été calquée sur *διατρίβειν τὸν χρόνον*, on pourrait interpréter **tar(ū)dos* par « flâneur », mais, d'une façon ou de l'autre, il semble bien que *tardus* se ramène raisonnablement à *terere*, tandis que supposer qu'il est pour **targdos* et le rapporter à *trahere*, comme le font MM. Skutsch, *Forschungen* I, 45, et Osthoff, *M. U.*, V, 106, paraît tout à fait invraisemblable.

Cette première liste ne se trouve pas diminuée de **trepidus**, puisqu'au lieu d'y voir **trepro-do-*, on peut y voir **trepo-do-* (cf. skr. *tṛpd-lu-*) ou plutôt **trepu-do-*, cf. *tepidus-*, skr. *tápuh̥*, donc i.-e. **trépus*. (Pour le degré *e* de la racine

q^uo- + suffixe *do-*), dans sa première liste; et pour le suffixe *-to-* en fonction secondaire, cf. *jūs-tus*, *rōbus-tus*, *angus-tus*, *hones-tus*, *mōles-tus*, *onus-tus*, *faus-tus* et surtout *libertus* dérivé lui aussi d'un adjectif *liber* (falisque *lōferta*).

dans un adjectif en *-u-*, cf. encore skr. *svādūh*, gr. ἡδύς, lat. *suavis*... donc i.-e. **swādūs*, et cela malgré le ton.) Elle se trouve au contraire augmentée de :

rubidus, dérivé de **rubos* ;

lit. *rūdas*, adj. « brun rouge »,

même si l'on n'admet pas que le substantif *rubus* ait l'étymologie ordinairement proposée, à savoir « végétal à fruit rouge ».

Passons maintenant à la seconde catégorie, celle des adjectifs en *-idus*, dérivés de simples encore attestés. Il y a peu de chose à ajouter.

rauidus, raudus, à côté de *ravos*, « brun » (v. Vendryes, *Recherches sur... l'intensité initiale en latin*, p. 212).

pædidus, « malpropre, dégoûtant », de *pædis*, *-é* (Plaute);

flōridus de **flōrus*, « fleuri » (fém. substantifié *Flōra*), (sans préjudice de *flōrus*, « blond », reconnu par L. Duvau, *Mém. Soc. ling.*, VIII, p. 187 sq.).

Peut-être aussi :

torpidus, *turpis* ? (ce dernier semble bien se rattacher à *torpēre*);
et **vapidus**, cf. *vappa*, « (vin) éventé », cf. *vapor*.

Il y a probablement encore d'autres exemples de ce genre, mais M. Niedermann en avait déjà cité suffisamment pour faire voir que dans toute la suite de la langue, on avait pu former de nouveaux adjectifs en *-idus* de cette manière.

La plupart du temps cependant, ils *semblent* dérivés soit d'un substantif, soit d'un verbe en *-ēre* (marquant l'état et intransitif). Inutile de citer des exemples pour les dérivés apparents en *-idus* de verbes en *-ēre* ; le fait est universellement reconnu, et M. Vendryes dit excellemment (*Recherches... sur l'intensité*, p. 200) : « On peut dire que l'adjectif verbal en *-ido-* tendait à faire partie du système verbal pour les verbes en *-ēre*. »

Mais quelquefois l'adjectif en *-idus* paraît dériver d'un substantif ; c'est le cas pour :

sūcidus, *sūcus* ;

mūcidus, *mūcus* ;

gelidus, *gelu* ;

fāmidus, *fāmes*.

L'explication du fait est bien celle que M. Osthoff donne (*loc. cit.*), mais en la modifiant légèrement : étant donné *lūci-dus* (dérivé de *lūco-*, cf. *Lūcius*, λευκόζ), à côté de *lūx* et de *lūcēre*, on pouvait facilement associer *lūcidus* soit à *lūx*, soit à *lūcēre*, et former *mūcidus* sur *mūcus* et *marcidus* sur *marcēre* ou inversement. Ce qui favorisait grandement ces associations, c'est la circonstance que dans bien des adjectifs primitifs en *-u-* ou même en *-o-*, on avait le même vocalisme radical que dans les intransitifs en *-ē(-re)*, à savoir : la forme à degré zéro de la racine, ex. :

**tr̥s-ē* (ταρσῆναι) : **tr̥s-ū-* ;

**rudhē* (v. sl. *rūdētī*) : **rudh-o-* (lit. *rūdas*).

Ces formes et bien d'autres semblables ayant le même degré radical et un sens analogue furent étroitement associées et imposèrent quelquefois leur vocalisme aux thèmes en *-es-* (qu'on trouve presque toujours à côté des intransitifs en *-ēre* et des adjectifs en *-idus*, ex. : *rubēre, rubor, rubidus; fulgēre, fulgor (fulgur), fulgidus*, etc., etc.). En indo-européen, ces thèmes en *-es-* avaient régulièrement le degré *e* de la racine; en latin (et aussi en grec) ils ont souvent le degré *zéro* : *βάρος* d'après *βαρός*; *θάραξ* d'après *θαράξ*, *θρασύς*; *ὄξος, ὄξύς*, etc.); les mots tels que *γλεύκος, ἥθος, μῆκος* ont donc un vocalisme extrêmement ancien). Mais en grec, les formations verbales en *-ē* sont assez rares; elles sont au contraire très nombreuses en latin : c'est ce qui explique pourquoi les thèmes en *-es-* y ont bien plus fréquemment le degré *zéro* de la racine.

ācus, ācer-is, « pointe d'épi », m. à m. « chose aiguë », *liquor, -ōris; rīgor; nīlor; valor; pavor*, etc.

Il ne faudrait pourtant pas dans *tolerāre* d'un ancien **tolos, -eses* vouloir retrouver le degré *tol-* qui, du reste, aurait abouti à **tāl-*. *Tolerāre* suppose très régulièrement **telos, teles-*/*os*, car de même qu'en lituanien or. (v. Gauthiot, *Le parler de Buividze*, p. 109, Appendice), *l* était vélaire devant *e* en latin et conditionnait très régulièrement le changement de *e* en *o* dans la syllabe précédente (ouverte).

Les formations régulières au point de vue indo-européen telles que *tepor* (skr. *tāpas-* n.) sont bien moins nombreuses. Bien que *frīgus* ait un *i* long, il faut sans doute y voir une racine à degré réduit à cause du grec *ῥίγος* et non ***ῥεῖγος*. Le fait ici pourrait être indo-européen; cf. toutefois got. *lūkan*, gr. *νίφει* et autres cas où le degré réduit long a l'air de suppléer le degré normal de la racine. (Pour *tīmor, tīmidus*, l'*i* radical est également difficile à expliquer que l'on parte de la forme en *e* : *tem-* ou de la forme à degré réduit *tom-* (devant voyelle), *tom-ē* par exemple. L'indo-européen ne devait pas reculer devant le groupe *tm-* initial : le sanskrit possède dans un mot (véd. *tmān-*) et ce groupe est assez fréquent en grec : *τμήσις, Τμῶλος*...; le latin primitif a pu le conserver d'abord, soit : **tmēsi*, puis y insérer un *i* comme dans les mots étrangers : *mīna* (*μνᾶ*), *Timolus* (*Τμῶλος*), *tebīna* (*τέβινη*); cf. aussi le mot purement latin *fēmīna* que M. Sommer (*Handbuch*, p. 154) tire de **fēmānā*. On ne peut guère expliquer cet *i* par un *ē* primitif transformé sous l'influence de *i* du suffixe *-idus*, parce qu'on ignore la qualité primitive de cet *i*, et qu'en second lieu, on avait ici la forme réduite **tom* + voyelle, qui devait donner **tam-* et le rester. Quant au sens, *tīmēre* (cf. *tēmēre*, « à l'aveuglette », skr. *tāmas-*, « obscurité ») signifie m. à m. « être à tâtons », et par suite, « craindre ». Cf. de Saussure, *Mém. Soc. ling.*, III, p. 284, qui interprète le verbe par « être silencieux, immobile », et qui renvoie à *K.Z.*, IV, 5. Du reste, on enseigne généralement que la racine **temā-* réunit les idées de « silence, immobilité, obscurité »; v. Bergaigne, *Manuel*, dans le *Lexique*, s. v. Il semble donc bien que, de toute façon, *tīmēre, tīmidus* se ramènent raisonnablement à cette racine, mais au degré réduit *tm-* et non au degré

plein comme *tepor*. Un nouvel exemple de régularité est *cluor* (de * *clew-ōs*, m.) skr. *crdvas-*, gr. κλέ(φ)ος, à côté de *clū-ēre* cité par M. Niederman, *Berl. phil. Wochenschr.*, col. 1303. L'auteur a tort dans le même article de rapprocher de *frīgus* le slovène *srěž*, car ce dernier est pour *serž-*. A une initiale *sr-* ne peut correspondre en slave que *str-*.

Quant à la valeur du suffixe *-do-*, il paraît bien évident, et M. Niedermann le reconnaît, qu'il est l'équivalent morphologique exact du suffixe *-to-*, et qu'en tout cas, c'est un simple suffixe *secondaire*. Cette opinion avait été émise déjà par M. Meillet (*Bull. Soc. ling.*, VIII, p. CIV). L'exemple décisif aux yeux de M. Meillet est :

v. sl. *tvrūdū* : lit. *tvirtas* ;

cf. encore *stultus* : *stolidus* (Vendryes, *Recherches...*, p. 200) ;

placidus (déjà dans Pacuvius), *placitus* :

cf. * *tacidus* suppléé par *tacitus*.

Du reste le suffixe *-to-* lui-même est en indo-européen un suffixe d'adjectif et là où il est devenu un véritable participe, ce n'est que par une évolution particulière à chaque langue.

Ce n'est pas que le suffixe *-do-* (avec *d i.-e.*) soit sûrement indo-européen comme l'admet peut-être trop facilement M. P. Persson (*De origine... gerundii..* p. 83, note) ; en tout cas, parmi les exemples qu'il en donne, il y en a sûrement deux de faux, à savoir : *vha. scurz* qui ne peut prouver un *i.-e.* * *skrdo-* puisqu'il est emprunté au lat. * *excurtus*, et *stolz* qui n'est pas égal à *stolidus* par descendance indo-européenne, mais qui est le lat. *stultus* également emprunté (v. Kluge, *Étym. Wörterb. d. deutschen Sprache*, s v. v.).

Ce qu'on peut avancer sans crainte d'erreur, c'est que l'indo-européen possédait un suffixe secondaire *-d-*, probablement simple substitut du suffixe *-t-* (cf. Brugmann, *Grundriss*, II, p. 382 ; ce suffixe n'est pas très fréquent en indo-européen, mais le devient dans l'histoire particulière des langues), et que, sur ce sfx. *-d-*, les divers idiomes ont bâti des thèmes en *-do-* au moyen de la voyelle thématique *e/o*, comme cela est arrivé si souvent pour les thèmes consonantiques (cf. encore Bréal, *Le thème pronominal* da. MSL. I, p. 193 sqq.).

En faveur du suffixe *-do-*, outre les exemples, particulièrement les exemples celtiques, donnés par M. Niedermann, on peut encore citer en grec :

λύγδος (ἡ Παρτα λύγδος), « le marbre blanc », dérivé du thème-racine * *luk^w-*, cf. lat. *lūx*, *lūc-is* ;

κόρυδος κορυδός, « l'alouette huppée », bâti sur le même thème * *κόρυ-* que *κόρυς*, *κόρυθος*, « le casque », et surtout :

ῥητ-διος, compar. ῥητ-τερος, superl. ῥητ-τατος, att. ῥᾶων, ῥᾶον, base *Frāi-* (pouvant très bien être adjective), augmentée du suffixe *-διος* qu'on retrouve dans *viridis* et dans les adjectifs irlandais en *-de* (*nūide* = lat. * *novidius*, * *novidis* ; v. Niedermann, *loc. cit.*) et encore *μηκεδανός*, *μάκεδνός* et *πελιδνός*, « livide » ; cf. *πελιτνός* et lat. *pallidus*, etc. Il peut très bien s'agir ici d'un déve-

loppement parallèle des différentes langues (cf. Meillet, *Sur une difficulté générale de la grammaire comparée*).

Quoi qu'il en soit, en faveur de *-d-*, base du suffixe *-do-*, on pourrait citer bien des formes que M. Niedermann a laissées de côté. D'abord *κονίς, κονίδος* qui se retrouve en germanique sous la forme v.-h.-a. (*h*)*ni*z, « Niss », « lende » ; puis vha. *ganazzo*, m. « jars », *ganzo*, ags. *gant* (prégerm. **gant-*, cf. *gans* (skr. *hamsa*-, etc.) et le renseignement de Pline qui nous donne *ganta* comme le nom germanique de l'oie ; puis, toujours en germanique, des substantifs neutres en *-it-jan* tels que got. *stiwiti*, « patience », vha. *fisγιzzi*, « pêche » (v. Wilmanns, *Deutsche Gr. 2^e Abth.*, p. 262) et enfin le nom germanique du cygne : **albit-*, *albut-* (même racine que *alb-us*, ἀλφ-ός) ; v. norr. *elptr*, *ølptr*, vha. *albi*z (voir Osthoff, *I. F.*, VIII, 64 sqq.), qui paraît bien prouver que le *-d-* du v. sl. *lebedi* (même sens) est un *d* originaire, quoi qu'il en soit, de la forme **labadī*, attestée par d'autres dialectes (pol. *labudź*, *labud*).

Pour les autres formes letto-slaves, on ne peut savoir s'il s'agit de *-d-* ou de *-dh-*, élargis en *-do-* (respectivement *-dho-*).

De même il faut avouer que dans la masse des adjectifs en *-idus*, il peut bien s'en trouver quelques-uns ayant le suffixe i.-e. *-dho-*, tel le nom de lieu *Cal(I)ifa* expliqué par M. Niedermann par *calida*, sc. *aqua*. Mais si l'on admet celui-ci, il n'y a pas de raison pour repousser *ācerbus* (de l'adjectif correspondant à ἄκρος; et non de *ācer* < **ākris*) interprété par **akro-dho-s*, car ἀκρῖδής ne convient ni pour le sens ni pour la forme ; on aurait eu : **acro-fo-*, **acerfo-*, **acerfo-*, et enfin *acerbo-*, tandis que pour *forda*, il faut certainement remonter à **forodā* ; il paraît bien certain en effet que le passage de *f* à *d*, *d* entre voyelles est plus récent que l'absorption des voyelles brèves atones dans les liquides. M. Skutsch (*Forschungen*, I, p. 45, note *s. finem*) admet le contraire, mais sans en donner de preuve.

Pourtant ce qui décide en faveur de *-do-* (pour la majorité des cas), c'est le seul exemple ombrien que nous ayons d'un adjectif en *-idus*, à savoir : *kaleđuf*, I a, 20 ; *calersu*, VI, 8, 19 = *callidos* (c'est-à-dire *cālidus*, « qui a une tache blanche au front »). Philoxène donne *calidus*. Voir M. Bréal, *Tables Eugubines*, p. 140, qui compare avec grande vraisemblance *κηλάς, κηλάδος*, adj. « tacheté »).

En résumé, le suffixe *-do-*, pour autant qu'il est indo-européen est, comme son congénère *-to-*, un suffixe secondaire d'adjectif. Il s'ajoutait primitivement non à la racine, mais à un thème-racine. Ce qu'il y a d'intéressant pour la phonétique latine c'est que, quelle qu'ait été la voyelle de l'adjectif simple (*-o-*, *-i-*, ou bien *-u-*), le complexe : *voyelle* + *do-s* a également et dans tous les cas abouti à *-idus*, confirmation décisive de la

doctrine qui soutient qu'en latin : voyelle brève intérieure atone (sauf influence de *r*, de *l* vélaire et des labiales) aboutit toujours à *i*. Il ne faut donc pas dans *legimus* p. ex. voir, comme on l'a fait, une imitation analogique des finales *-is*, *-it*, *-itis*, mais l'aboutissant normal de *-o-* en pareille position. *Quaesumus* n'est plus archaïque que *legimus* que sur un seul point : il conserve la nuance *ō* ou *ū* qu'avait prise *i* devant *m*; cf. *maxumus*.

Enfin, au point de vue morphologique, il peut être intéressant de rechercher pourquoi le latin, après avoir développé les adjectifs en *īdus* au point d'avoir presque fatalement un adjectif en *-īdus* à côté de tout verbe en *-ēre*, les a ensuite abandonnés dans son évolution ultérieure, tandis que les anciens adjectifs en *-tu-s* faisaient une fortune dont ils n'ont jamais été dépossédés. C'est que, d'une part, les adjectifs en *-to-* étaient déjà excessivement nombreux en indo-européen tandis que ceux en *-do-* étaient assez rares pour qu'on se pose la question de savoir s'ils relèvent de la langue commune. D'autre part, si les adjectifs en *īdus* ont été en un certain sens incorporés à la conjugaison comme les adjectifs en *-tus*, ils n'ont été associés qu'à une seule conjugaison, celle en *-ēre* devenue d'assez bonne heure improductive. Les formes en *-tus* au contraire, devenues tout à fait des participes ont été incorporées également à toutes les conjugaisons et par conséquent à celles qui sont restées les plus vivantes, celles en *-āre* et en *-īre*. Aussi n'ont-elles cessé de se multiplier, tandis que le type en *-īdus* devenait improductif.

UN
PROFESSEUR ITALIEN D'AUTREFOIS

ÉTUDE SUR LE SÉJOUR A MILAN
D'AULO GIANO PARRASIO

PAR LOUIS DELARUELLE

Le début du xvi^e siècle fut, en Italie, l'âge d'or des professeurs de rhétorique. Aux grands érudits du xv^e siècle, qui étaient pénétrés de l'esprit de l'antiquité classique, on vit succéder une génération de pédants pour qui les auteurs anciens devinrent une mine inépuisable de formules commodes, de métaphores, de citations, d'allusions mythologiques, propres à orner leurs discours : la rhétorique commença d'y sévir. Il est vrai que ces pédants étaient aussi des hommes violents et querelleurs : on retrouve dans leurs tirades ampoulées l'écho de leurs haines personnelles, et leurs *praelectiones* sont de véritables pamphlets contre leurs ennemis littéraires.

C'est le cas pour celles d'Aulo Giano Parrasio. Elles ont été récemment publiées¹ et fournissent des témoignages fort

1. Cf. Francesco Lo Parco, *Aulo Giano Parrasio, Studio Biografico-Critico*, à Vasto, chez L. Anelli, 1899. Les discours et les lettres de Parrasio sont réunis dans un appendice qui occupe les pages 115-184 : j'y renverrai sans cesse au cours de ce travail et je dois, de ce fait, beaucoup de reconnaissance à M. Lo Parco. Cependant il me sera bien permis de lui adresser ici quelques critiques. En faisant un choix dans les lettres et les discours de son héros,

curieux sur la violence des polémiques qui mirent alors aux prises les meilleurs professeurs des écoles milanaises; sans doute, elles ne méritent pas toute confiance, mais nous avons d'autres écrits de ce temps-là qui les complètent ou les rectifient. En s'aidant des uns et des autres, on peut écrire un chapitre intéressant de l'histoire des universités italiennes : c'est ce que j'ai tâché de faire. J'ajouterai que notre récit se place au temps de la domination de Louis XII dans le Milanais : pour le lecteur français, cela est de nature à rehausser l'intérêt des faits qui vont être racontés.

I

Aulo Giano Parrasio¹, originaire d'une vieille famille de Calabre, était né en 1470² et s'était de bonne heure fait une place assez honorable dans le monde des humanistes napolitains³. Mais il encourut la disgrâce du roi Frédéric⁴ et il vint se

M. Lo Parco en a parfois laissé de côté qui offraient un réel intérêt. Il a totalement ignoré un manuscrit du Vatican qui contient d'autres discours également inédits. Enfin il n'a pas toujours su tirer de ses documents tout le parti possible. J'ai jugé inutile d'indiquer tous les points où je me sépare de lui, mais je puis dire qu'à la première partie de son livre, je ne dois presque rien, sauf quelques citations d'ouvrages antérieurs.

1. Sur l'ensemble de la vie de Parrasio, on pourra consulter, outre Lo Parco, le travail très copieux de Cataldo Jannelli, *De vita et scriptis Auli Iani Parrasii*, Naples, 1854. Nous emprunterons aussi plusieurs renseignements à une apologie de Parrasio qui fut imprimée en 1505 à la suite de ses commentaires sur Claudien. Nous en reparlerons par la suite, mais voici toujours la description du volume en question. Au recto du feuillet de titre : *Cl. Claudiani Proserpinae raptus cum Iani Parrasii commentariis ab eo castigatis et auctis accessione multarum rerum cognitu dignarum. — Sequitur Apologia Iani contra obtrectatores : per Furium Vallum Echinatum eius auditorem*. A la suite de l'*Apologia*, f. k 7^{vo}, colophon du 28 août 1505.

2. Parrasio est toujours qualifié de *Consentinus*, mais cela peut signifier seulement qu'il était des environs de Cosenza. Sur sa naissance en général, cf. Lo Parco, pp. 4-8.

3. Cf. *ibid.*, pp. 119-123, le discours par lequel Parrasio ouvrit, à Naples, son explication publique des *Silves* de Stace.

4. *Ibid.*, p. 142. Parrasio dit, il est vrai : « odio tyrannidis patria cessi »,

fixer à Rome ; il n'y devait rester que peu de temps. Il était le client des Savelli et des Caëtani, deux familles dont Alexandre VI était l'ennemi mortel. Parrasio faillit être entraîné dans leur ruine. Heureusement il était l'ami de Tommaso Inghirami, le savant chanoine du Latran ; Inghirami ou Phaeder, comme on l'appelle plus souvent, aurait intercédé pour lui ; mais Parrasio crut plus sage de se mettre hors de l'atteinte du pape : il gagna la frontière et se rendit à Milan ¹.

Il y arriva au début de l'année 1499² ; tout de suite, il chercha à s'employer comme « pédagogue » et c'est ainsi qu'il fit — pour son malheur, disait-il plus tard, — la connaissance d'Alessandro Minuziano. Celui-ci était depuis longtemps professeur aux *Écoles palatines*³ ; mais en outre il dirigeait à la fois une librairie et un pensionnat ; le temps depuis lequel il était installé à Milan, le nombre et la nature des ouvrages sortis de ses presses, les relations enfin que nous lui connaissons, tout laisse croire qu'il avait dans la ville une situation considérable et que ses affaires marchaient fort bien. Ce n'était pas qu'il fût, à proprement parler, philologue : son Horace ou son Tite-Live, par exemple, ne marquent aucun progrès sur les éditions précédentes⁴. Mais cela lui importait peu ; il visait surtout à fournir de livres ses propres écoliers et éditait de préférence les auteurs qu'il devait expliquer. Ainsi l'école faisait marcher la librairie ⁵.

mais nous aurons l'occasion de voir qu'il ne faut pas se laisser prendre à ses périphrases d'humaniste.

1. Lo Parco, p. 30, n. 1, et l'*Apologia*, f. C 3 v^o.

2. Cf. *ibid.*, p. 33.

3. Sur Minuziano, cf. la notice de l'abbé Guillon, dans : *Journal de la Librairie* (1820), pp. 317-320, 331-336, 348-352. Pour le fait en question, voir à la p. 332. Ces écoles palatines n'étaient pas, à proprement parler, une université ; l'université du Milanais était à Pavie ; la fondation des écoles fut l'œuvre de Ludovic le More ; il en est souvent question dans les épigrammes de Lancinus Curtius ; cf. *Lancini Curtii Epigrammaton Libri decem*, Milan, 1521, ffs. 30-31 du livre II.

4. L'Horace est de 1486 ; le Tite-Live est de 1495 ; en 1505, Minuziano en donna une réimpression dont il sera parlé plus loin.

5. Cf., dans la notice de Guillon, p. 333, l'avertissement mis par Minuziano à la fin de son édition du *de Oratore*.

Bien qu'il fût d'environ vingt ans plus jeune que Minuziano, Parrasio lui était certainement supérieur par le talent et l'érudition. C'était une raison de plus pour que Minuziano cherchât à se l'attacher. Il le fit entrer chez lui comme « *hypodidascalos* » ainsi qu'on disait alors; Parrasio devait le seconder dans ses fonctions de pédagogue; mais il prétend que tout le soin de l'enseignement retombait sur lui; en même temps, il travaillait à l'imprimerie comme correcteur¹; en échange de ses services, il était logé et nourri avec les pensionnaires qu'il devait instruire; mais, à l'en croire, on ne lui donnait que des viandes passées, du pain moisi et une piquette détestable².

Pendant quelques mois, l'accord régna entre ces deux hommes; à deux reprises, Parrasio rendit même à Minuziano un service assez important. Pour plaire aux Mécènes du temps et les incliner à la munificence, rien ne valait alors une pièce de vers latins bien tournés. Minuziano le savait, mais hélas! il n'était pas né poète: Parrasio dut venir à son secours et lui composer des vers; Minuziano les présenta comme siens à son protecteur et cela lui valut une pension de 40 écus d'or³. D'autre part il était en butte aux critiques et aux railleries

1. Il assure qu'il collabora très activement à une édition de Virgile que Minuziano était en train de préparer; il aurait rétabli quelques vers altérés de la *Ciris*; et c'est lui qui aurait restitué à Donat la biographie de Virgile ordinairement attribuée à Servius. Cf. Lo Parco, p. 36, n. 3, et les *Commentarii de Raptu Proserp.*, f. a i vo. Dans ses *Annales Typographici*, Panzer mentionne une édition de Virgile parue chez Minuziano en 1504: je n'ai pu la rencontrer.

2. Lo Parco, p. 143: « *Meum fuit illud in te beneficium...* », et p. 144: « *Inunc et confer illa sapidissima tuceta...* »

3. *Ibid.*, p. 143: « *Quid quod mea opera liberalitatem tui Lysonis pronostasti...* ». Il faut noter qu'en un autre endroit (p. 133) Parrasio parle d'Étienne Poncher comme du « successeur de Lyson ». Or on sait que Poncher remplaça comme chancelier du duché de Milan Pierre de Sacierges, évêque de Luçon. Est-ce celui-ci qui est Lyson? M. Léon-G. Péliissier me fait remarquer que pour les Italiens qui appelaient « Roano » le cardinal d'Amboise, le nom de Lyson pourrait fort bien représenter l'évêque de Luçon. Cf. *infra* la note de la p. 88.

Je dois faire une remarque générale à propos des témoignages que Parrasio fournira contre son adversaire. C'est qu'ils sont empruntés à des discours pro-

d'un de ses collègues aux écoles palatines, Emilio Ferrari¹. Celui-ci l'accusait d'avoir « déchiré, gâté, bouleversé » Cicéron dans l'édition qu'il avait donnée de ses œuvres; il attaquait Minuziano au cours de ses leçons; il l'attaquait encore dans des épigrammes qu'il faisait afficher sur la grand'place de Milan. Minuziano se trouvait fort empêché d'y répondre de la même manière : Parrasio lui prêta le secours de sa Muse et le fournit d'épigrammes pour riposter à son adversaire. Il fit mieux encore, il vint au cours de Ferrari pour prendre publiquement la défense de Minuziano; un duel d'éloquence allait s'engager entre les deux hommes, mais il semble que les partisans de Ferrari empêchèrent Parrasio de parler².

La querelle continua; mais maintenant c'était pour son compte que Parrasio forgeait les épigrammes; il s'y éleva sans effort au ton qui était de mise dans le genre des *Invectives*. Il vomit contre ses adversaires les accusations les plus grossières; il se défendit contre celles dont on voulait l'accabler; on l'avait traité de « méchant pédagogue »; il répondit fièrement qu'avant de brandir la férule, il avait manié l'épée et que de grands personnages de l'antiquité avaient d'ailleurs fait de même³.

Cependant les Français avaient reconquis le Milanais et venaient

noncés en public au cours de la querelle, et devant un auditoire où les partisans de Minuziano pouvaient être nombreux. Parrasio ne pouvait dénaturer les faits dont il parlait sans s'exposer à être contredit; je pense donc qu'en l'espèce son témoignage peut être accepté.

1. C'est ce Ferrari qui, en 1490, donnait à Milan une édition d'Ausone; cf. *Catal. des livres imprimés de la Bibl. Nat.*, t. V, col. 613. En dehors de ce qui va être raconté, on ne sait que peu de chose sur son compte; Tiraboschi lui consacre seulement quelques lignes. Cf. le tome VI, partie 2, de l'édition de Modène (1790), p. 789.

2. Cf. *Apologia*, f. C 1 r^o, et Lo Parco, p. 144. L'édition de Cicéron donnée par Minuziano forme quatre volumes qui parurent en 1498-99; cf. Maittaire, *Annales typographici*, t. I, p. 687.

3. Cf. l'épigramme citée dans l'*Apologia*, f. D iii v^o : on y verra la violence de cette guerre de plume. Les autres épigrammes composées alors par Parrasio ont été recueillies par Jannelli aux pages 188-194 de son ouvrage (Lo Parco, p. 39, n. 3).

de rentrer à Milan¹; en même temps Ferrari se décidait à quitter la ville; dans un discours où il attaquait encore Minuziano, il laissait entendre qu'il partait pour fuir la domination française. Parrasio était de ceux qui l'avaient accueillie avec joie; il protesta contre ces allusions dans une nouvelle épigramme et chanta l'âge d'or que les Français venaient de ramener à Milan: ce fut le dernier épisode de la querelle, le départ de Ferrari y mit fin pour tout de bon².

L'année 1501 apporta dans la vie de Parrasio plusieurs changements heureux. Chez Minuziano, il avait eu comme élève le jeune Catelliano Cotta, dont le père était à Milan un personnage important. Catelliano s'attacha vite à son maître et voulut l'avoir comme précepteur. Parrasio vint demeurer chez lui; mais durant quelques mois, il continua, semble-t-il, de faire la classe dans le pensionnat de Minuziano³. Puis il se lassa de ce rôle subalterne et quitta le vieux pédagogue; à quel moment, nous ne saurions le dire au juste, mais en 1501, il semble uniquement occupé de ses travaux philologiques. Le 17 avril, il obtenait de Louis XII un privilège pour l'impression de commentaires sur le poème de Claudien *de Raptu Proserpinae*⁴. L'ouvrage fut imprimé dans la maison même de Lucio Cotta en même temps que le

1. Avril 1500.

2. Cf. *Apologia*, f. C 6 v^o, et Lo Parco, p. 39.

3. Cf. la dédicace à Catelliano Cotta des *Commentar. de Raptu Proserp.*, f. aa 8^o: « *Quom multos omnis ordinis aetatisque discipulos habeam morum gratia carissimos: noster in te tamen amor praecipuus est.* » Plus loin (v^o) Parrasio dédie ces commentaires à Cotta comme « *pietatis erga praeceptorem tuae... perpetuum testimonium* ». On peut compléter ce témoignage par celui de l'*Apologia*, f. D v^o: « *Habeas confessum reum: si quod ultimo loco ponis ostendes: ab Alexandro uel unum discipulum abduxisse: praeter Catullianum Cottam: cuius hospitio Ianus est usus Alexandri permissu: nisi simulata fuit eius oratio.* »

4. Cf. la première édition des *Commentarii* (Biblioth. Nat., Vélins, 562). Le privilège est reproduit au verso du dernier feuillet. D'autre part, dans son *Historia typographica mediolanensis*, Sassi décrit un exemplaire des *Commentarii* qui porterait le colophon suivant: *Impressum Mediolani In aedibus clariss. Viri Lucii Cottae, pridie Kal. sextiles MDI dexteritate Guillelmorum le Signerre fratrum* (voir Sassi, *apud Argelati, Bibliotheca scriptorum mediolanensium*, t. I, pars I, col. DCXII).

Carmen Paschale de Sedulius et que les poèmes de Prudence ¹. Ces deux dernières œuvres forment un autre volume qui fut dédié au Napolitain Michele Ricci, un des membres du nouveau sénat de Milan. Parrasio savait que ce Napolitain avait l'oreille de Louis XII ; il glissa dans sa lettre de dédicace un éloge bien senti du roi de France : c'était sur les Français qu'il fondait à présent tous ses espoirs de fortune ².

Il n'attendit pas longtemps pour les voir se réaliser ; le départ d'Emilio Ferrari laissait libre la chaire d'éloquence des écoles palatines ; Parrasio la demanda et l'obtint de Georges d'Amboise, par un acte du 14 août 1501 ³. Mais il fallait encore qu'il fût agréé par l'ensemble du sénat. Devant tous les sénateurs assemblés et les personnages les plus doctes de la ville, il improvisa une courte harangue pour demander au sénat de ratifier le choix du cardinal. Sans doute, il était pauvre, mais c'était le mérite qu'on recherchait en lui, et non les richesses. Il rappela qu'à Rome, il avait déjà enseigné l'éloquence et il promit de faire tous ses efforts pour que les Milanais n'eussent pas à se repentir de lui avoir confié leurs enfants ⁴.

1. Cf., à la Bibliothèque Nationale (Vélin 2130) : *Sedulii Carmen Paschale. Aurelii Prudentii Poemata*. Au f. P 6 r^o, le colophon suivant : *Impressum Mediolani sumptibus Iani : et Catelliani Cottae : dexteritate Guillelmorum le signerre fratrum*. Au f. P ii v^o, Parrasio explique que ses Commentaires sur Claudien ont été imprimés, à mesure qu'il les rédigeait, par des ouvriers engagés exprès. Mais ceux-ci allaient plus vite que lui en besogne : pour les occuper il leur a fait imprimer en même temps ces poèmes de Sedulius et de Prudence.

2. F. a ii r^o : *Ciivilis et Pontificii Iuris consultiss. Insuubriaeque Regio Senatori domino Michaeli Riccio Neapolitano Patricio Ianus P. S. P. D.* Au f. a iii r^o, éloge de Louis XII : « *qui... tuo consilio maximis in rebus utitur* ». Cette lettre-préface est datée du 13 juin 1501. Ce Michele Rizzi, à qui elle est dédiée, Michel Riz pour les Français, joua un certain rôle dans la diplomatie de son temps ; on le voit par celles de ses lettres qui figurent dans le manuscrit 261 de la collection Dupuy ; nous retrouverons son nom dans la suite de ce récit.

3. Le diplôme dans Lo Parco, p. 47, n. 1. Parrasio devait enseigner *cum solito salario*. D'après l'*Apologia* (f. B ii v^o) ces appointements s'élevaient à 150 écus d'or.

4. Lo Parco, pp. 137-139.

Il est probable que Minuziano n'avait pas vu sans envie les succès de son ancien sous-maître ; nous avons dit qu'il était lui-même professeur aux écoles palatines ; il se dit sans doute qu'il allait être exposé à des comparaisons fâcheuses pour son amour-propre ; les élèves délaisseraient ses leçons pour courir à celles de Parrasio ; peut-être y eut-il aussi des raisons politiques qui l'excitèrent contre son jeune rival ; toujours est-il que brusquement il lui déclara la guerre. Nous ne pouvons dire avec précision comment les hostilités débutèrent ; voici pourtant ce que l'on croit deviner. En pleine chaire, Minuziano se fit l'accusateur de Parrasio ; il dit les griefs qu'il avait contre lui, raconta tous les bienfaits dont Parrasio lui était redevable et lui reprocha son ingratitude ; il alla plus loin : si Parrasio a quitté Naples, disait-il, c'est qu'il s'y était rendu coupable de meurtre qualifié et qu'il voulait échapper à la justice de son pays. Quelques jours après, Parrasio ouvrait son cours : il consacra sa première leçon à se défendre de ces attaques. On l'avait dissuadé, disait-il, de répondre à Minuziano sur le ton injurieux que celui-ci avait employé, il ne parlerait donc pas de sa vie privée ; il laisserait de côté ses meurtres, ses vols, ses rapines, enfin ses vices honteux. Puis, comme entraîné par le tour de son discours, il disait avec plus de précision ce qu'avait fait Minuziano ; il lui reprochait d'avoir servi d'espion à ce haut fonctionnaire qui venait justement d'être condamné pour concussion¹ ; il s'étonnait enfin qu'un pareil homme l'accusât.

1. Lo Parco, p. 142 : « *Hic est ille... qui nostrum praesulem, repelundarum nuper damnatum, in nostras domos, in nostras fortunas, in nostras ceruices incitabat, etc.* » Cf. encore, p. 133 : « *Non est amplius uulpi locus, ... nusquam Lysonis excussor emissarius, iacet cruentus ille delator, in acie linguae qui necem gerebat.* » Dans le premier de ces passages, Parrasio ne nomme pas cet évêque dont Minuziano se serait fait l'agent, mais dans le deuxième, celui-ci est nettement accusé d'être « l'espion et le pourvoyeur de Lyson ». Le prélat condamné pour concussion serait donc Lyson lui-même, c'est-à-dire, très probablement (cf. *supra* la note 3, p. 84) Pierre de Sacierges, évêque de Luçon. En attendant que des documents d'archives viennent confirmer cette hypothèse, voici encore une raison qui me semble l'autoriser. Le deuxième des passages cités vient immédiatement après un développement où Parrasio chante les louanges de Pon-

Habile transition pour passer à l'apologie personnelle qui faisait la deuxième partie du discours¹. Nous ne connaissons pas la réponse de Minuziano; mais il est probable qu'il s'y montrait aussi violent que la première fois. Parrasio releva cette nouvelle attaque, avec plus de modération cette fois : « Je ne suis pas venu, disait-il, pour répondre aux calomnies, aux chicanes et aux injures que cet homme, le pire des animaux à deux pieds, a déversées hier contre moi », et il continuait un peu plus loin : « Pourquoi donc s'applique-t-il ainsi à vous empêcher de venir m'entendre? C'est qu'il veut vous entretenir plus longtemps dans l'admiration de sa propre personne². »

Le ton même de ces paroles nous montre que Parrasio avait, dès lors, cause gagnée : en dépit de Minuziano, les élèves venaient à lui et savaient apprécier son mérite. Mais l'année suivante, quand rouvrirent les cours, la lutte reprit encore entre les deux adversaires. Parrasio, sûr maintenant de son public, le prit de haut avec son ancien protecteur. Il conseillait à ses élèves d'aller entendre « cette bête brute, ... pour apprendre à faire la différence du chant d'Apollon et du chant de Marsyas ». Qu'ils fassent l'épreuve; ils verront, dit Parrasio, que Minuziano est un plagiaire sans vergogne; l'autre jour, il n'a fait que reprendre, presque dans les mêmes termes, une de mes leçons de l'an passé³. Voilà ce que vaut le professeur, mais que dira-t-on du citoyen? Pourquoi n'est-il pas venu encore présenter ses hommages à Poncher, le nouveau président du Sénat de Milan? « C'est

cher qui avait, nous l'avons dit, succédé à Sacierges comme chancelier du duché de Milan. Il est donc vraisemblable qu'au présent il oppose le passé et le bonheur dont jouissent maintenant les Milanais à la terreur qui pesait sur eux du temps de Sacierges.

1. Pour tout ce qui précède, cf., dans Lo Parco, pp. 140-145, toute l'*Oratio 3^a in Alexandrum Minutianum*. Dans le manuscrit de Naples, nous avons là le premier des discours contre Minuziano; puis viennent le deuxième et enfin le premier discours du recueil Lo Parco. A les lire attentivement, on se convainc que cet ordre-là est le bon, et que l'éditeur a eu tort de l'intervertir.

2. Lo Parco, pp. 135-136.

3. *Ibid.*, pp. 131-132. Si la querelle a commencé en 1501, ce discours-ci doit être de 1502 : « *quae... nos anno superiore... nobiscum communicauimus.* »

qu'au fond il le hait, comme le successeur de son cher Lyson : en public, il feint de l'aimer, il le loue à haute voix, mais il y met si peu de conviction qu'il a l'air d'un homme pleurant sur le tombeau de sa belle-mère ¹. » On voit assez à quoi tendaient ces paroles où se cachait une dénonciation ; pourtant elles n'atteignirent pas leur but. Est-il donc vrai qu'on pût trouver à redire au « loyalisme » de Minuziano ? En tout cas, Poncher ne le pensa pas, car on ne voit pas qu'il ait tenu Minuziano en disgrâce. Ce fut même lui, l'année suivante, qui engagea Parrasio à faire la paix. Celui-ci n'eut garde de s'y refuser ; dans une leçon d'ouverture, il annonça à ses élèves qu'il s'était réconcilié avec Minuziano, et il énuméra tous les Romains célèbres qui avaient, avant lui, renoncé à leurs haines personnelles. Il ajoutait naïvement que les élèves y gagneraient, car leur temps ne se passerait plus à écouter les injures qu'il se devait de lancer contre son adversaire ².

II

Ainsi se termina la querelle ³. Pendant les deux années qu'elle avait duré, Parrasio se fit connaître comme philologue par de nouvelles publications. En 1502, parut à Milan une édition de l'opuscule *de uiris illustribus*. Elle était donnée comme l'œuvre

1. Lo Parco, p. 133, en bas. Sur Étienne Poncher, cf. *infra* note 2, p. 93.

2. *Ibid.*, p. 147. A la fin de cette leçon préliminaire à l'explication de Perse, Parrasio rappelle que l'année précédente il a expliqué les *Silves* de Stace. Or, à la fin du discours que nous avons cité plus haut (p. 1), il déclare (Lo Parco, p. 144) qu'il va passer à l'explication de Stace, sans doute à celle des *Silves*. Le discours étant de 1502, la *praefatio in Persium* doit être de l'année 1503. On y lit d'ailleurs une phrase qui semble confirmer cette dernière date : « *Minutianus... annis abhinc duobus, an tertius agitur, ex hospite factus hostis.* »

3. A la fin de 1502, les adversaires devaient même être déjà réconciliés. L'Ambrosienne conserve un petit poème, intitulé *Sirmio*, dont la dédicace est datée du 31 octobre 1502. L'auteur, Stephanus Dulcinus, y célèbre les poètes milanais et il nomme, côte à côte, Parrasio et le « docte Minuziano », « *cui par ingenium eruditioni* » (f. c 6 ro).

de Catelliano Cotta, mais celui-ci, dans sa préface, avouait la part qu'y avait prise Parrasio et qui était évidemment très grande¹. Un peu plus tard, Parrasio publiait en son nom, cette fois, une édition de l'opuscule *de regionibus Urbis Romae* qu'on attribuait alors à Publius Victor². Chaque année enfin, il expliquait à ses auditeurs des textes nouveaux et difficiles³.

Ce labeur incessant fut mal récompensé : en 1502 les professeurs des écoles palatines ne furent pas payés de leurs appointements, suivant un procédé d'économies qui était courant à l'époque. Parrasio suspendit ses cours et vécut chichement, nous dit-il, des quelques leçons qu'il donnait; il ne remonta en chaire qu'après s'être fait assurer un traitement effectif⁴. Mais bientôt la peste qui avait déjà ravagé Rome, arriva à Milan et y répandit la terreur. C'était alors un fléau périodique, auquel on pouvait toujours s'attendre. Dès qu'il avait fondu sur une ville,

1. Cf. Sassi, *apud* Argelati, *Biblioth. script. mediolan.*, t. I, Pars 1, col. CCCXXVII : « *Interea uiros illustres... sub titulo Cornelii Nepotis emittemus, et illos quidem multis in locis a me castigatos, ipsius ope Iani...* » On discutait déjà, à l'époque, pour savoir qui était l'auteur du *De uiris illustribus*. Tandis que Parrasio, et Cotta après lui, le donnait à Cornelius Nepos, d'autres l'attribuaient à Suétone ou à Pline le Jeune. En 1510, il en paraissait à Strasbourg une édition dont voici l'intitulé : *Suetonii de Viris illustr. Vrbs Romae : quos qui Cornelio Nepoti uindicant maxime falli Alexander Minutianus praeceptor luce clarius probauit* (Graesse, *Trésor*). Ainsi Minuziano s'était plu à reprendre le travail de Parrasio, et sans doute qu'en paraissant le critiquer, il en avait fait son profit : on verra que, plus tard, il procédera de la même façon.

2. Cf. Marini, *Gli atti de' fratelli Arvali*, t. II, p. 619; au début du volume se trouvait une épigramme de Parrasio à Étienne Poncher. La réimpression de l'opuscule qui fut faite à Venise, en 1505, contient une préface où l'on peut lire l'éloge de Parrasio (L. Preller, *Die Regionen der Stadt Rom.*, p. 47). On peut donc accepter la date de 1503 que Lo Parco (p. 55) donne pour ce travail sans que d'ailleurs il la justifie.

3. Cf., dans Lo Parco (p. 56), la liste des auteurs latins auxquels sont consacrés les commentaires manuscrits conservés à Naples. Il est vrai que tous n'ont pas été rédigés pour les cours faits à Milan. Mais l'*Apologia* nous apprend (f. A 4^{vo}) que Parrasio y expliqua notamment Valerius Flaccus, Florus, les *Silves* de Stace, la « Poétique » d'Horace. Au point de vue surtout de l'établissement du texte, certains de ces auteurs étaient alors fort difficiles.

4. Lo Parco, p. 151 et 152.

la vie normale y était suspendue, les écoles étaient licenciées. C'est sans doute ce qui arriva à Milan; Parrasio interrompit ses leçons et ne les reprit qu'au début de l'autre année scolaire¹. Il semble, dès lors, les avoir continuées sans encombre pendant plusieurs années de suite et nous savons qu'il eut beaucoup de succès. Son nom tient une place d'honneur dans ces poésies latines de l'époque qui sont comme un journal de la vie milanaise². Un prêtre qui était lui-même pédagogue, abandonna l'école qu'il avait fondée en dehors de la ville, et rentra loger dans Milan pour suivre plus assidûment les cours du professeur en vogue. Parrasio possédait aussi l'amitié de Démétrius Chalcondyle et bientôt il devenait son gendre. Il annonça la nouvelle à ses auditeurs au début d'une leçon d'ouverture et il ajouta qu'en faisant choix d'une femme, il avait surtout visé leur intérêt : il s'était allié à un homme fort savant dont le commerce le ferait chaque jour avancer un peu plus dans la science; et sa femme ne le dérangerait nullement de ses travaux, pas plus que jadis Martia ne troubla ceux d'Hortensius, Calpurnia ceux de Pline, Argentaria ceux de Lucien, Claudia ceux de Stace et Pudentilla ceux d'Apulée³.

Ces succès et ces amitiés n'étaient rien encore; il fallait à Parrasio la faveur et les largesses du gouvernement français. Nous l'avons vu, dès l'arrivée des Français à Milan, se déclarer leur chaud partisan et plus tard dénoncer Minuziano comme gallophobe. Pour conquérir la faveur des grands seigneurs fran-

1. Lo Parco, p. 156. Sur la peste qui ravagea alors l'Italie, cf. Rosmini, *Storia di Milano*, t. III, p. 290.

2. Cf., outre le recueil déjà cité de Lancinus Curtius, les *Opuscules* poétiques de Giovanni Biffi (Biblioth. Nat., Réserve mYc 668). C'est de Biffi que l'*Apologia* (f. A 5^{ro}) raconte le trait que je cite ici. Il fut, ses vers l'attestent, un des plus chauds partisans de Parrasio, et sans doute un de ses meilleurs élèves, car le maître, un peu plus tard, se fit suppléer par lui; voir le 5^e des *Opuscules*, f. AA, 4^{ro}.

3. Lo Parco, pp. 149-150. Une épigramme de Curtius, au f. 80^{ro} du livre 16, a été composée pour les noces de Parrasio. Sur Chalcondyle même, on consultera la notice de Legrand, *Bibliogr. hellén.*, t. I, pp. xciv-ci.

çais il ne dut épargner aucune platitude. Nous avons conservé les louanges grandiloquentes qu'au début d'une leçon il adressait à Trivulze, venu pour y assister; elles sembleraient plus sincères, s'il n'avait, plus tard, fait resservir le même discours pour un haut personnage de Vicence¹. Son effort dut tendre surtout à s'assurer les bonnes grâces de cet Étienne Poncher que nous avons nommé plus haut². Les hautes fonctions qu'il occupait à Milan faisaient de lui le Mécène désigné de tous les gens de lettres. Poncher se prêta de bonne grâce à ce rôle qu'on voulait lui faire jouer : on le voit par les vers qui célèbrent ses mérites; on le voit encore par les dédicaces nombreuses qui lui furent alors adressées, et dont l'une a Minuziano pour auteur³.

Parrasio est de ceux qui se comptent parmi les intimes du prélat. C'est Poncher qui lui avait assuré un traitement régulier; il le comblait de présents; il lui confia, pour l'instruire,

1. Les deux discours sont conservés dans le Vat. latin 5233 qui contient plusieurs morceaux de Parrasio restés jusqu'à présent inédits. Le premier discours, au folio 176^{ro}, est intitulé : *Praefatio ad Caesa. Commentaria in Laudem Io. Iaco. triulcii*. Voici un spécimen des louanges que Parrasio décerne à Trivulze : *a seruitute exemptam patriam... suis auctoribus Gallis aduinxisti, Italiae iam fatiscenti pacem reddidisti, quodque feliciter et tranquille uiuamus (absit uerbo inuidia) tuum munus est*. A l'exception de quelques phrases appropriées à Trivulze, comme celle-ci, tout le discours se retrouve dans le même manuscrit, au folio 137^{ro}. Il n'y a de changé que le nom du haut personnage devant qui parle Parrasio et les allusions faites à sa famille et à sa carrière. Ce haut personnage s'appelle Moro (Maurus) et ce qui est dit de lui nous permet de l'identifier avec Gabriele Moro, de Vicence, qui fut ambassadeur à Ferrare auprès du duc de Bourgogne et en Espagne (Marino Sanuto, *I Diarii*, t. VI); on verra que Parrasio, après qu'il eut quitté Milan, s'en alla enseigner à Vicence.

2. Cf. p. 89-90. Étienne Poncher était devenu évêque de Paris le 3 février 1502 (*Gallia christ.*, t. VII, col. 158). Vers le même temps, il avait été nommé Président du sénat de Milan et chancelier du Duché (cf. *supra* les remarques sur la date des discours de Parrasio contre Minuziano).

3. Lancinus Curtius lui a consacré plusieurs pièces (*op. cit.*, livre 13, f. 31^{ro}, v^o des ffs. 35, 36, 37, f. 42^{ro}). Le livre que lui offrit Minuziano est son édition des Commentaires et Lettres de Jacopo Ammanati, parue en 1506, quand Poncher avait déjà quitté le Milanais. Parmi les auteurs qui lui ont dédié leurs ouvrages, on peut citer Battista Spagnuoli (*Gallia christ.*, *ibid.*, col. 159), et le Secrétaire Royal Tristanus Chalcius, qui l'appelle « son Mécène » (Bibl. Nat.,

son neveu François Poncher¹. Enfin il s'intéressait à ses travaux et lui fit avoir ce manuscrit inédit des grammairiens latins que Parrasio publia en 1504². Lui-même se sentait attiré et séduit par cette antiquité que les Français trouvaient partout en Italie et qui avait pour eux l'attrait de l'inconnu et de la nouveauté ; mais il était trop vieux pour se remettre sur les bancs de l'école. Parrasio dut être pour lui comme un dictionnaire vivant qu'il se plaisait à feuilleter sans cesse. Nous voyons notre érudit composer pour son patron un petit travail sur les usages de la table chez les Gaulois et chez les Espagnols de l'antiquité³. Parfois même il dut lui prêter le secours de son éloquence ; il y a dans ses manuscrits un discours destiné au Sénat de Milan ; pour qui fut-il composé sinon pour Étienne Poncher ?⁴.

Poncher fut rappelé en 1504 et remplacé par Jeffroy Charles,

ms. lat. 8783, feuillet du titre). Cf. encore, à la Bibl. Nat., le ms. latin 8391 dont la dédicace est adressée à Poncher « *patrono literatorum optimo* ».

1. Lo Parco, p. 133, et aussi, à la p. 152, le passage auquel nous avons déjà renvoyé. Le fait que le neveu de Poncher fut l'élève de Parrasio nous est attesté par un autre témoignage. Une édition des *Métamorphoses* d'Ovide, parue à Milan en 1503, est dédiée à François Poncher, et, dans sa lettre-préface, Emilio Merula l'appelle « *assiduum Iani auditorem* » (Jannelli, *op. cit.*, p. 55, n. 1, et p. 60, n. 3). Des termes de cette préface, on ne saurait conclure que Parrasio ait été, au sens moderne, le précepteur du jeune homme. Mais celui-ci fut au moins un assidu de ses cours.

2. Cf. Keil, *Grammat. lat.*, t. I, pp. VII-IX, et surtout t. IV, pp. VIII-X, où l'édition est décrite et presque toute la préface reproduite. Je relève ce membre de phrase : « *Quippe quorum [operum] uix e media Bibliothecarum strage quam geticus dedit furor, unicum quod extabat exemplar erutum sit auxilio Patris Amplissimi Stephani Poncherii luteciae parisiolorum pontificis indulgentissimique mei patroni.* »

3. Vat. lat. 5233, f. 131^{ro} : *Ampliss. patri... Stephano Poncherio... Ianus S. — Quoniam Demetrius tibi noster, ex auctoribus graecis in latinum transfert ingenitus hispanorum gallorumque mores, et quales in rep. utriusque se gesserint, ingratum me facturum tibi non arbitror, si pariter ipse tibi expressero, quam uitae rationem publicis et priuatis in epulis iidem sectabantur, quantumque inter utriusque elegantiam differat...*

4. Le discours se trouve à la bibliothèque nationale de Naples, dans le manuscrit même et à la suite des discours contre Minuziano (Manosc. V. D, 15) ; en voici l'incipit : *Non auderem profecto Collegae Carmi...* Jannelli, qui l'a

président du Parlement dauphinois et membre du sénat de Milan depuis son institution par Louis XII¹. Tout de suite, on vit les lettrés se tourner vers ce nouvel astre de qui dépendait leur fortune. Charles suivit l'exemple de son prédécesseur, et il leur fit bon accueil. Au reste, il était lui-même fort curieux de géographie et il n'épargnait rien pour devenir plus savant en cette science². Il achetait beaucoup de livres anciens et les prêtait aux humanistes de ses amis³ : sur l'un de ses manuscrits, on lit encore : *Est communis Carolo cum amicis*⁴. Il y avait

connu, pense que Parrasio l'a prononcé lui-même devant ses collègues (*op. cit.*, p. 68). C'est ce qu'on ne saurait soutenir sérieusement, après une lecture attentive du discours. Ainsi l'orateur donne plus loin à ses « collègues » le nom de *patres optimi*. Il s'adresse donc aux sénateurs, et, dès lors, on comprend cette phrase : *Nam quom diuina mens Reuer. domini Cardinalis huic ordini nos praeesse uoluerit*. C'est le président du sénat qui parle ; au cours de sa harangue, il promet d'être accessible à tous, chez lui, comme au tribunal. Dans la bouche de Parrasio, cette promesse n'aurait aucun sens. Au reste, ce n'est pas, dans le manuscrit de Naples, le seul discours qui ait été prononcé pour Étienne Poncher.

1. Sur Jeffroy Charles, on consultera Piollet, *Étude historique sur Geoffroy Charles*, Grenoble, 1882, ou encore, à défaut de cette brochure difficile à rencontrer, le quatrième volume de l'*Heptaméron* dans l'édition Anat. de Montaignon : il s'y trouve, pp. 293-299, une notice très complète sur notre personnage. On rencontre son nom orthographié de diverses manières, mais il avait l'habitude de signer Jeffroy Charles. Le manuscrit 261 de la collection Dupuy contient cinq lettres de lui à Florimond Robertet (L. Dorez, *Catal. de la collection Dupuy*, t. I, p. 261).

2. Cf., dans l'*Itinerarium Portugallensium e Lusitania in Indiam*, imprimé à Milan en 1508 (Bibl. Nat., Réserve G 457), la lettre de dédicace, de Madrignano à Jeffroy Charles, f. A ii r^o. Elle est à lire tout entière pour la précision des détails qu'elle renferme sur les études géographiques du chancelier. C'est lui d'ailleurs qui avait commandé cette traduction à Madrignagno.

3. Cf. l'édition que Ioannes Maria Catanaeus a donnée, en 1505, des œuvres de Pline le Jeune. La réimpression qui en fut faite, en 1533, par Josse Bade et Jean de Roigny reproduit la lettre de dédicace à Jeffroy Charles où se trouve le détail en question. J'en extrais encore ce passage (f. a iii v^o) : « *Plinius doctos uenerabatur. Tu undique conquiris, et inuentos stipendiis publicis, sacerdotiis honestissimis, de tuo muneraris, eruditorumque conspectu libentissime fruëris.* »

4. Ce manuscrit est à la Bibliothèque Nationale et porte, dans la collection Dupuy, le numéro 454.

toujours à sa table des poètes, des savants, des professeurs de l'Académie¹; Alde Manuce y dina plus d'une fois². Minuziano s'empessa d'offrir au nouveau Mécène un ouvrage sorti de ses presses : en 1505, il lui dédiait une nouvelle édition de Tite-Live³.

III

Ce volume fut l'occasion d'une nouvelle querelle avec Parrasio. Il y avait deux années pleines que celui-ci expliquait à ses cours publics les livres de Tite-Live sur la guerre de Macédoine, et il y avait fait d'innombrables corrections; Minuziano s'arrangea pour en avoir connaissance, et dans son Tite-Live, il les publia comme siennes. Tout de suite Parrasio s'émut, et puisque le plagiaire semblait mettre le fruit de son larcin sous la protection de Jeffroy Charles, lui aussi s'adresserait au président du Sénat et dénoncerait cette manœuvre. Il s'occupait justement de réimprimer ses commentaires sur Claudien. Il les fit précéder d'une lettre-préface où il lui exposait ses griefs et qui parut

1. Dans la lettre-préface dont il vient d'être question, Madrignano raconte que Charles le retint un jour à dîner ; « *aderant enim philosophi : poetae, astrologi : et oratores : ... aderat et Alexander Minutianus huius urbis decus : qui sua doctrina prope innumeros patritios reddidit clariores* » (*op. cit.*, f. A 8^{ro}). Lancinus Curtius, qui, ce jour-là, était aussi au nombre des convives, a d'ailleurs une épigramme qui célèbre ces diners (*op. cit.*, l. 18, f. 105^{ro}), *De mensa praesidis*.

2. Cf. la lettre de dédicace de l'Horace paru chez Alde en 1509; elle a été réimprimée dans Schelhorn, *Amoenitates histor.*, t. II, pp. 620-622; en voici un passage intéressant : « *sic me uidisti libenter, ut saepe etiam... conuiuiam tuum esse uolueris, cum multi una cenarent familiares, iidemque Academici, et doctissimi uiri, qui ad te ut olim doctissimi quique ad Mecoenatem, frequentes concurrunt atque confugiunt.* »

3. Biblioth. Nat., Inv. Rés. J 198. Le recto du premier feuillet est blanc. Au verso commence la lettre de dédicace à Jeffroy Charles, elle est datée du 13 septembre 1505. On la trouvera tout entière dans le Tite-Live de Drakenborch, t. VII (1746), pp. 257-259 : elle contient beaucoup de détails fort intéressants pour la biographie de Charles, et confirme, sur certains points, les témoignages précédents.

trois mois après celle de Minuziano¹. De plus, il y joignit l'*Apologia* que son élève Furius avait composée pour lui². Furius y répondait aux *Invectives* de Panatus et de Nauta où Parrasio était couramment appelé *par asino* ou bien : « âne d'Arcadie³ ». Il reprenait point par point leurs accusations; il en montrait le néant et relevait avec pédanterie toutes les fautes

1. Elle est datée du 12 décembre et se trouve au f. aa ii^{ro} des Commentaires sur Claudien, édition de 1505. Le passage auquel j'emprunte les détails précédents est reproduit par Drakenborch, *ibid.*, p. 332. Nous désirerions, sans doute, être renseignés sur cet incident par un autre que l'intéressé lui-même; mais le récit de Parrasio semble très vraisemblable. Nous avons de lui une *Praefatio in Liuium de bello Macedonico* (Vat. lat. 5233, f. 170^{ro}); il y fait allusion au profit que ses élèves ont tiré de Tite-Live l'année précédente (*ibid.*, f. 174^{ro}). Cette explication de Tite-Live succéda elle-même à celle de Florus (Lo Parco, p. 155) qui date de 1502. Ainsi il est vrai qu'en 1505, Parrasio s'était déjà occupé beaucoup de Tite-Live. Au contraire Minuziano ne donne, dans son édition, que le texte de son auteur, sans le moindre commentaire, sans aucune note; c'est qu'il était incapable, sans doute, de justifier des corrections qui étaient l'œuvre d'autrui.

2. Cf. *supra*, la note 1, p. 82.

3. L'opuscule est conservé à la Bibliothèque ambrosienne; le feuillet du titre manque; au f. a ii^{ro} se trouve la préface, dont voici l'intitulé : *Rolandini Panati Laudensis ad illustrem marchionem Pallauicinum praefatio in inuectinas contra Ianum Parrhasium asinum archadicum*. A la suite de ces *Invectives*, Panatus en publie une autre, de son maître Nauta (f. c v^o), et à la fin de l'opuscule (f. c ii v^o), il réimprime plusieurs épigrammes de ce même Nauta, toutes dirigées contre Parrasio. Cette publication ne porte pas de date, mais tous les faits qui y sont mentionnés concernent la première querelle avec Minuziano ou même la querelle avec Ferrari; elle doit être à peu près de l'année 1502, et par suite l'*Apologia*, qui dut la suivre de près, serait antérieure à l'année 1505. D'ailleurs il suffit de lire le passage du f. B iii^{ro} où Furius parle de Poncher; on verra qu'au moment où il fut écrit, celui-ci n'avait pas encore été remplacé par Charles comme président du Sénat. De même Furius dit ailleurs (f. C 3 v^o) que Parrasio est parti de Naples depuis bientôt cinq ans. Or il semble prouvé (Lo Parco, p. 27) qu'il quitta cette ville en 1498 au plus tard; cela mettrait à l'année 1502 la composition de l'*Apologia*. Il est vrai qu'il s'y trouve (f. B 5 v^o) une allusion au Tite-Live de Minuziano. Mais on peut admettre que l'ouvrage composé en 1502, reçut des additions au moment d'être employé par Parrasio dans la querelle du Tite-Live.

de grammaire échappées à ses adversaires. Heureux temps où quelques solécismes suffisaient à déshonorer un homme!

Cependant, on ne s'en tenait pas toujours à ces assauts d'injures et de gros mots, et Parrasio l'éprouva. Un soir qu'il revenait de dîner chez un sénateur, une pierre l'atteignit à la tête et lui fit une blessure assez grave. Une enquête fut ordonnée qui, sans doute, n'aboutit pas, et Parrasio resta persuadé que Minuziano avait armé la main d'un agresseur. C'était là de quoi l'inquiéter, mais, comme il l'écrivait à l'humaniste Pio, il gardait la sympathie des grands personnages de la ville¹. Charles sans doute n'avait pas encore pris parti entre les deux adversaires : s'il avait été nettement hostile à Minuziano, Parrasio, dans cette même lettre, n'aurait pas manqué de nous le dire.

Il changera bientôt d'attitude sans que l'on puisse dire pourquoi. Parrasio, il est vrai, a parlé plus tard de la haine tenace que Charles lui avait vouée². Mais nul témoignage n'est ici plus suspect que le sien. Pour célébrer le président du sénat milanais, il avait, jadis, épuisé toutes les ressources de sa rhétorique ; il était mal venu maintenant à le traiter d'homme cruel et de brute grossière. Surtout, il était de mauvaise foi, en accusant Jeffroy Charles d'avoir voulu le faire assassiner : au moment de l'agression, c'est Minuziano, on l'a vu, qu'il en rendait responsable. On ne peut non plus accepter sans réserves les deux raisons qu'il donne de sa disgrâce soudaine. Charles, nous dit-il, s'était brouillé avec Michele Rizzio, ce Napolitain passé au service de la France dont nous avons déjà parlé ; il voua dès lors une haine mortelle à tous les Napolitains, et surtout à Parrasio qui avait, à

1. Cf. les deux lettres à Pio publiées par Jannelli (p. 167-170). Dans la première Parrasio raconte brièvement l'agression. C'est seulement dans la deuxième lettre qu'il en rend Minuziano responsable : « *Incidi iam in suspicionem... ab eo [Minuziano] immissum in me sicarium, cum uideret me uiuo furta sibi non impune cessura... Habemus adhuc integra principum studia* ». Cette lettre qu'on trouvera tout entière dans Jannelli (pp. 168-170) a suivi de très près la réimpression du Claudien ; car Parrasio y écrit de son livre : « *Sub incudem reuocatus in manu nunc est.* »

2. Cf., dans Lo Parco, pp. 166-171, toute l'*Oratio ad municipium Vicentinum*.

deux reprises, loué Rizzio dans des lettres-préfaces ¹. Puis il prétendit installer dans l'école de Parrasio quelques enfants savoyards qu'il protégeait; il voulut même, pour leur faire place, obliger Parrasio à renvoyer plusieurs fils de Milanais et il lui garda rancune de n'avoir pas consenti à le faire². Une telle fermeté est bien étonnante chez un homme aussi plat que notre rhéteur. Il est plus vraisemblable qu'il y eut à sa disgrâce des raisons politiques. Il faudrait, pour les pénétrer, connaître toutes les intrigues qui se tramaient contre la domination française, savoir si Parrasio n'était pas l'ami de Milanais suspects au président du Sénat. Cela put faire naître des soupçons que Minuziano se chargea sans doute d'exploiter. Bref, Parrasio sentit qu'il n'était plus en faveur; il songea à quitter Milan pour retourner dans son pays. Ce fut, dit-il, Étienne Poncher qui l'en dissuada ³. Il resta, et à l'automne de 1506, il continuait d'occuper sa chaire et d'être inscrit pour deux cents écus d'or au budget de l'État de Milan; l'hostilité de Charles, si tant est qu'elle fût réelle, ne se montrait pas encore par des actes ⁴.

Cependant, quelques mois plus tard, Parrasio avait quitté Milan et enseignait à Vicence. On devine comment la chose dut arriver. Il avait connu à Milan un jeune noble Vicentin qui venait étudier le grec chez Démétrius Chacondyle, c'était Tris-

1. Lo Parco, p. 167. La première de ces lettres-préfaces est celle du Sedulius (cf. *supra*, p. 87, et la note 2). M. Lo Parco note que la deuxième figure en tête d'un ouvrage de Rizzio lui-même, intitulé : *De Regibus Hispaniae, Hierusalem, Galliae... historia*; elle serait datée du 1^{er} octobre 1505, époque à laquelle Parrasio possédait encore la faveur de Charles; la haine que celui-ci lui voua plus tard aurait donc été toute rétrospective.

2. Lo Parco, p. 167 : « *Illud autem nullo pacto ferre potuit, me sua causa noluisse quorundam Mediolanensium liberos a nostris aedibus exturbare, quo uacuus apud me contubernio locus Allobrogibus esset suis* ». Ce texte est précieux; il indique que Parrasio, en même temps qu'il faisait des cours publics, avait chez lui une « pédagogie ».

3. Poncher avait quitté Milan pour partir en ambassade, mais il y revint sans doute, en passant, dans le courant de l'année 1506.

4. Lo Parco, p. 170 : « *Exstat ecce diploma... senatus eiusque [Caroli] decreto factum, quo decernuntur annua mihi ducenta, optioque datur, ut ex animi mei*

sino, le futur auteur de la *Sophonisbe* ¹. Il vit que Parrasio était dégoûté de Milan et cherchait à quitter la ville; il tâcha sans doute de l'attirer à Vicence et dut lui servir d'intermédiaire auprès du municpe vicentin. Mais peut-être que Charles prit ombrage de ces négociations; il rappela Parrasio qui s'était rendu à Venise et lui interdit sans doute de quitter de nouveau Milan ². Parrasio, devenu suspect, dut attendre, pour gagner Vicence, une occasion favorable. Il y arriva, semble-t-il, dans les premiers mois de l'année 1507 ³.

Où était l'enthousiasme avec lequel, sept ans plus tôt, il célébrait la venue des Français en Italie? Il n'avait plus que haine et mépris pour « ces barbares stupides » et il satisfit sa rancune dans le discours inaugural qu'il adressa aux Vicentins. Au moins, ils étaient dignes, eux, que l'on cherchât à leur plaire; « aux Français il ne demandait que le pain de sa vieillesse » ⁴, mais il

sententia Mediolani uel Ticini profitear. » On remarquera que Parrasio pouvait, à son gré, enseigner à Milan ou à Pavie. Pour comprendre ce détail, il faut savoir qu'un édit du 7 septembre 1506 enjoignit aux étudiants milanais d'aller étudier à l'Université de Pavie (Léon-G. Péliissier, *Documents pour l'histoire de la Domination française dans le Milanais*, Toulouse, 1891, p. 148). Il va de soi que les professeurs de Milan durent, tous les premiers, se transporter à Pavie. Le diplôme qui autorisait Parrasio à n'en rien faire doit être contemporain de l'édit en question.

1. Cf. les lettres de Parrasio à Trissino dans Roscoë, trad. par Bossi, *Vita e pontificato di Leone X*, t. X, p. 161 sqq. La première, où Parrasio prie son ami de lui prêter trois écus d'or, est datée « de la maison de Démétrius, le 14 octobre 1506 ».

2. Lo Parco, p. 169 : « *Ostentare impotentiam suam...* »

3. Dans son discours aux Vicentins, Parrasio fait allusion à une récente victoire des Français (Lo Parco, p. 166). Ce ne peut être que la prise de Gênes, qui est d'avril 1507. Parrasio serait arrivé à Vicence peu de temps après. Il n'y parvint pas sans encombre; dans un discours inédit qui fut prononcé à Vicence, il disait en parlant de ses tribulations : « *Quintus iam mensis est : ex quo male feriatu hinc illuc : illinc huc erro bellumque musis indixi* » (Biblioth. nat. de Naples, Ms. V. D. 15, 5^e f. 10 d'un discours intitulé : *Praefatio in Liuium. Veicentiae*).

4. Cette phrase est extraite du discours inédit cité dans la note précédente (6^e f. 10); tout le reste ne fait que résumer l'*Oratio ad municipium Vicentinum*, (publiée par Lo Parco.

se souciait peu d'emporter leurs suffrages. Quant à Charles, ce n'est plus l'homme éclairé, le généreux protecteur des lettres qu'il célébrait jadis; ce Savoyard est la pire des brutes, c'est aussi un imposteur, un malhonnête homme. Il a tout fait pour se venger de Parrasio. Ce sont des hommes à lui qui l'ont attaqué dans la rue, mais le coup ne réussit qu'à demi; Charles voulut alors le faire empoisonner par le chirurgien qui soignait sa blessure. A présent, il veut le perdre dans l'esprit des Vicentins; il va lancer contre lui des accusations terribles, mais il les tient encore secrètes, voulant ainsi l'empêcher de préparer sa défense. Pour les réfuter, Parrasio attend de les connaître : les preuves ne lui manqueront pas; les faits eux-mêmes, la vie qu'il mène enfin diront aux Vicentins s'il est l'homme que représentent ses calomniateurs.

Parrasio n'eut pas, semble-t-il, à faire cette démonstration; on n'a gardé de lui aucun discours qui formule avec précision et qui réfute formellement les calomnies dont il se disait la victime. On devine cependant quelles elles pouvaient être; c'étaient celles qu'il avait lui-même exploitées contre Minuziano et qui reviennent dans toutes les *Invectives* d'humanistes; on avait attaqué ses mœurs, on l'avait accusé d'amours contre nature; il est vrai que cette calomnie était devenue un lieu commun de l'Invective, mais cela même nous force d'admettre que la vie des pédagogues ou plutôt les mœurs du temps semblaient souvent l'autoriser.

Notre intention n'est pas de suivre Parrasio à Vicence; il y passa deux années qui furent encore troublées par des polémiques et assombries par des besoins d'argent ¹; après la bataille d'Agna-del, l'approche des troupes ennemies le força de quitter la ville; il se réfugia à Venise, puis enseigna quelque temps à Padoue, mais la guerre l'empêchait de se fixer nulle part; au début de l'année 1511, il quitta l'Italie du Nord pour retourner dans son pays ².

1. Cf. Roscoë, *loc. cit.*

2. Lo Parco, pp. 76-80.

Il était resté à Milan sept années entières, sept années qui furent peut-être les plus laborieuses et aussi les plus agitées de son existence. Ce sont celles de ses meilleurs travaux, celles aussi de ses polémiques les plus vives. En l'étudiant pendant cette période, on peut se flatter de le connaître tout entier et l'on apprend à connaître en même temps l'esprit et la condition des professeurs de son époque. Ce sont de pauvres hères qui vivent au jour le jour et qui souvent sont exposés à mourir de faim. Pédagogues ou professeurs publics, ils sont toujours à attendre leurs honoraires ou leur traitement. Ils dépendent uniquement du caprice des « Mécènes » qui les entretiennent, et, pour se les rendre favorables, les prières et les flatteries ne leur coûtent jamais rien. Ils n'ont pas de dignité ; en revanche ils sont pleins d'orgueil. Ils sont fiers de leur science du latin et surtout ils sont fiers de leur érudition ; ils en font parade dans leurs leçons d'ouverture, ils en éblouissent leurs auditeurs et leurs élèves. Mais la concurrence est trop âpre ; les rivaux moins heureux s'agitent ; des polémiques s'engagent ; de gros mots sont échangés. Finies, ces belles attitudes imitées de l'antiquité, l'homme du xvi^e siècle reparait avec ses passions à fleur de peau, avec son tempérament querelleur et violent ; ces guerres de plume se terminent souvent par des coups d'épée.

Quelques-uns de ces rhéteurs étaient des hommes fort médiocres, mais Parrasio fut au moins un bon ouvrier qui fit de la besogne fort utile. Il s'attacha avant tout à l'épuration des textes anciens ; il rechercha les bons manuscrits des auteurs classiques et en forma une collection importante. Il a joui, en son temps, d'une renommée incontestée ; qu'on juge de celle qu'il dut avoir parmi les Français plus grossiers qui suivirent ses leçons à Milan. L'impression qu'ils en emportèrent acheva de les conquérir à la cause de l'humanisme ; Poncher, le Mécène de Parrasio, essaiera, un peu plus tard, d'attirer Érasme en France. Ainsi le nom de l'humaniste italien est lié, chez nous, à l'histoire de la Renaissance des lettres ; et peut-être valait-il la peine qu'on le tirât un moment de l'oubli.

CONTRIBUTION
A LA
MORPHOLOGIE DES PARLERS SAVOYARDS
LES NOMS DE NOMBRES CARDINAUX

PAR JOSEPH DÉSORMAUX

Grâce aux documents recueillis pour la publication du *Dictionnaire savoyard*¹ et du *Supplément*, nous avons pu rédiger une modeste contribution à la Morphologie et à la Phonétique des parlers savoyards, trop peu étudiés jusqu'à présent.

C'est un grand plaisir pour nous que de dédier ces quelques pages à notre très honoré maître de la Faculté des Lettres de Lyon qui, récemment encore, encourageait avec tant de bienveillance les arides recherches de son ancien élève.

Les formes mentionnées ont été relevées dans les vingt-sept localités suivantes de la Haute-Savoie et de la Savoie. Nous conservons pour les désigner le monogramme sous lequel ces localités figurent dans le *Dictionnaire savoyard* :

HAUTE-SAVOIE	{	Arrondissement	}	Morzine	[1 Bm]
		de Thonon		Ballaison	[1 Db].
	{	Arr. de S^t-Julien :		Savigny*	[2 Js]
		}	Arrondissement	<i>Cluses</i>	[3 C']
			de	Demi-Quartier*	[3 Sd]
	Bonneville	<i>Samoëns</i>	[3 S']		

* Figure seulement pour les nombres de 1 à 11.

1. *Dictionnaire savoyard*, publié sous les auspices de la Société Florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX (1902, Paris, E. Bouillon; Annecy, Abry, in-8°).

HAUTE-SAVOIE	} Arrondissement d' Annecy	} <i>Annecy</i>	[4 A]										
			} <i>Alex</i>	[4 Aa]									
				} <i>La Balme de Sillingy</i>	[4 Ab]								
					} <i>Leschaux</i>	[4 Al]							
						} <i>Pringy</i>	[4 Ap]						
							} <i>Gruffy</i>	[4 A'g]					
								} <i>Rumilly</i>	[4 R]				
									} <i>Thônes</i>	[4 T]			
										} <i>Les Clefs</i>	[4 Tc]		
											} <i>La Clusaz</i>	[4 Tc']	
} <i>Saint-Jean de Sixt</i>	[4 Tj]												
	} Arr. de Chambéry :	} <i>Albens</i>	[5 A']										
			} Arrondissement d' Albertville	} <i>Conflans</i>								[6 Ac]	
					} <i>Marthod</i>							[6 Am]	
						} <i>Beaufort</i>						[6 B]	
							} <i>Queige</i>					[6 Bq]	
								} <i>Villard-sur-Doron</i>				[6 Bv]	
									} <i>Ugine</i>			[6 U]	
										} Arr. de St-Jean de Maurienne		} <i>Modane</i>	[7 M]
											} Arrondissement de Moutiers en Tarentaise		} <i>Sainte-Foy</i>
} <i>Montagny</i>													

CANTON DE GENÈVE: Une 28^e localité est *Onex* [Go] (d'après la *Grammaire savoyarde* de Duret).

La notation est celle qui a été adoptée pour le *Dictionnaire savoyard*. Il sera facile de transcrire les formes citées en employant l'alphabet phonétique de MM. Rousselot et Gilliéron.

*
**

UN

MASCULIN

La forme *ion* est relevée dans vingt-six localités. Deux seulement font exception :

[8 Bf] *oun* (qui sert également pour l'article indéfini);
[7 M] *un* (*n* légèrement mouillée), id.

(L'article indéfini est en général différent. La forme usuelle est *on*, devant consonne, *on-n* ou *'n* devant voyelle : *on-n òmð*, ou *'n òmð* [4 T, A], un homme ; *ĩ ě-t 'n òmð*, c'est un homme¹).

FÉMININ

La forme à peu près générale est *iēnð*.

On a *iēnð* [2 Js],
iōnð [4 R ; 5 A'],
inð [8 B'm],
ounð [8 Bf].

(Le féminin de l'article indéfini est en général *ounð*, qui se réduit très souvent à *na*. Devant voyelle : *onn'* ou *n'*. Dans les localités où l'on emploie la forme *r-on* (*rn*), on dit au féminin *rna*.)

DEUX

MASCULIN

La forme de beaucoup la plus répandue est *dou*. Les autres formes relevées sont :

dieu [6 Bv],
dïòù [6 B],
dʒïeu [6 Bq],
dʒòù [6 Ac].

Pour La Thuile, commune de Sainte-Foy, M. l'abbé Borrel donne *du* (cf. V. DURET, *Grammaire savoyarde*, p. 24).

FÉMININ

On trouve le plus souvent *davə*² (*ě* demi-sourd atone), ou *dave* [6 Ac', B], réduit à *dav* [1 Db ; 6 Bq, U], devant consonne.

Devant voyelle, on a *dav-ʒ* [4 Aa, Al, T ; 3 Sd].

1. A 8 B'm, on dit indifféremment *on ctěĩ* ou *non ctěĩ*, un couteau, mais *'n ójěĩ*, un oiseau.

A 8 Bf, *oun* ou *'n*.

A 4 Tj, la nasale finale est mouillée devant *w* : *on-n (ĩ)wěsě*, un oiseau.

On dit souvent *r-on* (devant voyelle *rn*). Voyez le *Dictionnaire savoyard*, aux mots *on* et *r*.

2. Noté *davet*, dans le *Dictionnaire du Patois Savoyard* (Albertville), de F. Brachet, 2^e éd., p. 17).

Les autres formes sont : *dawë* [1 Bm ; 3 C'],
dawe [3 S'],
deu [4 Ap],
düë [4 A, R], et *düë-ç* devant voyelle ¹,
dïüë [4 Ab],
dwë [4 A'g], et *dwë-ç* devant voyelle,
dwë ou *davë* [4 Al], et *dwë-ç* ou *dav-ç* devant
 voyelle,
doube [2 Js],
diube [7 M], (*dieu*, à St-Michel de Maurienne).

Duret donne *doie*; Brachet (Albertville) : *dawë*, écrit *davët*.

Uni à *tré*, *dou* sert à former une sorte de pronom indéfini, *dutré*, signifiant quelques-uns.

TROIS

Deux séries de formes : les unes ont la voyelle E, les autres la voyelle A.
 La forme la plus répandue est *tré* (*é* très ouvert).

Variantes : *trè* [3 Sd ; 8 Bf],
trë [1 Bm],
trē [4 Ab ; Go].

Trä est relevé à 2 Js ; 6 Am.

Variantes : *träa* [6 B, Bv ; 8 B'm],
träd [4 Tj],
trā [4 R] et *trāi* [5 A' ; 7 M].

QUATRE

Même forme qu'en français [1 Db ; 2 Js ; 3 Sd ; 6 Am, Bq, U ; 8 B'm].
 Ailleurs *cätrö*, ordinairement suivi de *ç*, devant une voyelle initiale.

CINQ

Quinque (**cinque*) a donné deux séries différentes, suivant que l'initiale est tombée à la sifflante dure, ou qu'elle a abouti au son *f*.

1. La liaison avec *dou*, *davë*, *düë* n'est pas partout usitée; à Thônes elle est rigoureusement observée.

a) La forme usuelle en Savoie est *cin*, devant un autre mot aussi bien que devant une pause. Les variantes sont :

çhin [8 B'm] (même forme à Bourg St-Maurice);

cin'c [8 Bf], réduite à *in'c* [7 M].

b) On trouve *fin* à 1 Bm, Db; 3 S'; 4 Aa, Ab, Al, T, T';

finc [3 C'];

fdë [2 Js].

Duret donne *fënk'* (*finc*), mais *fin fran*, cinq francs.

(Nous n'avons pas relevé de forme commençant par *f* parmi celles qui sont issues de **cinquanta* (*quinquaginta*.)

On ajoute ordinairement *z* de liaison devant une voyelle initiale :

fin-z òmō, cinq hommes; mais *fin òmō* (4 Ab).

SIX

La sifflante initiale est conservée dans *si*, qui est la forme la plus répandue (variante *sis* [7 M]; même forme dans Duret); devant voyelle *si-z*.

On a la chuintante dans *ché* [6 Ac, Am, U];

ché [8 B'm];

cheus [8 Bf];

chi [1 Bm; 2 Js; 3 C', Sd];

c'hi [3 S' et à Sallanches];

chüé [6 B];

chwé [6 Bq];

chwé [6 Bv].

SEPT

Dans les mots issus de *septem*, la chuintante est tout à fait exceptionnelle. On ne la trouve qu'à 1 Db : *chà* (même forme à Bernex, Onex).

Ailleurs *sà* (*sà-z*, ordinairement devant voyelle), sauf :

së [6 Ac, Am, B, Bv, U; 8 B'm];

sé [6 Bq];

sè [3 Sd];

sèt [7 M; 8 Bf];

sò [2 Js].

On dit de même *di-chà*, dix-sept, *dis-sà*, *dis-së*, *dis-sè*, *dis-sèt*, *dis-sò*; mais *dis-së*, à 6 Bq.

HUIT

Octo a donné généralement *wi* (*wwi*, 4 Ab), et le plus souvent *wi-χ* devant voyelle.

Exceptions :	<i>ûit</i>	[8 Bf]; (à Onex : <i>ûi</i>);
	<i>wē</i>	[6 Ac, Am; B, Bq, Bv];
	<i>wēt</i>	[7 M];
	<i>vout</i>	[8 B'm].

Dans cette dernière localité, *vout* s'emploie devant une pause, mais on dit *vou fran* et *vou-χ òmō*.

NEUF

L'unique représentant de *novem* est *nou*.

DIX

Decem a donné *di* (à Onex, *dis*, à côté de *dī*).

Devant voyelle et devant les consonnes douces : *di-χ* (ou *di-f*); devant *s* (*sā* ou *sē*, sept) : *dis*.

Exceptions :	<i>dīi</i>	[4 Tc, 6 Am; U], (à Manigod <i>dīē</i>);
	<i>dji</i>	[8 Bf, B'm];
	<i>dçi</i>	[6 Ac, B, Bq, Bv].

(Voyez dix-huit et dix-neuf.)

ONZE

La forme générale est la même qu'en français (*onz*, et aussi *onzē*, avec l'*e* demi-sourd); à Onex, *onzō*; *onjhē*, à Montricher.

Exception : *anz* (*anzē*) [1 Db; 4 Aa, T, Tc, Tj].

A signaler les deux formes intéressantes *anvē* [1 Bm; Tc'] et *onrē* [8 B'm].

(On trouvera de même *dovē* et *dorē*,
trēvē et *trērē*,
catōrvē (et *catourdē*),
tchanvē et *tchinrē*, etc.)

Devant une voyelle, la sifflante douce *χ* est le plus souvent remplacée par *j*. Ainsi, à Thônes : *anj' eurē*, onze heures; à Annecy, *onj' eurē*; à Saint-Germain, hameau de Talloires, *onj' eurē*; mais à Bozel (arrondissement de Moûtiers), *ond' iārē*.

DOUZE

A côté de *doz* (*dozè*), forme générale, nous relevons :

	<i>dôz</i>	[7 M],
	<i>dorë</i>	[8 B'm],
	<i>dovë</i>	[1 Bm], (à Boège <i>dov</i>).
Devant une voyelle :	<i>doj</i>	[4 Tc, Tc', Tj, Aa, Al].

TREIZE

La forme française (ou *trèzè*) est employée à 6 Ac, B, Bv ; 8 Bf et à Onex.

Ailleurs, on dit *trëz* ou *trëzë*, sauf :

	<i>trëz</i>	[7 M],
	<i>trërë</i>	[8 B'm],
	<i>trëvë</i>	[1 Bm].

QUATORZE

Forme générale *catôrz* (*catôrzë*) ; Onex : *catorz*.

Exceptions :	<i>catourzë</i>	[4 Tc', Tj],
	<i>catourdë</i>	[8 B'm],
	<i>catôrvë</i>	[1 Bm].

QUINZE

Même forme qu'en français (ou *qinzè*) ; à 7 M, *qîénz*.

Dans les trois localités suivantes, la gutturale initiale est remplacée par une dentale ou une chuintante :

	<i>tîin'z</i>	[8 Bf],
	<i>tchanvë</i>	[1 Bm],
	<i>tchinrë</i>	[8 B'm]. A Chamonix <i>tîénde</i> .

SEIZE

La forme générale est *sëz* (*sëzè*).

Variantes : *sëz* [6 Ac, B, Bv ; 8 Bf et Onex] ;

sëz [7 M].

Enfin l'on a *sërë* [8 B'm],

sëvë [1 Bm].

DIX-SEPTVoyez *sept*.**DIX-HUIT**

Deux séries de formes, selon que *di* est uni au nombre suivant par ζ ou par j :

- α) *di-ζ wi* [1 Bm, Db; 2 Js; 3 C', Sd; 4 A, Aa, Al, Ap, A'g, R T, Tc, Tj; 5 A'; 6 U]; à Onex, *di-ζ üi*, forme également employée à Thônes et à Annecy.
- di-ζ wē* [6 Am],
di-ζ wēt [7 M],
di-ζ vout [8 B'm],
dè-ζ üit [8 Bf].
- β) *di-j üi* [4 Ab],
di-j wē [6 Ac, B, Bq, Bv],
di-j wi [4 T c'].

DIX-NEUF

On trouve partout :

- di-ζ nou*, saut
di-j nou [4 Tc'], et
dè-ζ nou [8 Bf].

VINGT

a) A la pause :

- vé* [2 Js; 4 A, Ab, Al, Ap, A'g, R, Tj; 5 A'; 6 Am, B],
vēi [8 B'm],
vén [4 A, Ap, T, Tc; 6 Ac, Bq, Bv, U],
van [1 Bm, Db; 3 S', C'],
véen [4 Aa, Tc'],
vinn' [7 M; 8 Bf],
vint [Go].

b) Devant un mot commençant par une consonne, les formes sont les mêmes, sauf à 8 B'm : *vén*.

c) Devant un mot commençant par une voyelle, la consonne de liaison est tantôt ζ : *vèn-ζ òmō* [4 T], tantôt t : *vé- t ābrō* [4 A; 6 B].

d) Devant un autre nom de nombre, voir les nombres qui suivent.

Pour l'emploi de *trois-vingts*, *trois-vingt-dix*, *six-vingts*, voyez plus loin : soixante-dix.

VINGT ET UN

Les formes sont très variées. Le *t* de *viginti* a partout persisté; parfois le petit nombre est uni au grand par la conjonction, mais le plus souvent les deux nombres sont simplement juxtaposés :

- a) *vèn-t é ion* [6 Ac, Bq];
vimm'-t é un' [7 M];
- b) *vè-t ion* [2 Js; 4 A, Ab, Al, Ap, A'g, R, Tj; 5 A'; 6 Am];
vèn-t ion [4 A, Ap, T, Tc; 6 Bv, U; 8 B'm];
ven-t ion [1 Db; 3 C', S'; 4 Aa, Tc'];
vin-t ion [Go];
vin-t oun' [8 Bf];
ven-tch on [1 Bm];
*vè-tz on*¹ [6 B].

De vingt-deux à vingt-neuf, le *t* final se fait toujours entendre, comme en français.

TRENTE

Les deux formes les plus répandues sont *tréntä* et *trètä*.

On trouve la première à 4 A, Ap, T, Tc; 6 Ac, Bq, Bv, U;

la seconde à 2 Js; 4 A, Ab, Al, Ap, A'g, R, Tj; 6 Am, B.

Signalons les variantes *trentä* [1 Db; 3 C'; 4 Aa],
trintä [4 Tc'; 8 Bf; Go],
trènn'tä [7 M; 8 B'm].

A Manigod, on dit *trè dié* (trois dix).

De 31 à 39, l'*ä* final tombe devant *ion*, *dou*. Mais on dit *trèt-z on* [6 B], *trènt é ion* [6 Bq] et *trènn't é un'* [7 M].

QUARANTE

carantä [1 Db; 3 C'; 8 Bf; Go];
carèntä [4 A, Ap, T, Tc; 6 Ac, Bv, Bq, U];
carètä [2 Js; 4 A, Ab, Al, Ap, A'g, R, Tj; 6 Am, B];
carontä [4 Aa, Tc'];
carènn'tä [7 M];
caronn'tä [8 B'm].

De 41 à 49, chute de l'atone finale, comme pour 31-39.

1. Remarquons que *un* se dit *ion*. La série des transformations a été *vèn-t ion*, *vè-tion*, enfin l'yod est devenu *z* sans faire tomber le *t* de *vè-t*. De même *trèt-z on*, trente et un. Cette altération phonétique a été sans doute favorisée par l'analogie des locutions où l'on entend la sifflante douce de liaison. Cf. la prononciation populaire *quatre-vingt-un*.

CINQUANTE

La forme générale est *cincantä*.

Exceptions :	<i>cinn'cantä</i>	[8 Bf],
	<i>cin'kenn'tä</i>	[7 M],
	<i>çhincann'tä</i>	[8 B'm],
	<i>cécantä</i>	[6 Am].

SOIXANTE

Forme générale *swässantä*.

Exceptions :	<i>söðssantä</i>	[6 Am],
	<i>swässenn'tä</i>	[7 M],
	<i>sossann'tä</i>	[8 B'm],
	<i>sussantä</i>	[8 Bf], et aussi <i>trè vin</i> (voyez <i>soixante-dix</i>).

A Onex, *sëssantä* et *swëssantä*.

SOIXANTE-DIX

On ne trouve une forme correspondant à la locution française que dans trois des localités mentionnées :

<i>swässantä-dii</i>	[6 Am],
<i>swässantä-dzi</i>	[6 Bv, Bq].

Partout ailleurs, nous relevons l'analogie du terme vieilli *septante*.

La forme ordinaire est *sëptantä*. Variantes : *sëptann'tä* [8 B'm],
stënn'tä [7 M],
sëtan'tä [Go; 8 Bf].

Dans quelques vallées (Thônes, Beaufort), on dit encore en français local : *trois-vingts*¹ et *trois-vingt-dix*. Le patois offre également les formes correspondantes. Ainsi, aux Clefs, on dit : *trè vèn* et *trè vèn dii*, et aussi *catrè, chi, sà, vi vèn*.

1. Cf. LITTRÉ (*Supplément*) : « En Savoie, dans le peuple, on dit *trois vingts* pour soixante. J'ai *trois vingt et neuf* ans, disait une vieille mendiante à Évian-les-Bains. »

QUATRE-VINGTS

On trouve partout l'analogie du terme français, et à côté de celui-ci :

üitantä [Go ; 1 Db ; 8 Bf],

witantä [1 Bm], et

wéténn'tä [7 M].

Dans ces localités, on emploie également *huitante*, en français local.

Humbert dit à ce sujet : « Aucun dictionnaire usuel n'a recueilli ce terme, qui est fort usité en Suisse, en Savoie, en Franche-Comté et dans le Midi. » (*Nouveau glossaire Genevois*).

Huitante a pour doublet *octante*. Ces deux mots sont des archaïsmes (cf. *Dictionnaire savoyard*, v° *huitante*).

QUATRE-VINGT-DIX

On emploie *nonantä* [1 Bm, Db ; 4 A, Ap, T, Tc ; 5 A' ; 6 Bv ; Go].

nonann'tä [8 B'm],

nounantä [8 Bt],

novénn'tä [7 M].

En français local *nonante* et *noinante*.

Ailleurs, l'expression usitée correspond exactement à la locution française quatre-vingt-dix.

CENT

a) Devant consonne ou devant une pause, *centum* est représenté par *cé* ou *cén* dans les localités où *viginti* a donné *vé* ou *vé*. *Cin* est relevé à Onex et à 8 Bf.

Variantes : *cen* [1 Bm, Db ; 3 C'],

cén [4 Aa, Tc'],

cinn' [7 M].

b) Devant voyelle, on ajoute ordinairement *ç* de liaison : *cén-ç* (*cé-ç*) *ômö*.

A 8 B'm, on a trois formes différentes : *chèi*, devant une pause, *chè*, devant une consonne, et *chè-ç*, devant une voyelle.

Au-dessus de cent, les termes patois sont les équivalents des termes français.

A remarquer, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le maintien dans plusieurs localités du vieux système celtique de numération : *chi vén* [4 Tc], *ché vé* [6 Am], et en frl. *six-vingts*, cent-vingt (cf. F. BRUNOT, *Origines de la Langue fr.*, in *Littérature fr.*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. I, p. LXIV et V. DURET, *Grammaire savoyarde*, p. 25).

MILLE

La forme la plus répandue est *mil* ; à 4 R ; 5 A' : *milë* ; à Onex, *milö*.

Les autres formes relevées sont *milä* [7 M],
mill [8 Bf],
milë [4 Tc', Tj].

A 6 Am, *mël* (l mouillée), mais *mil* dans le millésime : *é mil wë cë catre-vé dis-së*, en 1897. En pareil cas, *mil* est aussi la forme ordinaire à Modane.

On trouve partout *milïon*, million.

« Le caractère archaïque des patois savoyards, écrivions-nous récemment ¹, est frappant. On peut le constater non seulement dans la phonétique et dans la morphologie, mais aussi dans le vocabulaire; où l'on retrouve nombre de mots et de sens disparus dans le français propre. » Cette brève notice concernant la numération peut venir à l'appui d'une réflexion suggérée par une étude plus générale des termes actuellement usités dans nos deux départements savoisiens.

Annecy, novembre 1902.

1. *Dictionnaire savoyard*, Préface, p. xviii.

J.-J. ROUSSEAU

ET LA GRAMMAIRE PHILOSOPHIQUE

PAR PAUL FOUQUET

Les grammairiens du xviii^e siècle se piquaient d'être philosophes. Inversement, il n'y eut point alors de philosophe qui ne fût quelque peu grammairien. A côté de Condillac, de Duclos, de Voltaire lui-même — à qui ce titre ne saurait être dénié — Diderot, d'Alembert, Turgot et leurs amis ne manquèrent pas de prendre intérêt à la science du langage et de dire leur mot à l'occasion. Au reste nous savons que le public recevait avec empressement tous les ouvrages qui traitaient de la Grammaire et des langues.

Philosophes et grammairiens, suivant une méthode nouvelle dont on se réclamait de toutes parts, croyaient satisfaire une utile curiosité en cherchant à se figurer de la manière la plus vraisemblable, l'origine et les commencements de l'art de parler, la formation et les progrès des divers idiomes. — Ils s'inquiétaient d'assurer la perfection de la langue française en s'attachant à définir et à fixer le *bon usage* conformément aux principes de la raison. — Ils se flattaient, en même temps, que l'étude de la Grammaire égalerait la justesse de l'esprit à celle du style : bien parler et bien penser ne devaient plus faire qu'un.

On a essayé d'exposer, dans les pages suivantes, les opinions de J.-J. Rousseau sur tous ces points. Et, s'il lui est arrivé de se contredire, on n'a pas été étonné d'apprendre que ses idées ont été différentes à des moments différents; mais on a tâché de

savoir à quel moment il a plus « pensé sa pensée », à quel moment — au contraire — elle a été plus « déterminée » par des causes étrangères à elle-même¹.

I

Dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1754), Rousseau, considérant « les embarras » de l'institution des langues, rappelait les « recherches » de Condillac² et développait ses propres réflexions³. Quelque temps après, il composa un *Essai sur l'origine des langues*⁴.

Il est probable qu'il n'avait en vue, quand il commença cet ouvrage, qu'un sujet de critique musicale⁵. Il l'avait intitulé d'abord *Essai sur le principe de la mélodie*⁶. Mais, devant expliquer l'origine du chant, il se trouva naturellement amené à réfléchir sur la naissance de la parole⁷. Cette question, du reste,

1. Les chiffres entre [], dans les notes, renvoient aux volumes et aux pages de l'édition de Ch. Lahure (Hachette, 1856, 8 vol.).

2. *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), seconde partie.

3. [Tome I, pp. 93-96 et 107-108.]

4. Cet essai ne fut publié que beaucoup plus tard, et peut-être seulement en 1782. Il a certainement été écrit après 1754. M. H. Beaudoin (*La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*, 1891) le croit antérieur au *Discours*. Il y voit une œuvre de transition « qui présage le mal plutôt qu'elle ne le produit au grand jour ». Il observe avec raison que la note qui, au chap. 1 de l'*Essai*, fait allusion à la *Lettre sur les spectacles*, peut avoir été ajoutée après coup. Mais on n'en saurait dire autant de plusieurs citations de Duclos (*Rem. s. la grammaire générale et raisonnée*), qui font étroitement partie du texte. [Voir tome I, p. 379 (chap. v de l'*Essai*) ; p. 382 (chap. vii) ; et surtout p. 407 (chap. xx).] Or les *Remarques* de Duclos ont paru en 1754 ; et d'autre part le *Discours* de Rousseau était achevé avant le 1^{er} juin de la même année (départ pour Genève). — On va voir d'ailleurs que l'*Essai* contient la solution — selon Rousseau — de plusieurs problèmes qu'il jugeait insolubles dans le *Discours*.

5. Voir la *Lettre s. la mus. franç.* (1753) : « Il me resterait à parler de l'accent ; mais ce point important demande une si profonde discussion, qu'il vaut mieux le réserver à une meilleure main [IV, 418] . » Cf. *Essai s. l'or. des l.*, chap. vii et xii-xix.

6. Voir, aux premières éditions d'*Émile*, une note du livre IV.

7. Cf. Condillac, *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. ii, n^o 14.

attirait de plus en plus la curiosité des esprits philosophiques. Rousseau ne s'en tenait pas aux premières idées qu'avait suscitées en lui la lecture de Condillac : son esprit, toujours actif, les critiquait, les corrigeait, les transformait. Les *Remarques* de Duclos, qui venaient de paraître, lui en suggéraient d'autres encore¹. Il les exposa complaisamment. Et même, préoccupé des problèmes qu'il avait examinés dans son *Discours*, il fit une large place dans l'*Essai* à ses conceptions sur l'état de nature et sur les premiers âges de l'humanité. De cette triple inspiration il est résulté une œuvre un peu confuse et mal digérée.

Rousseau entreprit encore, à une date inconnue, de composer un *Essai sur les langues*². Malheureusement il paraît n'en avoir écrit que les premières pages. — A juger par ce fragment, le nouvel *Essai* se fût distingué de l'autre, non seulement par une plus grande netteté, mais aussi par un caractère — en ce qui concerne les langues — moins spéculatif : il eût été peut-être un manifeste plutôt qu'une étude.

Quoi qu'il en soit, c'est dans les écrits dont on vient de parler — et encore, pour ne rien omettre, dans quelques pages de la *Lettre sur la musique française* (1753) — qu'il faut chercher la pensée de Jean-Jacques sur les langues, leurs origines, leurs développements, leurs caractères, sur ce qu'elles sont et sur ce qu'elles devraient être.

*
**

Condillac considérait l'art de parler comme une méthode analytique : « Ce serait en ignorer le premier avantage », dira-t-il, « que de le regarder seulement comme un moyen de communiquer nos pensées³. » Rousseau ne fit pas

1. Toutefois c'est par inadvertance que M. Vernier (*Voltaire grammairien*, p. 20) a cru que l'idée d'écrire son *Essai s. l'or. des l.* avait été suggérée à Rousseau par un passage des *Remarques*. Les dernières lignes du chap. xx s'appliquent à ce chapitre seulement, et non à l'ensemble de l'ouvrage.

2. *Œuvres et corresp. inéd.* publiées par Streckeisen-Moultou (1861) : *Fragment d'un Essai s. les langues et Notes détachées s. le même sujet*. Cet écrit est postérieur à l'*Essai s. l'or. des l.*, ainsi que le démontre l'allusion suivante : « La raison de cet abus est, comme je l'ai dit ailleurs, dans la forme qu'ont prise les gouvernements... » Cf. *Essai s. l'or. des l.*, chap. xx.

3. *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme* (1775). Discours prélimin. [t. I, p. 39].

difficulté d'admettre cette opinion, et il s'écria, d'après l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*¹ : « Qu'on songe de combien d'idées nous sommes redevables à la parole; combien la Grammaire exerce et facilite les opérations de l'esprit². » Mais, dans le fond, il répétait cela plutôt qu'il ne le *pensait*; et la « découverte » de Condillac, comme on disait alors, n'eut sans doute aucune influence sur ses propres conceptions. — Au contraire, il regarde le langage comme un instrument d'erreur, qui nous trompe nous-mêmes et dont nous nous servons pour tromper les autres; et il ne semble pas croire que les philosophes puissent — ni peut-être veuillent — remédier à cet inconvénient : « N'argumentez point sur des arguments et ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même, s'il daignait parler nos langues, ne nous dirait rien sur quoi l'on ne pût disputer. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont menteurs³. » — Il y voit surtout un moyen que nous avons de communiquer nos sentiments et nos pensées⁴. Il est vrai qu'il ne laisse pas de nommer l'algèbre une langue⁵, et par conséquent d'en concevoir une qui soit une science, c'est-à-dire — en dernière analyse — une méthode. Mais, observant que cette langue et ses pareilles ne sont d'aucun usage dans la vie civile⁶, il les néglige tout à fait. C'est assurément son droit : seulement il n'est pas d'un philosophe de considérer les langues du point de vue de leur « usage dans la vie civile », et il y a ici un désaccord évident entre Rousseau et ses contemporains.



En ce qui concerne l'origine de la parole, l'auteur du *Discours* de 1754 ne saurait « imaginer comment les langues purent devenir nécessaires ». On ne conçoit, dit-il, « ni la nécessité de cette invention, ni sa possibilité si elle ne fut pas indispensable⁷. » — Condillac, dans son *Essai*, n'avait pas aperçu

1. Cf. *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. I, nos 3 et 4, etc.
2. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, I^{re} partie [t. I, p. 93].
3. *Lettre à Christ. de Beaumont* [t. II, p. 362]. Cf. Locke, *Essai s. l'entend. hum.*, liv. III, chap. 9, 10 et 11.
4. *Essai s. l'or. des l.*, passim.
5. *Œuv. et corresp. inéd.* publ. par Streckeisen-Moultoù, *fragment d'un Essai s. les langues*.
6. *Ibidem*.
7. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, I^{re} partie [t. I, p. 93]. Il s'agit, bien entendu, du langage articulé. — Quelques lignes plus loin, à ces mots « en les supposant nécessaires », Rousseau cite en note un passage d'Is. Vossius,

cette difficulté ¹. Elle ne l'arrêta pas beaucoup, quand il fit sa *Grammaire* : le langage naturel comportait des « accents », c'est-à-dire des tons, qui exprimaient les sentiments en variant l'élévation et les inflexions de la voix ; « les hommes n'avaient qu'à remarquer ces accents pour démêler les sentiments qu'ils éprouvaient... Dans la nécessité de se demander et de se donner des secours, ils firent une étude de ce langage... et les accents, qui n'étaient d'abord pour eux que des signes naturels, devinrent insensiblement des signes artificiels, qu'ils modifièrent avec différentes articulations ² ». Mais le philosophe ne démontre guère la nécessité de ces articulations. Il les attribue simplement à « l'impulsion » de la nature ³. — Rousseau, au contraire, s'avisa que, si le langage d'action pouvait suffire à l'homme pour faire connaître ses besoins, il lui fallait la parole pour exprimer ses sentiments. « Il est donc à croire », dit-il, « que les besoins dictèrent les premiers gestes, et que les passions arrachèrent les premières voix ⁴. » On comprend que les sentiments dont il s'agit ici n'ont aucun rapport avec « la nécessité de se demander et de se donner des secours ». C'est par une nécessité plus pressante qu'ils cherchent leur expression sensible : le désir de dire qu'on aime est une partie de l'amour ⁵, et la haine n'est pas satisfaite, si elle frappe sans outrager.

où ce grammairien, regrettant que les hommes ne se soient pas contentés, pour s'exprimer, « de signes, de mouvements et de gestes », dit que les animaux se comprennent fort bien entre eux de cette façon. — S'il fallait absolument coordonner toutes les idées de Rousseau, on mettrait au nombre de ces « signes » capables de nous dispenser du besoin de la parole, cette langue inarticulée, « mais accentuée, sonore, intelligible », que les enfants « parlent avant de savoir parler », qui est « naturelle et commune à tous les hommes », mais que l'usage des nôtres nous a fait négliger au point de l'oublier tout à fait ». *Émile*, liv. I [t. I, p. 441]. Ce passage d'*Émile* n'est peut-être d'abord qu'une boutade ; mais Rousseau — cela lui arrive parfois — finit par la prendre au sérieux.

1. *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. I, n^o 6.

2. *Cours d'étude...*, tome I, grammaire, I^{re} partie, chap. 8 [p. 69].

3. *Ibidem*, tome I, gram., I^{re} part., chap. II [p. 18].

4. *Essai s. l'or. des l.*, chap. II [t. I, p. 273]. Il y a, dans la 2^e partie du *Discours s. l'or. et les fond. de l'inég.*, quelques lignes qui contiennent peut-être le germe des idées exposées dans l'*Essai* ; mais ce n'est qu'une très vague indication, sur laquelle Rousseau n'insiste pas : « On entrevoit un peu mieux ici comment l'usage de la parole s'établit ou se perfectionna insensiblement dans le sein de chaque famille... » [t. I, p. 108].

5. Cependant on lit dans l'*Essai s. l'or. des l.*, chap. I [t. I, p. 370] : « L'amour, dit-on, fut l'inventeur du dessin ; il put inventer aussi la parole, mais moins heureusement. Peu content d'elle, il la dédaigne... » L'auteur est

On verra bientôt le développement romanesque de cette conception et les conséquences que Rousseau en fait sortir. Mais il convient auparavant de remarquer les observations que lui suggérait, en 1754, la doctrine généralement acceptée alors. Il reconnaît — dans le *Discours* comme, plus tard, dans l'*Essai sur l'origine des langues* — qu'il y eut un « espace immense entre le pur état de nature et le besoin des langues ¹ ». Mais, même s'il suppose franchi cet espace immense, même s'il suppose les langues nécessaires, que de difficultés il aperçoit à leur institution ! Qui comprendra « comment les sons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées ² » ? Qui expliquera comment a pu s'établir cette convention « pour les idées qui, n'ayant point un objet sensible, ne pouvaient s'indiquer ni par le geste, ni par la voix ³ » ? — Essayant alors de se représenter les commencements de la parole, Rousseau juge que les premiers mots dont les hommes firent usage eurent dans leur esprit la valeur d'une proposition entière : que, quand ils commencèrent à distinguer le sujet d'avec l'attribut, « les substantifs ne furent d'abord qu'autant de noms propres » ; que la notion des adjectifs dut « se développer » difficilement, « parce que tout adjectif est un mot abstrait, et que les abstractions sont des opérations pénibles et peu naturelles ⁴ ». Ce sont là des vues neuves à leur date et des considérations ingénieuses. Il avance encore, d'accord cette fois avec Condillac ⁵, que le présent de l'infinitif fut, à l'origine, le seul temps des verbes ⁶. Puis, revenant aux substantifs, il avoue qu'il ne conçoit pas comment les hommes purent passer du nom propre au nom commun, de l'idée individuelle à l'idée générale : « Pour ranger les êtres sous des dénominations communes et génériques, il en fallait connaître les propriétés et les différences ; il fallait des observations et des définitions, c'est-à-dire de l'histoire naturelle et de la métaphysique, beaucoup plus que les hommes de ce temps-là n'en pouvaient avoir ⁷. » D'ailleurs « les premiers inventeurs n'ont pu donner des noms qu'aux

donc en contradiction avec lui-même. Une « vérité » l'a frappé, il l'a dite. N'a-t-il pas vu qu'elle démentait une autre « vérité » qu'il avait dite, ou qu'il allait dire ? N'a-t-il pas voulu sacrifier un développement brillant ? N'est-ce pas plutôt que, à la manière de Bossuet, il tient fermement les deux bouts de la chaîne, même s'il ne voit pas par où l'enchaînement se continue ?

1. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, I^{re} partie [t. I, p. 94].

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*. Condillac avait traité ce dernier point (*Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, ch. IX, nos 82 et 83 ; chap. X, nos 102 et suiv.), mais sans doute il n'avait pas persuadé Rousseau.

4. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, I^{re} partie [t. I, p. 95].

5. *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. IX, no 85.

6. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, I^{re} partie [t. I, p. 95].

7. *Ibidem*.

idées qu'ils avaient déjà¹ ». Or « les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots² ». Et enfin comment les premiers hommes auraient-ils « imaginé ou entendu les mots de matière, d'esprit, de substance, de mode, de figure, de mouvement, puisque... les idées qu'on attache à ces mots étant purement métaphysiques, ils n'en trouvaient aucun modèle dans la nature³ » ? — En présence de tant d'obscurité, Jean-Jacques renonce à poursuivre ses hypothèses et se déclare « convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître et s'établir par des moyens purement humains⁴ ».

Dans l'*Essai sur l'origine des langues*, il affirme au contraire, dès les premières lignes, que « la parole, étant la première institution sociale, ne doit sa forme qu'à des causes naturelles⁵ ». L'homme a « une faculté propre » qui lui fait employer certains organes à communiquer ses pensées, « et qui, si ceux-là lui manquaient, lui en ferait employer d'autres à la même fin ». Les animaux qui travaillent et vivent en commun ont sans doute « quelque langue naturelle pour s'entre-communiquer » ; mais « ils n'y font pas le moindre progrès », bien qu'ils aient « une organisation plus que suffisante », tandis que l'homme « fait des progrès » et se crée une langue de convention⁶. — Jean-Jacques ne s'embarrasse plus des difficultés qu'il multipliait naguère. Il ne dit rien de tout ce qui a trait à l'invention des diverses espèces de mots, soit qu'il conçoive aisément ici ce qui lui paraissait là inconcevable, soit qu'on doive plutôt imputer cette lacune aux hésitations de l'auteur touchant le véritable sujet de son ouvrage. Cependant aux objections les plus générales du *Discours* on peut trouver dans l'*Essai* une réponse. Rousseau se demandait « comment les

1. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég....*, I^{re} partie [t. I, p. 96].

2. *Ibidem* [t. I, p. 95].

3. *Ibidem* [t. I, p. 96]. Condillac a répondu à Rousseau dans une note de sa *Grammaire*, I^{re} partie, chap. II [cours d'étude..., tome I, gram., p. 24]. Voir aussi 1^o *Grammaire* [*ibid.*, p. 21], où Condillac expose que les noms de la langue primitive n'exprimaient pas la nature des choses, mais représentaient les choses d'après les erreurs communes à tous ; 2^o *Précis des leçons préliminaires* [cours d'étude..., t. I, leç. prélim., p. 76-77], où il nie l'existence des idées générales ; 3^o *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. X, n^o 103 et note b., où il écarte l'objection cartésienne tirée des idées « toutes spirituelles ».

4. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég....*, I^{re} partie [t. I, p. 96].

5. *Essai s. l'or. des l.*, chap. I [tome I, p. 370]. Rousseau trouve, dans cet ouvrage, pour concilier son système avec la tradition biblique, un moyen dont il n'a pas su ou n'a pas voulu s'aviser dans le *Discours s. l'or. et les fond. de l'inég....* [t. I, p. 83]. Cf. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. IX, t. I, p. 387].

6. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. I [t. I, p. 373].

sons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées ¹ ». Voici l'explication qu'il en donne : l'homme sentit instinctivement que, pour communiquer aux autres hommes ses sentiments et ses pensées, il fallait agir sur leurs sens, et que les seuls moyens par lesquels il pût agir sur les sens d'autrui, étaient le mouvement et la voix ². Le mouvement fournit la langue du geste. Elle nous eût suffi, « si nous n'avions jamais eu que des besoins physiques ³ ». Mais pour émouvoir les cœurs il fallut la voix. Car, si « les signes visibles rendent l'imitation plus exacte », « l'intérêt s'excite mieux par les sons ⁴ ».

Rousseau développe une première fois cette conception, et il ajoute : « Tout ceci n'est pas vrai sans distinction ; mais j'y reviendrai ci-après ⁵. » Il y revient en effet ; et, considérant que la principale cause qui distingue les langues « est locale », qu'elle vient « des climats où elles naissent et de la manière dont elles se forment ⁶ », il les divise en deux groupes primitifs, qui se sont formés dans des conditions différentes et qui ont transmis respectivement aux idiomes dérivés leurs propres caractères, plus ou moins atténués. — Les langues du Midi sont nées dans les pays chauds où l'eau est rare, où les hommes ont dû se réunir pour creuser des puits ⁷, où — autour de ces puits — se sont rencontrés les jeunes gens. « Là se formèrent les premiers liens des familles ; là furent les premiers rendez-vous des deux sexes... Là des yeux accoutumés aux mêmes objets dès l'enfance commencèrent insensiblement d'en voir de plus doux... L'eau devint insensiblement plus nécessaire, le bétail eut soif plus souvent : on arrivait en hâte, et l'on partait à regret... On s'approvoisait peu à peu les uns avec les autres ; en s'efforçant de se faire entendre, on apprit à s'expliquer... et du pur cristal des fontaines sortirent les premiers feux de l'amour ⁸. » Il n'en alla pas de même dans les pays du Nord : là les langues naquirent des besoins ⁹. « Dans ces lieux où la terre ne donne rien qu'à force de travail, ...les hommes, sans cesse occupés à pourvoir à leur subsistance, songeaient à peine à des liens

1. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'ing.*, 1^{re} partie [t. I, p. 94].

2. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. I [t. I, p. 370].

3. *Ibidem* [t. I, p. 372].

4. *Ibidem*.

5. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. II [t. I, p. 374].

6. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. VIII [t. I, p. 383].

7. Pour former ces sociétés et pour accomplir ces travaux, les hommes n'ont eu besoin — selon Rousseau — que de la langue du geste.

8. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. IX [t. I, p. 392].

9. Rousseau modifie ici le système général exposé au chap. II (que la première invention des langues ne vient pas des besoins, mais des passions) : il faut se rappeler les mots qui terminent ce chap. II : « tout ceci n'est pas vrai sans distinction ».

plus doux : ...avant de songer à vivre heureux, il fallait songer à vivre. Le besoin mutuel unissant les hommes bien mieux que le sentiment n'aurait fait, la société ne se forma que par l'industrie : le continuel danger de périr ne permettait pas de se borner à la langue du geste, et le premier mot ne fut pas chez eux *aimez-moi*, mais *aidez-moi*¹. » Au reste, dans une condition si dure, ils étaient faciles à irriter, et leurs passions violentes eurent aussi un rôle dans la formation de leurs idiomes².

*
**

Ces considérations expliquent les caractères différents des langues. Celles du Midi durent être « vives, sonores, accentuées, éloquentes, et souvent obscures à force d'énergie » ; celles du Nord « sourdes, rudes, articulées, criardes, monotones, claires à force de mots plutôt que par une bonne construction³ ». C'est que, si les premières voulaient « faire sentir », les secondes avaient à « faire entendre » : « il ne s'agissait donc pas d'énergie, mais de clarté. A l'accent que le cœur ne fournissait pas, on substitua des articulations fortes et sensibles; et s'il y eut, dans la forme du langage, quelque impression naturelle, cette impression contribuait encore à sa dureté⁴. »

Quant au fond, « le premier langage dut être figuré », — c'est-à-dire que les premiers noms donnés aux choses exprimèrent les idées qu'on s'en était faites d'abord, et qu'ils furent remplacés par de nouveaux noms, plus « vrais », à mesure qu'on prit de chaque chose une idée plus exacte⁵. « L'image illusoire offerte par la passion se montrant la première, le langage qui lui répondait fut aussi le premier inventé; il devint ensuite métaphorique, quand l'esprit éclairé, reconnaissant sa première erreur, n'en employa les expressions que dans les mêmes passions qui l'avaient produites⁶. »

En général, les conjectures de Jean-Jacques sur le langage primitif ne s'accordent guère avec sa conception de l'origine des langues septentrionales. Il est visible que les langues du Midi occupent presque seules sa pensée; et l'on trouvera cela tout naturel si l'on songe qu'il avait en vue de traiter du principe de la mélodie. Il pense donc que la langue primitive, si elle existait encore, devrait « répondre à son premier objet, et présenter aux sens, ainsi qu'à l'entendement, les impressions presque inévitables de la passion qui cherche à se

1. *Essai s. l'or. des l.*, chap. x [t. I, p. 394].

2. *Ibidem*.

3. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. xi [t. I, p. 394].

4. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. x [t. I, p. 394].

5. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. III [t. I, p. 374].

6. *Ibidem* [t. I, p. 375].

communiquer ¹ ». Elle aurait peu d'articulations, parce que « les voix naturelles sont inarticulées ». « En revanche les sons seraient très variés et la diversité des accents ² multiplierait les mêmes voix; la quantité, le rythme seraient de nouvelles sources de combinaisons; en sorte que les voix, les sons, l'accent, le nombre, qui sont de la nature, laissant peu de chose à faire aux articulations, qui sont de convention, l'on chanterait au lieu de parler ³. » Dans le vocabulaire, « la plupart des mots radicaux seraient des sons imitatifs ou de l'accent des passions ou de l'effet des objets sensibles ⁴ ». Il y aurait peu de mots abstraits et peu d'adverbes : des synonymes variés serviraient à « exprimer le même être par ses différents rapports ⁵ ». Surtout cette langue, étant très attachée « à l'euphonie, au nombre, à l'harmonie et à la beauté des sons », aurait beaucoup d'augmentatifs, de diminutifs, de mots composés, de particules explétives, pour donner de la cadence aux périodes et de la rondeur aux phrases ». Enfin « elle aurait beaucoup d'irrégularités et d'anomalies ⁶ ».



Or, si l'on considère les progrès des langues depuis l'antiquité, on voit qu'elles ont perdu peu à peu les caractères de la langue primitive. De plus en plus les voix deviennent monotones, les accents s'effacent, les quantités s'égalisent, et on supplée à la variété des moyens d'expression que l'on perd, « par des combinaisons grammaticales et par de nouvelles articulations ⁷ ». — Plusieurs causes concourent à rendre ces changements inévitables. Le développement des sociétés : « À mesure que les besoins croissent, que les affaires s'embrouillent, que les lumières s'étendent, le langage change de caractère : il devient plus juste et moins passionné; il substitue aux sentiments les idées; il ne parle plus au cœur, mais à la raison ⁸. » L'écriture, qui semble devoir fixer la langue, en réalité l'altère : « elle n'en change pas les mots, mais le génie; elle substitue l'exactitude à l'expression. » Car « en écrivant, on est forcé de prendre tous les mots dans l'acception commune; mais celui qui parle varie les acceptions par les tons, il les détermine comme il lui plaît; moins gêné pour être clair, il donne plus à la force; et il n'est pas possible qu'une langue qu'on écrit garde

1. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. iv [t. I, p. 375].

2. « Toutes les notes de la musique sont autant d'accents. » *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*.

5. *Ibidem* [t. I, p. 376].

6. *Ibidem*.

7. *Essai s. l'or. des l.*, chap. v [t. I, p. 376].

8. *Ibidem*.

longtemps la vivacité de celle qui n'est que parlée¹ ». Une des causes du charme de l'Iliade, c'est qu'Homère ne connaissait pas l'écriture². Enfin « l'étude de la philosophie et le progrès du raisonnement », en perfectionnant la Grammaire, ôtent à la langue « ce ton vif et passionné qui l'avait d'abord rendue si chantante³ ». La servitude ajoute encore à cet affaiblissement : « La Grèce aux fers... ne trouva plus pour louer ses tyrans le ton dont elle avait chanté ses héros⁴. » C'est que les langues « se forment naturellement sur les besoins des hommes » ; c'est qu'« elles changent et s'altèrent selon les changements de ces mêmes besoins », et que l'éloquence devient inutile quand « la force publique supplée à la persuasion⁵ ».

Donc, sous l'action de ces causes, les langues se sont transformées : privées d'accent⁶, les langues modernes de l'Europe ne sont plus « musicales ». Rousseau n'en excepte même pas l'italienne⁷, quoiqu'elle « se prête à la musique⁸ », étant « douce, sonore, harmonieuse et accentuée plus qu'aucune autre⁹ ». — Quant à notre langue, on peut voir, dans la *Lettre sur la musique française*, comment il la juge en 1753. S'il la trouve « peu propre à la poésie, et point du tout à la musique », elle lui paraît faite pour être « l'organe de la vérité et de la raison¹⁰. » Ainsi, à ce moment, il tenait en singulière estime les qualités philosophiques de cette langue, qu'il appelait « belle et sage¹¹ ». Dans le *Discours* de 1754, il ne plaçait pas l'époque de la perfection du langage à ses origines ; elle lui semblait devoir être procurée par les philosophes : « art sublime », dit-il, « qui est déjà si loin de son origine, mais que le philosophe voit encore à une si prodigieuse distance de sa perfection...¹². » Mais, à mesure que ses réflexions personnelles sur ce sujet ont davantage affranchi sa pensée, à mesure que ses idées originales se sont mieux dégagées, il s'est fait une

1. *Essai sur l'or. des l.*, chap. v [t. I, p. 379].

2. « Ce fut quand la Grèce commença d'abonder en livres et en poésie écrite que tout le charme de celle d'Homère se fit sentir par comparaison. Les autres poètes écrivaient, Homère seul avait chanté. » *Essai s. l'or. des l.*, chap. vi [t. I, p. 380].

3. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. xix [t. I, p. 405].

4. *Ibidem*.

5. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. xx [t. I, p. 407].

6. Rousseau le démontre par une ingénieuse expérience. Voir *Ess. s. l'or. des l.*, chap. vii [t. I, p. 382].

7. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. vii [t. I, p. 382].

8. *Ibidem*. Cf. *lettre sur la mus. franç.* [t. IV, p. 417 et suiv.].

9. *Lettre s. la mus. franç.* [t. IV, p. 417].

10. *Ibidem*. Avertissement [t. IV, p. 411].

11. *Ibidem*.

12. *Disc. s. l'or. et les fond. de l'inég...*, 1^{re} partie [t. I, p. 94].

théorie toute contraire, plus conforme aux tendances de son propre goût. Alors il a opposé à la langue exacte et claire de la philosophie la langue vive et passionnée de l'éloquence ¹. Il a déploré que la langue française, en se perfectionnant dans les livres, s'altérât dans les discours; qu'elle fût « plus claire quand on écrit, et plus sourde quand on parle ». « La syntaxe s'épure », dit-il encore, « et l'harmonie se perd »; enfin la langue « devient de jour en jour plus philosophique et moins éloquente ². » Et comment ces changements seraient-ils atténués, quand les grammairiens, au lieu de songer à bien « déterminer les modifications » de la parole, « ne s'occupent presque uniquement que de l'écriture » ! « On disserte sans cesse sur l'orthographe, et à peine a-t-on quelques règles sur la prononciation ⁴. »

*
**

Il est impossible de dire ce qu'il fût advenu de ces réflexions, si Rousseau les eût développées et propagées avec sa puissance coutumière. On voit assez combien elles s'écartaient de la doctrine des grammairiens philosophes. Ceux-ci font du langage des premiers hommes « des langues de géomètres »; Jean-Jacques, appuyant sa théorie de l'exemple des langues orientales, « les plus anciennes qui nous soient connues », y voit des langues de poètes ⁵. Pour les philosophes, une langue est d'autant plus parfaite que la raison y trouve plus exactement sa propre image; pour Jean-Jacques, une langue ne saurait servir à raisonner ⁶, et elle répond d'autant mieux à son objet qu'elle sait mieux, en faveur de la raison, émouvoir le cœur, l'imagination et les sens.

1. *Essai s. l'or. des l.*, chap. v, XIX et XX.

2. *Œuv. et corr. inéd.* publ. par Streck.-Moultou, fragment d'un essai sur les langues.

3. *Ibidem.*

4. *Ibidem.* Les Genevois ayant le défaut de « faire sonner toutes les lettres avec soin » [t. III, p. 578], Jean-Jacques — pour leur faire éviter des fautes — écrira *las* pour *lacs* (*Nlle Hé.*, 5^e part., lettre 13 [t. III, p. 555], et *riposte* alors que *risposte* (prononcé *riposte*, cf. Littré) est plus usité (*Nlle Hé.*, 6^e part., lettre V [t. III, p. 580]).

5. *Essai s. l'or. des l.*, chap. II [t. I, p. 373].

6. *Lettre à Christ. de Beaumont* [t. II, p. 362].

II

S'il ne prit pas immédiatement conscience de ces idées, il ne laissa pas de s'y conformer par l'effet d'un goût naturel, dès qu'il commença d'écrire; et il eut toujours le désir d'un style harmonieux et cadencé.

Mais avant tout c'est de la clarté qu'il avait souci.

La première loi du discours est de se faire entendre¹ : la langue parlée y réussit aisément; au contraire celui qui écrit est gêné pour être clair, car il ne peut rendre « les sons, les accents, les inflexions de toute espèce », et « les moyens qu'on prend pour suppléer à celui-là étendent, allongent la langue écrite² ». Il n'importe : Rousseau déplore cette obligation; mais il l'accepte comme nécessaire; car il faut d'abord être clair. Personne d'ailleurs n'a soutenu plus souvent, ni avec plus de force, ce principe déjà ancien. — Un critique lui reproche d'avoir risqué un néologisme³. « Quand j'ai hasardé le mot *investigation* », répond Jean-Jacques, « j'ai voulu rendre un service à la langue, en essayant d'y introduire un terme doux, harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français... J'ai surtout voulu rendre exactement mon idée. Je sais, il est vrai, que la première règle de tous nos écrivains est d'écrire correctement, et, comme ils le disent, de parler français... Ma première règle, à moi qui ne me soucie nullement de ce qu'on pensera de mon style, est de me faire entendre. Toutes les fois qu'à l'aide de dix solécismes je pourrai m'exprimer plus fortement ou plus clairement, je ne balancerai jamais. Pourvu que je sois bien compris des philosophes, je laisse volontiers les puristes courir après les mots⁴. » Quinze ans plus tard, il développe les mêmes idées dans une lettre à Du Peyrou : « Qu'une expression soit ou ne soit pas ce qu'on appelle française ou du bel usage, ce n'est pas de cela qu'il s'agit : on ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre; pourvu qu'on soit intelligible, on va à son but; quand on est clair on y va encore mieux : parlez donc clairement pour quiconque entend le français.

1. *Émile*, liv. I [t. I, p. 449].

2. *Ess. s. l'or. des l.*, chap. v [t. I, p. 379]. Rousseau ajoute qu'un de ces moyens n'aurait pas le défaut dont il se plaint : ce serait la ponctuation, « si on l'eût laissée moins imparfaite ». Aussi émet-il — très philosophiquement cette fois — l'idée d'un *point vocatif* et même d'un *point d'ironie* !

3. *Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon en 1750...*, accompagné de la réfutation de ce discours par un acad. de Dijon.

4. *Lettre de J.-J. Rousseau sur une nouvelle réfutation de son discours par un académicien de Dijon*, note 3 [t. I, p. 68-69].

Voilà la règle, et soyez sûrs que, fissiez-vous au surplus cinq cents barbarismes, vous n'en auriez pas moins bien écrit. Je vais plus loin et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être plus lumineux. C'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire ¹. » Préoccupé d'être plus lumineux, il efface avec diligence les moindres équivoques. Il avait écrit, dans la *Lettre à Christophe de Beaumont* : « ne cédant pas plus à leurs opinions qu'à leurs volontés et gardant la mienne aussi libre que ma raison ». Il se ravise et demande à Rey, son éditeur, de corriger, parce que « *opinions* et *volontés* étant tous deux féminins, on ne voit pas auquel des deux *la mienne* se rapporte ; ce qui rend la phrase amphibologique et louche, chose que je hais souverainement... ². » A propos d'un passage des *Lettres de la montagne*, il dit encore à Rey : « Il me semble que j'ai employé le mot de *chefs*, et ce mot ne doit absolument pas rester, parce qu'il est équivoque ³. »

Après la clarté, ce qu'il recherche le plus c'est l'harmonie, c'est une certaine cadence.

On a eu raison de voir là un effet de sa « passion constante » pour la musique ⁴. Il faut observer aussi que cette tendance s'accorde avec ses idées sur les langues. — Il se plaint qu'on ait mis une *s* au mot *femme* dans une phrase de sa *Lettre à d'Alembert* : « Vous me direz qu'elle est fort indifférente ; et vous avez raison, quant au sens ; mais, outre que le singulier est plus élégant, ce pluriel ajoute dans la phrase une syllabe qui en gâte absolument l'harmonie, et l'harmonie me paraît d'une si grande importance en fait de style que je la mets immédiatement après la clarté, même avant la correction ⁵. » Il la préfère aussi à l'exactitude historique lorsque celle-ci n'est pas indispensable. « Je vous suis obligé », écrit-il à Rey, à propos d'une lettre de la *Nouvelle Héloïse* ⁶ « de votre remarque sur les libérateurs de la Suisse. Je crois pourtant qu'il sera mieux de ne rien changer à la phrase, parce qu'un entretien entre gens de condition ne demande pas toute l'exactitude historique, qu'il faut que ces noms barbares passent comme un trait, et que la phrase est tellement cadencée que l'addition d'une seule syllabe en gêterait toute l'har-

1. Lettre à Du Peyrou, 12 avril 1765 [t. VIII, p. 2].

2. *Lettres à Marc Michel Rey* publiées par Bosscha (1858), lettre du 8 janvier 1763.

3. *Ibidem*, lettre du 27 août 1764. Cf. lettre à d'Ivernois du 23 février 1768 [t. VIII, p. 246].

4. Voir Eug. Noël, *Voltaire et Rousseau* (Alcan, éd.), p. 19-21.

5. *L. à Rey*, lettre du 8 juillet 1758.

6. 1^{re} part., lett. 62 [t. III, p. 231].

monie¹. » Comme à la cadence des phrases, il s'attache à la douceur des sons Il fait écrire à Julie : « Tel est le néant des choses humaines *qu'hors* l'être existant par lui-même, il n'y a rien de beau que ce qui n'est pas². » Et il remarque en note qu'« il fallait *que hors*, et sûrement M^{me} de Wolmar ne l'ignorait pas. Mais, outre les fautes qui lui échappaient par ignorance ou par inadvertance, il paraît qu'elle avait l'oreille trop délicate pour s'asservir toujours aux règles mêmes qu'elle savait. On peut employer un style plus pur, mais non pas plus doux ni plus harmonieux que le sien³. » Toutefois Rousseau n'approuverait pas à ce sujet les critiques puérides que se renvoyaient des Yveteaux et Malherbe, quand, le premier reprochant à celui-ci ces trois syllabes désagréables à l'oreille *ma la pla*, Malherbe lui répliquait en se moquant de son *pa ra bla la fla*⁴. Très justement Jean-Jacques ne veut pas que, pour juger des sons, l'on sépare quelques syllabes de l'ensemble dont elles font partie. Il avait écrit dans sa *Lettre à d'Alembert* : « ...qui pèse tout jusqu'à la plaisanterie à la balance du jugement » ; le correcteur déplaça les mots *jusqu'à la plaisanterie* et en donna, entre autres, cette raison : que « rien n'est plus dur que ces quatre syllabes réunies *santerie à* ». « Je réponds », dit Rousseau, écrivant à son éditeur, « que je n'y trouve pas la moindre dureté et que j'ai peine à croire que personne au monde y en trouve ; je réponds encore que, toutes les fois qu'il s'agit de nombre et d'harmonie, il faut entendre les sons et les quantités dans leur phrase entière, puisque leur effet à l'oreille dépend de ce qui précède et de ce qui suit. Or lisez ces quatre syllabes dans ma phrase et vous les trouverez très bien cadencées⁵ ». On le voit, il pense — comme fera plus tard Flaubert — que, pour juger d'une phrase, il faut la... dire. C'est pourquoi il se plaint que les grammairiens s'inquiètent moins de la prononciation que de l'orthographe⁶. « L'écriture n'est que la représentation de la parole ; il est bizarre qu'on donne plus de soins à déterminer l'image que l'objet⁷. » Pour lui, il ne tombe pas dans cette erreur ; et, le cas échéant, il s'occupe de la prononciation⁸. — Sa préoccupation des sons est très grande. A la forme *accueillerez* il préfère *accueillirez* — entre autres raisons parce que l'avant-

1. *L. à Rey*, lettre du 15 juin 1760.

2. *N^{lle} Héloïse*, 6^e part., lett. 8 [t. III, p. 603].

3. *Ibidem*, note.

4. Tallemant des Réaux, cité par Becq de Fouquières, *Poésies de Malherbe*, p. xxxvi.

5. *L. à Rey*, lettres du 20 juillet et du 10 août 1758.

6. *Œuv. et corresp. inéd.*, publ. par Streckeisen-Moultou, *fragment d'un Essai s. les langues*.

7. *Ibidem*, notes détachées sur le même sujet.

8. Cf. *Émile*, liv. I [t. I, p. 448 et suiv.] ; *N^{lle} Héloïse*, 6^e part., lettre 5 [t. III, p. 578].

dernière syllabe de ce mot doit, lui semble-t-il, être appuyée par un accent ¹. Il ne saurait supporter le retour, dans un petit nombre de lignes, du même mot — si cette répétition ne contribue pas à rendre la phrase plus expressive et plus énergique; et il lui arrive même, pour éviter cet inconvénient, de commettre des impropriétés ².

*
* *

Ainsi donc clarté, cadence, harmonie, voilà les qualités que Jean-Jacques met au-dessus de tout. Mais, quoi qu'il ait quelquefois l'air de dire ³, il ne méprise pas la correction et la pureté du style.

Dans une note de la *Nouvelle Héloïse*, il déclare — il est vrai — qu'il en fait peu de cas; il pense qu'il y a un style que la correction gênerait, et qu'un Suisse ne gagnerait guère à parler en académicien ⁴. Cette opinion convient à l'attitude qu'il s'est donnée : philosophe, il n'a égard qu'à la pensée; il n'attache aucun prix aux grâces corruptrices de la forme. Reconnaissons aussi qu'une telle indifférence avouée, proclamée, est bien commode : elle dispense l'écrivain de répondre éventuellement de ses fautes. Et ceci n'est pas une satire; car il n'y a rien de plus propre à exaspérer un auteur que des chicanes de grammaire à propos d'une discussion d'idées. Rousseau l'a éprouvé dès le début de sa carrière littéraire. Dans un ouvrage périodique ⁵, l'abbé Desfontaines avait inséré une critique de sa *Dissertation sur la musique moderne*; et son style y était assez maltraité. Voici comment il apprécie cette attaque dans une lettre : « A l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste ⁶ ». Il réclame donc quelque indulgence, et d'un ton passablement ironique il jure de ne plus tomber dans les fautes qu'on lui signale et de profiter de toutes les observations ⁷. Mais le ton piqué dont il se plaint de la sévérité de l'observa-

1. *L. à Rey*, lettre du 8 juillet 1758.

2. Voir V. Cousin, *Du manuscrit d'Émile* (Journal des savants, sept. et nov. 1848). Cf. aussi *L. à Rey*, lettre du 8 janvier 1763 : « Il faut regarder quelques lignes plus haut et plus bas si le même mot *préjugés* ne s'y trouverait pas; car ce serait un inconvénient qu'il fût répété deux fois en peu de lignes. »

3. Voir lettre à Du Peyrou, 12 avril 1765 [t. VIII, p. 2], etc...

4. *Nlle Héloïse*, I^{re} part., let. 19, note 1 [t. III, p. 161].

5. *Observations sur les écrits modernes*.

6. Lettre à M.***, février 1743 [t. VI, p. 545].

7. *Ibidem*.

teur, la complaisance qu'il met à rappeler qu'à l'Académie des sciences « on n'a pas dédaigné de lui faire compliment sur son style ¹ », tout cela prouve qu'il n'est pas insensible à la gloire d'être correct. D'ailleurs ses protestations contre les importunités des puristes sont dictées le plus souvent par quelque raison supérieure d'harmonie ou de clarté. « Quand il s'agit de style », écrit-il à Rey, « je veux qu'on me laisse le mien jusque dans mes fautes ². » Mais il écrit cela à propos d'une phrase qu'il trouvait « élégante et harmonieuse » et à laquelle un correcteur mal inspiré avait mis, pensant la rendre plus correcte, une « queue trainante ³ ». Une autre fois, il avertit l'éditeur qu'il y a dans son manuscrit « plusieurs phrases incorrectes qu'il a laissées à dessein ⁴ ». Il ne dit pas dans quel dessein, mais ce n'est certainement pas pour le plaisir d'être incorrect ; en effet, quand la clarté et l'harmonie n'en doivent pas souffrir, il est assez minutieux ⁵.

Quel que soit son usage quant à lui, son avis est net pour les autres. S'il écrit à Moulou, qui l'avait prié de revoir son ouvrage : « Faites de vous-même ; vous serez moins correct, mais plus un ⁶ », ce n'est pas qu'il veuille l'engager à dédaigner la correction. « Au reste », dit-il plus loin, « revenez plusieurs fois sur votre ouvrage avant que de le donner. Je crains seulement les fautes de langue ; mais, si vous êtes bien attentif, elles ne vous échapperont pas ⁷. » Et, après lui avoir conseillé de lire les *Lettres persanes*, il le met en garde contre « quelques fautes » qui s'y trouvent, et notamment il lui en signale une que les Genevois sont fort sujets à faire ⁸.

Enfin s'il n'approuve pas la *pédanterie* par laquelle on s'attache à corriger dans les enfants les fautes contre la langue, il veut néanmoins que leur langage soit pur et correct, et il indique le meilleur moyen pour l'obtenir : « Parlez toujours correctement devant eux ⁹. »

Mais à quel signe reconnaît-il qu'une expression est correcte ? — Il s'en rapporte à l'usage de ceux qui parlent bien. Tantôt il ne le discute pas, comme

1. Lettre à M. *** , février 1743 [t. VI, p. 545].

2. L. à Réy..., 10 août 1758.

3. *Ibidem*, lettre du 20 juillet 1758.

4. *Ibidem*, L. du 12 déc. 1754. Il s'agit du manuscrit du *Discours s. l'origine et les fond. de l'inég....*

5. *Ibidem*, l. du 3 janvier 1755. On avait imprimé *...préférences qui sont le plus de notre goût* — ; Rousseau fait corriger et mettre *les plus*.

6. Lettre à Moulou, 25 nov. 1762 [t. VII, p. 301].

7. *Ibidem*.

8. *Ibidem*.

9. *Émile*, liv. I [t. I, p. 448]. On sent qu'il n'y a point à faire un grief à Jean-Jacques d'avoir émaillé de mots genevois ou vaudois les lettres de Julie. Voir, à propos de la pureté du langage, une observation satirique sur la mode d'appeler *boîte* une tabatière (*N^{lle} Héloïse*, 4^e part., let. 9).

lorsqu'il avertit les Suisses et les Genevois qui « se piquent de parler correctement » que le mot *orgue* est masculin au singulier, féminin au pluriel; qu'il s'emploie également dans les deux nombres, mais que « le singulier est plus élégant »¹. Tantôt il appuie cette autorité de celle de l'analogie, comme lorsqu'il défend la forme *accueillirez* « parce que tel est l'usage des gens qui parlent bien, et puis parce que l'analogie le demande, attendu qu'on ne dit pas *vous faillerez* et *vous cueillerez*... »². Quand il s'agit d'une faute qui touche à la netteté de la phrase, il l'analyse très philosophiquement, comme eût pu faire Dumarsais. Montesquieu a écrit : « tel, que l'on devrait mépriser parce qu'il est un sot, ne l'est souvent que parce qu'il est un homme de robe ».³ « La faute », dit Rousseau, « est de prendre pour le participe passif *méprisé*, qui n'est pas dans la phrase, l'infinitif *mépriser*, qui y est ».⁴ Mais, tout en respectant l'usage, il ne craint pas de le juger contraire à la raison dans tel cas dont ses contemporains se font un jeu de découvrir les « principes raisonnés » : les règles sur les participes déclinables et indéclinables ne lui semblent pas très fondées; il se borne à recommander à Moultoy d'y penser; « car », dit-il assez dédaigneusement, « on y regarde en France : c'est, pour ainsi dire, la pierre de touche du grammairien »; il s'excuse d'en parler : « l'intérêt que vous prenez à ma gloire doit me rendre excusable, si ma tendre sollicitude pour la vôtre va quelquefois jusqu'à la puérilité »⁵.

De ces observations il faut conclure que — au milieu des Condillac, des Beauzée, des d'Olivet — Rousseau, comme théoricien, est un retardataire. Sans doute on trouverait chez ses contemporains, autant ou plus que chez lui, de longs développements sur la clarté, sur l'harmonie, sur l'autorité de l'usage. Mais on y trouve surtout des considérations philosophiques qui expliquent l'harmonie, des analyses qui prouvent la clarté, des principes raisonnés, métaphysiques, qui déterminent l'usage. Et cela — c'est-

1. *N^{lle} Héloïse*, 6^e part., l. 5 [t. III, p. 577, note].

2. *L. à Rey...*, l. du 8 juillet 1758. L'usage de dire *cueillirez*, etc., était celui de la cour au temps de Vaugelas; mais il se trouvait condamné depuis longtemps en 1758. Cf. *Rem. de Vaugelas*, éd. Chassang [t. II, p. 259-262].

3. *Lettres persanes*, l. 42.

4. Lettre à Moultoy, 25 nov. 1762 [t. VII, p. 301].

5. Lettre à Moultoy, 1^{er} septembre 1762 [t. VII, p. 280]. Cf. *Émile*, liv. I [t. I, p. 448] : « Est-ce la faute du pauvre enfant si nous avons mal à propos ôté de la phrase cet adverbe déterminant *y*, parce que nous n'en savions que faire? »

à-dire ce qui est propre aux grammairiens du XVIII^e siècle —, c'est ce qu'on ne trouve pas, sinon par exception, dans Rousseau. Mais, au contraire, en vain il proclame qu'il fait bon marché de la correction pourvu que son style soit clair et harmonieux : il ne laisse pas d'avoir — avec des idées plus larges et, si l'on veut, plus hardies (ce qui est son originalité) — il ne laisse pas d'avoir les tendances des grammairiens du XVII^e siècle. Vaugelas, il est vrai, n'hésite pas à sacrifier à l'usage un tour plus harmonieux ou un mot moins équivoque¹, mais de tels conflits sont assez rares : en général, « la langue française affecte la clarté² », et ceux qui parlent bien n'oublient pas de consulter l'oreille³. C'est la tradition française. Le XVIII^e siècle même ne l'abandonne pas ; seulement elle ne lui suffit pas. Rousseau, lui, s'en contente en somme, et — à ne parler que de sa théorie⁴ — on peut dire que, selon son habitude, quand il se déchaîne contre le purisme, il fait plus de bruit que de mal.

III

Donc, sur le progrès des langues et sur les principes du style, Rousseau ne pensait pas comme ses contemporains. Il n'entendit pas, non plus, de la même façon, le rôle de la science grammaticale dans la formation de l'esprit.

Quand *Émile* parut, il y avait cent ans que les grammairiens philosophes s'efforçaient de mettre en lumière les rapports étroits de la Grammaire et de la Logique. Il est arrivé à Jean-Jacques d'être d'accord avec la philosophie de son siècle pour affirmer que les signes artificiels servent à nous mettre en possession de penser. « Je réfléchis » dit le Vicaire savoyard, sur les objets de mes sensations ; et, trouvant en moi la faculté de les comparer, je me sens doué d'une force active que je ne savais pas avoir aupara-

1. Voir *Rem. de Vaugelas*, éd. Chassang, tome II, p. 401.

2. *Rem. de Vaugelas*, éd. Chassang, tome II, p. 401.

3. Cf. *ibidem*, Introd. du nouvel éditeur, tome I, p. xx.

4. Sur la pratique, v. Gohin, *Transf. de la l. fr. au XVIII^e s.*, passim.

vant. Apercevoir, c'est sentir; comparer, c'est juger; juger et sentir ne sont pas la même chose... Selon moi, la faculté distinctive de l'être actif ou intelligent est de pouvoir donner un sens à ce mot *est* ¹. » Mais de ces réflexions Jean-Jacques ne va pas conclure, comme Condillac, à une identité entre l'art de parler et l'art de penser ². Il ne fera donc pas de l'étude de la Grammaire le fondement de toute l'éducation.

Appelé, en 1740, à instruire M. de Sainte-Marie ³, il se propose seulement de faire lire à son élève — et « quand il en sera temps » la *Logique* de Port-Royal et, tout au plus, l'*Art de parler* du P. Lami. Encore ne veut-il pas « l'amuser d'un côté au détail des tropes et des figures, ni de l'autre aux vaines subtilités de la dialectique ⁴. — Pour Émile, il apprendra « à faire l'analyse du discours », quand viendra « le temps de la lecture et des livres agréables », c'est-à-dire assez tard. La Grammaire générale — qui semble consister surtout, aux yeux de Rousseau, dans une comparaison entre les langues — doit servir à rendre le jeune homme « sensible à toutes les beautés de l'éloquence et de la diction ⁵ ».

D'autres éducateurs, comme on sait, réservaient à l'étude de la Grammaire un plus illustre emploi : ils comptaient sur elle pour former des philosophes profonds, d'exacts logiciens, et même des citoyens vertueux ⁶. Rien n'est plus opposé au système de Rousseau. Émile apprend à penser, non point — comme le

1. *Émile*, liv. IV [t. II, p. 61]. Cf. Condillac, *Cours d'étude...*, tome I, Grammaire, p. 40 : comment, avec le secours des signes artificiels, les jugements, qui n'étaient que des perceptions, deviennent des affirmations.

2. Voir Condillac, *Essai s. l'or. des conn. hum.*, II^e partie, chap. I, n^o 4; *Cours d'étude...*, tome I, disc. prélimin., p. 34-40.

3. C'était le propre neveu de Condillac; mais alors « cette excellente tête » — il s'agit du philosophe — se mûrissait en silence ». *Émile*, liv. II [t. I, p. 483].

4. *Projet pour l'éduc. de M. de Sainte-Marie* [t. II, p. 315].

5. *Émile*, liv. IV [t. II, p. 135-136].

6. Cf. Lanjuinais, *Hist. nat. de la parole*, par Court de Gébelin, disc. prélimin.

Prince de Parme — à la faveur d'une analyse qui le « conduit de découverte en découverte ¹ », mais à l'école de la Vie, comme on dirait aujourd'hui. Placé successivement dans une multitude de situations fortuites ou adroitement préparées, il contracte peu à peu, par l'effet de ces expériences, l'habitude de bien juger ². Et loin de prétendre l'élever « par la raison », son maître s'applique à former sa raison par une bonne éducation ³. — Telles étaient, dès 1740, les idées de Rousseau. « Après avoir rempli M. de Sainte-Marie de bons principes de morale », dit-il, « on pourrait le regarder en un sens comme assez avancé dans la science du raisonnement. » Car « la droiture du cœur, quand elle est affermie par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit ⁴ ». Mais, vu l'importance de cette partie de l'éducation, on aura recours à « l'usage du monde » et à des exercices pratiques qui forceront l'élève à « considérer les objets » et à « les retourner de toutes leurs faces ⁵ ». Feignez quelquefois, conseille Jean-Jacques, de consulter votre fils « sur la manière dont vous devez vous conduire dans des incidents d'invention... C'est dans de telles conversations qu'on peut lui donner le plus de lumière sur la science du monde, et il apprendra plus dans deux heures de temps par ce moyen qu'il ne ferait en un an par des instructions en règle ⁶ ».

Cette éducation, tout empirique, de la raison rendait évidemment l'étude de la Grammaire absolument inutile à l'art de penser. Ainsi Jean-Jacques se trouvait en désaccord avec ceux dont le Comité d'Instruction publique devait bientôt consacrer les conceptions en substituant, dans les Écoles, à la chaire de philosophie une chaire de grammaire générale.

1. Condillac, *Cours d'étude...*, tome I, disc. prélim., p. 38.

2. Voir *Émile*, liv. II et III.

3. Cf. *N^{lle} Héloïse*, 5^e part., l. 3 [t. III, p. 509]; et *Émile*, liv. II [t. I, p. 465].

4. *Projet pour l'éduc. de M. de Sainte-Marie* [t. II, p. 311].

5. *Ibidem*.

6. *Ibidem*.

*
**

Pourquoi n'opposa-t-il pas avec plus de force aux doctrines des grammairiens philosophes ses idées et ses tendances ? Pourquoi semble-t-il, n'étant pas avec eux, n'être pas contre eux ? Rappor-tait-il les divergences que nous avons signalées à une cause plus générale, à ses idées sur la société ? N'en voyait-il pas le principe immédiat, qui était sa conception particulière du rôle et de la formation des langues ? Peut-être il ne sentait pas, entre le public et lui, cette imprécise, inconsciente communauté d'aspirations, cette collaboration mystérieuse, presque toujours nécessaires à une pensée neuve, à un système original qui veut naître. Peut-être aussi, songeant à l'*Essai sur les langues* inachevé, devons-nous simplement nous en prendre à quelqu'un de ces accidents infimes qui peuvent changer la face du monde : on rencontre partout le nez de Cléopâtre.

Mais, si Rousseau, comme grammairien, ne fit pas servir la puissance de son fécond génie à modifier les idées de ses contemporains, il est certain qu'il sut, à plusieurs reprises, écarter de lui ce réseau subtil que forment autour de notre pensée les pensées des autres, et que jamais du moins il n'en fut opprimé.

NOTE
SUR
LE « QUINTE-CURCE »
DE VAUGELAS
PAR ALEXIS FRANÇOIS

La *Traduction de Quinte-Curce*, qui parut en 1646(?), fut le premier livre écrit purement.

Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

On raconte que Malherbe, sollicité par quelques amis de composer une grammaire française, les renvoya à sa traduction du xxxiii^e livre de Tite-Live. Il ne leur proposait pas d'autre enseignement. Les contemporains, frappés seulement du ton tranchant de cette réponse, l'attribuèrent à l'extrême suffisance du réformateur de la langue française ; pour nous, qui la jugeons à la lumière d'une longue série de faits postérieurs, elle n'est que l'attestation des rapports étroits qui, dès les origines du purisme, n'ont cessé d'exister entre les fonctions de grammairien et celles de traducteur. Deux siècles après Malherbe, au xvii^e et au xviii^e, elles se côtoient, s'entr'aident, et, au besoin, se complètent, en vertu d'une tradition successivement maintenue par tous les principaux représentants de l'école, Thomas Corneille et Régnier-Desmarais, Beauzée et d'Olivet. Mais nulle part cette alliance n'est aussi manifeste que chez Vaugelas. Toute l'œuvre du célèbre grammairien tient en deux volumes, les *Remarques sur la langue française* et la traduction de la *Vie d'Alexandre* par Quinte-Curce. Il poursuit sa vie durant leur préparation simultanée, de telle sorte que les *Remarques* paraissent trois ans seulement avant sa mort et que le *Quinte-*

Curce ne voit le jour que trois ans après, par les soins de ses amis. Nul doute que chacun de ces ouvrages ne doive beaucoup à l'autre. Le *Quinte-Curce* représente à la fois le champ d'expérience où bon nombre de *Remarques* ont germé et la mise en œuvre, sous forme d'exemples, de ces mêmes *Remarques*. On méconnaîtrait les intentions de Vaugelas en faisant deux parts dans son activité, celle du traducteur et celle du grammairien, et surtout en négligeant la première. Il est vrai qu'à la distance où nous sommes, les *Remarques* nous paraissent avoir une portée qui laisse bien loin derrière elle le rôle du *Quinte-Curce*, et cependant, si l'on considère les témoignages fournis par les grammairiens eux-mêmes, on doit convenir que ce rôle mérite un peu plus qu'une simple mention dans l'histoire de la langue française.

*
**

Reportons-nous à l'époque où Vaugelas entreprend de traduire la *Vie d'Alexandre*, c'est-à-dire autour de 1620. Un nom brille alors d'un vif éclat parmi les traducteurs, celui de Coeffeteau. Son *Florus*, paru en 1615, a réuni tous les suffrages, non seulement ceux du roi auquel il est dédié et de la noblesse qui l'honore d'une attention particulière, mais aussi ceux des gens du métier, amis ou protégés de l'auteur¹. Vaugelas compte parmi les disciples fervents de l'évêque de Marseille; il fréquente son « cabinet », recueillant avec soin les enseignements du maître qui trouveront plus tard leur place dans le livre des *Remarques*. Le *Florus*, désigné par l'opinion unanime comme un modèle de l'art de traduire, lui inspire la pensée de s'y exercer à son tour en imitant la manière de Coeffeteau. Dans son esprit, ce travail doit avoir une double utilité : il lui permettra de perfectionner, en l'appliquant, sa connaissance de la langue française et confirmera par l'exemple les principes et les règles qu'il s'appête à grouper en un corps de doctrine.

1. Cf. Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, Paris, 1893, in-8°, pp. 263 et sq.

Son choix, dont il est facile d'expliquer les raisons, se porte sur un auteur qui passait encore pour un représentant de la meilleure latinité. Dans l'entourage de Coeffeteau en particulier, Quinte-Curce avait des admirateurs convaincus. Le « grand » cardinal du Perron, l'un de ceux que Vaugelas reconnaît pour ses maîtres, préférait une page de Quinte-Curce à trente de Tacite. « Quinte-Curce est le premier de la latinité, avait-il coutume de dire, si poli, si terse et est admirable qu'en ses subtilités il est facile, clair et intelligible¹. » Ce goût prononcé pour le style de Quinte-Curce persista longtemps, et les contemporains de Vaugelas eurent beaucoup de peine à accepter l'idée que la *Vie d'Alexandre* n'eût pas été écrite avant les *Décades*². Depuis lors, on a fait la part des faux brillants répandus dans cet ouvrage ; mais les artifices même de Quinte-Curce, son emphase, la recherche de son style sentencieux et coloré, ses préférences de rhéteur pour les termes généraux, les hyperboles et les antithèses, tous ces défauts compensés, il est vrai, par certaines qualités d'élégance et d'invention, devaient le rendre sympathique au grammairien d'une époque où la période française essayait ses forces avant de les mettre au service des grands écrivains.

Joignez à ces avantages proprement techniques ceux d'une popularité étendue et déjà fort ancienne. De tout temps, la *Vie d'Alexandre* a enflammé l'imagination des hommes de cape et d'épée³. Loin de s'être lassés de cette lecture, les gens de guerre

1. *Perroniana*, au mot *Stiles*. Du Perron ajoute : « Monsieur de Tyron, qui estoit un grand homme pour juger des stiles, mettoit Q.-Curce au premier rang. »

2. « L'excellence de son style m'obligeroit à le croire plus ancien que Tite-Live et Paterculus, le faisant passer pour celui dont parle Cicéron dans une de ses Epistres, si la plus commune opinion de ceus qui se sont penez sur la recherche de son siècle, ne le mettoit du tems de Vespasien et quelques-uns mesmes de celui de Trajan. » La Mothe le Vayer, *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins*, Paris, Courbé, 1646, in-4°, p. 257. *L'Éloge de Quinte-Curce*, par La Mothe le Vayer est reproduit en tête de toutes les éditions du *Quinte-Curce* de Vaugelas.

3. Cf. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, Paris, 1886, in-8° (Appendice II :

du XVII^e siècle se sont au contraire montrés particulièrement sensibles à ses charmes. La tradition veut que Quinte-Curce ait tenu compagnie à Richelieu pendant le siège de La Rochelle et que Turenne enfant se soit constitué le champion de la bonne foi de l'historien latin. Ce livre alimenta les rêves belliqueux de l'aristocratie frondeuse, et plus tard de celle qui guerroya sous la bannière de Louis XIV. Le jeune et fringant Charles de Sévigné citait au besoin son Quinte-Curce¹ et sa brillante conduite sous le maréchal de Luxembourg témoigne qu'il s'en inspirait à l'occasion. Ce n'est pas sans raison sans doute que Balzac redoutait pour la noblesse française, à qui sa témérité coûtait souvent fort cher sur les champs de bataille, les effets d'une traduction de la *Vie d'Alexandre*². Son ami Chapelain que ne tourmentait pas le démon de la guerre et des aventures, s'avouait par contre fort peu satisfait de ce genre d'histoires, « celle de Quinte-Curce et celle de M. le cardinal Bentivoglio que leurs auteurs ont entreprises pour faire valoir leur esprit et leur langage et qu'on lit avec plus de plaisir que de profit, plus en se jouant que sérieusement ». Il ne faisait aucune différence entre elles et « les Théagènes et les Argenis³ ». Mais la fantaisie de Quinte-Curce qui nuisait à son prestige auprès des gens graves, lui valait au contraire la faveur d'une société aristocratique, passionnée de récits fabuleux,

Quinte-Curce dans l'antiquité et au moyen âge), et aussi la *Notice sur Quinte-Curce*, en tête de la traduction Trognon revue par E. Personneaux, Paris, Garnier, s. d., in-12.

1. « M. de Rohan honteux a continué, et c'est ainsi que nous chantons en mourant, semblables au cygne ; car mon fils le dit. Où l'a-t-il lu ? C'est sur la fin de Quinte-Curce. » *M^{me} de Sévigné à M^{me} de Grignan*, 15 déc. 1675 (éd. Monmerqué, t. IV, p. 280).

2. « Traduirons-nous en langue vulgaire la vie d'Alexandre, afin que des exemples si dangereux poussent des gens qui se précipitent ; afin qu'il [se ?] face des équivoques qui acheveront de perdre la fleur de la noblesse françoise, s'ils s'imaginent que les Allemans ne sont pas plus mauvais garçons que les Perses. » *Balzac à Chapelain*, 10 sept. 1645 (éd. Tamizey de Larroque, *Coll. de doc. inéd. sur l'hist. de France, M^él. histor.*, t. I, p. 692).

3. *Chapelain à Balzac*, 19 déc. 1638 (éd. Tam. de Larr., t. I, p. 337).

d'exploits chevaleresques, comme aussi de psychologies savantes et compliquées. En se combinant, Quinte-Curce historien romanesque et Quinte-Curce historien moraliste flattaient ses préférences. La petite-fille de M^{me} de Sévigné peut être prise pour un fidèle écho de sa grand'mère, lorsqu'elle écrit au marquis de Caumont : « Pour vous dire la vérité, je n'ai jamais aimé l'histoire toute sèche ; mais quand elle est ornée de jolis traits, de faits un peu fabuleux, dans le goût par exemple de Quinte-Curce, oh ! alors, je la lis avec plaisir... Les livres de morale ou les romans, c'est mon goût ¹ ».

Telle est l'œuvre, également chère, bien que pour des raisons diverses, aux lettrés, aux militaires et aux grandes dames du xvii^e siècle, que Vaugelas jugea digne d'être traduite après le *Florus* de Coeffeteau. La dernière traduction de Quinte-Curce, celle de Nicolas Séguier, mise au jour en 1613, avait eu l'honneur d'une triple édition. Lui-même emploiera trente ans à écrire la sienne et ne se résoudra jamais à lui donner l'essor.

On n'imagine pas sans effroi le labeur que représente une traduction préparée avec un si grand soin, la somme de patience et d'efforts dépensée non pas à rendre exactement l'original — les hommes de cette époque n'ont en vue que l'adaptation des anciens au goût et aux exigences des modernes — mais à peser les mots et les phrases et à résoudre les mille petits problèmes de grammaire qui surgissent au cours d'une entreprise de ce genre. Parmi ceux qui s'y sont risqués au xvii^e et au xviii^e siècles, je n'en sache guère auxquels ce travail de galérien n'ait pas arraché des soupirs d'angoisse ². On alla jusqu'à prétendre qu'« il

1. M^{me} de Simiane au marquis de Caumont, 6 fév. 1732 (éd. Monmerqué, t. IX, p. 105).

2. « Je crois, comme vous me l'avez écrit, qu'une traduction de Valère Maxime seroit luë avec profit, mais en vérité, il me coûte trop de traduire, et je me bornerai désormais à revoir le peu que j'ai fait en ce genre. » *D'Olivet au P^t Boubier*, 18 nov. 1721 (Bibl. Nat., f. fr., 24421, fo 104). Seize ans plus tard, même aveu à propos des *Tusculanes* : « Je ne pus cependant regarder qu'avec frayeur l'entreprise de les mettre toutes cinq en notre langue, moi à qui la traduction coûte bien au-delà de ce que j'ose l'avouer. »

est plus aisé de bien composer que de bien traduire ¹ ». D'Ablancourt, qui n'a pas mis autant de temps à écrire ses onze traductions que Vaugelas à en terminer une seule, estimait néanmoins que « la peine de la traduction est si grande qu'on ne doit la prendre que pour des sujets qui le méritent ² ».

L'auteur du *Quinte-Curce* n'a fait nulle part confidence de sa lassitude; mais à peine est-il besoin qu'il l'ait exprimée : nous l'éprouvons pour lui rien qu'en songeant aux scrupules des traducteurs de son espèce, de Patru, par exemple, qui hésitait quatre ans avant d'être fixé sur la traduction d'une seule phrase, et qui y revenait encore dans une seconde édition. Si ordinaires que fussent alors d'aussi longs tâtonnements, les trente années employées à perfectionner le *Quinte-Curce* étonnèrent les contemporains de Vaugelas. Les manuscrits des différentes copies de son ouvrage retrouvées après sa mort témoignaient par les variantes et les ratures dont ils étaient surchargés, des doutes nombreux auxquels il se butait sans cesse. De guerre lasse, il lui arrivait de s'en remettre aux conseils de ses amis ou aux décisions de l'Académie. Un certain nombre de ces consultations ont trouvé place dans les *Nouvelles Remarques*. D'autres avaient été consignées, paraît-il, en marge du manuscrit du *Quinte-Curce*.

A force de faire traîner son ouvrage en longueur, Vaugelas s'exposait à un danger que Voiture lui signalait spirituellement en lui appliquant une épigramme de Martial :

Entrapelus tonsor dum circuit ora Luperci
Expungitque genas, altera barba subit ³.

En reculant dans le passé, le modèle du traducteur de *Quinte-Curce* ne paraissait plus avec le même avantage qu'au temps de

1. La Monnoye, *Disc. de réception à l'Acad. franç.*, 23 déc. 1713. Cf. d'Alembert, *Observ. sur l'art de traduire* (dans les *Mélanges de littérature*, t. III, p. 15) : « Si on mesuroit uniquement le mérite à la difficulté vaincue, souvent il y en auroit moins à créer qu'à traduire. »

2. Arrian, *Guerres d'Alexandre*, 1646, préface.

3. Pellisson, *Hist. de l'Académie*, éd. Livet, t. I, p. 237.

sa prime jeunesse. Beaucoup d'expressions qui florissaient en 1615, étaient tombées depuis « comme les feuilles des arbres ». L'étoile de Coeffeteau commençait à pâlir auprès d'une étoile nouvelle, celle de Perrot d'Ablancourt, élégant traducteur de Minutius Félix (1637), de Cicéron (1638) et de Tacite (1640). La Cour faisait un accueil empressé aux livres de ce protestant observateur scrupuleux de ses goûts et de son langage. Vaugelas, mêlé plus que personne à la société du temps, subit l'entraînement général et lorsque Perrot publia en 1646 sa traduction d'Arrien, ouvrage qui, par le sujet, offrait de grandes analogies avec celui de Quinte-Curce, il n'hésita pas à revoir entièrement son propre travail d'après ce nouveau modèle. Cet événement, car c'en était un dans la vie du grammairien, lui parut mériter l'honneur d'une mention spéciale : « Des huit livres qui restent de Quinte-Curce, put-on lire après sa mort sur la couverture d'un de ses manuscrits, il y en a le v, le vi, le vii, le viii, le ix et le x^e que j'ai reformés et corrigés, et mis dans le style auquel je les veux donner au public. Le troisième et le quatrième où je pensais avoir mis la dernière main, ne sont pas dans ce style-là, dont j'ai pris le modèle sur l'*Arrian* de Mr d'Ablancourt. » Son âge et le temps qu'il avait déjà consacré à perfectionner son ouvrage, lui faisaient craindre à ce moment de ne pouvoir terminer cette revision. Mais « Dieu, comme il ajouta un peu plus tard à la même place, lui fit la grâce de reformer le troisième et le quatrième livres », parole mémorable qui peint son homme et son époque.

La mort jusque-là si pleine de déférence pour Vaugelas, le surprit sur ces entrefaites avant qu'il eût livré son *Quinte-Curce* à l'imprimeur. Ce soin revenait tout naturellement à ceux de ses amis qu'il avait déjà chargés de contrôler ses *Remarques*, Conrart, Chapelain et Patru. A défaut d'un pieux devoir, leur entourage les eût pressés de livrer au public le dépôt qu'ils avaient en garde. Depuis longtemps, en effet, on s'entretenait du *Quinte-Curce* dans les cercles de lettrés, soit pour en avoir lu quelque fragment manuscrit, soit par ouï-dire, soit encore pour avoir été consulté par Vaugelas au sujet

d'un doute¹. Il arrivait même qu'on se divertît un peu de « cette benoîte traduction » à laquelle l'auteur travaillait « dès le règne de Charles neuvième² ». Ce léger tribut payé à la médisance, ou, si l'on préfère, à l'esprit qui ne perd jamais ses droits chez les gens de lettres, il n'en restait pas moins qu'une telle publication était attendue avec autant d'impatience que la *Rhétorique* de Patru, c'est-à-dire comme un événement littéraire. On connaît le mot de Balzac sur l'Alexandre de Vaugelas inimitable de même que celui de Quinte-Curce est invincible³.

Les premiers qui fouillèrent dans les papiers de Vaugelas, Conrart et Chapelain, retrouvèrent plusieurs copies du *Quinte-Curce*, dont une servit de base à l'édition qu'ils donnèrent en 1653⁴. Elle parut précédée d'une préface de Du Ryer qui contient, mêlés à un éloge emphatique de l'ouvrage⁵, les principaux renseignements qu'on possède sur sa genèse. L'édition Chapelain-Conrart fut réimprimée deux ans plus tard. Mais une dernière copie s'étant trouvée, plus nette que les autres et qui était, dit l'éditeur « celle à laquelle l'auteur voulait s'arrêter », Patru se chargea de la revoir et la publia en 1659. Cette seconde

1. Dès 1633 (10 juillet), Chapelain écrivait à Vaugelas : « Je suis réduit à voir Alexandre dans Quinte-Curce, puisque vous ne me permettez pas encore de le voir dans M. de Vaugelas » (éd. Tam. de Larr., t. I, p. 41).

2. Balzac à Chapelain, 12 nov. 1646 (éd. Tam. de Larr., t. I, p. 781).

3. Lettre du 6 février 1636. Cf. Pellisson, *Hist. de l'Acad.*, t. I, p. 236.

4. *Quinte-Curce, De la vie et des actions d'Alexandre le Grand, de la traduction de Monsieur de Vaugelas, avec les Supplémens de Jean Freinsheimius sur Quinte-Curce traduits par Pierre du Ryer*. A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la Galerie des Merciers, à la Palme. M.DC.LIII. Avec privilège du Roy. Un vol. in-4° de 773 pp.

5. « Voicy le célèbre Quinte-Curce qui vient paroistre en sa pompe et avec tous ses avantages, sur le théâtre de la France. Il eust mérité qu'Alexandre qui souhaitoit un Homère pour bien descrire ses actions, l'eust souhaité pour historien ; et néanmoins sa gloire eust esté comme imparfaite, si Monsieur de Vaugelas n'eust entrepris de le traduire. En effet, on ne peut douter que cette Traduction ne soit le chef-d'œuvre d'un excellent ouvrier. Tout y est digne de Quinte-Curce ; et pour aller plus avant sans aller au delà de la vérité, tout y est digne d'Alexandre. »

version a été depuis reproduite un si grand nombre de fois qu'il est impossible d'articuler un chiffre précis¹. A ce point de vue, les fameuses *Remarques* ont été considérablement distancées par le *Quinte-Curce*.

*
**

Tel fut en effet le succès de cette traduction, à laquelle Vaugelas n'avait pas cru pouvoir consacrer trop de soins. Sitôt parue, elle est considérée comme un ouvrage classique. Elle figure au nombre des livres que les jeunes gens lisent et méditent

1. « Plus de quinze éditions ont succédé à la première », lit-on dans la *Notice sur Quinte-Curce*, en tête de la traduction Trognon, revue par E. Personneaux, p. xi. Nous avons pu nous-même, au hasard de nos recherches, en identifier une trentaine et nous sommes loin de les avoir toutes rencontrées. Les voici, dans l'ordre chronologique :

1653, Paris, Courbé, in-4°. — **1655**, *ibid.*, in-4°. — **1659**, 3^{me} éd., *ibid.*, in-4°. — **1664**, n^{le} éd., Rouen et Paris, T. Jolly, in-4°. — *Id.*, 3^{me} éd., Paris, T. Jolly (ou Billaine), in-12 (mentionnée dans un avertissement du libraire à la suite de l'*Arrian* d'Ablancourt, Paris, T. Jolly, 1664, in-12, comme faisant partie d'une série d'ouvrages anciens sur Alexandre le Grand). — **1665**, *dern. éd.*, Amsterdam, J. de Ravestein, in-12. — **1668**, 3^{me} éd., Paris, Billaine, in-12. — **1680**, *dern. éd.*, Paris, Billaine, 2 vol. in-12. — *Id.*, *dern. éd.*, Paris, Ch. Osmont, 2 vol. in-12. — *Id.*, Paris, T. Girard (d'après Obert, traduction de la *Syntaxe* de Haase, p. xv). — **1681**, *dern. éd.*, Paris, Billaine, in-12. — **1684**, éd. n^{le}, Amsterdam, Wetstein, in-12. — **1692**, *dern. éd.*, Paris, Billaine, 2 vol. in-12. — *Id.*, 4^{me} éd., Lyon, C. Chize, in-12. — **1695**, 4^{me} éd., Lyon, Molin, in-12. — **1699**, Paris, Donat (t. I) et P. de Laulne (t. II), 2 vol. in-12. — **1700**, *dern. éd.*, Amsterdam, Gallet, 2 vol. in-12. — *Id.*, n^{le} éd., La Haye, van Dole, in-12. — **1702**, *dern. éd.*, Paris, M. Brunet, 2 vol. in-12. — **1705**, 5^{me} éd., Lyon, L. Declaustre, in-12 (ou 2 vol. in-12). — *Id.*, 5^{me} éd., *ibid.*, 2 vol. in-12. — **1709**, *dern. éd.*, Paris, Brunet, 2 vol. in-12. — **1712**, Lille, Danel, 2 vol. in-12. — **1716**, Londres (d'après l'*Hist. de l'Acad. des Inscript. et Belles-L.*, t. XXIX, p. 323). — **1727**, La Haye, 2 vol. pet. in-8° (d'après Obert, traduction de la *Syntaxe* de Haase, p. xv). — *Id.*, *dern. éd.*, Paris, L. Billaine, 2 vol. in-12. — **1736**, Lille, Danel, 2 vol. in-12. — **1759**, Paris, Dinouart, 2 vol. in-12 (d'après Quérard, II, 357). — **1760** (et **1772**), Paris, Barbou, 2 vol. in-12. — **1761**, 6^{me} éd., Lyon, Périsset, in-12. — **1790**, *ibid.*, 2 vol. in-12. — **1847**, Paris, Dubochet, in-4° (publiée par Nisard, dans sa *Collection des auteurs latins*).

pour former leur style¹. Le savant Lefèvre la critique avec sa fille, la future M^{me} Dacier, que cet exercice prépare à traduire Térence². Racine, suprême honneur, en fait des extraits pour son instruction personnelle³. Mais nulle part le *Quinte-Curce* n'est tenu en si haute estime que dans le petit groupe de grammairiens et de puristes dont le pouvoir sur la langue s'affermir chaque jour davantage. Il revêt à leurs yeux une importance au moins égale à celle des *Remarques*. Leurs recueils d'« observations », ceux de Bouhours, de Ménage, d'Andry de Boisregard, d'Alemand, pour ne citer que les principaux, sont remplis de notes prises sur la « belle traduction de *Quinte-Curce*⁴ ». Le plus raffiné de tous, le P. Bouhours, ne perd pas une occasion de lui rendre hommage. Son Eugène ne fait aucune difficulté de préférer l'Alexandre de Vaugelas à celui de Quinte-Curce et il le place à côté des *Remarques* au nombre des ouvrages « qu'il faut lire pour bien savoir notre langue⁵ ». Le gentilhomme des *Doutes* renchérit : « Plus je lis cette admirable traduction, dit-il, plus j'y découvre de beautés. C'est, à mon gré, un chef-d'œuvre en notre langue et je pense que l'on ne peut se rendre parfait

1. « Dès qu'il a quelques loisirs... il lit « en son particulier » l'Iliade pour le grec, Ovide pour le latin et pour le français les traductions d'Arrien par Perrot d'Ablancourt et de Quinte-Curce par Vaugelas, les commentaires de M. de Méziriac sur Ovide et un ouvrage qu'il intitule l'*Art de parler*. » P. de Félice, *Les Protestants d'autrefois, Éducation et instruction*, Paris, 1902, in-12, p. 254. Ces notes sont extraites de la correspondance du jeune Bouhereau, fils d'un protestant rochelais, qui faisait sa première (rhétorique) à Saumur en 1684.

2. « La traduction de Quinte-Curce par le fameux Vaugelas en est un exemple sensible (de la liberté qu'Anne le Fèvre prenait quelquefois de n'être pas d'accord avec son père). M. le Fèvre, ainsi que la plupart du monde en ce temps-là, admiroit cet ouvrage comme le chef-d'œuvre de notre langue. Sa fille n'en étoit pas si contente et trouvoit que la traduction employoit souvent des tours peu naturels et peu français. » Burette, *Éloge de M^{me} Dacier*, Paris, s. d. (1721?), in-4°, p. 2.

3. Cf. *Œuvres*, éd. Mesnard, t. VI, pp. 353-358.

4. Ménage, *Observations*, éd. de 1672, p. 136.

5. Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671, pp. 105 et 131.

dans l'éloquence française sans suivre les *Remarques* et imiter le *Quinte-Curce* de M. de Vaugelas¹ ». De là les précautions que croit devoir prendre le P. Bouhours lorsqu'il critique la *Vie d'Alexandre*. Dans l'avertissement à la *Suite des Remarques nouvelles*, ouvrage qui contient un grand nombre d'observations sur le *Quinte-Curce*, il a soin d'avertir qu'il ne croit pas son maître infallible : « L'admiration que j'ai toujours eue pour lui, dit-il, ne m'a pas fermé les yeux sur les fautes qui lui ont échappé dans son *Quinte-Curce* ». A Port-Royal, cette admiration était partagée et, très habilement le grand Arnauld opposait le témoignage du *Quinte-Curce* aux attaques du P. Bouhours contre le style des écrivains jansénistes². Rappelons enfin, pour achever de situer cet ouvrage dans l'histoire grammaticale de cette époque, que Richelet est tout plein de sa dépouille et qu'en 1700, l'Académie l'utilise pour ses recherches sur les doutes³, en attendant de lui faire le même honneur qu'à Racine, c'est-à-dire de l'élever sur le piédestal d'un gros commentaire⁴.

Au XVIII^e siècle, la réputation du *Quinte-Curce* se maintient encore très longtemps, quoique, à vrai dire, ses faiblesses éclatent de plus en plus aux yeux des critiques. On sait néanmoins quel rang lui attribue Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*. Il s'étonne de ne trouver dans cet ouvrage que peu « d'expressions et de tours qui aient vieilli ». Cette louange ferait douter que Voltaire eût pris la peine de le lire attentivement. Dacier, secrétaire perpétuel

1. Bouhours, *Doutes sur la langue française*, 1675, p. 280.

2. « Mr de Vaugelas que le Père Bouhours reconnoist pour son maistre dans la pureté de la langue François, n'a point cru avoir mal parlé quand il a dit dans son *Quinte-Curce* qui est le plus travaillé de tous ses ouvrages : *Il estoit tombé dans le piège qu'il avoit dressé.* » A. Arnauld, *Règles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Écriture Sainte en François*, Paris, 1707, in-12 (ouvrage posthume), pp. 103-104.

3. Cf. *Response de M. l'abbé Galloys au discours prononcé par M. de Chamillart, évêque de Senlis, le jour de sa réception* (7 sept. 1702) dans le *Recueil de pièces d'éloquence présentées à l'Acad. fr.*, Coignard, 1721 :

4. Ce commentaire manuscrit est aux archives de l'Académie ; nous en préparons un dépouillement systématique.

de l'Académie française, atteste au contraire que le style du *Quinte-Curce* paraissait déjà démodé au commencement du XVIII^e siècle¹. Cela n'empêchait pas que cette traduction ne fût toujours citée comme un modèle. Le grammairien de Vallange en recommande la lecture à condition qu'on soit averti que « tels et tels termes dont Vaugelas s'est servi, ne sont plus du bon usage² ». Dans sa *Mécanique des langues*, l'abbé Pluche conseille aux jeunes gens de le faire servir à un exercice de retro-version³. Pour l'abbé Gédoyne qui fut un des traducteurs célèbres de ce temps, le style du *Quinte-Curce* reste « inimitable », en dépit de quelques défauts qu'on doit mettre sur le compte des éditeurs⁴. Pareillement l'abbé Desfontaines ne cache pas son goût pour un ouvrage qui lui rappelle le temps où le français avait encore son « harmonie et sa majesté nombreuse⁵ ». Tantôt il le cite au nombre des traductions qu'on ne refait pas si celle qu'on possède « part d'une main habile, si le style est conforme au caractère de l'original, si elle est estimée généralement⁶ » ; tantôt à l'instar de l'abbé Gédoyne, il le mentionne parmi les « excellentes versions » auxquelles un étudiant doit toujours comparer ses propres essais⁷. Desfontaines, cependant, n'était pas sans avoir remarqué que cet Alexandre « inimitable » selon Balzac, « péchait quelquefois contre la grammaire et qu'on aurait tort de l'imiter

1. « Il y a (dans le *Quinte-Curce*) beaucoup de phrases qui ont vieilli, quantité d'autres qui sont ou basses ou familières et des fautes même contre l'original. » Préface à la traduction des *Vies de Plutarque*, 1721. — Cf. *Registres de l'Académie*, 13 juillet 1719 (t. II, p. 79). « Il (le *Quinte-Curce*) a encore aujourd'hui beaucoup d'autorité, quoy que beaucoup de ses expressions et de ses tours ayent vieilli. »

2. De Vallange, *Nouveau système et nouveau plan d'une Grammaire française*, Paris, 1719, in-8°, p. 424.

3. Pluche, *La Mécanique des langues et l'art de les enseigner*, Paris, 1751, in-12, p. 210.

4. Gédoyne, *Œuvres diverses*, 1745, in-12, pp. 332-333.

5. *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. V (1744), p. 238.

6. *Observations sur les écrits modernes*, t. VII (26 janv. 1737), p. 241.

7. *Jugemens*, t. IX (28 juillet 1745), p. 62.

toujours », mais, ajoutait-il avec indulgence après y avoir relevé un certain nombre de fautes, « où est le traducteur infallible ¹ ? »

Les premières et les plus redoutables attaques dirigées contre le *Quinte-Curce* ne vinrent pas des grammairiens, mais des philologues ; ce ne sont pas tant les imperfections du style comme l'insuffisance de l'interprétation qui commencèrent à ruiner la réputation de cet ouvrage.

Vaugelas, en effet, ne s'était pas cru tenu de respecter son original plus que ses maîtres, Coeffeteau et surtout Perrot d'Ablancourt, n'en avaient eux-mêmes l'habitude ². Son insouciance à cet égard était si peu dissimulée que ses successeurs immédiats ne purent s'empêcher de le remarquer. Déjà le P. Bouhours citant *Quinte-Curce* dans ses *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes* ³, faisait réflexion que « Vaugelas n'avait pas rendu fidèlement le sens de son auteur ou en avait affaibli un peu la pensée », et l'abbé de Bellegarde trouvait mauvais qu'il eût « quelquefois changé les mots, les phrases et même les pensées trop souvent répétées de l'auteur ⁴ ». A une époque où l'on pardonnait encore facilement au traducteur infidèle en faveur de son style, ces critiques restaient inoffensives ; mais à mesure que les idées sur l'art de traduire se modifièrent et qu'à l'enseignement de Perrot d'Ablancourt succéda une conception

1. *Jugemens*, t. V (1744), pp. 327-329.

2. F. Hennebert (*Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins*, dans les *Annales des Universités de Belgique*, années 1858 et 1859, 2^e série, t. I, p. 17) l'estime cependant plus fidèle que Perrot d'Ablancourt, ce qui fait encore la part assez belle à la fantaisie du traducteur de *Quinte-Curce*. Nous sommes d'ailleurs parfaitement renseignés sur sa méthode par ses propres notes que Du Ryer nous a transmises. Voici la plus caractéristique : « P. 670, à costé de ces paroles, *estant eschappé de ce danger*, il avoit mis, « *cum anni bellum fuisse crederes* : « J'ay supprimé cela tant parce qu'il y a trop « de jeu et d'affectation, qu'à cause qu'il a déjà employé la mesme pensée « ailleurs, ce qui luy arrive souvent, et qu'il faut corriger dans la Traduction « avec la permission des critiques. »

3. Paris, 1689, in-12, *Avertissement*.

4. *Réflexions sur l'élégance et la politesse du stile*, 1695, in-8^o, p. 428.

plus scientifique des devoirs du traducteur, elles prirent une grande importance.

Rappelons, sans vouloir entrer dans les détails, que le XVIII^e siècle assiste au progrès parallèle de deux écoles de traducteurs ; l'une, celle de la traduction libre en vers, a pour principal champion le président Bouhier, puis pour chef incontesté l'abbé Delille ; l'autre qui prend son mot d'ordre à l'Académie des Inscriptions, vise toujours plus à l'exactitude littérale dans les traductions en prose. Le *Quinte-Curce* de Vaugelas ne pouvait trouver grâce devant cette seconde école. En 1759, l'Académie des Inscriptions se préoccupe des moyens de « perfectionner les bonnes traductions françaises des anciens auteurs » et, comme il est naturellement question de la *Vie d'Alexandre*, un de ses membres¹, négligeant à dessein les archaïsmes de cet ouvrage, s'attache à en signaler « les contre-sens et les omissions qui peuvent être de quelque conséquence ». Un lauréat de la même Académie, le baron de Sainte-Croix, reproche à Vaugelas de « conserver rarement dans sa traduction le sens figuré de son auteur et d'en affaiblir par là les images² ». Ces critiques avaient un certain retentissement et Beauzée s'en autorisait quelques années plus tard pour écrire à son tour une traduction de *Quinte-Curce* qui pût remplacer celle de Vaugelas « dont la réputation, disait-il dans sa préface, s'est soutenue jusqu'à nos jours faute de mieux, mais dans laquelle on peut trouver toute-

1. Louis Dupuy qui, dans la séance du 6 juillet, lit « quelques remarques sur deux de nos traductions françaises (le *Quinte-Curce* de Vaugelas et l'*Ovide* de l'abbé Banier) qui paroissent avoir le suffrage du public et qui dès lors exigent qu'on s'empresse de leur donner toute la perfection dont elles sont susceptibles » (*Hist. de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, t. XXIX, p. 322).

2. « Cette traduction, ajoute Sainte-Croix, manque en général de grâce et de vie. Je m'en suis cependant servi assez souvent ; mais plus souvent encore, je m'en suis éloigné lorsqu'elle m'a paru n'être point assez fidèle. » *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre le Grand* (ouvrage ayant remporté le prix de l'Acad. des Inscr. et B.-L. en 1772), Paris, 1775, in-4^o, note v, p. 270.

fois bien des choses à reprendre¹ ». Presque en même temps, l'abbé Mignot préoccupé surtout d'offrir au public un Quinte-Curce rajeuni², publiait le sien sans que la critique lui reconnût une supériorité très marquée sur celui de Vaugelas³.

*
**

Nous arrêtons ici, c'est-à-dire à son déclin, l'histoire de cette traduction célèbre que plusieurs générations ont admirée sur la foi d'une réputation entretenue surtout par le nom de l'auteur, mais qui n'a guère franchi la période classique. Il reste que les titres de ce curieux témoin de l'histoire grammaticale de la langue française demandent à être vérifiés avec soin. Quel fut exactement le rôle des éditeurs dans la mise au point des deux versions publiées en 1653 et 1659? Laquelle représente l'état

1. « Sans parler du langage qui est devenu suranné dans beaucoup d'endroits, on peut reprocher au traducteur des omissions, des sens estropiés, des contre-sens, des interpolations d'idées, quelquefois des commentaires au lieu de traductions. Le style de l'original n'a pas été plus ménagé que son langage; par exemple des discours qui ne sont présentés qu'indirectement en latin sont directs en françois ». Beauzée, *Traduction de Quinte-Curce*, Paris, 1781, 2 vol. in-12, préface.

2. « Il est peut-être téméraire d'avoir entrepris cette traduction après celle de Vaugelas si vantée depuis plus d'un siècle. Ce traducteur a en effet rendu son original avec bien de l'exactitude; mais depuis plus de cent vingt ans son style a beaucoup vieilli; et nous avons cru possible de présenter les pensées de Quinte-Curce dans une autre langue, sinon avec plus d'exactitude, au moins dans un style plus moderne que Vaugelas. » Mignot, *Traduction de Quinte-Curce*, Paris, 1781, 2 vol. in-8°, préface.

3. « Il n'a pas été difficile au nouveau traducteur (Mignot) de faire mieux que Du Ryer et même que Vaugelas en profitant de leur travail. En général son style est plus concis, plus rapide; on n'y voit point de ces tournures qui ont vieilli, ni de ces constructions douteuses sur lesquelles l'usage a prononcé; mais nous verrons qu'il n'a pas toujours aussi bien saisi le sens que Vaugelas et qu'il n'est pas resté son égal en bien des endroits pour la naïveté, la justesse et l'élégance de l'expression. » *Année littéraire*, 1781, t. VII, p. 179. Même jugement aux termes près dans le *Journal Encyclopédique*, 1782, t. V, p. 359.

le plus avancé, sinon définitif, du travail de Vaugelas ? Enfin — cette question étroitement liée à la précédente — à quels signes reconnaîtra-t-on l'influence exercée par Perrot d'Ablancourt sur l'œuvre de son illustre émule ?

Pour le premier de ces petits problèmes, il est assez difficile d'arriver à une réponse précise. Nous savons seulement que Chapelain et Conrart, les éditeurs de 1653, se trouvèrent en présence de trois copies différentes retrouvées dans les papiers de Vaugelas. L'une d'elles était désignée par une note de l'auteur comme ayant été revue d'après le modèle de *l'Arrian* ; mais elle était pleine de variantes entre lesquelles ils entreprirent de faire un choix¹. Cette reconstitution laisse planer un grand doute sur le texte qui en est résulté. Nous ignorons en effet à quels principes ont obéi Conrart et Chapelain dans chacune de leurs décisions, ou plutôt il n'est que trop probable qu'ils se sont laissé guider le plus souvent par leur goût personnel.

L'éditeur de 1659, par contre, aurait eu sous les yeux une seule copie beaucoup plus nette que la précédente et qui le dispensait d'un triage aussi délicat. Mais ce serait mal connaître l'idée qu'on se faisait alors des devoirs d'un éditeur posthume que de supposer Patru capable d'avoir publié son texte sans y toucher. La note ajoutée à l'édition de 1659 laisse entendre

1. « Quoy qu'il estimast cette pièce toute preste a estre mise sous la presse, il luy eust fallu encore beaucoup de temps pour s'y résoudre, quand ce n'eust esté que pour choisir entre les phrases différentes dont il avoit chargé le texte et les marges de tous les livres de son manuscrit. Car après que ce choix a esté fait par Messieurs Conrart et Chappelain... la copie s'est trouvée avec tant de ratures que c'est une merveille que l'on ait pu la déchiffrer; outre que quelques livres estoient escrits d'un caractère si mal formé qu'il n'y avoit pas un mot qu'il ne fallust plustost deviner que lire. » Ces renseignements de Du Ryer, sont confirmés par Pellisson (*Hist. de l'Acad.*, t. I, p. 235) : « J'ai vu, dit-il, les cahiers qui restent de cette dernière sorte où le plus souvent chaque période est traduite à la marge en cinq ou six différentes manières, toutes presque fort bonnes. M. Chapelain et M. Conrart qui prennent le soin de revoir très exactement cet ouvrage pour le mettre au jour, ont souvent bien de la peine à juger quelle est la meilleure et, ce que j'estime fort remarquable, il se trouve que celle qu'il a mise la première, est celle qu'on aime le mieux. »

précisément le contraire : « Et par ce qu'en quelques endroits il n'était pas encore déterminé, cette dernière copie a été revue par M. Patru avec tant de soin et de zèle pour la gloire de son ami que ce n'est pas un petit bonheur que cet ouvrage, pour la dernière fois, soit tombé en de si bonnes mains. »

Dans tout ceci, malheureusement, nous pressentons l'indiscrétion de l'éditeur, sans parvenir à la surprendre en flagrant délit. A vrai dire, on ne saurait guère imaginer qu'un moyen d'être mieux renseigné; il consisterait à faire la statistique des passages du *Quinte-Curce* non conformes à l'enseignement des *Remarques*. L'Académie en signale plusieurs dans son commentaire; il y en a certainement beaucoup d'autres. Mais encore pourrait-on supposer que Vaugelas, comme Malherbe, n'a pas toujours observé ses propres règles. Il faudrait donc s'en tenir uniquement aux passages où se reconnaîtrait la trace de quelque principe nouveau introduit par les puristes depuis la mort de Vaugelas. Avec Conrart, Chapelain, Patru et en 1653, on peut être sûr que ce procédé ne nous conduirait pas très loin.

Les deux autres questions ne se heurtent pas, à beaucoup près, aux mêmes incertitudes.

Nous n'avons aucune raison de ne pas croire l'éditeur de 1659, lorsqu'il affirme avoir reconnu dans sa copie, moins hésitante que celle de la version Chapelain-Conrart, la dernière forme du travail de Vaugelas. Ce point admis, on peut partir de là soit pour rechercher les vestiges de l'influence décroissante de Coeffeteau, soit pour constater les progrès de celle de Perrot d'Ablancourt. Quelques observations essentielles ont été déjà présentées à ce sujet¹. On a relevé plusieurs passages où le texte latin se trouve délayé dans l'édition de 1653, abrégé au contraire dans l'édition de 1659; on en a signalé d'autres où les expressions les plus concises de *Quinte-Curce* étaient rendues par de longues périphrases dans la version Chapelain-Conrart,

1. Cf. Marie Minckwitz, *Beiträge zur Geschichte der französischen Grammatik im siebzehnten Jahrhundert*, Berlin, 1897, in-8°, pp. 19 et sq.

d'autres enfin où les métaphores familières et proverbiales encore fréquentes dans cette même version, avaient disparu du texte publié par Patru, laissant la place à des termes plus généraux.

Les différents critères auxquels a eu recours l'auteur de ces remarques, ne sont pas sans valeur. Il est bien certain, par exemple, que le style d'Ablancourt a séduit Vaugelas par sa concision et sa rapidité. « Il est clair, dit-il, dans sa note, et débarrassé, élégant et court ¹. » Telles sont les qualités dont, à son tour, il cherche à se rendre maître. Mais comment? C'est ce que l'inspection de son œuvre ne nous révèle que d'une manière assez imparfaite. S'agissait-il, dans son esprit, de recourir plus souvent au style coupé ou bien d'exprimer plus d'idées avec moins de mots? On a cru pouvoir affirmer que la seconde hypothèse était la seule vraie ², et je ne méconnais pas que Vaugelas ne se soit mainte fois efforcé de faire entrer « dans une même phrase le plus de pensées possible », ce qui était une façon particulière de viser à la concision. Mais il est évident aussi qu'il renonce jusqu'à un certain point à employer de trop grandes périodes. Nous avons même à ce sujet le témoignage d'une de ses *Remarques* ³. A l'inverse de Coeffeteau étirant les petites phrases de Florus et les arrondissant en périodes nombreuses, Vaugelas sectionne les interminables périodes de

1. C'est aussi le témoignage que d'Ablancourt se rend à lui-même dans la préface de son *Arrian* : « Ceux qui se connoissent en éloquence, verront bien la raison que j'ay eue d'en user de la sorte et d'abrèger quelques endroits languissans, outre que cet autheur est sujet à des répétitions fréquentes et inutiles que ma langue ny mon stile ne peuvent souffrir. »

2. Hennebert, *op. cit.*, p. 171.

3. T. I, p. 167. — Cf. de l'Estang (*De la Traduction*, 1660, préface) : « La septième (règle), selon Monsieur de Vaugelas, est de tendre toujours à une plus grande netteté dans le discours. Et c'est pour cette raison sans doute que les plus excellens traducteurs ont reconnu la nécessité qu'il y avoit de couper ou de partager les périodes, parce que le discours qui est si lié et si étendu, est beaucoup moins intelligible que celui qui est plus court et plus précis. »

Quinte-Curce. Seulement, il n'a pas poussé dans cette voie aussi loin que l'auraient souhaité l'Académie au commencement du XVIII^e siècle et même, de son temps, quelques-uns de ses amis¹. En ce qui concerne le rapport des deux versions de 1653 et 1659, il ne serait pas non plus impossible de montrer qu'en maint endroit, la seconde est plus diffuse que la première. Les procédés employés par Vaugelas pour devenir aussi « clair » et aussi « débarrassé » que d'Ablancourt n'apparaissent donc pas distinctement. Le plus probable est qu'il s'est arrêté souvent sur le chemin tracé par le traducteur d'Arrien. En bien des cas, cela dut être involontaire. N'oublions pas en effet qu'en rivalisant avec son nouveau modèle, Vaugelas était retenu par sa longue pratique du style de Coeffeteau. Un écrivain ne change pas son style du jour au lendemain sur le simple désir qu'il éprouve tout à coup de le former à l'imitation d'un autre.

Mieux qu'à la généralisation de certains procédés nouveaux dont on ne peut forcément tirer que de vagues indices, l'influence de l'*Arrian* sur le *Quinte-Curce* se reconnaît à des ressemblances frappantes dans le détail de ces deux ouvrages. Au début du sien, le traducteur des *Guerres d'Alexandre* a, selon son habitude, réuni dans un petit glossaire les principales expressions qui lui servent à rendre les termes techniques, surtout d'art militaire, très fréquents dans son original. Or, il est visible que dans les mêmes circonstances, Vaugelas n'en emploie pas d'autres. On pourrait croire à une simple coïncidence s'il avait borné là ses emprunts; mais tel n'est pas le cas.

Voici par exemple, citée d'après l'édition Patru (p. 235), une phrase tirée du récit de la bataille d'Issus :

Alexandre assit son camp au mesme endroit où il se trouva et le fortifia de fossez et de palissades, tesmoignant une joye incroyable de voir son désir accomply qui estoit de combattre dans ces détroits, où les *Dieux* sembloient avoir amené *Darius*.

1. Cf. *Rem.*, t. II, p. 381.

La phrase correspondante de l'édition Chapelain-Conrart est sensiblement différente :

Alexandre assit son camp et se retrancha au mesme endroit où il se trouva quand les ennemis parurent, tesmoignant une joye incroyable de se voir en estat de donner la bataille dans ces détroits plustost qu'en tout autre lieu, comme il l'avoit désiré (p. 239).

D'autre part, cette queue, où *les Dieux, etc.* n'a rien qui la justifie dans l'original¹. Où Vaugelas l'a-t-il prise? Cela ne fait aucun doute. On lit dans l'*Arrian* d'Ablancourt, récit de la bataille d'Issus, p. 54 de l'édition de 1664 :

Après avoir donc assemblé ses chefs, tant Macédoniens qu'estrangers, il (Alexandre)... leur dit que *les Dieux* combattoient pour eux d'*avoir amené Darius* des vastes plaines de la Syrie dans des détroits, etc.

Renouvelons l'expérience avec une autre phrase empruntée au même épisode. — L'éditeur de 1659 imprime (p. 239) :

Le Roy *se plaça au milieu de la bataille* environné de trois mille hommes d'armes d'élite, qui estoit (*sic*) sa garde ordinaire.

Ces mots, *se plaça au milieu de la bataille*, ne sont pas dans l'édition de 1653 :

Là devoit combattre le Roy à la teste de trois mille hommes d'armes choisis, qui estoient la garde ordinaire du corps (p. 242).

Le texte latin n'en donne aucun équivalent². Mais d'Ablancourt écrit au même endroit dans son *Arrian* (p. 57).

Après, *il se plaça au milieu de la bataille* selon la coutume des Rois de Perse dont Xénophon rend raison en quelque endroit.

La situation respective des différents textes est la même que dans le premier exemple. En faut-il conclure que seule la ver-

1. *Itaque eo ipso loco metari suos castra jusserat, laetus... in illis potissimum angustiis decernendum fore* (Q.-C., III, 8, 19).

2. *Ipsum regem in eodem cornu dimicaturum tria milia delectorum equitum, adsueta corporis custodia* (Q.-C., III, 9, 4).

sion de 1659 a subi l'empreinte de l'*Arrian*? Assurément non; il y aurait de quoi soupçonner Patru d'être l'auteur de ces interpolations audacieuses. Or elles sont bien l'œuvre de Vaugelas et confirment son propre témoignage, tel qu'il est exprimé en marge du manuscrit utilisé par les éditeurs de 1653. C'est ce que prouve la confrontation des passages suivants un peu plus étendus que les deux premiers et tirés surtout de l'épisode du siège de Tyr. Le 1^{er} livre, en effet, le dernier revu et le plus difficile à traduire selon Vaugelas, est aussi celui qui permet les rapprochements les plus nombreux. Ailleurs les emprunts m'ont semblé plus rares et moins caractéristiques.

VAUGELAS, 1653

I¹. Ils ne marchaient dans ces détroits que trente-deux hommes de front *le lieu* ne permettant pas de *s'élargir davantage*; mais *comme* peu à peu *les montagnes vinrent à s'ouvrir*, il *déploya ses bataillons* et eut mesme assez de place pour jeter de la Cavalerie sur les ailes (p. 244).

II². Le Roy *fit tendre des peaux* et des voiles *pour couvrir les ouvriers* et élever deux tours à la teste de la

VAUGELAS, 1659

Ils ne marchaient que trente-deux hommes de front, *le lieu* ne permettant pas de *s'élargir davantage*, mais *comme les montagnes vinrent à s'ouvrir* il *déplia peu à peu ses bataillons* et eut assez de place pour jeter de la cavalerie sur les ailes (p. 240).

On s'avisa donc de tendre des peaux et des voiles *pour couvrir les ouvriers* et de *faire deux tours de bois* à la teste du

D'ABLANCOURT

Il en partit sur le point du jour, descendant à la file des montagnes et *comme elles vinrent à s'ouvrir, déplia peu à peu ses bataillons* à droite et gauche et *le lieu s'élargissant davantage*, il rangea son armée en bataille (p. 56.)

On s'avisa donc de faire deux tours de bois à la teste du travail pour assurer les travailleurs, et l'on planta dessus des

1. *Triginta et duo armatorum ordines ibant; neque enim latius extendi aciem patiebantur angustiae; paulatim deinde laxare sese sinus montium et majus spatium aperire coeperant; ita ut non pedes solum ordine incedere, sed etiam lateribus circumfundi posset equitatus* (Q.-C., III, 9, 12).

2. *Igitur rex munientibus coria velaque jussit obtendi, ut extra teli jactum essent, duasque turres ex capite molis erexit, e quibus in subeuntes scaphas tela ingeri possent* (Q.-C., IV, 2, 23).

chaussée d'où l'on peut empêcher les approches de l'ennemi (p. 283).

III¹. Les Tyriens, pendant son absence, s'avisèrent de ce stratagème : ils prirent un vaisseau d'une extraordinaire grandeur qu'ils chargèrent de pierres et de sable sur le derrière, afin que le devant fust plus élevé, puis l'ayant frotté de poix, de soufre et de bitume, ils le traînèrent dans la mer, où, à la faveur du vent, il eut bien-tost joint la digue. Comme ils furent à la pointe, ils mirent le feu au bruslot et se jettèrent dans les chaloupes qu'ils avoient fait suivre exprès (p. 284).

IV². Le Roy ne laissa pas de les attaquer et d'en couler à fond trois des plus avancés. Le len-

travail, à la faveur desquelles on pust empêcher les approches de l'ennemi (p. 275).

Pendant son absence, les Tyriens usèrent de ce stratagème. Ils prirent le plus grand de leurs navires, qu'ils chargèrent de sable et de pierres sur le derrière pour faire lever la proue et l'ayant frotté de bitume et de soufre, le traînèrent dans la mer, où cinglant à pleines voiles, il eut bien-tost joint la digue. Au mesme temps, ils mettent le feu au bruslot et se jettent dans les chaloupes qu'ils avoient fait suivre exprès (p. 276).

Le Roy néanmoins ne laissa pas de les attaquer et d'en couler trois à fonds ; le lendemain il

machines à la faveur desquelles on continua l'ouvrage, après avoir tendu des peaux tout autour pour couvrir les ouvriers et n'estre point endommagé du feu (p. 70).

Contre cela, ils s'avisèrent de ce stratagème. Ils prirent un vaisseau de charge... Ils chargèrent ensuite le derrière du navire de pierre et de sable pour faire lever la proue et ayant choisi un vent propre, le traînèrent en mer avec leurs galères. Comme ils furent près des tours, ils mirent le feu au bruslot et le tirèrent à la pointe de la digue (p. 70).

Il se contenta d'en couler à fons trois qui estoient dehors et vint après mouiller l'ancre

1. *Inter hæc Tyrii navem magnitudine eximia saxis barenaque a puppi onerata, ita ut multum prora emerret, bitumine ac sulphure inlitam remis concitaverunt et, cum magnam vim venti vela quoque concepissent, celeriter ad molem successit ; tum prora ejus accensa, remiges desiliere in scaphas, quæ ad hoc ipsum præparatae sequebantur (Q.-C., IV, 3, 2 et 3).*

2. *Tres omnino ante ipsa moenia opposuerunt, quibus rex invectus ictu ipso demersit. Postera die, classe ad moenia admota, undique tormentis et maxime arietum pulsu muros quatit (Q.-C., IV, 3, 12 et 13).*

demain, il fit approcher toute son armée des murailles et les battit de toutes parts avec les machines et principalement avec les béliers (p. 287).

V. ¹. Alexandre bien informé les alla charger avec quelque peu des siens et les ayant atteints comme ils se retiroient vers leur gros, en tua plusieurs, prit les autres prisonniers et fit avancer quelque cavalerie... (p. 327).

vint mouiller l'ancre avec toute sa flotte assez près des murs qu'il fit battre de toutes parts avec les machines et principalement avec les béliers (p. 279).

Le Roy informé de la vérité, *poussa cette cavalerie* qui regagnoit le gros et *tua quelques uns des plus mal montez et en prit d'autres*, puis fit avancer quelques cavaliers (p. 316).

avec toute sa flotte assez près de la digue le long du rivage où il y avait un abry pour ses navires (p. 72).

Il prit donc sa compagnie... et *poussant cette cavalerie* qui fuyoit devant luy à toute bride, *tua quelques-uns des plus mal montez et en prit d'autres* qui luy dirent que Darius n'estoit pas loin (p. 89).

La comparaison de ces divers passages, pris entre beaucoup d'autres, où les mêmes observations se répéteraient nécessairement, montre que les deux versions de 1653 et de 1659 portent également les traces d'emprunts directs à l'*Arrian* de Perrot d'Ablancourt; mais ces traces sont beaucoup plus nombreuses et plus frappantes dans la seconde que dans la première. Celle-ci, d'ailleurs, paraît, en certains cas, plus voisine de l'original latin que celle-là.

Nous pensons avoir suffisamment précisé la physionomie du *Quinte-Curce* de Vaugelas par ces quelques remarques. Inutile d'insister sur la singularité des procédés de traduction qu'elles éclairent. On savait que ces procédés étaient très libres au XVII^e siècle; mais traduire un texte en se servant de la traduction d'un autre texte, c'est reculer vraiment beaucoup les bornes du respect qu'on doit à son original.

Pour conclure, le *Quinte-Curce* est un ouvrage entièrement rajeuni par son auteur entre 1646 et 1650, c'est-à-dire à un moment où les *Remarques* sont définitivement arrêtées dans leur

1. *His cognitis, rex cum paucis suorum adsecutus agmen refugientium ad suos alios cecidit, cepit alios* (Q.-C., IV, 10, 11).

lettre et dans leur esprit ; ces deux œuvres marquent, par conséquent, une même étape du chemin parcouru par la grammaire française et nous avons le droit de les prendre pour ce que Vaugelas entendait qu'elles fussent, pour d'exacts compléments l'une de l'autre. D'autre part, l'examen attentif de cette refonte complète du travail entrepris sous l'influence de Coeffeteau nous le montre voisinant avec son nouveau modèle, l'*Arrian* de Perrot d'Ablancourt, au point de lui emprunter ses mots et ses phrases. Il en résulte que dans le détail comme dans l'ensemble, la langue de Vaugelas ne diffère pas sensiblement de celle de son contemporain. Tout au plus, à la comparaison, perd-elle en facilité ce qu'elle rattrape en solidité ; assujettie à une double contrainte, l'autorité des *Remarques* et l'autorité d'un modèle, elle trahit un plus grand effort. Sauf cette nuance, et tout représentatif qu'il reste à nos yeux d'une langue et d'un style, le *Quinte-Curce* pourrait bien n'être qu'un membre illustre de la grande famille des traductions de Perrot d'Ablancourt. Cela lui ôte une partie de l'intérêt qui s'attache à l'œuvre d'un chef d'école.

Et cependant cet effacement de la personnalité chez un écrivain en renom ne laisse pas d'être caractéristique à sa manière ¹. Il ne trahit pas tant la paresse de son imagination, qu'il n'est un symptôme de l'état d'une opinion déjà hantée par l'idéal d'une langue aussi anonyme que possible ; il répond aux goûts d'une société que rebutent de plus en plus les moindres singularités, non seulement de syntaxe et de vocabulaire, mais aussi de style. Peut-être saisissons-nous là l'une des principales raisons qui expliquent le succès durable du *Quinte-*

1. Notez à ce propos l'observation d'un contemporain, le sieur de l'Estang, qui rédigea la théorie du style des traducteurs infidèles : « Ce qui me donna, dit-il, la première pensée de recueillir ces règles, fut l'accord merveilleux et la convenance admirable qui se rencontre dans tous les bons traducteurs ; car j'ay remarqué que ceux qui ont bien traduit les mêmes mots et les mêmes phrases, ont tous pris un même tour, et se sont tous servis d'une même façon de traduire. » *De la Traduction*, 1660, Préface.

Curce. D'Ablancourt ayant trouvé le « vrai tour » de la prose historique au gré des courtisans et des gens de lettres, Vaugelas se conformait à sa propre doctrine en cherchant à le reproduire. Une langue pour chaque genre et non pas une langue pour chaque écrivain, telle sera la devise de la nouvelle école ; c'est elle, en dernière analyse, que nous trouvons dissimulée derrière la draperie somptueuse du *Quinte-Curce*.

LA LANGUE DE J.-K. HUYSMANS

PAR E. FREY

M. J.-K. Huysmans a montré si peu de charité pour le labeur patient des chercheurs qui, recueillant et classant les faits, préparent la matière de la grande histoire, qu'il lui était bien dû d'être la victime des « petits merciers » de la littérature, des « camelots, des notulateurs qui pointillent sans donner un ensemble » (*Là-Bas*, p. 27). Aussi me sera-t-il permis d'examiner un tout petit coin de son œuvre, et, sans discuter la valeur de ses idées, d'étudier dans ses livres¹ seulement le vocabulaire et les procédés de style. Je vais, à mon tour, « fureter dans ses papiers, me borner à piquer sur des plaques de liège des faits particuliers, gommer des notes, les coller les unes à la suite des autres » (*Id.*, *ibid.*).

1. Ces recherches grammaticales n'ont pas porté sur l'œuvre entière de M. Huysmans, mais seulement sur quelques livres dont je donne ci-dessous la liste, par ordre alphabétique, avec les abréviations dont je me servirai pour les désigner dans le cours de cet article :

<i>A Rebours</i> , Paris (Charpentier),	1884 = <i>A. R.</i>
<i>Certains</i> , Paris (Stock),	1889 = <i>Cert.</i>
<i>En rade</i> ,	1901 = <i>En rade</i>
<i>En route</i> ,	1897 = <i>E. R.</i>
<i>Là-Bas</i> ,	1901 = <i>L.-B.</i>
<i>La Cathédrale</i> ,	1898 = <i>C.</i>
<i>L'Art Moderne</i> ,	1902 = <i>A. M.</i>
<i>Sainte-Lydwine de Schiedam</i>	1901 = <i>Lyd.</i>

Je n'ai pas la prétention de donner ici un inventaire complet, une sorte de lexique de la langue de M. Huysmans ; outre qu'il est bien difficile, en pareil cas, d'affirmer que l'on n'a rien laissé échapper, j'ai cru qu'il suffisait d'attirer l'attention sur les principaux procédés de l'écrivain, néologismes, emploi des termes populaires ou familiers, des termes techniques, sens insolites, faits de syntaxe, alliances étranges de mots, en fournissant pour chaque cas un nombre d'exemples proportionnel à sa fréquence.

VOCABULAIRE ¹

Ce qui frappe d'abord chez M. Huysmans, c'est le mélange des termes populaires et des termes techniques ; pour le comprendre du premier coup, il faudrait avoir fréquenté assidûment à la fois les cinq sections de l'Institut et la place Maubert. Il met à contribution la médecine, la zoologie, la botanique, les beaux-arts, le blason, sans pourtant dédaigner l'argot des rapins, ni celui qu'on entend dans les faubourgs et à l'« Ange Gabriel ». C'est un emprunteur « à toutes mains ». Éclectique dans ses goûts, il semble avoir fréquenté tour à tour Astier-Réhu, Villon et la *Muse à Bibi*, prenant à chacun ses termes familiers, et composant de tous ces éléments la langue la plus panachée qu'il soit possible de rencontrer. Et il semble bien que M. Huysmans ait fait tout cela à dessein ; il n'a mis un bonnet carré à sa Muse que pour le lui faire lancer par-dessus les moulins ; il s'est plu, de propos délibéré, à mener dans les bastringues cette fille de bonne maison à qui il fait danser le cancan au sortir d'une procession. Mais le profit qu'en retire son œuvre, c'est ce qu'on ne voit pas.

MOTS POPULAIRES : *Agonir d'injures* (*Lyd.* 199 ; *L.* +) ; *aria* (*L.-B.* 133 ; *L.* +) ; *aristo* (*L.-B.* 39) ; *arsouille* (*A. M.* 120 ; *L.* +) ; *bufouiller* (*L.-B.* 245) ; *noes de bâtons de chaise* (*A. M.* 226) ; *baçarder* (*Lyd.* 36) ; *beuglant* = café-

1. Dans toute la partie relative au vocabulaire, j'indique par les abréviations (*L.*) et (*S.*) si le mot est dans Littré, dictionnaire, ou Supplément en marquant d'une croix les mots qui sont dans Littré marqués de ce signe.

concert (A. M. 66); bibine (E. R. 70); binette (A. M. 190; L. +); birbe (A. M. 158); bombancer (Lyd. 197); bonze = savant officiel (C. 63); brocante (C. 471); cabossé (C. 252); caloquet (A. M. 128); cambuse (C. 219); carotte = mensonge (L.-B. 127); chambarder (L.-B. 36); chiailler (L.-B. 385); chromo (A. M. 146; S. +); se décarcasser (A. M. 129); dégueuler (A. M. 192; L.); dépiauter (C. 309; S. +); dondon (C. 376; L.); drouille (A. M. 197); écoper (L.-B. 126); fichu = perdu (E. R. 457; L.); fla-fla (C. 414); à la bonne flanquette (C. 457; L. sous la forme *franquette*); floppée = grand nombre (A. M. 178); fri-fri (En rade, 182); gigler (E. R. 263; S. + sous la forme *gicler*); gnaff (C. 89; L. + donne *gniaf*); guan-guan (C. 182; L. +); gnolle (la — sentimentale; A. M. 190; L. + donne *gniôle*, mais dans un sens différent); godaille (L.-B. 72; L. +); godailleur (Lyd. 213; L. +); gourde = bête (L.-B. 63); gueuleton (A. M. 180; L. +); jobard (L.-B. 341; L. +); lagingeole (En rade, 182); louffoque (L.-B. 424); margouillis (A. M. 261; L.-B. 84; L.); margougniat (C. 396); marloupier (A. M. 124); mégot (A. M. 155); mélimélo (A. M. 30; L. +); mélo (A. M. 115); membru (Cert. 32; L.); mitan (C. 33); musfle, terme d'injure (Cert. 123); nabote (Cert. 164); être en panne (C. 351; L.); pête-sec (une Madame pête-sec, Cert. 40); rabibochoer (A. M. 138; S. +); rafistolé (C. 84; L. +); mis au rancart (C. 20; L. +); ratatouille (C. 304; L. +); resucée (A. M. 180); retape, terme du langage des filles (E. R. 76); retapé = remis à neuf (C. 84); retro (Cert. 21); riboui (C. 89); ripopée (A. M. 183); ronchonner (E. R. 210; S. +); rondouillard (C. 364); rognonner (En rade, 87); rouflaquette (A. M. 124); saint-frusquin (A. M. 226); siroter (A. M. 58); tapager (Lyd. 245); taper = emprunter de l'argent (L.-B. 62); tapeur = emprunteur (L.-B. 151); thomas = vase de nuit (C. 264); tignasse (C. 382; A. M. 128; L.); tintouin (C. 173; L.); trifouiller (A. M. 121); trogne (A. M. 158; L.); troubade = soldat (C. 408); truqueur (A. M. 79; L.); turne (C. 219); vadrouille (L.-B. 13; A. M. 122); vinasse (A. R. 29; L. +); vomis (E. R. 187); voyoute (Cert. 113).

Je signalerai encore, sans cependant y attacher beaucoup d'importance, des mots d'une orthographe rare ou conforme à la prononciation populaire : chétivité (Cert. 32; L. donne + *chétiveté*); s'effiloche (En rade, 220) à côté de s'effiloquer (L.-B. 87); à la bonne flanquette (C. 457); gigler (E. R. 263; S. donne + *gicler*); madifier (E. R. 181; L. donne *madéfier*); merdoie (C. 25); rit (C. 191, 193); — des formes inusitées au moins dans certains emplois et peut-être archaïques : an (ses tableaux de cet an sont ceux de l'année dernière, A. M. 204); fol (un bon fol, un père fol, L.-B. 403, 62); linceux (L.-B. 166); œils (un bouillon bullé d' — en topaze, L.-B. 82).

MOTS TECHNIQUES : abouter (E. R. 211; L. +); advertance (C. 348; L. +); barathre (Lyd. 169; L. +); bifide (C. 452; L.); bluter (A. R. 13; L.); cadrané (En rade 54; L. +); capripède (Cert. 112; L. +); cêlicole (C. 147; L. +); céroféraire (C. 327; L. +); cobène (C. 339; L. + écrit *cohen*); cratéiforme

(*En rade* 115; L. +); *crucifère* (C. 242; L.); *démonialité* (L.-B. 258; S. +); *détriment* = débris d'os (*Lyd.* 317; L.); *désbérence* (*Cert.* 36; L.); *détrité* (E. R. 270; C. 326; L. +); *dodinage* (*Cert.* 46; L. +); *dyspepsie* (*En rade*, 140; L.); *efficace* (C. 102; L.); *épreinte* (C. 185; L.); *s'éverdumer* (C. 195, 356); *exinanition* (C. 43; L. +); *expuition* (*En rade*, 60; L. +); *facule* (*Cert.* 199; L. +); *febile* (E. R. 247; L. +); *floribond* (C. 297; S. +); *forer* (E. R. 31; L.); *frottis* (*Cert.* 200; L. +); *gironné* (*En rade*, 37; L.); *gladie* (C. 390; L. +); *sonner la gouille* (L.-B. 47); *goutte-mère* (L.-B. 361; L.); *illation* (C. 462; L. +); *incommutable* (*Cert.* 144; L.); *immiscible* (E. R. 200; L. +); *indolence* = absence de douleur (*Lyd.* 110; L.); *inerte* (L.-B. 156; L.); *lanugineux* (L.-B. 6; L.); *se léviger* (*En rade*, 42; L. +); *microscopie* (A. M. 63; L. +); *municipe* (*Lyd.* 118; L.); *nutriment* (*Lyd.* 117; L. +); *onéraire* (E. R. 116; L. « vieux »); *oniromancien* (*En rade*, 67; L. +); *papellonné* (C. 78; L. +); *perspirable* (L.-B. 33; L. +); *phosphorer* (L.-B. 372; L. +); *polypharmacon* (C. 410; L. + *polypharmaque*); *probatique* (C. 24; L.); *réactif* (L.-B. 6; L.); *récoler* (E. R. 372; L.); *se recolliger* (L.-B. 300; *Lyd.* 265; L.); *se régurgiter* (L.-B. 126; L. +); *se rétracter* = se rétrécir (L.-B. 362; L. +); *roboratif* (C. 436; L. « peu usité »); *satisfactoire* (*Lyd.* 314; L.); *scripturaire* (C. 387; L. +); *segment* (*Cert.* 164; L.); *serpigineux* (*En rade* 271; L. +); *singultueux* (L.-B. 315; L. +); *stratifier* (*Cert.* 170; L.); *susception* (E. R. 418; L.); *suture* (C. 51; L.); *tambour* = terme d'archit. (C. 91; L.); *témulence* (E. R. 444; L. +); *térébrant* (L.-B. 67; L. +); *tétanique* (*Cert.* 210; L.); *Théophanie* (C. 371; L. +); *thymol* (E. R. 18); *toruleux* (*En rade*, 115; L. +); *touiller* (E. R. 215; L. +); *tréfler* (E. R. 162; L.); *tressaillé* (*En rade*, 50; L. +); *tropologie* (C. 197; L. +); *tubicole* (*Cert.* 150; S. +); *turgide* (*En rade*, 283; L. +); *turriculé* (*En rade*, 34; L. +); *vénéficé* (L.-B. 83; L.); *vireux* (L.-B. 294; L.); *voluté* (E. R. 42; L. +).

J'aurais pu allonger la liste des mots populaires, y adjoindre par exemple des mots paysans, comme il y en a beaucoup dans *En rade* : le *bestial* (11), le ciel *se chabouille* (*ibid.*), *échauffure* (23), — j'en passe et des plus réalistes (cf. p. 106), — mais comme ils sont presque tous dans la bouche de l'oncle Antoine et de la tante Norine, on peut estimer qu'il y a là un procédé voulu, un parti pris de couleur locale, et que ces paysans parlent chez M. Huysmans leur langue propre. Beaucoup des mots familiers que j'ai cités sont encore dans des conversations et des rêveries de Durtal, et il arrive à Durtal, comme à nous tous, dans ses entretiens de chaque jour, d'user de termes qui n'ont point cours à l'Académie; il y a encore ici un souci de vérité que je m'empresse de reconnaître. Mais Durtal, ou je me trompe

fort, c'est M. Huysmans lui-même, et il est désormais légitime de mettre au compte de l'écrivain les mots dont se sert son héros. D'ailleurs, ces mots ne se rencontrent point toujours sur les lèvres de Durtal, mais dans des dissertations qui appartiennent en propre à l'écrivain; et je sais bien qu'il les emploie parce qu'il les juge plus expressifs. Quant aux termes techniques, la liste que j'en ai donnée peut prêter à plus d'une critique : je ne suis pas toujours sûr de la vérité de mon catalogue, et plus d'un lecteur discutera sur l'attribution de certains mots au vocabulaire technique. *Touiller*, par exemple, est un mot familier en même temps qu'un terme technique; *détrité* est peut-être emprunté au vocabulaire des travaux champêtres, *febile* à celui de la musique, *phosphorer* à celui de la chimie, mais les deux premiers sont peut-être des emprunts directs au latin, le dernier un mot inventé par M. Huysmans. De même encore *dol* n'est peut-être pas pour l'écrivain un terme de jurisprudence, mais un mot vieilli, et j'aurais dû le réserver, car ceci encore est un caractère de la langue de notre écrivain qu'il emploie de vieux mots dans des sujets tout modernes, et alors même que la langue actuelle lui offre des ressources suffisantes pour traduire sa pensée.

MOTS VIEILLIS : *arder* (Lyd. 228; L.); *bêcr* (E. R. 277; L.); *bénéfice* (Lyd. 162; L. +); *bordeau* (Cert. 45; L. +); *canterme* (C. 277; pas dans Littré, est encore chez Boiste); *peu me chaut* (C. 296; L.); *chef* = tête (C. 27, 242; L.); *choir* (C. 78; L.); *christicole* (Lyd. 174; L. +); *colliger* (E. R. 125; L.); *coulpe* (C. 169; L.); *dam* (Lyd. 265; L.); *décevance* (Lyd. 97; L. +); *dol* (C. 381; L.); *emprise* (Lyd. 293; L. +); *féal* (C. 235; L.); *fiance* (E. R. 403; L.); *fruition* (Lyd. 163; L. +); *se gaudir* (C. 251; L.); *idoine* (C. 195; L.); *infondre* (E. R. 162; L. +); *liesse* (E. R. 444; L.); *lignage* (C. 63; L.); *marmiteux* (L.-B. 129; L.); *monstrance* (E. R. 378; S. +); *occire* (C. 420; L.); *occision* (C. 318; L.); *paction* (L.-B. 157; L. +); *picune* (C. 57; L.); *pis*, en parlant d'une femme (C. 113; L.); *portraiture* (A. M. 203; L.); *potence* = béquille (Lyd. 299; L.); *quasi* (A. R. 22; L.); *quiet* (C. 211; L.); *ribaudaille* (Cert. 170; L.); *sabouleuse* (Cert. 25); *sapience* (C. 201; L.); *supernel* (Lyd. 266; S. +); *translater* (C. 190; L.); *vitupérer* (Lyd. 124; C. 308; L.).

Cette liste encore prêterait aux mêmes remarques que plus haut.

J'arrive à la partie la plus importante de cette étude sur le vocabulaire de M. Huysmans, c'est-à-dire à ses néologismes. Toutefois j'ai cru pouvoir indiquer tout d'abord quelques mots employés par cet écrivain et qui se rencontrent ailleurs, sans pourtant avoir droit de cité absolu dans notre langue. Tous les mots de la liste suivante sont dans Littré, mais marqués d'une croix. Ici encore il y a place pour l'erreur, M. Huysmans ayant pu se rencontrer dans l'invention d'un mot avec un autre écrivain, usant des mêmes procédés, sans que d'ailleurs il s'en soit douté. Mais il a pu s'en servir comme de mots naturalisés par l'usage, encore que l'existence n'en soit pas officiellement reconnue, et je me contenterai pour cette raison d'une liste très courte :

agaillard (L.-B. 230); *agissement* (Cert. 81); *amalgameur* (Cert. 187); *babélique* (Cert. 162); *béguelisme* (L.-B. 30); *bullé* (L.-B. 82); *cérémoniel* (Lyd. 258); *confondant* (L.-B. 420); *consternant* (C. 266); *délinéer* (C. 245); *démonisme* (L.-B. 362); *dérivée* = enlever un rivet (A. M. 94); *désaise* (Lyd. 110); *désennui* (C. 451); *déshabitude* (Lyd. 213); *désirant* (C. 195); *égrugeure* (E. R. 427); *ensoleillé* (C. 175); *esseuler* (Lyd. 291); *expiatrice* (L.-B. 242); *extraterrestre* (C. 370); *exubérer* (E. R. 22); *feuilletoniste* (L.-B. 194); *bleu flore* (En rade 35); *fluent* (Cert. 150); *fragrance* (E. R. 329); *fragrant* (Lyd. 268); *humanitairerie* (A. M. 269); *immaniab* (E. R. 210); *immesurable* (En rade, 32); *impermutable* (En rade, 128); *implorant* (E. R. 402); *impunissable* (L.-B. 337); *inanalysable* (C. 147); *inclassable* (Lyd. 324); *incomestible* (E. R. 226); *inébloui* (E. R. 199); *inintendu* (C. 86); *inextirpable* (Cert. 129); *jubilant* (L.-B. 332); *laïque* (C. 140); *mariniste* = peintre de marines (A. M. 293); *modernite* (A. M. 86); *mythologisme* (A. M. 198); *nervosisme* (A. M. 128); *nescience* (C. 29); *nonnerie* (E. R. 152); *ouvrier* (C. 138); *parcellé* (Cert. 128); *patibuler* (L.-B. 315); *perturber* (Lyd. 60); *populacerie* (A. M. 14); *prédateur* (C. 456); *prélibation* (L.-B. 363); *processionner* (C. 340); *psyché* = âme (E. R. 357); *pullulent* (Cert. 200); *rasure* (C. 182); *revif* (L.-B. 267); *saladerie* (A. M. 131); *sataniser* (E. R. 441); *sémiller* (C. 393); *supranaturalisme* (L.-B. 20); *tépidité* (C. 40); *trépider* (En rade, 283); *vampirisme* (L.-B. 239); *à la vanvole* (C. 225); *vénéfifère* (L.-B. 289); *vermicellé* (Cert. 67); *violeur* (L.-B. 73).

Voici enfin une liste plus longue : ce sont les mots qu'on ne trouve pas dans les lexiques, ceux que vraiment on peut appeler les néologismes de M. Huysmans, qu'ils soient d'ailleurs de son invention propre ou qu'ils soient des mots sans père connu, circulant en marge du dictionnaire et qui ne réussiront à y entrer

qu'après un long usage. Je me conformerai au mode de classement dont s'est servi Darmesteter dans sa thèse et qu'a reproduit M. Brunot dans un cas analogue (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, Petit de Julleville, t. VIII, p. 841 sqq.).

1. Formation populaire.

a) Dérivation impropre.

NOMS COMMUNS TIRÉS DE NOMS PROPRES : *le suède* = la peau de Suède (*A. M.* 174).

NOMS COMMUNS TIRÉS DE NOMS COMMUNS : *allumeuse* (*L.-B.* 227); *une confrère* (*A. M.* 69); *forçate* (*Lyd.* 166); *histrionne* (*A. M.* 55); *manieuse* (*C.* 143); *Satane* (*Cert.* 90); *démone* (*id.*, *ibid.*); *soudarde* (*En rade*, 134).

NOMS COMMUNS TIRÉS D'ADJECTIFS¹ : *les aigris* (*L.-B.* 56); *les bleutés* * (*Cert.* 42); *le bouffi* * (*C.* 365); *un concis* = un résumé (*C.* 238); *le coquet* * (*C.* 407); *le distingué* * (*A. M.* 11); *un douloureux* (*L.-B.* 133); *des égrotauts* (*C.* 232); *l'élançé* (*A. M.* 241); *l'énuméré* = l'énumération (*C.* 308); *une exclamative* (en parlant d'une sainte, *E. R.* 203); *l'Exorable* = Dieu (*L.-B.* 281); *le faisanté* * (*A. M.* 123); *l'immensurable* (*C.* 15); *l'Incirconscriit* = Dieu (*C.* 410); *l'Inconnissible* = Dieu (*E. R.* 100); *un intermittent* (*A. M.* 106; *C.* 375); *l'invou* * (*Cert.* 27); *le lâché* * (*A. M.* 22); *le lapidifié* * (*A. M.* 298); *le léché* (*A. M.* 26); *un luisant* (*A. M.* 80); *un meublé* = un logement (*C.* 226); *l'occulte* (*L.-B.* 8); *l'Orante* (*C.* 9, 103); *le pincé* * (*A. M.* 132); *le retors* * (*Cert.* 17); *le roublard* * (*C.* 365); *une salonnière* (*L.-B.* 150); *le superficiel* (*A. M.* 297); *une talaire* (*C.* 242); *le tarabiscoté* * (*C.* 407); *le tortillé* * (*C.* 407); *un vorace* (*Lyd.* 65); *le Très-Bas* (*E. R.* 368).

NOMS COMMUNS TIRÉS DE MOTS INVARIABLES : *l'à-genoux* (*C.* 378); *les ailleurs* (*L.-B.* 8); *l'après* (*L.-B.* 269); *l'à-rebours* (*C.* 364); *l'au-delà* (*E. R.* 348; *C.* 150); *l'au jour le jour* (*E. R.* 406); *l'avant* (*L.-B.* 269); *le bien en chair* (*En rade*, 3); *le bout ci, bout là* (*E. R.* 18); *un cache-cache* (*L.-B.* 108); *le côte à côte* (*Cert.* 9, *C.* 345); *le coude à coude* (*En rade*, 138); *les en-deçà* (*L.-B.* 6); *les demain* (*E. R.* 349); *les digue-digue-don* (*Cert.* 35); *les jadis* (*E. R.* 349); *les là-bas* (*L.-B.* 241); *les maintenant* (*E. R.* 349); *le pas à pas* (*Lyd.* 158); *l'à quoi bon* (*Lyd.* 93); *le va comme je te pousse* (*En rade*, 135).

ADJECTIFS TIRÉS DE SUBSTANTIFS : *boucher* (*Cert.* 209), *une peinture -e*; *charge* (*A. M.* 30); *communiant* (*Cert.* 34); *éléphante* (*C.* 149), *tours -s*; *imagier* (*Cert.* 213); *moine* (*L.-B.* 65); *Pompei* (*une élégance*, *A. M.* 213); *reître* (*L.-B.* 65); *sanglier* (*En rade*, 220), *périodes -es*; *teinturier* (*Cert.* 210), *recettes -es*.

* Les mots affectés d'un astérisque sont des adjectifs employés au sens neutre comme dans « l'obscur des esprits », « le beau ».

ADJECTIFS TIRÉS DE PARTICIPES : *adorant* (C. 145); *atguillant* (*En rade*, 136); *atterrant* (C. 14); *bataillant* (A. M. 261); *clabaudant* (Cert. 214); *désarçonnant* (L.-B. 17); *dorlotant* (*En rade*, 79); *dupant* (A. M. 180); *échinant* (L.-B. 136); *étréignant* (C. 389); *expiant* (L.-B. 406); *forant* (Cert. 94); *fracasant* (E. R. 205); *gaminant* (L.-B. 7); *grignotant* (L.-B. 180); *grommelant* (C. 337); *harcelant* (C. 311); *humant* (Cert. 132); *insistant* (C. 110); *jabotant* (A. M. 122); *méditant* (Cert. 32); *moulant* (A. M. 15); *réparant* (L.-B. 51); *rêvant* (A. M. 44); *satanisant* (L.-B. 227); *scrutant* (A. M. 129); *trémoussant* (C. 179); *trépidant* (L.-B. 373).

b) Dérivation propre.

SUFFIXES NOMINAUX; *révisable* (L.-B. 25; L. S. donne *révisible*); *bergerade* (A. M. 182); *plafonnade* = toile pour plafond (A. M. 210); *reclusage* (C. 145); *grenouillard* = qui a l'apparence d'une grenouille (Cert. 25); *blousard* (E. R. 117); *viandard* (L.-B. 407); *bedaudaille* (E. R. 23, C. 306); *poitraille* = poitrine (A. M. 175); *accordance* (A. M. 45); *ambiance* (E. R. 377); *mècheance* (Lyd. 86); *voyance* (C. 321); *démonial* (E. R. 379); *ecclésial* (E. R. 87); *hominal* (C. 186); *victimal* (L.-B. 406); *démentiel* (E. R. 303); *dandillement* (Cert. 25); *dodinement* (Cert. 67); *enténébrement* (A. M. 113); *pèsement* (C. 126); *âmelette* (C. 308); *brochurette* (L.-B. 94); *dévotionnette* (C. 352); *religionnette* (E. R. 56); *un tantet* = un peu (C. 389); *lèchebotterie* (A. M. 16); *bondieuserderie* (E. R. 56); *bondieuserie* (C. 74); *clicherie* (Cert. 14); *pasticherie* (A. M. 20); *pieuserderie* (C. 379); *blaireauteur* (A. M. 28); *blondeur* (A. M. 56); *dindonneux* (A. M. 119); *pianoteux* (A. M. 206); *peinturleur* (A. M. 278, C. 375); *peinturleuse* (A. M. 257); *peinturleur* (A. M. 94); *porphyriseur* (L.-B. 43); *trituteur* (Cert. 187); *sombreur* (L.-B. 105); *félinier* = peintre de chats (A. M. 87); *garçonniér* (L.-B. 148); *latrinier* (une -e *exhalaison*, *En rade*, 86); *supplicier* (les *pompes -es du St-Siège*, Cert. 128); *soutanier* (E. R. 296); *salonnier* (*chatteries -es*, L.-B. 272); *vidanger* (la plus -e des filles, Cert. 9); *réparatif* (Lyd. 299); *aberré* (L.-B. 240); *rubanté* (Cert. 92); *burgauté* = nacré (Cert. 214); *concisé* (A. M. 175); *efforcé* (une allure -e, C. 364); *gingembré* (L.-B. 148); *globulé* (C. 115); *hameçonné* = pris à l'hameçon (Cert. 172); *jambonné* (L.-B. 252); *lilacé* (A. M. 119); *perliné* (gris-, A. M. 157); *régredillé* (C. 27); *retrignolé* (*En rade*, 20); *truqué* (A. M. 73); *sillé* = sillonné (Cert. 129, 88); *sardiné* (Cert. 37); *ridulé* (C. 255); *anouchali* (*En rade*, 201); *apáli* (E. R. 255); *violi* (E. R. 395); *bariolis* (A. M. 252); *écraçis* (A. M. 135); *friselis* (*En rade*, 30); *grónelis* (E. R. 114).

SUBSTANTIFS TIRÉS DE VERBES : *disloque* (A. M. 88); *farfouille* (Cert. 84); *fleur* = odeur (L.-B. 248); *surgie* (E. R. 10; C. 97).

MOTS CALEMBOURS : *fumignon* = lampe qui fume (L.-B. 40); *culotte de fer* = soudard (L.-B. 67); peut-être *peinturleur* (A. M. 278).

SUFFIXES VERBAUX : *compagnonner* (A. R. 9); *baladiner* (Cert. 12); *se bleuter* (C. 356); *boitiller* (L.-B. 370); *bôomber* (L.-B. 99); *champignonner* (En rade, 24); *se conciser* (A. M. 12); *dédicacer* (E. R., pref. 1); *s'effrèner* (L.-B. 138); *s'éperdre* (Lyd. 108); *fétider* (E. R. 23, C. 434); *flocconner* (Lyd. 156); *frimer*, (C. 241); *galopiner* (C. 287); *gêhenner* (Lyd. 104); *ginginer* (L.-B. 369); *grouiner* (E. R. 336); *houler* (C. 8); *hussarder* (L.-B. 228); *s'illimenter* (Lyd. 336); *s'inanimer* (Lyd. 46); *se joncer* = s'élancer comme un jonc (C. 69); *larmer* (En rade 40); *louchoter* (En rade, 234); *messoyer* (C. 222); *missionner* (L.-B. 395); *paladiner* (En rade, 238); *pavillonner* (Cert. 17); *se paysanner* (En rade, 223); *poëlonner* (Cert. 188); *portraiturer* (C. 249); *prosterner* (Lyd. 91); *prototyper* (C. 315); *punaiser* = terme de peinture (L.-B. 27); *puruler* (E. R. 25); *teinturer* (C. 405); *tressailler* = fendre (E. R. 8); *verseller* (Lyd. 256).

SUFFIXE ADVERBIAL : *cadavériquement* (Lyd. 74); *cotonneusement* (A. M. 67); *exorablement* (Lyd. 147); *marmiteusement* (A. M. 198); *orthopédiquement* (Cert. 20); *veulement* (A. M. 66).

c) Juxtaposition.

Adjectif et substantif : *beau-semblant* (En rade, 150); *demi-nonne* (C. 140); *franc-arbitre* (E. R. 353).

d) Composition.

Bâche-affiche (A. M. 202); *une Bovary-Desgrieux* (A. M. 183); *église-fumoir* (A. M. 90); *les gens-passerelles* (E. R. 210); *une Manon-Bovary* (A. M. 183); *poète-ingénieur* (A. M. 75); *prie-dieu sophia* (A. M. 90); *galope-chopine* (Cert. 123).

COMPOSITION PAR PARTICULES : *s'affêter* (En rade, 306); *contre-signer* (L.-B. 388); *débringué* (En rade, 172); *décager* (E. R. 122); *dèleurrer* = détromper (Lyd. 124); *dénervé* (C. 256); *désabruti* (Cert. 95); *se désaffiner* (L.-B. 155); *désallongé* (C. 256); *désassombrir* (A. M. 113); *désorbité* (E. R. 340); *dêteinte* (C. 472); *s'écarter* (En rade, 170); *écillé* (A. M. 250); *empoicré* (En rade, 88); *enforcer* (A. M. 267); *s'exorbiter* (En rade, 285); *se malédifier* (C. 221); *malengin* (C. 290); *mal-être* (En rade, 62); *redéposer* (Lyd. 72); *redévelopper* (Lyd. 43); *réenseigner* (Lyd. 60); *regrincer* (A. M. 129); *réorienter* (Lyd. 94); *suraigniser* (L.-B. 73); *suradmirable* (E. R. 49; L.-B. 373); *suradorable* (E. R. 324); *suressentiel* (Lyd. 119).

2. Formation savante.

Emprunts directs au latin.

Adjutrice (adjutrix, C. 394); *adjuver* (adjuvare, E. R. 180); *adorner* (ador-nare, C. 256); *anhêler* (anhelare, En rade, 298; Littré + le donne, mais

comme terme de verrerie = entretenir le feu à un degré convenable); *antecesseur* (antecessor, *C.* 328, a ici le sens de devancier; Littré ne connaît que le sens de professeur de droit); *bénécolence* (benevolentia, *Lyd.* 268); *bubuler* (bubulare, *En rade*, 212); *contumélie* (contumelia, *L.-B.* 384, *C.* 94); *contemner* (contemnere, *Lyd.* 44); *déréliction* (derelictio, *Lyd.* 265); *désuet* (desuetus, *L.-B.* 397); *effluer* (effluere, *E. R.* 100); *élation* (elatio, *C.* 102); *épistole* (epistola, *L.-B.* 129); *s'évaguer* (evagari, *E. R.* 37); *exoration* (exoratio, *E. R.* 115); *exorer* (exorare, *Lyd.* 163); *expumer* (exspumare, *C.* 423); *extranaturel* (extranaturalis, *Cert.* 80, *L.-B.* 198); *fluctuer* (fluctuare, *En rade*, 284); *fuligine* (fuligo, -inis, *C.* 164); *génitrice* (genitrix, *E. R.* 413, *C.* 10); *se gratuler* (gratulari, *C.* 218); *immutable* (immutabilis, *L.-B.* 15); *impavide* (impavidus, *L.-B.* 232); *inane* (inanis, *C.* 251); *incogitable* (incogitabilis, *C.* 410); *inobédience* (inobedientia, *C.* 136); *insane* (insanus, *C.* 215); *s'irruer* (irruere, *Lyd.* 226); *luctueux* (luctuosus, *E. R.* 36); *objurguer* (objurgare, *L.-B.* 140); *oration* (oratio, *E. R.* 434); *orer* (orare, *E. R.* 406); *ostiaire* (ostiarus, *C.* 254); *permaner* (permanere, *C.* 344); *pernocter* (pernoctare, *C.* 408); *pertinace* (pertinax, *L.-B.* 304); *préordonner* (praordinare, *C.* 332); *proditeur* (proditor, *L.-B.* 90); *quérimonieux* (querimioniosus, *Lyd.* 94); *récepte* (receptus, *Lyd.* 315); *référend* (referendus, *C.* 329); *rogation* (rogatio, *Lyd.* 223); *sacerdote* (sacerdos, *otis*, *C.* 310); *salvatrice* (salvatrix, *C.* 329); *sanctimonie* (sanctimonia, *Lyd.* 63); *tépide* (tepidus, *C.* 103); *térébrer* (terebrare, *E. R.* 212); *thuribule* (thuribulum, *Lyd.* 259); *transmuler* (transmutare, *Lyd.* 39); *transverbération* (transverberatio, *Lyd.* 303); *trucider* (trucidare, *C.* 241).

MOTS DÉRIVÉS DE MOTS LATINS : *défixion* (defixus, *L.-B.* 276); *s'effuser* (effusus, *E. R.* 265); *rémanence* (remanere, *Lyd.* 40); *rotonder* (rotundus, *L.-B.* 435); *turpide* (turpis, *E. R.* 182).

DÉRIVATION LATINE

SUFFIXES NOMINAUX : *glaiuvataire* (*L.-B.* 390); *habitudinaire* (*C.* 250); *sporculaire* (*Cert.* 12); *suicidaire* (*Lyd.* 158); *notulateur* (*L.-B.* 27); *clownesse* (*L.-B.* 104); *ambassadrice* (adj. *L.-B.* 375); *préfiguratrice* (*C.* 252); *clownique* (*L.-B.* 213); *conjuratoire* (*L.-B.* 89); *angélicité* (*E. R.* 255); *bondieusardisme* (*E. R.* 132); *cloportisme* (*L.-B.* 4); *jamélisme* (*Cert.* 17); *pygmalionisme* (*L.-B.* 258); *virtuosisme* (*A. M.* 203); *chromiste* = faiseur de chromos, (*A. M.* 231); *crayonniste* (*Cert.* 116); *étouffiste* (*A. M.* 69); *Fortunyste* = disciple de Fortuny (*A. M.* 82); *intimiste* (*A. M.* 84); *neigiste* (*A. M.* 268); *renaniste* (*C.* 335).

SUFFIXES VERBAUX : *aphrodisier* (*Cert.* 84); *corporiser* (*L.-B.* 404); *diaboliser* (*Lyd.* 145); *érotiser* (*Cert.* 84); *se filiser* (*C.* 166); *s'hermaphrodiser* (*Cert.* 166); *s'hystériser* (*L.-B.* 138); *iconographier* (*C.* 294); *laudanser* (*E. R.* 78); *léthargiser* (*E. R.* 110); *maléficier* (*L.-B.* 410); *manétisé* = qui a subi l'influence de Manet (*A. M.* 126); *se monomaniser* (*A. M.* 104); *névralgiser* (*E. R.* 213); *portraitiser* (*C.* 414); *se séraphiser* (*C.* 66); *vénéficier* (*Cert.* 99).

COMPOSITION LATINE

SUBSTANTIF ET ADJECTIF OU SUBSTANTIF DÉRIVÉ DU VERBE : *panifuge* (C. 133); *stigmatifère* (Lyd. 304, 292); *stilligoutte* (Cert. 176); *ventricole* (L.-B. 431).

SUBSTANTIF ET VERBE : *clunagiter* (C. 474).

ATTRIBUT ET VERBE : *concréfier* (En rade, 124); *anglifier* = donner l'air anglais (A. M. 277).

COMPOSITION PAR PARTICULES : *consœur* (Lyd. 292); *discole* (E. R. 168); *illucide* (C. 35); *impartible* (Lyd. 338); *imprescrit* (L.-B. 392) *incomblable* (En rade, 125); *inchassable* (A. M. 222); *indésir* (E. R. 376); *indévisable* (C. 41); *indurable* = qui ne peut durer (A. M. 254); *inégalable* (C. 41); *inému* (E. R. 25, 221); *inétanchable* (Cert. 223); *inétonné* (C. 244); *inexaucable* (Lyd. 251; L.-B. 275); *informulé* (C. 216, 242, E. R. 186); *inquiitable* (Cert. 115); *inrévé* (Cert. 114); *irrévé* (L.-B. 287); *insens* (C. 84); *invarié* (C. 110); *invu*, en italique dans le texte (A. M. 76); *préfigure* (C. 320); *préternaturel* (L.-B. 410); *superessence* (E. R. 200); *superfétatif* (L.-B. 57); *supernaturel* (L.-B. 440); *suprasensible* (L.-B. 2); *transmuer* (En rade, 244).

EMPRUNTS AU GREC

Acedia (ἀκηδία, E. R. 145); *alexipharmaque* (ἀλεξιφάρμακος, L. B. 394); *ascèse* = vie ascétique (ἄσκησις, E. R. 324); *ascétère* = lieu où l'on vit en ascète (ἀσκητήριον, E. R. préf. VII); = qui vit en ascète (E. R. 143); *asome* (ἄσωμος, E. R. 100); *cenobie* = couvent (κοινόβιον, E. R. 192); *épimane* = fou (ἐπιμανής, C. 310); *épisclope* (ἐπίσκοπος, C. 386); *liturge* (λειτουργός, C. 387); *phirmaque* (φάρμακον, Lyd. 74, L.-B. 271); *stymphalide* (στυμφαλίς, Cert. 140).

COMPOSITION GRECQUE

PAR PARTICULES : *achriste* (Lyd. 286); *asexué* (E. R. 71); *dysénergie* (Cert. 209).

AVEC DES RADICAUX GRECS : *androcéphale* (Cert. 138); *démonopathe* (L.-B. 212); *diabologie* (Cert. 108); *hagiologe* (C. 251).

COMPOSITION HÉTÉROGÈNE : *indigomanie* (A. M. 107); *peinturlographe* (Cert. 220).

Un certain nombre de mots donnés par Littré sont pris par M. Huysmans dans un sens tout différent, si bien qu'il est légi-

time de les considérer comme des néologismes. En voici quelques exemples :

Vous vous alarmez de souffrir, mais il convient au contraire de vous en aduler (Lyd. 219); *des douleurs étranges aiguillaient le talon* (En rade, 3); *elles aiguillaient les plaintes* (E. R. 8); *une alerte de dessin rare* (Cert. 57); *il se brillanta la moustache* (L.-B. 217); *l'accueil si peu cérémonial de Notre-Dame* (C. 405); *se curer* = faire une cure (E. R. 171); *elle se dimidie elle aussi et se dédouble* (C. 46); *ses emballages de cerveau* (En rade, 141); *il est immuablement vert, sans fane possible* (C. 201); *cette vieille filatrice d'idéal bêta qu'on nommait la Sand* (Cert. 186); *se gracieuser* = devenir gracieux (A. M. 241); *huilier* = mauvais peintre (Cert. 123); *jaculation* = élan pieux (F. R. 250); *lavasse* = blanchisseuse (Cert. 35); *mômier* = qui a une dévotion de pacotille (E. R. 224); *femmes de la bourgeoisie qui se nuent la peau de poudre au bismuth* (A. M. 110); *phosphorer* = être phosphorescent (L.-B. 372); *porcherie* = passion basse (E. R. 93); *singultueux* = plein de sanglots (L.-B. 315); *tâcher* = peiner (A. M. 138); *toilerie* = mauvais tableau (A. M. 179); *toilier* = mauvais peintre (Cert. 195); *vénéfice* = poison (L.-B. 83); *ses ulères dans lesquels vermillaient des colonies de parasites* (Lyd. 83); *vireux* = infecté de virus (L.-B. 294).

Signalons enfin un barbarisme que l'on rencontre plusieurs fois :

Poigner au lieu de poindre : *poignés par la vie émanée de ces pastels* (Cert. 26); — *une énergie qui poigne* (Cert. 192); — *la tristesse qui l'avait poigné* (En rade, 7); — *poigné par une terreur* (L.-B. 117).

La liste est longue sans doute, et pourtant elle n'est pas complète; il y en a plusieurs raisons. La première est que je n'ai pas dépouillé toute l'œuvre de M. Huysmans, comme j'ai pris soin de le dire au début; la seconde est que, malgré toute l'attention que j'y ai apportée, plus d'un fait a dû m'échapper. Il y en a bien encore une troisième : il y a, quand on écrit, comme une génération spontanée de mots qui, conformes aux habitudes de dérivation de la langue, sont si naturels qu'ils semblent être depuis longtemps dans l'usage, et M. Huysmans a certainement cru faire moins de néologismes qu'il n'en a fait, et d'autre part, il a dû en faire plus que je n'ai cru. Mais pour le plus grand nombre de ces mots, l'écrivain a dû être le premier à avoir conscience de leur nouveauté; il n'a cependant pas hésité à les employer, et il nous dirait que cette création est un droit, que

c'est une condition d'existence pour une langue vivante et qu'il y a des cas où le mot créé est si topique, si français dans sa forme, que, quand on s'aperçoit de sa nouveauté, on en est tout surpris et qu'on se résigne alors à le garder. J'avoue que beaucoup de mots de M. Huysmans répondent à ces conditions, mais combien y en a-t-il d'autres en revanche, en particulier ses emprunts au grec et au latin : pourquoi, par exemple, *adjuver*, *contemner*, *orer*, *immutable*, quand nous avons *aider*, *mépriser*, *prier*, *immuable*? Le lecteur français doit se résoudre à ne pas comprendre M. Huysmans s'il n'a pas fait de fortes études classiques. En quoi *fluctuer* est-il meilleur que *flotter*? et encore celui-là a-t-il chance d'être compris grâce à la devise du vaisseau de Paris. Pourquoi *sacerdote*, *épisclope*, *épimane*? Je ne vois pas ce que la pensée gagne en clarté et en précision à l'emploi de ces termes, et si M. Huysmans a des langues anciennes une connaissance si approfondie que tout naturellement elles transparaisent sous son français, c'est tant mieux pour lui, mais c'est tant pis pour ses lecteurs qu'il me semble avoir trop oubliés. Que s'il « contemne notre vernacule gallique » et s'il veut « despumer la verbocination latiale », libre à lui, mais le public, tout en usant de procédés plus courtois que ceux de Gargantua envers l'écolier Limousin, a pourtant le droit de s'en étonner et de le dire. En somme, je ne vois guère, pour excuser cette débauche de néologismes, que le dédain de M. Huysmans pour les termes usuels et le désir de frapper l'attention.

SYNTAXE

La syntaxe de M. Huysmans n'offre rien de bien particulier; certaines dérogations à la règle peuvent s'expliquer par une raison de style. D'autres fautes que condamne la grammaire puriste sont entrées dans l'usage courant; certaines tournures enfin, empruntées à la langue familière, sont absolument contraires à la correction du style.

SUBSTANTIFS

Genre des substantifs : capuce féminin (L.-B. 11) est ailleurs masculin (E. R. 404); chromo (A. M. 146) est du féminin.

Nombre des subst : certains mots employés d'ordinaire seulement au pluriel sont au singulier : l'alentour (E. R. 413); l'entour (Cert. 39); la ténèbre (E. R. 7, 134). — D'autres au contraire sont au pluriel, alors que le singulier avec eux est plus habituel : les adolescences (C. 182); les aridités (C. 102); les chloroformes (L.-B. 146); les comas (L.-B. 239); les emphases (Cert. 170); les épuisements (L.-B. 15); les indigences (A. M. 109); les lèthurgies (C. 156); les morphines (L.-B. 146); les paroxysmes (Cert. 97); les pénuries (A. M. 113); les prévoyances (En rade, 140); les verges du Lauda Sion (E. R. 9); les vinasses (A. R. 29).

ARTICLE

Très souvent devant deux adjectifs unis par *et*, se rapportant à un même substantif et désignant un seul objet, l'article contrairement à l'usage est répété : exalter en une affectueuse et en une déjérente prose l'adorable Lydwine (C. 139); les pompeuses et les lubriques années du soi-disant grand siècle (C. 310); l'incertaine et la pacifiante odeur de ces voûtes (C. 348); pénétré par l'onctueuse et l'énergique sauce qui le baignait (C. 437); les abjectes et les délicieuses cassolettes (E. R. 73); l'implorante et la mélancolique antienne (E. R. 395).

ADJECTIF

Adjectif possessif : son employé avec un nom de chose possesseur au lieu de *en* : j'avais l'art, j'ai fini par reconnaître sa parfaite insuffisance, son inaptitude résolue à rendre heureux (E. R. 35).

Adjectif indéfini : chaque employé à la place du pronom chacun : presque toutes chevauchent sur deux, sur trois, sur quatre espèces de cent ans chaque (C. 151).

PRONOM

Réfléchi : emploi de *soi* avec un sujet déterminé : il se sentit plus maître de soi (E. R. 277); il apercevait au fond de soi (E. R. 361).

Démonstratif déterminé par un participe : les arbres qui poussent à Paris ne sont pas les mêmes que ceux plantés à la campagne (A. M. 36); la plus surprenante de ces aquarelles, c'était celle représentant un cabinet particulier (A. M. 120).

Relatif : remarquer l'emploi de la locution : ce après quoi (Lyd. 24, 27); et la construction suivante : les victimes expiatrices dont l'origine céleste des souffrances n'a pas encore été certifiée par l'Église (Lyd. 19) au lieu de : des souffrances

desquelles l'origine céleste...; relatif ayant un antécédent indéterminé : *des nuées d'argent qui se dore* (Lyd. 335).

Interrogatif : Emploi fréquent de *quoi* : *elles disent quoi?* (C. 195); *nous découvrons quoi?* (C. 376); *je ne sais vraiment pas quoi en dire* (A. M. 202).

Indéfinis : emploi de *d'aucuns* (C. 260), *d'aucunes de ces planches* (C. 378); *quelques-uns* est pris en fonction de substantif : *ce sera celle (la gloire) des quelques-uns qui auront méprisé le goût du public* (Cert. 73); *la faim des quelques-uns qui errent* (E. R. 224); *elle n'était plus la vierge, pour les quelques-uns de la Salette* (C. 23).

VERBE

Suppression du sujet : *n'empêche que* (C. 351).

Verbes intransitifs employés transitivement : *toute la ville processionna chez la sainte pour le regarder* (un bâton) *et le fleurer* (Lyd. 242); *la vue de l'époux supplicé la ruait hors d'elle* (Lyd. 109); *une femme assise qui a sangloté les douloureux lamentos du spleen* (A. M. 300 i. n.); *les chansons claironnées par notre grand poète* (A. M. 193); *un gentilhomme qui s'apprêtait à les trafiquer* (ses filles) (C. 464); *le plafond pleuvait de la nuit* (E. R. 250); *ébouler* (En rade, 42).

Verbes transitifs pris intransitivement : *la Douve qui titille dans le foie des vieux moutons* (Cert. 150); *elle prétexta du mauvais état de sa santé pour ne pas la suivre* (Lyd. 75).

Verbe intransitif employés sous forme réfléchi : *alors qu'il faudrait s'habiter dans un lieu de passage* (E. R. 455).

Verbes neutres employés au participe passé : *œuvre moins jaillie dans les au-delà* (Cert. 71); *aux entretiens avec le ciel cessés* (C. 409); *le bonheur abouti que me donne notre liaison* (L.-B. 224); *figures hésitées dans les poses* (A. M. 196).

Modes. Passé antérieur au lieu du conditionnel passé : *je ne touche aucun bénéfice et par conséquent je ne lèse les intérêts de personne; je ne l'eus pas accepté d'ailleurs* (C. 56).

PRÉPOSITIONS

Construites sans complément : *mieux vaut en finir, la voir et coucher avec* (L.-B. 138); *l'on assaisonne avec, certains ragoûts* (C. 281); *celle-là extorquait des aumônes et bombançait avec* (Lyd. 197).

Emploi fréquent de à : *indulgent à quelqu'un* (E. R. 199); *un baquet à blanchisseuse* (A. M. 104); *cette chapelle à la décrire, serait nulle* (Lyd. 325).

Dans remplacé par en : *une huile en laquelle on aurait fait macérer d'anciens aromates* (C. 91); *une plaine convertie en le misérable jardin d'un maraîcher* (L.-B. 161); *Le garudu dont le torse masculin s'achève en la tête d'un volatile*

(*Cert.* 139); *le seigneur qui inspire une telle confiance en les prières de sa petite servante* (*Lyd.* 189); *ceux qui se marient en leurs églises* (*Lyd.* 339).

De remplaçant à : *un saint sans ouvrage et qui n'est pas prêt d'en trouver* (*C.* 300).

A signaler en vis-à-vis de (*C.* 33).

ADVERBES

Adverbe modifiant uu substantif : l'odeur un peu d'allumette des vrais genièvres (*Lyd.* 337).

tant devant un adjectif : *la présence tant espérée du Christ* (*E. R.* 407).

Adverbe de manière : comme est souvent remplacé par tel que : ce désarroi le rongea tel qu'un remords (*En rade*, 135); *le 3^e psaume des complies cite le démon de l'heure chaude, tel que le plus barcelant et le plus dangereux de tous* (*C.* 311); *les madones de couleur ne se jencent pas telles que les vierges blanches des gothiques* (*C.* 69); *il révère Jeanne telle qu'une sainte* (*L.-B.* 64); *la Reine Margot avait le corps macéré de parfums, mais jambonné tel qu'un fond de poêle* (*L.-B.* 252).

NÉGATION

C'est pas drôle la vie (*C.* 409); *Ton n'a le droit de ne rien nier* (*L.-B.* 343); *Lydwine n'eût pu avaler une bouchée de pain sans que tout Schiedam ne le sût* (*Lyd.* 120).

TOURNURES FAMILIÈRES

Oui, même qu'il devrait être déjà revenu (*L.-B.* 140); *ce qu'il était juste que la Vierge les choyât* (*C.* 29); *ce que leurs traits se transforment et s'effucent sous l'épreinte divine* (*C.* 185); *et combien qui la dérangent de ses méditations* (*Lyd.* 208); *combien qu'il fallait convaincre...* (*Lyd.* 220); *l'abbé Gévresin m'a dirigé comment jusqu'ici ?* (*C.* 448); *un lieu où si je m'y incarène, ce sera jusqu'à la mort* (*C.* 344).

Signalons enfin deux fautes qui ont échappé à M. Huysmans, que j'oserai appeler des fautes d'inattention : *le cri des ciseaux peinant dans cette toison qui fuyait sous ses lames* (*E. R.* 148); *dans ces chapelles-là, la prière seule est en jeu et Marie les exauce, sans l'aide d'aucune source* (*C.* 23).

Comme on le voit, la syntaxe de M. Huysmans n'offre rien qui la distingue de celle des écrivains contemporains ; on pourrait même dire qu'elle est moins révolutionnaire que celle de certains d'entre eux. Où il innove, c'est dans le vocabulaire, en créant de toutes pièces, ou en donnant droit de cité complète à des

mots qui, d'ordinaire, habitent les faubourgs ; c'est aussi dans la façon dont il use des ressources que lui offre la langue, c'est-à-dire dans la façon dont il place les mots, dont il les unit, et aussi dans les sens qu'il donne aux termes déjà existants. Ces derniers procédés constitueront la troisième partie de cette étude.

STYLE

Si rigoureuse que soit la construction de la phrase française, il est encore possible de changer la place des termes de façon à mettre en relief l'idée importante : l'inversion n'est pas permise qu'aux seuls poètes. M. Huysmans n'innove donc pas en cela, mais le procédé chez lui est un peu trop fréquent. Il a quelquefois bien fait : considérez par exemple les phrases suivantes où le déplacement d'un adverbe, la suspension du cours naturel de la phrase ou l'inversion du sujet est d'un heureux effet descriptif et rythmique :

Elles se hissent avec lenteur et pesamment s'arrêtent (C. 149); d'inextricables buissons de mûres accrochaient avec les griffes de chat de leurs tiges les arbustes qui dégringolaient en s'espaçant, la pente (C. 101); enfants aux lèvres de fleur qui s'épanouit alors que commence à la friper le gel (Lyd. 328).

Mais il arrive souvent que la phrase ne gagne à ces changements de construction qu'un air d'étrangeté :

Un chapeau pointu de paille (A. M. 54); au travers de sa peau, l'on apercevait, en la regardant de côté, le jour (C. 27); une rafale qui cinglait de lanières glacées les faces (C. 388); la lecture qu'ils avaient rendue facile à distance de leurs tableaux (C. 390);...qui s'achevaient en pots de chambre retournés d'enfants (C. 215); pareils à des seaux renversés de toilette (C. 215); le plein cintre n'a pas cette pointe qui monte en l'air, de l'ogive (C. 66); à supposer qu'il eût, en se privant, rendu à son prochain service (C. 43); un enfant blanc, qui bénissait, de ses doigts levés, la terre (C. 36); bénissant avec leurs doigts levés de pierre les visiteurs (C. 220); des blocs exfoliés d'ardoises (C. 14); les quartiers accumulés de pierre (C. 13); des changements répétés de lignes (C. 12); des pics désolés de monts (C. 10); des fils lâches d'eau (C. 111); les ardoises enlevées par le grand vent des toits (C. 99); ce brusque passage d'une bise cinglante à une caresse veloutée d'air (C. 7); la traversée avait été plus que de coutume pénible (C. 8); tant les sentiments sont, dans leurs nuances, nets (E. R. 395); sa chambre tendue à Paris d'étoffes (E. R. 446); un écho persiste

du gros rire de Jean Steen (A. M. 225); l'à quoi bon s'insinue peu à peu de tant d'efforts (Lyd. 93); etc.

L'adjectif précède assez ordinairement le substantif qu'il qualifie : il vécut d'expatriées nuits (L.-B. 242); la solution résumée en une visible formule, en un durable contour (C. 120); aller prier dans une solitaire église (C. 141); les autres couleurs ne semblent jouer là que le rôle de nécessaires remplissages, d'indispensables états (C. 178); l'illusion d'un salutaire geste (C. 25); le muet vide s'est rempli lui-même d'un délicieux vin (C. 262).

A ces phrases on peut joindre les suivantes où est reprise une construction chère au XVIII^e siècle, mais je ne vois pas en quoi la construction de la langue moderne est inférieure : ... jeûne obligatoire pour les sœurs qui le pouvaient supporter (C. 138); elle supplia Jésus de l'aider à le seul aimer (Lyd. 72); il le voulait cerner (L.-B. 156).

Enfin il y a une certaine monotonie dans la façon dont sont distribués les régimes ou les épithètes au nombre de quatre, en deux groupes où l'un des termes est uni à l'autre par *et* :

La seule compensation de ses contumélies et de ses méseuses, de ses écarts et de ses chutes (C. 94); *un clocher tout à la fois noble et agreste, allègre et fort* (C. 68); *tous sont gens sanguins et bien portants, attentifs et pieux* (C. 182); *l'art si vivant et si allier, si personnel et si mystérieux du XII^e siècle* (C. 324); *c'est simplement bizarre et pompeux, pénible et froid* (E. R. 135); *il avait écouté le credo lent et mu, solennel et pensif* (E. R. 141); *l'offrande de ses mortifications et de ses prières, de ses veilles et de ses jeûnes* (E. R. 164); *ses saints ont tous quelque chose de sage et de compassé, de verbeux et de froid* (E. R. 401); *un pinceau naïf et féroce, brutal et dur* (Cert. 36); *l'âtre et l'oblique, le libre et fumeux Goya* (Cert. 147).

J'ai signalé plus haut le goût de M. Huysmans pour les termes techniques et je reconnaissais qu'il lui était difficile de les éviter absolument. Mais pourquoi les emploie-t-il pour qualifier des actes de la vie vulgaire quand les mots pour les désigner ne font pas défaut. En voici quelques exemples :

abouter a le sens de *mettre en relation* (E. R. 211); *barathre* est pris comme équivalent de *gouffre* (Lyd. 169). On trouve encore : *barbe bifide* (C. 452); *le glorieux dodinage de son chignon* (Cert. 46); *forer une vie de sainte* (E. R. 31); *les œuvres lanugineuses des Cherbuliez et des Feuillet* (L.-B. 6); *un bas de parchemin mouillé qui se rétractait devant le feu* (L.-B. 362); *passer en revue ses vêtements, lorsqu'elle soupçonnait qu'il y avait des sutures à opérer, des boutons à coudre* (C. 51); *littérature térébrante* (L.-B. 67); *il sera temps de la touiller* (ma boue) *quand je serai dans une trappe* (E. R. 215). Il était facile d'éviter *bifide* puisque ailleurs on trouve : *la barbe divisée* (L.-B. 12), ou *suture* puisque le mot *couture* existe.

Il y a à cela deux raisons : tout d'abord l'écrivain cherche à éviter la répétition du même mot, parce qu'il redoute la monotonie de la phrase : « il est inutile de *remuer* ma boue, il sera temps de la *touiller* quand je serai dans une trappe » (E. R. 215); « elle n'était plus dans l'impossibilité de *se recueillir* et de prier; elle *se recolligeait* sans goût » (Lyd. 265); « l'église reste *fidèle* à son vocable, *féale* à sa dédicace » (C. 235). D'autre part, je m'imagine que M. Huysmans, quand il veut exprimer une idée, commence par rassembler tous les synonymes du mot qui en est le signe habituel, ou plus exactement tous les mots qui s'en rapprochent, car le tort de cet écrivain est de croire qu'il y a des synonymes, ou tout au moins que tous les mots signes d'une même idée peuvent s'employer indifféremment. Et c'est ainsi que M. Huysmans se sert de *suture* quand tout le monde se servirait de *couture*. Et cela donne au style une allure imprévue, déconcertante même.

L'écrivain a à exprimer cette idée : une réponse enflammée; il cherche des équivalents, en flammes, en feu, en ignition, qu'il emploiera à l'exclusion du terme usuel. C'est ainsi que l'on rencontre : *une réponse en ignition* (L.-B. 132); *en retard de plusieurs ères* (C. 306); *cette pièce où des glaces se faisaient écho* (A. R. 13); *ces inutiles réflexions avaient dérivé le rû de ses pensées* (En rade, 70); *cette assertion ne s'étonne sur aucune preuve* (C. 246); *un art qui est le plus verrouillé de tous* (Cert. 9); *parfois la mendicité de son style secouru afflige* (C. 138); *un style secouru* (L.-B. 325); *la lésine de son style appauvrit les miracles* (E. R. 33); *elle se plaignit de la parcimonie de ses maux* (Lyd. 110); *le soleil pleut en de parcimonieuses gouttes* (A. M. 161); *les Rose-croix, doux jobards ou funéraires farceurs* (L.-B. 341); *initié en ces matières maintenant omises par Baudelaire* (Cert. 116); *ils rendent ridicules des sciences qui, dans leur fatras, contiennent certainement des vérités omises* (L.-B. 194); *toute une érudition lointaine mais éparpillée, ingérée sans cible précise* (En rade, 109); *les mythes éculés par les rengaines des siècles* (Cert. 16); *je dois égoutter une dizaine d'ave* (E. R. 300); *la vue qui titubait le long des maisons neuves* (Cert. 20); *des yeux stridents* (Cert. 107); *rocs têtus* (C. 11); *mélodie têtue* (E. R. 15); *un pétulant pot-au-feu qu'éperonnait une pointe de céleri affiliée aux parfums des autres légumes* (L.-B. 81); *repas succincts* (A. R. 25); *le laconisme de ses repas* (C. 50); *repas laconiques* (E. R. 450); *une jeune mère aux traits laconiques* (Cert. 44); *les étapes se feront plus débonnaires* (Lyd. 107); *un œil hâve* (L.-B. 11); *la mélancolique grandeur des sites anémiques* (A. M. 114); *la frimée d'une couleur madrée* (E. R. 32); *ce sol famélique* (L.-B. 161); *amples chutes* (C. 9); *un paysage navré, tout en larmes* (C. 22); *des tableaux cau-*

telex et truqués (A. M. 73); cette magnanime liqueur (Lyd. 337); minuties fanées, vètilles sèches (E. R. 398); un sanglot affilé (E. R. 7); Jan-Pot partit très dômâté (Lyd. 205); d'hésitants reliefs (C. 20); un gémissant sourire (Cert. 86); sommeil concassé (Cert. 40); aspect d'odorat (C. 53).

On voit par cette courte liste combien d'alliances étranges de mots sont la conséquence de ce procédé, pour une ou deux trouvailles heureuses.

L'expression concrète est quelquefois substituée à l'expression abstraite :

Des chaises dérangées, qui crissèrent sur les dalles, l'interrompirent (E. R. 6);

mais le plus souvent c'est le contraire qui a lieu :

Un crissement de ferraille s'agitait dans la serrure (En rade, 10); des déesses ravant du lupis de leurs ailes l'agonie des nuées (Cert. 18); Durtal savoura le pétilllement parfumé d'un véritable cidre (L.-B. 51); leur faisant de peau (A. M. 123); le suède de gants (A. M. 174).

Des abréviations d'expressions donnent à la pensée quelque chose de vif et de nerveux :

Une huppelande anisée en guise de boutons, de grains roses (En rade, 153); une figure variolée de points noirs (En rade, 87); le dragon ploie une échine griffée de crocs (Cert. 139); les symphalides qui empruntent aux dures souplesses des aciers et des fers les flèches de leurs plumes, les sécateurs de leurs becs (Cert. 140); silence prosterné de malheureuses femmes (E. R.; 412); le prêtre bénit la chapelle abattue à ses pieds (E. R. 78); un oratoire pour les pauvres, une église agenouillée et non debout (E. R. 45); les des après-midi internés au milieu des livres (C. 219); les rires sculptés des vieux porches (E. R. 13); les ordres où même les nuits alitées sanglotent (E. R. 62).

M. Huysmans est un voyant : il a cette qualité précieuse pour un écrivain que toute idée chez lui évoque une image ; ce qui, par essence, est spirituel, il le voit sous une forme concrète :

Son âme est une *rosse qui se cabre (C. 350)*; c'est un être que l'on piétine (E. R. 54), que l'on décortique (Lyd. 197), que l'on pouille (E. R. 5), que l'on épuce (E. R. 372). Il la compare à une fosse où Jésus doit descendre ainsi qu'un puisatier (E. R. 182), à un logement, à un malade, de là ces étranges expressions : les *âmes mansardées (E. R. 116)*; après avoir essuyé les plâtres d'âmes qui n'avaient aucun rapport avec la sienne (E. R. 29); un *hôpital d'âmes (Lyd. 216)*; le *grabat des âmes (C. 9)*; la *fleur du panier des âmes (E. R. 57)*; un *herniaire de senti-*

ments, un bandagiste d'âmes (L.-B. 2), un horloger d'âmes (E. R. 98). Et cette âme que l'on a soignée, épucée, pouillée, voici maintenant qu'on la « natte de regrets et d'effroi » (E. R. 38).

De plus, les sensations chez M. Huysmans ne se localisent pas dans un organe unique : il y a un lien étroit entre ses différents sens, et toute sensation éprouvée par l'un d'eux l'est immédiatement par les autres qui la transforment selon leur nature propre. Ce sont le plus souvent les sensations visuelles qui transforment les données des autres sens.

Les sons ont pour lui une forme :

Durtal les voyait (les strophes) d'abord presque horizontales, s'élever peu à peu, s'ériger à la fin, toutes droites, puis vaciller en pleurant et se casser du bout (E. R. 7); les chœurs alternaient et jetaient l'un après l'autre comme des fossoyeurs, des pelletées de versets (E. R. 36).

Ils ont aussi une couleur. Quelquefois c'est une simple évocation de lumière crue ou adoucie :

Elles allumaient dans l'ombre ces brèves clartés que tintent au petit jour les angelus (E. R. 8); les feux las des Carêmes, l'escarboucle en flamme de la Passion (E. R. 408); les pâles émanations des tilleuls (E. R. 443).

Mais le plus souvent, il y a concordance précise entre tel son et telle couleur. On se rappelle les vers de Raimbaut :

A, noir corset velu des mouches éclatantes
Qui bombillent autour des panteurs cruelles.

M. Huysmans dira :

Des sons blancs et bruns (E. R. 80); l'hymne cramoisie, la prose écarlate (E. R. 409); cette sequence rouge qu'est le Salvete flores martyrum (E. R. 408); des sons étoffés, d'un violet presque obscur, d'un rouge presque noir (E. R. 383); les dimanches violets, l'hymne verte (E. R. 408); sons presque verts des harmonicas (E. R. 6).

On peut hésiter quelquefois sur l'attribution à tel ou tel sens de la sensation transposée. Voici des exemples où c'est le toucher qui semble fournir l'image :

Ces voix écruées bien qu'adoucies et moirées par les prières (E. R. 141); La voix des nonnes l'effilait et le lissait quand même (le Kyrie), satinait le son de son glas

(E. R. 382); les voix de ces enfants étaient en coton à reprendre; à tous coups elles cassaient (E. R. 46); un externat de demoiselles qui tricotaient avec des voix en aiguilles la laine fatiguée des cantiques (E. R. 66); sons de pure mousseline (E. R. 8).

Le goût, à son tour, intervient sous deux formes :

a) emprunts à la cuisine : en se nourrissant d'actions de grâces, en se désaltérant de plain-chant (E. R. 83); il y a dans ce *Selectae* un traité sur le mépris du monde dont les phrases comprimées sont admirables; c'est de la véritable essence de Saint-Esprit, et c'est aussi une gelée d'onction vraiment ferme (E. R. 202); une de ces messes gargotées comme on en cuisine tant à Paris (E. R. 257); il me semble que la femme... fasse tourner les psaumes (E. R. 79); gargotiers d'âmes, essences de théologie, coulis de prière, sucs concrets d'idées (E. R. 6); la vaseline de son débit, la graisse de son accent (E. R. 5); le son de leur voix... les uns l'ont macéré dans le vinaigre et les autres l'ont mariné dans l'huile (E. R. 6); une sorte de dyspepsie d'âmes cherchant pour se nourrir des ravigotes de songeries, des salaisons d'idées (E. R. 54); ils me verseront à pleins bols leur bouillon de veau pieux (E. R. 56); c'était un ramas de gâte-sauces, d'enfants qui crachaient de la vinaigrette et de vieux chantres qui mitonnaient dans le fourneau de leur gorge une sorte de panade vocale (E. R. 66); la rémolade de fredons qu'on y bat (C. 85); les chantres y barattaient une margarine de sons vraiment rances (E. R. 90); quelle barigoule de lieux communs, quelle colle d'onction, quelle bouillie de style (C. 113); c'était le vin bleu de la mystique, mais ce n'était plus le sirop de flon des premiers peintres de Cologne (C. 367); les périodes sanglières s'approprièrent et puèrent le saindoux (En rade, 220).

b) emprunts à la pharmacie : cette œuvre si vantée dans le monde des catholiques était un julep parfumé à la bergamote et à l'ambre (E. R. 398); l'ipéca spirituel du grand art (Cert. 17); Delacroix a été un tétanique puissant contre le coma de l'art, une strychnine électrisant le vieux julep prescrit par les recettes teinturières du grand art (Cert. 210); comme un antiseptique supra-terrestre, comme un thymol extra-humain, la liturgie désinfecte la laideur impie de ces lieux (E. R. 18); il s'agit de désinfecter le logis, de le passer au chlore des prières, au sublimé des sacrements (E. R. 56); le voilà le tonique (un livre), le stimulant des faiblesses, la strychnine des défaillances de la foi (E. R. 205).

M. Huysmans reproche à Rosny d'avoir fait de son style un jargon de chimie malade (L.-B. 4). Remplacez chimie par cuisine, la différence n'est pas si grande, et vous aurez le style de M. Huysmans apprécié par lui-même, c'est un style de gastralgique.

Imaginez tous ces procédés amalgamés par un homme qui souffre d'une « dyspepsie de cervelle exigeant des mots variés »

(*En rade*, 140), joignez-y des termes populaires ou techniques et vous aurez des phrases comme les deux suivantes qui sont une image en raccourci du style de M. Huysmans :

Une âme macérée dans le jus concentré des vieux guanos (L.-B. 15); c'est de l'élixir de crapule, de l'extrait d'urinoir transporté sur une scène, de la quintessence de berge, de dessous de pont, enrobée dans une musique poivrée de cymbales et salée de cuivres (Cert. 35-36).

Dans ce style tout en images, rien d'ailleurs n'est plus incohérent que les métaphores employées ; il y est question de *psaume terreux et suffocant (E. R. 17)* ; de *basses mal décantées et blettes (E. R. 19)* ; de *voix filtrée par les litanies, blutée par les oraisons, passée aux cribles des adorations et des pleurs (E. R. 71)*, *écruée, mal équarrie (E. R. 79)*, *épuisée et tréfilée par les privations (E. R. 162)*.

L'écrivain conserve d'ailleurs là les procédés signalés plus haut, ces vigoureux raccourcis d'expression où le second terme de la comparaison vient se combiner avec le premier qui lui sert de déterminatif. Il veut comparer les échantillons de charbon exposés dans des coupes de cristal à des dragées mises en montre par un confiseur, il dira que l'on expose *dans des compotiers de cristal les dragées des anthracites et les pralines des coques (E. R. 69)*.

Malgré toute sa hardiesse, M. Huysmans a parfois des pudeurs de vierge, il s'ingénie à chercher le mot noble pour désigner des choses basses et il a des trouvailles à faire pâlir d'envie toutes les précieuses du XVII^e siècle. Après avoir proclamé sans sourciller que *le spiritisme n'est que le goguenot de l'au-delà (E. R. 348)*, comme si les mots grossiers n'étaient admis par lui qu'en dehors de leur emploi habituel et dans des phrases métaphoriques, il hésite, dans une visite domiciliaire, à nommer les cabinets d'aisance ; il cherche une image ingénue pour suppléer au mot qu'il n'ose prononcer, et son âme mystique trouve enfin ce bijou : *les confessionnaux du corps, les pièces aménagées pour déverser ses fuyants secrets (En rade, 106)*. Il est vrai que pour se venger de cette concession aux exigences de la pruderie, il dit quelques lignes plus bas, tout à trac, le verbe qui pourrait être le confiteur de cette étrange confession.

Tous ces procédés sont admissibles, et bien que M. Huysmans n'ait apporté aucun ménagement dans leur emploi, on peut l'en excuser : c'est une simple question de mesure. Mais où il me semble plus blâmable, c'est quand il emploie les mots de la langue absolument à contre-sens, si bien que le lecteur est obligé de leur attribuer, par une étude attentive du contexte, le sens que leur a imposé le caprice de l'auteur.

C'est ainsi que « représenter » est traduit successivement par *allégoriser* (E. R. 158); *assumer* (Cert. 101); *feindre* (C. 104); *imaginer* (Cert. 142); *lapidifier* (C. 124); *manifeste* (C. 283); *noler* (C. 133); *parodier* (C. 123); *particulariser* (C. 421); *promulguer* (C. 160); *signaler* (C. 134); *simuler* (C. 276); *spécifier* (C. 276); *stipuler* (C. 160); *stratifier* (Cert. 170). Je ne sache pas que « pseudonyme » veuille dire la même chose que « symbole » et qu'on ait le droit de dire : *le calice peut être accepté ainsi qu'un pseudonyme du tombeau divin* (C. 161). Ce n'est pas parce que la langue usuelle donne à « fruste » un sens qu'il n'a pas, que l'on peut écrire : *ces êtres aux sentiments frustes, aux idées mal équarries* (C. 29); *des poires et des pommes brutales, frustes, maçonnées avec une truëlle* (Cert. 42). Pourquoi ne pas accepter tout de suite « consacré », « casuel », « bosselé », avec le sens que le vulgaire leur donne à tort. Je sais bien que Hugo a employé le dernier au lieu de « bossué », mais les erreurs des grands écrivains ne doivent pas avoir force de loi : elles demeurent des erreurs. M. Huysmans emploie *abime* au lieu d'espace, *alibi* au lieu de image, *anoblir*, pour ennoblir, *atermoiement* pour alternative, *authentique* pour absolu, *hafouiller* pour fouiller, peut-être à cause du son, *balbutie* pour balbutiement, *deshérence* pour abandon, peut-être sous l'influence d'une fausse étymologie (*deserere*), *dissuadé* pour détrompé, *embellie* pour embellissement, *émincer* pour amincir, *s'éverdumer* pour devenir vert, alors qu'il veut dire le contraire, *excorié* pour dépouillé, *fumigation* pour vapeur, *galetas* pour grabat, *lacrymal* pour larmoyant, *manigance* pour machine, *manique* pour pratique maniaque. Il confond *mirer* et refléter, *mitigation* et mélange, *municipe* et conseil municipal, *perspirable* et respirable, *se régurgiter* et s'ingurgiter, *similitude* et symbole, *simplesse* et simplicité, *sphère* et roue, *tambour* et porte, *terroir* et territoire, à la *vauvole* et à l'envolée, *velléité* et volonté, *véture* et vêtement. Voici d'ailleurs les exemples : *projetée d'un bond, en l'air, dans les abîmes, elle vacilla et s'abattit* (C. 166); *cette scène est le plus émouvant alibi de la mort qui se puisse voir* (E. R. 163); *les chapiteaux gardent encore le fabuleux alibi des contours assyriens* (C. 68); *l'âme ne se donnait même pas la peine d'anoblir la physionomie* (E. R. 255); *quelques quinquets rougeoyaient, indiquant le circuit que l'on décrivait dans ces atermoiements de lumière et d'ombre* (C. 90); *un silence authentique, loin des foules* (C. 54); *il voudrait hafouiller dans de la chair de Jéssé* (L.-B. 245); *les balbuties d'adoration* (E. R. 117); *les paysages suburbains dont il avait rendu les plaintives*

désbérences (Cert. 36); devant les yeux dissuadés (Cert. 201); ces embellies de logements bizarres (A. R. 17); la sainte s'émince en un gracile cierge (C. 250); la chrysolithe dont les scintillements d'un or qui s'éverdume (C. 195); le porche du midi, mangé par les mousses, s'éverdume (C. 356); excorié d'une moitié du corps (C. 454); la fumigation de l'odorante soupe (L.-B. 82); des logettes meublées d'un galetas, d'une cruche de grès (E. R. 68); les lacrymales historiettes des Feuillet (L.-B. 6); Le génie de M. de Saint-Marceaux est une bonne manigance qui peut être qualifiée d'œuvre virile et large (A. M. 93); j'ai l'horreur du bigotisme et des maniques pieuses (E. R. 131); des bâtisses dessinant avec l'onde qui les mire d'amusantes courbes (Lyd. 335); une mitigation de sieste spirituelle et de réveil charmé par des mélopées d'offices (E. R. 418); après cette proclamation du bourgmestre et du municipe de Schiedam (Lyd. 118); une atmosphère plus perspirable (L.-B. 33); il se régurgita les souvenirs féminins de sa jeunesse (L.-B. 126); les Écritures qui repoussent le vent, la neige, la grêle, similitudes des fausses doctrines (C. 124); la simplesse solennelle de ses formes (C. 68); une fournaise de pierreries brillait dans les sphères embrasées des roses (C. 163); Durtal aboutit à un tambour vert qu'il poussa (C. 91); cette curée qu'il sonne du terroir de France, l'épuise (Lyd. 25); lancer bien loin de ce terroir d'outrages cette pauvre chair (L.-B. 9); l'imagination partait à la vanvole (C. 225); l'irrésistible entrée d'une velleité étrangère en soi (E. R. 194); les brocards dont Van-Eyck et Memling usèrent pour leurs vêtements de donateurs et de vierges (C. 369).

Est-ce à dire que M. Huysmans ait méconnu ces sens bizarres, et pour parler net, faut-il l'accuser d'ignorance? Je ne le crois pas, et si l'on excepte un ou deux mots qu'il faut peut-être mettre au compte d'une révision superficielle, ou d'une écriture trop rapide, ou ranger au nombre de ces provincialismes qui viennent si aisément sous la plume, malgré l'éducation littéraire, il me semble certain que M. Huysmans a changé de propos délibéré le sens de beaucoup de mots, comme c'est à dessein qu'il a tenté ces alliances étranges que j'ai signalées. Son amour des sensations rares le porte aux formes rares, et le goût perverti de ses héros s'accommode fort bien d'un vocabulaire perverti : comme à d'autres le gibier, la langue ne lui paraît à point que si elle est faisandée. A lui comme à des Esseintes, « l'imperfection même plaît, à condition qu'elle ne soit ni parasite, ni servile » (A. R. 224), et il aime « les dépravations les plus outrées de la langue sommée dans ses derniers refus de contenir, d'enrober les sels effervescents des sensations et des idées » (Id., *ibid.*). Ce n'est pas simplement affaire de goût, car il n'y

aurait qu'à s'incliner : si vous l'avez bon, je ne l'ai pas mauvais aussi, répliquerait M. Huysmans, et la lutte pourrait longtemps durer. Ce n'est pas non plus impuissance de sa part : telles descriptions, comme celle du Drac au début de *La Cathédrale*, comme la chevauchée haletante de Gilles de Rais dans les villages en deuil et dans les forêts évocatrices de stupres géants, sont d'un écrivain de race. Il y a dans un ouvrage que je n'ai point dépouillé, mais que d'ailleurs je me souviens d'avoir lu avec plaisir, une peinture alerte et colorée du grouillant quartier de Saint-Séverin. Et c'est parce que M. Huysmans est un écrivain de valeur qu'on est en droit de lui reprocher de s'imposer à l'attention par les moyens qu'il a trop souvent employés. Mais ces moyens sont voulus, ils sont l'application d'une théorie, car je ne crois pas lui faire tort en lui attribuant celle de des Esseintes qui réclamait « un style perspicace et morbide, nerveux et retors, diligent à noter l'impalpable impression qui frappe les sens et détermine la sensation, un style expert à moduler les nuances d'une époque qui était par elle-même singulièrement complexe » (*A. R.* 241). Il estime que c'est le « verbe indispensable aux civilisations décrépite qui, pour l'expression de leurs besoins, exigent des acceptions, des tournures, des fontes nouvelles et de phrases et de mots » (*Id., ibid.*).

Pour conclure, je crois que M. Huysmans serait désolé de penser comme le vulgaire, et c'est son droit, mais qu'il serait désolé aussi de parler comme lui, et ce l'est moins, puisqu'il s'adresse au public. Et l'on pourrait lui attribuer sans qu'il protestât cette affirmation d'un décadent¹ : « Le néologisme a l'avantage de créer un abîme plus profond entre les gens intelligents et les philistins, en rendant à ces derniers plus difficile, sinon presque impossible, la lecture de ce que les premiers produisent. »

1. *Revue Bleue*, 7 février 1903, article sur l'argot (citation).

UN DRAME SUR LES « REMPLAÇANTES »

EN 1771

LA « VRAIE MÈRE » DE MOISSY

PAR F. GAIFFE

En explorant les recoins les moins connus de la littérature dramatique, on découvre parfois des essais originaux, condamnés par leur singularité même à un échec certain auprès du grand public, mais plus intéressants pour nous que telles œuvres, jadis célèbres, auxquelles un ensemble de qualités moyennes, estimables et ternes, avait assuré le succès. L'étude de ces tentatives avortées nous montre comment les auteurs dramatiques dont nous admirons les heureuses audaces ont souvent été précédés de novateurs obscurs, qui, venus trop tôt, avec moins de flair et de talent, n'ont recueilli pour prix de leurs hardiesses que les quolibets des spectateurs et les haussements d'épaules de la critique.

C'est ainsi qu'on est assez surpris de rencontrer, dès l'année 1771, un drame dont le sujet n'est autre que celui des *Remplaçantes*, une des pièces les plus applaudies de ces dernières années. Sans doute l'ouvrage du XVIII^e siècle n'a point vu le feu de la rampe ; il est infiniment probable que M. Brieux en ignore même l'existence, et il ne s'agit point d'opposer un écrivain de dixième ordre, justement tombé dans l'oubli, à l'un des maîtres actuels de la scène française. Il n'en est pas moins vrai que, pour un sujet hardi et neuf, cent trente années constituent une

sérieuse avance : aussi *la Vraie mère*, drame didactico-comique en trois actes, mérite-t-elle l'honneur d'une analyse à titre de curiosité.

I

Du reste l'auteur lui-même, Mouslier de Moissy est un personnage assez singulier pour avoir droit à une rapide esquisse. Tour à tour garde du roi, homme de lettres, instituteur en Russie, trappiste, par-dessus tout bohème incorrigible, trois fois ruiné au jeu, trois fois remis à flot par des héritages ou des pièces à succès, il compose, — sans parler des dictionnaires, traductions et autres compilations —, un nombre considérable de comédies, drames et proverbes qu'il fait représenter au Théâtre-Français ou à la Comédie-Italienne quand on veut bien l'y accueillir, mais le plus souvent, sur quelques-uns de ces théâtres de société qui fourmillent à Paris dans la dernière moitié du XVIII^e siècle. Depuis l'année 1750 où il donne, à l'âge de trente-huit ans, *le Provincial à Paris*, à la Comédie-Française, jusqu'à ce qu'il meure en 1777 dans la plus profonde misère, il gratifie infatigablement ses contemporains de productions dramatiques où règnent une imagination féconde jusqu'au dérèglement, une rage moralisatrice qui contraste singulièrement avec le désordre de sa vie et un style dont la solennité creuse et la pédantesque incorrection semblent annoncer les mémorables aphorismes de Monsieur Joseph Prudhomme.

Avec lui on est sûr au moins de ne point se traîner dans ces sentiers battus où rampent les écrivains timorés. Refaire *les Adelphes* après Térence est la moindre de ses audaces¹ ; dans la préface de *la nouvelle École des femmes*, son plus grand succès², il se glorifie d'avoir le premier « mis une femme entretenue sur la scène » ; et dans cette pièce, il nous montre, tout comme

1. *Les deux Frères*, comédie en 5 actes en vers, Théâtre-Français, 1763.

2. *La nouvelle École des femmes*, comédie en trois actes, Théâtre-Italien, 1758.

MM. Xanrof et Michel Carré, dans *Pour être aimée*, une épouse délaissée allant demander à une courtisane en renom une leçon de séduction. Voulez-vous connaître les aventures d'une amante qui se déguise en homme pour épier les infidélités du bien-aimé et qui — telle Mademoiselle de Maupin — excite la passion d'une personne de son sexe? Lisez *les Fausses inconstances*¹. Êtes-vous curieux d'assister au trépas d'un philosophe vertueux et anticléric qui fonde par testament une caisse de retraites pour la vieillesse, au lieu de laisser ses biens aux communautés religieuses dont il se défie? Préférez-vous l'épreuve tentée par une imprudente jeune femme qui se glisse dans le lit de sa servante, pour voir si son mari ne va pas venir y prendre place? ou les angoisses d'une tendre épouse qui, pendant un évanouissement, a été violée par un inconnu — lequel se trouve n'être autre que son propre mari? *Le vertueux mourant*, *la Jolie servante* et *la Forte vapeur* vous fourniront ces spectacles peu banals.

Ces trois dernières pièces font partie d'une suite de comédies-proverbes dont le but essentiel est de moraliser l'homme tout en l'amusant. *L'École dramatique de l'homme*², qui s'adresse aux lecteurs de vingt à soixante ans et leur inculque ces singulières leçons, a été précédée des *Jeux de la petite Thalie*³ qui conduisent l'enfant de cinq ans jusqu'à vingt et forment son esprit et son cœur, tout en lui enseignant l'art du comédien dès l'âge le plus tendre. La morale qui s'adresse aux enfants est d'ailleurs tout aussi originale que celle dont l'usage est réservé aux grandes personnes. Dans l'une de ces petites pièces, intitulée *les Moineaux*, le petit Minot, agé de sept ans, qui a la mauvaise habitude de tourmenter les animaux, vient justement, en manière de jeu, de précipiter par la fenêtre un petit chat auquel la femme de chambre était

1. *Les Fausses inconstances*, comédie en un acte. Théâtre-Italien, 1750.

2. *École dramatique de l'homme. Suite des Jeux de la petite Thalie*, Paris 1770. Bibl. nat. Y, f. 6015-6016.

3. *Les Jeux de la petite Thalie ou nouveaux petits drames dialogués sur des proverbes*. Paris, 1769. Bibl. nat. Y, f. 4411.

tout particulièrement attachée. Son précepteur l'abbé Nigaudin lui reproche sa cruauté :

L'ABBÉ. — Allez, vous êtes un vilain enfant; encore vous adresser au petit chat de Mademoiselle Hélène, qu'elle aime de tout son cœur!

LE PETIT MINOT. — Oh! vous aimez encore mieux cette jolie demoiselle qu'elle n'aime son chat; voilà pourquoi vous êtes si en colère contre moi. Tenez, Monsieur l'abbé, si vous dites à maman....., si vous le dites.....; moi je lui dirai tout ce que j'ai vu l'autre jour, par le trou de la serrure, quand vous étiez dans la chambre d'Hélène. C'est joli, pour un abbé, de caresser la femme de chambre de maman!

L'ABBÉ. — Allez, vous êtes un petit menteur, vous n'avez rien vu, votre maman ne vous croira pas et vous fera fouetter encore pour avoir menti!

On comprend que les parents se soient médiocrement souciés de faire apprendre à leurs enfants des rôles de ce genre, et qu'ils aient préféré aux *Jeux de la petite Thalie* les saynètes plus anodines de l'honnête Berquin.

Du reste, comme moraliste, Moissy vise plutôt à paraître hardi que délicat; ses *Pensées morales sur différents sujets*² ne rappellent pas plus Vauvenargues qu'elles n'annoncent Joubert :

On a beau, dit-il, vouloir épurer l'amour de tout sentiment qui inspire la jouissance, on en revient toujours au physique, par le chemin même que l'on prend pour s'en écarter³. — Chez les femmes, la fierté n'est point un moyen de vertu; ce n'est qu'un moyen de choisir en faveur de qui elles voudront bien en manquer⁴.

Sans illusion sur les sentiments intimes du beau sexe, il n'en est pas moins ardent féministe.

Nous autres maris, dit un de ses personnages, ne nous sommes-nous pas érigés en tuteurs qui ne rendent point de comptes? Ne voyons-nous pas jusqu'à des millions passer, par le mariage, dans nos mains, dont nous ne payons tout au plus que mille écus par an à celles qui nous les ont apportés en

1. *Les Jeux de la Petite Thalie*. IV, *Les Moineaux*, scène 1.

2. A la suite de *l'École dramatique de l'homme*.

3. *Pensées morales*, p. 149.

4. *Ibid.*, p. 145.

dot? Ma foi, je trouve qu'on a bien imaginé cela : autrefois nous achetions nos femmes, à présent, ce sont elles qui nous achètent¹.

Nous ne sommes pas loin, — sauf le style —, des véhémentes revendications de Marceline ; et voici une autre pensée que Figaro marquera de sa griffe :

Si les domestiques étaient aussi parfaits que nous l'exigeons d'eux, ils mériteraient de devenir les maîtres, et peut-être mériterions-nous de prendre leur place².

II

Mais Moissy prépare bien moins Beaumarchais qu'il ne reflète Rousseau ; à chaque page on sent l'influence du maître : comme lui, il voudrait des spectacles moins aristocratiques, plus accessibles à la foule³ ; le spiritualisme anticlérical qu'il professe⁴, n'est qu'un pâle reflet de la *Profession de foi du Vicaire savoyard* et de la *Lettre à Christophe de Beaumont* ; certains de ses petits proverbes ne sont que la mise en action des théories de l'*Émile*⁵ ; mais les premières pages du livre semblent surtout l'avoir frappé : non content d'invectiver, avec plus de conviction que de talent, les parents qui négligent pour les frivolités du monde l'éducation de leurs enfants, il imagine de donner une forme dramatique aux éloquents pages de J.-J. Rousseau sur l'allaitement maternel.

Il semble bien n'avoir été devancé par personne dans cette curieuse tentative : rien d'étonnant à cela, si l'on tient compte des susceptibilités du public, à cette époque : Armand, « privilégié du Roi pour les spectacles de Fontainebleau », était bien hardi déjà en faisant paraître sur la scène un bébé de quelques mois dont l'aspect attendrissant et les cris plaintifs⁶ opèrent

1. *École dramatique de l'homme*. IV, *Les femmes rusées* (scène III).

2. *Pensées morales*, p. 123.

3. *Ibid.*, p. 96 et sqq.

4. *Ibid.*, p. 158 et sqq.

5. Voyez notamment, *Jeux de la petite Thalie*, IV, *Les moineaux*.

6. VII, *Les deux médecins*.

innocemment la plus touchante des réconciliations¹. Mais quel accueil les spectateurs auraient-ils réservé à la *Vraie mère*, si jamais on s'était avisé de la représenter? La seule liste des personnages fait sursauter Grimm, le plus tolérant et le plus large des critiques du temps : « Les acteurs sont : la femme d'un négociant, accouchée depuis sept mois et nourrissant son enfant ; la femme d'un employé dans les fermes, enceinte et presque à terme ; la femme d'un marchand de draps, relevée de couches depuis neuf mois et demi ; et puis les maris de tout cela, et puis les enfants de sept et neuf mois, et puis la nourrice, et puis la sage-femme, et puis la garde des femmes en couches ; et puis c'est M. de Moissy qui accouche de toutes ces bêtises. » Et il conseille au malheureux dramaturge de « se faire recevoir à Saint-Côme en qualité d'accoucheur, moraliste..... à moins qu'il ne reçoive avant le temps la couronne du martyr par les mains des nourrices de Paris, pour avoir voulu ruiner leur état de fond en comble² ».

Moins dédaigneux que Grimm, ne nous arrêtons pas à la première page, et feuilletons un peu cette étrange production dramatique..... Médiocrement dramatique, à vrai dire ; les admirateurs de la « pièce bien faite » n'y trouveront guère leur compte : le sujet en est d'une rare simplicité, et l'auteur nous a fait grâce de ces intrigues puérilement romanesques dont ses confrères se croyaient alors tenus d'encadrer leurs déclamations humanitaires. Ici, les déclamations sont servies sans apprêt, au naturel ; et, si nous nous consolons sans peine de ne trouver dans la *Vraie mère* ni héroïne persécutée, ni père barbare, ni ces cascades de reconnaissances qui firent pleurer jadis et qui font sourire aujourd'hui, du moins aimerions-nous à y rencontrer une psychologie moins sommaire et un style moins naïvement pompeux.

Rien de plus mince que le sujet de la pièce :

1. Armand, *Le cri de la nature*, comédie en un acte en vers 1771 (Bib. nat. Y. th., 4220). Il s'agit, comme dans nombre de pièces de la même époque, d'un fils maudit par son père, à la suite d'un mariage secret.

2. Grimm, *Correspondance*. Août 1771. Édit. Tourneux, IX, 296.

Madame de Villepreux va bientôt jouir du bonheur d'être mère ; il s'agit de savoir si elle allaitera son enfant ou si elle le confiera aux soins d'une nourrice mercenaire. Et, trois actes durant, nous allons entendre plaider le pour et le contre. D'un côté, c'est la ligue de tous les bas intérêts et de tous les égoïsmes : la sage-femme, Madame Londois, et la garde-malade, Madame Léveillée, — deux commères madrées aux noms expressifs —, secondées par Monsieur de Villepreux, un mari qui adore les enfants, à condition d'en être débarrassé dès le jour de leur naissance. D'autre part, la bonne cause possède deux porte-parole d'une éloquence banale, mais intarissable : Madame Félibien, sœur de Madame de Villepreux, et son mari, honnête négociant, qui enferme de fort louables pensées dans des formules que Flaubert eût aimé à recueillir comme de savoureux spécimens de l'emphase bourgeoise. Enfin, après tous ces sermons et ces plaidoyers, les faits, — car, au troisième acte, on découvre le commencement d'un semblant d'action —, les faits vont parler eux-mêmes ; on assiste à l'un de ces tableaux saisissants, comme les recommandait Diderot : sur la scène on voit paraître ensemble deux poupons : l'un, l'enfant de Madame Félibien est tout resplendissant de santé, grâce aux vertus du lait maternel ; l'autre qu'une mère imprudente a confié aux soins d'une nourrice campagnarde, fait pitié avec son air souffreteux et rachitique, sa figure amaigrie et son bras estropié. Un si frappant contraste suspend les hésitations de la mère, ébranle l'hostilité du père, confond la mauvaise foi de la sage-femme. Dénouement logique et prévu : Madame de Villepreux nourrira son enfant.

On ne s'étonnera point de voir les partisans de l'allaitement maternel doués de toutes les vertus domestiques et sociales et les fauteurs de l'alimentation mercenaire, affligés des instincts les plus vils ou des travers les plus déplaisants. La sage-femme, la garde et la nourrice se livrent, de connivence, à toutes sortes de louches marchandages, et, quand leurs manœuvres sont démasquées, Madame Londois et Madame Léveillée ne s'en vont pas sans avoir décoché quelques insolences à la compagnie ¹.

Monsieur de Villepreux professe un scepticisme égoïste, relevé d'une pointe de libertinage, qui tranche avec le langage uniformément vertueux prêté par l'auteur à Monsieur et Madame Félibien. Au premier acte, celle-ci est en train de débiter à son fils des tendresses où l'amour maternel s'exprime dans le jargon philosophique alors à la mode :

L'amour, la nature, la raison, tout me parle pour toi, jusqu'à ce que tu puisses toi-même m'exprimer ton amitié et ta reconnaissance ¹.

Son beau-frère la surprend dans ses épanchements et se met à la plaisanter :

MADAME FÉLIBIEN. — Vous touchez au bonheur d'être père, ne tournez point en ridicule les sentiments les plus sacrés de la nature ; ou vous seriez un monstre, ou vous aurez votre tour.

MONSIEUR DE VILLEPREUX. — Quoi ! je pleurerai vis-à-vis d'un pareil marmot que j'aurai fait en m'amusant ? Allons donc, tu me donnes encore plus envie de rire.

MADAME FÉLIBIEN. — Oh ! là là ! patience, encore une fois vous aurez votre tour.

MONSIEUR DE VILLEPREUX. — Ma foi, je me crois le cœur fait comme un autre, et quand mon enfant mâle ou femelle reviendra de nourrice, qu'il ira bien tout seul, qu'il parlera de même, je crois qu'il me fera tout le plaisir que ces petits-êtres là font alors ; mais les premiers mois qu'ils ne disent mot et qu'ils ne font que crier, teter et dormir, qu'il faut les porter, les frotter, les laver, les torcher du matin au soir, tu crois qu'il me ferait un grand plaisir à voir continuellement ? Je ne suis pas de cet avis et je céderai très-volontiers ce plaisir-là à une nourrice ; j'y joindrai même tout l'argent qu'il faut pour en être débarrassé.

A ce moment, l'enfant fait à son oncle une assez vilaine grimace et paraît avoir sommeil.

MONSIEUR DE VILLEPREUX. — Bon ! tiens ! il a envie de dormir maintenant ; quelle singulière machine ! le voilà qui dort.

MADAME FÉLIBIEN. — C'est que vos propos ne l'amuse pas.

MONSIEUR DE VILLEPREUX. — Présente-lui le sein, va, cela l'amusera davantage, et moi aussi ².

1. Acte I, sc. iv.

2. Acte I, sc. v.

Ainsi s'entrechoquent dans tout le cours de la pièce, les arguments pour et contre l'allaitement maternel ; naturellement les premiers sont toujours victorieux, mais on ne peut pas dire que l'auteur ait étouffé la discussion et refusé toute éloquence à l'avocat du diable. Toutes les questions sont passées en revue : raisons philosophiques, raisons de sentiment, raisons morales et sociales, rien n'y manque. L'auteur nous a soigneusement avertis dans sa préface que « toute la partie dialectique qui se trouve dans ce drame est tirée de livres connus et approuvés par des certificats de la Faculté de Paris » ; et confiant dans cette documentation scientifique, il lance l'anathème aux femmes dénaturées qui se bornent à une « demi-maternité ¹ ».

(Les Demi-mères ! quel beau titre pour une pièce à thèse !) A quels dangers s'exposent les malheureuses en négligeant le plus sacré de leurs devoirs, c'est ce que nous apprend Madame des Aulnes en nous décrivant le mal bizarre dont elle est atteinte :

On me dit que ce n'est autre chose que des roideurs de nerfs, des crispations, que j'ai les fibres racornis (*sic*) ; j'ai pris des bains domestiques, de l'eau de veau, et avec tout cela je n'en suis pas mieux ; ils ont beau dire, j'attribue cet état au mauvais écoulement de mon lait ².

Voilà pour la mère ; mais pour l'enfant, c'est bien autre chose. Non seulement, « par cette intimité qu'il y a entre le physique et le moral, il suce, avec le lait d'une nourrice étrangère, ses passions, ses défauts et jusqu'à ses plus grossiers penchants ³ », mais souvent il reste « abandonné à lui-même,..... plongé dans ses ordures, dévoré par les insectes ». On lui donne « un sein fumant ; il en suce, il en dévore un lait enflammé ; ses entrailles palpitent encore de son agitation et de ses souffrances ⁴ ».

Ailleurs nous voyons quels traitements barbares certaines

1. Acte II, sc. I.

2. Acte I, sc. VIII.

3. Acte II, sc. I.

4. Acte III, sc. II.

nourrices infligent à ces pauvres petits êtres ; c'est l'une d'entre elles qui nous l'apprend elle-même ¹.

Pour le peu d'argent qu'on nous donne, déclare-t-elle, n'en faisons-nous pas assez de sevrer nos pauvres enfants avant le temps, ou de les faire chaumer (*sic*) pour le petit bourgeois que nous prenons, et quelquefois de supporter la vue de notre enfant mourant de langueur et de jalousie d'en voir un autre prendre la seule nourriture qui lui convienne.

Et de quelle affection se prive la mère ! En confiant ton enfant à une étrangère, dit Madame Félibien à sa sœur, « tu n'en feras qu'un ingrat envers sa nourrice, quand il faudra qu'il l'oublie, et un être insensible pour toi, quand tu voudras te remettre à ta place ² ».

Ces arguments et d'autres, d'un ordre plus général, quelquefois aussi plus délicat, sont discutés dans la scène capitale entre les deux beaux-frères, qui prend toute l'ampleur d'une conférence contradictoire ³ depuis l'incommodité des cris de l'enfant jusqu'aux rapports de l'allaitement maternel avec la repopulation, tous les côtés de la question sont abordés ; l'auteur n'a pas même été arrêté par les deux objections les plus scabreuses, la continence du mari et l'esthétique de la femme :

MONSIEUR DE VILLEPREUX. — Cela est fort bien, mais des maris, qu'en ferais-tu ?

MONSIEUR FÉLIBIEN. — L'amour paternel, chez eux, tempérerait leurs sens, une sagesse inspirée par la nature même les aiderait ; cette inaction nécessaire rendrait, par un pressentiment de l'âme, la moindre caresse équivalente au plus grand plaisir, sans compromettre l'existence de l'être à qui ils ont donné la vie ; enfin un véritable père aurait plus de motifs d'obtenir de lui une continence raisonnable, que de la brutalité d'un père nourricier qui n'y aurait pas le même intérêt ⁴.

1. Acte II, sc. II. Tout le passage est visiblement imité de l'*Émile*. Livre I : « Depuis que les mères méprisant leur premier devoir... etc., etc. Celle qui nourrit l'enfant d'une autre... etc. »

2. Acte I, sc. X.

3. Acte II, sc. I.

4. Acte II, sc. I.

Quant à la seconde difficulté, voyez comme un mari vertueux la résout aisément.

MONSIEUR FÉLIBIEN. — Tiens-tu assez à la grossièreté de tes sens pour ne regarder ces mamelles, respectable trésor de la nature, que comme un relief de pur embellissement, destiné seulement à orner la poitrine des femmes ?

Moissy a parfois d'étonnantes trouvailles d'expression ! Dans les *Deux frères* on rencontre déjà ce vers remarquable :

Et l'amour paternel est une serre chaude.

Mais l'épigraphe de la *Vraie mère* est d'une poésie plus intense encore ; ce sera notre dernière citation :

Partout à haute voix la nature le dit :
La véritable Mère est celle qui nourrit.

III

On voit quelle est au juste la valeur du drame de Moissy comme œuvre littéraire : une intrigue nulle ; des procédés d'exposition enfantins et monotones, des caractères grossièrement ébauchés, un style toujours banal, parfois ridicule, en voilà sans doute assez pour expliquer les railleries des contemporains et l'ignorance de la postérité. Aussi bien n'avons-nous point entrepris une réhabilitation posthume, et ne prétendons-nous aucunement, en exhumant la *Vraie mère*, revendiquer pour Moissy un peu de la gloire de Rousseau ou contester à son profit l'originalité des *Remplaçantes*. Nous avons voulu seulement faire connaître dans une rapide esquisse une de ces figures curieuses de bohèmes intelligents et incomplets, comme on en vit tant dans les dernières années de l'ancien régime, riches d'idées singulières et d'énergies sans emploi, manquant surtout de bon

sens et d'équilibre, dévorés du besoin d'innover, d'étonner et de scandaliser ; ils écrivaient le *Mariage de Figaro* quand ils avaient du talent ; quand ils n'en avaient point, ils composaient la *Vraie mère* ou quelque'une de ces innombrables pièces où l'on est étonné de rencontrer, parmi tant de banalités, d'incohérences et d'absurdités, des vues nouvelles, des pensées fortes, des mots heureux, que d'autres marqueront plus tard de leur empreinte et lanceront ainsi dans la célébrité.

15 mars 1903.

LA QUESTION DU FRANÇAIS
DANS LES
INSCRIPTIONS AU XVIII^e SIÈCLE

PAR F. GOHIN

La querelle des Inscriptions qui, au xvii^e siècle, mit aux prises les sectateurs du latin et les apologistes du français dut toute son importance et son intérêt à la guerre des Anciens et des Modernes, dont elle fut l'une des formes et des conséquences. Elle ne prit fin qu'avec la cessation générale des hostilités ; mais la victoire resta indécise. Les adversaires qui avaient entassé brochures, dissertations, livres et semblaient avoir épuisé en prose et en vers tous les arguments, bons ou mauvais, durent se contenter de garder leurs positions. En restant littéraire, un tel débat devait rester sans résultat. Il ne fallait rien moins qu'une intervention du pouvoir, pour décider laquelle de la langue latine ou de la langue française serait adoptée dans les inscriptions des monuments publics.

C'est en effet par un décret de la Convention que la langue française fut choisie comme langue officielle des inscriptions publiques. Je voudrais montrer comment au xviii^e siècle, la question avait peu à peu changé d'aspect et comment une assemblée politique fut amenée à clore le débat littéraire qui, au siècle précédent, avait pris naissance et s'était agité dans l'Académie.

I. VOLTAIRE

Au xviii^e siècle, il n'y a pas de médaille, d'estampe, de statue, de fontaine publique qui ne porte une devise ou une inscription.

A chaque fois la question se pose de savoir si la rédaction sera latine ou française. L'embarras était quelquefois grand pour ceux qui faisaient la commande; ceux qui la recevaient étaient eux-mêmes d'autant plus embarrassés que souvent on leur laissait le choix libre.

On peut voir par les comptes rendus de ses Mémoires, que l'Académie des inscriptions fournissait avec la même complaisance les inscriptions latines et les inscriptions françaises. En 1773, elle compose une inscription française « pour le cœur de Philippe le Bel, dans l'église des dames religieuses du monastère de Saint-Louis à Poissy ». En 1784, l'Académie rédige « une inscription française pour être placée au dessous du buste de M. de Suffren vice amiral de France à qui la ville de Salon vouloit consacrer un monument »; la même année, elle fait une médaille « dont la légende est Française », pour constater la découverte de la mine d'or de la Gardette en Dauphiné.

Les simples particuliers qui n'osent ou ne peuvent recourir à l'Académie, s'adressent à un académicien. Voltaire fut sollicité à plusieurs reprises par ses amis. Tout en s'exécutant avec bonne grâce, il se montre ennuyé de la besogne qu'on exige de lui. Il nous en donne les raisons qu'il est précieux de recueillir. M. de Locmaria lui avait demandé quelques vers pour une estampe de Maupertuis :

... Une inscription latine, lui écrit Voltaire, me déplait parce que je suis bon Français. Je trouve ridicule que nos jetons, nos médailles et nos louis soient latins. En Allemagne, en Angleterre la plupart des devises sont françaises; il n'y a que nous qui n'osions pas parler notre langue dans les occasions où les étrangers la parlent. Je sens très bien qu'il faudrait faire toutes les inscriptions en Français, mais aussi cela est trop difficile. La marche de notre langue est trop gênée; notre rime délaie en quatre vers ce qu'un vers latin pourrait facilement exprimer. Ni vous ni moi ne serions contents du chétif quatrain que voici :

Ce globe mal connu qu'il a su mesurer
Devient un monument où sa gloire se fonde;
Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire ou de l'éclairer.

Si vous voulez mieux, comme de raison, faites les vers vous-même ou, à

vosre refus, qu'il [Maupertuis] les fasse. Despréaux a bien eu le courage de faire son inscription » (éd. Moland, XXXVI, 82).

C'est avec le même humour qu'il essaya de se dérober, quand le fermier général Bouret lui demanda une inscription pour la statue du roi qui devait le visiter dans son fameux pavillon de la forêt de Rougeaux; c'est aussi par les mêmes arguments : « ...notre langue répugne au style lapidaire à cause de ses verbes auxiliaires et de ses articles... » (t. XLVI, p. 89). Pourtant Voltaire envoyait deux quatrains français¹ à choisir : décidément l'emploi de la langue latine sur un monument national lui paraissait trop ridicule. Puisque les règles de notre versification ne font qu'ajouter aux difficultés de notre langue, quelques-uns proposaient de composer les inscriptions en prose française. Voltaire avait eu l'occasion de donner là-dessus son opinion.

En 1763, Pigalle avait demandé à Voltaire une inscription pour la statue de Louis XV dont la ville de Reims lui avait confié l'exécution. Voltaire se plaint à Damilaville du mal que lui donne cette inscription (3 septembre 1763). Il écrit à Thiériot qu'on lui a donné une « terrible commission » ; il ajoute :

Notre langage gaulois n'est point fait pour les inscriptions. Quand vous voudrez du style lapidaire, commencez par retrancher les verbes auxiliaires et les articles.

Et comme Thiériot lui a conseillé de rédiger l'inscription en prose :

Je ne suis point, écrit-il à Damilaville (21 sept. 1764) de l'avis de frère Thiériot qui veut de la prose : notre prose française est l'antipode du style lapidaire.

Et au comte d'Argental (XLII, 577) :

Une inscription « ne doit point être, à mon gré, en prose latine pour un roi de France; elle ne peut être en prose française; le style lapidaire ne convient point à notre langue chargée d'articles qui rendent sa marche languis-

1. En 1746, Voltaire avait déjà rédigé de longues inscriptions en vers français pour une porte élevée à Nevers en l'honneur de Louis XV.

sante ; il faut deux vers, mais deux vers français détachés sont toujours froids ; c'est alors que la rime paraît dans toute sa misère... »

Bref, le ridicule a plus fait pour évincer le latin que les raisonnements des pédants pour le sauver ; et d'autre part si le français s'impose, c'est moins par ses avantages que par sa nécessité.

Voltaire a le mérite de poser et de résoudre le problème avec bon sens et avec précision : il ne s'embarrasse point d'arguments secondaires ; la question est littéraire, et il la traite en lettré. Dès ce moment, Voltaire le comprend, la langue latine est grandement menacée ; on devine aussi au ton légèrement impatienté de l'écrivain, à l'intérêt que ses amis semblent prendre à ses explications, que la question est alors d'actualité, et qu'à la moindre occasion le débat pourra reprendre et s'étendre.

II. LE PRÉSIDENT ROLLAND. — LE POÈTE ROUCHER ET LA POLÉMIQUE DU *Journal de Paris*.

Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, les Parlementaires s'occupèrent activement de réorganiser les études ; par opposition aux méthodes de leurs ennemis, ils prétendirent faire dans l'enseignement une place importante à la langue nationale. Le président Rolland en particulier ne négligea rien pour restituer au français la priorité sur le latin ; il consacra ses efforts à démontrer sa supériorité sur les autres langues. Dans sa haute et ferme conception de l'enseignement, dans son amour réfléchi du français, il allait jusqu'à renouveler toutes les habitudes de la pédagogie ; il déclarait que « l'étude des Langues Française, Grecque et Latine devrait aller de niveau, que ce seroit à la première qu'on devrait faire l'application des Principes de la Grammaire... et que dans tout le cours des Études, la Langue naturelle devrait être le point de comparaison auquel les autres seroient nécessairement rappelées ». (*Compte rendu relativement au Plan d'études, 2^e Partie, p. 127*).

Il s'indignait de voir donner en toute occasion la préférence à la langue latine sur la langue nationale, d'entendre « soutenir par exemple que les Inscriptions ne puissent être rédigées qu'en Latin ; ce système, ajoutait-il, (que je crois aussi faux qu'il est absurde d'habiller à la Romaine les portraits ou les statues des François) m'a toujours révolté. Il m'a paru humiliant pour notre langue... » (*Ibid.*, p. 127). Et déjà, en 1768, il se promettait de consacrer à ce sujet spécial toute une dissertation.

Elle parut en 1783, à la suite du *Plan d'éducation* dans le *Recueil de plusieurs des ouvrages de Monsieur le Président Rolland* (Paris, Simon et Nyon¹).

Cet opuscule ne contient pas moins de dix grandes pages in-8 : mais tous les arguments sont contenus dans les premières lignes.

Rolland ne suivra point les écrivains antérieurs qui ont traité la question ; il leur reproche de manquer de précision et de netteté : « sans faire étalage d'autant d'érudition, dit-il, je réunirai dans sept observations les raisons qui me paroissent militer pour faire les inscriptions en Langue françoise.

« 1^o Peut-on se flatter de parler correctement la langue latine, et croit-on que si Cicéron et les auteurs de la bonne latinité lisoient nos inscriptions, ils les approuveroient ?

« 2^o Il y a plus d'un siècle que Bouhours écrivoit que l'on parloit François dans toutes les cours de l'Europe.

« 3^o Les traités qui règlent le sort des empires se rédigent en François ; c'est dans cette langue qu'a été écrit le dernier traité entre les Russes et les Turcs.

« 4^o Dès le commencement de ce siècle le czar Pierre le Grand a établi des écoles françoises à Pétersbourg et à Moscou.

« 5^o Le consentement royal que donne le roi d'Angleterre aux villes se donne en françois par ces mots : le Roi le veut.

« 6^o Les inscriptions sont faites premièrement pour les citoyens, et sûrement il n'y a pas un dixième des François qui entendent le latin.

« 7^o Je crois pouvoir donner comme certain : 1^o que tous les Savants de l'Europe qui entendent la Langue Latine entendent aussi la Françoise : 2^o qu'il y a en Europe (en y comprenant les François) plus de personnes qui entendent le François, qu'il n'y en a qui entendent le Latin. »

1. Et en brochure à part, chez les mêmes éditeurs, en 1784 (Bibl. nationale, Z. Inv. 5113).

La conclusion est donc qu'il faut rédiger les inscriptions en français. Deux objections sont à prévoir. La langue française, dira-t-on, est sujette au changement, et il pourrait arriver à la longue que les inscriptions ne soient plus intelligibles ; on ajoutera que la langue française n'est pas aussi propre que la langue latine au style lapidaire. L'auteur répond par un développement assez long sur les œuvres des principaux écrivains du xvii^e et du xviii^e siècles ; leurs œuvres prouvent assez que notre langue est riche et souple, et peut se prêter à tous les styles, même au style lapidaire. Et en effet quelques inscriptions que Rolland transcrit suffisent, du moins il le pense, à montrer que la seconde objection n'est pas plus justifiée que la première.

Malgré les prétentions qu'annonçait l'auteur de serrer de près la question, on peut trouver que ses arguments sont plus nombreux que solides ; il serait facile de les ramener à deux ou trois ; ceux-là même qui prouvent l'importance et la dignité de notre langue paraissent superflus.

Il y avait, semble-t-il, à envisager deux points : peut-on se servir de la langue française dans la rédaction des inscriptions ? Et même si notre langue manque de la concision propre au style lapidaire, doit-on employer dans les inscriptions officielles la langue nationale ? M. le président Rolland a voulu trop prouver ; il s'égaré parfois dans des développements oiseux. Du moins il avait eu le mérite de reprendre le débat, et en le rattachant aux questions d'enseignement qui passionnaient alors le public, il lui donnait plus d'intérêt et d'importance.

Cette dissertation fut le signal d'une polémique qui s'engagea, dans le *Journal de Paris*, et dont les autres journaux de l'époque se firent l'écho. Il serait oiseux d'en rapporter tous les détails ; contentons-nous de donner quelques indications.

Le *Journal de Paris* insère le 13 janvier 1783 une « lettre de M. Roucher » en faveur du français, et le 25 janvier une réponse signée « un savant en *us* » en faveur du latin ; une seconde lettre de Roucher, parue le 7 février, provoque une seconde réponse du savant en *us* ; Roucher réplique le 27 février ; dans une lettre du 1^{er} mars, le président Rolland intervient dans le débat pour rappeler la dissertation publiée par lui, huit mois auparavant, et pour combattre

les idées du savant en *us*. Celui-ci, qui veut avoir le dernier mot, écrit une troisième lettre au journal et se découvre enfin : il se nomme Marcus-Antoni-us Despauteriolus. Quels sont ses arguments ? Ceux que faisaient déjà valoir au XVII^e siècle les partisans du latin, à savoir la fixité de cette langue désormais immortelle et les avantages de sa brièveté et de sa concision. Il n'y a rien là de nouveau. Roucher reprend lui aussi des arguments connus, la dissertation du président Rolland en particulier semble avoir inspiré ses lettres.

Mais il est une idée que Rolland et Roucher développent avec plus d'originalité et plus de complaisance que les autres : les inscriptions sont à leurs yeux un moyen d'éducation populaire. Singulière naïveté, n'est-il pas vrai ? Mais l'argument répond bien aux sentiments de l'époque. Sans doute en composant tant d'inscriptions latines sur le fronton des arcs de triomphe et sur les piédestaux des statues, l'on songeait plutôt à glorifier le roi qu'à édifier et à moraliser le peuple. Mais les temps sont changés. « Les inscriptions, dit Rolland, sont faites *premièrement pour les citoyens*. » Et Roucher déclarait qu'« une inscription est faite pour les citoyens ; car c'est de leurs contributions réunies que le monument public s'est formé ; n'isolez donc pas ce monument par une énigme qui ne sera connue que d'un petit nombre. Le latin oblige le peuple à sentir avec chagrin la différence que le hasard met entre un homme et un autre ».

Non seulement le français seul permet de mettre à la portée du « peuple » les devises les plus édifiantes, mais encore il convient naturellement à l'expression des idées les plus nouvelles ; c'est ce qui en recommande l'usage. Les érudits, à force de vivre parmi les curieux monuments d'Athènes et de Rome, ont un peu trop de mépris pour ce qui est moderne. Et en effet le latin sera bientôt traité en suspect, comme la langue du passé et des idées rétrogrades ; le français au contraire sera la langue de ceux qui regardent vers l'avenir.

On voit quel intérêt nouveau cette question empruntait aux circonstances et aux préoccupations du siècle qui finit. Aussi chacun intervient dans la polémique, ou tient à dire son mot et à prendre parti.

Linguet, qui fait allusion à la polémique du *Journal de Paris (Annales politiques*, t. XV, p. 40), semble pencher en faveur du latin ; Grimm, dans sa *Correspondance* (t. XIII, p. 496) admire « l'éloquence et l'érudition de M. Rolland », mais il ne partage pas ses idées.

Les partisans de Roland et de Roucher sont beaucoup plus nombreux. Le *Mercur de France* rend compte dans son numéro de septembre 1783¹, p. 73, d'une brochure intitulée : « *Examen de la question : Si les inscriptions des monuments publics doivent être en langue nationale.* » L'auteur qui, selon Barbier, se nomme Adrien-Jean-Baptiste Le Roi, ancien commissaire de marine, se range du parti de Roucher. L'opinion de B. de Saint-Pierre a plus de valeur ; à

1. Voir aussi *l'Esprit des journaux*, décembre 1783, p. 194.

propos du tombeau du dauphin et de la dauphine, destiné à la cathédrale de Sens et exposé dans un atelier du Louvre, il raconte qu'on y voit une allégorie antique, et que « pour éclaircir le sujet », on a placé de longues inscriptions. « Voilà, s'écrie B. de Saint-Pierre, un beau monument national ! Des inscriptions latines pour un peuple français, et des symboles païens pour une cathédrale ! » (*Études*, t. III, p. 217).

Entre tous les partisans du français, Séb. Mercier se distingue par la chaleur de sa conviction et l'ardeur de sa propagande. Cet ancêtre des journalistes nos contemporains a pratiqué le premier l'interview et le reportage ; dans son *Tableau de Paris* il a entassé des renseignements de toute nature. Sa curiosité fébrile et brouillonne se porte sur tout, et sur tout il a une opinion. Les événements de la rue et les œuvres de la littérature lui suggèrent des réflexions amusantes et piquantes ; car c'est en somme un esprit intelligent, ouvert et hardi, mais les moindres choses lui paraissent d'une gravité extrême, tant il met d'âpreté dans la discussion ; c'est quand il a maltraité ses adversaires qu'il croit avoir bien traité la question. Écoutons-le plutôt s'expliquer sur la querelle des Inscriptions. « Toutes les inscriptions sont en latin ; et d'où viennent les raisons qui propagent cette coutume absurde ? Approche, pédant en *us* ; dis-moi ce qui te porte à vouloir proscrire, même pour les monuments publics, la langue nationale ? *La langue latine a plus de précision*, soit. Eh bien ! l'inscription sera un peu plus longue. Pourvu qu'elle soit bonne et intelligible, qu'importe quelques syllabes allongées ? *La langue latine durera plus que la langue française*. Qu'en sais-tu, pédant ? Qui te l'a dit ? Comment oses-tu affirmer ce qui se passera dans mille ans ? Et pour qu'un savant du quarantième siècle puisse lire facilement ton inscription, faut-il que les trois quarts d'une ville ne sachent point ce qu'on a voulu leur dire.... Quoi ! jamais rien pour le peuple ! Il sera constamment étranger à toutes les jouissances de l'esprit et de l'âme.... Les pédants veulent qu'il n'entende jamais un mot consolateur, qu'il passe dans le monde avec le chagrin d'avoir vu jusqu'au monument public repousser ses interrogations, et user avec lui d'un langage superbe et inintelligible. Des inscriptions choisies et semées à propos dans la ville pourroient former un cours de morale et graver dans l'esprit du peuple des maximes courtes à l'usage de la vie.. » (*Tabl. de Paris*, ch. DXLIX, tome VII, p. 47).

Cette page amusante montre bien comment se posent alors les problèmes les plus rebattus. Insignifiante en elle-même, l'affaire des Inscriptions a pris tout à coup une importance des plus grandes ; ce n'est plus comme au siècle précédent, une question littéraire, c'est une question sociale et politique. On devine que la solution approche.

En attendant que la décision officielle d'une assemblée politique vienne clore le débat, on continue à graver des inscriptions

latines sur les statues et les monuments publics. Toutefois, on cherche à concilier les opinions adverses : on ne va pas jusqu'à placer, comme le conseillait Séb. Mercier, une inscription latine sur le côté de la plaque qui ne se voit pas, et sur le revers une inscription française; mais on mêle le latin et le français. Quand par exemple on établit la pompe à feu, chacun s'évertue en français ou en latin à célébrer l'union de l'eau et du feu; les uns y perdirent leur latin, les autres leur rhétorique. M. de la Mésangère fit un beau distique dans la langue de Virgile, mais M. de Sancy le traduisit en français; tout le monde fut content.

III. LE RAPPORT DE GRÉGOIRE A LA CONVENTION.

La question des Inscriptions était maintenant d'ordre politique; elle devait bientôt être mise à l'ordre du jour de la Convention.

Dès le 4 avril 1791, on avait décidé de graver au fronton de l'église Sainte-Geneviève l'inscription française : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante » (*Moniteur universel*, 5 avril 1791). La langue française était déjà substituée en fait au latin, avant de l'être en droit.

Le latin paraissait suspect aux révolutionnaires : c'était en latin que toutes les inscriptions royalistes et religieuses étaient rédigées. Or, dans la séance du 2 frimaire an II (20 nov. 1793), un membre de la Convention¹ « demande que l'inscription qui se trouve sur plusieurs édifices dans la ville de Dol : *Religio et justitia æterna urbis fata*, soit effacée ». La Convention approuve la proposition, décrète que cette inscription sera « remplacée par des légendes civiques », elle renvoie de plus au Comité d'instruction publique la proposition de « faire effacer toutes les inscriptions latines ». Quelques jours après, 15 frimaire (5 décembre 1793), le Comité nommait Boutroue rapporteur d'une pétition sur la suppression des inscriptions latines.

1. J'emprunte les renseignements qui suivent à Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instr. publ. de la Convention nat.*, tome III, p. 69, 71, 217 et 257.

Supprimer les inscriptions latines, c'était les remplacer par des inscriptions françaises : la proposition faite précédemment se trouva bientôt complétée. Le 7 nivôse, an II (27 décembre 1793) un membre du Comité d'instruction publique demande la radiation de toutes les inscriptions « qui ne sont point en langue française, et que de semblables inscriptions soient désormais proscrites ».

Le 19 nivôse (8 janvier 1794) le même Comité chargeait Grégoire de faire à la Convention un rapport sur la question des Inscriptions publiques et de présenter en faveur du français le décret qu'elle avait élaboré.

Grégoire présenta son rapport¹ le 21 nivôse an II. Voyons quelles raisons il fit valoir pour donner à la langue nationale sa dignité de langue officielle.

Son rapport est moins un réquisitoire contre le latin qu'un plaidoyer en faveur du français : Grégoire fait allusion tout d'abord aux querelles que la question souleva au xviii^e siècle et qui restèrent sans conclusion. « La difficulté renouvelée, dit-il, il y a dix ans² doit être résolue sous l'empire de la liberté, et comme les défenseurs officieux des langues antiques allèguent en leur faveur des arguments spécieux, permettez-moi quelques observations courtes et péremptoires. » Il les présente sous forme de réponses aux arguments des adversaires.

On peut distinguer dans le développement quatre idées principales :

1^o Les autres peuples, dit-on, se servent du latin. — « Ce qu'on nous cite comme un exemple à suivre n'est-il pas un abus à réformer? »

2^o Notre langue est fille du latin. — Mais « cette paternité n'anéantit pas nos droits ». Or, qu'il s'agisse d'exprimer des choses ou des sentiments modernes, n'est-il pas ridicule de recourir à une langue étrangère et inconnue du peuple? « Les monuments publics doivent lui rappeler son courage, ses triomphes, ses droits, sa dignité : ils doivent parler un langage intelligible pour tous, et qui soit le véhicule du patriotisme et de la vertu, dont le citoyen doit se pénétrer par tous les sens. »

3^o « Quelques écrivains reprochent à notre langue le défaut d'énergie. » —

1. Il est à la Bibliothèque nationale, Le ¹⁶ 2526, in-8^o.

2. Allusion à la brochure de Roucher dans le *Journal de Paris*.

Comment peut-on prétendre que « la multiplicité des articles dépare l'idiome....? Notre langue manquer d'harmonie! la langue de Corneille, de Pascal, de Fénelon, de Rousseau ». Sans doute, sous la royauté, la langue était timide ; mais « la raison, qui classe les hommes et les choses suivant leur degré d'utilité, doit avoir la même mesure quand elle en parle ; et sans doute il approche, le moment où les termes de *vache* et de *fumier*, par exemple, auront dans notre langage républicain une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité, tandis qu'on relèguera dans le style ridicule les mots de *princes* et de *courtisans* ».

4^o Les langues anciennes ont, ajoute-t-on encore, un grand avantage pour les inscriptions, elles sont invariables et fixées à tout jamais. — Mais Voltaire n'a-t-il pas déclaré que Pascal avait fixé notre langue ? Toutefois « il devait ajouter, *quant aux principes*, mais non *quant aux richesses*, car à cet égard elle fera d'heureuses acquisitions ». Notre langue se répandra avec l'amour de la liberté, et dès maintenant, elle est la mieux connue de toutes les langues. Le désir de Leibniz qui voulait un idiome universel commence à se réaliser : « notre langue reconnue pour celle de la raison par sa clarté deviendra par nos principes celle de la liberté ».

Voici la conclusion du rapporteur sur le premier article du décret : Ne faisons pas à notre langue « l'outrage de la repousser de nos monuments, tandis qu'elle reçoit les suffrages de l'Europe. Nous sommes loin de déprécier celle de ces antiques républicains dont nous chérissons la mémoire ; mais qui pourrait désirer sous aucun rapport d'être Grec ou Romain lorsqu'il est Français » ?

On a reconnu dans le rapport de Grégoire toutes les idées et le plan même de la dissertation de Rolland.

La Convention vota aussitôt le décret suivant :

« Art. premier. Les inscriptions de tous les monuments publics seront désormais en langue française.

Art. 2. Toutes les inscriptions des monuments antiques seront conservées.

Art. 3. Dans les monuments modernes les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité seront également conservées. »

Le premier article est le plus important puisque, seul, il engageait l'avenir, les deux autres ne faisaient qu'assurer la conservation des monuments et des inscriptions antiques. La question qui se discutait depuis un demi-siècle se trouvait résolue.

Une ordonnance de François I^{er} (10 août 1539) avait déjà stipulé que tous les actes de justice et de procédure seraient faits en français ; le décret du 10 janvier 1794 consacrait donc pour la

seconde fois d'une manière officielle la priorité de la langue nationale sur la langue latine. Mais depuis un siècle le latin a souvent reparu dans les inscriptions; à la faveur des réactions politiques il a continué à disputer au français le terrain perdu : sous la Restauration, l'inscription française placée au fronton du Panthéon en l'honneur des grands hommes fut grattée et remplacée par une dédicace qui était en latin. De plus, les vieux préjugés plaident encore pour la langue des Romains; aux yeux des architectes une inscription latine fait toujours plus bel effet; le peuple ne la comprend pas, mais il ne réclame pas, il semble même approuver. On doit enfin reconnaître que les partisans du latin avaient raison de soutenir que la syntaxe et la construction rigide de notre langue ne se prêtent pas au style lapidaire des inscriptions. Pourtant ne trouverait-on pas des maximes d'une grandeur et d'une concision tout antiques dans les vers de Corneille; qui ne sent pas tout ce que l'inscription du Panthéon perdrait, si elle était rédigée en latin? Et s'il fallait décidément renoncer à toute inscription un peu longue, la solution du problème n'est-elle pas trouvée depuis longtemps? Quand pour composer la devise républicaine, on a rapproché simplement trois des mots les plus beaux de notre langue, on n'a rien sacrifié de la concision et de la clarté qui conviennent aux inscriptions publiques; en latin, cette devise aurait-elle encore son éloquent majesté? Mais quoi! la force du préjugé est si grande que tout récemment, à l'occasion de fêtes grandioses, on inscrivait les mots *Pax et Labor* au bas des mâts où flottait le drapeau national. En vérité les mots français *Paix et Travail* n'auraient pas été plus encombrants; rédigée en latin, la devise semblait un ornement pédantesque, banal et obligatoire; rédigée en français, elle aurait pris une tout autre signification; elle aurait été comme la formule des aspirations d'un peuple.

L NON MOUILLÉ + Y

PEUT-IL SE RÉDUIRE A Y ?¹

PAR P. HORLUC

L initial, non mouillé, suivi de *y*, peut-il disparaître devant *y* ?

C'est M. Clédat (*Revue de philologie française*, XV, p. 310-312) qui a eu le mérite d'appeler l'attention sur cette question. Des exemples qu'il cite, il semble résulter clairement que cette élimination de *l* initial en pareil cas est possible. Le lyonnais *Youna* paraît bien correspondre à *Léonard*, comme *Yonnais* correspond à *Lyonnais*. Et ces exemples ne sont pas isolés, ni restreints au Lyonnais. Dans la région roannaise (Sevelinges, Lagresle, Cours, Thizy), voici *yò* (= liard), *yeù* (= lieue), *yeùnè* (= lyonnais), *yè* (= lier), *yasson* (= liasse), *yèn* (= lien), *you* (= lieur), *youré* (= liure). Dans une partie des départements de Saône-et-Loire, du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs, « l'article s'est fondu avec l'yod initial du mot *iò* (= eau), si bien que ce mot présente l'exception apparente de s'employer toujours sans article ». Les exemples abondent aussi dans la région rhodanienne : *hiame*, pour *liame* (= lien); *hiasso* (= liasse), *hiard* (= liard) et ses dérivés *hiardau*, *hiardeja*, *hiardo*; *hiè*, pour *liè* (= lit), *hièume*, pour *lièume* (= légume), *hiéuro*, pour *liéuro* (= livre), *hio* pour *lio* (= lieu), etc.². Passons au limousin. M. Chabaneau (*Grammaire limou-*

1. *Lb* = l mouillé ; *y* = i semi-consonne ; *ou* = diphtongue.

2. *Dictionnaire* de Mistral.

sine, p. 93) cite non seulement *yé*, pour *lié* (= lit), *youn*, pour *lioun* (= lion), mais encore — formes plus remarquables — *yinge* (= linge), *yibertá* (= liberté). On peut y ajouter, de Mistral, *ia*, pour *lia* (= lier), *iam* (= lien). « Aux portes de Paris, dans la partie du département de Seine-et-Oise comprise entre Rambouillet et Étampes, remarque M. H. Yvon¹, on entend dire couramment : « un *yève* », et l'on peut entendre crier : « au *yève* ! au *yève* ! » En Normandie enfin, M. Ch. Guérin de Guér note à Pertheville-Ners la forme *yèvre* (= lièvre)². Ainsi, sur les points les plus divers de la France, Normandie, Ile-de-France, Limousin, Roannais, Lyonnais et environs immédiats ou non (région rhodanienne, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Jura, Doubs), sur tous ces territoires on trouve des exemples de la réduction à l'initiale, de *l + y* à *y*.

Ce phénomène que l'on constate à l'initiale, il serait surprenant qu'on ne le vît point se produire aussi à l'intérieur des mots. Et en effet M. Yvon nous atteste qu'à Angoulême l'on rencontre les graphies *souyer*, *rouyer* et *míyeu*, au lieu de *soulier*, *roulier* et *milieu*³.

Voilà un fait phonétique qui semble bien établi. Les exemples n'en manquent point, des exemples autorisés et qui proviennent de régions fort diverses.

Faut-il cependant, d'ores et déjà, l'admettre sans conteste ?

Et d'abord, avant même d'examiner les exemples donnés, une remarque s'impose : c'est que ce phénomène phonétique, pourtant bien constaté, semble-t-il, par l'expérience, ne laisse pas d'être très surprenant. Car si on comprend aisément qu'un son complexe, comme *lh*, se réduise soit à *l*, soit à *y*, il est plus difficile de voir pourquoi dans la syllabe *ly* (= *l + y*), composée de deux sons parfaitement vivants l'un et l'autre, et restés, dans la prononciation, parfaitement distincts l'un de l'autre, la consonne initiale disparaîtrait. Il n'y aurait pas là un cas de simplification, comme dans la réduction de *lh* à *y*, mais la

1. *Revue de philologie française*, t. XVI, p. 310.

2. *Bulletin des parlers normands*, 5^e année, p. 451, et *R. de ph. fr.*, XV, p. 312.

3. *Rev. de phil. fr.*, XVI, p. 310.

chute, ni plus ni moins, sans qu'aucune difficulté particulière de prononciation vienne l'expliquer, d'une consonne initiale ordinairement très solide ¹.

Il y a deux causes principales d'erreur dans l'étude de ce son *lh* : d'abord les diverses graphies (on sait combien on a hésité et on hésite encore en France, sur la manière de le représenter); puis les rapprochements avec le français d'aujourd'hui, dont on se laisse aller à prendre les formes, non seulement comme terme de comparaison, mais encore comme point de départ.

C'est *Youna* = *Léonard* qui semble avoir donné l'idée de cette théorie. Mais *Youna* représente-t-il bien réellement *Léonard*? Ce n'est certes pas en français que les maçons de la Creuse venus à Lyon disaient, à l'occasion, leur prénom traditionnel et caractéristique. Il y en a au moins une bonne raison, c'est que naguère bien peu eussent été capables de parler français; et à présent encore, dans leurs conversations entre eux tout au moins, c'est bien le patois natal qui est leur langage ordinaire. Au lieu de traduire leur prénom, ils le prononçaient et le prononcent donc tel quel : *Lhóunâr* ². C'est *Lhóunâr* qui a passé en Lyonnais très régulièrement sous la forme *youna*. Très régulièrement? Au moins en ce qui concerne *r* final, qui est tombé depuis longtemps en Lyonnais ³. Quant à *l* mouillé, qui nous intéresse précisément ici, il se rencontre fréquemment à l'initiale. Nizier du Puitspelu, qui représente ce son par *li*, donne, par exemple : *liaquo* (= *lhakô*), lapper; *liardassou* (= *lhardassou*), homme riche et très avare; *liassi* (= *lhassi*), petit fagot, ou glace; *Liaudo* (= *Lhódo*), Claude; *liéno* (= *lhénô*), glaner. En revanche, à l'intérieur des mots *lh* intervocalique s'est déjà réduit à *y*. Ex. : *cramalhi*, prononcé *cramayi*,

1. Il y a un certain nombre de mots où cette chute s'est produite mais c'est toujours par confusion avec l'article éliidé. Comp. pour ces mots A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. 21.

2. Parler de Faux-la-Montagne (Creuse).

3. V. Philippon, *Phonétique lyonnaise au XIV^e siècle*. C'est au XIV^e siècle que *r* final commence à tomber en lyonnais.

écraser¹. Si bien que *youna* offre le premier exemple de cette transformation à l'initiale². Pourquoi devance-t-il, dans cette voie, les autres mots ? Il ne faut peut-être pas chercher à l'expliquer. On remarquera cependant que c'est un mot « étranger », et un mot « isolé » : il n'a ni dérivés ni composé auxquels son sort se trouve lié.

Les exemples empruntés au limousin semblent, à première vue, plus concluants. Cependant on peut observer qu'en limousin même, sur un autre point au moins du territoire attribué à ce dialecte par M. Chabaneau dans l'avant-propos de sa *Grammaire*, *lh* se trouve, dans tous les mots, uniformément conservé. Ex. : *lhoun* (= lion), *lhé* (= lit), *lindze* (= linge), *lhibertò* (= liberté). De même *lhá* (= lier), *lhian* (= lien)³, etc. A elle seule, cette observation pourrait paraître décisive. Mais il y a mieux : *Grammaire limousine*, p. 93, ce n'est pas *lioun*, ni *liam*, ni *lié* qu'il fallait lire, mais bien *lhoun*, *lham*, *lhé*. C'est ce que déclare M. Chabaneau lui-même un peu plus loin, p. 98 : « Cette condensation de *li* en *lh* se produit dans notre dialecte en initiale comme dans le corps des mots ; ainsi nous prononçons *lham*, *lhoun*, *lhé*, des mots que, pour ne pas dérouter le lecteur, nous continuons d'écrire, d'après l'orthographe classique, *liam* (ligamen), *lioun* (leonem), *lié* (lectus). » Voilà bien la conséquence de ces multiples graphies d'un même son. On dérouta le lecteur justement parce qu'on se préoccupe trop de ne pas le dérouter⁴.

1. Nizier du Puitspelu, *Phonétique lyonnaise*, 164, 2^o C.

2. C'était bien l'opinion de Nizier du Puitspelu qui ajoute, à propos de ce même mot *youna* : « *lh* est devenu *y* comme lorsqu'il est médial. » — La forme *yonnaïs* en offre un autre exemple. Car *yonnaïs* ne peut être que la prononciation à la française de *Lbonnaïs*, forme régulière du mot dans le parler de la région. La prononciation courante de *Lyon*, *Lyonnaïs* provient de la graphie du mot mal interprétée.

3. Parler de Faux-la-Montagne (Creuse).

4. On s'y trompe d'autant mieux que M. Chabaneau a commencé par dire très nettement : « Nous figurerons toujours *l* mouillé par *lh*. » — Cette exception en faveur de la graphie *li* est restreinte, je crois, à l'initiale.

Nous pourrions faire des remarques analogues pour les autres exemples relevés¹. Mais il suffira, semble-t-il, de constater que si *lh* n'existe plus, tant s'en faut, dans tous les parlars romans, et en particulier dans les parlars de France, il n'en est pas moins certain qu'il a existé dans presque tous. « En fait, dit M. Meyer-Lübke², ce phonème apparaît partout en dehors du sarde du sud. »

Et ce qui est vrai pour l'initiale ne l'est pas moins pour l'intérieur des mots. Il est évident que les graphies *souyer*, *rouyer*, *mিয়েu*, ne sont pas le fait de lettrés et que ces formes doivent faire remonter non pas au français *soulier*, *roulier*, etc., mais bien à des formes populaires correspondantes, qui ne sauraient être que *soulhé*, *roulhé*, *milhieu*.

Conclusion : *y*, initial ou non, peut provenir de *l + y*; mais

1. En voici quelques-unes :

1^o Région rhodanienne. — Voir abbé Devaux, thèse française, p. 342-343 : « Aujourd'hui *ly* conserve très généralement le son propre de *l* mouillée qui a disparu dans le français parisien. A Avignon, remarque Diez (I, p. 398 de la trad. française), en comparant le provençal ancien et le provençal moderne, *lh* devient *y*. A côté des formes rhod. actuelles *lia*, *ia*, *lièuro*, *hièuro*, etc., Mistral donne comme formes anciennes (rom.) *lhiar*, *lhioura*, etc.

2^o Région lyonnaise. — Pour *y* provenant de *ll* (= *lh*) dans certaines parties de l'Ain, de la Haute-Savoie, de l'Isère, du Rhône, de la Loire, de la Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs, voir *Rev. de Phil. fr.*, t. XV, p. 206. — Comp. encore, pour le Jura et la Saône-et-Loire, t. XIV, p. 204; pour l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère, p. 215-217; pour le Doubs et la Haute-Saône, XV, p. 20-21.

En ce qui concerne spécialement le mot *iô* (= l'eau), comp. la forme *gliau* que Molière met dans la bouche de Pierrot (*Don Juan*, II, 1). Il y a bien eu fusion de l'article avec *y* initial; mais le premier pas de cette fusion a été le mouillement de *l*, ce qui a rendu l'article méconnaissable. Comp., dans le parler de Faux-la-Montagne, le mot *lhivèr* (= hiver). Mais là, on répète aujourd'hui l'article : *lou lhivèr* (= l'hiver).

3^o Normandie. — Du Ménil, *Dictionnaire du patois normand*, s.-v. *lian* (= gland) : « On a d'abord dit *glian*, comme on le fait encore en beaucoup d'endroits. » *Glian* = *lhan*. Diez (trad. franç., I, p. 197), outre *glian*, cite les formes *clioche* (= clocher) et *encliume* = enclume.

2. Traduction française, tome I, p. 465, § 514.

il n'en provient pas directement ; il a fallu d'abord que *l* se soit mouillée au contact de *y*. On a le processus suivant :

$$l + y > lb > y^t.$$

Il en est donc, dans les parlers français, sur ce point, exactement comme dans le français proprement dit (à l'intérieur des mots) et dans les autres parlers romans.

1. Cette conclusion n'est nullement en contradiction avec les remarques de M. Clédât (*l. c.*). M. Clédât a justement observé que *l + i en hiatus* français pouvait aboutir à yod ; il ne s'est pas occupé du processus de cette transformation. La présente étude a précisément pour but de montrer qu'elle s'est toujours produite par l'intermédiaire de *l mouillée*. M. Clédât veut bien nous écrire qu'il est, sur ce point, « entièrement de notre avis ».

HISTOIRE DU MOT « IDYLLE »

PAR C. KATTEIN

Les explications que l'on donne sur l'origine et l'acception du terme *idylle* ne sont guère satisfaisantes au point de vue purement philologique. On s'est fait, depuis des siècles, des illusions sur l'étymologie et sur le sens original du mot. De nos jours même, des indications erronées ne cessent d'être présentées, bien qu'il ne manque pas de vérifications qui tendent à la réalité¹. Cette considération m'a décidé à cette étude où je vais retracer l'histoire de ce mot et éclaircir en même temps les quelques points qui me semblent obscurs.

Tout d'abord examinons l'origine du mot *idylle*. Le terme εἰδύλλιον ne figure point dans le vocabulaire de la langue grecque de l'ancienne époque. En effet, on n'en connaît aucun exemple justificatif. Il est vrai qu'une trentaine de poèmes qui nous sont parvenus sous le nom de Théocrite, portent au frontispice comme étiquette le mot : Εἰδύλλια. Mais il est certain que ce titre ne remonte pas à Théocrite même. D'où provient-il donc alors ? Voilà la question qui s'impose tout d'abord.

M. Alfred Croiset² dit que « ce nom appartient sans aucun doute au grammairien qui forma le premier recueil de « petites pièces », de pièces détachées ou « pièces choisies » (ἐκλογαί) de Théocrite ». On ne peut admettre cette opinion ; car on ne retrouve absolument aucune trace qui accuse la présence du titre à cette époque-là, ni chez Virgile, ni dans les anciens commentaires des poètes bucoliques. Dans la fameuse épigramme qui prétend que le gram-

1. P. ex. W. Christ, *Rapport de la 26. Philol.-Versam. zu Wurzburg*, 1868, p. 49 et suiv.

2. *Hist. de la litt. grecque*, t. V, p. 183, Paris, 1899.

mairien Artémidore a recueilli les Muses bucoliques, on lit les mots concluants : ἐπὶ τῇ ἀθροίσει τῶν βουκολικῶν ποιημάτων. Ensuite dans les documents (4 pièces) qui se placent, dans nos manuscrits, devant les idylles de Théocrite, on ne trouve que τὰ βουκολικά ou βουκολικὸν ποίημα comme titre de ce genre de poèmes.

Pour établir l'époque où le titre εἰδύλλια a commencé d'être attribué à un recueil de pièces théocritéennes¹, deux témoignages nous fourniront quelque appui, à savoir ceux de Suidas (x^e siècle) et d'Eustathe (xii^e siècle).

Suidas, dans son catalogue, ne mentionne pas encore εἰδύλλια parmi les autres titres rapportés à Théocrite : il cite tout simplement τὰ καλούμενα βουκολικά ἔπη. Mais Eustathe, le célèbre *maistor rhéloron*, atteste que les poèmes de Théocrite ont reçu à cette époque-là l'épigraphie εἰδύλλια, et il en parle dans les termes très remarquables que voici : δῆλον δὲ ὡς αἱ ἐπινίκιοι ᾄδαί τοῦ Πινδάρου καὶ εἴδη τουτέστι ἰδέαι χάριν σεμνότητος ὀνομάζονται, ὅπερ ὑπερκορισθὲν εἰς εἰδύλλια ἐπιγραφὴ γέγονε τοῖς Θεοκρίτου ποιήμασι². «... εἴδη ce qui est devenu, en diminutif εἰδύλλια, épigraphie aux poèmes de Théocrite », c'est ainsi qu'il faut traduire les derniers mots du passage grec.

Ces deux témoignages rapprochés nous amènent à fixer la naissance de ce titre (Théocritéen) entre le x^e et le xii^e siècle environ. Toutes les autres circonstances que l'on peut alléguer, y concordent à merveille. Il faut souligner principalement ce fait que les poésies de Théocrite ne sont jamais citées sous le titre εἰδύλλια dans les siècles antérieurs à l'époque d'où datent nos manuscrits³.

Cette conclusion admise, on voit qu'il s'agit là d'un terme savant, d'un titre arbitraire, d'un mot appliqué peut-être par

1. M. W. Christ, *l. l.*, se pose la même question, mais il renonce à la résoudre.

2. Cf. *Vie de Pindare*, chez Aug. Böckh, éd. des schol. de Pind., Introd.

3. Les citations ne sont pas trop nombreuses : En voici quelques-unes : Ps.-Longin, π. ὕψους (I^{er} s.) : (Θ) ἐν τοῖς βουκολικοῖς. — Quintilien, X, 1, 55 (I^e s.). — Terentianus Maurus (III^e s.) — Macrob. *Sat.* V, 2. 4 (IV/V s.) — Jul. Synesios (IV/V s.). — Georgios Choiroboskos (VI^e s.). — Eustathius Macrembolita (*Erotici script.*) (IX^e s.). — Nicetas Eugenianus (XII^e s.), d'autres encore.

suite d'un malentendu. Il fut choisi par les érudits byzantins évidemment par rapport à certains poèmes de Pindare qui portaient, depuis les temps les plus anciens, en tête le mot εἶδος, et finirent par être nommés eux-mêmes εἶδη. Le passage d'Eustathe prouve en même temps qu'on ignorait alors le véritable sens du mot εἶδος, tel qu'il figurait en tête des odes triomphales de Pindare qui nous sont parvenues.

C'est le genre du rythme musical qui était ainsi caractérisé. On connaît nombre de témoignages qui manifestent que les anciens musiciens et métriques grecs se sont également servis du mot εἶδος comme d'un terme technique¹. Il paraît que les savants byzantins ayant perdu la juste interprétation de l'étiquette, ont fini par expliquer le mot εἶδος dans un sens plus général, entendant par εἶδη tout simplement des poèmes lyriques. A cet égard Aug. Böckh (*l. l.*, introd., p. XXI) a jugé avec sagacité en disant : « *Quin nescio an ob ipsam metricorum melicorumque modorum diversitatem lyrica carmina singula coepta sint εἶδη vocari.* » — M. V. Christ, *l. l.*, a développé la même idée avec plus de détails.

C'est donc par rapport aux poèmes de Pindare désignés comme εἶδη qu'on avait attribué à ceux de Théocrite le même titre en diminutif². Peut-être a-t-on voulu ainsi marquer l'infériorité de ces derniers en comparaison des premiers.

N'oublions pas non plus que Pindare et Théocrite furent traités à peu près par les mêmes personnages ; on rencontre du moins les mêmes noms parmi les anciens commentateurs de l'époque byzantine. Ne serait-ce pas par suite de cette circonstance que les poèmes de l'un et de l'autre se trouvent souvent réunis dans le même volume-manuscrit, ainsi dans le Vaticanus nr. 915 ; Vatic. nr. 1311 ; Ambrosianus nr. 222 ; Mediceus nr. 37. Pindare est également allégué par celui qui a composé l'hypothèse de la première idylle théocritéenne.

Reste à savoir quelle signification réelle on a voulu attacher alors au terme εἰδύλλιον. A titre de renseignements, consultons d'abord les scholies, presque l'unique source en cette matière.

1. Cf. W. Christ, *l. l.* — Ruelle, *Études sur l'ancienne musique grecque*, Paris, 1875, surtout manuscrit de Madrid n° 62.

2. Pour la formation du mot εἰδύλλιον, comparez ἔπος qui a donné ἐπέλλον.

On en trouve une conçue en ces termes :

Περὶ τῆς τῶν βουκολικῶν ἐπιγραφῆς. Θεοκρίτου Εἰδύλλια Βουκολικά. Ἰστέον, ὅτι Εἰδύλλιον λέγεται τὸ μικρὸν ποίημα, ἀπὸ τοῦ Εἶδος, ἡ θεωρία· οὐκ Εἰδύλλιον παρὰ τὸ Εἶδω, τὸ εὐφραίνω. Ἄλλως. Εἰδύλλιον λέγεται, ὅτι εἶδος ἐστὶν ὁποῖόν ἐστι λόγος. ὑποχωριστικῶς λέγεται Εἰδύλλιον.

Voilà une tentative visant à éclaircir une chose qui comportait, à cette époque-là, assez d'obscurité et d'incertitude. La curieuse manière de faire cette observation, le tâtonnement qui s'y remarque, mettent en évidence que le mot n'était plus ni vraiment usité ni bien connu chez les érudits de ce temps-là. On l'expliquait par « petits poèmes », explication qui découle facilement, il est vrai, de la nature et de l'étymologie du mot. Déjà Alde l'adopta dans son édition de 1495 en plaçant en tête du livre l'épigraphe :

Θεοκρίτου εἰδύλλια τοῦτ' ἐστὶ μικρὰ ποίηματα.

Alde a ainsi beaucoup contribué à mettre en vogue cette interprétation de εἰδύλλια.

Mais des scrupules sérieux nous font douter que cette interprétation soit bien justifiée, ou concordante avec l'acception de ceux qui ont lancé les premiers cet intitulé. Car, à vrai dire, la plupart des poèmes théocritéens sont d'une étendue si considérable qu'ils ne peuvent qu'à peine être caractérisés comme de « petits poèmes ». P. ex. l'id. I est de 152 vers ; l'id. II de 166 v. ; l'id. V de 150 v. ; l'id. VII de 157 v. ; plusieurs autres dépassent encore 100 vers ; la plus courte, l'id. XII, comprend toujours 37 vers.

Il y a plus. Chez les anciens théoriciens grecs et latins le mot εἰδύλλιον (idyllium) a été très probablement en usage. Il n'y en a aucun témoignage grec, mais, chose curieuse, on en connaît trois dans la littérature latine : C'est Pline le Jeune (fin du 1^{er} siècle après J.-C.), Ausone (IV^e s.) et Isidore, évêque de Séville (VI^e-VII^e s.), qui nous les fourniront. Pline (*Lettres*, IV, 14, 9) dit ceci : « *Proinde sive epigrammata sive idyllia sive eclogas sive, ut multi poemata seu quod aliud vocare malueris licebit voces, ego tantum hendecasyllabos praesto.* ». Il s'ensuit indubitablement que Pline entendit par « idyllia » de petits poèmes lyriques, de divers sujets sans aucun caractère particulier. — On rencontre à peu de chose près la même acception chez Isidore (*Orig.*, I, 38, 21) : « *Poesis dicitur graeco nomine opus multorum librorum, poema unius, idyllicon paucorum versuum.* ». — Dans ce passage il faut observer la forme déjà altérée (idyllicon) d'une part, et d'autre part le sens aussi modifié, « poème de peu de vers ».

Vers la fin du IV^e siècle le poète gaulois Ausone avait repris ce terme en intitulant : « *edyllia* » un groupe de ses poésies.

En ce qui concerne la forme (*edyllia*), les philologues anciens et modernes se sont fait illusion sur l'origine de cette variante du nom. Il ne faut pas cependant oublier que la langue latine, surtout en Gaule, s'était déjà fort altérée à cette époque-là, en particulier au point de vue phonétique. Ausone, en qualité de Gaulois, prononçait le mot grec *εἰδύλλιον* en latin comme *edyllium*, soit par principe, soit pour des raisons phonétiques de son temps, dont il tenait compte. — Au demeurant Corradini, *Lex. tot. Latin.*, préfère la forme « *edyllium* » en disant : « *rectius prima syllaba per « e » scribitur* ». Chez Ausone le mot *edyllium* ne dénote, il faut le remarquer, ni un poème de peu de vers, ni un poème de genre bucolique. En fait les pièces de ce groupe sont d'une longueur très diverse, souvent considérable (p. ex. l'id. X, intitulée *Mosella*) et traitent différents sujets, dans une suite bigarrée, jamais pourtant un sujet proprement bucolique. Ausone désigne l'idylle *ii* dans une lettre qui la précède, comme *epyllium*, si ce n'est pas une faute d'écriture.

Par conséquent Ausone emploie le terme dans un sens identique au sens théocritéen.

Tout bien pesé, nous sommes portés à croire que celui qui s'est servi le premier d'*εἰδύλλια*, a voulu prêter un sens collectif à cette dénomination. En effet il s'agit chez Théocrite d'un recueil renfermant des pièces très diverses non seulement par leur étendue, mais encore par le genre et les sujets. C'est pourquoi l'interprétation *μικρὰ ποιήματα* nous paraît trop peu précise et exacte. Aussi émettons-nous l'opinion que le véritable sens d'*εἰδύλλια* devait être : *ποικίλα ποιήματα* ou poèmes mélangés. Tel est en réalité le caractère du recueil théocritéen qui s'est conservé sous ce titre. — A l'appui de notre opinion nous faisons ressortir certaines allusions qui se trouvent dans les anciennes scholies.

Ιο. Πᾶσα ποίησις τρεῖς ἔχει χαρακτηρισ, διηγηματικόν, δραματικόν καὶ μικτικόν. τὸ δὲ Βουκολικόν ποίημα μίγμα ἐστὶ παντός· εἴδους, καθάπερ συγκεκραμένον· διὸ καὶ χαριέστατον τῆ ποιικιλίᾳ τῆς φράσεως, μᾶλλον δὲ τῆς κράσεως, ποτὲ μὲν συγκείμενον ἐκ διηγηματικοῦ, ποτὲ δὲ ἐκ δραματικοῦ, ποτὲ δὲ ἐκ μικτοῦ, κτλ.

ΙΙο. Πῶς οὐκ ὑπογράφονται ταῦτα τὰ ποιήματα Διάλογοι (διαλέγεται γὰρ ἔντισι πρόσωπα), ὡς καὶ τὰ τοῦ Λουκιανοῦ; Οὐκ ἤθελεν ὁ ποιητῆς θεῖναι ἀλλοίαις καὶ ἀλλοίαις ἐπιγραφάς, ἀλλὰ μίαν ἀρμόζουσαν πᾶσι τοῖς ποιήμασι

αὐτοῦ. Εἶδος γὰρ λόγου ἐστὶ καὶ τὸ διηγηματικόν, καὶ τὸ δραματικόν, καὶ τὸ μικτόν· καὶ διὰ τοῦτο ὁ πεγράφησαν εἰδύλλια.

Celui qui a rédigé la scholie II reconnaît lui aussi, semble-t-il, la valeur collective du mot εἰδύλλια. Il est vrai que l'un et l'autre scholiaste insistent également sur une distinction qui touche la forme extérieure, où se représente chaque εἰδύλλιον (εἶδος διηγηματικόν, δραματικόν, μικτόν), sans regarder le fond. Mais le sens général et un peu vague même du mot était, on ne saurait le nier, tout à fait propre à être généralisé. C'est ainsi que la signification fut transférée de la forme au sujet qui s'appropriait cette forme. Ce procédé sémasiologique que nous supposons ici, n'est pas sans analogie. On peut renvoyer à cet égard à quelques autres termes, comme : νόμοι = poèmes lyriques ; ἐποδοί, terme métrique, mais finalement caractérisant le genre, p. ex. les Épodes d'Horace ; ainsi Pline le Jeune cite (v. plus haut) « hendecasyllabos » comme terme synonyme de ποῦματα (petits poèmes) ; le mot français *lais* semble être du même genre¹. Voir là-dessus G. Paris, *Litt. franç. au moyen âge*, § 55.

C'est donc la variété des sujets, le caractère de mélanges qu'on a voulu exprimer, à mon avis, par le titre εἰδύλλια. En effet, il y a, dans le passage I, une allusion assez visible à cette variété que voici : βουκολικὸν ποίημα μίγμᾶ ἐστὶ παντὸς εἶδους, διὸ καὶ χαριέστατον τῆ ποιικιλίᾳ τῆς φράσεως. — Rappelons à ce propos que Nonnos (v^e s.) a appelé son poème épique un ποιικίλον εἶδος à cause de la variété des matières qui s'y trouvent traitées². — Corradini, *Lex. tot. Lat.*, donne, sous le mot : edyllium, une semblable explication en écrivant : « poëmatium quo aliquid describitur et poëtici coloribus depingitur. Sic appellantur varia opuscula brevia illa quidem, epigrammatis tamen longiora. » Il est à regretter que Corradini n'indique pas la source où il a puisé sa définition. Parmi les philologues modernes aussi quelques-uns ont entrevu un peu vaguement la même signification³.

1. Cf. aussi *rime* en italien, les *Rime* (chansons) de Pétrarque.

2. Cf. M. Croiset, *l. l.*, V, p. 999 : « Certains épisodes d'amour rappellent heureusement chez lui (Nonnos) le souvenir de Théocrite qu'il imite sans le copier. Mais surtout, c'est un créateur de sons et d'images. »

3. P. ex. Aug. Wissowa, *Theocritus Theocriteus*, Vratislav., 1828. — Hüniger, *De Poësi Rom. bucol.*, Halle, 1841, p. 8, note : « Forsitan miscellanea poetica non inepte interpreteris. » — H. Fritzsche, éd. de Th., rev. par Hiller, Leipzig., 1881, *Introd.*, p. 32.

Outre les trois témoignages que nous venons de citer, il n'y a point d'exemple qui puisse attester l'existence du terme. Il ne s'employait donc que fort rarement, et vers la fin du moyen âge il était complètement disparu de la langue latine. C'est le mot : *ecloga* qui l'avait remplacé et cela par l'autorité de Virgile dont les églogues furent en vogue durant tout le moyen âge ; Virgile avait éclipsé la gloire de Théocrite ; c'est par la grande réputation et la divulgation des poèmes bucoliques de Virgile, connus sous le nom d'*eclogae*, que ce terme a pris enfin un sens particulier et limité, étiquetant, pour ainsi dire, le genre pastoral de la poésie. Des poètes italiens du XIV^e siècle ¹, comme Pétrarque, et du XV^e, comme Pontano, ont écrit, sous le titre d'*eclogae*, nombre de poèmes latins où ils imitaient surtout la manière allégorisante de Virgile.

En outre nos observations s'appuient sur des ressources lexicographiques.

Nous avons consulté d'abord le *Dictionarius* lat.-franç. composé par Firmin Le Ver (Firminus Verus) dans les années 1420-1440, ouvrage qui n'a jamais été imprimé et dont le manuscrit se trouve encore à la Bibl. nat. ; il ignore le mot *idyllium*, mais il donne « *Egloga* ». Ni l'un ni l'autre mot n'est dans le lexique assez complet de Du Cange. Nos recherches ne se sont pas restreintes à ces deux ouvrages que nous venons de citer. Mais inutile d'énumérer les autres qui sont de moindre importance.

Bornons-nous à dire que le mot en question fait défaut dans tous les dictionnaires latins qui furent écrits ou imprimés jusqu'à l'époque de la Renaissance.

Ajoutons encore ceci : comme Pline connaissait déjà le terme « *idyllium* », il faut supposer qu'il était entré de bonne heure dans la terminologie, d'abord des métriciens grecs qui auraient forgé εἰδύλλια d'après εἰδή, plus tard dans celle des métriciens latins qui étaient forcés d'adopter la théorie métrique des Grecs et la terminologie aussi, à mesure que les poètes latins cherchaient

1. Cf. Patin, *L'églogue latine*, dans Rev. des Deux Mondes, t. XV, 1838, p. 382 et suiv.

leurs modèles chez les Grecs. Il est vrai que l'on connaît encore assez d'indications ¹ d'où il résulte sans doute que le mot εἶδος a servi de terme technique dans la musique aussi bien que dans la métrique, mais, pour εἰδῶλλον, il est impossible de constater, pour l'époque antérieure à Pline, rien qui dépasse la pure hypothèse ; à cet égard les ressources font complètement défaut.

A partir de l'année 1481, où avait paru, à Milan, la première édition imprimée de 18 poèmes de Théocrite, ce poète commença à renaître et l'étude de ses *idylles* entrera dans une phase nouvelle. Dans ces circonstances il est bien naturel que dût revivre aussi le mot dont nous développons l'histoire. Mais dès qu'il revécut, il subit des changements de forme et de valeur.

La première édition (1481) n'offre que le texte grec sans qu'un mot latin y soit apposé. — Dans la deuxième édition de Théocrite datant de 1495, qui est un Alde, le titre grec est traduit en latin par « *Theocriti Eclogae triginta* ». Voilà encore une preuve nouvelle qu'on avait perdu alors la connaissance du mot latin, *idyllium*, en employant le mot *ecloga*. Comme l'édition aldine était d'une haute portée pour la renaissance du poète grec, l'expression latine *eclogae* pour traduire le titre εἰδῶλλια devint prédominante au siècle suivant (xvi^e s.).

En 1510 un certain Phileticus traduisit une partie des *idylles* théocritéennes en latin. Cette traduction publiée à Paris ² donne comme équivalent du terme grec : *Bucolicum carmen*, *Aepolicum carmen*, *Aegloga*, *oda (erotica)*.

En 1529 Geoffroy Tory cite dans son *Champfleury*, fol. 52^{ro}, Théocrite « *en sa première Eclogue* ».

En 1531, une nouvelle traduction latine parut à Bâle (Basileae) avec cet intitulé : *Theocriti Syracusani eidyllia triginta sex Latino carmine reddita, Helio Eobano Hesso interprete*. — C'est la première fois que le mot grec paraît dans une forme latinisée *eidyllia*.

1. P. ex. Platon, *Leg.* III, p. 700. — Draco, p. 125, éd. Herman. — Plut., *De mus.*, c. 7. — Cf. Ruelle, *l. l.* — Bacchius, *Eisag.* (éd. Meibom), p. 18. — Surtout Pollux, I, 7 et I, 38 ; ce lexicographe représente, sous le titre εἶδη ᾠδῶν, différents genres de chansons : hymnes, péans, dithyrambes, scolies, etc.

2. Toutes ces éditions très anciennes et très rares que je cite, je les ai eues entre les mains.

La forme authentiquement latine du mot ne se présente qu'en 1539, dans une édition de Théocrite publiée à Venise (l'éditeur n'est pas indiqué), rééditée en 1543 *ex officina Farrea*. On y lit : *Theocriti idyllia, hoc est parva poemata* etc. Néanmoins dans la seconde partie du même ouvrage qui contient les scholies, on rencontre de nouveau le mot *egloga* : *Commentaria vetera in Theocriti Eglogas* etc.

Ensuite une traduction latine de l'année 1554, éditée à Bâle par Divus Justinopolitanus, donne : *idyllia*.

Suit maintenant, en 1555, « *Idyllia aliquot ab Henrico Stephano Latina facta, eiusdem carmina non diversi ab illis argumenti* », édition alpine. Henri Estienne n'a traduit que quatre pièces ; mais on voit chez lui en tête des poèmes de Théocrite : *Ecloga* (deux fois), *Oda*, *idyllion* et *idyllium*.

Dans un autre ouvrage intitulé : « *Interpretatio Eidylliorum Theocriti, dictata in Academia Witebergensi à Vito Winsemio, Francofurti, 1558* » — c'est une traduction avec annotations — la forme *idyllia* reparait ; mais on trouve aussi, dans le texte, *Eicones* comme synonyme d'*Eidyllia*, de même *Eclogae*. — Winsemius explique *eidyllia* — il est essentiel de le noter — par « *exiles ac separatas imagunculas* ».

Voilà le plus ancien témoignage de ce qu'on a voulu interpréter εἰδύλλια par « petits tableaux », acception qui a pris ultérieurement tant de faveur qu'elle a fini par déterminer le genre de cette poésie.

Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, la forme *idyllia* l'emporte déjà sur toutes les autres formes latines ou latinisées qui étaient entrées en concurrence avec ce mot. Nous avons déjà vu que ce fut le mot *ecloga* (*egloga*) qui avait le plus de chance de pouvoir rivaliser avec *idyllium*.

Dans la langue française la même lutte se répéta et se continua. Le mot *églogue* prédomine dans tout le xvi^e siècle pour désigner un poème du genre pastoral¹. Il y avait pourtant plusieurs autres termes qui s'employaient pour préciser certaines nuances de la poésie pastorale, à savoir : *bergerie*, *pastorale*, *jeux rustiques*, etc. Toutefois le terme *idylle* n'est pas encore entré dans la terminologie littéraire en ce siècle. — Bornons-

1. Ronsard a intitulé ses huit poèmes de ce genre : « *Eclogues* ». Estienne Forcadel a traduit l'id. XXVII de Théocrite sous le titre : « *Eclogue ou Dialogue rustique.* » V. ses *Poésies* p. en 1551 à Lyon p. Jean de Tournes. Etc.

nous à rapporter ce que Thomas Sibilet dans son *Art poétique*, (1545 éd. I; 1573 éd. II) écrit sur le nom et sur la chose :

« L'eclogue, dit-il, est Grecque d'invention, Latine d'usurpation et Française d'imitation. Car Théocrite le poète Grec est le patron sur lequel Vergile a pourtrait ses eclogues et Vergile est le mole, d'où Marot, et les autres poètes François ont pris la forme des siennes et tous les trois font l'exemplaire que tu y dois suivre..... la bergerie (car le François ainsi nomma l'Eglogue grecque et assez proprement). »

Rappelons ici ce que nous avons dit plus haut de l'ascendant de Virgile sur les poètes italiens précurseurs de la Renaissance. Cette influence subsistait toujours, dans la littérature française du XVI^e siècle; elle augmentait encore par l'exemple des poètes italiens qui étaient considérés, en France, comme des modèles aussi bien que Virgile. Rien de plus naturel que d'emprunter également aux modèles le titre du genre, et que par conséquent, le mot d'églogue se maintint en français et gardât son sens limité déjà auparavant à la poésie pastorale.

Quant au mot *idylle*, ce n'est qu'au commencement du XVII^e siècle que l'on découvre la première trace de sa renaissance; il paraît d'abord dans une forme intermédiaire, c'est-à-dire : *Idillies*, mot formé évidemment d'après le mot italien : *idillio*¹. Vauquelin de la Fresnaye publia, en 1605, sous ce titre, un recueil de poèmes où il prétend avoir emprunté « les plus mignardises fleurettes de Théocrite, de Virgile, de Sannazar ». Vauquelin qui se plaisait à cultiver surtout ce genre, en établit aussi la première théorie. Je ne puis mieux faire que de citer ses paroles.

1. Je n'ai point négligé de faire des recherches aussi sur la forme italienne du mot pour explorer l'époque et les autres circonstances de sa naissance. Dans ce but j'ai consulté nombre de dictionnaires italiens qui étaient à ma disposition : Nicol. Valla : *Vocabularium vulgare* (sans date); Acharisio : *Vocabulario*, Venet. 1550; Calepino : *Dittionario*, 1553 et 1565; Fr. Alunno, *La fabrica del Mondo*, 1556; Marinelli : *Dittionario*, 1565; Canale : *Dittionario*, 1603; *Vocabulario della Crusca*, Venezia, 1602.

Le mot *idilio* n'est pas dans ces ouvrages. Je ne l'ai trouvé que dans deux dictionnaires du XVIII^e siècle : Nic. di Castelli (rééd. par Carl Coutelle),

«..... Après la Traïedie, la Comedie et la Satyre furent trouvez les vers, que les uns appellent Bucoliques, Aeglogues et les autres Idillies : lesquelles ne se lisent pas pour apprendre les façons et les mœurs des Pasteurs villageois, mais pour le plaisir et la recreation d'y voir naïvement représentée la nature en chemise, et la simplicité de l'amour de telles gens :..... Afin donc qu'on ne die que l'aye voulu user de ce nom d'Idillie sans raison, ie diray, que comme les Romains (et toutes autres nations d'après eux) ont retenu les noms Grecs de tous les Arts, qu'aussi à leur imitation, l'ay retenu celuy d'Idillie n'ayant voulu user du mot Aeglogue qui signifie autant, n'estoit que le subiect en semble desirer des propos et des discours plus longs etc..... Le nom de Bucolique est plus general et si rapporte même..... celui d'Idillie m'a semblé se rapporter mieux à mes desseins, d'autant qu'il ne signifie et ne presente que diuerses petites images et gravures en la semblance de celles qu'on grave aux lapis, aux gemmes et calcedoines..... Les miennes en la sorte, pleines d'amour enfantine, ne sont qu'images et petites tablettes de fantaisies d'Amour..... C'est pourquoi ie n'ay voulu user du titre seul de Pastoralles ou Bergeries à cause aussi que ces mots François ne satisfont et ne contentent point assez mon opinion, etc. »

Vauquelin a choisi le mot *idillie* pour faire ressortir une différence entre *églogue* et *idylle* : il entend par *idillies* de petits tableaux de genre, tels que les poèmes bucoliques de Théocrite l'étaient eux aussi, comme il croit. Faisons remarquer que Vitus Winsemius avait déjà émis, en 1558, une semblable opinion (*exiles ac separatatas imagunculas*). Cette acception du terme, toute fautive qu'elle soit, a été depuis embrassée presque communément et s'est propagée surtout dans la littérature française. De là elle s'est introduite peu à peu dans la littérature étrangère aussi, principalement dans l'allemande. Mais elle est fautive en raison de l'étymologie qui ne comporte pas cette interprétation comme nous l'avons démontré ; elle l'est aussi quant aux sujets. Les idylles de Théocrite et la plupart des productions similaires nées après lui ne se caractérisent qu'à peine comme de petits tableaux. On comprend bien que la gentillesse

Dizionario ital.-tedesco, Leipzig, 1759, et Annibal Antonini : *Dictionnaire franç.-lat.-ital.*, Venise, 1703. Le résultat paraît être négatif. Cependant je n'ignore pas que l'art lexicologique était en ce temps-là d'une telle médiocrité qu'il serait imprudent de tirer des conclusions certaines de ces ouvrages.

du mot εἰδύλλιον et la tendance à avoir un terme bien précis ont favorisé au plus haut degré cette illusion.

Après Vauquelin le genre idyllique a trouvé toujours assez d'amateurs ou d'imitateurs, pour la plupart des talents médiocres ; mais la forme *idillie* créée par Vauquelin n'a pas réussi à s'accréditer dans la langue française. Nous ne découvrons du moins nulle part ailleurs dans la littérature, sauf dans le Dictionnaire français-italien de Duez, édité en 1659, qui donne la forme *idilie* comme correspondant à l'italien : *idilio* ; évidemment on s'en rapporte là au titre de Vauquelin. — Toutefois vingt ans après environ, en 1680, Richelet, dans son Dictionnaire français, indique déjà le mot *idile* qu'il commente ainsi :

« Terme de poète. Quelques bons auteurs font le mot d'idile masculin, mais la plupart des autres le croient féminin. L'idile est un mot grec qui signifie une petite image. C'est un poème qui contient ordinairement quelque plainte ou quelque aventure amoureuse. Les idiles les plus courts sont d'ordinaire les meilleurs. »

On sait que Boileau a fait d'une manière décisive la théorie du terme *idylle* ; il a consacré à ce sujet 37 vers, dans son *Art poétique* (1669-1674), chant II, 1-37. Avant d'écrire son exposé, il avait étudié l'art poétique de Vauquelin ; certains rapprochements le font croire.

Pour fixer plus exactement l'époque où le mot *idylle* a pris naissance en français, j'ai recouru à plusieurs dictionnaires du XVII^e siècle, à savoir :

Nicot : Dictionnaire franç.-lat. éd. en 1606 ; Monet : Inventaire des deux langues franç. et lat. éd. en 1635 ; Cotgrave : The French-English Dictionary, éd. en 1650 ; Oudin : Trésor des deux langues franç. et espagnole, éd. en 1660.

Dans ces ouvrages ne figure encore ni le mot *idylle* ni *idyllium*. Il faut toutefois croire qu'il a été créé dans les années 1650-1670 environ. J'ajoute tout de suite que ce mot me paraît être sorti des salons des Précieuses. Deux raisons surtout m'amènent à le supposer : M^{me} Deshoulières, une des plus célèbres Précieuses, a composé nombre de poèmes qui portent en tête le mot : *Idylle* à côté d'un autre titre plus spécial. L'ortho-

graphe en est encore flottante : outre *Idylle* on voit aussi *Idyle* et *Idile* (éd. de 1707), formes parmi lesquelles se mêlent çà et là *ballade* et *églogue*. Quelques-unes de ces pièces sont datées ; la plus ancienne avec le titre d'*Idylle* porte la date de 1674 (*Les moutons*).

Ensuite la poésie pastorale fut cultivée avec un très vif intérêt dans les cercles des Précieuses. Certaines allusions le prouveront : ainsi Théocrite a dû prêter son nom à un personnage qui figure dans une comédie en vers burlesques composée par Somaize et publiée en 1660 ; on y attribue à Théocrite le rôle d'un professeur de la langue précieuse. Il faut en conclure que si l'on a choisi précisément le nom de Théocrite dans une pièce destinée à tourner en ridicule les manières des Précieuses, c'est que lui et ses poèmes ont dû jouer un rôle dans leurs conversations. Le *Dictionnaire des Précieuses* composé par Somaize (1660-61) confirme notre opinion. On y apprend que Pierre Corneille porte, dans leur langage, le surnom de Cleocrite (ce qui rappelle Théocrite), on trouve là des citations du genre pastoral, on lit (tome II, p. 16, Préface) les paroles que voici : *Le libraire m'a prié de vous advertir qu'il vous préparoit une galanterie nouvelle intitulée l'Heure du berger* ; etc.

Malgré maintes recherches, je n'ai pas réussi à constater par quelles personnes le terme *idylle* était appliqué avant Boileau. Assurément ce théoricien s'appuie, ici comme partout, dans sa théorie, sur des observations tirées de la pratique des poètes. Celle de M^{me} Deshoulières ne peut guère être considérée comme antérieure à Boileau ; car aucune de ses *Idylles* n'est datée d'avant l'année 1674.

Peut-être de plus amples vérifications jetteront-elles dans l'avenir plus de lumière sur ce que nous avançons par conjecture.

Après Boileau la traduction des idylles théocritéennes par Longepierre, en 1688, a beaucoup contribué à faire la fortune du mot. C'est la plus ancienne traduction française de Théocrite portant le titre : *Les Idylles de Théocrite traduites de Grec en vers Français*. Cet ouvrage n'a pas manqué de procurer au poète grec

la plus grande popularité parmi ceux notamment qui ne savaient ni le grec ni le latin.

Enfin le *Dictionnaire de l'Académie* de 1696 sanctionna définitivement l'usage du terme en question. Dès lors il rivalisa toujours avec son synonyme « églogue » mais il rivalisa heureusement.

Quant à l'acception particulière représentée par le terme *idylle*, nous avons vu que l'étymologie grecque ne la justifie point. Le sens collectif du mot s'était perdu de bonne heure. Le terme français aussitôt créé se limite aux pièces bucoliques, parce qu'elles dominent dans le recueil théocritéen, elles y tiennent la première place et montrent la plus grande originalité du poète. Par conséquent, de tout temps depuis Virgile, les pièces bucoliques étaient les mieux connues et la Renaissance ne s'occupait que d'elles presque exclusivement. Vauquelin, nous l'avons vu, fut le premier qui fit passer le terme dans la langue française et lui donna le sens limité, synonyme d'églogue, c'est-à-dire, poème pastoral.

Du français, le mot *idylle* a passé dans la terminologie littéraire des Allemands (*die Idylle*), des Anglais (*the idyl* ou *idyll*) et des Roumains (*idilă*). Les autres langues romanes, italien, espagnol et portugais ont gardé en commun l'ancien mot *idilio*. En allemand le genre féminin du mot s'explique par cet emprunt au français. Le mot parallèle *das Idyll*, est d'origine allemande, formé immédiatement d'après le grec (par les savants) et par conséquent postérieur au terme féminin. Cherchons à fixer plus exactement le temps où ce dernier est devenu en usage dans la littérature allemande. Un des plus anciens imitateurs des Français, Martin Opitz von Boberfeld emprunte dans son *Buch von der deutschen Poeterei* publié en 1624, la plupart de sa matière à l'*Art poétique* de Ronsard. Naturellement il ne connaît encore ni *die Idylle* ni *das Idyll*; il écrit une fois *das Idyllion*, mot grecisé; il emploie ailleurs *die Ekloge* d'après Ronsard. — Malheureusement les dictionnaires allemands ne peuvent nous fournir aucune aide dans ces recherches. De fait les ressources lexicologiques pour cette époque (xvii^e-xviii^e s.) sont encore tellement imparfaites et incomplètes qu'il est impossible d'en tirer une

conséquence. Nous pourrions citer des dictionnaires qui omettent le mot à une époque même où il existe décidément.

Le plus ancien témoignage du mot allemand n'est que de 1730. Cette année-là parut, à Leipzig, le fameux Art poétique de Gottsched sous le titre *Versuch einer kritischen Dichtkunst*; le chap. III de cet ouvrage est intitulé *Von Idyllen, Eklogen oder Schäfergedichten*. Gottsched a mis à profit, dans ce chapitre, un traité de Fontenelle ¹ sur le même sujet.

Quoique Fontenelle ait repris le mot d'églogue aussi bien dans son Discours que dans ses poèmes pastoraux, il appelle pourtant les poèmes de Théocrite *idylles*. — Il est bien possible que Gottsched ait été le premier à employer le terme français en allemand.

Enfin l'apparition des *Idylles* de Salomon Gessner (en 1756 ²) a assuré incontestablement la plus grande vogue à ce genre de poésie et à son titre aussi. On sait que les idylles de Gessner jouissaient d'une réputation internationale; elles ont été traduites dans presque toutes les langues européennes ³ et, chose curieuse, elles sont devenues plus populaires en France qu'en Suisse, patrie du poète, et en Allemagne. C'est ici le cas de dire : Nul n'est prophète en son pays. On connaît une vingtaine d'éditions françaises de Gessner. De son vivant encore ce poète fut lu, apprécié, admiré et imité même, chez toutes les nations civilisées.

1. Gottsched cite lui-même Fontenelle comme sa source. Cf. *Discours sur la nature de l'Églogue* dans *Œuvres diverses*, à La Haye 1728, tome II, p. 105.

2. Le premier volume renfermant 24 pièces parut en 1756 à Zurich, un supplément en 1772. Les autres poésies composées par le poète suisse sont du même genre, mais elles n'ont pas le même titre. Les voici : *Chanson d'un Suisse à sa fille armée*. — *La Nuit* : deux pièces publiées avant 1754; ensuite *Daphnis* en 1754; *La mort d'Abel* en 1758; *Le premier pêcheur, Evander et Albinna, Eraste* en 1762.

3. Ce succès sans pareil est dû au concours heureux de plusieurs circonstances. Certes, ce n'est ni la supériorité de l'art, ni la profondeur des idées, ni l'originalité extraordinaire qui ont produit ce grandiose effet, mais c'est principalement la rare simplicité du style et des idées qui a favorisé sans doute l'œuvre de traduction. Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur toutes les autres circonstances qui agirent sur ce succès; cela nous entraînerait trop loin.

On comprendra que la publicité très étendue qu'avaient les idylles de Gessner, le bon accueil qu'elles trouvaient partout, et leur approbation universelle ont dû rendre honneur au genre poétique qu'elles représentaient, et répandre aussi son nom dans le monde entier. On peut prétendre que Salomon Gessner a définitivement rétabli, avec des tendances réformatrices, le genre idyllique dans les littératures modernes.

Depuis, le nom d'idylle représente toujours le genre poétique que nous connaissons, qui s'éclipse de temps en temps pour reparaitre de nouveau. Il subsistait jusqu'à nos jours, mais il subissait des variations. Conformément aux changements du genre, l'application du nom est devenue plus populaire et plus générale. Il ne se borne plus, comme autrefois, aux petits poèmes pastoraux, il s'applique aussi à des poèmes épiques d'un caractère idyllique ; il se dit même de romans, il se dit encore au sens figuré. Cf. Littré, sous le m. idylle.

Terminons notre étude par une observation générale et par un coup d'œil rétrospectif en disant :

Bien des circonstances concoururent à créer, vers la fin du moyen âge, cette renaissance du genre pastoral : c'est d'abord l'intérêt qui, de tout temps, s'attachait aux poèmes bucoliques de Théocrite par leur rare originalité ; c'est ensuite l'influence considérable qu'exercèrent les églogues de Virgile, cet imitateur devenu un maître, qui est pour tout le moyen âge et toute la Renaissance, l'auteur de prédilection, le classique par excellence ; puis c'est la place même qu'occupent les pièces bucoliques en tête du recueil théocritéen et l'état meilleur des manuscrits dans lesquels elles nous sont parvenues ; c'est ce fait encore que les premières traductions latines portèrent principalement sur les Bucoliques. Et ce n'est pas tout. Voici encore que les auteurs de la Renaissance, en latin d'abord, puis en français se mettent à imiter Théocrite et Virgile, voici que se fait sentir l'ascendant de poètes italiens tels que Sannazar, Le Tasse, Guarini ; ajoutons à cela l'éclat que jette la Pléiade et le prestige de Ronsard ; qu'après cela Amyot traduit en français *Daphnis* et *Chloe*, qu'Honoré d'Urfé écrit *l'Astrée*. Toutes ces causes, produisant

des effets réciproques, ont contribué à ressusciter ce genre pastoral qui, à partir de la Renaissance, était éclos sous tant de noms divers : églogues, pastorale, bergerie, drame pastoral ou champêtre, jeux rustiques, roman et conte champêtres, enfin idylle. Ce dernier venu, en concurrence avec tous les autres termes, a finalement triomphé de ses rivaux, et les a remplacés tous dans la littérature moderne universelle.

Schöneberg-Berlin, Noël 1902.

LES GRAMMAIRIENS LYONNAIS
ET LE
FRANÇAIS PARLÉ A LYON
A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

PAR C. LATREILLE ET L. VIGNON

Au XVIII^e siècle les grammairiens se multiplient et leur influence va sans cesse grandissant. D'Alembert a beau s'écrier : « Malheur à celui qui n'a jamais fait en parlant ni barbarisme ni solécisme », nul ne se résigne à mal parler : hommes de lettres, gens du monde, philosophes, et d'Alembert tout le premier, se mettent à l'école des grammairiens, quand ils ne s'avisent pas eux-mêmes de régenter la langue¹. A la fin du siècle, cet engouement pour les questions grammaticales gagne la province : Gascons, Lyonnais, Lorrains, d'autres encore, aspirent à purger leur jargon de ses impuretés ; des professeurs de collèges royaux, des maîtres de pension, grammairiens de profession ou d'occasion, composent à leur usage de petits manuels, *provincialismes corrigés* ou *dictionnaires du mauvais langage*, véritables guide-ânes, destinés à les mettre en garde contre l'influence des patois et à leur éviter les faux pas dans les sentiers épineux de la syntaxe.

1. Voir le chapitre consacré par M. Brunot à *La langue française au XVIII^e siècle*, dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. VI, 819 sqq.

Lyon prend une part active à ce mouvement grammatical : c'est à Lyon qu'un des principaux grammairiens du temps ¹, Urbain Domergue, fait ses débuts ; c'est à Lyon que paraît un des premiers et des meilleurs dictionnaires du mauvais langage. Né à Aubagne (Provence) en 1745, Domergue vint de bonne heure se fixer à Lyon ; il y publie à partir du 15 mai 1773, le 1^{er} et le 15 de chaque mois, un journal, *la Feuille littéraire de Lyon, dédiée à Mgr. le duc de Villeroy*, qui n'eut qu'une existence éphémère : le dernier numéro est daté du 1^{er} mai 1774. Peu après il fonde une pension, qu'il décore du titre de *Lycée* ; il se donne à lui-même le nom d'*instituteur* ², et pour achalander sa maison, il publie contre ses rivaux des *programmes* très violents ³ ; un ancien élève des jésuites, Roussel de Bréville, lui répondit sur le même ton, en critiquant ses prétentions et surtout son style ⁴. En 1784 il est encore à Lyon et, le 1^{er} septembre 1784, en collaboration avec Brunel d'Arles, il commence la publication de son *Journal de la langue française soit exacte, soit ornée*. Son ancien

1. Son successeur à l'Académie, de Saint-Ange, le met au rang des grammairiens, philosophes, Girard, Dumarsais, Condillac, Beauzée, d'Olivet et Marmontel.

2. Le mot était nouveau en ce sens à cette date (1776) ; on sait la fortune que lui fit la Révolution.

3. Il disait des collèges : « La routine y a établi son trône, d'où, un sceptre de bois à la main, elle dicte ses lois absurdes au talent réduit à gémir. » Il accuse un de ses rivaux de former « de petits géographes, de petits chronologistes, de petits géomètres en habit d'officier, quoique le sens commun n'y voie que de grands ignorants en habit de goujat. » Domergue, maître de pension, avait d'ailleurs des idées assez originales ; il veut s'installer à la campagne, assez près pourtant de la ville pour qu'il puisse en faire venir des professeurs d'arts d'agrément : « La Saône marie, sous nos yeux, son onde paisible aux flots impétueux du Rhône » ; et ailleurs : « Notre salle à coucher est une longue suite d'alcôves en plâtre, ouvertes le jour, pour que l'air se renouvelle et fermées la nuit pour que toute communication soit interceptée, en tout temps rafraîchie par un œil de bœuf. »

4. *La Défense des gens de lettres ou remarques critiques sur le dernier programme de M. Domergue, par M. R. D. B.*, Lyon, 1776. Bibl. de la ville de Lyon, fonds Coste 351626.

adversaire, Roussel de Bréville, venait de faire paraître un *Essai sur les convenances grammaticales de la langue française*, que le Mercure avait annoncé avec éloges et qui avait reçu l'approbation de plusieurs Académies de province. Dans les premiers cahiers de son journal Domergue le prit violemment à partie ; en même temps il faisait répandre « dans toutes les sociétés » de Lyon, ce quatrain assez injurieux :

Entassant sur Bouhours Ménage et Vaugelas,
 Quel docte a mis au jour cette grammaire informe ?
 Il vous mène à l'erreur, lorsqu'il n'emprunte pas,
 Et tout ce qu'il emprunte a subi la réforme.

Dans sa *Réponse*, datée du 20 février 1785¹, Roussel de Bréville ne sut guère que reprendre longuement et pesamment les critiques qu'il avait déjà formulées en 1776 contre le style de Domergue. En 1789, Domergue quitte Lyon pour Paris ; nous ne l'y suivrons pas ; M. Brunot a déjà fourni des renseignements précis sur le rôle qu'il y joua et sur la part considérable qu'il prit au mouvement grammatical sous la Révolution et sous l'Empire².

Domergue laissait à Lyon des élèves : il faut peut-être compter parmi eux l'auteur du *Dictionnaire du mauvais langage*, Étienne Molard. Il était né à Lyon vers 1760³, et il y enseigna jusqu'à la fin de sa vie la grammaire française et la grammaire latine ; en l'an XIII, il était nommé directeur de l'école secondaire communale du Midi. Il fut un des fondateurs du Cercle littéraire de Lyon : les premières séances se tenaient chez lui et sous sa présidence ; mais il ne put se faire recevoir membre de l'Académie de Lyon ; selon Bregnot du Lut, à qui nous empruntons tous

1. Bibl. de la ville, fonds Coste 351627.

2. *Hist. de la Litt. fr.*, t. VI, chap. XVI et t. VII, chap. XVI, *passim*. Voir encore sur Domergue, la préface du *Manuel des amateurs de la langue française*, que Boniface, ancien élève de Domergue, publia par livraisons, tous les mois, à partir de 1813 et qui parut ensuite en volume en 1825.

3. D'après Onofrio, il est né à Lyon, mais d'origine genevoise. *Ess. de Gloss.*, p. LXIV.

ces détails, « sa qualité d'instituteur fut la cause qui l'empêcha d'y entrer. C'était une injustice. » Molard vécut jusqu'en 1825 ; il semble avoir été un professeur très remarquable ; plusieurs de ses élèves occupèrent plus tard à Lyon un rang distingué. Comme grammairien, il jouissait d'une grande autorité : on le consultait « souvent comme un oracle..., et il fut chargé de retoucher, sous le rapport grammatical, plusieurs ouvrages que les auteurs destinaient au public ».

Le seul livre important que Molard ait publié est un recueil de « Lyonnaisismes », qu'il fit paraître en 1792. C'est un des premiers en date des manuels de ce genre¹. L'auteur le destinait d'abord à ses élèves ; mais il fut amené peu à peu à élargir le plan primitif : la 1^{re} édition n'avait que 59 pages, avec 12 pages de supplément ; la 4^e, la plus complète, en compte 284. L'ouvrage eut un grand succès ; d'après Bregnot et Onofrio, il aurait eu au moins cinq éditions², et de l'aveu même des adversaires de Molard, il faisait autorité à Lyon. La 4^e édition fut pourtant l'objet de critiques assez vives : l'année même où elle parut (1810), G. M. de Place publia 93 pages d'*Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du nouveau langage*. De Place était « instituteur », comme Molard, et sa critique, quoique assez modérée dans la forme, laisse trop souvent percer l'humeur du maître de pension jaloux d'un rival trop heureux.

1. Behrens, dans sa *Bibliographie des patois gallo-romans*, en cite une quinzaine ; mais ses listes sont-elles complètes ? Le plus ancien, les *Gasconismes corrigés* de Desgrouais est de 1766 ; il n'en cite pas d'autre avant celui de Molard (1792) ; ils se multiplient dans les premières années du XIX^e siècle ; et depuis, il n'a pas cessé d'en paraître.

2. Behrens, *loc. cit.*, p. 115 et 116 de la trad. franç., n'a fait que reproduire les indications bibliographiques de Bregnot et d'Onofrio. La Bibl. de Lyon possède seulement la 1^{re} et la 4^e éd. du livre de Molard. Bregnot n'a eu en main que la 4^e (*Mélanges*, p. 222, note 1). L'existence de la 5^e paraît bien douteuse ; peut-être Bregnot, qui la mentionne sans l'avoir vue, l'a-t-il confondue avec un *Dict. du mauvais langage*, publié à Lyon par Rolland à la même date (1813) et sous le même titre ; cf. Behrens, p. 31. Ce *Dictionnaire* ne se trouve dans aucune des bibl. publiques de Lyon.

Il n'accorde quelques éloges au livre de Molard que pour les lui retirer aussitôt, et il ne cache pas le but qu'il poursuit, qui est de ruiner l'autorité dont il jouit à Lyon : « En prenant la plume, je n'ai d'autre motif que celui d'être utile et d'éclairer l'ignorance de quelques personnes consacrées à l'éducation, qui, lorsqu'on leur assure que telle ou telle expression est exacte, se contentent de répondre que cette expression est condamnée dans le *Dictionnaire du mauvais langage* » (Préf., p. viii). Ce n'est pas que tout soit à blâmer dans les observations de de Place, loin de là. Il y avait des erreurs évidentes dans le livre de Molard : De Place n'a pas de peine à montrer qu'il faut dire en parlant d'une femme *tenez-vous droite* et non *droit* ; que *parfait* peut avoir un comparatif et un superlatif ; que *gravé de la petite vérole* est bien français et bien plus expressif que *marqué* ; que l'adjectif *hypocondre* se trouve chez les meilleurs auteurs. Il a raison de protester contre l'abus de l'analogie ¹, et il met à défendre le mot *classique*, que l'on voulait prostituer en l'employant pour désigner les livres *de classe*, une ardeur touchante parce qu'elle dénote une admiration sans bornes pour les grands écrivains et un profond respect pour la langue française. Mais bien des remarques sont insignifiantes, quelques-unes erronées ; d'autres portent sur des questions qui n'avaient pas encore reçu de solution définitive. Le désaccord entré Molard et de Place tient souvent à ce qu'ils ne puisent pas aux mêmes sources ; il faut, dit de Place, se conformer « aux règles d'une saine logique et aux décisions de ceux dont l'autorité en fait de langue est universellement reconnue ». Mais qui sont ces maîtres souverains ? L'érudition grammaticale de Molard est très étendue, mais il semble accepter assez volontiers les arrêts des grammairiens contemporains, et surtout ceux de Domergue, dont le nom revient fréquemment sous sa plume. Il s'incline le plus souvent devant les décisions du Dict. de l'Académie ; mais le Dict. de Trévoux et celui de

1. « Ce grammairien (Molard) est souvent trompé par des raisonnements tels que celui-ci : on dit *je fais défi à*, il faut dire *défier à*. »

Richelet « ne font pas autorité » ; au-dessus même de l'Académie, il y a l'usage : « en fait de langue, dit-il, l'usage a force de loi, » et il admet *il est bien portant* malgré Voltaire et l'Académie. La raison même doit s'incliner devant l'usage : on met le verbe au singulier après *l'un et l'autre* ; « ici l'usage, comme en beaucoup d'autres circonstances, l'emporte sur la saine logique ». De Place a beaucoup plus de respect pour la tradition et pour l'Académie, et en fait d'usage, il s'en tient presque toujours, et souvent avec raison ¹, à celui des grands écrivains du xviii^e siècle. Parmi les grammairiens il ne cite pas toujours les plus sûrs : il se réclame du Dict. de Trévoux plus encore que du Dict. de l'Académie, et il met l'auteur des *Convenances*, dont on a parlé plus haut, sur le même pied que de Wailly. Quant aux travaux des grammairiens contemporains, il affecte de les ignorer ; il ne cite pas une seule fois Domergue, et pourtant c'est bien lui qu'il semble viser derrière Molard, lui et son école, ses élèves et les maîtres lyonnais qui, comme Molard, s'inspiraient de ses doctrines ². On ne s'y trompa pas, et c'est un ancien élève de Domergue, le D^r Sainte-Marie ³, qui, au mois

1. Voir son article fort judicieux sur *prêt à, près de*.

2. La querelle d'ailleurs n'était peut-être pas purement grammaticale. Le parti des ultra-royalistes et des jésuites, auquel appartenait de Place, avait plus d'un grief contre Domergue et contre les « instituteurs » de la Révolution, comme Molard. Dans quelques années on osera parler haut et clair, et un certain Moulin (Onuphre-Benoît-Claude), ancien procureur, publiera contre Sainte-Marie un violent pamphlet, dont le titre, malgré sa longueur, mérite d'être mentionné : *L'enseignement mutuel dévoilé, ainsi que ses jongleries et pretintailles révolutionnaires ; ou l'art d'affranchir l'éducation de l'enfance de toute influence morale et religieuse. Dédié à la jeunesse pensante, réfléchissante, agissante et surtout bien impressionnée. Pour servir de réponse à M. Sainte-Marie, docteur en médecine, etc. Accompagné d'aperçus neufs et de notices sur quelques-uns des professeurs de morale qui dogmatisèrent le peuple lyonnais et bestialisèrent la jeunesse, jusqu'au retour de l'auguste maison des Bourbons ; par Onuphre. Lycin, Boursy, 1820. Cf. Bregnot, *Mélanges*, p. 70. En 1810, on se contentait de se quereller et de se battre à coups de Bouhours et de Vaugelas.*

3. Né à Sainte-Foy en 1776, mort en 1829. Sa brochure est intitulée : *Deux petits mots sur les Observations grammaticales de M. de Place...* Lyon, 1810, 24 pages. Elle est anonyme, mais, d'après Bregnot, on l'attribuait à Sainte-Marie.

de novembre de la même année, prit la défense de Molard. Il attaque très vivement la brochure de de Place : « Au lieu d'y trouver une réfutation à la fois instructive et polie des erreurs que M. Molard a commises en voulant réformer le langage, je n'y ai vu qu'une satire amère, dictée par l'humeur, la prévention ou la jalousie, et à laquelle l'intérêt de la vérité n'a que la moindre part. » Il repousse comme sans fondement la plupart des critiques de de Place, qui ne cherche qu'à « étaler une vaine et fatigante érudition » ; et sans s'attacher à les réfuter les unes après les autres ¹, il s'en prend à de Place lui-même, auquel il reproche « les fautes les plus grossières contre la langue » et un style lâche, traînant et incorrect. Le factum de Sainte-Marie se termine par un portrait de de Place, d'une sévérité outrée, mais d'une touche assez ferme et vigoureuse : « Avec un esprit comme le sien, scrupuleux observateur des principes, des règles, des méthodes et des formules, on n'ajoute à la langue ni mot expressif, ni tour hardi, ni métaphore ingénieuse... On veille, avec un zèle inquiet et jaloux, au dépôt des termes reçus comme l'eunuque veille à la garde du sérail. Mais quelle est donc cette science dont les grammairiens subalternes sont si vains ? Il ne faut, pour l'acquérir, ni intelligence extraordinaire, ni pénétration, ni sagacité. Le temps, la patience et quelques lectures, suffisent avec une certaine médiocrité d'esprit. »

De Place ne répondit pas, et l'affaire en resta là. Quinze ans plus tard, un érudit lyonnais, Breghot du Lut, fit paraître dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, année 1825, une notice sur Étienne Molard, auquel il rendait pleine justice ; en la reproduisant dans ses *Mélanges biographiques et littéraires* (1828), p. 217 à 222, il crut bon d'y joindre quelques additions au *Dictionnaire* de Molard ². Il reproche à ce dernier de n'avoir

1. Il se contente de défendre *officier du génie*, contre de Place, qui voulait qu'on dit *officier de génie*.

2. *Mélanges*, p. 222-229, 265-274, et *Nouveaux Mélanges* (1829-1831), p. 60-71, 129-145.

pas mis dans son livre assez « de critique, d'érudition et de littérature » et de sauver trop rarement « l'aridité du sujet par de petites discussions philologiques intéressantes ou instructives ». Ce qui fait la valeur des observations de Bregnot, ce sont surtout les exemples qu'il tire des écrivains lyonnais du xvi^e et du xvii^e siècle. Quant aux étymologies qu'il propose, elles sont trop souvent erronées ou burlesques ¹ : la science étymologique n'était pas encore née. Bregnot songeait à composer « un dictionnaire du langage lyonnais ² » ; ce projet fut réalisé par un de ses amis, Cochard, qui avait déjà fourni quelques additions au manuel de Molard ³, mais son dictionnaire resta manuscrit ⁴. Onofrio en 1864, Puitspelu en 1892 sauront mettre à profit tous les travaux de leurs devanciers, y compris celui de Molard.

*
**

Nous n'avons pas l'intention d'étudier l'œuvre considérable de Domergue ; M. Brunot l'a analysée et appréciée comme il convient. Nous voudrions simplement faire connaître le manuel de Molard, qui, au moins comme recueil de matériaux, mérite mieux qu'une brève mention. Molard grammairien, nous l'avons vu, ne vise pas à l'originalité ; il se contente de répéter les leçons des maîtres de la grammaire, presque toujours, quoi qu'en dise de Place, avec une clarté et une netteté dans l'exposition qui ne sont pas sans mérite ⁵. Mais l'intérêt de son livre est ailleurs :

1. Il fait preuve de bon sens, en traitant de simple plaisanterie l'étymologie du lyon. *équevilles* par *tolle haec vilia* et il reconnaît que *anille* vient de *anilis*, *pannosse* de *pannus*, *seille* de *situla*. Mais il veut retrouver dans *houche* le latin *sulcus*, dans *berte*, *bibere*, dans *bachat* et *bachasse*, *Bacchus*.

2. Voir *Nouv. Mél.*, p. 129, note 1.

3. *Ibid.*, p. 257-261.

4. Sur Cochard et la part qu'il prit à la traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, voir Puitspelu, *Dict. des patois lyonnais*, Introd., p. v et vi.

5. Il présente son livre comme « le recueil des arrêts qui ont été rendus par des juges éclairés ; l'éditeur n'a d'autre mérite que d'avoir réuni en corps, à force de peine et de patience, ces discussions et ces jugements » (*Avis en*

cette ample collection de « fautes » est une source précieuse de renseignements sur l'état du français de la province, tel qu'on le parlait à Lyon vers la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e.

Au dire de Molard, on parle fort mal à Lyon : « On ne saurait se le dissimuler, Lyon soutient mal, dans son langage, la brillante réputation que son industrie et son commerce lui ont acquise. Chaque société s'y fait un jargon exclusif qu'elle a seule le privilège de consacrer et d'entendre, soit en inventant ou exagérant des termes, soit en employant des métaphores sans justesse, soit en produisant des expressions françaises sous une forme qui ne leur convient pas, c'est-à-dire, en leur donnant une terminaison, un genre, un nombre contraires à ceux que réclament la raison et l'usage » ; même « ce qu'on appelle la bonne compagnie » ne laisse pas que d'employer « habituellement, nombre de mots surannés, d'expressions gothiques et de tournures vicieuses » (Préf. de l'édition de 1792, p. 3 et 4). Ces fautes ne sont pas toutes particulières aux Lyonnais ; bien des traits du français parlé se retrouvent un peu partout, à Lyon et ailleurs ; et Molard ne l'ignorait pas ¹. Ça et là, certains mots, certains tours sont notés comme plus spécialement lyonnais ; mais beaucoup d'autres pourraient porter cette mention ; et le nombre en est si considérable, que l'auteur anonyme d'un *Dictionnaire des locutions vicieuses les plus communes...*, publié à Paris en 1813, écrit, en mentionnant les ouvrages de Molard

tête de la 4^e éd., p. VIII). A l'article *dinde*, il donne une règle qui est peut-être de lui, et elle n'est pas exacte : « Pour l'ordinaire les noms d'animaux, principalement ceux d'oiseaux et de poissons, ne distinguent pas les sexes... On ne distingue les sexes qu'à l'égard des animaux qui nous intéressent, tels que *cheval, jument ; coq, poule ; bœuf, vache ; chien, chienne* ». Cf. la critique judicieuse de de Place, qui cite *lion, lionne, tigre, tigresse, etc. et lièvre*.

1. Au titre de la 1^{re} éd. (1792), *Lyonnoisismes*, il substitue dans les trois autres un titre plus général : *Dictionnaire du mauvais langage* (1797), *Dictionnaire grammatical du mauvais langage* (an XII), *Le mauvais langage corrigé* (1810), en y joignant en sous-titre : *ou Recueil d'expressions ou de phrases vicieuses usitées en France et notamment à Lyon*.

et de Michel : « Ces deux livres ne peuvent être d'une utilité générale : le premier est presque rempli des fautes les plus ordinaires que l'on fait à Lyon, et le second de celles qui se font en Lorraine ¹. »

Dans la disposition des matières, Molard, dont le but était tout pratique, a suivi l'ordre alphabétique ; nous distinguerons entre le lexique et la grammaire, tout en faisant observer que nous sommes bien mieux renseignés sur le premier que sur la seconde.

LEXIQUE

Le français parlé est à la fois en retard et en avance sur le français des livres, en retard, parce qu'il conserve encore des mots rejetés comme surannés par les auteurs et par les grammairiens ; en avance, parce que le peuple n'éprouve aucun scrupule à créer des mots nouveaux. Quant aux mots qui sont communs à l'un et à l'autre, ils subissent dans le français parlé toutes sortes de modifications, de déformations, dont quelques-unes même ont eu l'heureuse fortune de s'imposer à la langue littéraire. Enfin, là où le français est en contact avec un patois encore vivant, parlé par une fraction importante de la population, il se produit un mélange des deux lexiques, parce qu'on est incapable de distinguer nettement ce qui appartient à l'un de ce qui revient à l'autre. Le français parlé à Lyon au temps de Molard comprend donc plusieurs couches de mots : 1^o des mots dialectaux ; 2^o des archaïsmes ; 3^o des mots plus ou moins modifiés dans leur forme ; 4^o des mots nouveaux.

I. **Les mots dialectaux** ². — A la fin du XVIII^e siècle, le patois recule à Lyon de plus en plus devant le français ; les artisans même, qui le parlaient encore, et peut-être exclusivement, au début du siècle ³, semblent l'abandonner peu à peu, pour se créer un parler hybride, mélange de mots techniques, d'argot, de français et de patois, le langage canut, qui fait son apparition aux alentours de la Révolution. Quant à la bourgeoisie, elle ne l'emploie plus qu'à titre

1. Cité par Behrens, *loc. cit.*, p. 15.

2. Les additions tirées des *Mélanges* de Bregnot (1828) sont accompagnées de la lettre M ; celles qui proviennent des *Nouveaux Mélanges* (1829-1841) des lettres N M.

3. Voir la *Ville de Lyon en vers burlesques* (1683), où les types qui représentent les différents corps de métiers se servent de l'idiome local. *Revue Lyonnaise*, 15 déc. 1884, p. 671 à 688.

d'amusement : déjà au XVIII^e siècle, la *Bernarda Buyandiri* n'est qu'un divertissement de salon ; il faut en dire autant des Noëls satiriques du XVIII^e siècle et des chansons de Révérony, contemporaines de la Révolution. Mais si la bourgeoisie ne parle plus le patois lyonnais, elle le comprend encore, et tout en croyant parler français, elle ne laisse pas que de lui faire de nombreux emprunts. De Place reproche à Molard d'avoir recueilli « des expressions qui n'appartiennent qu'aux dernières classes du peuple » ; et sans doute les membres des cercles littéraires, les habitués des salons n'employaient pas de mots comme « *agotiau, apincher, bleusir, cologne, égrafiuer* » ; mais la moyenne bourgeoisie, tout ce peuple de marchands, plus instruits des choses du négoce que curieux du bien dire et du beau langage, ne devaient pas faire tant de façons : que le patois y arrive, si le français n'y peut aller ! Ce n'étaient certainement pas des femmes du peuple qui disaient : ce chapeau me *désondre* pour *ce chapeau m'enlaidit* : « cette expression, dit Molard, qui appartient particulièrement aux demoiselles, n'a reçu sa sanction que d'elles » ; et il ajoute fort galamment : « Si on pouvait leur accorder le titre de législatrices, ce serait en faveur des mots destinés à peindre la beauté, et non en faveur de ceux qui peignent la laideur. » Quoi qu'il en soit, il a relevé plus de 200 termes dialectaux, dont la plupart sont encore aujourd'hui familiers au peuple de Lyon. Molard ne les condamne pas tous sans distinction : en parlant des *plates*, bateaux plats où l'on lave le linge sur le Rhône et sur la Saône, il écrit : « quoique le mot *plate* ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie, je crois que les Lyonnais peuvent le conserver pour distinguer ce bateau des autres, dont la forme et l'usage ne sont pas les mêmes. » Pour des raisons semblables, il admet *bugne, chaudelet, moule de bois*, d'autres encore, qui désignent des choses « particulières à la ville de Lyon ». Pour d'autres, comme *quincher*, pain *cafi*, il n'ose pas les admettre ; mais il constate avec regret que le français n'a rien qui puisse remplacer ces « barbarismes » ; il faut, pour les traduire, « se servir d'une périphrase ».

Tous ces mots dialectaux, recueillis par Molard, ont passé dans les dictionnaires spéciaux d'Onofrio et de Puitspelu ; en voici pourtant quelques-uns qu'ils ont laissés de côté :

arias, obstacle, embarras ; cf. dans l'ancien français le verbe *barier* ; *baria* subst. est dans Palsgrave et dans Coquillart d'après le *Dict. Gén.* ; *aria* se retrouve dans un grand nombre de patois du centre, de l'ouest et de l'est.

bertin, coiffe de nuit.

bretagne, pièce de fonte, au fond de la cheminée ; même mot en forézien ; le mot a peut-être la même racine que le poitevin *bretingue*, *bretton* (bluette, étincelle) ; cf. *Dict. poit.* de Lalanne.

catolle « sorte de tourniquet en bois, dites *birloir*... On appelle aussi *catolle* à Lyon une plante dont la tige et le fruit sont rudes au toucher et s'attachent aux habits... ; dites *grateron* ou *rièble* ». Au sens 1, cf. foréz. *catolla*, loquet, petit morceau de bois qui sert à fermer une porte de buffet ; c'est le même mot que le prov. *cadaulo* ; pour le *t*, cf. *catella* et *cadella* dans Puitspelu.

encatonner, grumeler ; Puitspelu ne donne que le simple *caton*.

donner le *fion*, la grâce, la tournure à quelque chose ; Littré rattache le mot à *figner* ; mais *fion* en Savoie signifie son d'un ou de plusieurs instruments de musique (cf. Constantin et Désormaux, *Dict. sav.*), en Vendée, élégance et branle, danse ; peut-être même mot que le franç. *flonflon*.

gloriette, lieu près du four, où l'on pétrit ; s'emploie aussi en Savoie et dans la vallée de la Drôme. Littré le cite comme terme de boulangerie.

imberline « étoffe de soie et de coton ; dites *iberline* s. f., un lit d'iberline ». C'est peut-être un terme de la fabrique lyonnaise ; a-t-il quelque rapport avec *berlin*, nœud servant à arrêter un paquet de fils dans la fabrication du velours ?

lier les dents, agacer les dents ; cf. l'ital. *allegare*, qui signifie alléguer, faire un alliage, et agacer les dents ; peut-être du fr. *lier* altéré dans son sens sous l'influence italienne¹.

minon, fourrure blanche, se rattache peut-être à *hermine*.

savourée, sarriette ; cf. *savouré*, nom vulgaire de la sarriette de montagne dans la Flore de Gillet et Magne, *savouria* en Savoie ; se rattache à *saporem*, comme *savorét*, que donne Puitspelu.

soucard « pièce de toile qu'on met à une chemise, dites *gousset* », cf. savoy. *socáro*, genev. *soucar*, pièce de renfort en étoffe ou en toile, qu'on ajoute aux manches d'une chemise ou d'une veste sous l'aisselle.

laquier, ouvrier qui construit des bateaux.

En passant dans le français local, les mots patois subissent certaines modifications, qui affectent surtout les syllabes finales ; les syllabes initiales et les syllabes intérieures persistent sans changement : *mourve*, *mourveux*, *pourreau* conservent leur *ou*, *nogat* et *corè* leur *o*. Mais les suffixes font place en général aux suffixes correspondants du français. Il n'y a que quelques particularités à signaler : les verbes lyonnais en *i*, issu de *y* + *are*, passent tous dans la classe en *-er*, comme ceux en *-a* < *-are* : *apincher*, *baucher*, *gabouiller*, *gacer*, *ouiller*, *petasser*, etc., cf. *achattir* ; il est probable qu'ils ont été empruntés à une époque où *yé*, issu de *y* + *a*, ne s'était pas encore réduit à *i*². Les noms comme *benier*, *buyandière*, où le suffixe lyonnais *-i*, *-iri* a été remplacé par *-ier*, *ière*, prêteraient à une remarque analogue. Parfois les suffixes n'ont pas été reconnus et les mots patois ont gardé leur forme propre : de là *agotiau*, *corio*, *godiviau*, à côté de *goubeau*, *moneau*, *paisseau* (suff. *-ellum*), *patou* à côté de *lilleux* (suff. *-osum*) ; on n'a pas su trouver les équivalents français des suff. lyonnais *-u* (*orium*) dans *jetu*, *-ou* (*-orem*) dans *pereroux*. Les éléments des

1. Puitspelu n'enregistre pas *lier* ; mais à l'article *agaci*, il cite un passage du Dict. manuscrit de Cochard : « *oul a le dins agacies*, il a les dents liées », où *lier* est donné comme la traduction française du mot patois.

2. Voir là-dessus Philippon dans la *Revue lyonnaise*, 15 déc. 1884, p. 623 sqq.

mots composés sont francisés : *matte-fain*, *rate-volage*, *jambe-rotte*, *poule-grasse* (voir Puitspelu, art. *grossi-polailli*) ; mais *bétatouret* (foret), dont la composition est obscure, se maintient sans changement.

II. **Les archaïsmes.** — La part des archaïsmes est presque aussi considérable que celle des mots dialectaux. Molard se rend compte du caractère archaïque du français local : « *arboriste* (herboriste), dit-il, a vieilli » ; *anille* (béquille) est « souvent employé dans les livres gothiques » ; *goulet* (goulot) a « vieilli ». Il condamne encore, mais sans motiver sa sentence : *balayette* (petit balai), il *bègue* (bégaye), du *charpi* (de la charpie), *chaufette* (chaufferette), à la *cherche* (à la recherche), *chouer* (choyer), *clergeon* (enfant de chœur), *col* (cou), *consulte* (consultation), *contenue* (contenance), *corporance* (corpulence), *couverte* (couverture), *croison* (croisillon), *cueillé* m. (« dites *cuiller* f. en prononçant fortement r), *cuisage*, d'où *cuison* (cuisson), carmes *déchaus*, *déhonté* (éhonté), *échevette* (écheveau), *embarbouiller*, *emparenté* (apparenté), *éteinte* (extinction), au *fin* fond, *gourer* (tromper), *inceste* (incestueux), *jaïet* (jais), *mâchiller*, *mâchonner*, *messelier* (messier), *mignotises* (mignardises), *mites* (mitaines), *navots* (navets), *sade*, *termoyer* (atermoyer), *thériacle* (thériaque), *vitailles* (victuailles) ; mais il exige *vileté*, au lieu de *villité*, qui pourtant est admis par l'Académie en 1798. A cette liste Bregnot ajoute *arteil* (orteil), *bariteau* (blutoir), *batture* (bataille).

D'autres mots, qui en français s'étaient légèrement modifiés, soit par suite d'un développement phonétique régulier, soit par quelque accident, métathèse, assimilation, étymologie populaire, etc., ont conservé à Lyon leur ancienne forme : *airé* (aéré), *balier* (balayer), *baracan* (bouracan)¹, *becbée* (becquée), *berlan* (brelan), *cercifi* (salsifis), *châtagne* (châtaigne), *chauderon* (chaudron), *cocombre* (concombre), *conroyeur* (corroyeur), *desir* et *desirrer* (desir, désirer), *genèvre* (genièvre), *gisier* (gésier), *hurlubrelu*, *hurter* (heurter), *médecinal*, *métail* (métal), *sarbatane* (sarbacane), *vuide* (« on écrit et l'on prononce maintenant *vide*, *vider* »). *Luquerne* (lucarne), *tergette* (targette), *serment* (sarmement), *sercler* (sarcler) attestent l'hésitation, si fréquente au xvi^e siècle, entre *er* et *ar*. Sous l'influence du patois *mécro*, les Lyonnais conservent la prononciation *mècredi*, condamnée depuis longtemps par Vaugelas. Les consonnes finales se font entendre dans *avis*, *tabac*, *cerf* ; mais *tact* est réduit à *tac*.

III. **Les mots français.** — Dans la bouche des Lyonnais, les mots français subissent toutes sortes de modifications. Voici les principales :

1^o DÉVELOPPEMENT PHONÉTIQUE NORMAL. — *K* palatal passe à *ty* : *cin-tième* (cinquième). *N* mouillé perd sa mouillure dans *compagnie* pour *compagnie* ; « les femmes dénaturent » les mots comme *expression*, *exprimer* « en

1. Molard explique *baracan* par une étymologie populaire : « il est probable que le peuple a corrompu le mot, à cause de sa conformité avec *baraca*, poil de bouc. » Ce mot nous est inconnu.

changeant *x* en *s* ». *Marrée* est prononcé avec un *è* très ouvert, sous l'influence du suff. lyonnais *-èya*.

2^o ADDITION DE CONSONNE : *turlubrelu* (hurluberlu) sous l'influence de la liaison fréquente *grand turlubrelu*.

3^o SUPPRESSION DE CONSONNE : *catarate* (cataracte), *cataplame* (cataplasme), *messi* (merci); « presque toutes les femmes » disent *chirurgie*, *chirurgien*.

4^o ADDITION DE VOYELLE : *arechal*, « c'est la prononciation trainante des Lyonnais qui a fait trois syllabes de ce mot qui n'en a que deux »; *sequelette* (squelette). Le phénomène que présente *espatule* est bien connu; mais *écoupeaux* est obscur (*escoupeaux* dans Palissy, voir E. Dupuy, *Palissy*, p. 294).

5^o SUPPRESSION DE VOYELLE, par syncope : *plotte* (pelotte); par aphérèse : *chailotte* (échalotte), *corse* (écorce), *corsonnaire* (scorsonère), *croc* (escroc), *pine-vinette* (épine-vinette); sur ce phénomène, voir Puitspelu, *Dict.*, p. LXIX. *Postume* (apostume) doit s'expliquer par une fausse coupure du groupe *un'* *apostume*, *una postume*.

6^o DISSIMILATION, de voyelle : *balbo* (bobo), *baselic* (basilic), *arjolet* (orgeolet); de consonne : *carville* (calville), *collidor* (corridor), *farbalu* (falbala), *gargaliser* (gargariser), *esquilancie* (esquinancie).

7^o ASSIMILATION : *cacaphonie* (cacophonie), *dada* (dadais), *quérelle* (querelle), *dénier* (denier), *errière* (arrière, influencé par *derrière*), *pipi* (pepie), *foroncle* (furoncle).

8^o MÉTATHÈSE : *emberner* (embrener), *ferlater* (frelater), *surcussale* (succursale).

9^o CHANGEMENT DE SUFFIXE : *affranchissage* (affranchissement), *comparition* et *disparution* qui sont peut-être des archaïsmes, *couperon* (couperet), *désarroir* (désarroir), *façonneux* (façonnier), *glissière* (glissoire), *gracieusité* (infl. de *civilité*?), *ligneux* (ligneul), *nourricieur* (nourricier), *oursin* (ourson), *parapel* (parapet; déjà dans Spon 1673, d'après Breghot, N. M. 141), *rancuneur* (rancuneux), *remémorier* (remémorer), *ruette* (ruelle), *trapot*, *-otte* (trapu). Il est difficile de dire si pour tous les mots cités il y a eu réellement changement de suffixe ou reformation sur le mot simple.

10^o CHANGEMENT DE PRÉFIXE : *contrevention* (contravention), *engencer* (agencer), *mésentendu* (malentendu), *piresol*, *purepluie*, *parevent* sous l'influence de *parer*, *trassauter* (tressauter); *repatrier*, qu'on trouve d'ailleurs au xvi^e siècle à côté de *rapatrier*. *Re* s'est introduit dans *remaigrir*, *repetasser*, *rebrouer*, dont la composition a pu paraître obscure. *Emonder* se change en *remonder*, peut-être sous l'influence de *remonder*, terme technique de la fabrication lyonnaise. *Ramoulade* pour *rémolade* est peut-être dû à *ramollir*. *Rafroidir* est dû à *rafraichir*. *Re* et *ré* ne sont pas distingués, de là *repondre*, *reponse*, *recolte* à côté de *réfuge*, *réjaillir*. *Dé* se substitue à *de* dans *dépuis*, *dévancer*, *déviner*, *déviser*. *Arrache-pied* se réduit à *rache-pied* par suppression de préfixe.

110 ÉTYMOLOGIE POPULAIRE. Molard connaît ce procédé de déformation : « c'est le mot *sorcier*, dit-il à l'article *sorcilège*, qui induit en erreur ceux qui disent *sorcilège* (sortilège) ». Mais il le fait quelquefois intervenir à tort : *aire* et *baracan* ne sont pas, comme il le croit, des « corruptions » de *aéré* et de *bouracan*, mais des formes archaïques. Voici les mots qui paraissent dus à l'étymologie populaire :

aigledon (édredon — aigle), *babouine* (babine — babouin), *buncane* (bancale — canne), *barricolé* (bariolé — bricoler), *belsamine* (balsamine — belle), *bourrée* (brouée — bourre ¹), *brillant* (bruant — briller), *castonade* (cassonade — bastonnade, *Dict. Gén.*), *cesdres clavelées* (gravelées — a.-f. clavel, Puitspelu), *déchicotier* (déchiqueter — chicot), *désastrueux* (désastreux — monstrueux), *échaffourée* (échauffourée — échafaud), *enlève* (lève — enlever), *fiageolet* (fiageolet — lyon. *fiageole*, haricot), *flamboise* (framboise — flamber), *flamenter*, *flamentation* (fomentier — flamme), *frissure* (fressure — frire), *garnissaire* (garnissaire — garnisseur, garnissure), *griveliner* (grimeliner — griveler), *hytropicque* (hydropique — trop piquer), *jeu d'eau* (jet d'eau — jeu), *dents mâchillères* (mâchelières, — mâchiller), *maniganterie* (manécanterie, cf. Puitspelu — manigancer), *marcelet* (martinet, hirondelle — martel), *morsiller* (mordiller — morceau), *moutardelle* (mortadelle — moutarde), *oragan* (ouragan — orange), *pain enchanté* (pain à cacheter — pain à chanter), *pantomine* (pantomime — mine), *patenotte* (pâtenôte — note), *prévalue* (plus-value — prévaloir), *rébarbaratif* (rébarbatif — barbare, cf. Littré qui cite un ex. de La Fontaine), *rebiffade* (rebuffade — rebiffer), *serge d'amende* (serge de Mende — amende), *souguenille* (souquenille — guenille), *soupoudrer* (saupoudrer — sous), *suspente* (souponte — suspendre), *vessicatoire* (vésicatoire — vessie), *virebrequin* (vilebrequin — virer).

Refoin (regain) paraît dû à une contamination de *regain* et de *foin*. *Eau d'arquebuse* repose sur l'ignorance du sens de la locution *eau d'arquebusade*.

Il faut sans doute encore expliquer les mots suivants par quelque étymologie populaire : *angoise* (angoisse), *antipote* (antipode), *apostiche* (postiche), *bamboche* (babouche), *baste* (basque), *bibon* (barbon), *bresbille* (bisbille), *caneçons* (caleçons), *espadron* (espadon), *filigrane* (filigrane), *gibolée* (giboulée), *guête* (guêtre), *louette* (lurette), *mélise* (merise), *parasine* (poix résine), *pichon* (bichon), *poturon* (potiron), *purésie* (pleurésie), *rocour* (rocou), *ruelle* (rouelle), *simouille* (semoule), *trémontade* (tramontane), *tringue* (tringle).

Les mots suivants ont été influencés par des mots du patois lyonnais : *arguillon* (ardillon — guille), à la *gogossel* (à la croque-au-sel — ln. *gogasson* beignet), *grotton* (croûton — ln. *grotte* morceau de pain béni), *horillon* (horion — ln. *orilhi* oreille), *lichefrite* (lêchefrite — ln. *lichî*), *menusier* (menuisier — ln. *menuses*, *menusailles*), *trépiter* (trépigner — ln. *repita* regimber), *testicoter*

1. Puitspelu explique *bourrée* par la métathèse de *r*.

(asticoter — In. *testa* tête), *vicoter* (vivoter — In. *vieu*, *vicant*). Citons encore *soie grèse* (grège), qui a peut-être subi directement l'influence de l'ital. *grezzo*, autre forme de *greggio*.

Il faut mettre à part les mots, voisins par la forme et quelquefois par le sens, qui ont été confondus : *abajoue* (bajoue), *aculé* (éculé), *aller grand air* (grand erre), *année* (ânée), *arpent* (empan), *blette* (bette), *chambellan* (chambreelan), *clapir* (glapir), *croasser* (coasser), *dévouement* (dévoïement), *effiler* (aifiler), *éminent* (imminent M.), *battre comme emplâtre* (plâtre), *épurer* (apurer), *hucher* (jucher), *infester* (infester, cf. Littré qui cite des ex. de La Fontaine et de Buffon), *inventaire* (éventaire), *irruption* (éruption), *lait de carpe* (laite), *portion* (potion), *réflexion* (réfection), *secousse* (escousse, cf. *Dict. Gén.*).

Nous rangeons ici, quoiqu'il ne s'agisse plus d'étymologie populaire à proprement parler, les dérivés qui ont été refaits sur le simple : *bileux* (bilieux) sur *bile*, *mordure* (morsure) sur *mordre*, *poumonie* (pulmonie) sur *poumon* ; et les simples qui ont été refaits sur les dérivés : *écosse* (cosse) sur *écusser*, *surément* sur *assurément*. Le composé *fête-Dieu*, où le rapport syntaxique des éléments n'est plus compris, est refait : *fête-à-Dieu*.

IV. **Créations nouvelles.** — Les néologismes sont fort nombreux. Molard les condamne en s'appuyant sur l'autorité du Dictionnaire de l'Académie, mais il élève parfois de timides réclamations, surtout quand le mot nouveau lui paraît nécessaire et bien fait : *nourrissage*, prix convenu pour nourrir un enfant « n'est pas français. On ne trouve dans l'Académie que le mot *nourriture*, qui ne rend pas l'idée qu'on exprime par *nourrissage* ; ainsi il convient de le conserver ; il a d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour passer dans notre langue. Il a pour racine le verbe *nourrir* ; et puisqu'on dit *payer son apprentissage*, on peut bien dire *payer le nourrissage*. » On reconnaît là la doctrine prudente, mais non fermée aux nouveautés, des grammairiens du temps et en particulier de Domergue.

Les néologismes sont ou bien des mots anciens pourvus de sens nouveaux ou bien des dérivés et des composés nouveaux.

SENS NOUVEAUX. — Prennent un sens particulier à Lyon : *auvent* (abat-jour), *abat-jour* (persienne), *bague d'oreille* (boucle d'oreille), *botte d'encre* (fiolle d'encre), *brique* (débris), *briquetage* (mur fait de briques), *brouillard* (brouillon d'une lettre), *faire la camelotte* (la contrebande), *cantine* (bouteille de verre blanc), *carotte* (betterave cf. Littré), *châsse* (bière), *choisir* (éplucher la salade), il est *commode* (à son aise), *communs* (latrines), *compter ses lettres* (épeler), *conséquent* (important), *cornets de poêle* (tuyaux), *couvert* (toit), *demoiselle* (fille, N. M. 65), *éclairer le feu*, etc. ¹, *escaliers*

1. « L'abus de ce mot est devenu presque universel. On dit de toutes parts : *éclairez le feu*, *éclairez la bougie*, *éclairez le poêle*, *éclairez le falot*. Ce sont autant d'hérésies en grammaire ; dites, *allumez*. Il est encore moins per-

(degrés), *étouffoir* (éteignoir), *fatigué* (malade, N. M. 65), *fermer* (enfermer)¹, être *en froid* avec quelqu'un (N. M. 137), *garçon* (fils, N. M. 66), *en garene* (grains en garene, non en sacs), écolier *gentil* (laborieux), *grange* (ferme) et *granger* (fermier, M. 226)², *grappin* (tisonnier), *grenouille* (treuil), *marain* (débris)³, *marteau* (dent mâchelière), *menue* (s. f. petites herbes de la salade), *morte* s. f. (tournant d'eau, morte-saison), *paillasse* (corbeille d'osier), *panais* (carotte), *panneau* (linteau), *pêcherie* (lieu où l'on vend le poisson), *pincés* (pinces pour le feu; un ex. de Delille chez Littré), *pontonnier* (passeur), *rêchigner* (contrefaire), *redonder* (résonner), *remué* de germain (issu de -), *se remuer* (déménager), *faire regret* (inspirer de la répugnance), *faire le renard* (l'école buissonnière), *repiquer* (recroître, recommencer, M. 229), *reprocher* (donner des renvois), *ressauter* (rejaillir, tressaillir), *serpenteau* (serpent = instrument de musique), *soigner* (épier), *sortir de boire* (venir de —, N. M. 69), *talent* (profession, je lui ai fait apprendre un talent), *terrasse* (bassin de métal où l'on met de la braise pour chauffer une chambre), prendre en *tic* (en grippe), *tourner* (cet événement m'a tourné tout le corps; cf. tourner le sang), *traverser la rue* (parcourir la rue dans toute sa longueur), *trousseau* (layette), *vogue* (fête locale, M. 229).

Le composé, formé d'une particule dont la valeur et le sens ne sont plus compris, est remplacé par le simple, plus clair et d'un emploi plus fréquent. On dit : une porte *jetée* pour une porte *déjetée*, *lancer* pour *élançer* (ressentir une vive douleur), *mier* pour *émier*, *émietter*, *passer du linge* pour *repasser*, *pouiller* pour *épouiller*, *raillé* pour *éraillé*, *sembler* pour *ressembler*, *tenter* un procès pour *intenter* un procès.

DÉRIVATION SANS SUFFIXE. — Le français local tire de l'adj. *souillard* le

mis de dire, *éclairez* la lumière; car la lumière *éclaire* et n'est pas *éclairée*. On dit aussi, contre la pureté du langage : *éclairez* monsieur; dites, *éclairez* à monsieur. On *éclaire* un ignorant, et on *éclaire* à un homme, pour qu'il voie à se conduire. Ces fautes donnent lieu d'en remarquer une autre. On dit souvent *faites lumière*; cette locution est consacrée à la toute-puissance de Dieu. Un académicien étant allé rendre visite à M. de Fontenelle, se retira à l'entrée de la nuit; il s'égara dans l'appartement et se plaignit de ce qu'ayant demandé plusieurs fois qu'on lui fit lumière, la servante le laissait dans l'obscurité. « Excusez-la, dit Fontenelle, elle n'entend que le français. »

1. Dans les locutions *fermer du linge*, *fermer dedans*, *dehors*, « locutions très usitées à Lyon »; « j'avoue qu'il est difficile de remplacer ces façons de parler ».

2. Bregnot cite un ex. de Montaigne, Littré un de Rousseau.

3. Bregnot croit que Beaumarchais, jouant dans ses *Mémoires* sur le nom du censeur royal Marin, a donné au mot *marain* le sens qu'il a à Lyon (N. M. 140).

subst. *souillard*e (petit cabinet où se trouve l'évier), du subst. *chevetain*, *cheftain* le fém. *cheftaine* ¹, du part. *dédit* le subst. *dédite* (donner sa *dédite*, donner avis au propriétaire de départ en fin de bail), des verbes *redoubler* et *plier* les subst. *redouble* (redoublement), et *plie* (levée aux cartes). Il forme des adj. post-verbaux, comme *enflé* (enflé), *gâté* (gâté), *trempe* (trempé), et par analogie *asthme* (asthmatique), procédé que le français ne connaît plus.

DÉRIVATION PROPRE. — La jonction du suffixe au radical donne lieu à quelques remarques : dans *chaudier* (ouvrier qui fait de la chaux) et dans *bleusir* (bleuir), le radical du mot simple a été méconnu. *Anichon* (petit âne) est formé à l'aide d'un suffixe nouveau tiré de mots comme *bichon*, *barbichon* ; il en est de même de *gravelin* (homme marqué de petite vérole, N. M. 139), formé sur *gravé*, sous l'influence de *gravelle*. De *pourreau* on tire un radical *pourre*, d'où *pourrette* (ciboule); on forme de même *bachasse* sur *bachat*. (M. 222).

Les suffixes employés sont les mêmes que ceux du français des livres ; mais les plus féconds sont ceux qui, comme *-ière* et *-on* sont particulièrement fréquents en patois lyonnais. On forme ainsi :

1^o DES SUBSTANTIFS EN *-age* : *embrouillage* (embrouillement) ; en *-aille* : *charbonaille* (poussière de charbon) ; en *-asse* : *borgnasse* (femme borgne), *lisonnasse* (fumeron) ; en *-eau* : *picaudeau* (petite flèche garnie de papier à un bout et à l'autre d'une épingle, M. 273) ; en *-ée* : *bufrée*, *lancée* (élançement), vive douleur, *rincée* (volée de coups) ² ; en *-er*, *-ier*, *-ière* : *cierger* (qui vend de la cire), *contrepointier* (matelassier) ³, *corbillonier* (vannier), *ansière* (anse), *chevillère* (ruban de fil), *loquetière* (passe-partout), *pétrière* (pétrin) *tuillière* (tuilerie) ; en *-erie* : *crasserie* (ladrerie), *lavanderie* (buanderie, N. M., 67) ; en *-ett* *-ette* : *polet* (auget pour la nourriture des oiseaux), *robinet* (fouet), *tranche*, dans *trier sur le tranchet* = *trier* sur le volet (cf. Puitspelu, *Dict. v^o tranchet*), *balayette* (petit balai), *bonnette* (bonnet de nuit) ; en *-ille* : *manille* (anse, N. M. 67) ; en *-ise* : *enfantise* (enfantillage) ; en *-on* : *auteron* (hauteur), *bougeon* (qui renue sans cesse), *borgnon* dans *aller à borgnon* (à l'aveuglette), *cavon* (petite cave), *grésillon* (mâchefer), *marchon* (pièce de bois sur laquelle on met les tonneaux), *mouchon* (bout de la mèche), *poudron* (poudre à sécher l'écriture, N. M., 68), *presson* (levier pointu, cf. Puitspelu, s. v^o) ; en *-ure* : *pariure* (gaugeure), *taupure* (piège à taupes).

1. « Féminin de *chef*, usité dans quelques-unes de nos administrations de bienfaisance, et notamment dans celle du dispensaire, pour désigner une femme placée à la tête d'une des branches du service. » Bregnot, N. M. 133.

2. Cf. Puitspelu, sub v^o. Bregnot donne aussi pour *rincée* le sens de *grosse pluie*, N. M. 143 ; comme synonymes de *rincée* (volée de coups), il signale encore *saboulée*, *raclée*, *rossée*.

3. Molard traduit à tort par *tapissier*. Le mot, d'après Littré, est chez Rousseau.

2^o DES ADJECTIFS : en -é : *alluré* (dégourdi), *emphasé* (emphatique); en -u : *brechu* (brèche-dents).

3^o DES VERBES, seulement avec le suffixe -er : *acter* (rédiger un acte), *bagueter* (épousseter), *borgnasser* (regarder de près), *économier* (économiser), *émuer* (émouvoir), *maladier* (être malade), *pesanler* (soupleser), *piper* (fumer), *pouponner*.

COMPOSITION. — Seuls les verbes sont assez nombreux : *appointer* une boule (pointer), *décesser* (cesser) ¹, *dégrainer* (égrener), *dépersuader* (dissuader), *se renvenir*, *se rentourner* ². Parmi les substantifs, citons *arrière-grand-père* (bisaïeul) ³, *recuite* (sorte de fromage, M. 274; mais cf. Puitspelu); parmi les adjectifs : *entrecuit* (écorché entre les cuisses); parmi les mots invariables : *dès-de-là* (par delà). A signaler encore le juxtaposé *chaud-et-froid* (N. M. 133), le parasyntétique *enreinières* (douleurs de reins), le composé par redoublement *tatan* (tante), « expression enfantine, particulière à notre département et à celui de l'Isère » (N. M. 144).

Aucun de ces néologismes locaux n'a pénétré dans la langue littéraire. Mais il en est d'autres que Molard condamne et qui ont été admis depuis par l'Académie ou consacrés par l'usage. Voici ceux que le Dictionnaire général signale comme néologismes, sans indiquer la date de leur apparition ou en leur attribuant une date trop récente ⁴ :

crépissage (A. 1878), *couvre-plat*, *déficeler*, *embêter* (« dites vous *m'hébétez* ou vous *m'abêtissez* »), *farandole* (A. 1835) ⁵, *fourchetée*, *fracturer* (A. 1835), *fricot* (A. 1878; est déjà dans la 1^{re} édition de Molard 1792), *fricoter* (A. 1878), *fringale* (A. 1835), *giffler* (A. 1878), prendre *en grippe* ⁶, *guesard* (A. 1835), *hypocondrie*. terme de médecine d'après de Place (1812, A. 1835), *inconvenant* (1812, A. 1835), *inconvenance* (A. 1878) ⁷, *invectiver* quelqu'un ⁸, *pique-assiette*

1. *Il ne décesse pas de me parler*; cette expression, « si elle était française, signifierait le contraire de ce qu'on veut dire. »

2. Bien entendu, on dit à Lyon : *il s'est en allé*.

3. « Cette expression n'est pas française et forme un contresens. Le mot *arrière* signifie *qui vient après* et le *bisaïeul* est venu avant. »

4. Nous donnons entre parenthèses, d'après le *Dict. Gén.*, la date de l'adoption du mot par l'Académie, et, s'il y a lieu, la date de l'apparition du mot donnée par le *Dict. Gén.*

5. Behrens, dans son compte rendu du *Dict. Gén.* (*Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXIII, 2^e partie, p. 1 et suivantes), signale le mot en 1771.

6. Littré cite un ex. de Rousseau; Molard veut qu'on dise : *se prendre de grippe contre qq-un*.

7. « On ne trouve pas ce mot dans le *Dict. de l'Académie*, ni *inconvenant*; mais l'usage paraît les avoir adoptés tous les deux. »

8. L'emploi transitif est signalé par Littré chez Diderot.

(A. 1835) ¹, *ribotte* (1812, A. 1835), *ribotter* (A. 1835), *tapée* (quantité: A. 1878), *traltrise*.

Dans les *Mélanges* de Bregnot, un peu postérieurs au Dict. de Molard (1828), on trouve *cabolin* p. 268 (A. 1835) qui « se dit dans toute la France » (N. M. 63), et *poudrière* p. 273 (A. 1835) ²; dans les *Nouveaux Mélanges* (1829-1831) *blaguer* et *blagueur*, p. 61-62 (A. 1878), employés « à Lyon et même dans toute la France », *camionner*, *camionneur* et *camionnage* p. 133, *climatérique* (relatif au climat) p. 134 ³, *pékin* p. 67 ⁴, *raclée* p. 143 (A. 1878).

GRAMMAIRE

Un petit nombre seulement des observations de Molard nous intéressent; nous pouvons négliger toutes celles qui portent sur des règles plus ou moins artificielles et récentes, qu'il essaye d'apprendre aux Lyonnais, comme la distinction entre *béni* et *bénit*, le double genre de *couple*, *délice*, *aide*, *exemple*, l'accord de *demi*, *nu* et des participes, etc.

NOMS ET ADJECTIFS. — Il faut surtout mentionner les changements de genre des substantifs. Quelques-uns ont gardé le genre ancien, le masculin : *horloge*, *huile*, *rencontre*, *vipère*; le féminin : *chiffre*, *ivoire*, *ongle*, *orchestre*, *organe*, *résiné* (raisiné), *sequelette* (sic), *ulcère*. D'autres ont changé de genre sous des influences diverses. Molard voit bien que *intervalle* et *parafe* doivent leur genre féminin à leur terminaison *e*. Il aurait pu expliquer de même les fém. *fantôme*, *globule*, *indice*, *insecte*, *sable*. Il faut y joindre les expressions suivantes : une *cep* de vigne, une *fûte* (tonneau), la *chasse* d'une aiguille, la *gril* (ustensile de cuisine), où la prononciation des consonnes finales a entraîné le

1. Molard n'admet que le verbe *piquer l'assiette*.

2. « Dans l'usage on se sert tantôt du mot *poudrerie*, tantôt de celui de *poudrière*. M. Noël, dans son *Nouveau Dictionnaire français-latin*, imprimé en 1809, chez Lenormand, à Paris, a adopté celui de *poudrière*. » Note extraite par Bregnot du *Journal de Dijon* du 7 août 1822.

3. « Ce mot a été dernièrement l'objet d'une méprise assez singulière : deux académiciens de province l'ont cru un adj. tiré du subst. *climat*, et dans des discours qu'ils ont prononcés dans la même séance publique, l'un a parlé de la situation *climatérique* de Lyon, et l'autre de la position *climatérique* des peuples. »

4. Bregnot cite cette phrase du *Cours d'éloquence* de Ch. Durand (1828) : « Vouloir s'égalier à un militaire de l'empire, c'était s'attirer l'apostrophe bien méritée de *pékin*. » On a signalé récemment le mot dans la *Corr. du général Hardy, 1797-1802* (Paris, 1901); cf. *Revue critique*, 1^{er} avril 1901, p. 254.

5. Il dit de *parafe* : « La terminaison de ce nom indique souvent le féminin, comme dans *carafe*, *agrafe*, etc. »

genre féminin, par confusion avec les substantifs terminés par e¹. Un *débâcle* s'explique sans doute, comme le dit Molard, par des mots comme *miracle*, *tabernacle*, *réceptacle*; et la *panache* par la *moustache*. Le *bagard* (la bagarre) et le *passoir* (la passoire) reposent sur une confusion de suffixes dans la prononciation. C'est sans doute l'étymologie populaire qui doit rendre compte des masculins *paire* et *sandaraque* (infl. de *sang* ?). Des mots peuvent changer de genre sous l'influence des mots de même sens ou de sens voisin : un *bête*, un *dupe* prennent le genre de *homme*, *ciseaux* celui de *cisailles*, *fibres* celui de *nerfs*, *perdrigone* celui de *prune*, *vis* celui de *clou*. On dit du *jujube*, du *reguelisse* d'après *jus de réglisse*, *suc de jujube*. Un *poutre* doit peut-être son genre masculin au patois *tra* (de *trabem*), *reins* son genre féminin à quelque autre partie du corps. Enfin *pâté* et *pâtée* sont confondus, et le premier s'emploie au masculin pour le second.

Quelques subst. et adj. forment leur féminin irrégulièrement : *géane* (*géante*), qui est chez Buffon, est relevé par Molard à Lyon; *malin* fait *maline*² d'après *fin*, *fine* et autres semblables; *maladice* (maladive) a dû subir l'influence des adj. en *-isse*, *-ice*.

Plus bon est conforme à l'analogie; on dit aussi *plus pire*. On ne distingue pas l'adverbe de l'adjectif et l'on dit : *elle sent bonne*, *mauvaise*, comme *elle se tient droite*, que Molard a tort de condamner.

VERBES. — Quelques verbes changent de conjugaison : *écarrer* (équarrir); *cueillir* et *vêtir* passent dans la classe des inchoatifs : *je cueillis*, *je cueillissais*, *je vêtis*, *nous vêtissons*, *je vêtissais* ; cf. encore *gissant* pour *gisant*. Le participe *cousu* entraîne au parfait *je cousus*, le subj. imp. *coususse*, par analogie avec les verbes qui ont *-u* au partic., *-us* au parfait; on dit *il interdisit* pour distinguer le parfait du présent, *il interdit*. Pour l'emploi des verbes, signalons, parmi les tournures populaires : *s'en rappeler*, *remarquer* pour *faire remarquer*, *je vous le saurai à dire*, *lui courir après*, etc. *Profiter une chose* est un archaïsme.

MOTS INVARIABLES. — *Excepté que* est « suranné »; à *celle fin que*, *du depuis*, *par exprès*, et *auparavant*, *dedans*, *dehors* employés comme prépositions sont aussi des archaïsmes. *Au près de* est confondu avec *au prix de*, *de suite* s'emploie pour *tout de suite*, *les autrefois* pour *autrefois*; à *prorata* est modelé sur à *raison*, à *proportion*; citons encore *il y a des fois qu'il réussit*, et l'emploi de *rien* dans *je n'ai rien dit*, *je n'ai pas rien vu*, etc.; la locution *un couteau qui ne coupe rien* citée par Bregnot (M, 224), montre comment *rien* a pu devenir synonyme de *pas*.

1. Cf. Littré, qui cite Despériers, *Contes XLVIII* : il s'agit d'un apprenti qui confond *gril* et *gris* : « La faute vint que l'apprenti avoit toujours ouï dire *grille* féminin et non pas *gril*. »

2. Littré cite un exemple de *maline* chez La Fontaine, à la rime.

3. Voir dans Littré des exemples de Voltaire et de Montesquieu.

LES DÉRIVÉS NIVERNAIS DE « MANERE »
ET ÉTYMOLOGIE
DU NOM DE LIEU « MAUMIGNY »

PAR L'ABBÉ J. M. MEUNIER

Les dérivés romans de « *manere* » sont très nombreux¹. Ils demanderaient, pour être traités à fond, une science et des documents que je suis loin de posséder. Aussi, je bornerai mon travail à l'étude seule des dérivés nivernais.

Le verbe latin *man-ere* signifie rester, demeurer, séjourner. Il appartient à la même racine que le grec *men-ein*. Nous ne serons donc pas étonnés si nous rencontrons le verbe *manere* et ses dérivés pour désigner des habitations et des noms de lieux.

Nous ne parlons pas non plus de ses composés comme *remanere* et autres, si employés dans l'ancien français.

Manere avec le sens de demeurer a été de bonne heure remplacé par un autre verbe *restare* > *rester* et qui apparaît dès le XII^e siècle. *Rester* fut dès lors employé pour signifier 1^o demeurer, après retranchement d'une ou plusieurs parties, ou 2^o

1. Quelques-uns sont donnés dans KÖRTING, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, nos 5050 et 5069-5078. Nous faisons remarquer, après HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française*, que *mâtin*, chien domestique, p. 1486, ne vient pas de *mansionatinum* (*canem*), comme le dit Körtling n^o 5074, mais de *mansuetinum* (*canem*), dérivé de *mansuetum*, approprié, devenu *mâsetino*.

demeurer dans le lieu où l'on est¹, tandis que *manere* et ses dérivés furent réservés pour désigner l'habitation elle-même, les habitants, ou bien le nom du lieu où l'on demeure.

L'infinifitif archaïque accentué sur l'anté-pénultième a donné *maindre* et l'infinifitif classique, c'est-à-dire accentué sur la pénultième, a fait *maneir* puis *manoir*. Ces deux formes d'infinifitif *ère* et *ere* auraient existé, d'après M. le Dr A. Bos « dans la période préclassique du latin et ont divergé dans la suite. L'une *ère* est restée confinée dans le latin classique, l'autre *ere* a continué de vivre dans le latin vulgaire, et toutes deux ont donné naissance aux doubles formes du roman, d'où *manoir* de *manère* et *maindre* de *manère*; *luisir* de *lucère* et *luire* de *lucère*, toutes deux également légitimes, sans que l'une puisse prétendre être antérieure à l'autre². » Nous croyons cette explication très juste et elle nous paraît bien prouvée au cours de la brochure du Dr A. Bos.

Quoi qu'il en soit, le mot *maindre* n'existe plus dans les parlers du Morvan, du moins nous ne l'avons jamais entendu, tandis que *manoir* est encore employé, au moins dans la partie ouest du département de la Nièvre. Cet infinitif pris substantivement est prononcé *mânwé* à Chaulgnes, mon pays natal (canton de la Charité-sur-Loire) et il s'applique à une habitation bourgeoise entourée d'une certaine étendue de terre. Les Nivernais qui se servent de ce mot n'en font jamais le synonyme de *château* qui est réservé à une demeure plus luxueuse et plus vaste : « *sé pâ è éâkyo, sé è mânwé*, ce n'est pas un château, c'est un manoir ». Environs de la Charité.

L'adjectif *bellum* joint à *manere* a donné le nom de lieu *Beaumanoir* devenu plus tard le nom du propriétaire *M. de Beaumanoir*.

Le substantif participial *manant*, de l'ancien verbe *manoir*, n'est pas connu dans le langage populaire de la Nièvre et nous n'en disons rien, pas plus que le substantif *manantie* ou *manantise* qui signifiait demeure, biens, richesses, et qui était employé en ancien français mais qui a disparu dans les parlers actuels du Morvan³.

Du participe passé *mansum* prononcé *mâsum* descendent tous les noms de

1. Voir *Dictionnaire... HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS.*

2. *Les doubles infinitifs en roman* : *ardoir, ardre, manoir, maindre, etc.*, p. 33, par le Dr A. Bos, Paris, *H. Welter*, 1901.

3. On peut voir ces mots dans le Dictionnaire de Godefroy. — Je suis heureux de saisir cette occasion pour remercier ici M. le chanoine Boitiat, archiprêtre de la cathédrale de Nevers, à la libéralité duquel je dois de posséder ce magnifique et précieux *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*. C'est un instrument de travail indispensable à tout philologue qui s'occupe des origines linguistiques de la France.

lieux appelés dans le midi *Mas*, c'est-à-dire habitation, métairie, et qui sont très nombreux. Ordinairement ce mot est précédé de l'article : *Le Mas*. Souvent aussi il est suivi du nom d'un des anciens propriétaires pour le distinguer des autres *Mas* comme : *Le Mas Thibert* (Bouches-du-Rhône), etc.

Ce nom d'habitation est passé au propriétaire et on a dit *M. Dumas, Dumay*, etc., ou bien avec l'adjectif *beau* on a eu non seulement des noms de lieux comme *Beumais* (Calvados), *Beaumé* (Aisne), *Beaumetz* (Somme), mais aussi des noms de personnes tels que *Beaumetz, Beumais*, etc.

Dans la Nièvre, les noms de lieux qui descendent de *mansum* sont très nombreux. Ils ont presque tous l'article. *Ma(n)sum* est devenu *mé* avec un *é* fermé long.

Les officiers publics qui ont dressé la carte de la Nièvre se sont ingéniés à donner à ces noms de lieux, qui dérivent tous d'un type unique, une orthographe souvent bizarre et sous laquelle il est difficile parfois de remonter à la vraie forme.

Le participe passé *ma(n)sum* fut employé de bonne heure comme nom de lieu, pour signifier la demeure, l'habitation. Plus de vingt noms de lieux dans la Nièvre descendent de ce mot¹. En voici quelques-uns. Il y en a qui sont seulement accompagnés de l'article :

Le Mes, commune de Châteauneuf.

Le Mée, commune de La Chapelle Saint-André.

Le Méez, commune de Dompierre-sur-Nièvre.

Le Meix, commune de Chalaux.

Un plus grand nombre est suivi d'un nom propre au cas régime et marquant le *de* possessif, comme :

Le Metz-Garnier, commune de Gouloux.

Le Metz-Vignault, commune de Cercy-la-Tour.

Le Mex-Gibault, commune de Montenoison.

Le Mezaugueux, commune de Dun-les-Places. Ce mot est transcrit par *Meix-au-Gueux* 1760 puis entendu et traduit par *Maison-Gueux* (Cassini).

Mezauguichard, commune de Dun-les-Places.

Ce lieu écrit sur les registres *Meix-au-Guichard* (XVIII^e siècle), est transcrit d'une façon barbare sur les cartes de la Nièvre par *Meuzo-Guichard*.

Maizodefroy, commune de Dun-les-Places est pour *Le-Mez-au-Godefroy*. Ce lieu est écrit sur les registres de Dun en 1760 : *Meix au Quedefroy* et *Mezauquedefroy*. Il est représenté par *Maison de Fray* sur la carte de Cassini.

La transcription de ces trois derniers hameaux, situés sur la commune de Dun-les-Places, a été plus maltraitée que les autres. On doit remarquer aussi que le nom du propriétaire au lieu d'être au cas régime sans préposition est

1. Voir la liste de ces noms de lieux dans SOULTRAIT, *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*.

uni à *Mez* au moyen de l'article composé, comme on dit d'ailleurs toujours, *la vache au Pierre pour la vache de Pierre*.

Le Maréchal, commune de Ruages, est aussi un dérivé de *ma(n)sum*. Ce hameau ne tire point son nom d'un maréchal ou forgeron qui s'est établi à cet endroit, mais il est composé de deux mots et veut dire *la demeure de Richard*. D'ailleurs les anciens textes donnent : *Mesus-Richardi* (1231, Arch., n° J. 256). — *Meix-Richard* 1406 (Marolles). — *Le Mex Richard* 1543¹.

Le maréchal ou forgeron se dit dans cette région *le méricho*. Il était facile à un scribe peu versé dans la phonétique du Morvan de rapprocher le mot : *le mé Richard* du nom commun : *le méricho* (maréchal), d'où la graphie actuelle *le Maréchal*.

Il faut dire cependant que *ma(n)sum* n'a pas été seul employé dans le Morvan pour désigner l'habitation. On y trouve aussi le mot *ostium* devenu de bonne heure *üstium* = *porte*, construit comme *Mé* avec un nom de personne au cas régime pour exprimer le *de* possessif. Chose curieuse, le mot *Huis* suivi du nom du propriétaire comme *l'Huis-Baudiau*, *l'Huis-Bernard*, *l'Huis-Gaudry* est surtout employé dans les lieux où on trouve aussi *Mé*. Le dictionnaire de Soullait² mentionne environ 120 localités qui portent le nom de *l'Huis*, presque toutes situées dans les cantons de Château-Chinon et de Lormes. Quelques-unes seulement se trouvent dans les environs de Montsauche et Corbigny.

Il y a dans la commune de Pazy, un hameau appelé *yû ā rē* et qui doit tirer son nom d'une ancienne famille : *les Rois*, car il signifie *l'Huis-aux-Rois*. Dans cette région on dit encore aujourd'hui : *y ē mó ā zūb*, j'ai mal aux jambes. Le mot *huis* très employé au moyen âge ne se dit plus guère que dans l'expression courante à *huis clos*. Son dérivé *huissier*, autrefois *portier*, a vu son emploi primitif et sa signification première se développer considérablement³.

Sur *ma(n)sum* avec le suffixe latin *ūra* on a créé *ma(n)sura* qui a fait *masure* comme sur *me(n)sum* participe de *metior* on a créé *me(n)sura* = *mesure*. *Masure* est employé dans la Nièvre comme en français d'ailleurs pour désigner une habitation misérable et délabrée : *ēn vyēl māzū*.

Masure était aussi un fief de la châtellenie d'Entrains, mentionné en 1638 (Marolles).

Sur *ma(n)sum* avec le suffixe *ō*, *ōnis*, on a formé *ma(n)sionem*, l'endroit où l'on demeure, l'habitation. Ce mot qui a fait *maison* en français a eu dans la Nièvre des évolutions nombreuses et variées. On trouve dans la partie ouest aux environs de Nevers, *mēzon*; près Pouilly, Cosne et Donzy *mēzan*; dans

1. Exemple déjà cité dans P. E. LINDSTRÖM, *Unetymologische Auflösung französisches Ortsnamen*, p. 8, Stockholm, 1898.

2. *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, p. 91-93.

3. Voir *Dictionnaire...* HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS.

les Amognes *mëon* ; aux environs de Château-Chinon *māyon* ; à Arleuf *māhon* ; aux environs de Corbigny, Anthien, Cervon, Chitry *mājon* ; à Saint-Martin-du-Puy *māxon*.

De nombreux hameaux dans la Nièvre s'appellent la *Maison*. La *Maison-Dieu* est le nom d'une commune dans le canton de Tannay. Au moyen âge, et longtemps après encore, les *Maisons-Dieu* étaient de petits hôpitaux construits le plus souvent près des grands chemins. Les *Maisons-Dieu*, comme les Hôtels-Dieu et les *Maladières*, les *Maladrevies* naquirent au souffle de la charité chrétienne envers les pauvres. On ne peut que regretter leur disparition. Le dictionnaire de Souhait en cite huit dans la Nièvre, et dans la Côte-d'Or il y en avait quarante-six¹.

En général le mot *maison* est suivi du nom du propriétaire. Exemple : la *Maison Bourgoin*, commune de Moulins Engilbert, la *Maison Gaulon*, commune de Germenay, etc. Souvent aussi un adjectif est joint au mot *maison* : La *Maison-Rouge*, la *Maison-Blanche*, la *Maison-fort*, etc. Ici l'adjectif est au féminin. L'ancien français avait des adjectifs ayant même forme au masculin et au féminin comme en latin d'ailleurs d'où ces adjectifs descendent, tels étaient par exemple *fortis* et *grandis*. On disait un *homme fort*, une *femme fort*, une *âme grand*. Il est resté des traces de cet ancien usage dans les noms de lieux et les vieilles expressions : *Rochefort*, *Villefort*, *Gran(d)ville*, *grand mère*, *grand messe*, *Grand-maison*. Ce nom de lieu est devenu nom d'homme *M. de Grandmaison*. Plus tard ces adjectifs ont pris par analogie l'e féminin et on dit maintenant *forte*, *grande*.

Les *Malmaisons*, commune de Narcy, est formé comme la fameuse *Malmaison* de Napoléon Ier de l'adjectif *malas* et de *ma(n)siones*.

Sur *mansionne* avec le suffixe *arius* a été créé *mansionarius*, celui qui est attaché à la maison, l'habitant, en vieux français le *maisnier*, ou *ménier*, mot qui est devenu nom propre : *Mesnier*, *Ménier*².

Le suffixe *arius* était très fréquent en latin non seulement pour former, à l'aide des substantifs, des adjectifs désignant des personnes agissantes et, par suite, devenant facilement substantifs comme *argentarium argentier*, *vinearium vignier* (à Chaulgnes, le garde qui surveille les vignes quand les raisins sont mûrs), mais de plus pour former des substantifs désignant le lieu où est contenu le primitif : *columbarium colombier*, *uiridarium verger*, d'où *ma(n)sionarium* lieu où se trouvent les *ma(n)siones*, ou plutôt l'habitant des *ma(n)siones*.

Le mot savant *mansionnaire* traduit les *Mansionarii* d'autrefois. Du Cange cite une charte de 1130 : *Mansionarii canonici qui residentes uulgo dicuntur*,

1. *Essais sur les étymologies des noms des villes et des villages de la Côte-d'Or*, par l'abbé Philippe GARNIER, p. 171.

2. Voir le Dictionnaire de Godefroy.

ad *discrimen forensium* qui non resident. Ils étaient appelés *mansionnaires* parce que leur demeure (*mansionem*) était adjointe à l'église.

Nous verrons plus loin que *mansionarius* a donné *migniers* dans une partie du Morvan. Nous avons en effet deux hameaux dans la commune de Garchy : *Le Grand Migné* et *le petit Migné*, qui sont écrits : le premier en 1439 *Migniers* et le second en 1437 *Miniers*, et *Migniers* en 1441. C'est probablement aussi à *mansionarius*, qu'il faut faire remonter *Migneux*, commune de Perroy et transcrit *Minier* en 1689¹.

De plus, sur *mansione* on a fait avec le suffixe *ata* qui désigne aussi ce que contient le primitif : *mansionata* qui habite la maison, c'est-à-dire la maisonnée, anciennement la *maisnie*.

Le mot *maisnie* était très employé en ancien français. Il avait le sens du latin *familia*, désignant à la fois les fils, les écuyers ou les serviteurs qui composent la *mansionata*.

De la *maisnie* Hellequin
Me membra quant l'oï venir².

Ce mot a dû aboutir dans la Nièvre, d'après la phonétique morvandelle, à *Magné* ou *mdgnie* et même à *maigné* et *migné*.

En effet, le vieux français *-aisn-* a pour correspondant phonétique actuel à Château-Chinon et dans une grande partie du Morvan *-âgn-* (*âñ*). Ex. : *fraxinum* v. f. *fraisne*, frêne, Château-Chinon, *frâgne* (*frâñ*), *caxinum* v. f. *chaisne*, chêne, *sâgne* (*sâñ*). On sait en effet que dans une grande partie du Morvan nivernais le *c* latin en position forte suivi d'un *a* aboutit à *s* et non à *ch* comme en français. Ex. : *uacca ves*, *castellum sâtyo*, d'où *caxinum sâñ*.

Un autre exemple du vieux français *-aisn-* devenant *-âgne-* (*-âñ-*) est tiré d'un mot très employé actuellement dans la Bourgogne et dans le Nivernais : nous voulons parler de *érâgner* ou *arâgner*, qui se dit pour exciter les bœufs³.

Le laboureur qui tient la charrue crie souvent au *bûê* (bouvier) qui porte l'aiguillon et est chargé de diriger les bœufs dans le sillon : « *âlo, êrâñ dô tâ hê* » c'est-à-dire : « Allons, excite donc tes bœufs. » Phrase entendue aux environs de Château-Chinon.

Or, *érâgner* vient de *adrationare* qui veut dire : adresser un discours à quelqu'un, l'encourager, et a donné en v. f. *araisnier*. En effet, *adrâtiondre* portait deux accents : l'accent premier sur *na* et l'accent second sur *ra*. La tonique et

1. DE SOULTRAIT, *Dictionnaire*, p. 115.

2. *Tournoisement Antecrist de Huon de Méry*, cité par G. RAYNAUD dans *La Mesnie Hellequin*, p. 54. *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Émile Bouillon, 1891, Paris.

3. Voir : *Revue des parlars populaires* de Ch. GUERLIN DE GUER, n° 2, avril 1903, p. 37-39, mon article : Morvandeau *êrâñê* et quelques noms de lieux nivernais dérivés de *mansionile*.

la contre-tonique sont donc restées d'après la loi de Darmesteter ainsi que la syllabe initiale. La finale *e* et la contre-finale *o* ont disparu et *ti* a abouti à *is*, d'où *araisnier* et non *araisner*, à cause de l'influence du *yod* sur la syllabe précédente, d'où v. f. *maisniée* = *magné* ou *magnie* en morvandau.

Ce nom existe en effet comme nom de lieu : Les *Magnies*, commune d'Alligny en Morvan, et correspond au v. f. *Maisnie* et au franç. moderne *maisonnée*.

Magné, *magnie*, *maignée* sont cités dans le *Dictionnaire des patois de l'Yonne*, par M. S. Jossier, p. 123 : « grande troupe d'enfants, en général ce qui constitue la maison, la famille. »

Ce mot pourrait encore exister dans les parlers du Morvan, car on en trouve des exemples nombreux dans le dialecte bourguignon du moyen âge. Saint Bernard écrit à son ami Raimond en 1150 : « *Demandei aiz à nos.... comment li peire de la maigné qui est chief.... se doit avoir* » et dans une charte de 1285 le duc de Bourgogne emploie le mot *maignie* comme synonyme de ménage, de famille : « *Nos ne voulons pas que à ung feu se puisse mectre plusors magnies.* »

Sur *mansione* avec le suffixe *aticum* on a formé *mansionaticum ménage* qui se dit de l'administration des choses d'une maison ou de l'ensemble des objets nécessaires dans un intérieur domestique¹. *Mesnage* est devenu un nom de personne. Il nous rappelle un des plus anciens philologues français, le savant professeur de M^{me} de Sévigné. A Chaulgnes, ce mot est prononcé *mènaj* et désigne surtout le mobilier d'une maison « *Sœ jā lâ sō bèn à lèz iz ò è bō mènaj* ». Sur *ménage* a été fait le verbe *mènajé*. Il s'emploie surtout comme adjectif dans le sens de conduire sa maison avec beaucoup d'économie : *Stè fâm lâ âl è bē mènajé*.

De *mansione* avec le suffixe *île* on a créé *mansionile* qui a donné *maisnil*, *mesnil*, *ménil*, comme *fenile*, *fénil*, *fni* ; *usetilium* tiré de *utile* forme refaite du latin classique *utensile*, *outil*, Chaulgnes *œti*.

Le vieux français *maisnil* a pour équivalent phonétique actuel dans une partie de la Nièvre *mâgny*, puisque v. f. *-aisn-* = morv. *-âgn-*. Beaucoup de hameaux nivernais en effet s'appellent le *Mâgny* et l'article qui les précède indique bien qu'il ne s'agit pas ici de gentilices gallo-romains terminés en *-ius* auxquels on aurait ajouté le suffixe gaulois *-acos*. Ainsi le *Mâgny* près Fourchambault, le *Mâgny* près Fours, le *Mâgny* près la Fermeté, le *Mâgny* près Limanton, le *Mâgny* près Sully-la-Tour, etc., sont des noms de lieux qui remontent tous à *Mansionile*.

Comme ces localités de la Nièvre sont très petites, elles n'ont pas d'histoire, par conséquent pas de graphies anciennes qui les rattachent pour le vulgaire à *Mansionile*. Heureusement cette lacune est comblée par les autres *Mâgny* que nous trouvons dans l'onomastique de la France. Ainsi *Magny-*

1. Voir *Dictionnaire...* HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS.

Lambert près Baigneux (Côte-d'Or) est appelé *Mansionile* au IX^e siècle et *Mansionium-Lamberti* au XII^e ¹.

De même Mâgny-la-Fosse (Aisne) est traduit par *Mansionile in Fouca*; le Magny (Indre) par *prioratus de Magnilio*; Maigné (Sarthe) par *Mansionilia*; Mesnil-Saint-Denys (Seine-et-Oise) par *Mansionile Sancti Dyonisii*, etc. ². Les noms de lieux venant de *Mansionile* sont très nombreux, certains départements en comptent plus d'un cent.

Mansionile donne donc dans l'onomastique française : *Maisnil*, *Mesnil*, *Ménil* ou avec la mouillure de *n* et avec la chute de *l* final : *Mâgny*, *Maigny* qui est un fief mentionné en 1575 comme étant près de Poiseux ³, *Mégnny* puis *Migny* en certaines parties de la Nièvre comme *castanea* a fait *sâtigne* et *araneata arignée*. Ainsi l'a de *mansionile* a abouti à *i* en passant par *ê*, *é*, *i*.

Plusieurs hameaux nivernais, en effet, s'appellent *Migny* : *Migny*, fief de la châtel. de Montenoison mentionné en 1689; *Migny*, hameau et ancienne chapelle, commune de Varzy; *Migny*, lieu détruit, commune de Luthenay mentionné en 1701 ⁴.

Migny, nom de lieu, est passé au propriétaire et on a dit *M. du Migny* ou *du Miny* sans mouillure de *n* comme dans *Ménil* et non *Mégnil* ou *Mignil*. Ainsi notre aimable et savant conservateur de la bibliothèque de Nevers, M. *Duminy*, tiendrait son nom d'un de ses ancêtres qui aurait habité un *mansionile*.

Mansionile avec l'adjectif *bellum* a donné *Beaumesnil* (Eure et Calvados); *Beauménil* (Vosges) qui sont aussi devenus des noms de personne. *Mansionile* avec l'adjectif *calidum* est devenu *Chaumigny*, nom que portent deux hameaux de la Nièvre, l'un commune de Cercy-la-Tour et l'autre, commune de Saint-Gratien-Savigny ⁵. Il y a aussi un *Chaumesnil*, commune de Soulaisnes (Aube), traduit par *Calus Magnol* (1143), mais mieux par *Calidus magnillus* (1379 ⁶).

C'est probablement aussi à *mansionile* précédé de l'adjectif *forte* qu'il faut faire remonter *Formigny* dans le Calvados. Cette petite commune prouva aux Anglais qu'elle portait bien son nom : *forte demeure*, *place forte*, puisque c'est là que fut remportée la dernière victoire française qui termina la guerre de Cent ans. On vient d'élever à Formigny, en mémoire de ce grand fait d'armes, un magnifique monument au compagnon de Jeanne d'Arc, au héros de cette

1. *Essais sur les étymologies des noms des villes et des villages de la Côte-d'Or*, par l'abbé Philippe GARNIER, p. 168.

2. Voir GODEFROY, *Dictionnaire*, art. Mesnil.

3. SOULTRAIT, *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, p. 104.

4. SOULTRAIT, p. 115.

5. SOULTRAIT, p. 46.

6. *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, par T. BOUTIOT et E. SOCARD, p. 42.

journée, le connétable de Richemont¹. Il ne faut pas s'étonner si le *d* de *Chaudmigny* et le *t* de *Fortmigny* ont disparu. Ces lettres n'étant plus prononcées depuis longtemps n'ont plus été écrites, comme d'ailleurs le *d* de *Grandville* dont l'orthographe est aujourd'hui *Granville*. Le féminin de *chaud* étant *chaude* on a eu en composition avec un nom féminin : *Chaudefont* c'est-à-dire *chaudefontaine*, autrement *Eaux chaudes*. On voit que le mot *fontem* était féminin en latin vulgaire, ce que confirment d'ailleurs les noms d'homme comme *Lafont*, *Bonnefont*, etc. Or *Chaudefont* est le nom d'une localité de la Suisse qui est écrite d'une façon barbare *Chaux-de-fond*. Cette orthographe nous donne un exemple de la façon peu intelligente avec laquelle les scribes officiels ont parfois transcrit les noms de lieux. En un mot *mansionile* a été souvent précédé d'un adjectif. Outre les noms que nous avons cités, on peut encore nommer : *Courménil* (Orne), *Longmesnil* (Seine-Inférieure), *Grand Mesnil* (Calvados), *Petit Mesnil* (Aube), *Haut Maisnil* (Pas-de-Calais), *Mégremesnil* (Eure), etc.

Enfin l'adjectif *malum* joint à *mansionile* a donné *Maumigny*. C'est le nom du château et de la ferme de Verneuil (Nièvre), berceau de la famille qui prit plus tard le nom de cette habitation : *M. le comte de Maumigny*. On trouve un souvenir de cette étymologie dans une graphie de 1407 où *Maumigny* est écrit *Maulmigny*.

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude, de dire pourquoi ce lieu fut ainsi appelé. Nous constatons seulement que *Maumigny* vient de *malum mansionile*. Les noms propres composés de *malum* sont très nombreux. En voici quelques-uns : *Maupas*, *Maupassant*, *Mauduit*, *Mauvoisin*, *Maumoury*, etc., et pour le féminin : *Malesherbes*, *Malherbe*, *Malmaison*, etc. Là se borne la tâche

1. Je dois dire que ce n'est pas l'opinion de M. Ch. Guerlin de Guer qui a eu l'obligeance de me communiquer les anciennes graphies suivantes : *Formigneium*, 1194 (ch. de l'abbaye d'Aunay, n° 15), *Formingneium*, 1198; *Formengneium*, 1278, ch. de Bayeux, 745; *Fourmaignie*, 1340, ch. de Saint-Étienne de Caen, 238; *Fourmigny* 1371 (visite des forteresses), HIPPEAU, *Dictionnaire topographique du Calvados*, p. 119. M. Guerlin de Guer ajoute : « La transcription de 1340, seule, serait en faveur, non de *mansionile*, mais de *mansionata*, avec modification régulière de la désinence *-iée* en *-yê*. Mais cette attestation est de date relativement très moderne et cette forme peut avoir subi l'influence de quelque étymologie populaire. Les graphies antérieures ne sont autre chose que les formes vulgaires latinisées; elles peuvent impliquer comme dans beaucoup d'autres cas analogues un suffixe primitif *-iacum*, très fréquent dans la région, si l'on en juge par les nombreux noms des communes terminés par *-y* et dont quelques-uns se retrouvent sous la forme *-iè* ou même *-iei*. Ex. : *Anisy* (patois *Anizyê*; forme ancienne : *Anisiei* de *Anisiacum*, etc.). Je pencherais donc pour cette explication. »

du philologue. D'autres pourront dire que *Maumigny* vient peut-être de ce que l'endroit était mal choisi ou la maison peu confortable. En tout cas ce nom fut primitivement un nom d'habitation et de lieu avant d'être un nom de personne et l'adjectif *malum* n'avait pas ici une signification morale mais un sens matériel, comme qui dirait *une petite, une chétive demeure*. D'ailleurs peu importe la raison première de cette appellation. Les mots changent de sens dans le cours des âges comme ils changent de formes. Et si le mot *Malmaison* qui correspond à *Maumigny* veut dire mauvaise demeure, les adieux de Napoléon I^{er} à la *Malmaison* prouvent qu'il ne s'était jamais ennuyé ni trouvé mal dans cette impériale habitation.

Si nous ne pouvons dire pourquoi la terre de Maumigny fut ainsi appelée, parce que les données nous manquent pour résoudre ce problème linguistique, il nous est permis du moins de publier bien haut que ce nom est devenu pour tout Nivernais synonyme de distinction, de foi, de piété et de patriotisme.

Je le savais depuis longtemps. Mais j'eus l'occasion de le constater une fois de plus il y a quelques semaines. Je rencontrai alors dans l'avenue de la gare un mien ami, M. Desmoulin, avoué, à qui je m'empressai de faire part de ma découverte étymologique. Une tierce personne que je ne connaissais pas et que j'avais à peine remarquée parut s'intéresser vivement à l'étymologie de Maumigny. Tout à coup elle m'interrompt, et me regardant avec des yeux irrités : « Vous ne connaissez pas la maison, Monsieur, il y a vingt ans que je suis dans cette famille et je n'accepte pas que vous disiez que ce mot signifie mauvaise demeure. Votre science ne vaut rien. » J'eus mille peines à désarmer le juste courroux de cette personne indignée. Elle confondait le nom de lieu et le nom de personne. Elle croyait que j'appliquais la signification originelle de l'habitation et de la terre à la famille qui porte aujourd'hui si noblement ce nom. Elle ne savait pas que la noblesse du nom vient surtout de ceux qui le portent, que le nom ne fait pas la distinction, mais que c'est la famille qui l'ennoblit et qu'

Un héros de soi-même emprunte tout son lustre ¹.

Quelqu'un s'aviserait-il de se fâcher si on lui disait que *Bern-hard* signifie « dur comme un ours » et peut-on conclure de là que saint Bernard avait un caractère détestable? De même j'imagine que Mac-Mahon ne se serait pas offensé si on lui eût dit que son nom en irlandais signifie « fils de l'Ours ».

Cette étude sur les dérivés nivernais de *manere* nous a conduit à travers bien des mots anciens et modernes. Elle nous a donné la clef d'une foule de noms de lieux et de personnes.

1. BOILEAU, Satire V, *Sur la Noblesse*, vers 78.

Que serait-ce si nous eussions pu étudier la question dans toute son ampleur et parcourir tous les pays romans? Une telle enquête eût donné au lecteur une idée de l'intérêt des langues latines et de l'étendue de leur domaine. Elle lui eût montré combien est féconde l'étude de la philologie, qui découvre une parenté linguistique dans des mots bien éloignés de formes au premier abord. De plus, nous eussions vu ces mots se diversifier à travers les pays latins : ici revêtir une forme plus sonore, là se rapprocher davantage du mot étymologique, ailleurs se contracter violemment et perdre la plus grande partie de leurs sons primitifs, mais partout ces changements nous auraient apparu comme obéissant à une évolution régulière, à des lois inflexibles pour chaque lieu en particulier, lois qui ont présidé sur le sol latin aux transformations variées des idiomes romans.

Ces lois nous apparaissent surtout dans le composé *malum-mansionile* qui a été traité comme un mot simple. D'après la loi de Darmesteter, les mots de plus de trois syllabes pouvaient être pourvus, outre l'accent premier, d'un autre accent moins fort que celui-ci, dit accent second et qui frappait les syllabes de deux en deux en remontant à partir de la syllabe marquée de l'accent tonique. Ainsi l'accent tonique étant mis sur la pénultième *ile*, un accent secondaire se trouvait sur les syllabes *mán* et *mál*. En sorte que ces trois syllabes portant l'accent premier et l'accent second sont seules restées. Voici quelques-unes des transformations qu'a subies ce mot pour arriver jusqu'à nous : *málummá(n)sioníle*, *málumá(n)sioníle*, *málumá(n)sioníl*, *málmáisníl*, *málméitsníl*, *maúmígníl*, *maumígni*, *maumigny*. Chacune de ces modifications est régulière et pourrait être prouvée par des centaines d'exemples. Si donc *malummansionile* a suivi l'évolution latine de la phonétique nivernaise, s'il a vu certains de ses sons disparaître pour toujours, emportés sur les ailes du temps, d'autres se transformer peu à peu pour aboutir à *Momiñy* (six phonèmes à la place de quinze), qu'il n'ait désormais plus rien à redouter de ce même temps qui use et détruit tout. Puisse ce nom de Maumigny qui se rattache au verbe *manere* « demeurer », emprunter quelque chose de l'immortalité qu'il désigne! Qu'il

demeure toujours pour les nobles châtelains qui le portent comme un patrimoine sacré, un signe d'alliance et de force ! Qu'il leur rappelle non seulement la demeure familiale, mais encore qu'il évoque à leur esprit l'image des ancêtres et cette longue suite d'aïeux qui l'ont si noblement illustré depuis tant de générations.

INDEX DES MOTS ¹

LATIN

<i>Adrationare</i>	264	<i>Mansionaticum</i>	265
<i>Anisiacum</i>	267	<i>Mansionem</i>	262
<i>Araneata</i>	266	<i>Mansionile</i>	265
<i>Argentarium</i>	263	<i>Mansionilia</i>	266
<i>Bellum</i>	260	<i>Mansum</i>	260
<i>Castanea</i>	266	<i>Mansura</i>	262
<i>Castellum</i>	264	<i>Māsum</i>	260
<i>Caxinum</i>	264	<i>Menein</i> (grec).....	259
<i>Columbarium</i>	263	<i>Mensum</i>	262
<i>Fenile</i>	265	<i>Mensura</i>	262
<i>Formigneium</i>	267	<i>Mesus Richardi</i>	262
<i>Formigneium</i>	267	<i>Ostium</i>	262
<i>Formigneium</i>	267	<i>remanere</i>	259
<i>Fraxinum</i>	264	<i>restare</i>	259
<i>Lucère</i>	260	<i>Ustium</i>	262
<i>Lucère</i>	260	<i>Usetile</i>	265
<i>Malummansionile</i>	267	<i>Usetilium</i>	265
<i>Manër</i>	260	<i>Utensile</i>	265
<i>Manëree</i>	260	<i>Vacca</i>	264
<i>Mansionarium</i>	263	<i>Vinearium</i>	263
<i>Mansionarius</i>	264	<i>Viridarium</i>	263
<i>Mansionata</i>	264		

FRANÇAIS

<i>Anisie</i>	267	<i>Ardgner</i>	264
<i>Anisy</i>	267	<i>Araisnier</i>	264
<i>Anizyé</i>	267	<i>Argentier</i>	263

1. Le chiffre qui suit le mot indique la page où il se trouve.

<i>Arignie</i>	266	<i>La Maison Bourgoïn</i>	263
<i>Beaumais</i>	261	<i>La Maison-Dieu</i>	263
<i>Beaumanoir</i>	260	<i>La Maison-fort</i>	263
<i>Beaumé</i>	261	<i>La Maison Gaulon</i>	263
<i>Beaunénil</i>	266	<i>La Maison Rouge</i>	263
<i>Beaumesnil</i>	266	<i>La Malmuison</i>	263
<i>Beaumetz</i>	261	<i>Le Grand Migné</i>	264
<i>Bern-hard</i>	268	<i>Le Magny</i>	265
<i>Bonnefon</i>	267	<i>Le Maréchal</i>	262
<i>Bûe</i>	264	<i>Le Mas</i>	261
<i>Chaisne</i>	264	<i>Le Mas Thibert</i>	261
<i>Chaudefont</i>	267	<i>Le Mée</i>	261
<i>Chaumesnil</i>	266	<i>Le Mées</i>	261
<i>Chaumigny</i>	266	<i>Le Meix</i>	261
<i>Chaux-de-fond</i>	267	<i>Le Mè Richard</i>	262
<i>Chéne</i>	264	<i>Le Méricho</i>	262
<i>Châkyo</i>	260	<i>Le Mes</i>	261
<i>Colombier</i>	263	<i>Le Metz Garnier</i>	261
<i>Courménil</i>	267	<i>Le Metz Vignault</i>	261
<i>Dumas</i>	261	<i>Le Mex Gibault</i>	261
<i>Dumay</i>	261	<i>Le Mex Richard</i>	262
<i>Dumigny</i>	266	<i>Le Mex-au-Godefroy</i>	261
<i>Duminy</i>	266	<i>Le Mezaugueux</i>	261
<i>Erdagner</i>	264	<i>Le Petit Migné</i>	264
<i>Fénil</i>	265	<i>L'Huis Baudiau</i>	262
<i>Fni</i>	265	<i>L'Huis-Bernard</i>	262
<i>Formigny</i>	266	<i>L'Huis-Gaudry</i>	262
<i>Fourmaignie</i>	267	<i>L'Huis aux Rois</i>	262
<i>Fourmigny</i>	267	<i>Longmesnil</i>	267
<i>Frâgne</i>	264	<i>Les Magnies</i>	265
<i>Fraisne</i>	264	<i>Les Maisons-Dieu</i>	263
<i>Grand-maison</i>	263	<i>Les Maladreries</i>	263
<i>Grandmaison (de)</i>	263	<i>Les Malmaisons</i>	263
<i>Grand Mesnil</i>	267	<i>Luire</i>	260
<i>Gran(d)ville</i>	267	<i>Luisir</i>	260
<i>Granville</i>	267	<i>Mac-Mahon</i>	268
<i>Haut Mesnil</i>	267	<i>Magnie</i>	265
<i>Huis</i>	262	<i>Mâgnée</i>	265
<i>Huis clos</i>	262	<i>Magnies</i>	265
<i>Huissier</i>	262	<i>Mâgnée</i>	265
<i>Lafont</i>	267	<i>Mâgny</i>	265
<i>La Maison</i>	263	<i>Mâgny-la-Fosse</i>	256
<i>La Maison Blanche</i>	263	<i>Magny-Lambert</i>	265

<i>Mâhon</i>	263	<i>Meix-au-Guichard</i>	261
<i>Mâjon</i>	263	<i>Meix-au-Quedefroy</i>	261
<i>Maignée</i>	265	<i>Meix-Richard</i>	262
<i>Maigné</i>	265	<i>Ménaj</i>	265
<i>Maigny</i>	266	<i>Ménage</i>	265
<i>Maindre</i>	260	<i>Ménier</i>	263
<i>Maisnie</i>	264	<i>Ménil</i>	266
<i>Maisnil</i>	266	<i>Méon</i>	263
<i>Maison</i>	263	<i>Mesnage</i>	265
<i>Maisniédé</i>	265	<i>Mesnier</i>	263
<i>Maisnier</i>	263	<i>Mesnil</i>	266
<i>Maison de Fray</i>	261	<i>Mesnil Saint-Denys</i>	266
<i>Maisocdefroy</i>	261	<i>Mesure</i>	262
<i>Maladières</i>	263	<i>Meuzo-Guichard</i>	261
<i>Malmaison</i>	263	<i>Mez</i>	261
<i>Malesherbes</i>	267	<i>Mézan</i>	262
<i>Malberbe</i>	267	<i>Mezauguichard</i>	261
<i>Manant</i>	260	<i>Mezaunquefroy</i>	261
<i>Manantie</i>	260	<i>Mézon</i>	262
<i>Maneir</i>	260	<i>Mignéé</i>	264
<i>Manoir</i>	260	<i>Mignex</i>	264
<i>Mansionnaire</i>	263	<i>Migniers</i>	264
<i>Mânué</i>	260	<i>Migny</i>	266
<i>Manantise</i>	260	<i>Minier</i>	264
<i>Mas</i>	261	<i>Miniers</i>	264
<i>Masur</i>	262	<i>Momiñy</i>	269
<i>Mauduit</i>	267	<i>œté</i>	265
<i>Maulmignye</i>	267	<i>outil</i>	265
<i>Maumigny</i>	267	<i>Petit Mesnil</i>	267
<i>Maunoury</i>	267	<i>Rester</i>	259
<i>Maupas</i>	267	<i>Rochefort</i>	263
<i>Maupassant</i>	267	<i>Sañ</i>	264
<i>Mauvoisin</i>	267	<i>Sâligne</i>	266
<i>Mâyon</i>	263	<i>Sâtyo</i>	264
<i>Mâzon</i>	263	<i>Verger</i>	263
<i>Mé</i>	261	<i>Ves</i>	264
<i>Mégny</i>	266	<i>Vignier</i>	263
<i>Mégremesnil</i>	267	<i>Villefort</i>	263
<i>Meix-au-Gueux</i>	261	<i>Y ù à ré</i>	262

NOTES SUR FRANÇOIS DE CALLIÈRES

ET SES ŒUVRES GRAMMATICALES

(1645-1717)

PAR M. ROQUES

François de Callières¹ n'est pas un grammairien de profession, et, même dans ceus de ses ouvrages que consultent les historiens de notre langue, il ne semble pas que dominant exclusivement les préoccupations grammaticales. Attaché de bonne heure à des cours princières et chargé de missions délicates, secrétaire du roi, ministre plénipotentiaire pour les négociations de Ryswick, académicien par la grâce de Louis XIV et en récompense de son *Panegyrique historique du Roy*, il s'est proposé surtout de faire part à ses lecteurs de son expérience d'homme du monde, de courtisan et de diplomate. Deux traités, qu'il publia quelques mois avant de mourir, donnent à son activité littéraire tout son sens : *De la manière de négocier avec les souverains* et surtout *De la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie*. C'est

1. Il ne faut écrire ni *Caillières*, ni *Caillères*, mais *Callières*, forme unique dans la correspondance autographe et les papiers diplomatiques ; de même dans les ouvrages imprimés sauf une exception : la *Logique des amans* (1668) a toujours *Caillieres*. C'est ainsi (sauf l's finale) que signait Jacques de C., père de François, et il est probable que François ne modifia pas tout de suite la signature paternelle, mais nous devons adopter la forme modifiée à laquelle il resta fidèle toute sa vie. Il faut sans doute prononcer *Cal-lyère* (comme *pallier*) et non *Catère* (ni surtout *Cayère*), ce qu'indiquerait l'orthographe *Caillères* ; cf. *infra* les observations de Fr. de C. lui-même sur *paille*, etc. (*Science du monde*, p. 57).

ainsi que son père, Jacques de Caillière, avait achevé sa vie de courtisan heureux en composant un traité *De la fortune des gens de qualité et des gentils-hommes particuliers*¹.

Mais, dans la « science du monde », François de Callières distinguait à côté du « procédé essentiel qui nous rend dignes de l'estime et de l'amitié des hommes » et qui « consiste à observer une conduite toujours conforme à l'amour de l'ordre, toujours régulière, juste, bienfaisante et vraie dans toutes les actions de notre vie », « les manières d'agir extérieures », qui « ont d'ordinaire plus de pouvoir sur les hommes que les qualités essentielles » et, en première ligne, « l'art de plaire dans la conversation² ».

Or, on ne saurait plaire dans la conversation des gens du monde, sans une « connaissance parfaite des délicatesses de la langue » : pour ne choquer personne, pour être entendu de tous, pour être agréable à tous, il faut, sans excès de délicatesse, de purisme, sans affectation de négligence, se tenir au « bel usage qui est l'arbitre de toutes les langues vivantes » ; l'homme du monde devra éviter également les prononciations qui sentent leur province et celle des bourgeois de Paris, il rejettera les mots vieillissés « du temps de la minorité du roi » et les mots nouveaux, les expressions populaires ou bourgeoises, mais aussi le jargon qu'affectent les jeunes courtisans, l'argot de la cour, pourrions-nous dire.

En pareille matière il ne suffit pas de donner des préceptes, seuls les exemples peuvent servir : François de Callières est ainsi amené à réunir en assez grand nombre des observations sur la langue de ses contemporains, gens de la Cour ou de la Ville, Parisiens ou provinciaux, à nous fournir des indications curieuses sur les modifications que subit sous ses yeux le bel usage où il

1. *La fortune des gens de qualité et des gentils-hommes particuliers. Enseignant l'Art de vivre à la Cour, suivant les maximes de la Politique & de la Morale. Par Monsieur de Cailliere, Mareschal de Bataille des Armées du Roy, &c.* Paris, Est. Loyson, 1661.

2. *Science du monde*, p. 11, 121 et passim.

veut se tenir, et à nous donner enfin des remarques plus précieuses encore sur cette répartition sociale des faits linguistiques qu'il est si difficile de retrouver à distance.

Le 12 juillet 1689, Callières, déjà connu par d'autres ouvrages ¹ et membre de l'Académie, obtient un privilège de

1. Voici une liste des ouvrages de Callières que j'ai vus ; elle complète ou rectifie sur quelques points les indications de Brunet ou des biographies :

α) *La logique des amans ou l'amour logicien*. Par Monsieur de Caillieres, le fils. — Paris, Jolly, in-12 ; 8 feuil. n. ch. + 173 p. et privilège. (Privilège du 20 février 1668 ; achevé d'imprimer du 1^{er} mars.)

Brunet se demande s'il faut attribuer ce petit livre à François ou à Jacques de Caillières, à cause de l'orthographe de nom de l'auteur. Nous avons donné une explication de cette forme. Il ne peut y avoir de doute sur l'attribution ; Jacques de C. est mort en 1662, il est d'ailleurs question de lui comme père de l'auteur dans l'épître liminaire, l'auteur signe Caillières le fils et dédie son livre au comte de Saint-Pol, celui-là même pour qui François de Callières entreprit peu après des négociations en Pologne.

— Amsterdam, 1669, petit in-12.

Voy. une analyse et une critique dans la *Bibliothèque des Romans*, nov. 1779, p. 176.

β) *Histoire poétique de la guerre nouvellement déclarée entre les anciens et les modernes*. Paris, Aubouïn, Emery & Clousier, 1688, in-12 ; 20 f. n. ch. + 304 p. (Privil. du 14 août ; achevé d'imprimer du 25 octobre 1687.)

γ) *Panegyrique historique du Roy, à Messieurs de l'Académie françoise*. Par Monsieur de Callieres. Avec une Epitre au Roy. — Paris, Aubouïn, etc., 1688, in-4. (Achévé d'imprimer, 22 mai 1688.)

— Copie calligraphiée, Bib. nat. ms. fr. 2293.

δ) *Discours prononcez à l'Academie françoise, le septième Février 1689. A la reception de Monsieur de Callieres, & de Monsieur l'abbé Renaudot*. — Paris, J.-B. Coignard, 1689, in-12.

ε) *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler. Avec des observations sur diverses manières d'agir & de s'exprimer. Et un discours en vers sur les mêmes matières*. — Paris, Barbin, 1692, in-12 ; 4 f. n. ch. + 207 p. (Privilège du 12 juillet 1689 ; achevé d'imprimer du 20 décembre 1691.) — Bib. nat. Inv. X 13. 326 ; Sorb. L. P. f. 15. 120.

— Seconde édition. *Augmentée de plusieurs mots nouveaux, & d'une Lettre sur les mots à la mode*. Barbin, 1692, in-12 ; 6 f. n. ch. + 249 p. — Bib. nat. Inv. X. 13. 288 ; Bib. G. Paris 883 ; Institut O 159^b ; Ste-Genev. 80 X 388³ Rés

— Troisième édition. *Augmentée de plusieurs nouvelles façons de parler, & de quelques observations sur les mots nouveaux*. — Barbin, 1693, in-12 ; 5 f. n. ch. + 271 p. — B. N. Inv. X. 13. 289 ; Institut O 159^c ; Arsenal B. L. 771.

sis ans pour l'impression des « œuvres de sa composition en prose et en vers sur la pureté de la langue françoise et sur d'autres matières tant de morale que de belles-lettres ». Il ne

— *Troisième édition*, avec titre au nom de Michel Brunet, 1698. — B. N., Inv. X. 13. 290.

Il y a une édition de Lyon (1693) et une autre de la Haye (1693) d'après Barbier et Brunet et M. Geijer.

ç) *Des bons mots et des bons contes. De leur usage, de la Raillerie et des Railleurs de notre tems.* — Paris, Barbin 1692, in-12; 6 f. n. ch. + 343 p. et privilège. (Achévé d'imprimer, 6 août 1692). — B. N. Inv. Z 18.058; Institut O 159^d.

— Autre édition de même date en petit texte, in-12, 6 f. n. ch. + 196 p. — B. N. Inv. Z 18.059; Sorb. L. F. d. 114. 12.

— Édition reproduisant ligne pour ligne la première. Paris, veuve Barbin, 1699. — B. N. Inv. Z. 18.060. Ce n'est pas un simple changement de titre, mais une réimpression totale.

— *Troisième édition, revue, corrigée, augmentée & enrichie d'une table des matières*, Lyon, Baritel, 1693. — Institut R 299⁷².

η) *Du bon et du mauvais usage dans les manieres de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises. Et en quoy elles sont différentes de celles de la Cour. Suite des Mots à la mode.* — Paris, Barbin, 1693, in-12; 1 f. titre + 241 p. (en réalité 249 p.; après la p. 192 une erreur de pagination a fait recommencer à 185 etc. au lieu de 193) et privilège. — B. Nat. X 13291; Mazarine 54.561; Institut O 159^d.

D'après Barbier il y aurait une édition « suivant la copie » de 1694, et d'après Brunet une autre au nom de M. Brunet (1698).

θ) Opuscules académiques (outre le *Panegyrique* et le discours de réception): *Réponse à M. de la Motte*, 8 février 1710 (*Recueil des harangues... de l'Académie*, t. III, 439; Paris, Coignard, 1714).

Éloge de quelques poètes françois des derniers tems, 8 févr. 1710, imprimé à la suite de la *Science du monde*.

Réponse à M. le président de Mesmes, 20 mars 1710 (*Harangues*, III, 449).

Essay d'un portrait du Roy, 25 juin 1711 (*Harangues*, III, 502).

ι) *De la maniere de negocier avec les Souverains. De l'utilité des negociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réussir dans ces employ. Par Monsieur de Callieres, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils, secretaire du Cabinet de Sa Majesté, cy-devant Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire du feu Roy, pour les Traitez de Paix conclus à Riswick. Et l'un des Quarante de l'Academie françoise.* — Paris, Michel Brunet, 1716.

Il y a, d'après Moreri, une édition d'Amsterdam sous la même date.

κ) *De la science du monde, et des connoissances utiles à la conduite de la vie. Par*

faut pas sans doute accorder trop d'importance aux vagues prévisions d'un privilège. L'on peut cependant conclure de celui-ci

M. de Callieres, secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, & l'un des Quarante de l'Académie. — Paris, Et. Ganeau, 1717, in-12; 10 f. n. ch. + 310 p. et 3 f. pour approbation et privilège. (Approbation du 5 juin 1716; privilège du 28 octobre, cession du 2 novembre 1716.) — Mazarine 55.187.

— Édition en petit texte; Bruxelles, Léonard, 1717, in-12; 5 f. n. ch. + 249 p. et 6 f. de table, approbation et privilège pour les Pays-Bas du 28 mai 1717. — Sorbonne, S. P. m. o. 155, 12.

Ce privilège écrit *Caillieres*, mais l'on a *Callieres* partout ailleurs dans le volume.

L'on a parfois attribué à Callières un autre ouvrage :

Du bel esprit où sont examinez les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde.

— Paris, Anisson, 1695, in-12.

J'ignore sur quoi se fonde cette attribution, qui est déjà dans Moreri; elle est très peu vraisemblable : le privilège (du 30 janvier 1695) ne porte aucun nom d'auteur, ni aucune initiale, à la différence de celui de Callières; l'auteur se présente dans une épître liminaire comme s'exposant au jugement du public sans que celui-ci soit prévenu en sa faveur, ce n'est pas le cas de Callières. D'ailleurs on indique aussi comme auteur de cet ouvrage Saint-Vincent, précepteur du prince de Rohan, ou un nommé Du Valemont (?), cf. Barbier. Il ne faut pas en tout cas attribuer à Callières un *Traité du bel esprit* (ou *du bon et du mauvais usage de s'exprimer*) comme le fait M. de Boilisle (Saint-Simon, *Mémoires*, III, 293, note 5) d'ordinaire mieux informé. L'erreur vient sans doute d'une phrase ambiguë de Moreri. Il y a dans ce livre quelques lignes sur la noblesse et la netteté du style (p. 219-220), mais on n'y retrouve rien des idées de Callières.

Aux ouvrages imprimés de Callières il faut ajouter les *Lettres de M. de Callières à M^{me} d'Huxelles*, 1694-1700, B. N. ms. franç. 24.983, que M. A. Schenk, lecteur à l'Université de Kiel, se propose de publier, et des *Papiers diplomatiques* conservés à la B. N. ms. nouv. acq. franç. 3298, au ministère des Affaires étrangères et aux Archives nationales.

Sur François de Callières on peut consulter, outre les articles *Callières* dans la *Biographie générale* de Michaud, dans la *Biographie Didot* et dans la *Grande Encyclopédie* :

D'Alembert, *Éloge de M. de Callières*.

Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boilisle, III, 293-96, 298-301 et 372.

Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, éd. 1765, III, 193.

De Duranville, *Fiction littéraire d'un Normand* (Mém. de l'Acad. de Rouen. 1870-71, p. 222).

E. de Barthélémy, *La marquise d'Huxelles et ses amis*, 1880, ch. x.

que Callières avait conçu le projet d'une série de traités, qui devait, dépassant la grammaire, atteindre à bien d'autres « connaissances utiles à la vie¹ ». C'est bien en effet une sorte de collection de traités, réalisation par fragments d'un projet d'ensemble, que Callières commence à publier chez Barbin, après une attente de trois ans dont nous ignorons les motifs; ces traités ne se limitent pas à la langue, ils touchent aussi à la matière de la conversation, où ils fournissent des moyens de plaire. De 1692 à 1693 paraissent coup sur coup trois volumes : *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, *Des bons mots et des bons contes*, *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*.

Dans les *Mots à la mode* Callières donnait ses « sentiments sur plusieurs nouvelles façons de parler.... fort extraordinaires, ainsi

H. Moulin, *Les deux de Callières, Jacques et François* (Mém. de l'Acad. nation. de Caen, 1883, p. 136-56).

H. Jouan, *A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières*, 1890. — *Quelques mots encore sur les De Callières*, 1894 (Mém. de la Soc. nation. académ. de Cherbourg, 1890-91 et 1894-95).

P.-A. Geijer, *François de Callières et ses critiques sur le langage de ses contemporains* (Mélanges de philologie romane dédiés à C. Wahlund, 1896, p. 255-71).

1. On voit en même temps qu'il ne s'agit pas tout à fait d'une « encyclopédie des usages » (Brunot, dans Petit de Julleville, *Lang. et litt. franç.*, V, 771). Callières n'est pas un puriste, regratteur de mots, c'est un grammairien utilitaire, soucieux d'éviter le ridicule, le scandale, l'équivoque, la fatigue, etc.; de même, ce n'est pas un mondain qui respecte les usages pour eux-mêmes, c'est un guide dans le monde, pour qui l'usage est un fait et peut devenir une pierre de touche. Tout cela me paraît se bien accorder avec le portrait que nous a laissé Saint Simon :

« C'étoit un grand homme maigre, avec un grand nez, la tête en arrière, distrait, civil, respectueux, qui, à force d'avoir vécu parmi les étrangers, en avoit pris toutes les manières et avoit acquis un extérieur désagréable, auquel les dames et les gens du bel air ne purent s'accoutumer, mais qui disparaissoit dès qu'on l'entretenoit de choses et non de bagatelles. C'étoit en tout un très bon homme, extrêmement sage et sensé, qui aimoit l'État, et qui étoit fort instruit, fort modeste, parfaitement désintéressé, et qui ne craignoit de déplaire au Roi ni aux ministres pour dire la vérité et ce qu'il pensoit, et pourquoi, jusqu'au bout, et qui les faisoit très souvent revenir à son avis » (*Mémoires*, éd. Boilisle, III, 300-1).

que l'usage excessif qu'on en fait, ... étrange jargon » introduit depuis peu à la Cour et répandu de là dans les provinces : *gros* employé pour *grand*, *joli* pour *beau* ou *brave*, *se donner des airs*, et les mots favoris, vides de sens et insipides : *il faut voir*, *il faut savoir*, *il est vrai que*, *ce qui s'appelle*, etc.

Le recueil *Des bons mots et des bons contes* se proposait de citer « des exemples pour donner une juste idée de ce que c'est qu'un bon mot », d'enseigner à faire des contes plaisants et à « en réjouir des auditeurs sans les scandaliser », de réunir des modèles de « fine et délicate raillerie, afin que le lecteur... puisse y avoir recours pour se régler l'esprit et le goût..... & pour éviter le ridicule qu'il y a d'augmenter le nombre des mauvais plaisans, ou celui de leurs approbateurs ». Notons cette préoccupation d'éviter le scandale et le ridicule, c'est le grand souci de Callières pour la vie mondaine.

Le traité *Du bon et du mauvais usage* était présenté comme la suite des *Mots à la mode* dont il développait une phrase¹ : « Vous savez que les bourgeois parlent tout autrement que nous » ; il traitait « des façons de parler bourgeoises et en quoy elles sont différentes de celles de la Cour » : *aveindre*, *cheoir* pour *tomber*, *croustilleux*, *dessert* pour *fruit*, *endever*, *enfin bref*, *fille de chambre*, *goûter* pour *collation*, *judicieux* pour *juste*, *je me suis laissé dire que*, *mièvre*, *sauf le respect*, *faire serviteur*, *soupe*, *voyons voir*, etc. On voit que sur bien des points les bourgeois n'ont pas, malgré Callières, cédé le pas aux courtisans.

Les trois ouvrages parurent sans nom d'auteur, mais avec un extrait identique du privilège accordé à M. D. C. Ils se présentaient sous une même forme, comme une suite de *conversations* entre gens de qualité, une duchesse, une marquise, un duc « courtisan fort assidu », un comte « plus attaché à la guerre qu'à la Cour », tous jeunes, bien faits et fort amis des nouveautés de langage, et le commandeur de... « nouvellement revenu de Malthe après y avoir passé près de vingt ans », qui est le sage de la société et le porte-paroles de l'auteur ; quelques per-

1. *Mots à la mode*, 1^{re} éd., p. 67.

sonnages accessoires se mêlent à ces conversations : une dame de qualité déjà sur le retour, un jeune bourgeois mal « purgé du mauvais air et du langage de la bourgeoisie », un abbé « d'une bonne famille de Paris, de ceus qui font la cour aus dames », sans compter les quelques bourgeois ou courtisans, qui ne sont pas mis en scène, mais dont on nous rapporte les faits ou les propos.

Ces *conversations* étaient très à la mode ; Callières se servait adroitement d'un procédé d'exposition que nous pouvons juger factice et trop lâche, mais qui rendait facile aus gens du monde la lecture de traités un peu arides, cela dut aider au succès.

Le succès fut très vif pour les *Mots à la mode*. Nous en avons pour preuve les trois éditions qui paraissent en 1692 et en 1693, les avertissements de l'éditeur qui constate le rapide débit de la première édition épuisée en un mois, puis de la seconde, les contrefaçons de Lyon et de Hollande dont il se plaint. Nous en trouverons une autre preuve dans le soin que Callières met à grossir son recueil d'édition en édition, pour la deuxième « de plusieurs mots nouveaux et d'une lettre sur les *Mots à la mode* », pour la troisième, encore de « plusieurs nouvelles façons de parler et de quelques observations sur les mots nouveaux ». Le public avait pris goût à ces remarques, les courtisans s'amusaient à cette critique minutieuse de leur langage, peut-être aussi y trouvaient-ils des allusions personnelles que nous ne pouvons démêler, mais qu'il nous paraît légitime de soupçonner¹. On pouvait en tout cas accroître la matière pour satisfaire le lecteur et sans craindre de le fatiguer ; c'est ce que fit Callières.

Un autre témoignage encore nous atteste le succès de sa critique des *nouvelles façons de parler* : le 19 août 1694, Boursault fit représenter une « petite comédie » en un acte sous ce même titre *Les mots à la mode* ; il la présenta « au lecteur » en ces termes :

1. Voy. par exemple l'anecdote de *Madame Guillemot*, le mot du jeune colonel sur Turenne, ce « joli homme », la méprise sur les *Commentaires* de César ; n'est-il pas vraisemblable qu'on les attribuait à tel ou tel courtisan ?

Un petit livre intitulé, *Les mots à la mode*, que l'on vend chez Barbin, et qui a eu toute la réputation qu'il mérite, m'inspira la pensée de faire cette Comédie. Quelque débit que ce livre ait eu, je crus qu'il ne feroit pas tout l'effèt que son Auteur s'étoit proposé, si l'on ne pesoit un peu plus sur ceux qui se rendent ridicules par des façons de parler aussi extravagantes que les personnes qui ont l'impertinence de les inventer ; et je ne doutai point que le Théâtre étant un Miroir plus grand que la Boutique d'un Libraire, ceux qui s'y verroient ne s'apperçussent mieux de leurs défauts. Le succès a justifié ma pensée.

*
* *

Les observations de Callières sur les *Mots à la mode* ont été déjà mises à profit par les lexicographes du XVIII^e et du XIX^e siècle et surtout par Livet pour son précieux *Lexique de Molière*¹. En outre M. Geijer en a donné une analyse sommaire.

Je crois cependant qu'il y aurait encore intérêt à mettre plus complètement à la disposition des travailleurs le petit livre de Callières, en même temps que le traité *Du bon et du mauvais usage*, moins souvent utilisé et cependant plus riche de matière. Ni l'un ni l'autre sans doute ne mérite les honneurs d'une réimpression intégrale : les banalités, les redites, la *bourre* du dialogue y tiennent trop de place ; au reste, sans qu'ils soient fort communs, il est possible de les trouver dans les bibliothèques publiques². Mais une table complète et commodément classée des remarques de Callières rendrait des services aux littérateurs et aux grammairiens. Elle serait surtout utile par ce qu'il paraît y avoir de personnel et de direct dans les observations de Callières, et aussi par la précision relative de ses remarques sur l'usage linguistique dans les divers mondes, dans le bas-peuple, chez les bourgeois de la Ville, familiers ou cérè-

1. Littré en a reproduit un certain nombre (d'après l'édition la plus complète, qu'il date cependant de 1690, à la suite de la *Biographie Didot*), mais d'une façon si inexacte et incomplète qu'il est à peine possible d'en tenir compte.

2. J'ai donné plus haut pour ces ouvrages les cotes des bibliothèques de Paris où je les ai rencontrés.

monieux, chez les femmes de la Ville, les servantes, les dames de la Cour, les courtisans jeunes ou vieux. Il serait par suite nécessaire de donner pour chaque mot, suivant l'excellente méthode de Livet, l'exemple précis fourni par l'auteur et la formule exacte de son observation ¹. Je ne puis, faute de place, imprimer ici

1. Je voudrais insister sur cette nécessité de reproduire exactement les exemples et les commentaires. Sans doute il serait plus simple de donner une simple table des mots critiqués par un grammairien avec une mention sommaire de son avis : vicilli, bas, familier, etc. ; mais je crains que cela ne soit qu'une simplification apparente. Voici, par exemple, ce que je lis dans l'article *isolé* du Dictionnaire de Littré : « Fig. Qui vit sans relations de parenté ou d'amitié. C'est un homme isolé. Vivre isolé. Isolés ! ah ! messieurs, le joli mot ! il charme ; Qui jamais avant elle, à l'âge où la voilà, Avec tant de justesse a placé ce mot-là ? BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 8. » Renseignement précieux : ainsi, vers 1694, *isolé* pénètre dans l'usage, où il se maintiendra, malgré les critiques des puristes. Mais, au fait, qu'est-ce donc que critiquait le puriste Boursault ? *Isolé* est dans Furetière, dans l'Académie elle-même qui ne rejette que l'infinitif *isoler* et précisément parce qu'il *n'est plus en usage*. Est-ce donc le sens de « qui vit isolé » qui se répand alors et dont Boursault se moque ? Rien ne me le dit et mon précieux renseignement m'est inutile. Si j'en faisais usage, il serait cause d'erreurs. Reprenons dans Boursault cinq vers qu'il eût fallu citer :

Quel plaisir de ranger soûs l'amoureux lien

De ces cœurs *Isolez* qui ne tiennent à rien !

— *Isolez* ! ah ! Messieurs, etc.

— Ce qui m'en plaît le plus, c'est qu'elle s'en sert bien...

Quand de l'architecture on sçauroit la manœuvre,

On auroit de la peine à mieux le mettre en œuvre. »

Tout s'explique : 1° *isolé* ne signifie pas « qui vit sans relations », mais « qui n'a d'attache à rien » ; 2° le sens technique, architectural, pour nous très lointain, est, en 1694, très nettement senti ; 3° la nouveauté est toute dans la figure : un cœur sans attache est comme une colonne isolée ; Boursault ne critique pas un mot, mais une métaphore, qui ne paraît pas, au reste, avoir duré, et dont il trouvait sans doute la précision technique un peu désobligeante. Une citation complète nous eût appris d'emblée tout cela. — On lit dans Callières (*Bon et mauv. usage*, 159-60) une note sur le mot *congrès* qui se termine ainsi : « Il faut dire l'Assemblée de Nimegue et non pas le *congrez* de Nimegue. » Si l'on se contente de donner cet exemple, on me laissera dans l'embarras : pourquoi cette condamnation et pourquoi le triomphe de l'expression dans l'usage moderne ? Le reste de la remarque me renseignerait : Callières y parle du sens

cette table, et je dois me contenter d'ajouter quelques compléments à l'analyse que M. Geijer a donnée des *Mots à la mode*.

M. Geijer n'a eu à sa disposition à Stockholm qu'une quatrième édition des *Mots à la mode* imprimée à La Haye en 1693. Je n'ai pas vu d'exemplaire de cette édition, mais nous savons déjà que c'est une contrefaçon. De plus l'indication « quatrième édition » est mensongère. D'après l'analyse de M. Geijer cette édition ne contient en effet rien qui ne soit dans la seconde de Barbin, mais elle ne contient rien non plus des additions de la troisième.

Je reproduis ici celles de ces additions qui constituent des remarques nouvelles, négligeant celles qui ne font qu'insister sur des observations des éditions précédentes.

CHAMOIS (3^e édit., p. 113-115) : « Mot que j'ai entendu dire depuis peu à de jeunes Colonels.... Un *chamois*... veut dire dans les troupes un homme qui ne quitte point son régiment pour venir faire sa cour, & qui est uniquement appliqué à son métier.... On donne le nom de *chamois* à un vieux officier de cavalerie qui ne quitte point les troupes, parce qu'il a d'ordinaire une veste & des chausses de chamois. »

CHEMIN (FAIRE SON). P. 108-9 : « On dit d'un homme qui est dans les emplois de la guerre, & qui s'applique à son métier, cet homme-là *fera son chemin*, pour dire qu'il s'élèvera par degrés aux premiers emplois.... Nouvelle façon de parler bonne & élégante... »

CHEMINER (SAVOIR). P. 108-9 : « On dit qu'un homme *sçait cheminer*, qui est un vieux mot qui n'a presque plus d'usage dans le propre, & qui a fait en nôtre Langue une nouvelle façon de parler figurée dans la même signification

médico-légal de *congrès* ; de là sa répugnance pour le premier emploi, qui nous paroit au contraire fort bon, puisque le sens médical a disparu ; commentaire nécessaire. — Suffira-t-il de dire, au mot *croustilleux* que Callières dans son traité *Du bon usage* le trouve bas et ne serait-ce pas perdre le bénéfice des observations précises de notre auteur ? : « Le mot de *croustilleux* est un terme bas qui est **souvent** dans la bouche du **peuple**, qui dit *cet homme est croustilleux, cela est croustilleux*, pour dire cet homme est **plaisant**, cela est plaisant... Je suis surpris... qu'un homme qui sçait le chemin de Paris à Versailles, puisse se servir de ce mot, qui est **assurément du plus bas peuple**, & qui ne peut être **parvenu à la Cour** que par des Cochers et des Porteurs de Chaise » (*Bon us.*, 189-90)? — Le plus simple n'est-il pas de ne pas trop simplifier, si on veut offrir aus historiens de la langue des matériaux utiles et sûrs.

du *sa caminar* des Italiens, dont elle a tout l'air de tirer son origine, pour dire qu'un homme se conduit bien & travaille utilement à s'avancer & à faire fortune..... Nouvelle façon de parler bonne & élégante. »

COQUIN, MARAUD. P. 75 : « Deux jeunes courtisans... rioient grossièrement... en s'appelant *Ah Coquin*, *Ah Maraut*, et se donnant d'autres jolis noms de cette espèce qui sont presentement fort à la mode & d'un fréquent usage parmi eux. »

DÉSŒUVRÉ. P. 52 : « Mot qui commence à s'introduire... pour dire qu'on n'a rien à faire, il convient particulièrement à ceux qui ont accoutumé de faire quelque chose, & qui n'ont plus de quoy s'occuper : on dit d'un homme qui avoit une charge qui luy donnoit de l'occupation, & qui s'en est défait, M. un tel est *tout des-œuvré* ; les femmes se servent plus souvent de ce mot que les hommes ; elles diront par exemple, depuis que j'ay achevé mon ouvrage de tapisserie, de broderie, depuis que j'ay achevé de lire un tel Livre, *je suis toute des-œuvrée*. »

FAIRE A MERVEILLE. Les premières éditions notaient, outre *par merveille*, pour *à merveille*, l'expression *faire par merveille* ; 3^e édit., p. 129-30 : « Mais quand on diroit M. un tel m'a fait à merveille qui est une façon de parler à la mode, elle me paroît défectueuse.... louche ou obscure, en ce qu'elle n'exprime pas nettement ce qu'on veut dire, cependant les courtisans qui s'en servent prétendent qu'elle est élégante, & que lorsqu'ils disent que quelqu'un en credit *leur a fait à merveille*, cela signifie qu'il les a bien receuz, bien traitez, & avec de grandes démonstrations d'estime & d'amitié..... Jargon de certains jeunes courtisans. »

FAUFILE. P. 50-52 : « A la mode dans le sens figuré ; on dit M. un tel est *faufilé* avec M. un tel, pour dire qu'ils sont unis d'amitié ou de commerce & d'intérêt, Madame de... & Madame de... sont toujours faufilées ensemble, pour dire qu'elles ne se quittent point..... Je serais d'avis qu'on... n'en fit pas son mot favory comme certaines gens qui le repetent trop souvent, & surtout qu'on ne dit pas en parlant d'une honnête femme qu'elle est faufilée avec quelqu'un, pour dire que ce quelqu'un là est de ses amis, car cela pourroit donner lieu à une mauvaise plaisanterie dont il faut éviter l'occasion. »

GRACIEUS. P. 44-5 : « A reüssi depuis peu à s'introduire dans le bel usage & à étendre sa signification.. Il n'étoit guères usité que parmi les Peintres, ils disoient & ils disent encore, les Tableaux de l'*Albane* sont très-gracieux, Mignard a le Pinceau gracieux, il peint gracieusement, & cette façon de parler a passé de la peinture aux personnes ; on dit fort élégamment, Madame la Princesse de Conty a le visage, le sourire gracieux, elle a les manieres gracieuses, elle parle, elle s'exprime gracieusement. »

GRACIEUSER. P. 45-6 : « Presentement du bel usage ; on dit souvent à la Cour lorsqu'un homme élevé a dit des choses obligeantes à quelqu'un qui est au dessous de luy, M^r le Prince, M^r le Duc de... a gracieusé M. un tel ; cela se dit aussi entre égaux, M. de... m'a fort gracieusé, & on le dit encore pour

exprimer qu'une Dame a parlé obligeamment à quelqu'un, Madame de... l'a gracieusé. »

HAINÉUS. P. 47. : « Bien trouvé, ... bon et utile : ... il y a autant de différence entre le mot de haineux & celui de vindicatif, qu'il y en a entre ceux de haine & de vengeance. »

MANÈGE(AVOIR DU). P. 107-8. : « On dit qu'un homme a du manège, pour dire qu'il a de l'adresse, de la dextérité pour faire réussir ses desseins... Nouvelle façon de parler bonne & élégante. »

MARAUD. Voy. COQUIN.

PLACE (ÊTRE EN). P. 109. : « Être pourvu de quelque employ qui donne de l'autorité ou du crédit... Nouvelle façon de parler bonne & élégante. »

RESPECTABLE. P. 46-7 : « Mot nouveau... fort bon... On parle bien & on parle juste, par exemple, quand on dit que M. de Beauvilliers est respectable par sa vertu. »

On trouvera quelques additions à faire au recueil de Callières dans la pièce de Boursault ; celui-ci a ajouté à son modèle, en particulier quelques noms de parures, de coiffures, de vêtements, noms équivoques qui sont une source de plaisanteries assez désobligeantes : *culebute*, *laisse-tout faire*, etc., mais aussi quelques expressions d'intérêt plus général. Tous ces mots ont été étudiés par M. Révillout ¹ qui a laissé après lui fort peu à glaner, mais n'a pas toujours fait des citations assez complètes et n'a pas pourvu son étude d'un index indispensable. Voici la table alphabétique des expressions relevées par Boursault ². Pour les noms de parure je renverrai à l'étude de M. Révillout ; je marque d'un C. ce qui vient de Callières.

« *Abdiquer* ce qu'on a de *bourgeois* » (sc. 3, v. 106).

Allüre : « gens d'une agréable *allüre* » (4, 191).

Aloi : « bourgeois du plus méchant *aloy* » (3, 101).

Bourgeois (3, 105 ; 4, 206), C ; *bourgeoisie* (9, 337).

1. *Études littéraires et morales sur le XVII^e siècle : Boursault et la comédie des mots à la mode...* par Ch. Révillout, Montpellier, 1888, in-4.

2. Je donne entre parenthèses le numéro de la scène et celui du vers. Je suis l'édition séparée de 1694 : *Les mots à la mode. Petite comédie. Augmentée de quantité de Vers qui n'ont pas été dits sur le Théâtre*. Paris, Guignard, 1694, in-12 ; 6 f. n. ch. + 42 p. et privilège. (Privilège du 29 juillet 1693 ; achevé d'imprimer, 15 septembre 1694.) — B. N. Yf 7. 484.

Boute-en-train (15, 538, 646), cf. Révillout p. 24 sq.

Chenille (15, 568), n'est pas relevé par Révillout, mais cf. *Guêpe*.

Culebute (15, 528, 644), cf. Révillout, p. 23.

« *Dérouter* du chemin de la gloire » (4, 196).

Effrontée (15, 620, 664), cf. Révillout, p. 23.

Engageante (15, 547, 651), cf. Révillout, p. 27.

Équipoler : « vous *équipoler* aux gens de notre sorte » (10, 355).

« *Famille* est bourgeoisie, & *maison* est noblesse » (3, 88).

Fausfiler (4, 199), C; ici « *fausfiler* ensemble » = marier.

Femme : « A moins d'être du *peuple*, on ne dit point *ma femme* » (3, 99).

Galanteries (15). Il s'agit de *parures*, mais toute la pièce repose sur le sens équivoque du mot.

Garçon : « *joli garçon* » pour « *brave homme* » (11, 423).

Gauche : « *entretien gauche* », C (4, 203).

Gourgandine (15, 620), cf. Révillout, p. 26.

Goût : « avoir du *goût* à son rang » (3, 105); « un *amant*... d'un *goût* ! » (6, 262); « mot... d'un excellent *goût* » (8, 293).

Grivois (11, 397), C.

Gros (1, 5, 8), C.

Guêpe (15, 568, 653), cf. Révillout, p. 23.

« *Hé quelqu'un* ! Mes Laquais, montrez-vous, je vous prie.

...En m'expliquant de manière incertaine,

Je parais en avoir une demy-douzaine » (3, 123 sq.; 8, 273, 296).

Impolitesse (1, 99), C.

Innocente (15, 625, 631), cf. Révillout, p. 26-7.

Invétéré : « bourgeois des plus *inveterez* » (8, 309).

Isolé ¹ (8, 281-90), cf. *supra*.

1. Il est bien difficile de ne pas rapprocher de la critique de Boursault les vers de M^{me} Deshoulières cités par Richelet et Littré au mot *isolé* :

Ah ! que mon cœur n'est-il de ces cœurs isolez

Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre

Qui sont à leurs devoirs sans réserve immolez.

Je n'ai pas trouvé en effet d'autre exemple de cette métaphore géographique. La pièce de laquelle sont tirés ces vers est l'*Épître chagrine* au R. P. La Chaise (édit. 1688-1695, t. II, p. 95). Cette pièce, datée de mars 1692, d'après les indications d'éditions postérieures, est dirigée contre les hypocrites, en particulier contre un « dévot de cabale, mais qui ne sait encor son métier qu'à demi » qui avait tenté de convertir (ou d'enrôler) M^{me} Deshoulières. Faut-il croire que Boursault (le Boursault du *Portrait du peintre*) a voulu ridiculiser cette pièce, même après la mort de l'auteur (février 1694)? — Mais nous voilà bien loin de Callières.

Jardinière (15, 547, 649), cf. Révillout, p. 24.

Joli (8, 310; 11, 394-429 etc.), C.

Laisse-tout faire (15, 612, 657), cf. Révillout, p. 27.

Louche : « un esprit si *louche* » (4, 203).

Madame : Boursault note comme Callières l'abus de ce titre ; il ajoute :

« Cette contagion s'étend avec furie
Particulièrement parmi la Librairie. » (6, 243-59).

Maison, voy. *famille*.

Manger (*joli à*), (4, 202), C.

Manières (*petites*), (4, 207), C.

Mousquetaire (15, 644), cf. Révillout, p. 27.

Niveau : « être à notre *niveau* » (4, 198).

Papillon (15, 568, 653), cf. Révillout, p. 23.

Peinture : « faits comme une *peinture* » (4, 202).

PÈRE : « Monsieur » employé pour « mon père », qui « *put le marchand* » (4, 151 sq.).

Petit, voy. *manière*.

Peuple, voy. *femme*.

Relief : « un époux noble, riche et d'un *gros relief* » (4, 195), C.

Sel : « mot d'un bon *sel* » (8, 293).

Tâtez-y (15, 538, 645), cf. Révillout, p. 24.

Tournure (4, 192), C.

Vestiges : « il vous reste des *vestiges bourgeois* » (4, 206).

*
**

Le recueil des *Bons mots et des bons contes* fut, lui aussi, accueilli favorablement et dut être réimprimé. Le traité *Du bon et du mauvais usage*, le plus intéressant pour nous, ne paraît pas avoir eu le même succès à son apparition. Les courtisans se croyaient-ils plus à l'abri des locutions basses que des mots nouveaux, la critique des bourgeois de la Ville laissait-elle froid le public qui avait enlevé les *Mots à la mode* ? Toujours est-il que le traité n'eut pas de seconde édition et que Callières, bientôt détourné par des occupations plus graves ¹, arrêta là la collection commencée ².

1. Dès 1694, Callières entame dans les Pays-Bas les négociations secrètes qui devaient aboutir à la paix de 1697.

2. On pourrait voir une preuve de ce moindre succès du *Bon usage* dans la pièce suivante, que je copie sur une des fiches « Callières » du catalogue manu-

Il n'avait cependant pas réalisé tout son plan, si l'on en juge par une des dernières phrases du *Bon usage*¹ : « Il y a une autre matière à examiner pour parler correctement, c'est celle des Bonnes et mauvaises prononciations, sur lesquelles il me semble qu'il y a peu de gens à la Cour, à la Ville et dans les Provinces, qui ne fassent des fautes capables de les exposer à la raillerie. » N'était-ce pas là l'annonce d'un traité *De la bonne et de la mauvaise prononciation* ? Le traité du *Bon usage* n'avait-il pas été annoncé de même par une phrase des *Mots à la mode* ?

Ch. Thurot ne paraît avoir connu de Callières que le traité des *Mots à la mode*, qu'il cite seul dans l'introduction de son étude *De la prononciation française*. Il n'a même vu sans doute que la 1^{re} édition à laquelle il emprunte une remarque sur le mot *madame* ; la seconde lui aurait fourni une autre observation sur le mot *qualité*, il en eût trouvé quelques autres encore dans le traité *Du bon usage* ; mais j'imagine qu'il eût été surtout frappé, comme moi-même, de la phrase que je viens de reproduire et qu'il se serait mis à la recherche du traité ainsi annoncé. La recherche ne pouvait pas être bien longue. A l'exception de quelques discours académiques, Callières ne produit rien de 1693 à 1716.

scrit de Clément conservé au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale :

A M. de Callières,

Je ne veux point mal à propos ;
 Critiqueur incommode,
 Blamer le traité des *bons mots*,
 Ny des *mots à la mode*,
 Mais je sçay qu'il seroit heureux
 Pour nous et pour les nostres,
 Que celuy qui les fit tous deux
 N'en eust jamais fait d'autres.

Cette pièce vise les traités de Ryswick et ne peut être antérieure à 1697. Le traité *Du bon usage*, dont elle ne dit mot, était publié depuis quatre ans ; Callières n'en est pas moins resté l'auteur des *Bons mots* et des *Mots à la mode*.

1. P. 240 (= 248).

En 1716 paraît la *Manière de négocier avec les Souverains*. Rien de grammatical ne pouvait se cacher sous ce titre ¹.

En 1717, Callières publie la *Science du monde*, son dernier ouvrage. Dès les premières lignes nous nous retrouvons en pays connu : « Je vous tiens parole, Monsieur, et je continué à vous informer des sentiments de Monsieur le Commandeur De... sur des sujets plus importants que ceux qui regardent la perfection de nôtre langue, et les nouvelles façons de parler..... il retourna chez Madame De...., et il y trouva la Marquise... etc. » Est-ce donc la suite de la collection de 1692 qui paraît ainsi tardivement ? C'en est plutôt une nouvelle forme. Il n'est plus temps pour Callières, près de sa fin, de traiter successivement les parties d'un vaste plan, il en restreint alors les proportions, pour le reprendre d'ensemble et le réaliser dans ce petit livre; mais il tient à le rattacher à ses précédents essais en le présentant sous la même forme, qu'il avait abandonnée pour écrire sa *Manière de négocier avec les souverains*. Des deux *conversations* qui composent son dernier ouvrage, Callières a surtout

1. Cependant les préoccupations de Callières reparaissent dans divers chapitres de l'ouvrage; parlant des dépêches adressées par les négociateurs à leurs souverains et de ce qu'il y faut observer, il ne néglige pas le style : « Il faut, dit-il (p. 298), qu'il soit net & concis, sans y employer de paroles inutiles & sans y rien omettre de ce qui sert à la clarté du discours, qu'il y règne une noble simplicité, aussi éloignée d'une vaine affectation de sçience & de bel esprit, que de négligence & de grossièreté, & qu'elles soient également épurées de certaines façons de parler nouvelles et affectées, & de celles qui sont basses & hors du bel usage. » Ailleurs (p. 358), il recommande le choix d'un homme de lettres pour les négociations : « Un homme de lettres est beaucoup plus propre qu'un homme sans étude à faire un bon Négociateur; il sçait parler & répondre juste sur tout ce qu'on luy dit... (360) Un Négociateur sans étude est sujet à tomber dans plusieurs inconveniens par l'obscurité & par la mauvaise construction de ses discours et de ses dépêches. Il ne suffit pas de bien penser sur une affaire, il faut sçavoir expliquer ses pensées correctement, clairement & intelligiblement, & il faut qu'un Ministre ait de la facilité à bien parler en public & à bien écrire, ce qui est très-rare & très difficile à un homme sans étude... (364) Un homme de lettres se garde plutôt qu'un ignorant d'être trompé dans ses traitez; il sçait débrouiller les sophismes, les propositions capiteuses & les expressions équivoques de ceux avec qui il traite. »

développé la seconde, relative au « procédé essentiel » qui nous assure l'estime des honnêtes gens, cette partie *morale* du projet de 1689, — si mon interprétation est juste, — qu'il n'avait pas eu le temps de traiter. Mais toute la première conversation est consacrée aux « manières d'agir extérieures » et surtout aux « moyens de plaire dans la conversation ». Quelques lignes suffisent à résumer ce que l'auteur a déjà écrit sur les bons mots, les mots favoris, les expressions basses. Heureusement pour nous il se souvient qu'il n'a pas publié son *traité de la prononciation*, et, au détriment de la symétrie, il insiste sur les fautes contre le bon usage en cette matière. Toutes ses remarques ne sont pas neuves et on les souhaiterait plus nombreuses et plus précises, elles complètent cependant sur certains points le recueil de Thurot ; il m'a paru que cela suffisait à légitimer la réimpression de quelques pages d'un livre que les grammairiens semblent avoir négligé jusqu'ici pour l'avoir jugé, non pas même sur l'apparence qui les eût avertis, mais sur le titre. J'y ai joint les rares remarques sur la prononciation que j'ai relevées dans les *Mots à la mode* et le traité *Du bon usage*. Un index alphabétique, des renvois à la *Prononciation française* de Thurot permettront de fondre dans ce recueil les remarques de Callières.

De la science du monde

CHAPITRE IV

[P. 35]... Il me semble, reprit le Duc, que pour plaire dans la conversation des gens du monde, la connoissance parfaite des beautés & des délicatesses de la Langue du païs où nous vivons, est plus nécessaire que celle des Langues mortes & qu'il faut éviter de tomber dans le ridicule de certains sçavans, qui n'estiment que ce que les anciens ont dit en Grec & en Latin, qui en font souvent des citations qu'on ne leur demande pas, & et qui à force d'étudier ces deux Langues, ont oublié, ou n'ont jamais bien sçû leur Langue maternelle.

La connoissance de ces Langues, répondit le Commandeur, est tres-utile pour enrichir la nôtre des belles & nobles productions [36] qui nous restent de ces sublimes génies de la bonne antiquité, à qui nous devons les plus belles idées que nous aïons des Sciences & le bon goût de la vraie éloquence : mais les Langues mortes doivent être particulièrement considérées comme des

moïens propres à nous développer ces belles connoissances, & il ne faut pas rendre cette étude infructueuse, comme font plusieurs sçavans, qui se contentent de charger leur memoire de quantité de termes & de façons de parler Grecques & Latines, d'en rechercher les étimologies douteuses, ou d'en inventer à leur mode, & qui négligent d'y rechercher les belles pensées & les beaux sentimens propres à éclairer leur esprit & à perfectionner leur cœur, ce qui doit être le principal but de la connoissance de toutes les Langues.

CHAPITRE V [37].

Comment s'acquiert la connoissance des beautés & des délicatesses de nôtre Langue. De l'air libre & naturel qui doit regner dans la conversation. Du choix des termes & des inconveniens qu'il y a de les mal choisir. Des differens effets que produisent le ton & l'air dont on parle.

Celle des bautés & des délicatesses de nôtre Langue, continua le Commandeur, se peut acquerir par la lecture des bons Livres, & plus encore par la conversation des gens du monde : elle consiste particulièrement à bien sçavoir le bel usage qui est l'arbitre de toutes les Langues vivantes : mais il ne faut pas avoir là-dessus une délicatesse assez scrupuleuse pour n'oser se servir de façons de parler [38] communes dans les conversations ordinaires, ni affecter de ne s'y exprimer qu'en termes choisis & recherchez ; il faut qu'il y regne un air libre & naturel ennemi de cette exactitude, qu'il est bon d'observer avec plus de soin en écrivant, parce qu'on a tout le tems necessaire pour bien penser à ce qu'on veut dire, & pour le mettre dans un bel ordre : Mais pour les discours ordinaires qui se font dans la conversation, quand ils sont si étudiés & si arrangés, & qu'on affecte d'y vouloir toujours paroître spirituel & éloquent ; cette étude & cette affectation leur fait perdre beaucoup de leurs graces, elle devient même ennuïeuse & fatigante à ceux qui écouënt ces beaux parleurs accoûtumés à s'écouter eux-mêmes, & qui sont d'ordinaire les seuls à s'admirer.

[39] Il n'y a rien de si vrai que ce que dit M. le Commandeur, reprit la Marquise, je le sçai par ma propre experience. J'ai connu un homme de la Cour qui pesoit tous les mots qu'il disoit, & qui avoit un soin extrême de les arranger ; il passoit pour un homme fort poli & fort spirituel parmi les gens de sa cabale, cependant il mettoit mon esprit à la gêne dès que je l'entendois parler, & j'aimois mieux les manieres négligées de M. De... qui disoit souvent de mauvais mots, mais qui s'exprimoit naturellement & sans affectation.

Il ne faut pas aussi, répondit le Commandeur, passer dans le défaut opposé à l'affectation qui est une trop grande négligence sur le choix des termes, en se servant de façons de parler basses, & qui donnent de vilaines idées, ou de celles qui sont hors [40] d'usage par leur ancienneté : il est bon encore de ne se servir qu'avec beaucoup de circonspection de celles qui sont fort nouvelles, & dont

l'affectation à les redire souvent, a quelque chose de ridicule & de badin, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs ; & il faut se défaire de ce qu'on appelle des mots favoris, qui sont ceux dont on se sert trop souvent, & sçavoir faire un bon choix des termes les plus propres & les plus en usage, pour bien exprimer ce que l'on veut dire.

Un homme qui ne sçait pas la véritable signification des termes dont il se sert, tant dans le sens propre que dans le sens figuré, & qui se méprend dans le choix de ceux qu'il emploie pour expliquer ses pensées, est sujet à tomber dans de grands inconveniens : il offense quelquefois ceux à qui il parle sans en avoir [41] l'intention ; il passe pour incivil & pour grossier, & il se tourne en ridicule par son ignorance.

Je demeure d'accord que ces sortes de fautes sont rares parmi ceux qui ont eu une bonne éducation ; cependant on y a vû tomber des gens de la première qualité d'ont on cite encore tous les jours des grossieretez, par l'ignorance où ils étoient de la signification & des propriétés de divers mots de notre langue, témoin celui qui étant allé voir une Dame qui étoit en grand deuil, & qui l'ayant trouvée couchée sur un lit tendu de noir, lui dit : Vous avez Madame un lit bien *lubrique*, pour dire bien *lugubre* ; & cet autre, qui parlant à une Dame bien-faite, de quelques autres Dames qu'il avait vûes dans une Cour étrangère & sur lesquelles elle l'interrogeoit : Il y en a de belles, lui [42] dit-il, mais il n'y en a pas de *vôtre calibre*, sans considérer que ce terme ne convient qu'à un mousquet, ou à quelqu'autres armes à feu, & non pas à une Dame.

Je crois, dit le Duc, qu'il est encore nécessaire de se corriger de la mauvaise prononciation & du mauvais accent que chacun apporte de sa Province.

Cela est vrai, répondit le Commandeur, et il ne faut souvent que quelque mot mal prononcé ou dit avec un mauvais accent, pour faire tourner en ridicule une personne qui seroit d'ailleurs fort estimable, parce-que la plupart des hommes s'attachent aux choses extérieures, & reprennent avec joie les moindres défaut d'autrui, sans se soucier d'examiner leurs bonnes qualités.

Il me semble, dit la Marquise, [43] qu'il seroit utile & divertissant d'examiner quelques accents & quelques prononciations de la Cour, de la Ville & des Provinces, comme faisant partie des agrémens ou des défauts du langage.

De tous les différens accens qui sont en usage dans les différentes Provinces de France, reprit le Commandeur, l'accent Gascon est à mon gré le seul qui donne de la grace au discours pourvû qu'il ne soit pas trop fort, & qu'il n'en reste qu'une petite pointe, comme celle que l'ail donne aux sauces, quand il n'y en a que fort peu, mais qui n'est pas supportable quand on y en met trop. La comparaison n'est pas fort relevée, ajouta le Commandeur, mais elle convient au païs dont nous parlons.

Voilà, dit la Marquise, un grand privilege que vous accordez [44] aux Gascons en approuvant leur accent, & et en condamnant tous les autres.

Il est vrai, Madame, répondit le Commandeur, et je consulte peut-être en cela plutôt mon goût que la raison ; car, à le bien prendre, il ne faut avoir

aucun accent ; mais s'il y en a quelqu'un d'agréable, il me semble que c'est celui-là, sur tout dans la bouche de quelques jeunes & aimables Gasconnes dépaïsées, telles qu'il en vient de nos Provinces, qui sont au delà de la Loire.

Comme la Marquise étoit de ce pais-là, & en avoit retenu quelque chose dans sa maniere de prononcer, elle sçût tres-bon gré à M. le Commandeur de cette préférence.

En verité, lui dit-elle, vous sçavez bien mettre vos regles en pratique, en ne perdant aucune [45] occasion de dire des choses obligantes, & je suis d'avis que toutes les Dames qui sont nées comme moi au delà de la Loire, vous remercient du privilege que vous leur accordez.

Oùï : mais dit la Dame, M. le Commandeur ne s'apperçoit pas qu'il désoblige en même-tems les femmes de l'autre moitié du Royaume, sans en excepter celles qui sont nées dans la Capitale, dont il condamne l'accent aussi-bien que celui des Provinces voisines.

J'avoüe, Madame, reprit le Commandeur, que je ne serois pas d'avis qu'on conservât l'accent, ni la prononciation de plusieurs de nos Provinces, ni même de certains quartiers de Paris ; car quoique Paris soit le centre de la politesse, elle n'est pas répandüe sur tous les habitans de cette grande Ville, particulièrement [46] en matiere de langage.

Je connois, reprit le Duc, des gens de la Cour, qui ne prononcent pas mieux que plusieurs gens de la Ville & des Provinces, au moins si j'en juge par mes oreilles : mais comme je puis fort bien m'y tromper, je serai bien-aise de sçavoir vos sentimens sur quelques prononciations que j'y entends fort souvent.

Il y a par exemple quantité d'hommes & de femmes de la Cour qui disent, vous *m'excuserais*, vous *verrais*, vous *dirais*, vous *ferais*, & qui prononcent ces mots-là comme le mot de *marais*, & moi je crois qu'il faut prononcer, vous *m'excuserez*, vous *verrez*, vous *direz*, et que tous ces mots-là se doivent prononcer comme les mots de *parez* & *dorez*.

Je suis entierement de cet avis, répondit le Commandeur ; & on [47] ne peut ni mieux expliquer, ni mieux décider la question.

Il me semble pourtant, dit la Dame, que ce sont les gens de la Cour qui doivent décider de la prononciation, & que puisqu'ils prononcent vous *verrais*, vous *dirais*, vous *ferais*, c'est ainsi qu'il faut prononcer.

Cette conséquence n'est pas toujours juste, reprit le Commandeur ; car la Cour étant composée de gens de la Ville & des Provinces, la plûpart y apportent leurs mauvaises prononciations, témoin celle dont il s'agit qui est une prononciation Parisienne, qui s'est introduite depuis peu dans le commun des courtisans, & sur tout parmi les femmes, qui font moins de réflexion sur la Langue ; ce qui n'empêche pas que ceux qui parlent bien, ne disent, comme on a toujours dit, vous *verrez*, vous *direz*, vous [48] *ferrez*, qui est la seule bonne maniere de prononcer ces mots-là, & pour vous en donner une preuve tirée des exemples que M. le Duc a citez fort à propos, si un homme vouloit faire rimer ces deux mots, en disant :

Considérez dans ce marais.
Les roseaux que vous y verrais.

Tous ceux qui savent nôtre Langue, diroient que ce seroit une fausse rime : & si au contraire, il disoit en parlant de Versailles,

Ce superbe Palais & ces lambris dorez
Ces beaux jardins que vous verrez.

ils trouveroient la rime fort juste ¹.

Pour marquer, reprit le Duc, qu'il y a à la Cour des gens qui parlent & qui prononcent mal, [49] j'en connois plusieurs et des plus qualifiés, qui prononcent *un comba, un cha, un pla, un po, un fago, un so* ; & cependant je crois qu'il faut prononcer *un combat, un chat, un plat, un pot, un fugot, un sot*, en marquant le *t* qui est à la fin de ces mots-là ². Il y en a aussi plusieurs qui prononcent le *pont neu, un œu, du bœu*, comme on prononce *du feu* ; & il faut prononcer le *pont neuf, un œuf & du bœuf*, en marquant l'*f* ³ ; je crois encore qu'il faut dire, *un sac, un trictrac, du tabac, du cotignac*, & non pas *un sa, un trictra, du taba, du cotigna*, comme ceux qui en pensant adoucir ces prononciations les rendent fades et désagréables ⁴ ; mais pendant que nous sommes sur les prononciations en *ac*, je voudrois bien sçavoir s'il faut prononcer *l'Arseñac* ou *l'Arseñal* ⁵.

Il n'est pas douteux, répondit [50] le Commandeur, que pour parler regulièrement, il faut dire *l'Arseñal*, & que *l'Arseñac* est une corruption introduite par le Peuple, qui a été adoptée par un certain nombre de gens du monde, qui disent comme le Peuple *l'Arseñac*, plusieurs même vont jusqu'à dire, que ceux qui affectent de rejeter ce mot-là, & quantité d'autres mots que le public a corrompus, font ce qu'ils appellent *pindariser* ; cependant il faut prendre garde de ne pas imiter diverses autres prononciations populaires, à moins qu'elles ne soient reçues de longtemps par les gens du monde, & qu'elles n'aient acquis le droit de prescription contre les critiques du langage.

Il me semble, reprit le Duc, qu'il faut encore ajouter à ce que M. le Commandeur a fort bien remarqué, que quand même il [51] se trouveroit encore des gens assés complaisans pour se servir du mot de *l'Arseñac*, qui est tres-

1. Cf. Thurot, I, 50-52 ; les témoignages d'Andry de Boisregard et du P. Buffier laissaient croire que la prononciation ouverte n'avait pas pénétré à la Cour.

2. Thurot, II, 87-88 et 93-95.

3. Thurot, II, 133-4, 137-8.

4. Thurot, II, 126 et 172 ; *trictra* n'est relevé que par Callières.

5. Thurot, II, 181.

mauvais, il faut toujours écrire l'Arsenal, mais je ne crois pas qu'il faille dire *cheux vous*, ni *cheux moi*, comme dit toujours un vieux Seigneur de la Cour, au lieu de dire chez vous & chez moi ¹, & je crois qu'il ne faut pas dire aussi, comme lui *avanç-hier*, au lieu de dire avant hier, ni *devantz-hier*, comme disent ceux qui parlent encore plus mal ².

Il y a beaucoup de gens, continua le Duc, qui prononcent *norir*, *noriture* & *norice*, & je crois qu'il faut toujours prononcer *nourir*, *nouriture* & *nourice*, cependant il y a des femmes de la Cour qui y sont depuis longtems, & qui m'ont soutenu qu'on y disoit *Madame la norice*, & non pas Madame la nourice; & que l'on y disoit encore *norir* & *noriture*, [52] ce qui est également mal parler.

Je crois, dit le Commandeur, que celles qui disent Madame *la norice* ont pris cette mauvaise prononciation de quelques nourrices ou de quelques femmes de chambre, mais il ne faut pas les imiter en cela ³.

Il y en a, poursuivit le Duc, qui en ôtant un *u*. au mot de nourrice, l'ajoutent à des mots qui n'en doivent point avoir; comme ceux qui prononcent *Roume*, *Poulougne*, *Coulougne*, *Boulougne*; au lieu de prononcer Rome, Pologne, Cologne, Bologne, & qui prononcent *un pourtrait*, au lieu d'un portrait; *une chouse* pour dire une chose ⁴, & il y en a plusieurs qui prononcent *tunber* au lieu de dire tomber ⁵.

Ces dernières prononciations, reprit le Commandeur, sont du vieux temps; & il n'y a gueres [53] que les gens de la minorité du feu Roi qui prononcent ainsi; il y en a aussi de ce temps-là qui disent qu'ils vont se *pourmener*, au lieu de dire se promener, & qu'ils viennent de la *pourmenade*, au lieu de la promenade ⁶.

Ceux de la même date prononcent en *ois* les mots de *j'avois*, *je disois*, *je faisois*, au lieu de prononcer *j'avais*, *je disais*, *je faisais*, comme on prononce je fais, je vais ⁷. Il en est de même des noms de quelques nations, ils prononcent en *ois*, *les Anglois*, *les Hollandois*, *les Polonois*; cependant l'usage a introduit de prononcer *les Anglais*, *les Hollandais*, *les Polonais*: on prononce aussi les *Français*, excepté en vers & dans les discours publics, où on prononce encore en *ois*, les François; mais comme l'usage a ses bizarreries, il a respecté les prononciations anciennes des [54] Suedois & des Danois, & on ne peut pas dire un *Suedais*, ni un *Danais*; on dit aussi les Hongrois, les Bavaois, les Navarois, mais on pro-

1. Thurot, I, 467.

2. Thurot, II, 61; *devanz hier* n'est que dans Callières.

3. Thurot, I, 253-4.

4. Thurot, I, 240 sqq.; pour *Roume*, cf. II, 524.

5. Thurot, II, 546.

6. Thurot, I, 260.

7. Thurot, I, 378 sqq.

nonce un *Milanaïs*, un *Piedmontais*, un *Lionnais*, et non pas un *Milanois*, un *Piedmontois*, un *Lionnois*, quoiqu'on les écrive de cette sorte ¹.

Voici encore un autre effet du caprice & de l'inégalité de l'usage ; on prononce droit & droiture comme on l'écrit, & on prononce adroit & endroit, comme si on écrivoit *adret & endret* ; on écrit foible & foiblesse, & cependant le plus grand usage est de prononcer *feble & feblesse* ; il en est de même de froide, froideur, roideur, on prononce *frede, fredeur, redeur* ².

Il y a, poursuit le Commandeur, plusieurs gens de la Cour, qui prononcent mal des mots qui se terminent en *eur*, & qui disent [55] *mon tailleux, mon brodeux, mon baigneux*, comme s'il y avoit un *x* ou une *s* à la fin ; ils disent aussi *un trompeux, un mocqueux, un railleux, un parleux, un causeux* ; cependant il faut dire, un tailleur, un brodeur, un trompeur, un railleur, un causeur & ainsi des autres semblables, en prononçant l'*r* qui est à la fin de tous ces mots là ³. Mais il y a d'autres mots où il ne faut pas prononcer l'*r* qui est à la fin, comme dans ceux-ci, un Conseiller, un Cocher, un Escuier, un Roturier, un Portier, un Courrier, un Levrier, un Jardinier ; il ne faut pas aussi prononcer la dernière *r* aux mots de premier & dernier ; on prononce M. le Premier, en parlant du premier Escuier du Roi, quoiqu'on l'écrive de cette dernière manière ; & on prononce le dernier venu, quoiqu'on écrive le dernier venu ⁴ : il en est de même des infinitifs qui se terminent par une *r*, comme parler, aller, partir, sortir ; c'est une mauvaise prononciation Parisienne que de faire sonner l'*r* à la fin de ces infinitifs qui se doivent prononcer *allé, parlé, parti, sorti*, comme s'il n'y avoit point d'*r* à la fin, excepté dans les vers où il faut prononcer l'*r* lorsqu'elle marque la rime, ou qu'elle est suivie d'une voyelle : il en est de même du mot de plaisir, il faut prononcer *plaisi*, comme s'il n'y avoit point d'*r*, à moins que le mot qui suit ne commence par une voyelle, comme quand on dit, *c'est un plaisir extrême*, alors l'*r* se prononce & non autrement ; il n'en est pas de même des mots *desir, soupir, martir*, où l'*r* se doit toujours prononcer ⁵ ; mais sans allonger la dernière syllabe, comme font plusieurs du commun des Parisiens, qui prononcent [57] *desiir, soupiir, martiir, alleer, parler, partiir, sortiir* ; ils allongent encore la prononciation de quelques autres mots comme celui d'affaire, qu'ils prononcent *affeere*, comme s'il y avoit deux *ee* au lieu d'un *a* & d'un *i*. Il y en a aussi qui prononcent un *maasson*, un *baatteau*, & *naager* ; comme s'il y avoit deux *aa* à chacun de ces mots là, au lieu

1. Thurot, I, 399 sqq. ; *Navarois* manque aus listes de formes recueillies par Thurot (de même *Bavarois*).

2. Thurot, I, 406-410.

3. Thurot, II, 165 ; *baigneux, parleux, railleux* et aussi *tailleux* (d'habits) ne sont que dans Callières.

4. Thurot, II, 156-160.

5. Thurot, II, 150-156 et 161-163 ; *martir* n'est que dans Callières.

de prononcer un masson, un batteau & nager avec un *a* bref ¹. Plusieurs Bourgeois de Paris prononcent aussi la *gloüere*, la *victoüere*, l'*histoüere*, une *écritoüere*, comme s'il y avoit un *u* au lieu de prononcer la gloire, la victoire, l'histoire, une écritoire ²; & il y en a beaucoup qui ne prononcent point ce qu'on appelle les *ll* mouillées, & qui disent un *Conseïer*, de la *piüe*, du *bouïon*, au lieu de prononcer un Conseiller, de la paille, & du bouillon ³. Il y a à Paris un grand [58] nombre d'autres mauvaises prononciations dont un plus long récit pourroit vous ennuyer, & qui ne sont que du bas peuple comme est cette dernière.

Mais, dit la Dame, après avoir parlé de celles de la Cour, & de la Ville, encore faut-il dire quelque chose de celles des Provinces surtout des païs scitués au-delà de la Loire, qui ont trouvé grace auprès de M. le Commandeur; & puisqu'il ne juge pas à propos de les remarquer, je suis d'avis de prendre ce soin.

Il y a quelques jours que je reçus une visite d'un homme du pays *d'adjieucias*, qui dans la description qu'il me fit de sa maison de campagne qu'il appela son Château, me dit qu'il y avoit un *pron* & une *trasse*; je n'entendis pas d'abord ce qu'il me disoit, mais je devinai dans la suite qu'il vouloit dire un perron & [59] une terrasse; & ce qui me le fit deviner, c'est qu'il parla de sa perruque qu'il nomma *sa pruque*: il me dit qu'il avoit chez lui de bons melons [*sic*]; au lieu de prononcer de bons melons [*sic*] sans marquer d'accent sur l'é ⁴; il me dit ensuite qu'il avoit bien *de douleur* de quitter Paris, pour dire bien de la douleur ⁵.

Je connois, lui dis-je, Monsieur... qui est Intendant de vôtre province: *il y put* beaucoup, Madame, me répondit-il: je crus d'abord qu'il me disoit que M. l'Intendant De... sent mauvais, mais ce n'étoit pas cela, il vouloit dire, qu'il y a beaucoup de pouvoir ⁶. Ces deux qualités ne sont pas toujours incompatibles dans le même homme, reprit la Marquise, car j'en connois un qui peut, & qui put beaucoup au Pays où il est.

Je le crois, répondit la Dame, [60] mais pour revenir à mon Gascon, je lui parlai des Dames de son païs & je lui dis qu'elles avoient la réputation d'avoir beaucoup d'esprit; il est vrai, me répondit-il, qu'il y *at* ⁷ en mon païs plus de

1. Thurot, pour les infinitifs, II, 641-642; pour *affaire*, II, 698-9; pour *bateau*, II, 723; l'allongement de l'*a* dans *maçon* et *nager* n'est signalé que par Callières; je ne trouve pas ailleurs de témoignage aussi précis sur cette prononciation.

2. Thurot, I, 352.

3. Thurot, II, 298-9.

4. Thurot, I, 134.

5. Thurot, I, 255.

6. Thurot, I, 448.

7. Thurot, II, 241.

femmes *espirituelles* que de femmes *estupidés* ¹, & elles ont beaucoup de feu ² dans la conversation, pour dire beaucoup de feu.

Si nous entreprenions, dit la Marquise, de critiquer les mauvaises prononciations de toutes les Provinces de France, nous n'aurions pas fait de long-temps; ainsi pour montrer que je suis indulgente, je suis d'avis que nous fassions grace à tous les païs qui sont au-deçà de la Loire; car aussi-bien il faudroit sçavoir la musique pour noter les differens tons dont ils se servent, s'il est vrai comme on me l'a dit, qu'il y en a qui à l'exemple [61] des Chinois chantent en parlant, mais que leurs recitatifs ne sont pas si mélodieux que ceux de l'Opera.

Cette imagination de la Marquise parut d'autant plus plaisante au Commandeur, qu'elle le fit souvenir du mauvais accent de quelques Chevaliers Picards & Normands qu'il avoit connus à Malthe, et qui n'avoient pas oublié le ramage peu agréable des habitans de leurs Provinces.

Puisque Madame la Marquise, reprit le Duc, veut bien faire grace à toutes les Provinces qui sont au-deça de la Loire, sur leurs mauvaises prononciations & sur leurs accens, je crois que nous ne sçaurions mieux faire que de continuer à examiner ce qui peut plaire dans la conversation.

Il me semble, poursuivit-il, qu'il ne suffit pas pour cela de [62] prendre garde aux termes et aux belles manieres de s'énoncer, il faut aussi regler le ton & l'air dont on parle, parce que ces deux choses contribuënt beaucoup à acquérir l'inclination, ou à attirer l'aversion de ceux avec qui on s'entretient: une chose agréable en soi, dite avec un ton rude & un air impérieux, ne manque pas de déplaire; & une autre qui seroit peu agréable par elle-même est beaucoup adoucie, quand on la dit d'un ton & d'un air doux & honnête.

Des mots à la mode, 1^{re} éd.

P. 160. — Ils (les habiles) n'estropient point la prononciation des mots, comme ceux qui disent *Même* ou *Medeme*, au lieu de dire Madame ³.

La 2^e édition, p. 167, ajoute :

Qui disent un homme de *quelité* au lieu de dire un homme de *qualité* ⁴.

Du bon et du mauvais usage.

P. 43. — *Pourcelines* ⁵ (Bourgeois de Paris).

P. 45. — Il (un bourgeois de Paris) me dit... qu'il étoit fort incommodé d'un *rhumatice*. — Ce dernier mot, dit le Duc, me fait souvenir d'une réponse

1. Thurot, I, 216.

2. Thurot, I, 445, 448.

3. Thurot, I, 9, 19, 21.

4. *Qualité* n'est pas relevé par Thurot.

5. Thurot, I, 266.

assés plaisante du feu Maréchal de la Feuillade : Un homme de la Cour luy dit : J'ay un *rhumatice* qui [46] m'incommode fort. Il vous faut de l'*exercisme* pour vous guérir, luy répondit le Maréchal ¹.

P. 46. — Mon Bourgeois (de Paris)... me dit encore... qu'il prenoit des *Pilures* au lieu de dire des *Pillules* ².

P. 58. — Il y a des gens de la Cour qui prononcent mal le mot de tomber & qui disent *tunber*, comme s'il s'écrivoit avec un u ; & le Duc de... m'a dit qu'il étoit *tunbé* malade..., qu'il étoit [59] *retunbé* : & sur quelqu'autre chose que je luy ay dit, il m'a répondu, j'en tunbe d'accord... J'en *tunbe* d'accord est une mauvaise prononciation ³.

P. 77. — *Ormoire*...; p. 79: *ormoire*, comme disent plusieurs qui prononcent mal ce mot ⁴.

P. 136. — Je connois aussi des Courtisans qui disent, *l'on za* & *l'on z est* au lieu de dire l'on a & l'on est ⁵. Et quantité de Dames qui disent *je le l'ay* au lieu de dire je l'ay ⁶; qui disent j'ay *e-u*, pour dire j'ay [137] eu, qui est un mot d'une seule syllabe, dont elles en font deux, & qui doit se prononcer comme s'il n'y avoit qu'un v ⁷.

Je disois comme la plupart des femmes, *je le l'ay, j'ay e-u*.

P. 171. — *Justa-corps* pour justau-corps ⁸ (Bourgeois de Paris).

INDEX⁹

A et O, *Us.*, 77, 79.

a (3^e p. *ind. pr. de avoir*), at, 60.

ACCENTS DIFFÉRENTS, 43, 45.

adroit, -et, 54.

affaire, *affeere*, 57.

aller, allé, alleer, 56-57.

ALLONGEMENT des toniques, 56-57.

— de A protonique, 57.

Anglais, -ois, 53.

armoire, ormoire, *Us.*, 77, 79.

Arsenal, -ac, 49-51.

avant-hier, *avanz hier*, 51.

Baigneur, -eux, 55.

bateau, *baatteau*, 57.

Bavarois, 54.

bœuf, *bœu*, 49.

Bologne, Boulougne, 52.

1. Thurot n'a pas d'exemple analogue.

2. Thurot, II, 277.

3. Cf. *Science du monde*, 52 et la note.

4. Thurot, I, 33.

5. Thurot, II, 34.

6. Thurot, II, 382.

7. Thurot, I, 519.

8. Le mot n'est pas relevé par Thurot.

9. Les chiffres renvoient aux pages des ouvrages de Callières; *Mode* = *Mots à la mode*, *Us.* = *Bon et mauvais usage*, les numéros de pages sans indication spéciale se réfèrent à la *Science du Monde*.

bouillon, bouïon, 57.

brodeur, eux, 55.

C *final*, 49.

causeur, -eux, 55.

CHANTER *en parlant*, 61.

chat, cha, 49.

chez, cheux, 51.

Cologne, Coulougne, 52.

combat, comba, 49.

conseiller, conseier, 57.

cotignac, cotigna, 49.

COUR (*prononciation de la*), 46-47, 54-55; *Us.*, 58-59, 136, 137.

Danois, 54.

desir, desiir, 57.

(devant-hier), devanz hier, 61.

DISCOURS PUBLIC, 53.

douleur, doleur, 59.

droit, -ure, 54.

E et È, 59.

È — È, 46-48.

— — ò (EU), 51.

E *prosthétique*, 60.

— *syncopé entre occlusive et R*, 58.

écritoire, écritouère, 56.

endroit, endret, 54.

— ER (*infin. 1^{re} conj.*), 56-57.

— ER (*suffixe nominal*), 55.

EU et U, 59-60.

eu (*p. p. de avoir*), e-u, u, *Us.*, 136-137.

— EUR (*suff. nomin.*), 54-55.

— EZ (*2^e p. pl. du futur*), 46-48.

F *final*, 49.

fagot, fago, 49.

— (faible, faiblesse), foible, -esse, feble, -esse, 54.

FEMMES, *prononciation des femmes de la Ville*, *Us.*, 77, 79; *servantes*, 52; *dames*, 47, 52; *Us.*, 136, 137.

feu, fu, 49, 60.

Français, -ois, 53.

froide, -eur, frede, -eur, 54.

GASCONS, *accent*, 43-44; *prononciation*, 58-60.

gloire, gloüere, 57.

Histoire, -ouère, 57.

Hollandais, -ois, 53.

Hongrois, 54.

— IER (*suff. nomin.*), 55.

— IR (*infinitif*), 56.

— ISME (*suff. nomin.*), *Us.*, 45.

Justaucorps, justacorps, *Us.*, 171.

L *finale*, 49-51.

— mouillée, 57.

— redoublée, *Us.*, 136, 137.

Lyonnais, -ois, 54.

Maçon, maasson, 57.

madame, mâme, medeme, *Mode*, 160-161.

martir, martiir, 57.

melon, mélon, 59.

MÉTATHÈSE de R, 52, 53.

Milanais, -ois, 54.

moqueur, mocqueur, 55.

Nager, naager, 57.

Navarois, 54.

neuf, neu, 49.

NORMANDS, *accent*, 61.

nourrice, -ir, -iture, norice, etc., 51-52.

O et OU, 51-53, 59; *Us.*, 43.

œuf, œu, 49.

OI et AI, 53-54.

— — E, 54.

— — OUE, 57.

-OIS (*imparfait*), 53.
 -OIS (*suff. nomin.*), 53-54.
 ON *et* UN, 52, *Us.*, 58, 59.
 on a — on est, on za — on zest, *Us.*,
 136.
 Paille, païe, 57.
 PARISIENS, *accent*, 45; *prononciation*,
 45, 47, 56, 57; *Us.*, 43, 46, 77-79,
 171.
 parler, parlé, parler, 56-57.
 parleur, -eux, 55.
 partir, parti, partiir, 56-57.
 perron, pron, 58.
 perruque, prunque, 59.
 PEUPLE, *prononciation*, 50, 52, 58.
 peut (*de pouvoir*), put, 59.
 PICARDS, *accent*, 61.
 Piémontais, -ois, 54.
 pilule, pilure, *Us.*, 46.
 plaisir, plaisi, 56.
 Pologne, Poulougne, 52.
 Polonais, -ois, 53.
 porcelaine, pourceline, *Us.*, 43.
 portrait, pourtrait, 52.
 pot, po, 49.
 promener, -ade, pourmener, -ade, 53.
 PRONONCIATIONS VIEILLIES, 52.
 PROVINCES, *accents*, 43-45; *prononcia-
 tions*, 58-61.

qualité, quelité, *Mode*, 2^e éd., 167.

R *finale*, 53-54.

(raideur), roideur, redeur, 54.

railleur, -eux, 55.

(rhumatisme), -ice, *Us.*, 45-46.

Rome, Roume, 52.

S *paragogique*, 51; *Us.*, 136.

sac, sa, 49.

sortir, sorti, sortiir, 56-57.

sot, so, 49.

soupir, soupiir, 56-57.

spirituel, esprituel, 60.

stupide, estupide, 60.

Suédois, 54.

T *final*, 49.

tabac, taba, 49.

tailleur, -eux, 55.

terrasse, trasse, 58.

tomber, tunber, 52; *Us.*, 58-59.

trictrac, trictra, 49.

trompeur, -eux, 55.

VERS, *prononciations particulières*, 53,
 56.

victoire, -oüere, 57.

ESSAI

SUR

V. CONRART, GRAMMAIRIEN

PAR M^{lle} E. SAMFIRESKO

Les cinquante volumes manuscrits qui forment le Recueil Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal, sont une mine inépuisable pour quiconque cherche à connaître de plus près le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, ainsi que l'histoire politique, religieuse et littéraire du xvii^e siècle. Il faut que son désir de laisser une riche collection ait été bien vif, pour que Conrart entassât des écrits aussi variés, tant pour le fond que pour la forme. Que n'y trouve-t-on point ? Des originaux de la main de Conrart, des copies faites par lui ou par ses amis sur des œuvres qu'il ne pouvait se procurer ; les dissertations théologiques voisinent avec les vers, une grammaire italienne avec des recettes de cuisine, les lettres avec des notes historiques. On y trouve aussi un *Traité de la grammaire française* (p. 811 et suiv. du 12^e vol., n^o 4117), mais c'est l'œuvre d'un anonyme, probablement Jacques Conrart, frère de Valentin.

Est-ce à dire que les remarques grammaticales manquent dans les manuscrits de Conrart ? Certes non ; la plupart des pièces qu'il y recueillit, portent quelque annotation. Il eût même été impossible que Conrart se désintéressât des questions de langue : son salon fut l'un des plus fréquentés par les gens de lettres, qui continuèrent à s'y réunir, même après la fondation de l'Académie française ; Vaugelas l'avait fait juge de toutes ses *Remarques*, et

Balzac dans ses *Lettres* l'appelle un « très habile grammairien ». Cependant, c'est plutôt pour obliger ses amis que Conrart fut souvent grammairien d'occasion — si l'on peut s'exprimer ainsi. Il donna son avis à tous ceux qui le consultaient¹ : il corrigea un sonnet de Gilles Boileau, un *Dialogue* de Pellisson ; il fit suivre de *Remarques* un *Traité d'Origène contre Celse*, à la prière du traducteur, Élie Bouhereau, etc. On trouve néanmoins dans ses manuscrits un certain nombre d'observations, qui lui ont été suggérées par des lectures ou des conversations, et dont quelques-unes présentent un intérêt particulier².

PRONONCIATION. — Fallait-il prononcer *somme* ou *sonne* et par conséquent faire rimer avec les mots en *me* ou en *ne* ? la question était déjà tranchée, car Tabourot et Lanoue n'emploient plus que *somme*, et Oudin dit : « Somme se prononce somme ». Conrart ajoute : « On prononce et on écrit somme, et en vers et en prose. Il a dormy de bon somme. Il m'a réveillé à mon premier somme. » Il préfère cependant le mot *sommeil*.

Les noms propres, dérivés de mots latins en *ianus*, se prononçaient en *ien* en français, selon Vaugelas ; Ménage dit *Ammian Marcellin*, et *Claudian* à côté de *Claudien* ; Conrart admet aussi les deux formes en *ian* et en *ien* : « Il n'y a que l'oreille et l'usage qui règle (*sic*) ces prononciations. On dit *Appian*, par la mesme raison de *Ammian*, parce que *Appien Alexandrin* feroit un trop mauvais son. »

ARCHAISMES. — La plupart des grammairiens du XVII^e siècle, Dupleix excepté, trouvaient que le mot *bref* avait vieilli ; pour Conrart il n'existe même plus : *Bref*, dit-il, « estoit déjà vieux du temps de Malleville ; mais il est mort avec luy ».

Courir sus, expression qui commence à vieillir, selon Vaugelas, et Conrart est de son avis ; Dupleix la trouve nécessaire à la langue et ne voudrait pas qu'on la laissât vieillir.

Rebailler qu'avait employé Malherbe, est classé par Chevreau dans la classe des mots trop vieux dont le poète aurait usé (*rebailler aux muets la parole perdue*). Conrart le rejette aussi, au sens de *redonner*, mais voudrait le garder dans la langue, avec une autre acception : « *Je luy ay rebaillé ma terre à ferme*, est encore bon ; mais au sens où Malherbe l'a employé, il n'est plus en usage. »

1. Sainte-Beuve parle de Conrart comme de quelqu'un qui connaissait le français « dans toute sa pureté *parisienne* ».

2. Recueil Conrart, n° 5420, vol. XI, p. 19-25. Nous avons groupé ces observations dans un ordre autre que celui du manuscrit.

Aucunément s'employait au XVII^e siècle dans des expressions connues : *Il n'est aucunément bon, Je n'en ai aucunément besoin* ; Conrart trouve que cet emploi « est sur le déclin, et je croy qu'on ne le dira plus guère longtemps. Du moins, ne se peut-il déjà plus dire élégamment ».

Aussitôt... comme. Malherbe dans un de ses vers avait dit : « *aussitôt confondus, comme délibérés* » ; si *aussitôt* pouvait du temps de Malherbe être suivi de *comme*, et si cet emploi était d'origine française, il n'en est pas moins, selon Conrart, devenu barbare « et il faut toujours dire *que*, en ce sens-là, maintenant ».

Quasi était rejeté par Vaugelas comme trop vieux ; Marguerite Buffet ne le trouvait plus du bel usage ; mais le P. Bouhours l'employait volontiers devant un *que* à la place de *presque* (il n'arrive *quasi* jamais que ...) ; Conrart ne le repousse pas complètement : « on s'en sert, mais *presque* vaut mieux et est plus en usage. »

SENS DES MOTS. — *Parricide*. Au XVI^e siècle, par extension de sens, ce mot signifiait aussi meurtre, ainsi qu'en témoigne H. Estienne, qui appelle parricides les meurtres commis « en la personne du père et de la mère... combien que souvent la signification de ce mot s'étende plus avant » (*Apologie pour Hérodote*). — Malherbe l'emploie au sens de meurtre, en parlant de l'attentat contre Henri IV : « *Ce meurtre vraiment déplorable... A commencé le parricide* » Conrart en étend davantage le sens, et admet que par exagération, et dans le style élevé, on puisse dire : *Parricide de soi-même ; porter contre soi-même ses mains parricides*.

C'est à l'aide de deux exemples que Conrart indique la différence de sens entre *délié* et *mince*.

« *Une étoffe, de la toile, déliée, c'est-à-dire fine, le contraire de grosse.* »

« *Une étoffe, de la toile, mince, c'est-à-dire peu fournie de soye, de laine ou de fil ; le contraire d'épaisse et de forte.* »

On trouve encore, dans La Bruyère, *délié* au sens de *mince*.

Aucun. Le sens primitif de ce mot est identique à celui de *quelque* ou de *quelqu'un* ; voilà pourquoi le XVI^e siècle emploie *aucun* en ce sens-là ; au XVII^e siècle, on le retrouve chez Scarron, La Fontaine et Molière, et même au pluriel (« Ce que d'aucuns maris souffrent paisiblement. » Mol., *École des femmes*, I, 1). Parmi les grammairiens, Conrart semble être le seul qui se soit préoccupé du sens de ce mot : *Aucun*, dit-il, n'est pas bon pour dire *quelqu'un*, mais il est bon pour exprimer *nul*.

Convertir était au XVII^e siècle réservé pour exprimer le changement d'opinions religieuses (« cette diction *convertir* est affectée à l'amendement d'une vie » dit M^{lle} de Gournay) ; Conrart ne l'admet au sens de changer, que dans une phrase comme celle-ci : *De l'eau convertie en vin*, parce que c'est une phrase consacrée ; mais on dira plutôt *du vin changé en vinaigre*, que *converti en vinaigre*.

Entendre parler. Au sens de *vouloir parler de, signifier, désigner*, l'expression *entendre parler* peut prêter à équivoque, comme dans la phrase suivante : *Il*

entend parler des prétérīts, qui est extraite de l'Avertissement qui suit la Préface de Vaugelas ; Conrart trouve cependant que « l'usage l'a autorisé, et le sujet où l'on l'emploie en empesche l'équivoque, et en fait connoistre le vray sens ; d'autant plus, qu'on ne dit jamais, en ce sens-là, *il entend parler*, qu'on n'ajoute immédiatement après, *de telle chose* ; ce qui oste toute l'équivoque qu'on y pourroit craindre ».

Entreprendre quelqu'un, au sens de s'attaquer à lui, a été employé par tout le xvi^e siècle ; Conrart en élargit le sens, en disant que c'est « l'attaquer de paroles, le quereller ; disputer contre luy, en l'attaquant le premier, et d'une façon altièrre et audacieuse. » N'est-ce pas là le sens que lui a donné Pascal dans sa 17^e Provinciale quand il dit : « Vous ne pûtes plus les accuser d'aucune erreur contre la foi et vous fûtes réduits à les entreprendre sur des questions de fait. » ?

Résoudre (se). Au sens de *se changer en quelque chose ou se terminer en quelque chose*, on peut employer le verbe *se résoudre* à ses différents temps, selon Conrart, comme : « *Tous les corps mixtes ou composez se doivent résoudre en leurs élémens. La nuée se résout en pluie.* » Et de même : « *Tous les corps mixtes se résolvent etc. La nuée s'est résoluë en pluie.* » Cependant, il faudrait, pour plus de sûreté, tourner par l'infinitif dans le dernier exemple, et dire *On vit la nuée se résoudre en pluie*. Avec ce même sens de *se changer en*, Conrart trouve que le verbe *résoudre* peut être employé à la forme passive, comme dans l'exemple suivant : *Calceiner des pierres jusqu'à ce qu'elles soient résolues en cendres*. Vaugelas indique l'emploi de ce verbe au sens de déterminer quelqu'un à...

EMPLOI DES MOTS. — Fixer tel mot dans tel emploi, a été la préoccupation de nombre de grammairiens ; Vaugelas avait déclaré que *mutuel* pouvait aussi bien s'appliquer à deux personnes qu'à plusieurs, tandis que *réciproque* « se dit proprement de deux » ; sur ce point il avait été combattu par Dupleix, pour qui *réciproque* marque « en même temps qu'alternation, priorité et postérité de temps » et peut se dire de plusieurs personnes, aussi bien que *mutuel*. Conrart se range plutôt à l'avis de Dupleix ; selon lui, *réciproque* « se peut dire de plusieurs, quoy qu'il ne soit, peut estre, pas si élégant, ni si doux, que mutuel : « *Ils sont douze enfans, qui s'ayment tous d'une amitié réciproque* ». Il y en a qui ne veulent que *réciproque* et qui ne peuvent souffrir *mutuel* ; mais je croy que c'est un goust particulier, que je ne tiens pas bon. »

Emploi de sérieux comme substantif. Cet emploi est signalé par le P. Bouhours, comme un néologisme ; Conrart est aussi d'avis que l'on peut très bien employer *sérieux* comme substantif, par exemple : *Il est dans son sérieux*, et surtout dans les deux exemples suivans : *Dans un sérieux continuel ; toujours dans le sérieux*.

Emploi des temps de l'auxiliaire avoir. Pour indiquer une action passée, antérieure à une autre, comme dans les phrases qu'il cite : « *Mais quand j'aurais eu disné, ou : Mais quand j'eusse eu disné, me devoit-il tenir si longtemps ?* » Conrart est contraire à l'emploi de ce conditionnel passé de l'auxiliaire, et conseille d'employer plutôt *j'avais... ou j'eus...*, constructions qui n'iraient certes pas dans des phrases commençant par *quand* et exprimant une antériorité.

Cependant, pour indiquer une action post-antérieure à une autre, ajoute Conrart, on peut employer *avoir eu* comme auxiliaire, comme : *Je prêchais le matin et si vous fussiez venu, nous nous fussions entretenus quand j'eusse eu prêché.* « Si l'on se sert du verbe, on ne sauroit parler autrement ; ou bien il faut tourner cela par un nom : *Nous nous fussions entretenus après mon sermon.* » Tout en trouvant que ces deux façons de parler sont correctes, Conrart préfère la dernière, comme plus élégante.

Emploi du verbe substantif. Lorsque dans deux propositions coordonnées, les sujets sont de nombre différent, pouvons-nous sous-entendre dans la seconde, le verbe qui était au singulier dans la première ? Malgré la plus grande vivacité qui résulterait de la suppression du verbe, Conrart préfère la correction grammaticale : Dans des phrases où il y a un changement de nombre, dit-il, comme dans : *Le Prince perdit l'usage de la raison, son tempérament fut altéré et ses sens déconcertés,* il faut répéter le verbe, et dire : *et ses sens furent déconcertés.*

Emploi du verbe aller pour le verbe être. La confusion entre certaines formes de ces deux verbes était assez fréquente au XVIII^e siècle ; admise par les uns, elle est rejetée par d'autres, dont Conrart : Il ne faut pas se servir de *il en va* ou de *il n'en va pas*, mais de *il en est*, ou *il n'en est pas*, qui est la vraie façon de parler.

De même, lorsqu'il s'agit de l'emploi du participe présent *allant*, dans une phrase comme celle-ci : « *Plus nous fuyons notre mort, plus tost achevons-nous la course de nostre vie ; allant d'elle proprement come d'une lampe, ou plus le lumignon éclaire, et plus tost l'huile y défaut.* » Cet *allant d'elle* n'est pas supportable, c'est encore *il en est d'elle* qu'il faudrait.

Forme du verbe moucher. Tout le XVII^e siècle avait employé le verbe *moucher* à la forme active, soit au sens de moucher son nez, comme Rabelais « (*Or mouchez vos nez petits enfans.* » Préface de *Pantagruel*), soit au sens de chasser les mouches, comme dans l'exemple que cite Lacurne de Sainte-Palaye «... *dressez les oreilles comme la queue d'une vache qui mouche.* » Moucher peut s'employer à la forme active, dit Conrart, comme *moucher son nez, la lampe*, etc. : « C'est là son vray sens et je n'en connais point d'autres ; si ce n'est celui qui suit, *moucher du sang*, que je trouve bon aussi... mais *moucher du sang* est encore plus une action du nez que de la main. »

Rection des verbes ressembler et satisfaire. Conrart attribue au verbe *ressembler* les deux régimes au datif et à l'accusatif, avec une nuance de sens. Le régime à l'accusatif indiquerait une ressemblance morale, au datif, ressemblance physique : « *Il ressemble son père, ce n'est qu'un fripon ; Il ressemble à sa mère come une goutte d'eau.* » Vers la fin du XVII^e siècle, *ressembler* se construit plutôt avec le datif qu'avec l'accusatif, ainsi qu'en témoigne de Saint-Maurice dans ses *Remarques sur les principales difficultéz de la langue françoise.*

Pour *satisfaire quelqu'un* ou à *quelqu'un*, Conrart indique la même distinction de sens que le P. Bouhours : on dit « *Je l'ay satisfait*, pour *Je l'ay payé, je l'ay contenté.* Il a satisfait à son devoir, à sa promesse ». Dans son *Génie de la langue*,

d'Aysy constate aussi que l'on emploie satisfaisre avec un complément direct, dans le sens de satisfaction d'argent ou d'honneur, et avec un complément indirect, dans le sens de faire son devoir; mais l'on peut dire indifféremment *satisfaisre sa curiosité* ou *à sa curiosité*.

Pouvait-on encore faire suivre *autant* de *comme*? Vaugelas admet le seul que après *autant*, et Conrart est de son avis: *Autant* doit être suivi de *que*, lorsque ce dernier est suivi lui-même d'un verbe, comme en cet exemple, tiré d'une lettre de La Mothe Le Vayer. « Il est impossible qu'ils se rendent *autant* de bons offices, qu'ils feroient sans cela ».

Régime des substantifs. — Quelques adjectifs à peine étaient employés au XVII^e siècle avec le régime du génitif; *victorieux* l'avait été par Malherbe (*victorieux des deux bouts de la terre*); mais employer le substantif *victoire* avec un régime, comme dans *la victoire d'un si grand ennemi* semblait au P. Bouhours une expression étrange pour signifier la victoire remportée sur... — Pour Conrart, *la victoire du monde*, peut aussi bien exprimer la victoire que le monde remporte, ou celle que l'on remporte sur le monde. « La victoire du monde suppose une défaite, une misère, une ruine. Si nous nous laissons surmonter par le monde, sa victoire nous sera funeste. La victoire du monde est la plus glorieuse que nous puissions remporter. »

Emploi de l'adjectif masculin grands pour le féminin grandes. Il était déjà admis que l'on pouvait employer la forme masculine de l'adjectif *grand*, au singulier et dans certaines expressions, à la place de la forme féminine. Conrart, d'accord en cela avec les autres grammairiens du temps admet que l'on dise *grand*, au féminin singulier « où l'*e* se mange quelquefois: *La grand chambre, ma Grand mère; ce n'est pas grand chose; c'est grand pitié, etc.* », mais lorsque *grand* est au féminin pluriel, on ne peut en supprimer l'*e* devant l'*s*, et l'on ne peut donc pas dire *de grands affaires*.

Place des nombres ordinaux. Conrart constate simplement que certains adjectifs se placent après le substantif, comme: *livre premier, chapitre second, sermon troisième, page quatrième*, quoiqu'il n'y ait aucun nom substantif de sous-entendu, comme dans Henry 4^e ou Louis 13^e. Il admet par conséquent, ainsi que l'avait fait Vaugelas, que l'on puisse dire *Henri quatrième* (parce que l'on sous-entend: de nom). L'usage s'en perd vers la fin du XVII^e siècle, et n'est gardé que pour *premier*.

Emploi du relatif qui. Lorsqu'un participe présent se rapporte dans une phrase à deux antécédents, comme dans cette phrase « *Je les ay trouvés... ayans le verre à la main* » Conrart veut que, pour éviter l'équivoque, on remplace ce participe par un temps passé, dont le sujet serait le pronom qui: *Je les ai trouvés qui avoient le verre à la main*.

Accord du participe passé accompagné de l'auxiliaire avoir. L'exemple cité précédemment sonnait ainsi dans son entier: « *Je les ay trouvés* (par parenthèse ne faudrait-il pas dire *trouvés*), *ayans le verre à la main* ». Pourquoi Conrart aimerait-il mieux que ce participe, dûment précédé d'un complément à l'accu-

satif, ne prit point d'accord ? Au XVII^e siècle, suivant en cela les règles appliquées au XVI^e, on accordait souvent le participe passé accompagné de avoir, même lorsque le complément à l'accusatif était placé après le participe ; on en trouve des exemples dans Corneille. Il n'en est pas moins vrai que l'accord du participe se faisait ordinairement lorsque le complément était un substantif, et comme dans l'exemple cité plus haut le régime direct est un pronom, il faut y voir peut-être la raison pour laquelle Conrart voulait écrire : *Je les ai trouvé*.

Accord du participe passé accompagné du verbe être. Il arrivait fréquemment au XVII^e et surtout au XVI^e siècle qu'un tel participe fût invariable, à cause d'une tendance de la langue à voir dans le participe le simple élément d'un temps composé ; Vaugelas lui-même a décrit dans son *Quinze-Curce* : « Étant résolu de tenir bon, ils rangent les machines sur les remparts (IV, 2). » Conrart n'admet point pareille négligence : « Lorsqu'après le participe, il n'y a ni nom, ni autre participe qui suive immédiatement, il n'y a point de doute que le participe est toujours déclinable. Exemples, *Je suis aymé de Dieu ; Elle est aymée de tout le monde ; Nous sommes rendus à nostre gîte.* »

Sous le titre de *noms congrégatifs* et *d'accord de genre*, Conrart apporte des exemples de *syllèpse*, où l'accord ne se fait pas conformément aux règles grammaticales, mais selon les vues particulières de l'esprit ; c'est ainsi qu'on peut remplacer un singulier par un pluriel ou un féminin par un masculin.

Noms congrégatifs. Dans des exemples comme : *Il sauvera son peuple de leurs péchés* ou dans *Toute la multitude se tenait sur le rivage, alors il leur dit...*, un singulier remplacé par un pluriel, dit Conrart, constitue un idiotisme, qui est non seulement admis, mais aussi élégant.

Accord de genre. Un mot du genre féminin peut être remplacé par un masculin dans la même phrase, sans que cela constitue une faute, C'est un idiotisme admis, et, ajoute Conrart, même élégant « on dit tous les jours d'un homme : C'est une personne de grand mérite » ou encore : « *Jesus dit ces choses aux Troupes et ne parloit point à eux sans similitudes. Donne congé aux Troupes afin qu'elles s'en aillent. Et Jesus leur dit : Ils n'ont pas besoin de s'en aller.* »

Cette figure a existé de tout temps dans la langue, mais je ne sache point que d'autres grammairiens en aient parlé avant Conrart.

Cependant Conrart n'est point un novateur, mais plutôt un fidèle adepte de Vaugelas, dont il était l'ami intime. Partisan de l'usage, il lui arrive rarement de prendre des décisions contraires à celles de Vaugelas ; il n'essaie point d'arracher les archaïsmes à l'oubli dans lequel ils vont tomber.

Les observations ci-dessus sont en nombre trop restreint, pour que l'idée que nous pourrions nous faire sur Conrart grammairien fût complète ; et il y a lieu de s'étonner qu'elles fussent aussi peu nombreuses ; n'a-t-il pas eu entre les mains les œuvres de la plupart de ses contemporains, qu'il a revues et, pour

quelques-unes, éditées, comme celles de Balzac ? Et aux *Samedis* de M^{lle} de Scudéry, combien d'observations sur la langue n'aurait-il pas pu faire ? Il a préféré être l'historien du Pays du Tendre, plutôt que le critique de la langue qu'on y parlait. Il est possible aussi que ses nombreuses occupations et son attachement pour Vaugelas, dont il connaissait les *Remarques*, l'aient détourné d'une telle entreprise.

ORIGINE FRANÇAISE
DU
VERS DES ROMANCES ESPAGNOLES
PAR J. SAROÏHANDY

Què le vers épique des Espagnols ne soit qu'une transformation du vers épique français, c'est là une hypothèse qui, plusieurs fois, a été émise. Elle se heurte en apparence à des difficultés qui font qu'aujourd'hui elle est à peu près abandonnée. Je ne vois pas cependant que les hypothèses par lesquelles elle a été remplacée soient beaucoup plus satisfaisantes et je voudrais montrer qu'en réalité, il n'y a pas d'obstacle à son adoption.

I

On s'accorde à reconnaître que l'Espagne a eu au moyen âge une épopée à laquelle nos chansons de geste avaient servi de modèle. Les poètes espagnols redirent d'abord les hauts faits de Charlemagne, de Roland et des douze Pairs, puis ils eurent des héros nationaux Bernardo del Carpio, le comte Fernand Gonzalez, les sept infants de Lara, le Cid Campeador... Ces chansons de geste espagnoles jouirent d'une vitalité extraordinaire, elles se transformèrent avec le temps et, après bien des remaniements successifs, elles finirent par donner naissance aux romances populaires ¹. Il est maintenant certain pour tous que

1. On a dit autrefois que les Chansons de geste espagnoles avaient été formées de chants populaires primitifs réunis à une certaine époque par de modernes rhapsodes. Après les travaux de Milá y Fontanals : *De la poesia*

les romances ne sont que des fragments détachés des anciennes chansons. Ce sont les passages les plus intéressants qui avaient souvent été répétés par les jongleurs ambulants et qui s'étaient profondément gravés dans la mémoire du peuple. Puisque telle est en Espagne l'histoire des Chansons de geste et des Romances il paraîtra assez naturel que le vers de romance soit le continuateur du vers épique espagnol et que les origines de ce dernier puissent être recherchées dans la poésie française.

II

Le vers épique français était un vers composé de deux hémistiches inégaux de 4 + 6 syllabes. D'après la façon espagnole de compter les syllabes, ce serait là un vers de 5 + 7 syllabes¹. Il nous importe d'abord de bien établir qu'un nombre considé-

heròico-popular (1874), et de M. Menéndez Pidal : *La leyenda de los Infantes de Lara* (1896), personne ne soutiendrait plus cette théorie que le dernier historien de la Littérature espagnole, M. Fitzmaurice-Kelly condamne très sévèrement : In default of testimony and of intrinsic probability, the theory depends solely on bold assertion and it suffices to say that the *Cantilena* hypothesis is now abandoned by all save a knot of fanatical partisans. *A History of Spanish Literature* (1898), p. 25.

1. Nous ne comptons pas l'*e* muet lorsqu'il est final, tandis que les Espagnols comptent la voyelle atone qui suit la dernière accentuée. En ancien français l'*e* muet se faisait entendre dans la prononciation et un vers comme : *Fors Sarragüce || K'est en une montaigne* (Rol., 6) avait le même nombre de syllabes que : *Passe la nôche || e venga la mañina* (Cid., 112), c'est-à-dire 5 + 7. Le décasyllabe français n'a effectivement 4 + 6 syllabes que si la dernière, dans chaque hémistiche, est accentuée : *D'or e d'argent || quatre cenx muls trusséz* (Rol., 130). En pareil cas, la finale tonique espagnole compte pour deux : *Oid ya Cid || Canpeador leal* (Cid, 2361), correspondant exact du vers français, est considéré comme étant de 5 + 7. Pour déterminer le nombre des syllabes, nous avons pris comme vers normal le vers *masculin*. Les Espagnols, dont la langue contient une majorité de mots paroxytons, se sont au contraire décidés en faveur du vers *féminin*, qui est, de beaucoup, le plus fréquent dans leurs poésies.

nable de vers de ce type se rencontrent dans le *Poème du Cid*, la seule chanson de geste espagnole un peu étendue qui nous soit parvenue ¹.

106. Rachel et Vidas || amos me dat las manos ².
 138. Huebos auemos || que nos dedes los marchos.
 145. Que non lo sepan || moros nin christianos.
 275. Alas sus fijas || enbraço las prendia.
 295. Quando lo sopo || myo Çid el de Biuar.
 299. Fablo myo Çid || de toda voluntad.
 482. Derecha viene || la seña de Minaya.
 747. Mager de pie || buenos colpes va dando.
 782. Dize Minaya || agora so pagado.
 865. Non teme gerra || sabet, a nulla part
 873. Violos el rey || fermoso sonrrisaua.
 1113. Alterçer dia || todos iuntados son.
 1456. De la su boca || conpeço de fablar.
 1606. Entrad comigo || en Valençia la casa.
 1926. Esto diziendo || conpieçan la razon.
 1960. Quando las vio || de coraçon se paga.
 2039. Hynoios fitos || las manos le beso.
 2288. Diego Gonçalez || por la puerta salio.
 2319. Amos hermanos || a part salidos son.
 2462. Dixo myo Çid || yo desto so pagado.
 2813. A Santestéuan || vino Felez Munoz.
 3028. Par sant Esidro || verdad non sera oy !
 3291. Ferrangoçalez || en pie se leuanto.
 3306. Pero Vermuez || conpeço de fablar.
 3353. Diego Gonçalez || odredes lo que dixo.

M. Cornu, professeur à l'Université de Graz, l'homme qui a le plus fait, peut-être, pour l'intelligence du texte du poème du

1. L'unique ms. que nous possédions du *Poème du Cid* a, très vraisemblablement, été écrit dans les premières années du xiv^e siècle (1307). Il nous a conservé 3735 vers dont beaucoup sont altérés. La dernière édition qui en ait été faite est celle de M. Menéndez Pidal : *Poema del Cid*, Madrid, 1900. C'est à elle que nous renvoyons au cours de cet article. Le texte actuel est loin d'être le texte primitif. Ce dernier remonterait, croit-on, au xii^e siècle.

2. *Rachel* et *Vidas*. Ce sont les noms des deux usuriers juifs auxquels le *Cid* emprunte 600 marcs. Il ne serait pas impossible que dans des ms. antérieurs *Vidas* eût été écrit *udas* qui pouvait être lu *vidas* (*iudas*) ; la dernière forme (*Judas*) semble plus satisfaisante.

Cid, a soutenu qu'il avait été primitivement écrit en vers de 8 + 8 syllabes et que des vers comme ceux qui viennent d'être cités doivent être corrigés, en restituant trois syllabes dans le premier hémistiche, une dans le second¹. Je crois au contraire que nous avons là d'excellents vers, faits sur le modèle de notre décasyllabe².

III

On sait qu'en France le vers épique avait fini par égaliser ses deux hémistiches et qu'à côté des vers de 4 + 6, il en était apparu d'autres de 6 + 6, qui reçurent le nom d'*alexandrins*. On peut citer tels poèmes français dans lesquels les deux types de vers sont mélangés³. On admettra aisément que la même transformation du vers épique ait pu se produire en Espagne, soit indépendamment, soit par influence étrangère ; et, de fait, dans le Poème du Cid, en même temps que des vers de 5 + 7 syllabes, nous trouvons, à chaque page, des vers de 7 + 7 qui,

1. J. Cornu : *Études sur le Poème du Cid*, dans les *Études romanes dédiées à G. Paris*, Paris, 1891, page 419 et ss. Cf. *Romania*, 1893, pp. 153 et 531.

2. Comparez encore 7, 16 (*Exien lo uer || mugieres & uarones*), 60, 63, 95, 122, 298 (*Legau le todos || la manol ban besar*), 317, 407 (*Caualgad Çid || el buen Campeador*), 458, 459, 465, 469, 470, 474, 523, 525, 531, 648, 763, 779, 783, 810, 812, 839, 847, 886, 888, 918, 936, 1031, 1111, 1122, 1130, 1137, 1143, 1144, 1146, 1160, 1441, 1489, 1608, 1612, 1615, 1703, 1735, 1896, 1900, 1905, 1912, 1916, 1920, 1922, 1925, 1932, 1935, 1964, 1983, 2007, 2146, 2358, 2361 (*Aqui lego || Mynaya Albarfanez*), 2377, 2378, 2435, 2441, 2460, 2496, 2501, 2605, 2765, 2773, 2796, 2807, 2828, 2834, 2844, 2845, 2854, 2921, 2957, 2986, 2994, 2996, 3012, 3020, 3043, 3052, 3067, 3078, 3262, 3275 (*Los de Carrion || son de natura ta[nlu]*), 3300, 3303, 3311, 3313, 3358, 3365, 3368, 3375, 3387, 3407, 3433, 3434, 3446, 3458, 3463, 3467, 3471, 3534, 3586, 3623.

3. C'est le cas pour l'*Aioul* et l'*Elie de Saint Gilles*. L'alexandrin apparaît aussi dans des remaniements du procès de Ganelon. Mais le poème qui fournit l'exemple le plus typique du mélange du décasyllabe et de l'alexandrin est l'*Entrée de Spagne*, qui aurait, croit-on, été écrite en Italie. Il n'est pas impossible qu'il existe quelque rapport entre cette épopée et les épopées espagnoles. Cf. Fitzmaurice-Kelly, *ouv. cit.*, p. 37.

toujours en tenant compte de la façon espagnole de compter les syllabes, sont les correspondants exacts de nos alexandrins. Il suffira ici d'en citer quelques-uns :

- 214. Myo Çid & sus compañas || caualgan tan ayna.
- 346. Resuçiteste a Lázaro¹ || ca fue tu voluntad.
- 401. Sobre Nauas de Palos || el Duero ua pasar.
- 415. Ala sierra de Miedes || ellos yuan posar.
- 489. Venides, Albarfáñez || una fardida lança !
- 493. Mucho uos lo gradesco || Campeador contado.
- 544. Por las cueuas dAnquita || ellos passando uan.
- 550. Otro día mouios || myo Çid el de Biuar.
- 689. E vos, Pero Vermuez || la mi seña tomad.
- 775. Para Calatayuch || quanto puede se va.
- 902. El Poyo de myo Çid || asil diran por carta.
- 975. Del conde don Remont || venido les mensaie.
- 1074. Folgedes, ya myo Çid || sodes en uuestro saluo.
- 1221. Ya folgaua myo Çid || cón todas sus conpañas.
- 1226. Arrancolos myo Çid || el de la luenga barba².

Les vers de 5 + 7 furent bientôt supplantés par ceux de 7 + 7. On n'en trouve plus dans les passages d'une chanson sur les Infants de Lara qui avaient été incorporés, presque sans changement, au texte d'une chronique d'Espagne et que M. Menéndez Pidal a restitués récemment avec beaucoup de sagacité³. Il n'y en a pas davantage dans la *Chronique rimée du Cid*, dont l'auteur nous a conservé, après l'avoir, croit-on, légèrement retouchée, la première partie d'une autre chanson qui racontait la jeunesse

1. La finale d'un paroxyton, à la fin d'un hémistiche, n'entre pas dans le compte des syllabes.

2. Comparez encore 206, 208, 216, 265, 270, 324, 345, 349, 360 : *Quebranteste las puertas || & saqueste los padres*, 374, 382, 394, 409, 413, 434, 455, 456, 487, 504, 520, 541, 553, 578, 597, 618, 619, 620, 627, 640, 645, 692, 698, 700, 703, 715, 723, 724, 730, 766, 854, 961, 983, 987, 991, 997, 1018, 1064, 1076, 1099, 1140, 1141, 1149, 1154, 1156, 1188, 1189, 1193, 1206, 1209, 1213, 1218, 1221, 1228, 1242,.... 1471, 1478, 1515, 1527, 1539, etc, etc.

3. *La leyenda de los Infantes de Lara*, pp. 421-433.

de Rodrigue¹. On peut dire que, dès le XIV^e siècle, l'alexandrin régnait en maître. C'est de lui que dériverait le vers des romances populaires.

Les vers de romance se présentent habituellement en séries d'octosyllabes dont les vers pairs, seuls, sont assonancés.

Tomóle el dedo en la boca,
Fuertemente le ha apretado ;
Con el dolor que siente,
Un grito terrible ha echado.
El padre le echara fuera,
Que nada le hubo hablado².

Ces vers pairs sont des seconds hémistiches que l'on a écrits sur une ligne distincte des premiers, parce que cette disposition rendait l'impression plus facile, mais il est arrivé assez souvent que les deux hémistiches n'aient occupé qu'une seule ligne³.

Al Cid metiera el postrero || qu'era el menor y bastardo ;
Tomóle el dedo en la boca || muy recio se lo ha apretado ;
Con el gran dolor que siente || un bofeton le ha amagado :
— Aflojad, padre, le dijo || si no, seré mal criado. —
El padre que aquesto vido || grandes abrazos le ha dado :
— Ven acá, tú, hiijo mío || ven acá, tú, hijo amado,
A tí encomiendo mis armas || mis armas, y aqueste cargo,
Que tú mates ese Conde || si quieres vivir honrado
El Cid calló y escuchólo || respuesta no le ha tornado.

1. La Chronique rimée du Cid (*El Rodrigo*) se trouve en ms. à la Bibl. nat. de Paris, fonds espagnol 9988. Publiée en 1858 par F. Michel, elle a été depuis, plusieurs fois réimprimée. Elle est certainement postérieure en date au Poème du Cid.

2. Wolf et Hofmann : *Primavera y Flor de Romances*, Leipzig, 1856, tome I, p. 95. Ce précieux recueil a été reproduit par M. Menéndez Pelayo dans le tome VIII de son *Antología de poetas liricos castellanos*. Madrid, 1899.

3. C'est ainsi qu'ils sont présentés dans le *Romancero de Montesinos*, dans Nebrija et dans plusieurs livres de musique. Cf. Milá y Fontanals, *ouv. cit.*, p. 401, note. M. Menéndez Pelayo a remis en vigueur cet ancien usage en réimprimant la *Flor y primavera* de Wolf, et Madame Menéndez Pidal l'a également adopté pour la transcription d'une Romance dans le numéro du *Bulletin hispanique* de Janvier-Mars 1904.

Il y a des vers de romance, en très grand nombre, dans la Chronique rimée du Cid et dans les fragments sur les Infants de Lara; il n'en manque pas non plus dans le Poème du Cid et nous reconnaissons avec M. Cornu que pour certains d'entre eux renfermant des noms propres et des formules épiques, on ne saurait vraiment proposer de corrections : mais, comment des vers de 8 + 8 pouvaient-ils être employés en même temps que d'autres de 7 + 7 ? C'est ce que fera comprendre la comparaison des vers épiques avec les vers d'*Arte mayor* qui, tout en étant plus modernes, n'en offrent pas moins avec eux une ressemblance frappante.

Le vers d'*Arte mayor* est celui qui fut employé au xv^e siècle dans les fameuses *Trecientas* de Juan de Mena. La technique nous en a été transmise par Antonio de Nebrija, le premier des grammairiens espagnols (1492). D'après Nebrija, ce vers se composait, normalement, de deux hémistiches égaux de cinq syllabes, et, chose étrange, on pouvait faire commencer chacun des hémistiches par une syllabe qui n'entrait pas dans la mesure du vers. C'était ce qu'on appelait une *syllabe perdue*¹. On trouve en effet des vers d'*Arte mayor* répondant à l'une des quatre formules suivantes :

$$\begin{array}{l} 5 + 5 \\ 6 + 5 \\ 5 + 6 \\ 6 + 6 \end{array}$$

Nous avons peine à concevoir comment se chantaient des vers comportant un nombre variable de syllabes, mais, la précision et la clarté du texte de Nebrija ne laissent aucun doute sur l'existence de cette règle si particulière de l'ancienne versification castillane². Ma conviction est que dans la poésie épique, chacun

1. Voir sur la *Syllabe perdue dans l'ancienne versification castillane* et sur les vers d'*Arte mayor* l'article que j'ai publié, en janvier 1902, dans la *Revue de l'Enseignement des Langues vivantes* (pp. 446 et ss.).

2. Le livre II de la grammaire de Nebrija, où est traitée la question, a été réimprimé par M. Menéndez Pelayo dans le tome V de l'*Antología de los poetas líricos castellanos*. Cf. chap. VIII, p. 62 et p. 66.

des hémistiches du vers pouvait également commencer par une syllabe perdue et que par suite, l'alexandrin espagnol y présentait les quatre variétés suivantes :

7 + 7
8 + 7
7 + 8
8 + 8

Dans le Poème du Cid, aussi bien que dans les autres fragments épiques, il y a des vers répondant à l'un ou l'autre de ces types. Nombreux comme ils sont, ne laissant rien à désirer à aucun point de vue, ce serait, je crois, une vaine entreprise que d'essayer de les ramener à un type unique ¹. Dans les romances, il y a bien encore quelques rares hémistiches de sept syllabes, mais le vers qui finit par y prévaloir fut celui de 8 + 8 ². On sait quelle fortune devait avoir cet alexandrin transformé : après avoir été le vers des romances, il fut le vers des comédies et les

1. Citons maintenant quelques vers de 8 + 7 que nous prendrons dans le poème du Cid : 210 : *Veremos uuestra mugier || menbrada fija dalgo* ; 256 : *Aquellas uos acomiendo || a uos, abbat don Sancho* ; 276 : *Legolas al coraçon || ca mucho las queria* ; 342 : *myo Çid con los sos vassalos || pens'o de caualgar*. Comparez encore 244, 250, 291, 400, 540, 542, 546, 572, 604, 650, 680, 686, 710, 834, 841, 876, 889, 969, 992, 1019, 1025, 1026, 1029, 1054, 1057, 1078, 1123, 1169, 1182, 1197, 1207, 1222, 1230, 1235, etc....

En voici enfin quelques autres de 7 + 8 : *Rezaua los matines || abuelta delos alhores* (238), *E uos, mugier ondrada || de my seades seruida* (284), *Lorando de los oios || que non sabe que se far* (370). Comparez 234, 242, 267, 288, 302, 333, 396, 419, 450, 536, 567, 573, 579, 608, 639, 651, 654, 669, 670, 676, 706, 717, 729, 858, 896, 907, 958, 986, 989, 993, 1005, 1017, 1038, 1042, 1062, 1066, 1083, 1085, 1093, 1101, 1133, 1159, 1168, 1172... 1500, etc.

2. Milá y Fontanals, dans son livre *De la poesia heróico-popular*, cite quelques-uns de ces hémistiches de 7 syllabes : *Hijo Suero Gustós*. — *Las armas llevan blancas*. — *Mal fuego queme madre* (p. 445). Cherchant à expliquer comment l'ancien vers irrégulier des Poèmes épiques s'était régularisé dans les Romances tardivement recueillies au XVI^e et au XVII^e siècles, il écrit : « El antiguo metro irregular habia tendido á regularizarse y se inclinó naturalmente á una norma de que hallaba ejemplos en la poesia lirica (p. 401). » Et plus loin : « A la influencia artística debe añadirse la que puede llamarse editorial, es decir los

Espagnols en arrivèrent à le considérer comme leur vers national. Néanmoins, après les remarques qui viennent d'être faites, il ne semblera peut-être plus trop hardi d'affirmer qu'ils nous l'ont autrefois emprunté¹.

arreglos y las modificaciones que se hacían en los Romances cuando se trataba de darlos á la imprenta (p. 404). »

Il est à noter que dans l'*Arte mayor*, il ne subsista non plus qu'une des diverses variétés que présentait ce vers au xve siècle. Les dernières poésies que l'on trouve écrites en ce genre sont exclusivement composées de vers de 6 + 6. Les vers de 5 + 5, ceux de 5 + 6 et de 6 + 5 étaient abandonnés. Dans les Romances, les vers de 7 + 7, ceux de 7 + 8 et de 8 + 7 avaient, eux aussi, laissé définitivement la place aux vers de 8 + 8, dont chaque hémistiche, après avoir été écrit sur une ligne distincte, fut considéré comme un vers isolé.

1. L'origine française du vers épique espagnol avait autrefois été soutenue par Damas-Hinard dans l'Introduction de son *Poème du Cid*, Paris, 1858 : « Dans le P. du C., disait-il, il y a des vers évidemment irréguliers, mais l'ensemble se compose de vers de douze et de dix syllabes entremêlés, et c'est le vers de douze qui domine.. » (p. xxix). D. H. se contentait d'une affirmation. Plus fondées sont les *Osservazioni sul metro, sulle assonanze e sul testo del Poema del Cid*, publiées à Bologne, en 1887, dans le tome XX du *Propugnatore*, par Antonio Restori, qui accepte, sans essayer de les corriger, les vers de 7 + 7, de 7 + 8, de 8 + 7 et de 8 + 8. Il croit, lui aussi, que le décasyllabe français a servi de modèle aux Espagnols : « Io credo ed è forse l'ipotesi più accettabile, che gli endecasillabi francesi (4 + 6) e meglio ancora la cadenza che li governava, fossero ben noti e comuni. Da ciò una irreflessa tendenza ad ammettere quel verso e quel canto : l'orecchio assuefatto a quella misura vi si conformava più ó meno liberamente sicche poeti e ascoltanti neppur sospettavano quanto a formare in essi una tale assuefazione avessero contribuito i cantori d'oltremonte. Imitazione incosciente : è la sola formola che parmi possa spiegare, da una parte, le grandi conformità di verso e di serie tra Francia et Spagna, dall'altra tutte le libertà e le irregolarità che i giullari spagnuoli si permetterano » (p. 51). M. R., pour expliquer nombre de ces irrégularités, n'a pas songé à recourir à la *syllabe perdue*. Si nous en admettons l'existence, il faut nous attendre à trouver dans le P. du C. à côté des vers de 5 + 7, des vers de 6 + 7, 5 + 8 et 6 + 8. M. R. n'aurait pas trouvé de vers de 5 + 8. Cependant, toutes les variétés sont abondamment représentées. Nous avons, dans le texte de l'article cité, des exemples de vers de 5 + 7. En voici :

de 6 + 7 : *Tres an por troçir* || *sepades que non mas* (307); *Alçolas arriba* || *legolas ala faç* (355); *Ala Figeruela* || *myo Cid iua posar* (402); *Las yentes de fuera* || *todas son de ramadas* (463). Comparez : 285, 383, 443 : *E Galin Garcia* || *vna fardida lança* 479, 509, 521, 594, 599, 656, 661, 712, 713, 718, 736, 750, 755, 788, 793, 806, 824, 862, 887, 892, 911, 919, 922, 923, 944, 1030, 1034, 1105, 1110, 1166, 1179, 1184, 1205, 1211, 1225, 1229, 1308, 1350, 1368, 1384, 1391, 1399, 1428, 1462, 1473, 1480, 1491, etc.

de 5 + 8 : *La missa dichu* || *pensemose de caualgar* (320); *En la su quinta* || *al Çid caen. C. cauallos* (805); *Moros & moras* || *compeçaron de lorar* (856); *Hya caualeros* || *deçir uos he la verdad* (947); *Yo con los çiento* || *entrare del otra part* (1132); *Merçed, Minaya* || *cauallero de prestar* (1432); Comparez : 303, 468, 511, 757, 802, 813, 817, 857, 874, 883, 985, 1387, 1490, 1602, 1892, 1907, 1913, 1968, 1971, 1990, 1995, 2329, 2362, 2363, 2367, 2455, 2474, 2476, 2799, 2989, 2991, 3048, 3272, 3279, 3304, 3305, 3309, 3322, 3332, 3352, 3373, 3410, 3462, 3579, 3674, 3676, 3682.

de 6 + 8 : *En clino las manos* || *en la su barba vellida* (274); *Lora delos oios* || *tan fuerte mentre sospira* (277); *Ya doña Ximena* || *la mi mugier tan complida* (278); *Asos caualleros* || *mandolos todos iuntar* (312); *Fust alos ynfiernos* || *como fue tu voluntad* (358). Cf. 417, 429, 530, 535, 537, 556, 617, 649, 657, 716, 829, 830, 831, 917, 921, 949, 957, etc..... 3408, 3409, 3466, 3506, 3561, 3616, 3635, 3681, 3711.

La présence dans le P. du C. de nombreux hémistiches de cinq et de sept syllabes à côté d'autres hémistiches de six et de huit, nous autorise à croire assez bien fondée la théorie de la syllabe perdue. Dans la Chronique rimée et dans les fragments sur les Infants, M. Pidal, qui a compté les syllabes d'un certain nombre de vers, constate que les hémistiches de sept et de huit syllabes se trouvent mêlés comme dans le P. du C. (cf. Pidal, *ouv. cit.*, p. 417). Ce mélange existe également dans les *Cantigas* d'Alphonse X le Savant (cf. Milá p. 448), dans le *Poème* d'Alphonse XI (cf. Restori, p. 39), et enfin, dans les vers du *mester de clereçia*, autres que ceux de Berceo, de l'*Apolonio* et de l'*Alexandre* (cf. Milá p. 448). A mon avis, l'hémistiche (ou le vers) normal était partout de sept syllabes ; il pouvait en avoir huit, mais, en ce cas, la première restait en dehors de la mesure du vers, et il n'y avait pas, au point de vue rythmique, de différence fondamentale entre un vers de huit syllabes : *(to)-dos llévan lánz' en puño*, et un de sept : *las armas llévan blánças* : tous deux avaient un mouvement *iambique*. La remarque devait en être faite, parce qu'on regardait le vers de huit syllabes comme un vers *trochaïque* : *tódos llévan lánz' en puño*, et, de cette différence supposée dans le rythme, on concluait à une différence d'origine : l'*iambique*, disait-on, est un vers d'importation étrangère, employé dans la poésie artistique ; le *trochaïque*, seul, est vraiment populaire et national. (cf. Wolf, *Flor y primavera*, p. xxvi).

Avant de terminer cette note déjà longue, je dois encore parler d'une objection qui sera faite à la théorie exposée dans cet article. Elle explique, dira-t-on, la présence dans le P. du C. de premiers hémistiches de 5, 6, 7 et 8 syl-

labes et de seconds hémistiches de 7 et de 8, mais en réalité, chacune des moitiés du vers compte un nombre de syllabes qui souvent est supérieur, quelquefois aussi, inférieur au nombre indiqué. Comme le font ceux qui croient à un vers unique, uniformément employé dans le texte primitif du Poème, nous pourrions dire qu'étant donnée l'altération évidente du seul texte que nous connaissons, nous sommes autorisés à rejeter tout vers ne répondant pas à l'une des formules que nous avons établies. M. Cornu pensait que le P. du C. avait été dicté à un scribe par quelqu'un dont la mémoire était défaillante. M. Menéndez Pidal m'écrivait l'année dernière que la copie existante ne serait qu'une *traduction en prose*, dans la langue du XIV^e siècle, d'un poème beaucoup plus ancien. Il n'y a probablement qu'une faible part de vérité contenue dans ces deux hypothèses et il paraît bien dangereux d'expliquer ainsi les prétendues irrégularités de la versification. Il semble en particulier, assez difficile de ne pas admettre, à côté des hémistiches de sept ou de huit syllabes, d'autres hémistiches de neuf syllabes. Il y en a près de 600, non douteux, dans le P. du C. et on en retrouve ailleurs, même dans les Romances (cf. Milá, p. 445). M. Pidal, qui en avait relevé dans les Infants de Lara, les expliquait par une syllabe perdue initiale, qui aurait été jointe à la fin de l'hémistiche ou du vers précédent. Comme je l'ai déjà remarqué, c'est admettre, dans la versification du moyen âge, l'enjambement d'un vers ou d'un hémistiche sur un autre, et la chose n'est guère possible. (cf. *Revue des Lang. vivantes*, janvier 1902, p. 451). Mais il faut avouer que la variété des hémistiches dans le P. du C. est déconcertante. Il y a, et en grand nombre, des premiers hémistiches de 4 syllabes et des seconds de 6 auxquels on ne s'attendait guère. On trouve aussi quelques premiers de 3 et quelques seconds de 5, sans parler de ceux de 10, 11, 12, 13, même de 14, 15 syllabes (et plus !) qui peuvent être ou premiers ou seconds. Sans doute, il y a des corrections qu'il faut nécessairement faire. Après celles que proposait M. Restori, aucun hémistiche n'aurait eu plus de 9 syllabes, ni moins de 4 (*Osser.*, p. 149). Cependant, si nous admettons des hémistiches de 4, 5, 6, 7, 8 et 9 syllabes, pourquoi rejeterions-nous ceux de 10, qui sont presque au nombre de 200 ? Tel est le problème, dans toute sa complexité, et on ne peut guère se flatter d'en entrevoir la solution. Bornons-nous à rappeler que, dans certaines poésies latines, destinées à être chantées et qui furent populaires en Allemagne au XIII^e siècle (*Carmina Burana*), on trouve des vers inégaux mélangés d'une façon aussi extraordinaire que dans le P. du C. Voir à ce sujet la remarquable étude qu'a publiée, en 1882, M. Wilhelm Meyer, dans les comptes rendus de l'Académie royale de Bavière (tome I), et que M. Alexis François a bien voulu me signaler : « Die 116 Zeilen von Bur. 17, p. 14 sind wohl in 58 Langzeilen zu gruppieren, deren 1. und 2. Halbzeile reinen zweisilbigen Reim haben. Die Silbenzahl der Halbzeilen schwankt von 5 zu 9, besonders häufig finden sich die Siebensilber » (*Der Ludus de Antichristo und Bemerkungen über die lateinischen Rytmen des XII Jahrhunderts*, p. 166). Il y a deux textes qui pourraient faire

croire qu'en Espagne, le nombre des syllabes n'était pas moins varié dans les vers des chansons populaires. C'est ce que semble dire le marquis de Santillane dans le passage bien connu de sa *Lettre au Connétable de Portugal* (xv^e siècle) : « Infimos son aquellos que *sin ningun orden regla nin cuento* fazen estos romances e cantares de que las gentes de baxa e servil condicion se alegran. » Et, si au xiii^e siècle, Berceo définissait la technique nouvelle qu'il allait suivre (*nueva maestria*) en disant qu'il versifierait désormais *a sillabas cuntadas*, ne devons-nous pas en conclure que les poètes vulgaires dont il entendait se séparer ne tenaient pas dans leurs vers un compte bien rigoureux des syllabes ?

Quoi qu'il en soit de ces questions si controversées, il n'est pas déraisonnable de penser qu'un grand nombre de vers provenant des rédactions primitives du P. du C. sont restés intacts dans le dernier des remaniements et qu'ils suffisent pour montrer que l'épopée espagnole ne devait pas seulement aux modèles français ses laisses monorimes, mais qu'elle en avait aussi adopté le vers, auquel elle conserva une coupe identique et auquel elle donna, à l'origine, le même nombre de syllabes.

Versailles, mars 1904.

LE PSAUME CX

CHEZ MAROT ET D'AUBIGNÉ

PAR J. TRÉNEL

Quand deux poètes aussi différents d'inspiration et de caractère que Marot et d'Aubigné se rencontrent en une même tentative, comme celle de la traduction en vers de quelques Psaumes, il peut être intéressant d'établir une comparaison entre leurs procédés, et de faire quelques rapprochements avec l'original.

Il faut constater d'abord que, dans les *Cinquante Pseaumes de David traduits en françois par Clément Marot*, et dans les *Poésies religieuses et vers mesurés d'Agrippa d'Aubigné*, il ne se rencontre que quatre psaumes communs, III, CX, CXXVIII, CXLIII.

De ces quatre Psaumes, nous ne retiendrons que le cx. Quoique fort court, il a, à un double point de vue, une importance capitale. C'est, avec le chapitre LVII d'Isaïe, un des passages essentiels de l'Ancien Testament où l'Église a vu l'annonce de la venue du Christ. De plus, le texte présente plusieurs difficultés d'interprétation dont il sera curieux de chercher dans quelle mesure les deux poètes ont tenu compte.

Pour établir ce parallèle, il faut citer, verset par verset, les deux textes français, sinon en face de l'hébreu, du moins en regard de la seconde version du Psautier de saint Jérôme refaite directement sur l'original.

1. Dixit Dominus Domino meo : « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. »

L'Omnipotent à mon Seigneur *et Maistre*
 Ha dit *ce mot* : A ma destre te sieds,
 tant que t'aurai *renversé*, et fait estre
 tes ennemis le scabeau de tes pieds.

L'Eternel *de sa voix* dit à mon Seigneur, à droite sois mis,
 tant que dessous tes pieds *tu voye* tes ennemis.

L'image biblique de la seconde partie de ce verset, fréquente dans l'Écriture (I, Chron. xxviii, 2, Math. v, 35, xxii, 44), est plus fidèlement rendue par Marot que par d'Aubigné, et pourtant on la retrouve jusqu'à cinq fois dans les *Tragiques*¹.

2. Baculum fortitudinis tuæ mittet Dominus ex Sion : dominare in medio inimicorum tuorum.

Le sceptre *fort* de ton *puissant* Empire
 en fin sera loin de Sion transmis
 par l'Eternel, *lequel te viendra dire* :
 Regne au milieu de tous tes ennemis.

Il fera hors de Sion marcher ta bande et battre aux champs,
 tant que le maistre tu sois des odieux et meschans.

La strophe de Marot, à quelques épithètes près, reproduit textuellement la traduction d'Olivétan, dont il s'inspire d'ailleurs dans tous les Psaumes :

- 1.. Comment la France entière
 escabeau de leurs pieds leur estoit tributaire (*Princes*, v. 1063).
 Tout empeur bravé
 est marchepied fangeux (*Misères*, v. 1225).
 Tu as tout l'univers, où ta gloire on contemple
 pour marchepied la terre (*ibid.*, v. 1623).
 La Justice à ses pieds.
 lui sert de marchepied (*Chambre dorée*, v. 298).
 Naguères, empeur d'un Empire si beau,
 Aussi tost marchepied, le fangeux escabeau
 du Perse Saporez (*Vengeances*, v. 597).

Voir notre travail sur l'Élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné, nos 32, 82, 329.

Seigneurie au milieu de tes ennemis.

L'Éternel transmettra de Sion le sceptre de sa force.

La pâle paraphrase de d'Aubigné n'a que de lointains rapports avec le texte.

3. Populi tui duces (*aliter* iudices) spontanei erunt in die fortitudinis tuæ in montibus sanctis ; de vulva orietur tibi ros adolescentiæ tuæ.

De son bon gré ta gent bien disposée
au jour tres saint de ton sacre courra :
et aussi dru qu'au matin chet rosée,
naistre en tes fils ta jeunesse on verra.

D'un franc cœur ta jeunesse au jour de la monstre se rendant,
comme la rosée naist quand le jour est évident.

Dans ce passage très obscur, et dont le texte semble d'ailleurs altéré, Marot suit très librement Olivétan, dont la traduction, assez littérale, est forcément peu claire :

Ton peuple sera un peuple de franc vouloir au jour que tu assembleras ton armée en sainte pompe, rosée la de ta jeunesse te sera produite de la matrice de l'aube du jour.

D'ailleurs, une analyse plus serrée du texte semble nécessaire : ביום היך (Beyom 'hé lé'ha), au jour de ta *puissance*, ou de ton *armée*, היל ('Aayil) ayant les deux sens de *force*, *puissance*, et de *armée*. De là l'interprétation des Septante et de la Vulgate : ἐν ἡμέρᾳ τῆς δυνάμεώς σου, *in die fortitudinis tuæ*, à côté de celle d'Olivétan. D'autre part, Marot s'écarte du sens traditionnel, quand il dit : « Au jour très saint de ton *sacre*. » D'Aubigné, au contraire, s'en rapproche en traduisant « au jour de la *monstre* », au sens de *parade de gens de guerre*.

L'expression בהררי קדש (Beaderé kôdech) bien rendue chez Olivétan « *en sainte pompe* » est omise chez les deux poètes.

1. L'autre leçon בהררי קדש (Beareré kôdech) est reprise, comme on voit ci-dessus, dans le Psautier refait par saint Jérôme sur l'hébreu. Mais dans la Vulgate, on lit : « in splendoribus sanctorum », comme chez les Septante : ἐν ταῖς λαμπρότησι τῶν ἁγίων.

ברדם בשחר (Méré' hem miche' har) s'interprète de deux manières « *du sein de l'aurore* », ou « *du sein (de ta mère) dès l'aurore* ». Ni l'image biblique, ni l'expression plus usuelle ne figurent dans les psaumes français. De ces mots לך בל ילדתיך (le'cha tal yaldouté 'ha), qui n'offrent pas un sens satisfaisant, et que Olivétan traduit : « La rosée de ta jeunesse te sera produite »¹, Marot tire une demi-strophe poétique d'un rapport lointain avec le texte ; d'Aubigné rend le tout en un vers d'une extrême platitude.

4. Jurabit Dominus, et non pœnitebit : Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedec.

Car l'Eternel sans muer de courage,
a de toi seul dit, et juré avec :
Grand prestre et Roy tu seras en ton aage,
en suivant l'ordre au bon Melchisedec.

L'Eternel jure, sans se repentir qu'il t'a désormais
oinct comme Melchisedec sacrifiant à jamais.

Ici c'est d'Aubigné qui se rapproche le plus de la concision de l'original. L'expression a, d'ailleurs, textuellement passé dans le Nouveau Testament (Hébr., v, 18, vi, 20, vii, 10), où elle est donnée comme l'image du Christ².

5. Dominus ad dexteram tuam percussit in die furoris sui reges.

A ton bras droit Dieu, ton Seigneur et père,
t'assistera aux belliqueux arrois,

1. Cette seconde partie du verset est rendue chez les Septante par : ἐκ γυτρῶν σου ἐκ γυτρῶν σου ἐκ γυτρῶν σου, et dans la Vulgate : « ex utero ante lucem genui te ». Ce qui suppose la suppression des deux mots לך בל et la lecture ילדתיך (Yelideti' ha) qui est une forme verbale, au lieu de ילדתיך (Yaldouté' ha) qui est un substantif. Enfin, si dans la seconde traduction, saint Jérôme conserve la leçon traditionnelle des trois mots précédents, du moins doit-il changer משחר (Miché' har) substantif en ישהר (Yiche' har) verbe, pour traduire *orietur*.

2. Selon l'exégèse chrétienne, *Melchisédec* est *roi* de Salem et *prêtre* du Très Haut (Genèse, xvi, 18), son nom signifie *roi de justice*. Il est *prêtre* et ne sacrifie que sous les espèces du *pain* et du *vin*, tandis que le *prêtre* juif, selon l'ordre d'Aron, offre des *victimes* (v. notre *Ancien Testament et Langue française du moyen âge*, p. 642).

là où, pour toy, au jour de sa colère,
rompra *la teste* à Princes et à Rois.

En sa cholere il se tient à ta dextre, *et juge de ses loix*,
rompra *la teste aux Chefs*, froissera Princes et Rois.

La première partie du verset est également paraphrasée par Marot et d'Aubigné ; tous deux aussi, dans la seconde moitié, faisant la même confusion, combinent le texte avec un passage analogue du Psautier : « Deus confringet *capita inimicorum suorum* » (LXVIII, 22)¹.

L'expression biblique : « Au jour de sa colère », fréquente dans l'Écriture², conservée par Marot, est affaiblie par d'Aubigné, qui pourtant l'a employée dans les *Tragiques*³ :

Au jour de son courroux, Dieu nous couvre de sang

(*Jug.*, v. 182).

6. Judicabit in gentibus, implebit valles cadaveribus, percutiet caput in terra multa.

Sur les Gentils exercera justice,
remplira tout de corps morts *envahis* :
et frappera *pour le dernier supplice*
le chef regnant sur beaucoup de pays.

Exerçant jugement sur tous, il brisera des forts
l'Empereur, et pavera toute la terre de morts.

Exercer jugement est la traduction d'Olivétan : « Il exercera jugement sur les nations » *Judicia facere* est biblique (Ps. cxviii 21. cxxxix, 13. Ex. xii, 12. Deut. xxxiii, 21), mais a été ici substitué au verbe que rend bien le latin *judicabit*.

Le Chef régissant, l'Empereur. C'est encore le sens d'Olivétan : « Il froissera le chef qui domine sur un grand pays. » L'expres-

1. Cf. Amos II, 7. Ecclésiastique xxvii, 3.

2. V. Job xx, 28. xxi, 30. Lam. I, 12. II 1, 21, 22. Ez. vii, 19.

3. Il emprunte encore à l'Écriture d'autres expressions analogues (v. l'*Élément biblique dans l'œuvre poétique de d'Aubigné*, nos 330 et suiv.).

sion est douteuse, le mot ראש¹ (Roch) signifiant à la fois *tête*, et *chef*, et על ארץ רבה (Al ereç rabah) ayant un sens bien vague. Toutefois d'Aubigné en traduisant « l'Empereur des forts » tombe dans la pure fantaisie.

7. De torrente in via bibet : propterea exaltabit caput.

Puis en passant *au milieu de la plaine*
Des *grands* ruisseaux de *sang* s'abrevera :
par ce moyen, *ayant victoire pleine*,
la teste haut, *tout joyeux*, levera.

Au torrent du chemin *haletant et vainqueur* y boira,
dont son chef *rayonnant tout glorieux* levera.

Les deux paraphrases de ce verset se valent. Il faut seulement signaler chez Marot le « ruisseau de *sang* », faux sens appelé, sans doute, par l'image de la phrase précédente.

De ces courtes remarques, il ressort que c'est de la version originale d'Olivétan que sont tirées ces deux paraphrases de mérite inégal.

On voit encore, que sans avoir « hebreu langage appris », c'est Marot qui a su le plus fidèlement conserver à sa traduction une couleur vraiment biblique, et il en doit, selon lui, « la facile intelligence aux saints interpretes lesquels j'ay suivi ».

D'Aubigné, au contraire, est plus souvent soucieux de l'accompagnement musical de ses Psaumes en vers mesurés que de leur valeur littéraire. « Tels vers, dit-il, de peu de grâce à les lire et prononcer, en ont beaucoup à être chantés. » Aussi n'est-ce pas dans ces quelques essais peu heureux de Psaumes versifiés qu'il faut chercher cette vigueur d'inspiration biblique qui a fait de lui un de nos grands poètes.

On sait d'ailleurs que si les Psaumes de Marot furent chantés dans les temples protestants, sur la musique de Roland de Las-

1. Les Septante et la Vulgate donnent à ce singulier la valeur d'un *collectif* : συνθλάσει κεφαλᾶς ἐπὶ γῆς πολλῶν; conquassabit capita in terra multorum.

sus, Jambe-de-Fer et Gondimel, les Psaumes de d'Aubigné¹, de la composition de Claudin le jeune et de du Courroi, ne se répandirent pas en dehors d'un cercle d'amis très fermé.

· 1. Il convient de rappeler que les *six* Psaumes, que d'Aubigné fait suivre de *Méditations*, sont textuellement empruntés à Olivétan.

UN PETIT PROBLÈME D'ACCENTUATION HOMÉRIQUE

PAR J. VENDRYES

Chacun connaît le stratagème employé par Ulysse pour éviter l'intervention des voisins de Polyphème pendant l'exécution de la vengeance terrible qu'il ménageait à ce dernier. Le Cyclope lui ayant demandé son nom, il répondit : « Je m'appelle Personne » escomptant d'avance la déconvenue des voisins, accourus de toutes parts aux cris du monstre : « A qui donc en as-tu, ô Polyphème ? » — « A Personne ».

L'invention d'Ulysse n'est que plaisante dans la traduction française ; en grec, elle ne va pas sans difficulté. Le mot grec en effet qui traduit « personne » — οὔτις — ne peut être employé tel quel pour servir de nom propre. Il n'est que la juxtaposition d'un adverbe proclitique οὐ et d'un pronom enclitique τίς et porte en lui-même, du fait de son accentuation, l'indice de cette formation spéciale. Si Ulysse avait répondu à la question du Cyclope « Οὔτις ἔμοιγ' ὄνομα », cela n'aurait eu aucun sens ; ou plutôt cela aurait eu trop de sens ; et si borné qu'on suppose Polyphème, il n'aurait pas manqué de sentir que Personne se moquait de lui. Aussi Ulysse accentua-t-il son pseudonyme, comme s'il s'agissait d'un mot un, d'après les lois générales d'accentuation et prononça-t-il Οὔτις propérispomène (ι 366). Du moins c'est Hérodien qui l'affirme (II, 149, 22 Lentz). Ainsi transformé, le mot trompa le Cyclope qui le prit pour un nom propre et répondit :

ι 369 Οὔτιν ἐγὼ πύματον ἔδομαι μετὰ οἷς ἐτάροισιν.

Mais pour que la ruse réussît, il fallait que le mot ne pût tromper les autres Cyclopes et redevînt pronom à leurs oreilles. Lorsque, inquiets des cris de leur voisin, ils reçurent de lui cette réponse :

ι 408 ὦ φίλοι, οὗτις με κτείνει θύλω ἢ ἐβίησιν,

ne devaient-ils pas prendre Οὔτις pour le nom propre du meurtrier et s'empressez de prêter main-forte à la victime? Hérodien a senti la difficulté; mais, sans s'inquiéter de la contradiction, il propose d'accentuer οὔτις dans le vers ι 408. C'est là, de la part du grammairien, une inconséquence singulière, destinée sans doute à dissimuler l'embarras où il se trouvait, mais qui ne résout pas la difficulté. De deux choses l'une, en effet : ou bien Ulysse a prononcé Οὔτις propérispomène et c'est la seule forme que, pour l'intelligence des événements ultérieurs, le Cyclope ait dû retenir et répéter à ses voisins; ou bien Ulysse a prononcé Οὔτις paroxyton, et jamais le propérispomène n'a figuré dans le récit. De toute façon néanmoins, la ruse du héros reste inintelligible : dans le premier cas, on ne comprend pas comment les autres Cyclopes ont pu s'y tromper; dans le second, comment Polyphème lui-même s'y est laissé prendre.

Deux hypothèses peuvent être présentées pour résoudre ce petit problème.

La première justifie le propérispomène au v. 369 en permettant de le conserver au v. 409 sans inconvénient pour le succès de la ruse. Deux des plus anciens manuscrits de l'*Illiade*, le Codex Ambrosianus Pictus (v^e-vi^e s.) et le palimpseste de Syrie (vi^e-vii^e s.) portent la trace d'une règle d'accentuation fort curieuse dont les grammairiens ne nous disent rien. Lorsque les mots οὔτε μήτε οὔτις sont suivis d'un enclitique, ils perdent leur accent initial et prennent un seul accent, sur la finale. Ainsi

Ξ 426 οὔτις ἐυ (Cod. Ambr.).

Ξ 342 μητέ τιν' (Palimps. Syr.).

Σ 185 οὔτέ τις (id.).

Cf. Laroche, *die hom. Textkritik im Altertum*, pp. 451 et 455¹.

Ce phénomène est dû sans doute à la nature toute spéciale des mots οὔτις μήτε οὔτε composés d'un proclitique suivi d'enclitique. Mais on peut se demander si quelque chose d'analogue ne se produisait pas lorsqu'un mot orthotonique quelconque suivi d'enclitique prenait sur sa finale l'accent d'enclise. Du moins, les grammairiens anciens ne nous disent pas ce que devenait l'accent premier des mots ἄγγελος ou σῆμα dans les groupes ἄγγελός τις, σῆμά τε. On continuait à le noter dans l'écriture, il n'est pas sûr qu'on l'ait jamais prononcé. Supposons qu'en fait il disparût; l'explication du passage d'Homère devient toute simple. L'enclise fournissait au poète de la Κυκλωπεία un piège subtil où devait s'enfermer l'esprit borné du Cyclope. Suivi d'enclitique, le mot οὔτις ne différait plus du mot οὔτις, puisque dans les deux cas il s'établissait sur la finale un accent d'enclise qui annulait le précédent : οὔτις με et οὔτις με se prononçaient de même οὔτις με. Ainsi, quand Polyphème répondit à ses voisins, qui lui demandaient la cause de ses cris : ὦ φίλοι, Οὔτις με κτείνει, il lui aurait été impossible de spécifier qu'il parlait de Οὔτις et à eux de comprendre qu'il ne s'agissait pas de οὔτις. Ulysse jouait évidemment gros jeu; si cette hypothèse est exacte, on peut dire qu'il ne dut son salut qu'à un enclitique.

Mais il faut reconnaître qu'elle est assez difficile à justifier, car elle ne repose que sur une donnée arbitraire. Aussi l'hypothèse suivante qui a une base plus solide, paraîtra peut-être plus satisfaisante.

La loi qui règle l'intonation de toute longue pénultième suivant la quantité de la finale s'applique en grec commun d'une façon absolument mécanique (cf. Meillet, *la Parole*, II, 193 et suiv.). Mais elle ne doit pas être fort ancienne, puisqu'elle n'est même pas panhellénique. Les Doriens par exemple ne la connaissent pas et accentuent de l'aigu une pénultième longue même

1. L'accentuation μήτε τις, οὔτέ τις est plus fréquente et se rencontre à la fois dans des manuscrits d'Homère (dont le Venetus A) et dans des manuscrits anciens de la Bible (cf. Kühner-Blass, *Gr. Gr.*, I, 1, p. 341).

devant une finale brève. Ainsi, sur le fameux papyrus d'Alcman, on lit ἀμύναι (= ἀμῶναι), δρῶμαίται (= δρῶμαίται), εἶμεν (= εἶναι), ἐνθούσα (= ἐλθούσα), παίδῃ (= παῖδα), etc.

Il est évidemment impossible de préciser l'époque à laquelle remonte la loi de l'intonation pénultième. Mais le fait qu'on la trouve appliquée dans le texte d'Homère ne lui assure pas un brevet d'antiquité ; elle pourrait être d'invention attique. L'attique a exercé une influence très grande sur la langue des poèmes homériques (cf. Wilamowitz, *Homerische Untersuchungen*, pp. 301, 323 ; Caer, *Grundfragen der Homerkritik*, p. 89 ; Hirt, *Handbuch der gr. Laut- und Formenlehre*, p. 37) ; et au point de vue de l'accentuation, c'est à l'influence attique qu'il faut attribuer le recul de l'accent dans ἔγωγε (cf. J. Vendryes, *Mém. de la Soc. de Linguist.*, XIII, 224) et dans les nominatifs pluriels συνθέσαι B 339, ἐκτῆβέλιαι E 54 (cf. Hérodien, II, 34, 3 et 47, 37). Ainsi, la langue d'Homère s'est modernisée lors de la rédaction de Pisisstrate ; mais elle conserve çà et là quelques traces d'une accentuation plus ancienne. Les formes κεκλήγοντες (M 125), ἀκάνησθαι (δ 806), ἀλάλησθαι (β 370) etc. sont accentuées à l'éolienne, et Hérodien, qui les mentionne, mentionne aussi, pour la blâmer, la forme ἐσσεῖται (B 393) accentuée à la dorienne au lieu de ἐσσεῖται (cf. schol. Ven. ad N 317). Ce monstrueux ἐσσεῖται est fort intéressant ; on doit le rapprocher de δρῶμαίται du papyrus d'Alcman (ci-dessus) ; il fournit un exemple où la loi d'intonation de la pénultième n'est pas appliquée dans le texte d'Homère. Mais si cette loi, comme il est permis de le croire, ne s'est développée en ionien-attique que postérieurement à la composition de l'*Odyssee*, l'auteur de ce poème n'avait pas lieu de transformer οὔτις en Οὔτις pour en faire un nom propre. Ulysse pouvait dès lors prendre Οὔτις paroxyton comme pseudonyme sans craindre d'éveiller les soupçons du Cyclope ; et il convient de rejeter du texte la forme Οὔτις propérispomène. Cette hypothèse semble contredite par l'enseignement d'Hérodien ; mais en fait les hésitations du grammairien ne peuvent que lui être favorables. Quand la loi d'intonation de la pénultième entra en vigueur, on changea οὔτις en Οὔτις aux v. 366 et 369, c'est-à-dire au

début du récit, là où la transformation était sollicitée par le sens; seulement, on fut très embarrassé au v. 409, où la même transformation rendait l'événement inintelligible. De là une contradiction dont aucun grammairien, pas même Hérodien, ne put sortir.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse et de la précédente, on voit que l'épisode de la *Κυκλωπίεια* est plus compliqué qu'il ne paraît, et on jugera peut-être que le petit problème d'accentuation qu'il soulève méritait au moins d'être indiqué. La ruse du héros plein d'artifice — *παικιλομήτης* — fut si bien ourdie qu'elle devait tromper Polyphème, donner le change aux autres Cyclopes et embarrasser les philologues de l'avenir.

SUR UNE HERBORISATION

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

PAR ARMAND WEIL

I. — LE TEXTE.

Je me rappellerai toute ma vie une herborisation que je fis un jour du côté de la Robaila, montagne du justicier Clerc. J'étais seul, je m'enfonçai dans les anfractuosités de la montagne; et, de bois en bois, de roche en roche, je parvins à un réduit si caché, que je n'ai vu de ma vie un aspect plus sauvage. De noirs sapins entremêlés de hêtres prodigieux, dont plusieurs tombés de vieillesse et entrelacés les uns dans les autres, fermoient ce réduit de barrières impénétrables; quelques intervalles que laissoit cette sombre enceinte n'offroient au delà que des roches coupées à pic, et d'horribles précipices que je n'osois regarder que couché sur le ventre. Le duc, la chevêche et l'orfraie faisoient entendre leurs cris dans les fentes de la montagne; quelques petits oiseaux rares, mais familiers, tempéroient cependant l'horreur de cette solitude; là, je trouvois la *dentaire heptaphyllos*, le *cyclamen*, le *nidus avis*, le grand laserpitium, et quelques autres plantes qui me charmèrent et m'amuserent longtemps; mais insensiblement dominé par la forte impression des objets, j'oubliai la botanique et les plantes, je m'assis sur des oreillers de *lycopodium* et de mousses, et je me mis à rêver plus à mon aise, en pensant que j'étois là dans un refuge ignoré de tout l'univers, où les persécuteurs ne me déterreroient pas. Un mouvement d'orgueil se mêla bientôt à cette rêverie. Je me comparois à ces grands voyageurs qui découvrent une île déserte, et je me disois avec complaisance : Sans doute, je suis le premier mortel qui ait pénétré jusqu'ici. Je me regardois presque comme un autre Colomb. Tandis que je me pavanois dans cette idée, j'entendis peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître; j'écoute : le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux, je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venoit le bruit; et dans une combe, à vingt pas du lieu même où je croyois être parvenu le premier, j'aperçois une manufacture de bas.

Je ne saurois exprimer l'agitation confuse et contradictoire que je sentis dans mon cœur à cette découverte. Mon premier mouvement fut un sentiment de joie de me retrouver parmi des humains où je m'étois cru totalement seul : mais ce mouvement, plus rapide que l'éclair, fit bientôt place à un sentiment douloureux plus durable, comme ne pouvant, dans les antres mêmes des Alpes, échapper aux cruelles mains des hommes acharnés à me tourmenter. Car j'étois bien sûr qu'il n'y avoit peut-être pas deux hommes dans cette fabrique qui ne fussent initiés dans le complot dont le prédicant Montmollin s'étoit fait le chef, et qui tiroit de plus loin ses premiers mobiles. Je me hâtai d'écarter cette triste idée, et je finis par rire en moi-même et de ma vanité puérole et de la manière comique dont j'en avois été puni¹.

II. — VOCABULAIRE.

Le vocabulaire de ce passage se caractérise, comme partout chez J.-J. Rousseau, mais ici d'une manière très frappante, par le mélange intime des termes usés, à forme noble et à sens vague, qu'affectionne le bel usage du XVIII^e siècle, et des mots précis, techniques ou locaux, qui représentent, à côté de ces vieilleries, l'élément moderne.

J.-J. Rousseau suit son temps quand il nomme l'endroit où il parvient un *réduit* caché ou une sombre *enceinte*. De même, en se présentant, à la fin, de nouveau parmi les *humains*, il use d'un mot « du style soutenu et poétique », selon la formule du Dictionnaire de l'Académie (éd. 1762).

Mais il emploie d'autre part des termes nouveaux encore dans l'usage littéraire².

Herborisation est un mot récent à l'époque des *Réveries* (écrites en 1777 et 1778). Il n'est admis par l'Académie qu'en 1762, et le *Dictionnaire général* n'en cite pas d'exemple avant 1720 (*Journal des savants*, p. 285). Employé par

1. J.-J. Rousseau, *Réveries du promeneur solitaire. Septième promenade. Œuvres*, éd. Musset-Pathay, 1823-1826, t. XVI, p. 384-86.

2. Les néologismes que nous indiquons ici peuvent s'ajouter aux listes qu'ont dressées M. Brunot dans son article sur la *Langue française au XVIII^e siècle* (Petit de Julleville, *Hist. de la lang. et de la litt. franç.*, tome VI), et M. Gohin dans sa thèse sur les *Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 1903.

Rousseau dans un texte littéraire, c'est un exemple de la pénétration de la langue par le vocabulaire technique.

Anfractuosités, « détours et enfoncements d'un chemin », est un néologisme de sens. Le mot existait déjà, mais comme terme d'anatomie, pour désigner « les enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau ». L'acception moderne apparaît dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762, qui mentionne le mot pour la première fois. Cet ancien terme technique s'introduit donc dans la langue littéraire en changeant de sens.

D'autres mots, d'un usage plus courant, présentent de même une nouveauté de sens ou d'emploi.

Fabrique est moderne, au sens d'« établissement où l'on fabrique ». Il n'a dans les dictionnaires du temps que le sens verbal d'« action de fabriquer ». Telle est la définition que donne l'Académie en 1762 : « *Fabrique*, la façon de certains ouvrages. *Fabrique* des draps, des étoffes, des chapeaux ». Tel paraît être aussi l'usage des écrivains. « Je ne suis point marquis, dit Voltaire, mais j'ai bâti des maisons pour toutes mes *fabriques* (*Lettre à d'Argental*, 28 juin 1773).

Fourré, comme substantif, paraît aussi nouveau à l'époque. L'Académie ne le donne en 1762 que comme participe passé. « On appelle pays *fourré* un pays rempli de bois, de haies, etc... On dit aussi d'un bois fort garni de brosaillies et d'épines que c'est un bois *fourré*. Ni Littré, ni le *Dictionnaire général* ne citent d'exemples du substantif antérieur à Rousseau. Il sera repris par Bernardin de Saint-Pierre : « Paul... se mit à courir çà et là, tout hors de lui, pour chercher un chemin hors de ce *fourré* épais » (*Paul et Virginie*, éd. 1694, p. 32-33) et par Chateaubriand : « Des *fourrés* de chênes-saules et d'arbres à sucre » (*Essai sur les Révolutions. Œuvres*, éd. 1826, II, p. 424).

J.-J. Rousseau emploie, d'autre part, d'anciens mots qui se sont conservés en Suisse, et spécialement dans la région du Jura.

Combe n'est pas mentionné dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762. Le Dictionnaire de Trévoux le cite comme vieux : « *Combe*. Vieux mot françois qui signifioit vallée enfermée entre deux montagnes. » Buffon l'avait employé, en le définissant : « Dans ces espèces de plaines au-dessus des montagnes, il se trouve des terrains enfoncés, des vallons secs et froids qu'on appelle des *combes* » (*Exp. sur les Végét.*, 2^e Mém.). En Suisse, et dans le Jura français, il était, et reste encore, d'un usage courant (cf. Humbert, *Glossaire Genevois*, cité par F. Gohin, *op. cit.*, p. 331).

Justicier est aussi, dans son acception, un mot local. Il signifie « membre du tribunal¹ ». Sous l'ancien régime, qui a pris fin en 1848, le pays de Neu-

1. Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau au Val de Travers (1762-1765)*. Paris, Fischbacher, 1881, p. 178.

châtel était divisé en 22 juridictions ; chaque juridiction avait un tribunal civil présidé par le châtelain ou le maire ; le nom de *justicier* s'appliquait aux membres de ce tribunal. Le nombre des *justiciers* variait suivant les juridictions : la juridiction de Neuchâtel en avait 24, celle de Landeroy, 12 ; celle de Boudry, 14 ; la juridiction du val de Travers, qui avait 24 *justiciers*, comprenait les communes de Môtiers, Boneresse, Saint-Sulpice, Buttes, Fleurier, Couvet¹.

Anciens aussi et conservés en Suisse étaient les noms des oiseaux que J.-J. Rousseau place dans sa « solitude ». Le *duc*, la *chevéche* et l'*orfraie* constituaient une faune peu familière aux derniers classiques. Le Dictionnaire de l'Académie mentionnait, il est vrai, en 1762, le *duc* et l'*orfraie*. « *Duc*. Oiseau nocturne à plumage doré ayant des plumes en forme de cornes aux deux côtés de la tête. » « *Orfraie*. Espèce d'oiseau nocturne, que le peuple croit de mauvais augure. » Mais Buffon, usant de ce dernier terme, le signalait comme vieux : « Le grand aigle des mers, qui s'éloigne encore plus de l'espèce, et que pour cette raison j'appellerai *orfraie* de son vieux nom françois » (*Ois.*, t. I, p. 102). Et *chevéche*, plus ancien encore, n'était pas mentionné par l'Académie. Il est donné et défini par le Dictionnaire de Trévoux : « Espèce d'oiseau nocturne, de mauvais augure, qu'on appelle autrement *chouette*. » En Suisse, il est encore d'un emploi courant.

Un cas spécial est celui des noms latins de plantes.

Les noms de *dentaire heptaphyllos*, de *cyclamen*, de *nidus avis*, de *grand laserpitium*, auxquels s'ajoute bientôt celui de *lycopodium*, font contraste avec l'usage ordinaire de Rousseau, qui le plus souvent, dans ses *Réveries*, emploie

1. Je dois ces renseignements, ainsi que les détails qu'on lira sur la *Robaila*, à la complaisance de M. Philippe Godet, professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel. Il les a extraits de l'ouvrage suivant : *Exposé de la Constitution de la Principauté de Neuchâtel en Valangin, dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux*, par Maurice Tripet, préposé aux archives cantonales (Colombier, imprimerie William Henry, 1893), p. 2, 18, 20. Une autre monographie qu'il me signale : *Statistique de la Châtellenie du Val de Travers*, par M. Allamand fils, médecin et chirurgien à Fleurier, mémoire couronné en 1834 par la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel (Neuchâtel, Imprimerie Petitpierre, 1836) fournit les indications suivantes : « Môtiers est le chef-lieu de la châtellenie, et conséquemment le siège de la cour de justice. Ce corps se compose d'un châtelain, d'un lieutenant, de 24 *justiciers*, dont 8 sont fournis par Couvet, à raison de sa population, 4 par chacune des communes de Môtiers, Boveresse et Fleurier, 2 par celle de Buttes et 2 par celle de Saint-Sulpice » (p. 19-20).

les noms simples et « vulgaires » des plantes. Ces formes latines sont dues à Linné. On sait par les *Confessions* et les *Réveries* quelle fut la passion de Rousseau botaniste pour le système de Linné (cf. *Œuv.*, XVI, *Conf.* 159 et *Réveries*, 374; cf. aussi, *ib.*, VII, avertiss., 8). Dans la cinquième Promenade, il se représente avec son *Systema naturae* sous le bras (*ib.*, XVI, p. 343) : en fait, le *Systema Naturae*¹ lui fournissait la *dentaria* (p. 27), le *cyclamen* (p. 19), la *Neottia*, *nidus avis* (p. 29), le *laserpitium* (p. 20), le *lycopodium* (p. 32). Mais où a-t-il pris la dénomination spéciale de dentaire *heptaphyllos* et la qualification de *grand laserpitium*? C'est dans un autre ouvrage de Linné : le *Species plantarum*² que J.-J. Rousseau cite à plusieurs reprises (*Œuvres*, VII, p. 87, 95, 122) et qui, beaucoup plus développé que le *Systema Naturae*, ajoute à la nomenclature des genres les espèces et leur description. Outre le *cyclamen* (I, p. 207), le *nidus avis* (II, p. 1339), et le *lycopodium* (II, p. 1563-1569) déjà mentionnés par le *Systema Naturae*, Rousseau y trouvait la *dentaria heptaphyllos* (II, p. 912), et le *laserpitium*, *Libanotis latifolia major* (I, p. 356). Il y a donc là une influence visible de Linné. Peut-être aussi faut-il voir, dans l'emploi de ces noms latins, une intention de style, que nous essaierons de déterminer.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

La Robaila « montagne de la principauté de Neuchâtel » (*Table des Œuvres* de J.-J. Rousseau, éd. Musset Pahay, t. XXV). Aujourd'hui on écrit *Robellaz*. — Le *Nouveau Recueil officiel des lois de la République*, canton de Neuchâtel, t. IV (Société d'Imprimerie de Cernier, 1888), a un *Appendice contenant les noms locaux (hameaux, quartiers et lieux dits) des communes du canton de Neuchâtel, reproduits intégralement d'après les registres du cadastre*, où on lit, sous la rubrique *Buttes* : la *Petite Robellaz*, la *Grande Robellaz*. — On lit de même dans le *Canton de Neuchâtel*, 3^e série, le *Val de Travers*, par Ed. Quartier la Tente (Neuchâtel, Attinger, 1893) : « Sur les pentes de la montagne sud (du village de Buttes, à une lieue environ de Môtiers), on rencontre, en suivant la pittoresque route de Buttes à Sainte-Croix, *Longeaigne*;...

1. Linné. *Systema naturae*, in quo naturae regna tria secundum classes, ordines, genera, species, systematice proponuntur, Leyde, 1735. Nous n'avons pu consulter que la deuxième édition, parue à Stockholm en 1740. C'est à cette édition que se rapportent nos références.

2. Linné, *Species plantarum*, etc. Stockholm, 1753, 2 vol. — J.-J. Rousseau cite l'édition qu'il a entre les mains : c'est l'édition de 1762, donc la deuxième (*Œuvres*, VII, p. 122). Nous n'avons vu que la troisième (1764), et nos chiffres y renvoient.

sur un premier étage : *la prise Cosandier* (937 mètres); sur un second étage, *la petite et la grande Robellaz*, dont le nom est très ancien, et figure dans des actes des XIV^e et XV^e siècles ¹, d'où la vue est très étendue sur le vallon (nom courant du val de Travers), la vallée des Ponts, et toutes les montagnes nord du val de Travers... Ce ne sont pas de moins agréables promenades que celles qui par un jour d'été vous conduisent à la Robellaz » (p. 646).

Le justicier Clerc. J.-J. Rousseau ne fait mention de ce personnage qu'en un seul endroit, tout voisin de notre texte : « Je me rappelai à ce sujet une autre herborisation que du Peyron, d'Escherny, le colonel Pury, *le justicier Clerc* et moi avions faite sur la montagne de Chasseron » (p. 386). Mais un de ces amis de J.-J. Rousseau nous renseigne plus exactement : d'Escherny rappelle ces herborisations dans le Jura, et trace du « justicier » ce portrait : « Nous avons admis dans quelques-unes de nos courses un justicier du Val de Travers, nommé *Leclerc*, chirurgien, qui faisoit fort bien sa petite médecine de campagne, un peu botaniste par état, un peu hâbleur aussi et d'un tour d'esprit assez original². »

Le prédicant Montmollin. « *Prédicant.* On appelle ainsi par mépris un ministre de la religion prétendue réformée dont la fonction est de prêcher » (Ac. 1762). — Le prédicant Montmollin, c'est le pasteur du village de Môtiers. Rousseau a parlé de lui au douzième livre des *Confessions* (*Œuvres*, XVI, p. 92 et sqq). Ils auraient vécu d'abord en assez bonne intelligence, Rousseau lui déclarait qu'il était toujours uni de cœur à l'Église protestante (p. 98) et Montmollin lisait sans objection, un exemplaire des *Lettres de la Montagne* (p. 129). Mais bientôt Rousseau l'accuse de « manœuvres hypocrites » (p. 132-133), Montmollin, selon lui, amène la populace (p. 133-139) et provoque la lapidation de Môtiers (p. 145-147³).

III. — SYNTAXE.

La syntaxe est toute classique. On n'y trouve point de ces

1. M. Philippe Godet, en m'indiquant ces textes, me signale une mention de la *Robaila* dans un document de 1571 : « *la raise* (scierie) de la *Rebelle* » (*Comptes de construction des Halles de Neuchâtel*, publiés par M. Arthur Piaget, dans le *Musée neuchâtelois*, année 1903, p. 131).

2. D'Escherny, *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie*. Paris, 1809, 3 vol. in-12, reproduits avec quelques changements, sous le titre d'*Œuvres philosophiques, littéraires, historiques et morales*, Paris, 1815, 3 vol. in-12, III, p. 46. M. Fritz Berthoud, citant le passage de d'Escherny, met une note à ce nom de *Leclerc*. « Probablement *Clerc*, nom de famille ancien à Môtiers, et qui y est encore très commun. Rousseau parle d'un justicier Clerc : c'est sans doute le même personnage » (*J.-J. Rousseau au Val de Travers*.)

3. Cf. Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884, in-12.

libertés que dans les *Rêveries* Rousseau prend si souvent avec la règle de son temps¹. Il est ici d'accord, en tous points, avec la doctrine de Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787). — Même, il semble rechercher l'élégance, dans des phrases comme : « Mon premier mouvement fut un sentiment de joie de me retrouver parmi les humains où je m'étois cru totalement seul. » Cet emploi de *où* sans antécédent était du bel usage classique « Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé » (Corneille, *Cinna*, II, 1). Il se maintenait au XVIII^e siècle : « L'amour a peu de part où doit régner l'honneur » (Voltaire, *Adélaïde du Guesclin*, III, 3). J.-J. Rousseau qui avait dit de même dans la *Nouvelle Héloïse* : « Je ne vous crains qu'où vous n'êtes pas » (VI, 7), conservait un tour cher aux classiques. — Tandis qu'ailleurs il se laisse aller volontiers au ton de la conversation familière, il se surveille ici : le morceau n'est plus « parlé », mais « écrit ».

IV. — STYLE.

En fait, c'est un passage soigné et travaillé : l'étude du style y montre des procédés conscients et des effets voulus.

Que veut exprimer Rousseau ? la déconvenue d'un homme qui croit errer dans une nature sauvage, et qui, brusquement, aperçoit une manufacture de bas. Le morceau ne sera donc qu'une vaste antithèse, où Rousseau multipliera d'abord les hyperboles, les épithètes, l'apostrophe, la période, pour opposer tout à coup ce petit terme, dans toute sa vérité et dans toute sa platitude : *une manufacture de bas*.

1. Voici quelques exemples empruntés à la Cinquième Promenade. Genre des substantifs. « Un de mes plus *grands délices*... (*Œuv. comp.*, XVI, p. 342). — Emploi du possessif : « Quel étoit donc ce bonheur et en quoi consistoit *sa* jouissance ? » (*ib.*, 341). — *Celui* modifié par un adjectif : « ... sans aucun autre sentiment de privation ni de jouissance... que *celui seul* de notre existence » (*ib.*, 348). — *Tout* au pluriel sans article : « *Toutes choses*, telles qu'elles étoient, alloient si bien » (*ib.*, 342). — Construction libre du gérondif : « La distinction des caractères génériques... m'enchantoit *en les vérifiant* sur les espèces

L'hyperbole est partout : il se rappellera *toute sa vie* cette herborisation : il croit être dans *un refuge ignoré de tout l'univers* ; il se représente comme *le premier mortel qui ait pénétré jusque-là* ; il se regarde comme un autre *Colomb*¹. Le procédé va très loin : le Jura, grossi par l'imagination de Rousseau, devient les *antres mêmes des Alpes*. Le *duc*, la *chevêche* et l'*orfraie* augmentent l'effet, de leurs noms étranges. Les plantes aussi : l'emploi de leurs noms latins, contraire aux habitudes de Rousseau, sert encore à l'antithèse : le contraste sera plus vif entre ces noms savants et la « manufacture de bas ».

Et c'est pour le même effet de style que Rousseau, non content de grossir ici l'expression, multiplie encore les adjectifs. Presque tous les substantifs sont accompagnés d'une épithète. Une seule fait image : les *noirs* sapins ; encore vise-t-elle surtout à l'impression morale. Les autres sont purement « impressionnistes » : ces *noirs* sapins, entremêlés de hêtres *prodigieux*, ferment ce réduit de barrières *impénétrables* ; cette *sombre* enceinte n'offre que d'*horribles* précipices. — Ainsi se détermine la valeur de ces épithètes : elles servent non à peindre l'objet, mais à

communes » (*ib.*, 343). « *Ne voulant* plus d'œuvre de travail, il m'en falloit une d'amusement qui me plût... (*ib.*, 342). « Telle est, *laissant* à part les visites imprévues et importunes, la manière dont j'ai passé mon temps dans cette île » (*ib.*, 347). — Construction du participe passé : « *Délibéré* de toutes les passions terrestres qu'engendre le tumulte de la vie sociale, mon âme s'élancerait fréquemment au-dessus de cette atmosphère... » (*Ib.*, 352).

1. Cette comparaison est intéressante si l'on se rappelle que Rousseau fit de Colomb un personnage de la *Découverte du Nouveau Monde*, tragédie lyrique en trois actes qu'il composa à Lyon en 1740 (cf. *Conf.*, liv. VII) et qui ne fut imprimée pour la première fois que dans la collection complète de ses œuvres parue à Bruxelles en 1774. La scène est dans l'île de Guanahan. Colomb paraît au second acte « tenant d'une main son épée nue et de l'autre l'étendard de la Castille ». Il s'écrie :

Climats dont à nos yeux s'enrichit la nature,
Inconnus aux humains, trop négligés des cieux,
Perdez la liberté.

(Il plante l'étendard en terre.)

(*Œuvres*, t. VII, p. 333 et sqq.)

renforcer l'expression, et rentrent dans le procédé de l'hyperbole.

L'hyperbole, enfin, se complète par l'allure et la structure de la phrase. Tantôt Rousseau s'apostrophe lui-même : « Sans doute, je suis le premier mortel qui ait pénétré jusqu'ici. » Tantôt il suspend et prolonge la période : « Surpris et curieux, | je me lève, | je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, | et dans une combe, | à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu le premier, || j'aperçois une manufacture de bas ». — Tout s'organise en vue de l'effet final.

V. — L'ENSEMBLE.

La question se pose donc de déterminer, dans ce passage visiblement « arrangé », la part de la vérité et celle de la fiction. Mais si l'aventure se date, par elle-même, de l'époque où Rousseau séjourna dans le Val de Travers (1762-1765), nous n'avons, pour en contrôler l'exactitude, ni la relation contemporaine d'un témoin oculaire¹, ni même le récit parallèle des *Confessions*². Tout au plus, peut-on reconnaître, par le témoignage d'auteurs suisses, que la description de J.-J. Rousseau est vraisemblable³. — Dans ces conditions, l'unique recherche est de

1. Comparer par exemple le récit que fait Jean-Jacques d'une herborisation à Grenoble (*Réveries*, *op. cit.*, p. 387-388) et la relation de l'avocat Bovier (Ducoin, *Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau*, p. 61). Au contraire sur la Robaila, il est « seul ».

2. Comparons encore le séjour à l'île de Saint-Pierre dans les *Réveries*, Cinquième promenade, *ib.*, p. 338, 347, et dans les *Confessions*, livre XII, *ib.*, p. 150-164. — Nulle allusion, dans les *Confessions*, à la Robaila.

3. Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau au Val de Travers (1762-1765)*. Paris, Fischbacher 1881, s'exprime ainsi : « Je n'oserai pas garantir la parfaite exactitude de sa description ni l'existence de la manufacture de bas, qui pourrait bien n'être que le métier d'un artisan, comme il y en avait alors beaucoup dans les demeures isolées des montagnes. Toutefois, en faisant la part de la distance, de l'imagination et de l'art, ce portrait n'est point une image de fantaisie. La Robaila et ses environs, lieux sauvages, accidentés, bordés de rochers à pic, couverts de forêts, peuvent très bien avoir produit sur Jean-Jacques l'impression

voir ce qui paraît être ici l'expression spontanée du tempérament de Rousseau, et ce qui, au contraire, semble « mis en scène » pour l'effet comique.

C'est d'abord par le goût de la solitude que s'exprime la nature de Jean-Jacques. Il est « seul », et ce besoin d'isolement » rappelle la phrase de la Cinquième Promenade où Rousseau vante « le bonheur d'un homme qui aime à se circonscire¹ ». — Mais ce goût déjà romantique de la solitude est encore tempéré chez Rousseau, s'il voit la manufacture, son « premier mouvement » est un « sentiment de joie » « de se retrouver parmi des humains ».

Au goût de la solitude se joint ici, naturellement, l'amour de la grande nature. Ce n'est plus le paysage « riant » cher aux descriptifs du XVIII^e siècle : un « aspect sauvage », de « noirs sapins entremêlés de hêtres prodigieux », une « sombre enceinte », des « roches coupées à pic » et « d'horribles précipices qu'il n'ose regarder qu'en se couchant sur le ventre », voilà ce que Rousseau présente à ses contemporains, et ce qu'il exprime ailleurs par cette phrase : « On sait ce que j'entends par un beau pays : jamais pays de plaine, quelque beau qu'il fût, ne parut tel à mes yeux. Il me faut des torrents, des rochers, des sapins, des bois noirs, des montagnes, des chemins raboteux, à monter et à descendre, des précipices à mes côtés qui me fassent bien peur. » — Mais cet amour d'une nature sauvage et ce goût des sensations violentes qui annoncent Chateaubriand et le romantisme,

profonde qu'il ressent et qu'il peint si vivement après quinze années. En ce temps-là, les bois ne valaient pas la peine d'être coupés ; hêtres et sapins tombaient de vétusté les uns sur les autres et formaient d'impenétrables retraites. La présence d'une manufacture n'est pas non plus impossible. Dans des gorges très voisines, sur le ruisseau de Noirvaux, il y avait autrefois une forge et une verrerie. Aujourd'hui on y rencontre des scieries et une fabrique de boîtes à musique (p. 194-195).

Tel est aussi l'avis de M. Quartier la Tente : « L'imagination de Rousseau a évidemment joué son rôle ici, mais il y a un fond de vérité dans cette description » (*op. cit.*, p. 647).

1. J.-J. Rousseau, *Œuv.*, XVI, p. 338.

se tempèrent encore dans ce passage de Rousseau par l'influence du goût mièvre de son temps. De même qu'il peint dans la Cinquième Promenade « le silence que ne trouble aucun autre bruit que le cri des aigles, le ramage entrecoupé de quelques oiseaux, et le roucoulement des torrents qui tombent de la montagne ¹ », de même il fait entendre ici les cris du duc, de la chevêche et de l'orfraie, mais pour placer à côté *quelques petits oiseaux rares mais familiers*, et tempérer ainsi l'horreur de cette solitude. Chateaubriand n'aura plus de ces scrupules devant la nature « affreuse et sublime » : point d'animaux « familiers » parmi les « chauves-souris, les serpents à sonnette, les loups, les ours, les carcajous et les tigres » qui entourent Atala et Chactas². Rousseau, précurseur des romantiques, se rattache encore à son siècle par ce goût des « petits oiseaux ».

Goût de la solitude, amour de la grande nature, préparent et fortifient la rêverie. Il est curieux de la voir ici naître et se développer. Une « herborisation » est l'objet de la promenade : mais les plantes que trouve Rousseau ne l'intéressent pas seulement comme botaniste : elles le « charment » et l'« amusent ». Bientôt « dominé par la forte impression des objets », il « oublie la botanique et les plantes ». Enfin, il se met à « rêver ». La rêverie naissant devant un aspect de la nature, c'est déjà le romantisme, tel que le pressentira Rousseau³.

La rêverie a un objet déterminé : il pense qu'il est là « dans un refuge ignoré de tout l'univers, où les persécuteurs ne le déterreraient pas » : c'est la manie des persécutions, telle qu'elle s'exprime dans les *Confessions* et les *Rêveries*⁴, mais qui prend ici plus d'acuité : l'idée de ne pouvoir échapper « aux cruelles mains des hommes acharnés à le tourmenter » éveille en lui un senti-

1. J.-J. Rousseau, *Œuv.*, XVI, p. 339.

2. Chateaubriand, *Atala*. *Œuv. comp.*, éd. Ladvoat, 1826, t. XVI, p. 67.

3. Chateaubriand. Article sur Young, *Mélanges littéraires*. *Œuv. comp.*, t. XXI, p. 31 et sqq.

4. Voir en particulier, dans son rapport avec notre texte, le début du douzième livre des *Confessions*. *Œuv.*, t. XVI, p. 73-74.

ment « douloureux » ; elle se précise encore, jusqu'à l'hallucination : ce n'est plus la haine générale des hommes, mais la peur d'un « complot » où participent tous les ouvriers de la fabrique, et dont Montmollin est le chef.

Enfin l'orgueil est peut-être le sentiment dominant du passage. Rousseau le déclare lui-même : « un mouvement d'orgueil se mêle à sa rêverie. » C'est un orgueil défini, quelque chose comme la vanité de l'explorateur, et comme un avant-goût des ambitions de Chateaubriand en Amérique¹. Rousseau se compare aux grands voyageurs et se regarde « presque comme un autre Colomb ». Il rira ensuite de sa « vanité puérile », mais en pécheur mal repent.

Nous arrivons ainsi à l'autre élément caractéristique du morceau : l'ironie, l'arrangement comique d'une aventure où Rousseau se moque de lui-même, de son illusion première et de sa déconvenue finale.

Où finit la sincérité ? Où commence la raillerie ? « Je finis par rire en moi-même et de ma vanité puérile et de la manière comique dont j'en avais été puni. » N'est-ce pas de la même façon que Chateaubriand conte dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, sa première mésaventure en Amérique ? Ivre d'indépendance, il va « d'arbre en arbre, à gauche, à droite » ; il se dit : « Ici plus de champs, plus de villes, plus de monarchie, plus de république, plus de président, plus de rois, plus d'hommes ».

« Hélas ! je me figurais être seul dans cette forêt où je levais une tête si fière ! tout à coup je vins m'énaser contre un hangar. Sous ce hangar s'offrent à mes yeux ébaubis les premiers sauvages que j'aie vus de ma vie. Ils étaient une vingtaine, tant hommes que femmes, tous barbouillés comme des sorciers, le corps demi-nu, les oreilles découpées, des plumes de corbeaux sur la tête et des anneaux passés dans les narines. Un petit Français, poudré et frisé, veste de droguet, jabot et manchette de mousseline, raclait un violon de poche et faisait danser Madelon Friquet à ces Iroquois. Il avait été marniton au service du général Rochambeau pendant la guerre d'Amérique. M. Violet (c'était son nom) était maître de danse chez les sauvages.

1. Chateaubriand, *Essai sur les Révolutions. Œuv. comp.*, t. II, p. 235.

N'est-ce pas une chose accablante pour un disciple de Rousseau que cette introduction à la vie sauvage par un bal que l'ancien marmiton Rochambeau donnait à des Iroquois? J'avais grande envie de rire, mais j'étais cruellement humilié¹. »

Tel est le procédé. Il consiste essentiellement dans l'opposition brusque, antithétique et plaisante, de la réalité vulgaire à l'illusion d'une nature sauvage et libre. Il y a là une scène comique que J.-J. Rousseau — comme après lui Chateaubriand — traite avec un demi-sourire, parce qu'il raille, en somme, sa propre mésaventure. Mais nous sommes devenus moins « sensibles », et plus sceptiques. Quand Rousseau nous dit : « Je me regardais presque comme un autre Colomb », nous ne pensons plus à Colomb, mais à un autre héros moderne, et bien connu : Jean-Jacques Rousseau sur le Jura, c'est un peu Tartarin sur les Alpes. Qu'on se rappelle le terrible héros de Tarascon gravissant le Righi : muni d' « étranges accessoires d'alpiniste », le « piolet », l' « alpenstock », des « crampons » et des « crochets de fer » à la ceinture, il a fait « une longue marche à travers le brouillard, la neige et la boue » : brusquement, il s'arrête, ébloui, stupéfait de trouver un splendide hôtel à deux mille mètres de hauteur : « l'hôtel était à deux pas du chemin de fer, mais Tartarin venait du côté opposé à la station². » Il y a là, visiblement, une attitude commune. Tartarin montant le Righi, suant et soufflant à travers la brume, et s'arrêtant abasourdi devant un confortable hôtel, n'est-ce pas Jean-Jacques Rousseau « s'enfonçant dans les anfractuosités de la montagne », « grim pant de bois en bois, de roche en roche », « longeant d'horribles précipices », qu'il n'ose regarder que « couché sur le ventre », s'élevant à un lieu presque inaccessible où il croit être

1. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, livre VI, éd. Biré, t. I, p. 370-372. — Le morceau existait déjà, sous une forme un peu différente, dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*. (*Œuv. comp.*, t. X, p. 102-103.

2. A. Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, éd. Flammarion, p. 3-4.

parvenu le premier, et trouvant « une manufacture de bas » ?
— Mais une différence explique tout : dans le roman moderne, c'est Daudet qui se moque de Tartarin ; ici, c'est Rousseau « juge » de Jean-Jacques.

Mars 1904.

Y A-T-IL UN PRÉSENT PASSIF EN FRANÇAIS ?

PAR H. YVON

Avant de discuter cette question et de la résoudre, il est nécessaire de traiter une question préliminaire plus générale : y a-t-il un passif en français ? C'est là un des points sur lesquels se marque nettement l'opposition entre la grammaire théorique, ou grammaire-science, et la grammaire à l'usage des classes ou grammaire-art, celle qui enseigne ou prétent ¹ enseigner l'art de parler et d'écrire correctement. La grande majorité des théoriciens, presque depuis les origines de la grammaire française jusqu'à nos jours, déclare qu'il n'y a pas de passif en français ; les arguments les plus nets sur cette question nous semblent exprimés dans l'ouvrage de M^r Chabaneau sur la *Conjugaison française* ². Nous rapporterons seulement la conclusion de ce passage : « N'allons donc pas, pour établir entre notre grammaire et celle des langues anciennes une correspondance rigoureuse, pour conserver, en un mot, le cadre de ces dernières, n'allons pas, dis-je, méconnaître les résultats déjà produits par l'esprit analytique qui anime nos langues, et cessons d'employer des dénominations qui ne s'appliquent plus à rien de réel. Il n'y a plus de conjugaison passive, et le paradigme d'une pareille conjugaison

1. L'orthographe de cet article est conforme aux principes et à la pratique de la *Revue de Philologie française*, sauf pour les citations.

2. Page 47 et suivantes.

devrait disparaître enfin de nos grammaires, comme en a disparu celui de la déclinaison. »

Cependant, dans presque toutes les grammaires françaises en usage dans les classes, on trouve des modèles de conjugaison passive. Le maintien peut s'en expliquer par des raisons plus soutenables que le respect de la tradition, fréquent chez les auteurs de grammaires classiques. En effet, ce qu'affirme M^r Chabaneau dans le passage que nous venons de citer, c'est qu'il n'y a plus de conjugaison passive dans notre langue; cela ne veut pas dire qu'il est impossible d'exprimer en français l'idée du passif: on l'exprime en effet, selon M^r Chabaneau lui-même, par des périphrases formées du verbe *être* à ses différentes formes et du participe passif (car le participe que l'on appelle passé est bien, au moins étymologiquement, un participe passif). Les auteurs de grammaire ont pu penser qu'il ne suffirait pas de dire aux élèves que le passif s'exprimait de la façon que nous venons de dire; et il leur a semblé nécessaire pour faire comprendre comment se formaient ces périphrases d'en donner des exemples: l'expression de vois passive ou de conjugaison passive reste commode pour désigner l'ensemble de ces formes périphrastiques. C'est ce que reconnaît, à son insu peut-être, Darmesteter dans son cours de grammaire historique: après avoir dit à la morphologie qu'il n'y a pas de passif en français et qu'il n'y existe en réalité qu'une vois, la vois active ¹, il consacre plusieurs pages de la syntaxe à étudier la vois passive et justement la question qui nous intéresse ².

En effet, que l'on considère la conjugaison passive comme une vraie conjugaison ou comme une série de périphrases dans lesquelles chacun des éléments conserve sa valeur propre, on peut toujours se demander s'il est possible d'exprimer en français l'idée que, dans le moment présent ou considéré comme présent, le sujet subit l'action exprimée par le verbe. Certains grammairiens prétendent que cela est impossible; Darmesteter dit, par

1. Morphologie, page 122, § 214.

2. Syntaxe, pages 114, 115, 116; § 433 et 434.

exemple : « Le passif existe si peu chez nous que l'on ne peut traduire *caedor*, *passif de caedo*, que par *on me frappe*. »¹

L'argument ne nous semble pas convaincant : d'abord il ne prouve pas que d'autres verbes que *frapper* ne peuvent pas avoir de présent passif ; ensuite, même pour le seul verbe *frapper*, l'affirmation n'est pas exacte pour toutes les valeurs du présent, car dans les phrases suivantes nous trouvons exactement des présents passifs du verbe *frapper* :

Chaque fois que je vais à Paris, *je suis frappé de l'animation qui y règne* ; (l'animation qui règne à Paris me frappe) ; au moment où le duc de Guise franchit le seuil, *il est frappé* (*caeditur*) ; aussitôt que l'animal pénètre dans ce piège, *il est frappé par la masse de plomb suspendue à la partie supérieure* (la masse de plomb le frappe²).

Du reste dans son *Cours de grammaire historique*, Darmesteter a reconnu ce qu'il y avait d'exagéré dans sa première affirmation ; il y distingue, relativement à la voix passive *deux classes de verbes français*, « suivant qu'ils expriment *une action momentanée* comme *battre, frapper, manger, tuer, etc.* . . . ou *une action plus ou moins durable*, comme *aimer, haïr, louer*³, etc. », les seconds pouvant avoir un présent passif, mais non les premiers.

Cette distinction, exacte en partie, est mal présentée ; surtout l'expression *plus ou moins durable* est équivoque. Plus et moins en effet sont des adverbes de comparaison ; par rapport à quoi l'action des verbes de la seconde classe est-elle plus durable ou moins durable ? et une action moins durable n'est-elle pas très voisine d'une action momentanée ? La durée de l'action n'est donc pas un criterium suffisamment précis. Il y a dans le *Dictionnaire général* une autre distinction qui nous paraît mieux présentée, sans être encore satisfaisante : « Les verbes se classent

1. *Revue critique*, 16 octobre 1875. Compte rendu du *Cours historique de grammaire française* de Marty-Laveaux.

2. Le dernier de ces exemples n'exprime sans doute rien de réel, nous l'avons imaginé ainsi pour employer le même verbe que Darmesteter, afin que l'objection fût plus sensible.

3. *Syntaxe*, page 115, § 434.

d'après leur sens dans une catégorie différente, suivant qu'ils expriment *une action soit momentanée soit de courte durée, ou une action prolongée et qui peut se poursuivre plus ou moins longtemps, sans que la pensée se porte sur l'idée de l'achèvement*. A la première classe appartiennent par exemple *caedo, vinco, ferio, etc.*; à la seconde *amo, video, audio, etc.* Tandis que les passifs des verbes de la deuxième classe ¹ expriment *une action qui se continue* ceux de la première expriment *l'action qui vient d'avoir lieu, et l'état qui résulte de cette action*, je suis frappé veut dire : je suis dans l'état d'un homme qui vient d'être frappé. » ² Les deux catégories de verbes se distinguent donc au passif parce que les uns expriment *l'action en accomplissement* et les autres *l'action accomplie*; en d'autres termes les uns peuvent avoir un *présent* et les autres un *parfait*, en donnant à ce mot le sens qu'il a dans la grammaire grecque et qu'on lui a malencontreusement fait perdre en le confondant avec le passé. Voilà une distinction plus nette et qui serre la vérité de plus près que la précédente. Elle ne nous satisfait pourtant pas encore : elle nous paraît trop superficielle; elle considère trop les verbes dans l'abstrait, comme si chacun n'avait exactement qu'un sens, et sans tenir compte des nuances différentes que peut prendre la pensée.

Darmesteter corrige d'ailleurs ce que sa classification a de trop absolu par la remarque suivante : « Il suit de là que certains verbes de la première classe peuvent passer dans la seconde, lorsque l'on considère l'action comme habituelle : *La Revue des Deux Mondes est lue par toute l'Europe*. Ici, *est lue*, répond exactement à *on la lit*, parce qu'il marque une action habituelle. . . . dans ce vers de Corneille :

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement.

est vaincu est le synonyme exact de *on le vainc*. » ³ Ce

1. Le texte porte ici première, et plus bas, seconde; c'est manifestement un lapsus.

2. *Traité de la formation de la langue française*, page 40, § 44.

3. *Cours de grammaire, syntaxe*, p. 115, § 434; *Traité de la formation de la langue*, page 267, § 685.

passage appelle plusieurs observations. D'abord le premier exemple est mal choisi; l'action de lire n'est pas une action momentanée ni de courte durée, mais bien une action prolongée¹ et nous rangerions ce verbe dans la seconde catégorie plutôt que dans la première. En second lieu, le terme d'habituelle ne nous paraît pas désigner exactement la nature de l'action verbale dans les deux expressions citées et dans les expressions analogues. Si l'on nous permet un germanisme, nous dirons que *la Revue des Deux Mondes est lue* signifie *la Revue des Deux Mondes devient lue*, de même que dans le vers *Corneille est vaincu* signifie *devient vaincu*; l'action de lire dans le premier exemple, de vaincre dans le deuxième est regardée comme s'accomplissant, et c'est pour cela et non pas à cause de l'idée d'habitude que les deux verbes cités et tous les verbes analogues peuvent avoir un présent passif, quand ils sont employés de la même manière. Il n'y a donc pas vraiment deux catégories de verbes, mais deux manières différentes d'envisager l'action verbale: si on la considère comme *accomplie dans le moment présent*, la forme verbale qui l'exprime au passif a valeur de *parfait*; si au contraire on la considère comme *s'accomplissant*, la même forme a valeur de *présent*. Dans bon nombre de verbes, l'action verbale peut être envisagée des deux façons différentes et c'est à ceux-là justement que l'on refuse le présent passif.

Mais comment le lecteur ou l'auditeur saura-t-il à quel point de vue s'est placé l'auteur de ce qu'il lit ou de ce qu'il entend? C'est le contexte seul qui le lui indiquera, parce que seul il exprime la pensée complète. Nous reprenons ici une remarque qui n'a été qu'indiquée plus haut: pour bien comprendre le sens d'un verbe (et de tout autre mot en général) il ne faut pas le considérer seul, mais dans l'ensemble de la phrase à laquelle il appartient. En ce qui concerne en particulier la voix passive, c'est le contexte qui indique si le verbe a valeur de présent ou de parfait. Darmesteter le constate, un peu vaguement, dans le para-

1. Surtout, pourrait-on dire, lorsqu'il s'agit de la *Revue des Deux Mondes*.

graphe déjà cité quand il dit que les verbes de la première classe « *quand le sujet de l'action n'est pas exprimé*, ne peuvent exprimer ni au présent, ni à l'imparfait, ni au futur l'action s'accomplissant, mais seulement l'action accomplie. » Considérons les deux exemples suivants dans lesquels le verbe est le même : « *La Chine est battue ; ce rocher est battu par les flots.* » Dans le premier cas le verbe n'a pas de complément, c'est-à-dire que le sujet de l'action n'est pas exprimé ¹, tandis qu'il l'est dans le deuxième. La première expression signifie : *actuellement la Chine est dans l'état d'un peuple qui a été battu* (parfait) ; la seconde : *actuellement, aujourd'hui comme hier, les flots battent ce rocher* (présent). A quoi tient ce changement de la signification du verbe ? C'est que dans le premier cas le verbe est le dernier mot de la phrase, il est le mot accentué ; par suite l'attention du lecteur ou de l'auditeur est attirée sur l'action verbale, et il est naturel de donner à celle-ci sa valeur la plus pleine qui est celle de l'action accomplie. Au contraire dans le second exemple, c'est sur l'agent, dont le nom est accentué à son tour, que se porte l'attention ; ce qui est exprimé c'est le rapport de l'agent à l'action qui est considérée par suite comme en voie d'accomplissement.

Nous pouvons maintenant résoudre les difficultés relatives au présent passif dans les verbes français : parmi ces verbes, les uns, ceux que Darmesteter range dans la première classe, expriment *une action dont le terme est marqué* ², et qui parvenue à ce terme produit un résultat déterminé que l'on peut envisager indépendamment de l'action primitive. Celui qui emploie l'un de ces verbes en parlant ou en écrivant peut exprimer, par la même forme, tantôt l'action, tantôt le résultat, et c'est le contexte qui renseigne sur ses intentions l'auditeur ou le lecteur. Ces verbes ont donc au passif tantôt un présent, tantôt un parfait. Il y a d'autres verbes dont l'action n'a pas de terme marqué, n'aboutit à aucun résultat

1. Il nous semble que c'est ainsi qu'il faut comprendre l'expression de Darmesteter.

2. Remarque empruntée à un cours sur le verbe professé par M. Brunot à l'École normale supérieure.

distinct d'elle-même, ne peut par conséquent pas être normalement considérée comme accomplie; ce sont ces verbes que Darmesteter classait dans la seconde catégorie et qui ont régulièrement un présent passif: mais à leur tour ces verbes peuvent avoir un parfait passif si l'action qu'ils expriment, considérée d'un autre point de vue, devient susceptible d'un terme marqué (par exemple, *la cause est entendue*). Toute distinction plus tranchée que l'on tentera d'établir sera nécessairement inexacte.

Nous n'en établirons donc pas et nous concluons qu'étant donné deux manières principales d'envisager l'action verbale (accomplie ou en voie d'accomplissement) certains verbes expriment *plutôt* le premier point de vue et ont *plutôt* un *parfait* passif tandis que les autres expriment *plutôt* le second point de vue et ont *plutôt* un *présent* passif¹; mais un changement de point de vue, qui semble possible pour le plus grand nombre des verbes, peut tout modifier. Notre conclusion manque sans doute de précision: nous espérons qu'elle semblera légitime si l'on songe que les mots ne sont que les signes de la pensée, que c'est la pensée qui détermine la signification du mot, et que toute modification de la pensée amène un changement de la valeur du mot qui la représente.

1. Seules des statistiques portant sur un grand nombre de cas pourraient indiquer quelle est la plus fréquente des deux valeurs pour chaque série de verbes, et même pour chaque verbe isolément.

RECHERCHES EXPÉRIMENTALES

SUR LE

TIMBRE DES VOYELLES NASALES FRANÇAISES

PAR A. ZÜND-BURGUET

Les principales qualités qu'on reconnaît aux sons du langage en général et aux voyelles en particulier sont le timbre, la hauteur musicale et la durée.

Le timbre ou coloris du son provient essentiellement de la disposition que prennent les organes de la parole pendant l'émission d'un phonème quelconque. C'est en effet de cette disposition que résultent d'une part la forme, d'autre part la dimension des diverses cavités ou résonnateurs dont se compose le canal phonateur proprement dit.

La hauteur musicale des sons est due, au point de vue purement physiologique, directement à la pression atmosphérique sous-glottique, indirectement à la tension des cordes vocales, tandis que la durée dépend du maintien plus ou moins prolongé des dispositions organiques et de la tension musculaire.

Bien que ces trois phénomènes soient très intimement liés entre eux, à tel point même qu'une altération de l'un entraîne presque inévitablement une modification des deux autres, on peut cependant sans trop de difficulté les étudier séparément.

Je me propose d'indiquer ici les méthodes à l'aide desquelles on détermine, d'une façon scientifique, le timbre des voyelles nasales françaises.

Tout d'abord il convient de préciser le sens de l'expression *voyelle nasale*. Il est dit dans les grammaires et plus spécialement dans les traités de phonétique, que le français possède des *voyelles orales ou buccales* et des *voyelles nasales*. Si l'on désigne sous le nom de voyelle orale ou buccale une voyelle prenant naissance dans la bouche, le mot voyelle nasale prendra logiquement la signification de voyelle ou son provenant du nez, ce qui fait ressortir immédiatement l'inexactitude de cette classification. En effet, les connaissances les plus élémentaires d'anatomie et surtout de physiologie suffisent pour nous faire comprendre l'impossibilité absolue qu'il y a de produire un son dans le nez. Je n'insisterai pas sur ce point et ne chercherai pas, non plus, à donner ici une définition de la voyelle. Je me contenterai de faire remarquer que toutes les voyelles, sans exception aucune, proviennent du larynx et de la bouche et ne proviennent jamais, au contraire, du larynx et du nez. Il s'en suit que toutes les voyelles sont orales ou buccales.

Afin d'accréditer la classification traditionnelle qui, nous venons de le voir, est erronée, on a fait intervenir dans la définition le terme *résonnance* et l'on a dit que le français possède des voyelles à résonnance orale et d'autres à résonnance nasale. Or, puisque toutes les voyelles prennent naissance dans la bouche, elles sont toutes également à résonnance orale et la nouvelle terminologie est presque aussi inexacte que l'ancienne, à moins, cependant, qu'on ne réussisse à démontrer la prédominance de la résonnance orale chez les unes et la prédominance de la résonnance nasale chez les autres, ce qui est absolument impossible dans les cas d'une prononciation normale. La vérité, c'est que le système phonétique français, comme d'ailleurs tout autre système phonétique, comprend uniquement des voyelles orales ou à résonnance orale, mais que certaines d'entre elles sont plus ou moins *nasalisées*, c'est-à-dire prononcées avec le concours du résonnateur supérieur, constitué par le pharynx nasal et les fosses

nasales. Et si l'on tient à la conservation de ce pléonasme *voyelle orale*, il serait exact, par conséquent, de lui opposer le terme *voyelle nasalisée*.

Rechercher le timbre des voyelles nasales, c'est donc tout simplement déterminer, d'une manière précise, quelles sont les voyelles que l'on émet avec le concours du résonnateur supérieur.

C'est un fait d'observation vulgaire que la résonnance nasale se produit par l'abaissement plus ou moins complet du voile du palais, mais ce dont on ne semble pas toujours tenir suffisamment compte, quand on traite de la prononciation des voyelles nasalisées, c'est que, grâce à une disposition spéciale des muscles glosso-pharyngiens, cet abaissement ne se produit jamais sans provoquer un changement assez important dans la disposition de la langue, de la mâchoire inférieure et des lèvres. Je craindrais d'empiéter sur le domaine de la physiologie pure en exposant ici le pourquoi de cette correspondance dans le fonctionnement des organes de la parole, et je me contenterai de la signaler. En ce qui concerne la mâchoire et les lèvres, le fait est facilement saisissable par la comparaison des figures photographiques qui vont suivre.

On peut, en second lieu, prouver que l'abaissement du voile du palais n'est pas complet pendant l'émission des voyelles nasalisées. Il suffit pour cela de se pincer le nez avec le pouce et l'index pendant la prononciation de ces sons. Si l'abaissement était complet, c'est-à-dire s'il y avait obstruction du passage pharyngobuccal, tout le souffle sortirait forcément par le nez et en pinçant ce dernier, non seulement on arrêterait l'écoulement de l'air, mais on empêcherait aussi la formation du son, car sans courant d'air il n'y a pas de vibrations sonores des cordes vocales et par conséquent pas de voyelles proprement dites. Or, en faisant cette expérience, on remarquera tout de suite que la fermeture du nez n'empêche nullement la prononciation absolument correcte des voyelles nasalisées. L'expérience peut, du reste, servir à démontrer aussi l'exactitude de ce que j'ai avancé plus haut, à savoir que les voyelles dites à résonnance nasale sont à résonnance orale au même titre que les autres.

Scientifiquement, le point qui nous intéresse en ce moment peut aisément être mis en évidence par l'application de la méthode graphique. Voici exactement de quelle manière : on dispose sur le support de l'appareil enregistreur deux tambours à levier reliés l'un à une embouchure, l'autre à une olive nasale. Cette dernière est introduite dans l'une des narines, tandis que l'embouchure est appliquée sur la lèvre inférieure. En prononçant alors des syllabes comme *gna*, *gnan*, dont la première se compose d'une consonne nasale (*gn*) et d'une voyelle orale (*a*), la seconde d'une consonne nasale (*gn*) et d'une voyelle nasalisée (*an*), on obtient un tracé graphique à double trait. La ligne

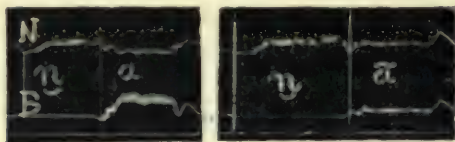


FIG. 1.

La ligne inférieure (B) correspond à l'émission buccale, la ligne supérieure (N) à l'émission nasale du souffle. Les deux syllabes prononcées sont *gna* (premier groupe), et *gnan* (second groupe). Les verticales indiquent le début des phonèmes.

supérieure de ce tracé (fig. 1, N) correspond à l'émission nasale, la ligne inférieure (fig. 1, B) à l'émission buccale du souffle sonore. Au premier coup d'œil on remarque que la ligne inférieure est entièrement droite à l'endroit de la consonne nasale *gn*, tandis qu'à la même place la ligne supérieure est fortement sinueuse : le passage pharyngo-buccal ayant été complètement obstrué, le souffle est sorti à travers les fosses nasales.

A l'endroit de la voyelle orale *a* du premier groupe, nous voyons juste le contraire : le voile du palais ayant été soulevé au moment de la prononciation de ce phonème, l'air s'est échappé exclusivement par la bouche. Les émissions nasale et buccale pures se trouvent ainsi nettement caractérisées. Pour la voyelle nasalisée *an*, nous voyons que les deux lignes supérieure et inférieure sont également sinueuses, ce qui prouve clairement

que le souffle sonore a été émis simultanément par le nez et par la bouche, ainsi qu'il s'agissait de le démontrer.

En inscrivant, à l'aide du dispositif que je viens de décrire les quatre voyelles nasalisées *an*, *on*, *in*, *un*, les seules qui soient usitées dans le système phonétique du français littéraire, nous obtiendrons des tracés à peu près identiques dans tous les cas (fig. 2), ce qui prouve bien que le fait de la double émission, ou pour mieux dire, de la double résonance est constant. Je dis des tracés à *peu près identiques*. En effet, comme cela ressort de la comparaison des graphiques de la figure 2, les sinuosités de la



FIG. 2.

La ligne inférieure (B) correspond à l'émission buccale, la ligne supérieure (N) à l'émission nasale du souffle sonore pendant la prononciation des quatre voyelles nasalisées *an*, *on*, *in*, *un*.

ligne supérieure (nez) sont légèrement moins amples pour *in* et *un* que pour *an* et *on*. Cela signifie évidemment que la résonance nasale est plus forte dans le second cas que dans le premier. Cette constatation, d'une importance capitale au point de vue de la phonétique historique du français, ne présente qu'un intérêt secondaire au point de vue spécial auquel nous nous plaçons. Ce qui nous importe ici c'est de savoir quelles sont les quatre voyelles orales que l'on nasalise et qu'on représente conventionnellement, la première par *an* et *en*, la seconde par *on*, la troisième par *in*, *en*, *ain*, *ein* et enfin la quatrième par *un*.

Cette étude peut se faire d'après deux méthodes différentes dont l'une est d'ordre physiologique, l'autre, au contraire, d'ordre purement physique. Je ne parlerai ici que de la méthode physiologique d'après laquelle on juge sur le timbre des voyelles

par le mode d'articulation, c'est-à-dire par la forme et la dimension du résonateur buccal. Le procédé le plus simple, sinon le plus sûr peut-être, consiste en l'emploi du palais artificiel. Ce petit appareil, inventé par M. Hagelin de Stockholm, nous permet de reconnaître la position de la langue pour chaque émission vocale. M. l'abbé Rousselot s'en est servi pour étudier les articulations parisiennes. Cet auteur constate, d'après les tracés ainsi obtenus, que la voyelle fondamentale de la nasale *an* ne correspond à aucun des *a* que l'on rencontre dans la prononciation habituelle des Parisiens. « Celui dont elle se rapproche le plus, dit-il, c'est l'*a* fermé. » L'*an* est une voyelle intermédiaire entre l'*a* fermé de *pâte* et l'*o* ouvert de *or*.

La voyelle fondamentale de *on*, toujours d'après M. Rousselot, ne peut être identifiée exactement ni avec *o* ouvert de *or*, ni avec *o* moyen de *poli*. « L'*on* est donc intermédiaire entre *o* ouvert et *o* moyen, plus près de *o* ouvert. »

L'*in* « est voisin de l'*e* ouvert (fête) mais ne se confond pas avec lui; il se rapproche de l'*a* et ressemble aussi à un *æ* délabialisé. C'est donc une voyelle intermédiaire entre *a* et *é* nasalisée. »

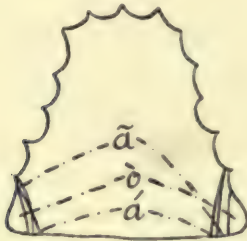


FIG. 3.

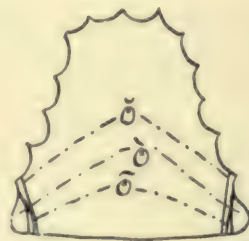


FIG. 4.

L'espace derrière les traits indique l'endroit où la langue a touché au palais pendant la prononciation des voyelles figurées.

La voyelle fondamentale de la nasale *un* doit, d'après M. Rousselot, être rapprochée de l'*æ* très ouvert, c'est-à-dire plus ouvert que dans le mot *leur* par exemple.

J'ai refait les mêmes expériences avec un certain nombre de Parisiens appartenant à des classes variées de la société. Les conclusions, auxquelles je suis arrivé par la comparaison des tracés obtenus, concordent assez bien avec celles formulées par M. Rousselot, comme cela se voit d'après les figures 3, 4, 5, 6, 7. La seule différence que j'ai à noter concerne la voyelle nasalisée *on* dont la voyelle fondamentale est, dans la grande majorité des cas, un *o* très ouvert et non pas un son intermédiaire entre *o* ouvert et *o* moyen.

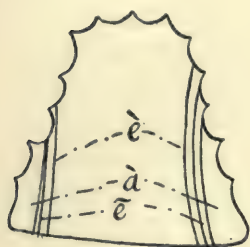


FIG. 5.

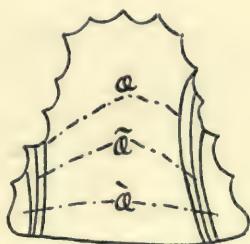


FIG. 6.

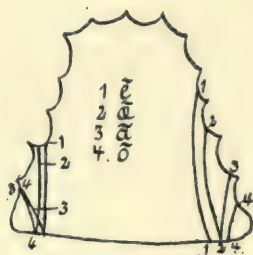


FIG. 7.

Voir la légende des figures 3 et 4.

Le palais artificiel ne nous fait connaître que les positions diverses de la langue. Il nous renseigne d'une façon peu précise sur l'écartement des mâchoires et point du tout sur la part que prennent les lèvres dans l'émission des sons du langage. Aussi, les résultats obtenus à l'aide de cet appareil ont-ils besoin d'être à la fois contrôlés et complétés. Cela peut se faire d'une manière exacte par la méthode graphique proprement dite.

Si, pendant l'émission des différentes voyelles orales ou nasalisées, nous plaçons sur la langue, à l'endroit de l'articulation, une ampoule en caoutchouc, que nous aurons préalablement reliée à un tambour à levier, nous pourrions, d'après le déplacement du levier, c'est-à-dire d'après l'amplitude de la courbe décrite par ce dernier, tirer des conclusions sur le degré d'élévation de la langue vers le palais et indirectement sur l'écartement des deux mâchoires.

Si nous jetons un coup d'œil sur les tracés des figures 8, 9, 10 et 11, qui ont été produits par un Parisien, M. Porte, à l'aide du dispositif que je viens d'indiquer, nous verrons que l'élévation de la partie postérieure de la langue est légèrement plus



ā FIG. 8. ā

ō FIG. 9. ō

accentuée pour *an* (fig. 8, ā) que pour l'*a* fermé du mot *passé* (fig. 8, á), tandis qu'elle est un peu moindre pour *on* (fig. 9, ô) que pour l'*o* ouvert de *poché* (fig. 9, ò). La voyelle fondamentale de *an* peut donc se confondre avec celle de *on*, tout au moins en ce qui concerne la position de la langue. La différence entre les deux voyelles réside, comme nous le verrons plus loin, dans la position des lèvres.

Les tracés des figures 10 et 11 nous montrent que les rapports sont tout à fait identiques entre les voyelles fondamentales de *in* et *un*. Ces tracés se couvrent presque complètement avec celui de la voyelle orale *i* très ouvert tel qu'on peut l'entendre dans la



ē FIG. 10. ē

è FIG. 11. è

prononciation emphatique de certaines personnes qui disent *māme* pour *même*, ou *tāte* pour *tête*, etc. Comme pour *an* et *on* la différence entre *in* et *un* est due bien plus à la position des lèvres qu'à celle de la langue. Ces rapprochements expliquent assez bien les transformations de *an* en *on* et de *un* en *in*.

Il nous reste à déterminer le timbre des quatre voyelles nasalisées d'après la position des lèvres. Ici encore j'aurais pu

employer la méthode graphique; j'ai préféré recourir à la photographie. Le procédé photographique nous est, en effet, d'un secours très appréciable dans l'étude des sons du langage en général et plus spécialement des voyelles.

En examinant les figures 12 à 20 dont la netteté a été sensiblement amoindrie par la gravure d'abord, par l'impression ensuite, nous voyons sans difficulté que la position des organes extérieurs de la parole (lèvres et mâchoires) varie considérablement avec chaque son émis. Comparons, par exemple, la figure 13 correspondant à la voyelle *an* aux figures 12 et 14. La position de la mâchoire inférieure et des lèvres n'est ni celle de l'*a* fermé (fig. 12) ni celle de l'*o* ouvert (fig. 14) mais bien une position intermédiaire entre les deux, se rapprochant presque autant de l'une que de l'autre. Ceci vient à l'appui des résultats obtenus à l'aide du palais artificiel d'une part et de la méthode graphique d'autre part.

La voyelle *on* (fig. 15) est caractérisée par une position labiale qui rappelle celle de l'*o* ouvert (fig. 14) tout en se rapprochant de celle de l'*an* (fig. 13).

La comparaison des figures 16, 17, 18, 19 et 20 n'est pas moins instructive. Nous voyons du premier coup d'œil que pour *in* (fig. 17) la disposition de la mâchoire inférieure et des lèvres ressemble plus à celle de l'*a* ouvert (fig. 16) qu'à celle de l'*e* ouvert (fig. 18).

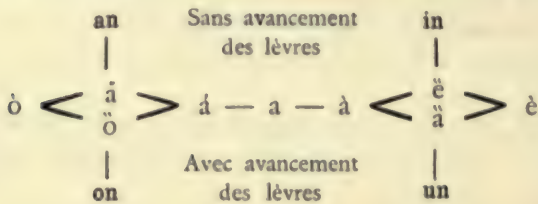
L'image photographique de la voyelle nasalisée *un* (fig. 20) se couvre moins bien avec la figure de l'*eu* ouvert (fig. 19) qu'avec celle de l'*o* ouvert (fig. 14).

Ainsi nous voyons que les résultats obtenus à l'aide de trois procédés nettement distincts, loin de se contredire se complètent réciproquement, ce qui nous permet, je crois, d'admettre leur parfaite exactitude.

Les quatre voyelles orales que l'on nasalise en français sont par conséquent : 1° un *a* très fermé se rapprochant de l'*o* ouvert, ce qui explique, comme j'ai eu l'occasion de le faire ressortir plus haut, cette évolution vers *on* que la première voyelle nasalisée est en train de subir; 2° un *o* fortement ouvert qui semble

se confondre, tout au moins en ce qui concerne la position de la langue, avec la voyelle fondamentale de l'*an*; 3° un *a* très ouvert ou, ce qui vient au même, un *e* plus ouvert que celui de *fête*, tête, etc.; et 4° un *eu* fortement ouvert, voyelle qui tient à l'*o* ouvert par la position des lèvres, à l'*a* ou à l'*e* très ouvert par la position de la langue. Pour transformer *un* en *in*, transformation qui est sur le point de s'achever dans le parler parisien vulgaire, il suffit donc de négliger la mise en position des lèvres. Le tableau synoptique suivant mettra ces faits davantage en lumière.

Série des Voyelles postérieures || Série des Voyelles antérieures



Rétraction de la langue || Avancement de la langue

J'ai dit plus haut, qu'en outre de la méthode physiologique, la recherche du timbre des voyelles nasalisées pouvait se faire par la méthode physique pure. En effet, au lieu de juger sur la couleur des sons d'après la position des organes phonateurs, l'on peut, à l'aide d'un procédé quelconque, produire une inscription des voyelles et se livrer ensuite à l'analyse des tracés ainsi obtenus. Le célèbre et regretté acousticien Rudolph Kœnig a inauguré, il y a une trentaine d'années, l'inscription et par suite la décomposition des voyelles au moyen des flammes manométriques. MM. Hermann et Marichelle se sont livrés aux mêmes recherches d'après les tracés du phonographe. Helmholtz et d'autres, notamment M. l'abbé Rousselot, ont préconisé l'étude du timbre des voyelles d'après les tracés obtenus par l'application de la méthode graphique de M. Marey.



FIG. 12



FIG. 13



FIG. 14



FIG. 15



FIG. 16



FIG. 17



FIG. 18



FIG. 19



FIG. 20

L'analyse des voyelles nasalisées françaises, d'après les trois procédés que je viens de mentionner, reste encore à faire. Elle est tentante au plus haut degré et je l'entreprendrais avec intérêt, si je n'étais pas limité aussi bien par le temps que par l'espace. Mon excellent et cher maître, M. F. Brunot, à qui très humblement je dédie ce court aperçu, voudra bien l'accueillir avec indulgence et n'y voir qu'un faible mais très sincère témoignage de ma parfaite gratitude.

LISTE DES DICTIONNAIRES
LEXIQUES ET VOCABULAIRES FRANÇAIS
ANTÉRIEURS AU « THRESOR » DE NICOT (1606)

PAR CHARLES BEAULIEUX

Le *Thresor de la langue françoise*, de Nicot, est véritablement le premier dictionnaire français. Avant Nicot, personne¹ n'avait éprouvé le besoin de réunir en un corps les richesses de notre langue trop longtemps dédaignée.

Heureusement, les érudits du xvi^e siècle, dans le but de faciliter aux enfants l'étude du latin et des langues vivantes, ont composé des dictionnaires latin-français et français-latin, ainsi que des vocabulaires polyglottes. Les éléments du Dictionnaire de la langue française au xvi^e siècle sont donc épars dans un certain nombre de lexiques. On en trouvera ici l'énumération.

J'y ai joint quelques grammaires, des ouvrages techniques renfermant d'importantes listes de mots, et enfin, les dictionnaires des rimes et les principaux livres où l'on traite de l'étymologie française.

Pour établir cette liste, j'ai d'abord puisé dans les bonnes bibliographies du xvi^e siècle, et j'en ai contrôlé les indications par de nombreuses recherches dans les grandes bibliothèques de Paris².

1. Sauf peut-être Nicolas Bergeron, l'ami de Ramus, qui a laissé manuscrit un *Promptuaire de la langue françoise par une nomenclature méthodique*. Cf. la *Bibliothèque de La Croix du Maine*.

2. A la Bibliothèque Nationale, aux bibliothèques de l'Université, Mazarine, Sainte-Geneviève, à l'Arsenal, l'Institut, l'École Normale Supr^e, au Musée

J'ai pris tout ce que j'ai rencontré dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI^e siècle* — en le corrigeant à l'occasion —, dans le *Chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken* de Stengel, le *Catalogue* du British Museum, la *Bibliographie de Simon de Colines*, de Ph. Renouard. J'ai trouvé plus d'un renseignement précieux dans les copieuses notes que M. F. Brunot a bien voulu me communiquer ainsi que dans son article sur la *Langue au XVI^e siècle* (t. III de l'*Hist. de la lang. et Litt. fr.*, p. p. Petit de Julleville).

J'ai envoyé à un grand nombre de bibliothécaires de province, mes confrères, un long questionnaire. Vingt ont eu la grande obligeance de me répondre et m'ont permis ainsi d'étendre mon enquête¹. Enfin j'ai dépouillé tous les catalogues imprimés des bibliothèques de province que j'ai pu me procurer². Les renseignements que donnent ces catalogues sont, il est vrai, souvent vagues, incomplets, parfois même inexacts; mais comme j'ai voulu faire un répertoire pratique et non une bibliographie scientifique, j'ai pensé qu'ils pourraient être, malgré cela, utiles et je les ai incorporés dans mon travail.

Grâce à toutes ces recherches, j'ai pu indiquer, pour la plupart des livres cités, les bibliothèques où ils sont conservés.

pédagogique, et dans la riche collection de M. F. Brunot. Je n'ai rien trouvé à Versailles.

1. Ce sont les bibliothécaires des villes d'Auxerre, Avignon (musée Calvet), Béziers, Caen, Chartres, Clermont-Ferrand, Épinal, Gray, Mende, Montbéliard, Nancy, Nice, Pau, Rodez, Saint-Quentin, Sens, Toulouse, Tulle, Vendôme et celui de la bibliothèque universitaire de Montauban. Je les remercie vivement; mais je dois des remerciements tout particuliers à M. Decauville-Lachénée, de Caen, M. Buisson, de Chartres, et M. le bibliothécaire en chef de la ville de Toulouse.

2. C'est ainsi que j'ai vu les catalogues des bibliothèques municipales d'Abbeville, Ajaccio, Amiens, Angers, Annonay, Arras, Autun, Bar-le-Duc, Bayeux, Belfort, Bernay, Besançon, Bordeaux, Brest; Cahors, Calais, Cannes, Cette, Chambéry, Châteauroux, Clermont (Oise), Coutances, Dieppe, Dinan, Dôle, Épernay, Grenoble, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Lyon, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nevers, Orléans, Perpignan, Pont-à-Mousson, Reims, Rennes, Roanne, Rouen, Saintes, Sedan, Soissons, Toul, Tours, Troyes, Verdun, Vesoul, Vienne, Vitry.

Pour ceux que je n'ai pu retrouver, je donne la source qui me les a fait connaître¹. Voici les titres des ouvrages dont j'invoque ainsi l'autorité :

Baudrier. — Bibliographie lyonnaise, Lyon, 1895, ss., g^d 8^o.

Brunet (J. C.). — Manuel du libraire, 5^e éd., Paris, 1860-65, 6 vol. 8^o, & suppl^t 1878-80, 2 v. 8^o.

Draudius (G.)². — Bibliotheca classica. Francofurti a/M.. 1625, 2 v, 4^o.

Firmin-Didot (A.). — Observations sur l'orthographe française, 2^e édit., Paris, 1868, g^d 8^o.

Graesse (J. G. Th.). — Trésor des livres rares et précieux. Dresde, 1859-69, 7 t. en 4 v. 4^o.

La Croix du Maine & du Verdier. Bibliothèques françaises, p. p. Rigoley de Juvigny, Paris, 1772-73, 6 v, 4^o.

Lipenius (M.). — Bibliotheca realis philosophica. Francofurti, 1682, 2 v. fo.

Livet (Ch. L.). — La grammaire & les grammairiens du xv^e siècle. Paris, 1859, 8^o.

Lowndes. — The bibliographer's manual... London, 1857-64, 6 vol. en 11 part., 12^o.

Maittaire (M.). — Annales typographici... Hagae Comitum, 1719-25, 3 t. en 5 v. 4^o et t. 4 (Londini, 1741), 2 part. en 1 v. 4^o.

Paquot. — Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas. Louvain, 1763-70, 3 v. fo.

Renouard (A. A.). — Annales de l'imprimerie des Estienne, 2^e éd., Paris, 1843, 8^o.

Ruelens et de Backer. — Annales plantiniennes. Paris, 1866, 8^o.

Schwartz (R.). — Die Wörterbücher der französischen Sprache vor dem Erscheinen des Dictionnaire de l'Acad. fr. Dissert. Iena, 1875, 8^o.

Sorel (Ch.). — Bibliothèque française. Paris, 1667, 12^o.

Thurot (Ch.). — De la prononciation française. Paris, 1881-83, 2 vol. g^d 8^o.

LISTE DES DICTIONNAIRES LEXIQUES ET VOCABULAIRES FRANÇAIS

ANTÉRIEURS AU « THRESOR » DE NICOT (1606)³

L'accord de la langue Françoise avec la Latine, par lequel se congnoistra le moyen de bien ordonner et composer toutz motz desquelz est faite mention au voca-

1. Je les désigne par le nom de l'auteur mis entre parenthèses.
2. Draudius ainsi que Lipenius sont très sujets à caution.
3. A partir de la fin du xv^e siècle.

bulaire des deux langues. Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1540, 8°. — Chaumont. — Brit. Mus. 1.

Ibid. 1543. — Catal. Veinant.

Antonius Nebrissensis (Aelius). — *Vocabularius Nebrissensis. Lexicon .i. dictionarium nuperrime ex Hispaniense in Gallicum traductum eloquium* Parisiis, R. Chaudière, 1500, pet. 4° goth. (Brunet).

cum quamplurimis additionibus a Papa et Hugone [sic] excerptis. — Lugduni, 1511, fo. — Brit. Mus.

Parisiis, 1516, 4°. — Brit. Mus.

Lugduni, Phil. Guarin 1517, 4° goth. — Paris, B. N. — Besançon.

Parisiis, 1523, 4°. — Brit. Mus.

p. p. Busa, Lyon, 1524. — A. Firmin-Didot.

Parisiis, 1528, pet. 8° — Paris, de Chantepie.

Parisiis, J. Savetier, 1538. — Paris, Brunot. — Avignon.

1541. — Avignon.

Cf. **Guilelmus Monachus de Villa Dei**.

Auffret de Quoatqueuran. — *Le Catholicon breton, par Jehan Lagadec, Auffret de Quoatqueuran et Yves Roperz*. Tréguier, J. Calvez, 1499, pet. fo goth. à 2 col. — Paris, B. N. 2. — Quimper, Rennes. — Bibliotheca Spence-riana.

Réimprimé par Le Men, Lorient, Corfmat [1867], 8°.

Incipit dictionarius Britonum continens tria ydiomata, videlicet Britannicum secundum ordinem literarum alphabeti, Gallicum et Latinum superaddita a magistro Johanne Corre, Trecorensi, correctus et revisus. s. l. n. d. ; 4° goth. à 2 col. — Paris, B. N.

Catholicon. Artificialis dictionarius tripharium partitus, Britonice scilicet, Gallice et Latine... recenter Parrhisius impressus... Venundatur Parrisius ab Yvone Quillevere..... 1521, 4° goth. à 2 col. — Paris, B. N.

Baret (John). — *An alvearie, or triple dictionarie, in english, lat. and french*. London, 1573, fo. — Brit. Mus.

An alvearie or quadruple dictionarie containing four... tongues, english, lat. gr. and french, newlie enriched with varieties of wordes, phrases, proverbs, and divers lighttsome observations of grammar... London, 1580, fo. — Paris, B. N. B. U., Inst., Maz. — Vitré. — Brit. Mus.

1. Pour abrèger, on désignera la Bibliothèque Nationale, par B. N., la bibl. de l'Université de Paris, par B. U., l'Arsenal, par Ars., l'École Normale Suprè, par Ec. Norm., l'Institut, par Inst., Sainte-Geneviève, par Ste-Gen., la Mazarine, par Maz., le Musée pédagogique, par Mus. péd., le British Museum, par Brit. Mus., etc.... J'énumère d'abord les bibliothèques de Paris, puis celles de province, et enfin les bibliothèques allemandes d'après le *Verzeichniss* de Stengel.

2. La B. N. possède en outre un exemplaire ms., fonds lat. n° 7656. Ce ms. renferme des articles qui ne se trouvent pas dans l'édition de Tréguier.

- Barlaimont, Barlamont, Berlemont** ou **Berlaimont** (Noel de). — *Dictionarium 5 linguarum*. Antuerpiae, 1534, 4°. — Wien, H. B.
- Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Teut. Angl. Lat. Gall. Hisp. et Ital., C. Valerio interprete Latino. Antuerpiae, 1579, 8° obl. — Elbing, St. B. Ibid. 1583, 8°. — Paris, Brunot.
- Dictionarium hexaglosson cum colloquiis aliquot sex linguarum Germanice*. Gall. Belg. Lat. Hisp. et Ital. Antuerpiae, 1586, 16° obl. — Verdun.
- Cöln, W. von Lützenkirchen, 1595, 8° obl. — Rinteln, G.
- Lipsiae, Daczicenus, 1602, 16° obl. — Paris, Brunot.
1607. — Vesoul.
- Colloquia et dict. 7 ling.* Antuerp., 1586, 8°. — Grenoble.
- Colloq. et dict. 7 ling.* Belg. Angl. Teut. Lat. Ital. Hisp. Gall. Lugd. Batav. 1593, 8° obl. — Grenoble. — München, U.
- Genève, 1608, 8° (Lipenius).
- Colloq. et dict. 8 ling.* Lat. Gall. Belg. Teut. Hisp. Ital. Angl. et port. Flissingae, 1613, 8° obl. — Paris, Ars. — Leyde, Maatsch.
1623. — München, U.
- Antuerp., 1630. — Paris, Ars.
- Amsterd., 1631, 8°. — Versailles. — Leyde, Maatsch.
- [Sans titre, 1631 ?] avec *Un petit traité mout propre... pour ceux qui désirent scavoir entendre et parler françois*. Ital. Esp. et flam. — Stengel.
- Dictionaire flamen-françois-latin-espagnol*, 1551, Paris, Maz.
- Vocabulaire en 4 langues flam. franç. lat. esp.* A ceste derniere edition y auons adiouste les 4 parties declinables avecques leurs versions. Aussi l'orthographie francoyse. Lovanii, 1556, 4°. — Dresden. K. B.
- Dictionnaire, colloques ou dialogues en 4 langues fl. fr. esp. et ital.* Anvers, J. Kithaye, 1565. — Wien, H. B.
- Propos communs ou colloques*. Anvers, 1576, 12°. — Paris, Ars.
- Ghemeyne Spraken oft Tsamencoutinghen met eenen vocabulaer... Propos communs... T'Hantwerpen*, 1599. — Brit. Mus.
- Saint-Omer, Geubels, 1623, 4°. — Paris, B. N.
- Der new Barlamont oder gemeine Gespräche zu Teutsch und Frantzosisch beschriben... jetzt gemehri... durch Jost Dobler... Cöln*, 1588, 8°. — Dresden. K. B.
- Ursel., 1601. — Wien, H. B.
- Strassburg, 1616, — Greifswald, U.
- Cöln, bey Gerhart Greuenbruch, 1619, 8°. — Wiesbaden, L. B.
- Strassburg, Druck von Anton Bertram, 1621. — Darmstadt, Gh. B.
- Franckf. a/M. 1631. — Hamburg, St. B.
- Das new Parlament*, 1643. — Hamburg, St. B.
- Den kleynen Vocabulaer... Le petit vocabulaire de N. de B. en flam. et en franç...* Amsterd., 1638, 8°. — Paris, B. N.
- Vocabulaire de-nouveau ordonne et derechief recorrige pour apprendre legierement a bien lire, escripre et bien parler françois et flameng.* Anvers, G. Vorstermann, 1511 [?]; 4°. — Leyde, Maatsch.

Bergeron (Nicolas.) — *Promptuaire de la langue françoise par une nomenclature méthodique* (cité comme ms. par La Cr. du M.).

Book for travellers, Westmestre, f^o (xv^e siècle). — (Bibliotheca Spenceriana.)

Bourgoing (Jacques.) — *De origine, usu et ratione vulgarium vocum linguae Gallicae, Ital. et Hispan. libri primi sive A centuria una* [seule partie]. Parisiis, Steph. Prevosteau, 1583, 4^o. — Paris, Ars., B. N. (2 ex. dont l'un avec notes mss. de l'auteur), Inst., Maz., St^e Genev., Brunot, Em. Picot. — Ajaccio, Chartres, Chaumont, Grenoble, La Rochelle, Tours. — Brit. Mus.

Bovelles, Boüelles, Bouille, Boville ou Bovillus (Carolus.) — *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate. Quae voces apud Gallos sint factitiae et arbitrariae vel barbariae [sic]¹: quae item ab origine Latina manarint. De hallucinatione Gallicanorum nominum*. Parisiis, Rob. Stephanus, 1533, 4^o. — Paris, Ars., B. N., B. U., Ec. Norm., Inst., Maz., St^e-Gen. — Besançon, Bordeaux, Chambéry, Montauban (Fac. théol. prot.) St-Quentin, Troyes.

Budé (Guillaume.) — *Forensium verborum et loquendi generum quae sunt a Budaeo proprio commentario descripta, Gallica de foro Parisiensi sumpta interpretatio*. Parisiis, Rob. Stephanus, 1544, f^o, Paris, B. U. — Toulouse.

Ibid. 1545, f^o. — Neufchâteau, Troyes.

Ibid. 1548, f^o. — Chartres, Toulouse.

Calepinus (Ambrosius)². — *Dictionarium [4 linguarum]*. Venetiis, Aldus Manutius, 1573, f^o. — Paris, Brunot. — Avignon (musée Calvet). Venetiis, Gryphius, 1585, 2 parties en 1 v. f^o. — Ajaccio.

Dictionarium [5 ling.] Antuerpiae, Copenius, 1545, g^d 4^o. — (Bibliotheca Hulthemiana.)

Lugduni, Paganus, 1565, f^o. — Nantes.

Lugduni, Macaeus, 1570, f^o. — Nantes.

1572, f^o. — Paris, St^e Gen.

Venetiis, Aldus, 1583, f^o. — Paris, B. N.

Ticini, ap. Hier. Bartolum, 1584, f^o. — Paris, Brunot.

Dictionarium [6 ling.] Basileae, 1568. (Lipenius).

Paris, Macaeus, 1568. — Le Havre.

Antuerpiae, 1572, f^o. — (Lipenius).

Antuerpiae, 1578, f^o. — Langres, Montpellier.

1. La bibl. de l'Univ. de Paris possède 2 exempl. dont l'un porte *barbariae*, et l'autre, *barbarae*.

2. Je ne me suis pas astreint à citer toutes les éditions du *Calepin* qui parurent dans le cours du xvii^e siècle. Je suis même loin d'avoir la prétention d'indiquer toutes celles du xvi^e

- Venetiis, Aldus, 1579, fo. — Nantes.
Dictionarium [7 ling.]. Reggio, 1503 (Livet).
 Lugduni, 1570, fo. — Nantes.
 Basileae, Henricpetrus, 1575. — Belfort.
 Lugduni, 1578, fo. — Nantes.
 Basileae, 1579. — Montbéliard.
 Lugduni, 1581. — Brest.
 Venetiis, 1607, fo. — Paris, Brunot.
 1625. — Paris, Ars.
Dictionarium [8 ling.]. 1506. — Chartres.
 Lugduni, 1570, fo. — Beaune.
 Basileae, Henricpetrus, 1584, fo. — Montbéliard, Vesoul. — Soleure.
 Basileae, sd. — Belfort.
 Paris. Guill. Chaudière, 1588, fo. — Paris, B. N.
 1606, fo. — Paris, St^e-Gen.
 Paris, Douceur, 1609, 2 v. fo. — Le Havre.
 [Genevae] sumptibus Caldorianae societatis, 1609, fo. — Paris, B. N. —
 Avignon, Bordeaux, Nantes, Pau, Saintes.
 Genevae, Berjon, 1610. — St-Germain-en-Laye.
 Genevae, Berjon, 1620. — Paris, B. N. — Aurillac, Brest, Carcassonne.
Dictionarium [9 ling.]. Lugd. Batav., Hackius, sd. 4^o. — Paris, B. N.,
 Maz. — Besançon, Chaumont, Cherbourg, Meaux, Saint-Malo.
 Lugd. Batav., 1590, 4^o. — Paris, Ars.
 1609. — Avignon (musée Calvet).
 1656. — Tulle.
 1663. — Avignon.
 1684. — Tulle.
Dictionarium [10 ling.]. Lugduni, Michael, 1585, fo. — Chartres, Dieppe,
 Nantes, Vitré.
 Ibid. 1586. — Paris, B. N.
 [Genevae] heredes E. Vignon, Stoer et Chouet, 1594. — Chalon-sur-Saône.
 Lunéville, Montauban, Nantes.
 Genevae, 1594, fo. — Bordeaux, Bourg, Le Puy, Montauban, Montbéliard.
Dictionarium [11 ling.]. Basileae, Seb. Henricpetrus, 1590, fo. Paris, Ars. —
 Caen, Cambrai, Coutances.
 Basileae, 1598, fo. — Paris, Ars. — Bordeaux, Nice.
 Basileae, Henricpetrus, 1605, fo. — Paris, B. N. — Sedan.
 1627, fo. — Paris, B. N.
Canal (Pierre). — *Dictionnaire françois & italien*¹. Genève, 1598, 8^o. —
 Perpignan.

1. Souvent accompagné du suivant.

Paris, Chouet, 1598, 8°. — Paris, Ste-Gen. — Nancy.

2^e éd. — Paris, 1603, 8°. — Paris, Ars, B. N. — Arras, Le Mans, Rennes.

Genève, Chouet, 1603, 8°. — Amiens, Nantes.

Paris, Denys Langlois, sd., 8°. — Paris, Brunot.

Paris, 1611, 8°. — Paris, Ars.

Cologne, Chouet, 1614, 12°. — Épernay.

Genève, Chouet, 1634. — Nantes.

Ibid., 1644, 8°. — Amiens, Angers, Nantes.

1650. — Nantes.

Dittionario italiano e francese. Paris, J. Chouet, 1598, 8°. — Paris, Ste-Gen. — Toulouse.

2^e éd. Paris, 1603, 8°. — Le Mans, Tours.

Genève, Chouet, 1603, 8°. — Paris, B. N. — Amiens, Angers.

1650. — Tours.

Cf. **Fénice.**

Catholicon alias vocabularius familiaris, 1518. — Avignon.

Catholicon abbreviatum. — [à la fin] : Rothomagi, per Martinum Morin, 1492, 4^o goth. à 2 col., 120 ff. n. c. — Paris, B. N.

Autre exemplaire, sans titre [la feuille du titre est en blanc, au recto], le colophon manque. — Paris, Brunot.

[*Catholicum abbreviatum*]. — [au recto du dernier feuillet] : *Vocabularius brevidicus, Gallice exponens dictiones rerum multarum.* Exaratus feliciter in alma universitate Parisiensi per Antonium Caillaut, sd. 4^o goth. 202 ff. n. c. — Paris, B. N.

Catholicum abbreviatum. — [à la fin] : Exaratum per Johannem Lambert, 1506, pet. 4^o goth., 130 ff. à 2 col. — A. Firmin-Didot.

Catholicum parvum. — Impressum Lugduni per Martinum Hauard, MXCIX [pro 1499] pet. 4^o goth., à 2 col. — (Brunet).

Autre édition. — (Catal. J. Bignon).

Cf. **Auffret.**

Cholinus (Petrus) et Joannes Frisius. — *Lexicon Latino-Gallicum.* Tiguri, apud Chr. Froschoverum, 1541, f°. — Belfort.

Cingularius (Hier). — *Synonymorum collectanea Gallice et Teutonice, cum tractatu de vocum proprietate*, s. l. n. d. — Paris, Ste-Gen.

Coloniae, 1524, pet. 8°.

Antuerpiae, 1544, pet. 8°. — Gand, B. U.

Coeffardus (Mich.). — *Dictionarium Latino-Gallicum* [?] *Nicotii locupletatum.* Lugduni, 1609. — (Lipenius).

Cordier (Mathurin). — *De corrupti sermonis emendatione libellus.* Parisiis apud R. Stephanum, 1530, 8°. — Paris, Ars, B. U. — Briançon, Reims.

Ibid. 1531, 8°. — Paris, Mus. péd. — Le Mans.

Ibid. 1533, 8°. — Paris, B. U. — Carcassonne.

Ibid. 1535, 8°. — Paris, B. N.

Ibid. 1536, 8°. — Nancy.

Lugduni, Seb. Gryphius, 1536, 12°. — Marseille.

Venetiis, J. A. Sabiensis, 1537, 8°. — Rome (Alex.).

Lugduni, P. Luceius, 1538, 8°. — Mende.

Lugduni, S. Vincentius, 1539, 8°. — Paris, B. N. — Langres, Toulouse.

Lugduni, Seb. Gryphius, 1540, 8°. — Avignon (musée Calvet).

Parisiis, apud Jo. Parvum, 1540, 8°. — (Catal. de Morante).

Parisiis, R. Stephanus, 1541, 8°. — Orléans, Reims.

Parisiis, Ambr. Girault, 1541, 8°. — Troyes.

Lugduni, Seb. Gryphius, 1541, 12°. — Montbéliard.

Venetiis, C. de Tridino, 1541, 12°. — Gênes.

Lugduni, G. Rovilius, 1545, 8°. — Angers.

Lugduni, 1546, 12°. — [Neuchâtel (Suisse).

Venetiis, Fr. Bindonus & Casinus, 1547, 8°. — Venise (St-Marc).

Lugduni, Seb. Gryphius, 1547, 8°. — Orléans.

Commentarius puerorum de quotidiano sermone, qui prius liber de corrupti sermonis emendatione dicebatur... Indices duo Gallicus & Latinus. Parisiis, R. Stephanus, 1541, 8°. — Paris, Ars. — Le Mans, Reims, Sedan.

Ibid. 1550, 8°. — Paris, Ars., B. N. — Mende. — Bâle.

Ibid. 1580, 8°. — Paris, Ars., B. N., Mus. péd.

Parisiis, G. Buon, 1585, 8°. — Paris, B. N.

De quotidiani puerorum sermonis emendatione commentarius, cum explicatione Gallica et Flandrica. Antuerpiae, J. Loeus, 1546, 8°. — Cambrai.

Ibid. 1551, 8°. — Cambrai.

Decimator (Henricus). — *Sylva quinquelinguis vocabulorum et phrasium cum solutae, tum ligatae orationis, ex optimis et probatis Latinae linguae auctoribus editio nova, vocabulis Hebraicis aucta, per V. Schindlerum.* Witebergae, Crato, 1595, 8°. — Paris, B. N. — Epinal.

Francofurti, 1595, 8°. — Vesoul.

Sylvae quinquelinguis... pars prima. Francof., ex officina Paltheniana, 1596, 8°. — Paris, B. N., Maz.

Secunda pars sylvae vocabulorum. *Ibid.* 1595, 8°. — Paris, B. N.

Witebergae, 1605. — (Lipenius).

Thesaurus linguarum quibus in universa fere Europa... ut Romana, Graeca, Ebraica, Gallica, Italica et patria Germanica, utimur. Magdeburg, apud Francum, sd., fo. — (Draudius).

Ibid. 1605, fo. — (Lipenius).

Lipsiae, 1606, fo. — Brit. Mus.

Lipsiae, 1613, fo. — (Catal. de Thou).

Des Accords, voy. Lefèvre.

Des Morgues (André). — *Dictionnaire de Calepin avec trad. franc. ital. et esp. et augmenté.* Lyon, Thibaud Payen, 1564, fo. (Du Verdier).

Des Périers (Bonav.). *Voy. Discours...*

Dictionarie french and english, 1571, 4°. — (Brunet, Graesse).

Dictionario, coloquios o dialogos en quatro lenguas, flamengo. frances, español y italiano con las coniugaciones. *Dictionnaire, colloques en 4 l.* Anvers, 1569, 16° obl. — Brit. Mus.

Anvers, J. Kerbergen, 1596, 16 obl. — Brit. Mus.

Amsterdam, Corneille Nicolas, s. d. [vers 1580?], 16° obl. (Brunet, Suppl).

Amsterdam [1635?], 16° obl. — Brit. Mus.

Dictionariolum cum colloquiis aliquot 4 linguarum Lat. Germ. Gall. Ital. Leodii, Antuerpiae, Basileae, Francofurti, 1593, 16°. — (Draudius).

Genevae, 1607, 16°. — (Lipenius).

Dictionariolum Latino-Gallicum. Rouen, Louis Costé, 1606, 8°. — Paris, Ars.

Voy. Estienne (R.) *Dictionariolum.*

Dictionarium Latino-Gallicum iam recens post omnium editiones excusum. Antuerpiae, apud Bellerum. 1598, 8°. — (Draudius).

Dictionarium Lat. Gall. German. Lugduni, 1578. — Montbéliard.

Argentorati, 1587. — (Lipenius).

Francofurti, 1590, 8°. — (Lipenius).

Mombelg., 1604, 8°. — (Lipenius).

Voy. Vocabularium.....

Dictionarium Latino-Graeco-Gallicum. Parisiis apud Steph. Tassetum, 1551, 4°. Paris, B. N. — Abbeville.

Parisiis, G. Morelius, 1554, 4°. — **Voy. Morel (G.).**

1594. — Avignon (musée Calvet).

— *iam recens post omnium editiones excusum.* Antuerpiae, apud Joannem Kerbergium, 1559, 8°. — Le Mans, Vesoul.

Paris, N. Buon. 1609. — Paris, Ste-Gen.

1614. — Avignon (musée Calvet).

Dictionarium trilingue, Gallicum, Lat. et Theut. Antuerpiae, 1549, pet. 4°. — Paris, de Chantepie.

Dictionarium 3 ling. Teut. Lat. Gall. Franekeræ. 1595, 8°. — Paris, Maz.

Dictionarium 4 ling. Teut. Gall. Lat. Hisp. Lovanii, 1556, 4°. — Brit. Mus.

Dictionarium 4 ling. cum instructione rationis bene pronunciandi. Antuerpiae, 1568, 12°. — (Draudius).

Dictionarium 4 ling. Flandr. Gall. Hisp. et Ital. Antuerpiae, 1600, 8°. — (Lipenius).

Dictionarium tetraglotton seu voces Latinae omnes et Graecae eis respondentibus cum Gallica et Teutonica (quam passim Flandricam vocant) earum interpretatione. Antuerpiae, ex officina Chr. Plantini, 1562. — Bordeaux, Vitré.

- Antwerp. in aedibus Jo. Stelsii. — (Ruelens).
 Antwerp., 1600, 8°. — (Draudius).
 Franekeræ, 1610, 4°. — (Lipenius).
 Amstelod., 1651, 8°. — (Lipenius).
 Dictionarium 6 linguarum.... Tiguri, 1505. — (Draudius).
 Norimb., 1541, 8°. — (Lipenius).
 Voy. *Sex linguarum dictionarium, et Dictionarius...*
 Dictionarium 7 linguarum Belg. Angl. Teut. Lat. It. Hisp. Gall. Leodii, 1591, 8°. — (Lipenius).
 Francofurti, 1595, 8°. — (Lipenius).
 Voy. **Barlamont**.
 Dictionarius Latinis, Gallicis et Germanicis vocabulis conscriptus. S. l. n. d. [1489?], 4° goth. — Paris, Maz.
 S. l. n. d. — Paris, de Chantepie.
 Strassburg, Humpffuff, 1515. — A. Firmin-Didot.
 Strassburg, W. Kephalaëus, 1535, 8°. — (Brunet).
 Dictionarius sex linguarum, Vocabulaire en six langues, Latin, Français, Espagnol, Italien, Anglois & Aleman. A vocabulary... Augustæ Vindelicorum, Ph. Vihardus excudebat, sd. [vers 1530], pet. 8° goth., 96 ff. n. c. sign. A. M. v. — (Brunet, Suppl^t).
 Dictionnaire, colloques ou dialogues en 4 langues. Voy. Dictionario...
 Dictionnaire des 6 langages. Voy. Faber (Basil.) et Petit Dictionnaire...
 Dictionnaire des 8 langages, c'est à scauoir Grec, Lat. Flam. Franç. Esp. Ital. Angl. et Aleman. Paris, Pasquier Le Tellier, 1546, 16°. — (Brunet).
 Paris, G. Thiboust. 1550, 16°. — (Brunet).
 Ibid. 1552, 16°. — (Graesse).
 Lyon, Jove, 1558, 16°. — Paris, Maz.
 Ibid., 1573, 12°. — Paris, Ste-Gen.
 Paris, Nic. Bonfons, 1580, 8°. — Paris, Ste-Gen.
 Discours non plus mélancoliques que divers... Poitiers, E. de Marnef, 1557, 4°. — (Brunet, vente Veinant, etc.).
 Réimprimé par Paul Lacroix, Paris, Gosselin, 1841, 12°.
Duchesne (Léger). — *In Ruellium de stirpibus epitome cui accesserunt volatilium, gressibiliū, piscium et placentarum magis frequentium apud Gallias nomina.* Rothomagi, in officina Ioannis Le Marchand, 1539, 12°. — Paris, B. N. — Chartres.
 Id. — *Omnia multo quam antea locupletiora.* Parisiis, apud Io. Lod. Tiletanum, 1544, 12°. — Paris, B. N.
 Parisiis, Nicolas Buffet, 1544, 12°. — Paris, B. U., Ste-Gen.
Duvivier. Voy. Vivre (G. de).
Emmelius (Helfricus). — *Nomenclator quadrilinguis Germ. Lat. Gr. Gall.* Argentorati, 1592, 8°. — Arras, Caen.
 Francofurti, 1596, 8°. — Paris, de Chantepie.

Argentorati, 1630. — (Lipenius).

Sylva quinquilinguis vocabulorum Germ. Lat. Gr. Hebr. Gall. Argentorati, 1592, 5 parties en 1 vol. 8°. — Paris, Ars., B. U. — Arras.

Basileae, 1610, 8°. — (Lipenius).

Argentorati, 1630, 8°. — Paris, B. N.

Estienne (Charles). — *Arbustum, fouticulus, spinetum*¹. Paris, Fr. Stephanus, 1538. — Brit. Mus.

Paris, 1542. — Brit. Mus.

De latinis et Graecis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium et avium liber, ex Aristotele, Theophrasto... cum Gallica eorum nominum appellatione.

Parisiis, ex officina R. Stephani, 1536, 8°. — (Renouard).

Ibid. s. d. — Paris, Ars.

4^a editio, ibid. 1544, 8°. — Paris, Maz.

multo quam antea locupletior factus : cui nuper additus est alius libellus de cultu... ibid. — 1545, 8°. — Brit. Mus.

Ibid. 1547, 8°. — Caen. — Brit. Mus.

Ibid. 1552, 8°. — Brit. Mus.

Parisiis, Car. Stephanus, 1554, 8°. — Brit. Mus.

1556. — (Maittaire).

Parisiis, ap. Car. Stephanum, 1559, 8°. — (Renouard).

De re hortensi libellus, vulgaria herbarum, florum ac fruticum qui in hortis conseri solent nomina, vocibus Latinis efferre docens... Parisiis, R. Stephanus, 1535, 8°. — Brit. Mus.

Ibid. 1536, 8°. — Paris, B. N., B. U., Maz. — Besançon, Le Havre, Mende. — Brit. Mus.

Paris, Foucher, 1536. — Caen.

Lugduni, Gryphius, 1536, 8°. — Paris, Ste-Gen. — Brit. Mus.

Lugduni, hered. S. Vincentii, 1536, 8°. — Brit. Mus.

cui nuper additus est alius libellus de cultu & satione hortorum. Parisiis, R. Stephanus, 1539, 12°. — Paris, B. U., Ste-Gen. — Nancy, Toulouse, Verdun.

Trecis, Nic. Paris. 1542, 8°. — Paris, Maz., Ste-Gen. — Chaumont, Troyes.

Parisiis, R. Stephanus, 1545, 8°. — Paris, B. N. — Brit. Mus.

*De re vestiaria*² libellus ex Bayfio excerptus, addita vulgaris linguae interpretatione. Parisiis, Ambr. Girault, 1535, 8°. — Abbeville, Troyes.

Parisiis, apud Anthonium Bonnemere, 1535, 8°. — Paris, B. U.

2^a ed. — Parisiis, ex. offic. R. Stephani, 1535, 8°. — Paris, B. N., B. U., Ste-Gen.

2^a ed. [réimpression] ibid. 1536, 8°. — Paris, Maz. — Besançon, Béziers, Meaux, Mende, Toulouse, Verdun.

1. Souvent joint à *Sylva, Frutetum, Collis*.

2. Souvent accompagné du *De vasculis*.

Lugduni, 1536. — Caen.

Basileae. N. Brylinger, 1536, 80. — Le Hâvre.

Lugduni, Gryphius, 1538. — Paris, Ste-Gen.

Parisiis, R. Stephanus, 1541. — Paris, B. N., B. U. — Auxerre, Caen.

Ibid. 1547, 80. — Paris, B. N.

Parisiis, Car. Stephanus, 1553, 80. — Nancy, Toulouse.

De vasculis libellus, adulescentulorum causa ex Bayfio decerptus, addita vulgari, Latinarum vocum interpretatione. Parisiis, Ambr. Girault, 1535, 80. — Abbeville.

Parisiis, R. Stephanus, 1535, 80. — Paris, B. N. — Cherbourg, Troyes.

Ibid. 1536, 80. — Paris, B. U. — Caen, Verdun.

Lugduni, Gryphius, 1536, 80. — Paris, Mus. péd., Ste-Gen. — Besançon, Mende.

Lugduni, S. Vicentius, 1536, 80. — Paris, Maz.

Parisiis, R. Stephanus, 1538, 120. — Béziers.

Lugduni, S. Gryphius, 1539, 120. — Paris, B. U., Maz.

Parisiis, R. Stephanus, 1547, 120. — Paris, B. N., B. U., Maz. — Caen.

Lugduni, 1547, 120. — Paris, Maz.

Prædium rusticum, in quo cuiusvis soli vel culti vel inculti plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur 1. Parisiis, C. Stephanus, 1554, 120. — Paris, Maz. Ste-Gen. — Béziers, Caen, Chartres. — Brit. Mus.

Parasiis, apud Fr. Pelicanum, 1629, 80. — Paris, B. U., Maz., Ste-Gen. — Brit. Mus.

Pratum, Lacus, Arundinetum. Parisiis, apud Sim. Colinaeum et Fr. Stephanum, 1543, 80. — Paris, Ars., B. N., Ste-Gen. — Amiens, Bordeaux, Chartres, Reims. — Brit. Mus. — Bruxelles, Tournai, Milan (Ambros.).

Seminarium sive plantarium earum arborum quae post hortos conseri solent... Parisiis, R. Stephanus, 1536, 80. — Paris, B. N., Maz., Ste-Gen. — Mende. — Brit. Mus.

Lugduni, heredes S. Vincentii, 1537, 120. — Paris, B. U., Ste-Gen.

Seminarium et plantarium fructiferarum praesertim arborum quae... Huic accessit libellus de conserendis arboribus. .. Parisiis, R. Stephanus, 1540, 120. — Paris, B. U., Ste-Gen. — Auxerre, Caen. — Brit. Mus.

Ibid. 1548, 80. — Paris, B. N. — Brit. Mus.

Ibid. 1554, 80. — Paris, B. N.

Ibid. 1558, 80. — Chaumont.

Sylva frutetum, Collis. Parisiis, apud Fr. Stephanum, 1538, 80. — Paris,

1. Cet ouvrage n'est que la réunion des traités sur l'agriculture déjà publiés séparément par Charles Estienne : *Hortus, Seminarium, Vinetum, Ager, Pratum, Lacus, Arundinetum, Sylva, Frutetum, Collis.*

Ars., Maz., Ste-Gen. — Abbeville, Amiens, Chartres, Douai, Montpellier (Fac. Méd.), Nîmes, Orléans, Troyes. — Brit. Mus. — Bruxelles, Tournai, Zurich.

Vinelum in quo vitium, uvarum et vinorum nomina, item ea quae ad vitium culturam ab antiquis expressa sunt continentur. Parisiis, 1537, 8°. — Paris, Maz. — Caen. — Brit. Mus.

Estienne (Henri). — *De latinitate falso suspecta...* Parisiis, H. Stephanus, 1576, 8°. — Paris, B. N., B. U., Maz. — Aix, Besançon, Montauban (Fac. théol. prot.).

Hypomneses de Gallica lingua, peregrinis eam discentibus necessariae... Gallicam patris sui grammaticen adiunxit. Cl. Mitalerii epist. de vocabulis quae Judaei in Galliam introduxerunt. Parisiis, H. Stephanus, 1582, 8°. — Paris, B. N., B. U., Maz., Soc. hist. du protest. fr. — Besançon, Chartres, Dijon, Lyon.

Project du livre intitulé De la précellence du langage françois. Paris, Mamert Patisson, 1579, 8°. — Paris, Ars., B. N., Maz. — Aix, Besançon, Chalon-sur-Saône, Chaumont, Marseille, Montauban (Fac. théol. prot.), Toulouse, Troyes.

Réimprimé par Feugère, Paris, Delalain, 1850, pet. 8°, puis par E. Huguët, avec des notes, une grammaire & un glossaire. Paris, A. Colin, 1896, 8°.

Traicté de la Conformité du langage françois avec le grec 1. S. l. n. d. [1565], 8°. — Paris, B. U., Mus. péd.

Paris, R. Stephanus, 1569, 8°. — Paris, Ars., B. N., Maz. — Aix, Auxerre, Besançon, Chartres, Chaumont, Clermont-Ferrand, Marseille, Pau.

Paris, J. du Puis, 1569, 8°. — Paris, B. U. — Carpentras.

Réimprimé par Feugère, Paris, Delalain, 1853, pet. 8°.

Estienne (Robert). — *Dictionariolum puerorum; in hoc nudae tantum puraeque sunt dictiones, nullo loquendi genere adiecto* 2..... Parisiis, apud R. Stephanum, 1542, 4°. — Paris, Ste-Gen.

Ibid. 1544 et 1545, 4° (Maittaire).

Ibid. 1548 (à la fin), 1547, 4°. — Paris, Brunot.

a postrema editione permultis loquendi formulis adauctum. Ibid. 1550, 4°. — Épernay.

Parisiis, Car. Stephanus, 1552, 4°. — Paris, Ste-Gen.

Lugduni, apud Th. Paganum, 1552, 4°. — Paris, Brunot.

[Genevae, R. Stephanus] 1557, 4°. — Brit. Mus.

Parisiis, apud Stephanum, 1559, 4°. — Paris, Ste-Gen. — Avignon (musée Calvet). — Brit. Mus.

Lugduni, I. F. de Gabiano, 1559, 4°. — (Baudrier).

1. A la fin : Recueil alphabétique des mots françois les uns pris du grec entièrement, les autres en partie.

2. Presque toujours suivi des *Mots françois*.

Parisiis, J. du Puys, 1560. — Paris, Maz. — Montbéliard.

1564. — Soleure.

Lugduni, Hélié Le Prieur, 1567, 8°. — Montbéliard.

1570. — Nancy.

Parisiis, 1574, 4°. — Paris, Maz. — Toulouse.

Lugduni, 1578, 4°. — Paris, Maz. — Avignon (musée Calvet).

Paris, Sonnius, 1582, 8°. — Paris, Brunot.

Ibid. 1585, 8°. — Paris, B. U. — Tours.

Dictionarium puerorum... Genvevae, Laemarius, 1586, 8°. — Paris, Brunot.
— Avignon.

Parisiis, Richerius, 1587, 8°. — Carré, prof. à Lakanal. — Arras.

Rouen, Martin Le Mesgissier, 1597, 8°. Paris, B. N.

Rothomagi, apud Manassen de Preaulx, 1612, 8°. — Paris, Brunot.

Cf. *Dictionariolum...*, **Morel (Fédéric) et Tuscanella**.

Dictionariolum puerorum tribus linguis, Latina, Gallica et Germanica conscriptum. Latino-Gall. nuper ediderat R. Stephanus. cui Germanicam interpretationem Jo. Frisius Tigurinus nunc primum adiecit. Tiguri, apud Ch. Froshoverum, 1548, 4° — Montbéliard.

Dictionariolum Latino-Graeco-Gallicum, avec les mots françois selon l'ordre des lettres... Paris, Nic. Chesneau, 1573, 8°. — Paris, Écol. Norm. — (Catal. de Morante).

Cf. **Morel (Fédéric) et Tuscanella**.

Dictionarium seu Latinae linguae Thesaurus, cum Gallica fere interpretatione. Parisiis, Rob. Stephanus, 1531-32, fo. 2 v. — Paris, Ars., B. N., B. U., Brunot. — Arras, Beaune, Besançon, Cambrai, Lille, Lyon, Sens, Tours, Troyes.

Dictionarium seu Latinae Linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque Latine et loquendi et scribendi formulas ex Catone, Varro... Parisiis, R. Stephanus, 1536, fo. — Paris, Ars., B. N. — Angers, Avignon (musée Calvet), Chartres, Le Mans, Nîmes, Sens, Toulouse, Tours Verdun.

Dictionarium Latino-Gallicum, Thesauro nostro ita ex adverso respondens, ut, extra pauca quaedam aut obsoleta... vocabula, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata. Parisiis, R. Stephanus, 1538, fo. — Paris, Ars., Inst. — Angoulême, Le Mans, Montbéliard, Nîmes, Niort, Rennes, St-Malo, Sens, Tours, Troyes, Verdun. — Brit. Mus.

Ibid. 1543, fo. — Paris, B. N. — Nantes.

Ibid. 1544, fo. — Paris, B. N. — Grenoble, Tours.

— *multo locupletius.... adiectis authorum appellationibus....* Parisiis, R. Stephanus, 1546, fo. — Paris, B. N., B. U. — Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chaumont, Lyon, Montbéliard, Nantes, Périgueux, Perpignan, Rodez, Toulouse, Troyes, Verdun. — Brit. Mus.

Parisiis, Car. Stephanus, 1551, fo. — Coutances.

Parisiis, Car. Stephanus (et d'autres exemplaires), Rob. Stephanus, 1552. — Paris, B. U., Inst., Mus. péd., Ste-Gen., Brunot. — Albi, Angers, Arras, Avranches, Bourg, Grenoble, Laon, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Neufchâteau, Nice, Niort, Pont-à-Mousson, Rennes, Tours, Troyes, Vesoul, Parisii, 1553. — Chartres, Toulouse.

Parisiis, du Puys, excudebat Fr. Stephanus, 1560, fo. — Amiens.

— *iam inde post multas editiones plurimum adductum*. Parisii, du Puys, 1561, fo. — Chambéry, Lyon, Nantes, Rennes.

Parisiis, Car. Stephanus, 1561, fo. — Paris, B. N., B. U., Maz., Ste-Gen. — Amiens, Boulogne-sur-Mer, Grenoble, Lille, Nantes, Troyes, Vesoul. — Soleure.

Parisiis, 1562. — Paris, Ste-Gen.

Parisiis, 1564. — Paris, Ars.

[Parisiis], S. Honoratus. *A la fin* : excudebat Fr. Stephanus, 1570, fo. — Paris, B. N., B. U. — Chartres, Niort, Rouen.

Parisiis, Car. Stephanus, 1570, fo. — Paris, B. N. — Montbéliard, Perpignan.

Parisiis, J. du Puys, 1570, fo. — Paris, B. N., Ste-Gen.

1570. — Gray, Sens, Toulouse.

Parisiis, J. du Puys, 1571, fo. — Sedan.

Parisiis, S. Honoratus, 1571, fo. — Rennes, Tours, Verdun.

1572. — Vendôme.

Parisiis, Fr. Stephanus, 1591, fo. — Paris, B. N. — Rennes.

Dictionnaire françoislatin contenant les motz et manieres de parler françois tourneꝝ en latin. Paris, R. Estienne, 1539 [à la fin, 1540], 1 v. fo. — Paris, Ars., Fac. Lett., Inst. Brunot. — Avignon (musée Calvet), Tours, Troyes, Verdun, Vesoul.

Dictionnaire françoislatin, autrement dict, les mots françois avec les manieres duser diceulx, tourneꝝ en latin, corrige et augmente. *ibid.* 1549, fo. — Paris, B. N., B. U., Éc. Norm., Inst., Mus. péd., Brunot. — Abbeville, Ajaccio, Avignon, Beaune, Belfort, Cambrai, Nice, Rennes, Tours, Troyes.

Dictionnaire françoislatin. Auquel les mots françois, avec les manieres duser diceulx sont tourneꝝ en latin, corrige et augmente par Jehan Thierry. Plus y a à la fin un traicte d'aucuns mots... de la venerie pris... de la Philologie de M. Budé. Aussi y a Aucuns mots et manieres de parler appartenans à la fauconne, rie ou volerie... Paris, J. Macé, 1564, fo. — Paris, B. N., B. U., Inst., Maz. — Angers, Arras, Rennes, Tours. — Soleure.

Paris, 1565. — Paris, Ste-Gen.

— *plus un recueil des propres noms de la géographie par Jehan Lefrère de l'Aval*. Paris, Gorbin, 1572, fo. — Paris, B. N., Inst. — Angers, Bordeaux, Rennes.

Paris, Sonnius, 1572, fo. — Le Mans.

1585, fo. — Soleure.

Cf. *Grand dictionnaire françois-latin et Nicot.*

Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire tourne en latin. Paris, R. Estienne, 1544, 4°. — Brit. Mus.

Ibid. 1547. — Paris, Brunot.

Lyon, Th. Payen, 1552, 4°. — Paris, Brunot.

Paris, Ch. Estienne, 1557, 8°. — Paris, Mus. péd.

Dictionnaire des mots françois selon l'ordre des lettres... L'olive de R. Estienne 1557, pet. 4°. — Brit. Mus.

Petit dictionnaire des mots françois... avec les manieres de parler plus necessaires... corrige et augmente par l'auteur. L'olive de R. Estienne, 1557, pet. 4°. — Paris, B. U., Inst.

Lyon, I. F. de Gabiano, 1559, 4°. — (Baudrier).

Petit dictionnaire françoislatin. Paris, Ch. Estienne, 1559, pet. 4°. — Paris, B. N.

Paris, 1560. — Paris, Maz.

Les mots françois... 1564. — (Catal. Veinant).

Lyon, Ch. Hélie le Prieur, 1567, 8°. — Paris, Maz. — Montbéliard.

Paris, Nic. Chesneau, 1573, 8°. — (Catal. de Morante).

Paris, 1574, 4°. — Paris, Maz.; Ste-Gen.

Lyon, 1578, 4°. — Paris, Maz.

Paris, M. Sonnius, 1582, 8°. — Paris, Brunot.

Ibid. 1584, 8°. — Paris, B. U. — Tours.

Paris, Guill. de Laimarie, 1586, 8°. — Paris, Brunot.

Le Thrésor des mots françois... Paris, Richer, 1587, 8°. — Paris, Brunot.

Rouen, Martin, Le Mesgissier 1597, 8°. — Paris, B. N.

Rouen, Manassez de Preaulx, 1612, 8°. — Paris, Brunot.

Cf. **Morel (Fédéric).**

Faber (Basilus). — *Le dictionnaire des 6 languaiges.* Rouen, L. Vilain, 1611, 12°. — Troyes.

Rouen, 1625, 12°. — Arras.

1631. — Paris, Ste Gen.

Fabri. Voy. **Lefèvre d'Étaples.**

Fénice (Jean Ant.) Phénice ou **Félis.** — *Dictionnaire françois et italien profitable et nécessaire à ceux qui prennent plaisir en ces deux langues.* A Morges, Nicolas Nivelles, et à Paris, chez J. du Puys, 1584, 8°. — Paris, B. N. — Nantes, Reims, Rouen, Tours.

Sd. in-8°. — Tours.

— *revu par Canal*, sl. 1598, in-8°. — Paris, Ste Gen.

Voy. **Canal.**

Garon (François). — *Quinque linguarum utilissimus vocabulista, Latine, Tusche, Gallice, Hispane et Alemanice valde necessarius, per mundum versari cupientibus. Vocabulista de cinque langue... Vocabulaire de 5 langues...*

Vocabulario... Vocabular.... Norimbergae, F. Peypus, 1531, 4^o, goth. à 5 col. — Paris, B. N.

Venetiis, M. Sessa, 1537, 4^o. — Paris, B. N.

Lyon [Iaq. Moderne], 1542, 4^o. Paris, Brunot.

Cf. *Sex linguarum... dictionarius*.

Gesner (Conrad). — *Catalogus plantarum Lat. Gr. Germ. et Gallice*. Tiguri, apud Chr. Froshoverum, 1542, in-4^o. — Paris, BN., St^e Gen, — Brit. Mus.

Icones avium omnium quae in Historia avium C. Gesneri describuntur cum nomenclaturis singularum Latinis, Italicis et Germanicis. Tiguri, 1555, fo. — Brit. Mus.

— *ed. 2^a aucta*. Tiguri, 1560, fo. — Caen. — Brit. Mus.

Historiae animalium... Adiecti sunt ab initio indices alphabetici decem super nominibus avium in totidem linguis diversis. Tiguri, apud Froshoverum, 1552, fo. — Paris, B. N. — Chartres.

Ibid. 1555. — Brit. Mus.

1602. — Avignon (musée Calvet).

1603. — Caen, Sens, Toulouse.

1617-21. — Avignon (musée Calvet).

Nomenclator aquatilium animantium. Icones animalium aquatilium plusquam DCC cum nomenclaturis singulorum Latinis, Graecis, Italicis, Hispanicis, Gallicis, Germanicis, Anglicis... Tiguri, 1560, fo. — Toulouse. — Brit. Mus.

Le grand dictionnaire françois-flameng : Voy. Mellema

Grand dictionnaire françois-latin, augmenté outre les précédentes impressions d'infinies dictionnaires françoises. Genève, Iaq. Stoer, 1593, 8^o, 4^o, fo — (sic Draudius).

Lyon, Cl. Morel, 1606, in-4^o — (Draudius).

Genève, Iaq. Stoer, 1506 [pro 1606?], in-4^o — (Draudius).

Guichard (Étienne). — *Harmonie étymologique des langues, où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïque*. Paris, 1606. — Épinal, Verdun.

Ibid. 1610. — (Sorel.)

Ibid. 1618. — (Sorel.)

Ibid. 1619, 8^o. — Béziers.

Guillelmus Monachus de Villadei. — *Epithoma vocabulorum decerptum ex Calepino... Antonio Nebrissensi... quod tandem auctum est et correctum a Guillelmo* — Venundantur Cadomi in aedibus Michaelis Angier, s. d., 4^o goth. 2 col., 216 ff. n. c. Titre de départ : *Aelii Anthonii Nebrissensis grammatici lexicon id est dictionarium nuperrime ex Hispaniense in Gallicum traductum eloquium*. — Paris, B. N. (incomplet).

Ibid. [1530?]. — Paris, B. N.

Ibid. s. d. — Caen, M^r Travers.

Holyband, voy. St-Lien.

Hornkens (Henri). — *Recueil de dictionnaires françois, espagnols et latins. Recopilacion de dictionarios... Congesta dictionariorum...* Bruxelles, par Rutger Velpius, 1599, in-4°. — Paris, Ars., B. U., Maz., Brunot. — Arras. — Brit. Mus.

— chez Bellère, 1600, 4°. — (Draudius.)

Huloets *Dictionarie newelye corrected amended set in order and enlarged with many names of Men, Townes, Beastes, Foules, Fishes... and in eche place fit phrases, gathered out of the best Latin Authors, also the French therevnto annexed... by Ioh. Higgins.* London, Thom. Marsh, 1572, fo. — Paris, Maz., Ste-Genév. — Lyon.

Hulsius (Levinus). — *Dictionnaire françois-alemand et alemand-françois... avec une briefve instruction en forme de grammaire touchant la prononciation de la langue françoise et alemande.* Noribergae, 1596. — Paris, Ste-Gen. — Darmstadt, Gh. B. Dresden, K. B. — Wien, H. B.

1600. — (Brunet.)

Noribergae, 1602. — Grenoble. — Darmstadt. Gh. B., Hamburg, St. B. Nürnberg, St. B.

Ibid. 1605. — Wien, H. B.

Francofurti, 1607, 2 t. en 1 v., 12°. — Cahors.

1614. — Troyes. — Halle, Waisenhaus, Hamburg, St. B.

1616. — Wien, H. B.

Genève, 1621. — Halle, U.

1655. — (Brunet.)

Dittionario italiano, francese, tedesco, ridotto per opera di Martino Ravelli. Francfort, 1616, 4°. — Paris, Ars.

Dictionarium Teutsch = frantzösisch = Italiaenisch = Lateinisch, Sampt einer Kurtzen... Unterrichtung der Teutschen und Italiänischen Sprachen. Francfurt, 1606, 4°. — (Brunet.)

1628. — (Brunet.)

— 6^e Edition. Francfurt am Mayn bey Wolffgang Hofmann, 1631, 4°. — Paris, Brunot.

1644. — (Brunet.)

Hungerus (Wolphgang). — *Iu Caroli Bovilli vocum Gallicanarum tabulas notae; eiusdem elenchi alphabeticus in tabulas Bovillianas.* Argentorati, 1583, 12°. — Paris, Maz. — Grenoble. — Brit. Mus.

Réimprimé sous le titre de :

Linguae Germanicae vindicatio contra exoticas quasdam quae complurium vocum et dictionum mere Germanicarum etymologias ex sua petere sunt conati. Argentorati, 1586, 12°. — Paris, B. N.

Introductio quaedam utilissima sive vocabularius 4 linguarum. Latine, Italice, Gallice et Alamannice. Augspurg, Erhart Cegelin, 1516, 4°. — Paris, B. N. — Brit. Mus.

Roma, Jac. Mazochius, 1521, 4°. — (Brunet.)

Junius (Hadrianus). — *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans.* Parisiis, 1566, 8°. — (Niceron.)

Antuerpiae. Chr. Plantinus, 1567, 8°. — Paris, Ars. — Aix, Avignon (musée Calvet), Lille, Nantes.

Antuerp., 1569, 8°. — Arras.

1571. — Caen.

Antuerp., Plantin, 1577, 12°. — Paris, B. N., Inst., Brunot. — Ajaccio, Avignon (musée Calvet), Cambrai, Chambéry, Coutances, Saint-Brieuc, Toulouse, Troyes, Verdun.

— 3^a ed. Ibid. 1583, 12°. — Paris, Ars., B. N. (av. notes mss. de Tanne-guy Lefèvre). Mus. péd., Brunot. — Abbeville, Besançon, Bordeaux, Bourg, Caen, Lille, Pau, Verdun.

Ibid. 1585, 8°. — Chaumont.

Londini, Denham, 1585, 8°. — Paris; B. N.

Augustae, M. Mangerus, 1585, 12°. — Bayeux.

ibid. 1588, 8°. — Paris, Mus. péd.

Francofurti, 1590, 8°. — Arras.

Francof. Wechelus, 1591, 8°. — Paris, B. N.

1593. — Vesoul.

— [7 linguis] Francof. Joh. Saurius, 1596, 8°. — Paris, Ars., B. N., Maz. Ste-Genev. — Bordeaux, Nîmes, Perpignan, Tarbes, Troyes, Verdun.

Nomenclator octilinguis. Aureliae Allobr. Stoer, 1602, 8°. — Paris, Inst. Brunot. — Vitré.

Colon. Allobr., 1602, 8°. — Paris, Ste-Genev.

Francof. Stoer, 1602, 8°. — Paris, Ste-Genev. Mus. péd. — Mende, Soissons.

Lugduni, H. a Porta, 1602, 8°. — Bayeux.

Ursellis, Corn. Sutorius, 1602, 8°. — Montauban (Fac. théol. prot.), Mont-pellier.

1602. — Avignon (musée Calvet), Perpignan, Reims, Vesoul.

Parisiis, D. Douceur, 1606, fo^r. — Paris, B. N., B. U. — Amiens, Orléans, Toulouse, Vendôme.

1611. — Vesoul.

Genevae, J. Stoer, 1619, 8°. — Paris, Ars., B. N., Mus. péd. — Béziers, Lille.

Amstêlod. Clopenburgius, 1632, 8°. — Paris, B. N.

— in *epitomen redactus.* Salmurii, Jo. Lenerius, 1667, 12°.

Kilianus (Cornelius) ou **Kiel.** — *Etymologicum Teutonicae linguae sive Dictionarium Teutonico-Latinum praecipuas Teutonicae linguae dictiones et phrases Latine interpretatas... seduloque cum Germanicis et Gallicis collatas breuiter com-plectens.* Antuerpiae, apud. Chr. Plantinum, 1574, 4°. — (Ruelens.)

editio altera priore auctior et correctior, *ibid.* 1588. — (Ruelens).

ibid. 1599. — Paris, B. N.

Alcmar. 1605. — (Lipenius.)

[**Lanoué (Odet de)**]. — *Le dictionnaire des rimes françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabet auquel deux traitez sont ajoustez, l'un des coniugaisons françoises, l'autre de l'orthographe françoise; plus un amas d'Epithetes recueilli des Œuvres de Guill. Salluste... du Bartas* [Genève]. Les héritiers d'Eust. Vignon, 1596, 8°. — Paris, B. N., Fac. des Lett., Ste Genev., Brunot. — Avignon (musée Calvet), Chartres, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nancy, Nîmes, Rouen.

Le grand dictionnaire... Genève, 1623, Matthieu Berjon, 12°. — Paris, B. U.

Paris, 1624. — Paris, Ste-Genev. — Avignon (musée Calvet), Rouen, Troyes.

La Porte (Maurice de). — *Les épithètes de —, avec briefves annotations sur les noms et dictions difficiles*. Paris, G. Buon, 1571, 8°. — Paris, Ars., B. N., Ste-Genev., Brunot. — Avignon (musée Calvet), Clermont-Ferrand. — Brit. Mus.

Ibid. 1580, 8°. — Paris, B. N., Ste-Genev. — Toulouse.

Ibid. 1581, 8°. — Paris, B. N. — Pau.

Ibid. 1582, 8°. — Paris, Inst.; Maz.

Lyon, Rigaud, 1592, pet. 8°. — Bordeaux, Troyes.

Lyon, 1593, 12°. — Paris, Inst.

1593. — Pau.

Paris, 1593, 12°. — Paris, Ste-Genev. — Avignon (mus. Calvet).

Lyon, Rigaud, 1593, 16°. — Brit. Mus.

Ibid. 1612, pet. 12°. — Niort.

Lebon (J.). — *Etymologicon françois de l'Hétropolitain*. Paris, Denis du Pré, 1571, 8°. — Brit. Mus.

Ibid. 1578. — (Draudius, La Cr. du M.).

Lebrija, Lebrixa, voy. **Antonius Nebrissensis**.

Lefèvre (Jean). — *Dictionnaire des rymes françoyses de Mr -, reduict en bon ordre et augmenté d'un grand nombre de vocables et monosyllabes françois par le sieur des Accords*. Paris, Galiot du Pré, 1572, 8°. — Paris, B. N., Ec. Norm., Maz., Ste-Genev. — Toulouse.

Paris, J. Richer, 1585, 12°. — Vendôme.

Ibid. 1587, 8°. — Paris, B. N., Inst. — Cambrai.

Ibid. 1588, 8°. — Paris, B. N. — Grenoble.

Lefèvre d'Étaples (J.). — *Vocabulaire du psaultier*. Paris, Sim. de Colines, 1529, 8°. — Paris, Ste-Genev.

Lefrère (Jean) de Laval. — Voy. **Estienne (R.)**. *Dictionnaire françois-latin*, 1572.

Le Gaynard (Pierre). — *Promptuaire d'unisons ordonné et disposé méthodiquement pour ceux qui voudront composer en vers françois, avec quelques autres*

poésies de son invention. Poitiers, N. Courtoys, 1585, 8°. — Paris, Ars., B. N. Maz., Ste-Genev. — Cambrai, Troyes.

Lexicon Latino Graeco-Gallicum. Antwerpiae, 1591, 8°. — (Lipenius.)

Lexicon Teutonico-Latino-Gallicum. Franekeræ, 1587, 8°. — (Lipenius.)

Liaño o Ledel (Iaques). — *Vocabulario de los vocablos que mas comunemente se suelen usar, puestos por orden del Abecedario en frances y su declaracion en español. El estilo de escriuir hablar y pronunciar las dos lenguas, el frances en Castellano y el Castellano en frances*. Alcalá, Fr. de Cormellas y Pedro de Robles 1565, 8°. — Madrid, B. N., Heredia.

Mellema (Elcie Ed. L.). — *Dictionaire ou promptuaire françoys-flameng*. Anvers, 1589, 4°. — Paris, Ste-Genev.

Rotterdam, 1591, 4°. — Paris, B. N.

Anvers, 1592, 4°. — Paris, Ec. Norm.

Rotterdam, P. Waesbergue, 1596, 4°. — Bordeaux, Le Havre,

Rotterdam, I. Waesbergue, 1602, 4°. — Arras, Vesoul.

Ibid. 1612, 4°. — Paris, B. N.

Ibid. 1618, 4°. — Paris, B. U.

Grand dictionaire françois.-flamen, ibid. 1618, 8°. — Paris, Fac. Lettres, Brunot.

Anvers, J. Waesberghe, 1630. — Nantes. — Brit. Mus.

Ibid. 1636, 4°. — Paris, Brunot.

Rotterdam, Waesberghe, 1643, 8°. — Paris, Brunot.

Dictionaire ou promptuaire flameng-françois, Anvers, 1587. — (Thurot.)

J. Waesberghe, 1589, 4°. — Rouen.

Anvers, 1592. — Paris, Ec. Norm.

Rotterdam, 1596, 4°. — Bordeaux.

Rotterdam, 1602. — Paris, B. U. — Auxerre, St-Quentin.

Den Schat der Duytscher tale met de verklaringe in françois... Rotterdam, J. van Waesberghe, 1618, 4°. — Paris, B. U., Fac. Lett., Brunot, Le Mans.

Ibid. 1622, 4°. — Nantes.

Ibid. 1636, 4°. — Paris, Brunot.

Voy. le suivant et **Sashout**.

Meurier (Gabriel). — *Magazin de plante de vocables... reduit par chapitres, en françois et en flameng*. A Anvers, chez Iean Waesberghe, 1573, 8°. — Bruxelles, B. R.

Vocabulaire françois-flameng, mis en lumière par G. Meurier... Reueu corrige et diligemment augmente par le mesme. A Anvers, chez Iean Waesberghe, 1562, pet. 8°. — Gand, B. U. — Marburg, U. — Brit. Mus.

Ibid. 1566, 8°. — Gand, B. U. — Stuttgart.

Ibid. 1570, 8°. — Paris, Ste-Genev.

Dictionaire françois-flameng... par le mesme autheur melioré. Ibid. 1584, pet. 8°. — Paris, B. N. — Gand, B. U. — Brit. Mus.

Dictionaire flamen-francois nouvellement mis en lumiere par G. Meurier. Ibid. 1563, pet. 8°. — Gand, B. U. — Brit. Mus.

— *reueu, corrige et augmente par le mesme*, ibid. 1567, 8°. — Gand, B. U.

Mitalerius (Claudius). Cf. **Estienne (H.)**. *Hypomneses*.

Morel (Fédéric). — *Dictionariolum Latino-Graeco-Gallicum iam regens [sic] post omnium editiones excusum... Avec les mots françois selon l'ordre des lettres.* Rouen, Pierre Amiot, 1673, 8°. A la suite : *Petit thésor des mots françois.* Rouen, pour la Société, 1673, 8°. — Paris, B. U.

Morel (Guillaume). — *Thesaurus vocum omnium Latinarum ordine alphabetico digestarum, quibus Graecae et Gallicae respondent; ...* Lugduni, 1573, 4°. — Nice.

Lugduni, apud Barthol. Honoratum, 1586, 4°. — Paris, Brunot.

Lugduni, G. Laemarius, 1586, 4°. — Cambrai.

Ibid. 1587, 8°. — Châteaudun.

Ibid. 1594, 4°. — Épinal, Gray, Nancy, Vendôme, Verdun.

Lugduni, Pillehotte, 1599, 4°. — Paris, Ars., B. N. — Chambéry, Limoges.

S. l. apud Petr. Roverianum, 1603, 4°. — Le Mans.

Aureliae Allobr. P. de la Rovière, 1608, 4°. — Paris, B. N. — Béziers, Chartres, Orléans.

Genève, De la Rovière, 1612, 4°. — Nantes.

Lugduni, 1612, 4°. — (Lipenius.)

Coloniae Allobr. P. de la Rovière, 1615, 8°. — Amiens, Bayeux, Béziers, Sens.

Ebroduni, ex typis Caldoriana Societatis, 1620, 4°. — Paris, Beaulieux. 1620. — Nantes.

S. l. Caldoriana Societas, 1621. — Caen, Nantes, St-Quentin.

Parisiis, Morelius, 1622, 4°. — Paris, B. N., Ste-Genev. — Angers.

Rothomagi, 1647, 8°.

1656. — Nantes.

Verborum Latinorum cum Graecis, Gallicisque coniunctorum commentarii, Parisiis, G. Morelius, 1558, 4°. — Paris, B. N., Maz., Mus. péd. — Ajaccio, Avignon (musée Calvet), Besançon, Le Havre.

S. l. n. d. — Paris, Ars.

Lugduni, Ant. Chuppin, 1578, 4°. — Troyes.

Lugduni, Cl. Ravotus, 1578, 4°. — Paris, B. N.

Ibid. 1579, 4°. — (Du Verdier.)

1580. — Montpellier.

1588(?) — Séminaire de Verrière (Baudrier).

1594, pet. 4°. — Ajaccio.

Mosimmanuel (Dan). — *Dictionarium trium linguarum Latinae, Gallicae et Germanicae una cum formulis loquendi.* Argentorati, apud Bertr., 1514, 8°. — (Draudius, Lipenius.)

Francofurti, Nicol. Bass, 1589, 8°. — (Draudius.)

Argentorati, apud Bertr., 1590, 8°. — (Draudius.)

Nicot ou Nicod (Jean). — *Dictionnaire françois-latin augmenté...¹ recueilli des observations de plusieurs hommes doctes, entre autres de M. Nicot...* Paris, J. du Puys, 1573, fo. — Paris, Ars., Ec. Norm., Fac. Lett. Brunot. — Bordeaux, Caen, Chartres, Coutances, Montbéliard, Tonnerre, Vesoul.

Ibid. 1584, fo. — Paris, B. N., Inst.

— revu par Baudoin, Lyon, Morillon, 1607, 4°. — Lyon.

Ibid. 1608. — Lyon.

Rouen, P. L'Oyselet, 1609, 4°. — Paris, Maz. — Abbeville, Bordeaux.

Paris, Cottereau, 1614, 4°. — Nantes.

Paris, Nic. Bouton, 1614, 4°. — Paris; — Arras.

Le grand dictionnaire françois-latin, Paris, Gesselin, 1614, fo. — Le Mans, Tours.

Rouen, Nic. Le Prévost, 1618, 4°. — Paris, B. N. Brunot. — Besançon.

Rouen, L'Allemant, 1618. — Auxerre.

Paris, Buon, 1618. — Nantes.

Paris, Cramoisy, 1618, 4°. — Paris, B. N.

1625. — Avignon.

Rouen, L'Allemant, 1625, 4°. — Paris, Brunot.

Rouen, Jacques de Beauvais, 1625, 8°. — Châteauroux.

Lyon, 1625, 8°. — (Lipenius.)

Rouen, 1628. — Paris, Ste-Genev.

Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, venerie et faulconnerie, cy-devant ramassez par Aimar de Ranconnet...., revu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jean Nicot avec une grammaire françoise et latine et le recueil des vieux proverbes de la France. Ensemble le Nomenclator de Junius... Paris, David Douceur, 1606, fo. — Paris, Ars., B. N., B. U., Fac. Lettres, Inst., Maz., Ste-Genev., Brunot. — Auxerre, Bernay, Besançon, Chaumont, Dôle, Le Mans, Lyon, Montbéliard, Orléans, Perpignan, Pont-à-Mousson, Soissons, Toulouse, Vendôme.

Paris, Gueffier, 1618. — Amiens.

Paris, D. Douceur, 1621, fo. — Paris, Maz.

Nomenclator quadrilinguis, voy. **Emmelius**.

Pallet (Jean). — *Diccionario muy copioso de la lengua espanola y francesa*, suivi du *Dictionnaire tresample de la langue françoise et espagnole*. Paris, Guillemot, 1604, 8°. — Paris, Ste-Genev., Brunot. — Amiens, Perpignan, Tours. Bruxelles, R. Velpius, 1606. — Paris, Brunot. — Béziers, Brit. Mus.

Palsgrave (Jehan). — *Lesclarcissement de la langue françoise*, s. l. Johan Haukyns, 1530, fol. goth. — Paris, Maz. — Brit. Mus.

1. Dernière édition du *Dict. franç. lat.* de Rob. Estienne.

Réédité par Génin dans la *Coll. des docum. inéd. sur l'his. de Fr.*, Paris, 1852, 4°.

Pannonius (Gabr.). — *Nomenclatura sex linguarum, Latinae, Italicæ, Gallicæ, Bohemicæ, Hungaricæ et Germanicæ. Lingua autem Hungarica noviter accessit... Vocabular sechs herlay Sprachen...* Wien, Hans Singriener, 1538, pet. 8° goth., 120 ff. à 6 col. Sign. A-Z et a- f ij. — (Brunet, Suppl^t et catal. Tross.)

Petit dictionnaire des 6 langages, fl., angl., all., fr., esp., ital. [le titre manque], 12°. — Paris, Ste-Genev.

Petit vocabulaire en langue françoise et italienne. Lyon, Roger de Brey, 1578, 12°. — (Du Verdier.)

Perionius (Joach.). — *Dialogorum de linguæ Gallicæ origine, ejusque cum Graeca cognatione libri IV*¹ Parisiis, apud S. Nivellium, 1554, 8°. — Paris, B. N. — Albi, Chartres.

Ibid. 1555, 8°. — Paris, Ars., B. N., B. U., Ec. Norm., Inst., Maz. — Abbeville, Aix, Besançon, Béziers, Cambrai, Carpentras, Chaumont, Clermont-Ferrand, Montauban (Fac. théol. prot.), Nîmes, Rodez, Soissons, Toulouse.

1556. — Nancy.

Paris, S. Nivellius, 1574, 8°. — Paris, Maz. — Chalon-sur-Saône.

S. d. — Pau.

Phénice. Voy. Fénice.

Picard (Jean). — *De prisca Celtopaedia libri V quibus admiranda prisorum Gallorum doctrina et eruditio ostenditur; necnon literas prius in Gallia fuisse quam vel in Graecia vel in Italia: simulque Graecos, nedum Latinos scientiam a prisca Gallis... habuisse*². Paris, Matth. David, 1556, 4°. — Paris, B. U., Mus. péd.

[**Plantin (Chr.)**]. — *Thesaurus Theutonice lingue. Schat der Nederduytscher Sprachen. Thresor du langage bas-alman trad. en fr. et en lat.* Antwerpen, Chr. Plantin, 1573, 4°. — Paris, B. N., B. U. — Reims. — Brit. Mus. — Malines.

Pontanus (Joach. Is.). — *Itinerarium Galliae Narbonensis, cui accessit glossarium prisicum Gallicum seu de lingua Gallorum veteri dissertatio.* Leidac, Basson, 1606, 12°. — Paris, B. N., Inst. — Ajaccio.

Promptuarium Latinae lingue ex quo dictionum Latinarum genera modus declinandi et coniugandi... Gallice interpretata facillime depromi possint Antuerpie, ex officina Chr. Plantini, 1562, pet. 8°. — Troyes.

1564. — (vente Veinant.)

— iam recens post omnium editiones repurgatum et infinitis paene dictionibus

1. Renferme de très longues listes de substantifs, adjectifs, verbes....

2. Liv. IV, l'auteur traite de l'étymologie et cite en particulier un certain nombre de mots grecs qui auraient donné des mots français et dialectaux.

adiuncta Graeca et Gallica interpretatione adauctum. Antwerp., Plantin, 1576, 8°. — Bibliotheca Hulthemiana.

Quinque linguarum... vocabulista, voy. **Garon**.

Quercu (Leodegarius a). Voy. **Duchesne (Léger)**.

Ranconnet (A. de). Voy. **Nicot**.

Roten (Sim.). — *Deutscher Dictionarius, das ist Aussleger schwerer unbekandter Deutscher, Griechischer, Latein., Hebr., Welscher, Frantzösischer auch anderer Wörter so nach & nach in Deutsche Sprache kommen sind.* Augspurg, 1571, 8°. — (Lipenius.)

Saint-Lien (Claude de). — *A dictionarie french and english.* London, Woodcock, 1593, 4°. — Caen.

The french Schoolmaister... Unto the which is annexed a vocabularie for all such wordes as bee used in Common Talkes. London, printed by William How for Abraham Veale, 1573, 12°. — Francfurt. a M., St-B.

Ibid. s. d. — (Lowndes.)

Ibid. 1623. — (Lowndes.)

The treasure of the french tong teaching the waye to varie all sortes of verbs. London, 1580, 4°. — Hannover, K. B.

Sambin (Hugues). — *Œuvre de la diversité des termes dont on use en architecture, reduict en ordre par —* . — A Lyon, par Jean Dvrant. Impr. à Lyon par Jean Marcorelle, 1572, fo. — Lyon, Baudrier.

Sasbout (Matthias). — *Dictionnaire françois-flameng.* Anvers, 1579, 8°.

Ibid. 1583, 8°. — Abbeville, Bordeaux.

Dictionnaire flameng-françois. Anvers, 1576, 4°. — Brit. Mus.

[Titre arraché]. [1590?]. — Abbeville.

Cf. **Meurier et Mellema**.

Savigny (Christofle de). — *Onomasticon des mots & dictionns de chacune chose* (cité comme ms. par La Cr. du M.).

Sex linguarum Latinae, Gall. Hisp. Ital. Angl. & Teut. dilucidissimus dictionarius. Venetiis, M. Sessa, 1541, 8°. — Paris, B. N.

Tiguri, Froshoverus, 1553, 8°. — Paris, B. N.

Tiguri, 1595, 16°. — (Lipenius.)

Cf. **Garon**.

Stoer (Jacob). — *Dictionnaire françois-allemand-latin, et allemand-fr.-lat. avec un petit abrégé de la grammaire françoise.* Genève, pour les hoirs de Joseph Stoër, 1563, 2 t. en 1 v. 8°. — Reims.

— dernière édition revue corrigée et de beaucoup augmentée. A Genève, par Phil. Albert M..., s. d., 8°. — Troyes.

Genève, J. Stoer, 1621, 2 t. en 1 v. 8°. — Le Mans.

Cf. *Grand dictionnaire françois-latin*.

1. Voir dans Baudrier I, 139, le fac-similé du frontispice de cet ouvrage.

Sylvius (Jacobus). — *In linguam Gallicam Isagoge* ¹... *Parisiis, Rob. Stephanus*, 1531, pet. 4°. — Paris, Ars., B. N., B. U., Inst., Maz., Ste Gen. — Abbeville, Besançon, Carpentras, Chambéry, Montauban (Fac. théol. prot.), Tours. — Strasbourg, B. U.

Tabourot ou des Accords. Voy. **Lefèvre**.

Tassetus (Stephanus). Voy. *Dictionarium Latino-Graeco-Gallicum et Morel (G.)*.

Thrésor des mots françois selon l'ordre des lettres... Voy. **Rob. (Estienne)**. *Les Mots françois*.

Thierry (Jean), voy. **Estienne (R.)**.

Trippault (Léon). — *Dictionnaire françois-grec*. Orléans, Eloy Gibier, 1577, 12°. — Paris, B. N., Maz. — Chaumont, Troyes.

Ibid. 1579, 8°. — Besançon.

Refondu et très augmenté sous le titre :

Celbellénisme ou étymologie des mots tirés du grec. — Ibid. 1580, 8°. — Paris, B. N., Mus. péd., Ste-Genev. — Carpentras, Cherbourg, Montbéliard, Tours.

Ibid. 1581, 8°. — Paris, B. N., Inst., Maz. — Bordeaux, Grenoble, Orléans.

Ibid. 1583, 12°. — Paris, Ars., Mus. péd. — Besançon. — Brit. Mus.

Ibid. 1585, 12°. — Meaux. — Brit. Mus.

Ibid. 1586, 8°. — Paris, Maz. — Brit. Mus.

Tuscanella (Horatius). *Dictionariolum puerorum Latino-Gallicum*. Lugduni, 1578, 4°. — Vesoul.

Dictionariolum Latino-Graeco-Gallicum. Item Ciceroniana epitheta. Lugduni, 1593, 4°. — (Draudius.)

Antuerpiae, 1593, 4°. — (Draudius.)

Ibid. 1604, 8°. — (Lipenius.)

Voy. **Estienne (Rob.)**. *Dictionariolum*.

Valerius (Cornelius). *Lexicon Teuton. Gall. Lat. Hisp.* Lovanii, 1556. — (Lipenius.)

Voy. **Barlaimont**. *Colloquia*.

Victor (Hierosme). *Tesoro de las tres lenguas francesa, italiana y española. Thrésor... le tout recueilli des plus célèbres auteurs... dernière édition*. Genève, Sam. Crespin, 1606, 4°. — Paris, Brunot. — Le Mans.

Cologne, 1606, 4°. — Paris, Ars.

1606. — Nancy.

Genève, 1609, 4°. — Paris, Ars., Brunot. — Abbeville, Tulle.

Anvers, Lectin, 1614, 8°. — Paris, Brunot.

Genève, J. Crespin, 1637. — Paris, Brunot.

1. Souvent accompagné du *Liber de differentia*... de **Bovelles**.

Ibid. 1644. — Paris, Fac. Lett., Inst., Brunot. — Béziers.

Vivre (Gérard de). — *Synonimes, c'est à dire plusieurs propos tirez quasi à un mesme sens pour montrer la richesse de la langue françoise.* — Cologne, Heinrich von Aich, 1569, 12°. — Montbéliard.

S. I., 1574. — (Draudius.)

— [en français et en allemand]. Anvers, s. d., 12°. — (Bibliotheca Belgica.)

Vocabulaer in vier Spraken Duytsch, Francois, Latijn ende Spantsch. Vocabulaire en 4 langues... A Louvain, par Bartholomy de Graue, 1551, 4°. — Paris, Maz.

Vocabulair pour aprendre romain et flameng. Vocabulaer om te leerne Walsh en Vlaemisch. S. l. n. d., 4° goth., 42 ff. n. c. — [A la fin] : Gheprent Thantwerpen bi my roland van den dorpe. — Paris, Maz.

Vocabulair pour aprendre latin, romain et flameng. Vocabular om te leeren spreken, leesen en scriven Franchoys, Vleemisch ende Latijn. — S. l. n. d. [1560?]. — Brit. Mus.

Vocabulaire de six languages : Latin, Frantzoyz, Espagnol, Italiaen, Anglois et Aleman. Venetia, Fr. Bindoni, 1549, 8°. — (Brunet, Suppl.)

Vocabulaire du psaultier. Voy. **Lefèvre d'Étaples.**

Vocabulaire latin-francois. — Genève, Loys Garbin, 1487, 4° semi-goth. à 2 col. 39 l. sign. a-p iiii. — Paris, Ste-Genev.

Vocabulario para aprender franches, Espannol y flamincp. Vocabulaire pour apprendre... Vocabulære... Antwerpen, W. Worstermann, 1520, obl. à 3 col. — (Brunet.)

Vocabularium Latinis, Gallicis & Theutonicis verbis scriptum. Lyon, Jehan Thomas, 1507. — (Schwartzte).

Ibid. 1514, 4°. — (Brunet.)

Voy. *Dictionarius Lat. Gall. Th. verbis scriptus.*

Vocabularium Latino-Gallico-Germanicum. Basilaë, 1575, 2 t. en 1 v. — Paris, Maz.

Vocabularium Latino-Gallicum vulgo Catholicon minus. Paris, Héroult, 152. [dernier chiffre effacé]; 4°. — Paris, Ste-Genev.

Vocabularius brevidicus, voy. Catholicon...

Vocabulere de sinc [sic] languages : Latin, Italien, Francoys, Bohemic et Aleman. Vocabularz patuy Tzetzi Latinie Wlasky... Norimbergae, apud Fridericum Peypus, 1531, 4° goth., 5 col. 36 ff. — (Brunet, Suppl.)

QUELQUES NOTES
SUR UN CHAPITRE DE MICHELET
LA « TEMPÊTE D'OCTOBRE 1859 »

PAR MARCEL BRUNET

En octobre 1859 Michelet, à Saint-Georges, assistait à la *Tempête* illustrée par le récit de la *Mer*. Il a toujours eu, on le sait, la rigoureuse habitude d'inscrire dans ses notes journalières tout fait de quelque importance. Pouvait-il omettre celui-là ? Précisément dans son brouillon de journal on trouve sur cette tempête des détails précis, des impressions immédiates qu'il a utilisées ensuite en écrivant le chapitre de la *Mer*. Ce brouillon sincère, il serait intéressant de le comparer à la rédaction définitive.

Voici les notes prises par Michelet au cours de cette tempête ¹. Elles ont été jetées sur des feuillets rassemblés par Michelet sous ce titre :

Oct. Nov. 59. — Derniers jours à Saint-Georges. — La tempête.

Ce sont d'abord des notes très brèves et intermittentes jusqu'au vendredi 28. Puis vient un récit suivi, écrit, au moins en partie, le mardi 1^{er} novembre, après la tempête.

1. Je dois à l'extrême bienveillance de M. Gabriel Monod la faveur de publier ces notes. Qu'il reçoive l'expression de ma respectueuse gratitude.

9 oct. 59. dim. Elle était très mal. Et moi par contre-coup.

9-10, nuit affreuse. *Horrible tempête*¹. Nos gondes se détachent. Nous travaillons ensemble dans la *chambre de derrière*. Je trie mes papiers...

... prudence des pilotes de *Saint-Georges* — mais Royan sûre audace.

13 oct. Jeudi... vent doux, temps tiède et pluvieux...

16. Le dim. Grand vent du midi ; beau temps.

Lundi, mardi, 24, 25. *Affreuse tempête*. La cheminée débouchée ; essai de feu. Heureusement elle n'allait pas trop mal.

Le 24, 25. Je travaille *en bas, au nord* pour avoir chaud.

Mardi 25. *L'horrible ivresse que me donnait la tempête*. Abattement puis profond sommeil.

28 Vendredi. *Porté à Royan le dernier chapitre*.

Fin oct. 59. Les derniers jours à Saint-Georges.

La tempête. Elle commença le vendredi 28, jour où j'allai à Royan. Dès l'avant-veille (26) un homme de Royan avait péri, laissant 3 enfants et une femme enceinte, une femme (qu'il avait épousée génér. incapable de rien faire), qui a perdu les phalanges antérieures des doigts des 2 mains. Cela me fut conté chez mon barbier de Royan, avec une véritable douleur par le pilote Rambaud qui me dit : Nous devons sortir surtout quand le temps est mauvais.

M. Bache (?) m'avait conduit chez le carossier Lorty et m'avait changé deux billets. Je remis 20 f. pour la veuve au *commissaire de la marine*. Je trouvai là le jeune h. avec qui nous dînions (?) à l'hôtel d'Orléans et je lui serrai la main. J'étais ému de ce malheur et de ceux qui allaient arriver, on pouvait le prévoir. Le commissaire de la marine semblait *aussi fort triste*. Je revins par la plage, en lisant, pour modérer mon pas. La mer était *ennemie(?) pas très mauvaise* mais *entre deux tempêtes*. Le lointain derrière moi était très noir. Le vent inférieur soufflait *de terre*, de Susac, de Bordeaux ; mais ce vent de Gironde enfonçant par dessous les obstacles qui auraient arrêté le vent de *mer* l'aidait à passer par dessus, lui faisait comme un aplatissement, un *rail pour amener la masse* des nuages noirs qui couvraient l'Océan. Sur ces ombres se détachait la pâle tour de *Cordouan*, comme un sinistre fantôme qui disait : Malheur ! Malheur.

Quand j'arrivai aux vignes de Vallière, *tout le monde était encore dans les champs* mais déjà le meilleur côté, celui de *terre* s'attristait de teintes grises. La pluie commença au moment où je rentrais.

1. Les mots en italique ont été soulignés par Michelet. Il avait l'habitude en relisant ses notes de signaler ainsi à son attention les faits ou expressions caractéristiques. Souvent aussi il soulignait ou complétait à l'encre rouge, et cela sans doute en seconde ou troisième lecture.

Samedi (29), dimanche (30), lundi (31), point de nuages isolés mais une vaste *tente d'un gris noir*, uniformément tendue. Nul moyen de *dormir*. Ma mie prit le parti d'avoir la *bougie allumée* toute la nuit. Les Bussac et les Laroque nous avouaient qu'il leur venait la nuit que nos maisons du quai *pourraient être découvertes*, brisées, emportées. M^{me} b. gémissante, inquiète du tort que cela ferait à S. Georges, à leurs locations.

Le dimanche nous eûmes la visite du pauvre *ermite* Moreau, en habit de toile fort propre. On lui fait un peu carder la laine l'hiver (chez la dame Chabot, la jolie boulangère enceinte). Il a 86 ans, son fils 64. Il voulait le retirer chez lui, mais le vieux a craint la bru...

Difficultés d'aller à Blaye pour prendre le bateau de Bordeaux. Fretier veut, ne veut pas. Il fait que ses chevaux sont faibles pour 22 lieues. Il nous arrange avec Lorty. M. Bussac y va le lundi 31, *jour effroyable*. Toute la maison *tremblait, craquait, sifflait* ¹, gémissait, hurlait. Un immense, horrible heu! heu! montait de toute la mer. Rien de plus sauvage. Dans notre triste veille il venait mille pensées funèbres². Et en effet, cette nuit, un vaisseau de 1200 tonneaux, arrivant de la mer du Sud, chargé de salpêtre, s'est brisé à Sainte-Palais, près de Lennègue³ et de la Grand'Caute³ devant la maison des dames S. Phal⁴ et vis-à-vis de Cordouan. « Un h. emporté dans les terres⁴ ».

Ces impressions terribles furent un peu balancées le jour par la société de M^{me} Laroque et de Suzette. La jeune fille, quoique peu parleuse, rassérénait ma femme, occupée d'ailleurs de mille détails, *de la pluie qui entrain* parfois, *de la porte gonflée qui n'ouvrait plus*. Notre vaisseau faisait eau de toutes parts. Les poules trempées, les chats affamés, restaient à la pluie, faisaient peine à voir.

.....
Les autres soirs nous avons lu un peu *V. Hugo*, mais cette agitation ne valait rien à des nerfs déjà trop agités. J'étais abasourdi de ce vacarme immense, et peu capable de travail. Cependant, le samedi, le dimanche, j'avais fait assez vigoureusement ma *1^{re} note* (foi et éducation). Mais cette puissance infatigable des éléments est terrible pour neutraliser, *brouiller* l'esprit. Livingstone *conte que son africain en devint fou*. La privation ou même la diminution de *sommeil* est terrible pour atteindre l'âme.

On croit que 28 hommes ont péri. Cette douleur fit dire à ma mie : « Si l'on croyait à la *providence* arbitraire des détails, je prierais. » Elle n'osait dire combien son cœur était blessé, — de la grosse objection. Je répondis à ce

1. En haut de la page, au-dessus de la première ligne (commençant à gémissait) : « lundi 30 toute la maison hurlait. »

2. En interligne à l'encre rouge : « assisté en esprit aux cents naufrages de la côte ».

3. En interligne à l'encre rouge : « sur un sable plat. »

4. A l'encre et complétant la ligne.

qu'elle ne disait pas : « Demander que ces vents terribles s'arrêtent, ce serait vouloir que la purification n'eût pas lieu après un été violent et maladif, que l'équilibre de chaleur et d'humidité n'eût pas lieu, etc. Dieu se justifie ainsi. Il ne sauverait cent matelots qu'en faisant périr cent mille hommes par la fièvre, etc. Déjà les *fièvres commençaient* ici, mais les pluies sont venues et les *tempêtes pour nous sauver*.

Heureusement les 28 hommes n'ont pas péri.

Je ne puis dire combien elle fut charmante, judicieuse en mille détails, bonne et obligeante pour tout ce qui l'entoure. Suzette, etc., ayant pour tous les égards *déliés de l'égalité*, tendre pour la nature, *s'exposant à la tempête pour nourrir les animaux*.

Le mardi, 1^{er} nov. Pris le café chicorée de Saint-Georges. Écrit mon journal. Trié papiers. Reçu visites.

Qu'on lise maintenant le chapitre de la *Mer*. Détails dispersés, notes rapides, impressions, de tout cela le récit s'est fait continu, ample, grand. Grandeur sauvage et nouvelle : est-ce bien la même tempête ? Le style et l'art n'ont pu suffire à cette transfiguration. Si notre impression est nouvelle, ne serait-ce pas que dans l'imagination en travail de Michelet, la tempête a pris comme une réalité nouvelle ?

Si terrible qu'apparaisse la tempête dans le brouillon, elle ne nous inspire qu'une terreur ordinaire. Nous ne sommes terrifiés que pour être ensuite rassurés. L'impression définitive est presque sereine. Michelet s'efforce de justifier ou d'excuser les catastrophes que la tempête apporte avec elle.

C'est une purification violente mais nécessaire. Dieu se justifie ainsi. Il ne sauverait cent matelots qu'en faisant périr cent mille hommes par la fièvre.

Et ceci n'est pas une indication isolée dans les écrits de Michelet. Il est fort attaché à cette idée que le mal est un moindre mal et la condition du bien. De la mer, en particulier, à mainte reprise, il a montré les deux aspects, l'un terrible et tout apparent, l'autre bienfaisant et vrai. A la page 21 de la *Mer* 1, il parle « de cette grande puissance sauvage au premier aspect — mais

divine au fond, donc amie ». Ailleurs (p. 20), il nous invite à « entrer dans la vraie intelligence de la mer, à ne pas céder... aux illusions terribles qu'elle nous ferait elle-même par la simple grandeur de ses phénomènes, par des *fureurs apparentes qui souvent sont des bienfaits* ». Cette phrase formule nettement la thèse dont Michelet a fait une application particulière dans ses notes. D'ailleurs si Michelet, à Saint-Georges, au milieu de la tempête a pu croire encore à une loi d'équilibre, à une Providence, ce n'est certes pas sans effort. Il a dû lutter contre ses propres impressions et se ressaisir, par le besoin d'apporter à une autre un peu de calme. Madame Michelet, ne l'oublions pas, était enfermée avec lui dans cette maison battue par les flots, secouée par les vents. Le même souci d'une santé si délicate qui s'affirme si souvent dans le journal, orienta ce jour-là Michelet vers des idées plus sereines, des impressions plus calmes. En donnant l'illusion consolante, il céda lui aussi à l'illusion : il le pouvait sans se mentir à lui-même, et ses aspirations, son âme entière l'y invitaient.

Mais en 1860, moins d'un an après, relisant ses notes et repassant en esprit la terrible aventure, sans subir la douce suggestion de « sa mie », il revoit tout, d'un regard plus aigu, plus févreux. Et si là-bas, peut-être, il avait comprimé la violence de la sensation, l'image s'en agrandit maintenant et se déforme.

La vision est nouvelle. Sans s'attarder à des riens, on peut noter d'abord que la tempête apparaît plus continue et plus longue. Et ce que le brouillon prouve, le texte l'indiquait déjà. « Cinq jours et cinq nuits sans trêve » ? (p. 81), serait-ce possible ? Mais, le début du chapitre en fait foi, la vraie tempête, « dans son horrible grandeur » commence seulement le vendredi 28 et se prolonge jusqu'au lundi 31. Il y avait accalmie depuis le 25. Et que fut donc celle du 24 et du 25 ? Une « affreuse tempête », disent les notes, mais sans doute aussi peu exceptionnelle, que « l'horrible tempête » notée à la date du 9-10 octobre.

Plus longue, la tempête a surtout un caractère singulier, « cette violence continue, cette implacable uniformité ». — Est-il donc vrai que « de cinq jours et de cinq nuits », ou seule-

ment de trois, « rien n'ait changé dans l'horrible » ? Nous savons le contraire. Le texte lui-même nous dit que les voisins de Michelet craignant chaque nuit que la maison ne fût emportée, leur conseillait de partir. Il y avait donc parfois, de jour, des accalmies permettant de sortir. Le brouillon est plus précis, en nous apprenant que le 30 ils reçoivent la visite d'un vieillard de 86 ans; que le 31 ils eurent celle de plusieurs dames. Mais, dramatisée par Michelet, cette tempête uniformément terrible, sans répit ni recrudescence, est autrement grandiose. Que Michelet l'ait vue ou imaginée telle, grandiose elle reste.

Pour lui donner ce caractère singulier il a suffi à Michelet d'évoquer et d'élargir l'impression déjà ressentie, et notée à propos du dernier jour 31. La tempête était au paroxysme; cette fureur extrême et passagère, il l'a revue uniformément extrême, et d'autant plus effrayante. Il a fait plus, l'épisode du 31 nous le montre. Ici le fantastique apparaît. Ce jour-là. « jour effroyable », toute la maison tremblait, craquait, sifflait, gémissait, hurlait ». Oui, elle hurlait et cette impression l'a particulièrement frappé, il l'a notée ensuite en haut de la page. Mais dans les notes il n'était pas allé au delà de la sensation, à peine interprétée, de la maison hurlant sous le vent. Maintenant ce n'est plus le hurlement de la maison : la sensation, si l'on peut dire, se réalise et prend corps — c'est un être fantastique, le vent se faisant démon, frappant en maître à la porte, « secouant comme d'une main forte pour arracher le volet, avec des plaintes aiguës... des désolations de ne pas entrer, des menaces.. enfin des emportements... ». La description est devenue un drame dont le principal acteur est invisible, insaisissable, terrifiant.

Une autre impression de fantastique est donnée par la description finale. Le mot y est : « toutes ces vagues électrisées par un si furieux mouvement avaient pris une animation et comme *une âme fantastique* ». Ce fantastique est essentiellement fait d'impressions contradictoires : uniformité et fourmillement, et le tout, diabolique; Michelet anéanti, presque sans vie, et, en face de lui, une vie sauvage, surnaturelle. Il n'y a plus la mer, il y a les vagues, êtres vivant d'une vie monstrueuse. Ces bruits ce

sont les cris, les aboiements, les hurlements d'une foule d'hommes en furie, non, de chiens aboyants... « apparitions exécrables et innomées, des bêtes sans yeux ni oreilles n'ayant que des *gueules écumantes* ». Et il nous laisse sur ce trait qui rejoint la réalité perçue de la vague et de l'écume, en évoquant des êtres de destruction aveugle, sourde, inassouvie — dont la gueule engloutit et attire.

Ces choses sans nom, vagues ou bêtes, qui bavent furieuses, haineuses, il leur jette un cri de haine. Et ne semble-t-il pas alors se vouloir venger de la souffrance, de l'angoisse causée jadis à « sa mie », comme de l'effort vers la sérénité qu'il a dû s'imposer pour elle ? Ce serait la haine exaspérée par le souvenir.

C'est plus encore, un défi de haine *lancé* par ces êtres fantastiques et *relevé* par lui. Ce que tout son être physique éprouva, ne peut-on le conjecturer ? Dans la fièvre de l'imagination, voilà que « l'horrible ivresse que lui donnait la tempête »¹, reparaît avec un ensemble de sensations réveillées, exaspérées, affolant les nerfs : la vue des vagues monstrueuses, échinées tortueuses et noires, gueules écumantes ; le fracas de leurs masses entrechoquées, diaboliquement perçu comme un et perdu dans la grande clameur ; la senteur sauvage, bestialement excitante des eaux salines et des varechs ; enfin l'inexprimable sensation « des vagues électriques » donnant à ses nerfs malades, à son pauvre « cerveau fatigué », la commotion suprême... De tout cela, surgit un hallucinant instinct de répulsion et d'attirance en face d'êtres qui fascinent et qu'on « regarde avec haine », « insatiablement ». — C'est une vision épique telle qu'en eut et comme en eut sans doute Hugo — Hugo évoquant dans la première pièce de la *Légende* les visions de son *Mur* — ou Hugo dessinant sur un morceau de papier (conservé au musée de la place des Vosges), les apparitions de bêtes mons-

1. A vrai dire Michelet note cette ivresse à propos de la tempête du mardi 25.

trueuses qui se mêlent sur la muraille de sa chambre à cinq heures, dans un crépuscule d'hiver.



Monotonie furieuse, terreur fantastique, haine et fascination, de cela surtout est faite l'impression si étrange et si spéciale de cette tempête. Certes ce n'est pas la tempête, mais une tempête que nous a donnée Michelet. — Comment y a-t-il réussi ? Il se trouve, on l'a vu, que la description est grande et « singulière », surtout par ce que Michelet a ajouté à l'impression première. Sa beauté originale et unique, la Tempête la doit au travail imaginaire du poète, mais aussi à l'art de l'écrivain.

Car il y a de l'art, et beaucoup, dans ces pages qui semblent écrites d'inspiration et de premier jet. Tout est minutieusement étudié, que Michelet en utilisant ses notes, supprime, transpose des détails, ou compose l'ensemble. Quelques exemples suffiront à le montrer.

A la date du 30 il a relevé dans ses notes le naufrage d'un voilier venant de la mer du Sud. Mais s'il insiste (p. 84) sur le détail noté (en seconde lecture) à l'encre rouge : « sur un sable plat », s'il décrit le désastre se produisant sur une douce plage, à tout autre moment secourable — il omet de nous apprendre le sort de l'équipage ; « qu'étaient devenus les hommes ? On n'en trouva nulle trace. On supposa que peut-être tous avaient été balayés du pont ». Or les vingt-huit hommes se sont sauvés. Mais Michelet, sans avoir à dissimuler, affecte de nous replacer au moment même de la catastrophe quand leur mort semblait aussi mystérieuse que certaine. Il évoque ainsi l'angoisse de l'heure. Au contraire, dans le chapitre suivant, les *Phares*, le même naufrage conté en détail avec son issue heureuse, lui servira à illustrer le rôle bienfaisant des phares. Il utilisera alors une autre note à l'encre rouge : « un homme emporté dans les terres », pour nous dire le salut miraculeux de ces matelots. — Dans les deux

cas, Michelet a tiré du fait tout ce qui concordait avec l'impression dominante, et cela seulement¹.

N'est-ce pas une transposition en elle-même insignifiante que celle du léger accident, le gond d'un volet descellé, noté pour la nuit du 9 au 10 et reporté dans la grande tempête ? — Du moins permet-elle à Michelet de nous faire entendre, par la fenêtre ouverte, la furie assourdissante de la mer, de nous exposer au choc direct de ces grosses lames, menaçant de tout arracher, de tout enfoncer.

Plus intéressant est le détail de la composition.

Nous sommes au vendredi 28. Michelet vient de Royan par la plage.

D'après les notes, la tempête est inévitable : la raison précise en est dans le travail du vent inférieur, auxiliaire du vent de mer. Et Cordouan qui du large semble crier : Malheur ! Malheur ! ne fait que confirmer un fait constaté, expliqué. — Dans le récit, Michelet espère d'abord que ce vent de Gironde « ce grand courant protecteur repoussera le rideau lugubre » que l'Océan élève. « Encore dans l'incertitude, je regardai derrière moi et consultai Cordouan. » Le même cri prêté au fantôme a ici une signification nouvelle, plus dramatique ; il devient une prédiction sinistre. Plus d'espoir, on est éclairé ; le vent de terre prenant ensuite son vrai caractère, ajoute à l'angoisse.

Puis c'est le retour. Et tout de suite Michelet donne de la tempête une impression première et presque définitive. La description entière rappellera cette note saisissante et singulière. Au vrai, c'en est la dominante.

Avec Michelet nous entrons dans la maison, en pleine tourmente... Ce sont les bougies allumées, c'est (les notes aidant)

1. Un autre détail. Page 86, il nous dit l'attitude courageuse des pilotes de Saint-Georges « se hasardant derrière un mur... Nul vaisseau par bonheur pour eux n'osa entreprendre d'entrer et ne réclama leur secours. Autrement ils étaient là prêts à donner leur vie. » C'est dramatique et à moitié vraisemblable : à moitié seulement si l'on se reporte à la brève note du 9-10 octobre : « prudence des pilotes de Saint-Georges ; mais Royan, sûre audace. »

Madame Michelet entrevue, c'est Michelet s'efforçant de travailler puis s'avouant vaincu¹. Nous pénétrons jusque dans l'esprit de l'homme et de l'écrivain. Avec lui, dans cette intimité d'âme, de spectateurs nous devenons acteurs du drame.

La tempête était menaçante, la voici agissante. Le vent fait l'assaut du refuge. La lutte est fantastique. Et la mer, par la fenêtre ouverte, emplit les yeux et les oreilles de terreur.

Puis c'est la tempête meurtrière, les naufrages.

Enfin l'horreur fantastique, la haine, la fascination des vagues, transfigurées jusqu'au dialogue farouche et le défi.

C'est le paroxysme et c'est la fin de la description. — Michelet a bien pu dire que la tempête, en cela même effroyable, n'avait pas eu de *crescendo* : il y en a un dans le récit, dans l'angoisse croissante, ressentie et évoquée.

Composé par un artiste, le récit est écrit par un poète. C'est le style descriptif et volontiers lyrique ou épique de la *Mer* comme de la *Montagne*, de l'*Oiseau* ou de l'*Insecte*. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de s'y attarder. La comparaison avec les notes n'est pas très instructive : il y a trop de distance entre ce brouillon et le style du livre.

Cependant on peut relever quelques indications des notes, presque textuellement reproduites par Michelet. Déjà le brouillon montrait la pâle tour de Cordouan², sinistre fantôme, au cri lugubre ; il déroulait la vaste tente d'un gris noir couvrant l'horizon ; il décrivait enfin l'effort du vent inférieur faisant comme un « rail pour amener la masse de nuages noirs ». — Ce dernier trait prend une forme particulièrement intéressante :

Ce vent de terre soufflait très bas sur la Gironde, enfonçait, abattait tout obstacle inférieur, aplanissait par-dessous la voie aux hauts nuages sombres, qui partaient de l'Océan ; il leur faisait comme un rail glissant, *sur lequel montés ils venaient d'autant plus vite* (p. 80).

1. On a vu que le brouillon confirmait et précisait l'effort et la défaite. Quant au détail de Livingstone et de son Africain on peut noter que Michelet l'a reproduit dans la *Mer*, page 16.

2. La même impression a été reprise par Michelet dans le chapitre d'avant, les *Phares*, en des termes analogues.

La reprise hardie d'une syntaxe xvii^e siècle, permet à Michelet d'exprimer d'une façon saisissante la marche rapide, souple et impérieuse du phénomène.

Ces trois impressions furent dès le brouillon définitives, et celles-là seules. La raison en semble claire. Michelet les a reçues, ces impressions, avant d'être en pleine tempête. Il avait l'esprit à peu près calme ; elles ont été nettes, précises, durables. Plus tard il n'a noté que des indications vagues, suffisantes seulement pour lui suggérer la sensation éprouvée, pour lui permettre de la traduire en images et en rythmes. Alors, il était accablé « par cette puissance *infatigable* des éléments, terrible pour brouiller, neutraliser l'esprit ». On l'imagine aussi peu maître de son esprit et de sa plume pour saisir et noter des impressions définitives que pour continuer vigoureusement son travail. Ne l'avoue-t-il pas ?

A la longue (seulement) la fatigue et la privation de sommeil blessaient en moi une puissance, la plus délicate de l'écrivain, je crois, le sens du rythme. Ma phrase venait inharmonique. Cette corde, dans mon instrument, la première se trouva cassée (p. 82).

Ces mots inviteraient à examiner de près le rythme de ces pages. Mais il faudrait une étude spéciale. Notons au moins cette indication précieuse. Le sens du rythme s'est brisé sous le coup d'une fatigue extrême, d'une tension trop grande, d'une émotion trop forte. Ceci n'est pas pour étonner. Il semble bien que le rythme, ce balancement de la pensée comme des mots, suppose calme relatif et maîtrise de soi. Le rythme, n'est-ce pas l'attention du poète, comme de l'auditeur, attirée, séduite, bercée, oscillant entre des points fixés, prête enfin à la suggestion attendue ? Chez le poète, cette délicate maîtrise de soi-même ne résiste pas sans doute à la tension croissante de la fatigue ou à l'ébranlement violent d'une émotion actuelle. Et plus qu'aucune autre l'émotion imaginée ou revécue semble donner assez d'élan à l'âme, sans en rompre l'équilibre, pour réaliser en rythmes l'effort intérieur.

Aussi, dans ce récit de poète, qui tout entier ou presque, est une seconde vision, pourrait-on relever l'importance capitale du rythme comme de l'image. Autant que des vers ces pages, et tant d'autres dans Michelet, se prêteraient à l'étude, si l'on songeait moins au nombre des syllabes qu'à la fréquence, à la disposition des accents rythmiques, aux sonorités, aux allitérations...¹

Voici seulement quelques exemples de rythmes intéressants.

Les deux plages demi-circulaires de Royan et de Saint-Georges, sur leur sable fin — donnent aux pieds délicats la plus douce promenade — qu'on prolonge sans se lasser dans la senteur des pins, — qui égayent la dune de leur jeune verdure (p. 72).

Le rythme de cette phrase lui a valu déjà d'être citée par M. Gabriel Monod dans son étude sur Michelet. A la douceur de la lente promenade, indéfiniment prolongée, correspond la distribution anormale de la fin de la phrase en trois membres d'égale longueur, dont chacun semble le dernier. A noter l'allitération dans le deuxième membre, et les finales féminines.

Sur la plage encore paisible le vent me soufflait au visage, tiède et doux — et non moins douces de ses caresses suspectes — la mer venait lécher mes pieds (p. 78).

Ce rythme, dont Michelet a si souvent usé dans les chutes de phrase, — 12 syllabes suivies de 8 autres — est ici très heureux ; surtout à l'avant-dernier membre, vers moderne avec sa coupe capricieuse et ses allitérations expressives.

Voyons encore ceci (p. 80).

En peu de temps tout fut fini du côté de la terre — tout souffle cessa — tout s'éteignit en teintes grises — sans obstacles, régnèrent les vents supérieurs.

1. Si l'on avait le moindre doute sur le souci du rythme chez Michelet, un curieux document inédit serait décisif. M. Gabriel Monod a bien voulu me communiquer quelques pages écrites par Michelet sur *Le lac de Genève*. Les phrases très rythmées ont été disposées par lui sur le papier en forme de strophes.

On sent comment ces trois membres, de plus en plus amples, traduisent l'envahissement lent, progressif et sûr.

Enfin on pourrait étudier le jeu des muettes finales dans la description de « cette petite plage de fin sable » où vient s'échouer le voilier (p. 84).

*
**

De la comparaison des notes et du texte définitif il serait déplacé de tirer des conclusions générales. Il est plus simple et plus vrai de constater l'énorme distance qui les sépare. Michelet a utilisé ses notes avec toute l'habileté, toute l'indépendance d'un écrivain et d'un poète. Vision immédiate, évocation ou création originale, que le chapitre de la *Mer* soit l'une ou l'autre, ou un peu tout cela, il a un caractère de singularité saisissante qu'on chercherait en vain dans les notes.

Les descriptions les plus sérieuses, écrit Michelet (p. 61), donnent des traits « vagues et généraux, fort peu ce qui fait pour chaque tempête *son originalité, ce qui l'individualise* comme résultante imprévue de mille circonstances obscures, impossibles à démêler.

Comment il a tenu cette sorte de gageure, peut-être l'a-t-on pu voir. Mais qu'il l'ait tenue, sur ce point la comparaison des textes confirme pleinement et éclaire notre impression première.

ÉTYMOLOGIES FORÉZIENNES

PAR J. CHARLES

endôdrâ

L'emploi de ce mot paraît limité à une région assez restreinte qui ne dépasse pas le Forez proprement dit. Je n'en connais pas l'existence dans les patois de Saint-Étienne et des environs; c'est pour cela sans doute que Nizier du Puitspelu ne l'a pas mentionné. Gras enregistre dans son dictionnaire une série de termes étroitement apparentés et qu'il faut rapprocher de *endôdrâ* : *daore* faire souffrir, *dôte* meurtrissure, *dôdre* tendre, meurtri, et enfin *endôdrâ* qu'il traduit par *rendre dôdre*. De tous ces mots, *dôte* est le moins employé actuellement. C'est évidemment un substantif verbal formé sur *dôre* (et non *daore*). *Dôre* est le représentant de *dôlere*. Le déplacement de l'accent et le changement de conjugaison ne font pas de difficulté; ce sont des phénomènes assez communs dans la conjugaison forézienne où *videre* a donné *vêre*. Reste à expliquer *dôdre* et *endôdrâ* qu'on ne peut considérer isolément. Gras a bien vu cette liaison, mais il semble, à la façon dont il traduit *endôdrâ*, regarder *dôdre* comme le type primitif. Son hypothèse est difficilement soutenable. On ne voit pas, en effet, à quel type latin on pourrait rattacher l'adjectif *dôdre*, alors qu'il est tout naturel d'en faire un adjectif dérivé de *endôdrâ*. C'est là une formation assez fréquente en forézien où l'on trouve les adjectifs *dôdê* de *dôdâ* (*domitare*) et *kûçlê* de *kûçlâ* (*conflare*) et beaucoup d'autres. Au reste la traduction que donne Gras du verbe *endôdrâ* est très inexacte. Ce mot signifie précisément *endolorir* et ne s'emploie d'ailleurs que dans un petit nombre d'acceptions. On dit :

jé la tètè endòdrâ, lorsque, par suite d'un violent mal de tête, les cheveux sont douloureux au toucher. On dit également : *jé la viâyi endòdrâ*, quand on souffre d'une tumeur à la joue et qu'on ne peut y toucher sans douleur. Ce sont les deux emplois les plus ordinaires d'*endòdrâ*, toujours au participe passé.

Si l'on admet que c'est le verbe *endòdrâ* et non l'adjectif *dòdre*, qui est le type primitif, on est amené à en chercher l'étymologie dans *indolorare* : ce verbe, d'après Körting, n'est représenté dans les langues romanes que par le roumain *indûra*, avoir compassion de. *Indolorare* semble bien convenir aussi à *endòdrâ*. Il n'y a pas de difficultés phonétiques : la chute de l'*o* protonique et l'intercalation du *d* dans le groupe *lr* sont des phénomènes réguliers aussi bien en forézien qu'en français. Le sens ne s'oppose pas davantage à notre hypothèse. La seule objection qui peut se présenter est l'existence isolée du mot *indolorare* aux deux extrémités du domaine roman. Cette difficulté est plus apparente que réelle et s'évanouira sans doute le jour où une étude plus approfondie du patois aura enrichi la lexicologie romane.

mwé — mâ kâ

Le latin *magis* est représenté en forézien par *mwé* qui est parfaitement régulier. Il se dégage un *w* toutes les fois que *a* + *y* est précédé d'une consonne labiale : *ma(n)sionem* > *mwésô*, *pas cere* > *pwêtrâ*, *facere* > *fwêræ*, *bassiare* > *bwèsâ*, etc. Le mot n'offrirait donc pas d'intérêt, si à côté de la forme *mwé* ne s'en trouvait une autre également dérivée de *magis*, mais sensiblement différente : *mâ*. Il faut noter tout d'abord entre *mwé* et *mâ* une différence de sens assez notable pour que l'emploi en soit toujours distinct. *Mwé* signifie *davantage, encore*, et s'emploie toujours absolument. Au contraire *mâ* est invariablement suivi de *que* (*magis quam*) et signifie *pourvu que*, comme l'ancien français *mais que*. *Mâ kô bève ôf é kôtè* : pourvu qu'il boive, il est content. Dans certaines locutions *mâ kâ*, peut se traduire par *seulement* : *vî mâ kâ*. Cette différence d'emploi et la présence nécessaire de *kâ* après *mâ* nous expliquent la dualité des

formes. *Mwé* étant pris absolument est une forme régulière. *Mâ* n'a pas subi l'influence du *z*, parce que c'est une forme atone, appuyée sur le *que* suivant. C'est un cas de phonétique syntaxique qui nous a paru intéressant à relever, d'autant qu'il n'est pas mentionné par Gras et Nizier du Puitspelu.

mwénâ

Nizier du Puitspelu a consacré un long et intéressant article au mot *maynat*, qui est très employé dans la région franco-provençale et dans tout le Midi de la France pour désigner soit un enfant en particulier, soit plusieurs enfants ou toute une maisonnée. Dans le dernier cas, *maynâ* est un collectif qui représente le latin *mansionata* et répond à l'ancien français *maisniée*, *mesnie*. La région proprement forézienne ne connaît pas le masculin singulier *maynat* pour désigner un enfant en particulier. Par contre le collectif *mwénâ* < *mansionata* est très employé soit en parlant des enfants d'une même famille, soit pour désigner des enfants quelconques. Malgré son origine, *mwénâ* est toujours précédé de l'article masculin pluriel *lû* : *kêlû mwénâ à pardû lè pâre* : ces enfants ont perdu leur père. Cet emploi d'un féminin singulier dans un sens collectif n'est pas unique en forézien. On peut rapprocher de *mwénâ* le mot *madinâ* qui désigne le vent de l'est ou du matin. Gras le mentionne sous la forme *madinat* qui répond au latin *matutinatum*, mais qui, par la présence du *t* final doit appartenir à une région plus méridionale. En Forez *matutinatum* ne pouvait donner autre chose que *madinò*. La forme *madinâ* est nécessairement féminine et représente *matutinata*, bien qu'elle soit toujours précédée de l'article masculin. Il est à remarquer en outre que la forme populaire *madinâ* a disparu au sens de *matinée* pour faire place à *madinèyi* visiblement influencé par le français.

siourâ — seiâ

Dans les régions montagneuses de la France, les Alpes, les Cévennes, le Plateau Central, il arrive fréquemment en hiver

que le vent disperse la neige en fine poussière et l'accumule en des monceaux auxquels les paysans du Forez donnent le nom de *kôjéire* (*congeries*). Pour désigner ce phénomène on trouve dans la langue populaire des termes assez variés qui tous peuvent se ramener à deux types distincts : *siourâ* et *seidâ*. Le premier est très employé dans le Forez comme verbe impersonnel : *ô sioure*. Gras le mentionne sous la forme *siorâ* et Nizier du Puitspelu lui consacre un long article. Il relate les formes *sioura* et *siora* en Forez, *sierra* et *cierra* à Panissières; à Saint-Étienne et dans les environs on dit *seberâ*. Les gens qui se piquent de parler français disent : *ça sibère*. Peut-être le mot a-t-il été altéré par une fausse étymologie populaire. En Auvergne on trouve *schira* et *eschira*. Sans entrer dans l'examen de ces formes diverses qui, bien qu'elles aient sans doute une commune origine, méritent cependant une étude spéciale, je me bornerai à *siourâ* qui est la forme usitée en Forez. On pourrait songer tout d'abord à l'étymologie de *sibilare*, mais il faut y renoncer pour deux raisons qui me paraissent décisives : la première est que, dans la région de *siourâ*, *sibilare* est déjà représenté par *sublâ*; la seconde est la présence de *r* dans toutes les formes que j'ai citées. Or le passage de *l* à *r* est inadmissible dans cette position. En outre, par le mot *siourâ*, on ne veut pas précisément désigner le sifflement du vent, mais l'action par laquelle il disperse la neige en poussière humide et aveuglante. Aussi m'a-t-il paru assez naturel de songer à *seperare* qui traduit bien l'idée exprimée par *siourâ*. Cette hypothèse a l'avantage d'être en parfaite conformité avec les lois phonétiques du patois forézien où *p* et *b* suivis de *r* se vocalisent. On en pourrait citer de nombreux exemples : *capra* > *eyoræ*, *lëporem* > *lyôræ*, *febrem* > *fyôræ*, *februarium* > *fyôrè*, *labra* > *lôræ*, etc. *Seperare* est donc représenté très régulièrement par *siourâ* ou *siorâ* qui sont les deux formes les plus usitées en forézien. A ces raisons de sens et à ces convenances phonétiques on peut ajouter pour confirmer notre hypothèse, une preuve décisive. Dans la même région où l'on emploie le verbe *siourâ* pour désigner les rafales de neige, on s'en sert également au sens de *sevrer*, quand on parle des ani-

maux. On dit couramment : *navé siourò notrò vyò* = nous avons sevré notre veau.

Nizier du Puitspelu propose avec insistance pour *siourâ*, *eschira* et autres types l'étymologie de *σχίρων*, à cause de la présence de l'*h* dans les formes auvergnates. Son hypothèse est des plus ingénieuses, mais il n'y a pas lieu, semble-t-il, de la discuter ici.

Je ne suivrai pas non plus Nizier du Puitspelu, dans les efforts qu'il fait pour identifier *siourâ* et *seia*, sous prétexte qu'à Panissière on dit à la 3^e personne du singulier *ò sie* qu'il faudrait rattacher à *sierra*. Cette forme *sierra* serait le trait d'union entre les deux verbes *siourâ* et *seia*.

Il faut bien admettre que les deux mots s'emploient pour désigner la même chose, mais ils représentent le phénomène sous deux aspects différents. Quand on dit *siourâ* on considère seulement la neige soulevée par le vent et dissipée en poussière, mais cette poussière se réunit d'ordinaire dans les ravins pour former des *kôjeire* dont quelques-unes sont hautes de 1 à 2 mètres. Elles ont presque toujours la même forme et présentent une arête très vive, comme si on avait taillé un bloc de neige. C'est l'idée qui est rendue par le verbe *seia* qui signifie *couper* (*secare*). *Siourâ* considère simplement l'action. *Seia* considère le résultat. *Seia* est plutôt employé dans la région provençale et alpestre, tandis que *siourâ* appartient surtout au Forez et à l'Auvergne. Mistral a deux articles, l'un sur *seia*, l'autre sur *ceia* qui sont évidemment le même mot avec les deux orthographes différentes. Pas plus que Nizier du Puitspelu, Mistral n'a cru devoir distinguer entre *seia* et *siourâ*. Il cite successivement *seia* (Var), *sira* (lim.), *essira* (Rouerg.), *eschira* (Auverg.). Indépendamment de ces verbes il mentionne les substantifs qui en sont dérivés *seio*, *enseio*, *siro*, *suro* = neige que le vent soulève en poussière, tourmente de neige, chasse-neige dans les Alpes. Dans le même article, l'auteur renvoie au mot *segaire* qui signifie *faucheur* (*secator*) et cite l'expression *fai segaire* = le vent fait tourbillonner la neige. Cette dernière expression me paraît très significative et ne laisse aucun doute, semble-t-il, sur l'étymolo-

gie de *secare* que nous propositions. Il n'y a pas d'autre explication phonétique possible pour rendre compte de *seia* et de *segair*. Du reste aucun verbe ne rend mieux que *secare* cette action du vent qui découpe en arêtes vives les monceaux de neige accumulés dans les ravins.

egrameyâ

Ce verbe qui signifie *remuer* est inconnu à Mistral, Gras et Nizier du Puitspelu. Il semble qu'il faut le rattacher à la racine germanique *gram* qui avait donné naissance en ancien français au substantif *graim* = chagrin et au verbe *grameier*, *gramoier*, *gramier* dont le sens le plus ordinaire est celui de *affliger*. Tous les exemples donnés par Godefroy sont d'accord pour indiquer le sens moral, tandis que *egrameya* ne s'emploie jamais que pour désigner une action physique. Cependant nous trouvons une expression qui rapproche le forézien *égrameyâ* de l'ancien français *gramoier*. On dit *egrameyâ la bilâ* = remuer la bile, rendre malade. Aussi malgré la réelle différence de sens dans les emplois ordinaires, l'étymologie **exgram:diare* pour expliquer *egrameya* nous semble tout indiquée.

NOTE SUR L'ÉPENTHÈSE

EN FRANÇAIS

PAR FAUSTE LACLOTTE

On sait que les groupes *m'l*, *m'r*, *n'r*, etc., sont représentés en français par *mbl*, *mbr*, *ndr*, etc., ex. : *insim(u)l* > *ensemble* ; *cam(e)ram* > *chambre* ; *ten(e)rum* > *tendre*, etc.

Quelques grammairiens ont simplement signalé, sans chercher à l'expliquer, cette introduction d'un *b* ou d'un *d* épenthétique entre la nasale et la liquide. Le plus grand nombre l'a justifiée par des raisons d'euphonie. La chute de la voyelle ayant amené un groupement de consonnes dur à l'oreille et difficile à prononcer, on a remédié à ce défaut par l'introduction d'un son intermédiaire.

On ne saurait, certes, nier l'importance du rôle joué par l'euphonie dans les modifications du langage. Son action se confond, le plus souvent, avec celle d'un puissant facteur de l'évolution phonétique, le principe du moindre effort. Nous cherchons à produire avec un minimum de travail l'effet acoustique le plus agréable à notre oreille et de deux formes en présence, c'est évidemment la plus facile à prononcer et la plus harmonieuse qui triomphera. Mais avec quelle prudence, le linguiste, en quête d'explications, doit-il invoquer cette loi délicate ! L'euphonie, en effet, dépend avant tout du degré d'éducation et d'entraînement des organes de la parole : ses effets, par suite, sont essentiellement relatifs. Un son agréable à certaines oreilles est insupportable à d'autres, un phonème normalement émis par

tel groupe linguistique offre à tel autre d'insurmontables difficultés. Comment faire état d'une loi soumise à tant de contingences et dont l'action se manifeste toujours différemment ! En vérité, l'euphonie a trop souvent servi à dissimuler les défaites de l'ignorance. N'est-ce pas par une suppression euphonique qu'on a expliqué l'absence de l'*e* dans les expressions *grand mère*, *grand route*, *grand tante*, suppression dont on a voulu perpétuer le souvenir par une apostrophe ? ¹

Le linguiste ne considérera donc pas les « raisons d'euphonie » comme des raisons dernières, et, s'il est curieux de vérité, il en cherchera d'autres par ailleurs.

Dans le cas qui nous occupe, dire que *b* et *d* ont été introduits dans les groupes *m'r*, *n'r*, etc., pour en faciliter la prononciation, n'est pas évidemment résoudre le problème qui se pose. Il faut pour cela montrer comment et pourquoi ces sons épenthétiques ont pris naissance ; comment ils se sont développés ; pourquoi enfin est-ce *b* ou *d* qui se dégage et non telle autre consonne.

Ce que les grammairiens n'ont point fait, des phonéticiens, observateurs consciencieux et avisés, l'ont tenté. Pour cela, ils ont interrogé la nature. Bremer² explique ainsi, pour des cas voisins de celui qui est l'objet de ces lignes, les changements de *sr* > *sdr* ; *lr* > *ldr* ; *nr* > *ndr* ; *mr* > *mbr*. L'articulation de l'*r* exige un courant d'air assez intense. Or, pendant l'émission des *l*, *n*, *m*, la pression dans la bouche est faible parce que le souffle, à sa sortie des poumons, trouve une issue par la bouche ou par le nez. On se trouve donc manquer d'air au moment précis où on en aurait le plus grand besoin pour articuler l'*r* roulée. D'où la nécessité d'augmenter le courant d'air ou, ce qui est plus

1. C'est déjà l'opinion de l'auteur de la *Briefue doctrine pour deuement escrire selon la propriete du langaige Francoys* (1533) : « Ceste figure (l'apocope) oste la voyelle, ou syllabe de la fin d'ung mot pour la necessite du vers : ou afin, que le mot soit plus rond, et mieulx sonnant.... En Prose l'exēple peult estre, grand'chose : Pour grande chose... car ainsi la prolotion est plus douce, et plus ronde. » — Vaugelas pensait de même.

2. *Phonetik*, § 804, p. 292, 1901.

facile, d'empêcher la fuite du souffle par une occlusion plus énergique. Cette occlusion se fait par l'application de la langue contre les dents pour $sr > str$; $lr > ldr$ (occlusion buccale) ou par le relèvement du voile du palais pour $nr > ndr$; $nr > mbr$, (occlusion nasale). L'auteur suppose que ce moyen a été employé par la génération plus jeune, quand elle a voulu imiter des personnes plus âgées prononçant l'*r* dans cette position.

La raison donnée par Bremer est ingénieuse. Mais si l'on comprend assez facilement comment un *d* ou un *t* a pu naître de l'application de la langue sur les dents, on voit moins bien comment le relèvement du voile du palais a pu, après les nasales, produire un *d* et un *b*. Enfin cette théorie ne saurait expliquer l'épenthèse devant un *l* dont l'articulation ne réclame ni une grande quantité d'air ni une forte pression.

M. Sievers¹ donne du même fait une explication un peu différente. Il remarque que pour prononcer des groupes de deux consonnes ayant même lieu d'articulation et dont la première n'est pas une explosive : *ns*, *mf*, *nr*, par exemple, il faut d'abord fermer la voie nasale en redressant le voile du palais, puis transformer l'occlusion buccale en simple constriction. Or, si le premier mouvement se produit un peu trop tôt, si le canal nasal se ferme pendant que l'occlusion buccale persiste encore, ne fût-ce qu'un temps très court, l'air s'accumule dans la bouche, la pression augmente et au moment où l'obstacle est écarté, il se produit une explosive, *t*, *p*, *d*, suivant les cas.

Cette hypothèse fondée sur une observation attentive peut séduire. Elle est vraisemblable et explique assez bien l'apparition d'une explosive intermédiaire. Mais elle n'est légitime que si on admet un fait anormal, un manque de coordination accidentel dans les mouvements articulatoires, et si l'on suppose que cette anomalie nécessairement individuelle à l'origine est devenue peu à peu générale et a gagné toute la race. Des phénomènes analogues se sont produits, nous le savons. On peut

1. *Deutsche phonetik*, § 77, p. 85.

donc, à la rigueur, accorder à M. Sievers le postulat qu'il demande.

M. Passy attribue l'apparition des consonnes épenthétiques au renforcement de sons transitoires formés involontairement par le passage d'un son à un autre et devenus ensuite indépendants. « Rien de plus naturel, dit-il, que ce genre d'insertion. Pour passer, par exemple, de *n* à *r*, il faut que le passage du nez se ferme au moment même où s'ouvre celui de la bouche. Pour peu que la fermeture du passage du nez ait lieu un instant trop tôt, il se produit un *d* transitoire qui peut ensuite devenir indépendant¹ ».

Cette théorie se rapproche sensiblement, on le voit, de celle de M. Sievers et on peut lui adresser la même critique.

D'autre part, ces solutions, données au même problème par trois représentants éminents de la phonétique descriptive, ont un commun défaut, c'est celui de ne s'appuyer sur aucune démonstration positive. Il me parut que seule l'expérimentation pourrait décider de la question, confirmer telle ou telle théorie ou en faire naître une nouvelle à laquelle elle donnerait le puissant soutien de la preuve expérimentale.

L'essai était facile. Il a été fait au Collège de France avec les appareils en usage au laboratoire de phonétique et sous la direction de M. l'abbé Rousselot dont les précieux conseils ne m'ont jamais manqué.

Je me proposai d'inscrire sur le cylindre enregistreur en rotation, d'abord les groupes primitifs, puis les groupes accrus de la consonne épenthétique. Les exemples choisis furent nombreux, je n'en retiens que deux, *teneru(m)* — *tendre*; *camera* — *cambra* (lire *te-n-dre, ca-m-bra*).

Pour *teneru(m)*, *tendre*, j'enregistrai le courant d'air nasal, les vibrations du larynx et les déplacements de la langue, et pour *camera* — *cambra*, le courant d'air nasal, le souffle à la sortie de la bouche, l'élévation de la langue et la pression des lèvres. Dans

1. PASSY. *Étude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*, p. 203, 215 et 216.

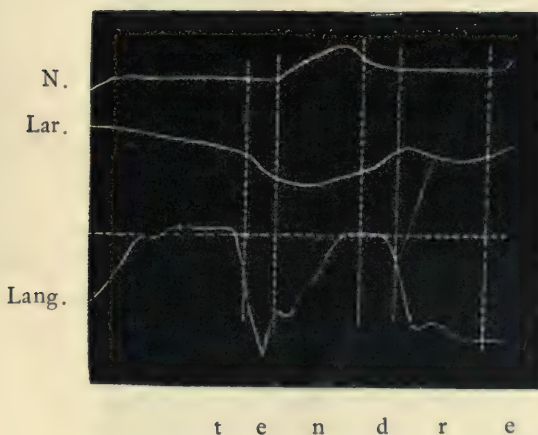
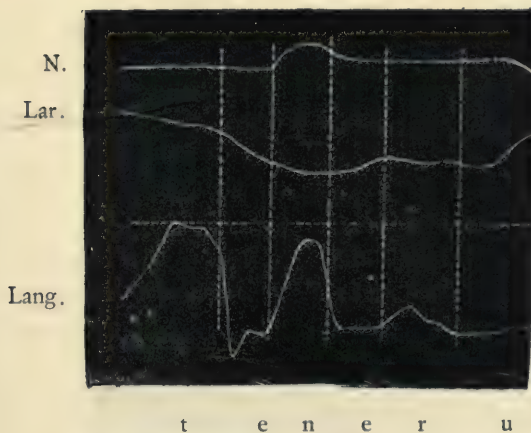


FIG. 1.

N. Nez. — Lar. Larynx. — Lang. Langue.

Les pointillées verticales délimitent les parties de tracés correspondant à chaque articulation ; les lignes horizontales permettent d'apprécier les degrés d'élévation de la langue.

En comparant une à une les articulations des deux figures, on remarquera, d'une part, la ressemblance étroite des *t*, des premiers *e* et des *r* ; d'autre part, les différences qui se montrent dans les portions de tracés correspondant à *ne* (*teneru(m)*) et à *nd* (*te-n-dre*). L'*n* de *te-n-dre* est plus longue et plus intense que celle de *teneru(m)* ; la langue s'élève davantage, atteint presque à la hauteur du *t* et les vibrations sur la ligne du larynx et sur celle du nez sont sensiblement plus amples.

Le renforcement de l'*n* a pour conséquence le maintien de la pointe de la langue sur le palais après l'élévation du voile du palais et pendant le temps qui était accordé à la voyelle *e*. De là, au moment où la langue se détache, la production d'un *d*.

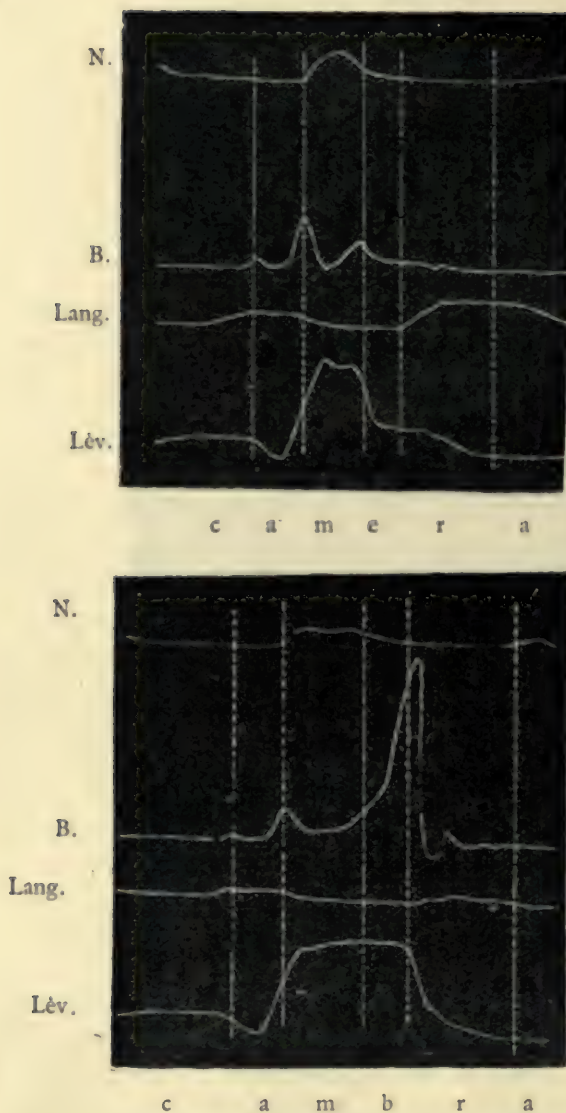


FIG. 2.

N. Nez. — B. Bouche (voix recueillie au moyen d'une embouchure). — Lang. Langue. — Lév. Lèvres.

Comme dans la figure précédente, les pointillées verticales facilitent la lecture en délimitant les articulations.

Les lèvres se ferment plus longtemps pour l'*m* de *cam-bra* que pour celle de *camera*, et au moment où elles s'ouvrent, l'air accumulé dans la bouche pendant cette occlusion prolongée sort violemment et produit une petite explosion non nasale (comparez dans les deux figures la ligne de la bouche entre la 3^e et 4^e pointillée). Le *b*, fruit de cette explosion, est donc simplement le résultat de la détente énergique et purement buccale d'une occlusive, qui s'est allongée par suite de la chute de la voyelle médiane.

l'une et l'autre inscription, les appareils explorateurs utilisés étaient identiques : olive nasale pour le nez, capsule exploratrice pour le larynx, ampoule pour la langue, explorateur pour les lèvres avec embouchure pour le souffle, que des tubes de caoutchouc mettaient en communication avec les tambours inscripteurs. Toutes les inscriptions ont été faites naturellement à la même vitesse et les tracés sont synchroniques.

L'expérience faite, un rapide regard jeté sur la feuille noircie me prouva que mon attente ne devait pas être déçue.

Si on compare, en effet, entre elles, les diverses parties du tracé *teneru(m)* — *tendre* (fig. 1), on constate sans peine que dans les deux exemples, *t*, *e*, *r* sont sensiblement identiques sur les trois lignes du nez, du larynx et de la langue. Mais la différence éclate dans la partie de la ligne de la langue qui correspond à *n* (*teneru(m)*) et à *nd* (*tendre*). On voit comment le *d* est apparu. Le tracé révèle non une consonne nouvelle ou un son intermédiaire qui vient s'introduire entre *n* et *r* comme l'ont cru les grammairiens et comme paraissent le supposer MM. Bremer, Sievers et Passy, mais simplement un allongement et un renforcement de la consonne déjà existante. En effet, la langue ne quitte pas le contact des dents, le groupe *nd* (*tendre*) comme l'*n* de *teneru(m)* n'offre qu'une tension, une tenue, une détente. Le *nd* doit donc être considéré, non comme résultant de la juxtaposition de deux consonnes, mais comme uniquement produit par le développement de l'*n* primitive, la langue, par suite de la chute de la voyelle, s'appuyant plus fortement et plus longtemps sur les dents, le voile du palais fonctionnant comme auparavant.

Le tracé de *camera* — *cambra* (fig. 2) est tout aussi expressif. Il suffit de comparer sur les lignes du nez, de la langue et des lèvres les portions des tracés correspondant à *m* (*camera*) et à *mb* (*cambra*) pour s'assurer que, comme dans l'exemple précédent, la consonne épenthétique n'est point une articulation nouvelle, introduite à dessein ou inconsciemment, par euphonie ou pour toute autre raison, mais une *m* allongée et renforcée par le jeu naturel des organes buccaux. C'est donc par un simple effet de mécanisme articulatoire que le *d* et le *b* se dégagent de la consonne

primitive et prennent la place de la voyelle disparue. Le tracé nous montre pourquoi et comment le phénomène s'est produit.

Innombrables sont les faits encore obscurs qui pourraient ainsi s'éclairer à la vive lumière de l'expérience. Bien souvent une inscription rapide donne la solution d'un problème qui a découragé les plus sagaces et les plus avisés chercheurs. On a cru, un jour, dans un moment d'enthousiasme, que l'histoire et la comparaison suffiraient à expliquer tous les faits grammaticaux. C'était un rêve. Le maître éminent en l'honneur de qui ces lignes sont écrites a fait sa part à la réalité : « Si la science était faite, dit-il, on pourrait alors décomposer le français en ses éléments, examiner un à un chacun des sons, des mots, des tours dont il est formé et en expliquer la provenance, le développement, la raison d'être. La linguistique n'en est point encore là. Elle ne répond pas et ne répondra peut-être jamais à toutes les questions qu'on lui pose '.... ». Sans doute, à la chaîne immense qui relie le français au latin, il manque de nombreux anneaux, certains paraissent à tout jamais détruits et leurs débris mêmes ont entièrement disparu. Nous pensons toutefois qu'il serait possible d'en reconstituer beaucoup, qu'en bien des points, les fragments de la chaîne pourraient être de nouveau réunis, si, lorsque l'histoire se tait et que la comparaison des langues est muette, on voulait bien faire appel à cette humble servante de la linguistique, qu'est la phonétique expérimentale.

Tunis, mai 1904.

« C'EST QUE »

PAR FÉLIX GAFFIOT

L'expression « c'est que » offre un exemple intéressant du danger qu'il y a d'expliquer tels groupes de mots, dont les éléments se présentent toujours les mêmes et réunis de la même façon, comme des *locutions fixes*, d'acception unique et invariable¹.

Le sens le plus fréquent de l'expression qui nous occupe, c'est le sens causal ou explicatif. « Pourquoi ne sortez-vous pas? — C'est que je suis fatigué »; cela (en latin : *hoc*, la chose en question) est que (latin : *est quod*, consiste en ce fait que), etc.

Mais « c'est que » semble avoir parfois une acception adverbative. « Sortez-vous? — C'est que je suis fatigué. » — Comment rendre compte de cette acception nouvelle? On en rend compte communément en supposant dans l'esprit de celui qui répond, l'ellipse d'une idée intermédiaire : « impossible, c'est que (= *car*), etc. ». Cette explication étrange provient de ce qu'on prend « c'est que » pour une *locution fixe*, à laquelle on attribue toujours le sens explicatif. La vérité est que dans ce deuxième cas l'expression, identique d'apparence, est au fond fort différente. « C'est que < je suis fatigué > = il y a ceci que, il y a ce fait que² < je suis fatigué > », c'est une *observation*, une *remarque*

1. En latin notamment « *quid est quod* », « *ut qui* », « *praesertim cum* », ont prêté à des confusions de même nature. Voir *Rev. de Phil. ancienne*, t. XXVI, 1902, « A propos de quelques locutions fixes ».

2. En latin la traduction *littérale* serait la même que dans le premier cas « *hoc est quod* », *hoc* annonçant *quod* « il y a ceci, à savoir que ». Ces deux acceptions différentes de *hoc* se retrouvent dans le « ce » de « c'est que ».

qui prépare et accentue le « je suis fatigué », mais qui par elle-même n'ajoute aucune idée, ni adversative, ni encore moins explicative, à la réponse simple « je suis fatigué ». En effet, il n'y a aucune différence logique entre « Sortez-vous ? — Je suis fatigué », et « Sortez-vous ? — C'est que je suis fatigué ». L'idée adversative, qui semble enveloppée dans « c'est que » se dégage en réalité d'elle-même de l'ensemble; elle est dans l'intonation, et le « c'est que » n'a qu'une valeur purement oratoire : il sollicite l'attention sur la réponse, « je suis fatigué ».

QUELQUES FORMES
DU DIALECTE SIENNOIS

PAR JULIEN LUCHAIRE

L. Hirsch, dans les tomes IX et X de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, a fait du dialecte siennois une étude consciencieuse — incomplète cependant, surtout depuis l'apparition de quelques textes nouveaux, qu'il n'a pas connus. Le plus considérable de ces textes, qui jusqu'à cette année était conservé inédit aux Archives de Sienne, est le « *Costituto di Siena vulgarizzato nel 1309-10* » (Siena, Lazzeri, 1903). — C'est de beaucoup le plus volumineux des textes de l'ancien dialecte siennois publiés jusqu'à présent : 2 vol. gr. in-8° de pp. 557-663. Outre sa longueur, il présente l'avantage de nous avoir été transmis par un manuscrit d'une écriture si claire, qu'elle ne laisse nulle part aucun doute; de plus, — avantage plus précieux encore, et assez rare dans les textes de ce genre, l'orthographe en est remarquablement constante. Ce beau manuscrit est d'une importance historique de premier ordre : il offre aux philologues aussi une ample moisson. Je me borne ici à présenter quelques formes que Hirsch n'a pas signalées, ou sur lesquelles il n'a pas insisté. Elles sont tirées du « *Costituto* » de 1310, et aussi du « *Giuramento dei Signori Nove* » extrait du statut n° 21 des Archives de Sienne, et publié dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI. Je les fais suivre de trois petits textes en dialecte siennois du XIV^e siècle, inédits, — et intéressants en ceci, qu'ils ne sont certainement pas traduits du latin, au contraire de presque tous les textes connus.

I. — (a atone protonique) *niscostamente* (Hirsch : niscóndare niscosto). Cet *i*, au lieu de l'a primitif (inabscondere) n'est-il pas dû à la survivance de l'i initial, sauvé de l'aphérèse par une métathèse *aniscondere*, puis *niscondere*? Ce phénomène demande une explication, en un dialecte qui, ainsi que le remarque Hirsch très justement, a une prédilection marquée pour l'a en position atone protonique, et réduit volontiers à l'a toutes les voyelles dans cette position. — De même, j'expliquerai par une assimilation les formes *effetto* pour *affello*, *secrestia* pour *sacrestia*, etc., dont Hirsch s'étonne. De même que l'o tonique, l'o tonique assimile aussi l'a atone protonique dans *occorrere*, = *accorrere*, etc.

II. — (o atone protonique) *agiumai* (pour *oggimai*, même sens que *oramai*). Ici l'a à la place de l'o est difficilement explicable, autrement que par cette tendance générale du dialecte à réduire à a les voyelles atones comme il l'a fait, par exemple, régulièrement dans les infinitifs en ère tous transformés en infinitifs en are. Presque tous les autres cas cités par Hirsch sont explicables, soit par une confusion de préfixe (*acupare* pour *occupare*), soit par une assimilation (*Salamone* au lieu de *Salomone*), soit au contraire par une dissimilation (*scarpione*).

III. — Groupes de consonnes : *ciptà*, *ciptadini*. On trouve de même, dans les Statuti Senesi (ed. Polidori), les formes *sopto*, *scripta*, *acto*. Il semble donc que l'assimilation de c, p, b, v, dans les groupes ct, pt, etc., ne se soit pas faite régulièrement dans le siennois. Je pense plutôt qu'elle s'est faite tardivement, mais qu'au xiv^e siècle elle était faite, que l'on prononçait *città* *cittadini*, alors même que l'on écrivait *ciptà*, *ciptadini*. En effet nous trouvons, dans les mêmes textes, des formes comme *socstoposti*, *intromectervi*, *tuclt*, phonétiquement absurdes, et dont on peut bien affirmer qu'elles n'ont jamais été prononcées. Dans un même texte du dialecte luquois (Bandi Lucchesi), on trouve successivement *ciptadini*, *cictadini* et *cittadini*. Ainsi, l'orthographe des formes anciennes : *scripta*, *acto*, etc., maintenue malgré la prononciation nouvelle scritto, atto, a trompé les copistes, qui ont cru que les groupes ct, pt, tt représentaient indifféremment le son tt. Les formes *ciptadini*, *ciptà*, ne sont donc très probablement que des graphies, de même que d'autres formes du Giuramento : *pretermicerele*, *intromectervi*, *tuclte*, *tuclti*, *socstoposti*, *contracto*, *distrecto*, *dicto*, etc.

IV. — Consonnes + i.. *Viaggio*, *palazo*. La consonne n'est pas redoublée. Les exemples en sont d'une fréquence extrême (*legiero*, *agionta*, *pogio*, *piazza*, *prezo*, *ogi*, etc.), ou plutôt l'on peut dire que cette absence du redoublement de la consonne née du groupe cons. + i est constante. N'y aurait-il là qu'une graphie, et par exemple, la forme *agionta* aurait-elle été réellement prononcée *aggiunta*? Non, puisqu'on trouve (Statuti Senesi, p. 302) *aiunto*. Dans bien d'autres cas encore, le dialecte néglige le redoublement : *sovenire*, *provedere*, *febraio*, *abia*, *debito*, *publico*, *oservare*, *ucidere*, *acrescere*, *aquistare*, *aqua*, *vecchio*, etc. Il est vrai qu'inversement, il a parfois des redoublements insolites : *appos-*

tolica (cf. *Romania*, VI, pp. 199, 593), *essecutione*, *robbare*, *soffismo*, — ou encore de curieux redoublements syntactiques comme *osservarsse*, *commetta*lla. Il est difficile de ne pas conclure que le redoublement des consonnes était assez peu fortement marqué, dans le siennois de cette époque, pour causer de nombreuses hésitations et confusions.

Conc. 1589. — 3 janv. 1369. — 132^a.

Pétition pour la fortification de la tour de l'abbaye de St-Eugène.

Dinanzi a voi Savi huomini Signori Riformatori della città di Siena, contado, forza e distretto, dicesi per li vostri servidori e fideli huomini da Munisterio, che quando di vostro piacere sia, vorrebbero a honore e a magnificentia e stato degli onorevoli Signori, Signori difensori della città di Siena e a vostro fare forte l'abadia a Munisterio di sancto Ugienio presso a Siena sichè ella si potesse tenere da ogni persona che contra al pacifico stato che ora regge et reggerà della città di Siena, volesse contrafare, et sappiate, Signori, che ogni volta che l'abadia a Munisterio si terrà per voi tutte le molina da inde in qua ogni volta saranno salve, et così tucte l'ortora e possessioni che sono da inde in qua e anco guardaranno uno o due huomini che a tempo di briga che stieno insu quel campanile, che niuno huomo o gente che volesse malfare, aparirà da sancta Maria a Pilli in quà o dal Ysola in qua che non sia manifesto qui, et così a gli uomini che saranno per le contrade siche ogni uno si potrà ricolgliere a salvamento, è vero che quelli vostri servidori e fideli da Munistero, sono poveri e questo non potrebbero fare da loro se non fossero aiutati, che vada di spesa nel torno di cento fiorini ; et però Signori humilmente e con riverenza vi raccomandiamo e priegamo che vi piaccia di provvedere che i cittadini che anno affare nella corte di Munisterio e coloro che anno le molina e le possessioni da inde in qua sieno tenuti per livra e per soldo per quello che vanno, pagare la loro parte che giusto e convenevole, e a questo fare chiamate huomini e commettete, come credete che si convenga come questo e ogni grandissima cosa saviamente sapete e potete fare.

Idio vi mantenga sempre in buono stato.

1371. — 22 août. — Conc. 1600.

Ambasciatoribus Florentiam constitutum sic dilecti nobis, Aviamo inteso per lo latore delle vostre lectere de dimande facte per li commissari di sancta chiesa et quanto a la prima parte del volere venire a la detta leggha per le terre che sancta chiesa a in Toschana et per quelle volere essere tagliati, ci piace aggiognendovi che s'intenda delle terre che sancta chiesa a e tiene e possiede in Toscana ; a la seconda per la quale si dimanda che noi siamo tenuti a difendere l'altre terre di santa chiesa non ci piace, per la cagione

tocchata per voi sicome d'avere a mandare la nostra potentia fuore di Toscana : a la terza per la qual vogliono per honestà del sancto padre, santa chiesa e suoi pastori conoscere civilmente ecc. parci submissione nè utile nè onorevole; a la quarta di modificare el capitolo che parla che si faccia la lega contra qualunque persona luogo, università ecc. siamo contenti in quanto si possa fare con salvezza degli stati et honore de' comuni di Toscana : a la quinta che si mettano gli omicida nel capitolo degli incendiarii siamo contenti, nientemeno aspettiamo sopra questa materia la deliberatione del comune di Fiorenza, et però quella quanto più tosto potete procurate significarci et questo che per le presenti vi scriviamo mentre tenete in voi da chi a tanto che altro per nostre lectere vi scriveremo.

1372. — 30 mars. — Conc. 1600.

Spinellario domini Jacobi de Tholomeis scriptum est sic dilecto nostro, cognoscendo a certo quanto l'unità de' cittadini e solidatione e fermeza de gli stati, come per le discordie, dissensioni e inimicitie ogni stato de leggiero si potrebbe disporre e tollere via, cognoscendo anchora quanto la stato presente è uniforme chol volere tuo, tuoi consorti, seguaci o altri gentigliomini di questa città, a la quale e per lo quale conservare insieme con teco e co gli altri ci conviene dare sollicita cura con estimulata sollicitudine, più che possibile ci sia, pur desiderosi esso stato conservare e cittadini nostri a pace reduciare confidandoci fra gli altri nostri cittadini de la devotione tua la quale come per experientia aviamo conosciuto sempre a piaceri d'esso comune e singolarmente del regimento presente sempre prompta si rende, per le presenti con indubitata fede ti richiediamo che de la inimicitia la quale a noi ne leviti molesta e grave, la quale è stata fra te e tuoi consorti e figluogli e parenenti che furo d'Andrea di Ciano ne voglia per contemplatione di noi venire a finale pace e dovuta concordia come desideriamo : e perché ogni cosa cosi largamente per lectera come per voce viva specificare non si può el segreto della intentione nostra sopra di ciò a te con viva voce da riferire aviamo commesso a nobili e savi huomini Anbruoio di messer Buonensegna Bandinelli e Domenicho Sandrini ambasciadori e cittadini nostri dilecti rechatori delle presenti ai quagli in quello che per parte nostra ti diranno voglia come a noi dare piena fede.

E FÉMININ AU XVII^e SIÈCLE

PAR TH. ROSSET

L'évolution phonétique par laquelle *e* féminin de l'ancienne langue devint *e* muet moderne commença de très bonne heure, et l'on cite au XIII^e siècle des exemples de *e* féminin écrit et ne comptant pas pour la mesure d'un vers¹ ; elle n'est pas achevée au début du XX^e, puisque les appareils de l'abbé Rousselot enregistrent encore en certains cas, pour *e* dit muet, un son allant de sol₁ à sol₂, et durant 8 centièmes de seconde² ; mais il semble bien que ce soit au XVII^e siècle qu'il en faille placer le moment décisif, du moins à en juger par le témoignage des grammairiens et par les exemples que l'on peut relever chez les poètes³.

C'est alors en effet qu'en syllabe atone il a presque complètement disparu :

Posttonique final, il s'est amuï de très bonne heure. Comme exemple de la prononciation de *e* final après consonne, Chifflet (1659) donne *animal* (Th., 168-9) : « c'est comme le reste d'une consonne », dit-il, et il veut exprimer par là que *e* ne forme

1. *Qu'à un autre de li seront baillies les clez* (Gaufr., p. 63, v. 2058 cité déjà par Tobler, *Le vers français*, traduction Breul et Sudre, Paris, 1885, p. 45).

2. Voir *Précis de Prononciation française* par l'abbé Rousselot et Fauste Laclotte, Paris, Welter, 1903, p. 103.

3. Les grammairiens sont tous cités d'après Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle*, Paris, 1881, t. I. Les renvois seront indiqués au tome I : (Th.), et l'on y retrouvera les renvois précis aux grammairiens eux-mêmes. Les auteurs sont cités d'après les éditions des « Grands Écrivains », volume, page, titre de la pièce et numéro du vers.

plus dans la prononciation syllabe avec la consonne précédente, mais que cette consonne, articulée désormais avec la voyelle qu'elle suit, sonne un peu plus longtemps; observation vérifiée par l'expérimentation : après les consonnes sourdes, le *e* disparaît presque entièrement; après les sonores, il est « très atteint, mais se maintient en partie »¹. Vaugelas, Ménage, Th. Cornaille, l'Académie discutent sur l'emploi de *encor* ou *encore*, les uns préfèrent *encore*, d'autres *encor*, mais tous s'accordent à reconnaître que *encore*, *encore que* dans les vers a quelque chose de languissant, quand il n'y fait point d'élision (Th., 183). C'est que la métrique contraignait à prononcer *e* final pour sauvegarder le rythme du vers, tandis qu'en prose on ne le prononçait point. Et ainsi dans les vers, le mot surprenait et avait quelque chose d'inusité et de languissant qui choquait.

Dans les mots où *e* final était précédé de deux consonnes dont la dernière était *l* ou *r*, les grammairiens notent qu'il a encore un son très sensible et Duez rapproche ce son du son qu'avait en allemand la lettre *e* placée entre ces deux consonnes : *table* = *tabel* (Th., 170); c'est qu'ici *e* était nécessaire à l'articulation du groupe de consonnes et il a fallu la réduction moderne, familière et parisienne, de ce groupe par chute de la dernière consonne pour permettre l'amuissement de *e* : *table* est devenu *tab*, *ongle* est devenu *ong* : « Avec mes doigts aux ongu' en deuil. » (Richepin, *Chanson des gueux*, dans Nyrop, *Gram. hist. de la lang. franç.*, I, 231)². On trouve déjà une semblable apocope en 1666 dans *Le Tracas de Paris*, par François Colletet (*Paris ridicule*, édition P. L. Jacob, Paris, 1859, p. 233) :

Quoy ! l'on laisseroit dans votr'ville
Pleurer tout le jour une fille !

1. Rousselot et Lâclotte, *ouv. cité*, p. 103.

2. Voir Kr. Nyrop, *Manuel Phonétique du Français parlé*, traduction Philopot, Paris, 1902, p. 35 et 71. Koschwitz, *Les Parlers Parisiens*, Paris, 1893, a noté dans la prononciation d'Émile Zola *siek* pour *siècle* (page 13, ligne 7), *tréf* pour *trèfle* (p. 13, l. 19).

Il est vrai que c'est une bonne champenoise dont on rapporte les lamentations.

Après voyelle, *e* allongait un peu cette voyelle et ne conservait guère de sonorité qu'à la fin des vers dans les rimes féminines ; mais en 1760, Bouillette déclare que pour faire sentir les rimes féminines, il faut prononcer ou chanter assez désagréablement *e* comme *eu* : *la vieu, je joueu* (Th., 173). Dans la 1^{re} moitié du XVII^e siècle, au contraire on trouve encore beaucoup de vers où *e* après voyelle compte pour une syllabe. Malherbe, dans un sonnet de sa jeunesse, écrit (I, CXII) : « Anthée dessous lui la poussière mordit », et *e* a ici valeur de syllabe prosodique ; mais dans une *Ode à la reine* (I, 213, LXIV, 102) s'il l'écrit, il ne le compte pas¹ : « Lassée d'un repos de douze ans » (octosyllabe). Plus tard il ne devait plus l'admettre dans un vers, même non prononcé (IV, 239) ; on trouve cependant encore des dérogations à sa règle, malgré la rigueur de ses *Nota* ; *e* est compté pour une syllabe :

Comme toutes les deux jouent leurs personnages
(Corn., IV, 342, *Suite Ment.*, 1014) ;

Hé bien, me plains-je à tort ? me joues-tu pas, Amour ?
(La Font., VIII, 360, *Élég.*, II, 36).

e, quoique écrit, n'est pas compté dans le vers :

Ce partisan, c'est la Vallée-Cornay
(La Font., IX, 122, *Épit.*, V, 26) ;

A la queue de nos chiens, moi seul avec Drécar
(Mol., III, 74, *Fâcheux*, 542).

1. Bien entendu il ne s'agit pas de *e* formant à l'intérieur du vers cette fameuse coupe féminine que Jean Lemaire de Belges avait condamnée, et dont du Bellay recommande de se garder, « fascheux et rude geolier et incogneu des autres vulgaires. » (*Défense*, édit. Becq de Fouq., Paris, 1876, p. 47). On en trouve encore quelques exemples dans Malherbe, à l'hémistiche de vers de 10 et 12 syllabes

En vous seule on trouve || qu'il gèle toujōurs
(I, 248, LXXXII, 12) ;

Quitte moi je te prie || je ne veux plus de toi
(I, 9, III, 132).

Ici l'*e* n'a jamais été compté comme syllabe prosodique.

Corneille corrigeant le texte d'une première édition de *Pompée* (IV, 28, 13-4) :

le droit de l'épée
Justifie César et condamne Pompée

et écrivant, en 1660 :

Justifiant César a condamné Pompée

précise la date où cette prononciation a paru fautive décidément ; déjà au xvi^e siècle, Ronsard avait noté que « *cette e féminine* » devait être supprimée, à l'intérieur des vers, tant au singulier qu'au pluriel des vocables qui finissent en *é*, *oue*, *ue*, si le poète voulait faire un « *carme non entrouvert ni béant* » (Th., 167) ; et c'est peut-être là une des raisons qui, en dépit des grammairiens, ont retenu si longtemps l'extension analogique de *e* à la première personne du singulier au présent de l'indicatif des verbes de la 1^{re} conjugaison, terminés en voyelle : *je supply* a vécu à côté de *je supplie*, peut-être par cela seul que cette dernière forme, quand elle se rencontre dans un vers, fait, comme dit Dumas, qu'il « n'est pas coulant, dous et vigoureux » (Th., 168). Sans doute le refus de suivre l'exemple de Ronsard, supprimant délibérément « contre l'opinion de tous ses maîtres » et surtout au mépris de la graphie cet *e* final disparaissant, mais encore sonore, a amené Malherbe à proscrire des vers les formes verbales et les mots où *e* muet après voyelle ne s'élide pas et ne se prononçait plus assez distinctement de son temps¹ : solution d'attente que les métriciens d'ensuite établirent comme une règle, quoique depuis Malherbe cet *e* féminin devenu silencieux ait rendu bientôt sans raison cette prescription.

Ce fut sans doute quand il suivait les diphtongues *ay*, *oy* et après la voyelle *i* (qui, en fait, se transformait en diphtongue

1. « Jamais ne dis ni *Proté* ni *Prométhé* mais *Protée* et *Prométhée* (IV, 384) ; *voient* se prononce en une syllabe, voilà pourquoi il ne faut pas le mettre dans le vers (IV, 291) ; *aynt*, *ayent*, monosyllabe (IV, 329 ; cf. IV, 335). » Mais lui-même (I, 44, *Poésies*, XII, 18) avait écrit « Et dans l'oubli soyent noyés » ; il corrigea : « Et soient dans les coupes noyés. »

iy), que *e* fut le plus longtemps sonore. Malherbe hésitait à décider si *aye*, *oye* faisait une syllabe ou deux, et longtemps après, Th. Corneille déclara que « on doit éviter d'employer en vers la troisième personne du pluriel *ayent*. Si on n'en fait qu'une syllabe, on prononce souvent ce mot comme s'il en faisait deux, et on rend par là le vers trop long ; le contraire arrive si on en fait deux syllabes et qu'on le prononce comme s'il n'en faisoit qu'une » (Vaugelas, édit. Chassang, I, 172). On trouve chez les poètes du XVII^e siècle des exemples contradictoires ; *e* parfois compte encore pour une syllabe :

On leur fait admirer les bayes qu'on leur donne
(Corn., IV, 159, *Menteur*, 342) ;

Et personne n'a point oüi
Que j'aye jamais dit oüi
(*La ville de Paris en vers burlesques*, dans *Paris burlesque*, 109) ;

Foudroient ses canons, embrasent ses carcasses
(La Font., IX, 161, *Épit.*, XII, 124) ;

Anselme, mon Mignon ! crie-t-elle à tout heure
(Mol., I, 120, *Étourdi*, 224) ;

le plus souvent, *e* n'a pas, après 1660, de valeur syllabique, et, respectueux de la règle de Malherbe, les auteurs n'emploient désormais, devant les mots commençant par une consonne, que les formes *ayent*, *soyent* et la désinence *-aient* à l'imparfait et au conditionnel :

Ils ne vous ôtent rien, en m'ôtant à vos yeux
Dont ils n'aient pris le soin de réparer la perte
(Mol., VIII, 302, *Psyché*, 633-4).

Depuis, au XIX^e siècle, les poètes romantiques, et surtout les symbolistes, ont, avec raison, peu à peu perdu ce superstitieux respect de la seule graphie :

Avant que tu n'aies mis la main à ta massue
(V. Hugo, *Feuilles d'Aut.*, *Dédain*, I, 17) ;

Les mondes fuient pareils à des graines vannées
(Sully Prudhomme, II, *les Épreuves*, p. 63) ;

Les clefs des portes sont perdues...

Les clefs sont tombées de la tour

(Maeterlinck, *Douze Chansons*, Paris, 1887, XII, 6-8).

Certains mots toutefois ont encore dans la prononciation moderne le *e* assez sonore : *la paye* ; mais c'est un provincialisme ; *étai* est sans doute le dernier mot où le *e* final se soit entendu chez les gens qui parlent bien ; jusqu'en 1762, l'Académie écrivait *estaye* ; en 1835, elle écrit *étai* et note que quelques-uns disent *étaie*.

Protonique, à l'intérieur d'un mot, après une voyelle, dès le début du XVI^e siècle, *e* était devenu généralement muet¹, et les grammairiens notent que cet *e* indique seulement l'allongement de la voyelle précédente (Th., 145) ; au XVII^e siècle, on entendait encore parfois *e* après *i*, grâce sans doute à la formation d'un *i* consonne intermédiaire : *iye*, et Vaugelas remarque qu'il faut prononcer *remerciment* et non *remerciement* (Th., 146) ; après les diphtongues *ay*, *ey*, *oy*, *e* s'est amuï dans le dernier quart du XVII^e ; Mourgues, en 1685, note que l'on ne doit pas en tenir compte dans la mesure du vers, et à son époque cette observation est juste ; mais avant Boileau et Racine les vers ne sont pas rares où *e* après *ay*, *oy*, compte pour une syllabe à l'intérieur comme à la fin d'un mot :

Et l'on m'a mis en main une bague à la mode

Qu'après vous payerez si cela l'accommode.

(Molière, I, 123, *Étourdi*, 255-6.)

Il y en a de nombreux exemples dans le livre de M. Souriau sur *l'Évolution du vers français au XVII^e siècle*, et, même chez les classiques qu'il a dépouillés, il peut n'avoir pas tout relevé.

Entre consonnes, *e* ne subsiste aujourd'hui que comme voyelle nécessaire à la prononciation du groupe de consonnes ; dès les origines, lorsqu'il séparait deux consonnes, qui s'unissaient facilement

1. Déjà au XIV^e siècle : *Et puis deve[n]ray nonne et prirai Dieu merci* (*H. Capet*, p. 199, v. 4814) ; au XVI^e, grammairiens (Th., 145) et poètes sont d'accord pour ne pas compter cet *e* intérieur, le plus souvent : *publira, oubliira*, (du Bellay, p. 240).

en une seule articulation (muette + liquide, par exemple), ou bien lorsqu'on passait facilement de la première articulation à la seconde, *e* tombait¹; mais il faut noter que la langue pour les divers mots a éprouvé des difficultés diverses d'articulation, ce qui explique que *e* par exemple disparaît dans *mêmement* où les deux consonnes s'unissent en une seule articulation longue et forte, tandis qu'il est très nettement entendu dans *armement*². Au XVII^e siècle, on peut noter quelques exemples de chute de *e*, séparant des consonnes diverses; *rabobeliner*, *surplis*, *armeline*, *matelas*, *régliasse*, *craquelin*, *carrelet*; *fourberie*, *tromperie*, *chaufferette*, *pouleverin*, *broderie*, *betterave*, *moquerie*, *tapisserie*, *galerie*, *emeric*; *allègement*, *arithmétiquement*, *abouchement*, *accompagnement*, *aboutissement*, *talmouse*, *abusivement*, *acheminement*, *casemate*; *alexan*, *tocsin*, *hochepot*, *médecin*, *primesaut* sont tous des mots pour lesquels ou bien les deux formes, avec et sans *e* muet, sont attestées par les grammairiens, ou bien dont les transcriptions phonétiques avec *e* syncope sont fournies par les lexicographes. Seul le suffixe *elier*, dans *coutelier*, par exemple, et les désinences *erions*, *eriez* du conditionnel dans *monterions*, par exemple, conservent le *e* très net, quoique les deux consonnes soient faciles à unir dans une même articulation³.

Au contraire, en certains mots, quoiqu'il séparât deux consonnes facilement unissables en une seule articulation, *e* loin de tomber s'est renforcé et fut prononcé *é*. Ménage observe qu'il faut dire *empereur* et non *empéreur* (Th., 128), et quelques mots ont conservé ce son *é* fermé : *arrérage*, *caréner*, *chambellan*, *aléser*, *célérier*, *alénois*, *larénier*. C'est sans doute par cette même

1. Ronsard écrit (édit. Marty Laveaux) : *rentr'ra* (V, 403), *souv'rain* (V, 77), *taf'tas* (V, 415) et toute la Pléiade offre des exemples semblables en grand nombre : « Il fait bon voir le bec de leurs chapprons antiques » (du Bellay, éd. B. de Fouquières, Paris, 1876, p. 233). Voir des exemples nombreux dans Marty Laveaux, *La Pléiade Française*, *Appendice : La langue de la Pléiade* (I, 465).

2. Voir Rousselot et Laclotte, *ouv. cité*, p. 147.

3. Peut-être faut-il, pour expliquer cette exception, songer à la prononciation nouvelle qui, à cette époque précisément, dans les finales formées par

tendance qu'on peut expliquer que des adverbes comme *communément* soient devenus *communément* ; il faut ajouter que l'analogie de ceux, qui très régulièrement avaient la terminaison *-ément*, tel *asseurement* > *assurément*, a pu beaucoup fortifier cette tendance à remplacer *e* féminin par *é* fermé. Le Père Bouhours a essayé de donner une règle (Th., 126, note 1) qui limitât cette extension analogique, mais l'usage populaire semble bien avoir tendance à employer comme suffixe adverbial la forme *ément* ; j'ai entendu le 26 août dernier un Bourguignon illettré, habitant Paris, prononcer à plusieurs reprises *rondément*.

Par suite d'une loi que l'on verra expliquée plus bas, quand *e* atone était suivi d'un second *e* devenant muet il passait à *é* au lieu de *ê* : *chancellerie*, *sorcellerie*, *grivèlerie*, *bourrellerie*, *sommèlerie*, etc... (Th., 141).

Cette solution nouvelle, pour conserver un son qui, de lui-même, s'assourdissait peu à peu, a été adoptée par la langue, dans un cas autre où *e* féminin ne fût tombé que difficilement.

En syllabe tonique, en effet, l'*e* féminin qui portait l'accent du mot, secondaire ou principal¹, était contraint de conserver une certaine sonorité, qui permit de faire sentir l'élévation de la voix, aussi faible qu'elle fût. Comme le son de *e* allait s'affaiblissant, il passa à *é* et *ê*.

L'accent principal portait parfois sur un *e* féminin. En effet,

muette plus liquide, plus diphtongue *ie*, opérait la diérèse entre *i* et *é* ; *meurtrier* de dissyllabique devenait trisyllabique, malgré l'Académie (Th., 492) ; dès lors pour conserver au suffixe *elier* et aux désinences *erions*, *eriez* leur prononciation traditionnelle, il fallait nécessairement un *e* féminin entre la consonne finale du radical, et *l* ou *r* de la désinence ; sinon on eût nécessairement eu *coullier* et *montriez*.

Le maintien de *e* permettait de ne rien changer ni aux articulations ni à l'image auditive des mots ; il a survécu par la force d'inertie, et il est ainsi devenu comme un *e* nécessaire à la prononciation de deux consonnes plus semi-consonne.

1. L'accent tonique principal est celui qui frappe en français l'avant-dernière syllabe des mots à terminaison féminine, et la dernière des autres ; l'accent secondaire est celui que reçoit toute syllabe initiale d'un mot, quand elle n'a pas l'accent principal,

dans les verbes comme *peser*, où *ē* latin libre était devenu *ei*, puis *oi*, aux formes accentuées sur le radical, et *e* aux formes accentuées sur la désinence, l'extension analogique de la forme atone du radical aux formes originairement toniques avait introduit au singulier du présent de l'indicatif, à l'imitation des formes *pesons*, *pesez*, les formes *je pese*, *tu peses*, *il pese*, où le premier *e*, qui portait l'accent, était certainement un *e* féminin, au xvi^e siècle. D'autre part, comme le français a perdu depuis longtemps, s'il l'a jamais eue, l'accentuation proparoxytone, quand un mot terminé en *e* féminin recevait après lui un enclitique formant une syllabe, l'accent se déplaçait et passait de la syllabe sonore primitivement accentuée à la syllabe féminine finale, devenue en ce cas particulier pénultième accentuée ; et l'on disait : *j'aime*, mais : *aimé-je* ; de même *aide* (impératif du verbe *aider*), mais *aide-je*. Au xvi^e siècle, le *e* féminin, en cette situation, sans aucun doute conservait encore le son *e*.

Au début du xvii^e siècle, malgré la forcée conservatrice de l'analogie, cet *e* devint *é* et bientôt *ê* ; de nouveau les verbes comme *peser*, *jeter*, etc., eurent deux radicaux : *je pèse*, *nous pesons* ; et tous les verbes de la 1^{re} conjugaison eurent à la 1^{re} personne du singulier une forme particulière pour l'interrogation : *j'aime*, *aimé-je*. Lanoue explique fort précisément cette nouvelle prononciation : « Quand une terminaizon féminine a la dernière lettre de sa penultiesme aussy féminine, pour éuiter la cacophonie de ceste rencontre, on prononce le premier comme *é* masculin, comme il advient es verbes *atteler*, *forcener*, *cacheter* et les semblables qui ont *e* féminin à la pénultième ; car quand on leur baille la terminaizon féminine, on ne peut dire *attele*, *forcene*, *cachete*, il auroit trop mauvaise grace ; mais on dit *attelle*, *forcene*, *cachette* avec un *e* masculin (*é*) ou un qui responde à la diphthongue *ai* (*ê*) » (Th., 46).

Durant le xvii^e et le xviii^e siècles, *é* triompha définitivement, pour les raisons phonétiques qu'on trouvera plus bas. D'autres, cependant, au témoignage de Duez (Th., 47), prononçaient en amuissant les deux *e* : *parl'j'bien*, *chant'j'mal*, etc. Et les deux prononciations se partagèrent assez longtemps la France, car

Vaugelas déclare que les gens de delà Loire ne parviennent pas à se corriger, même à la cour, de la prononciation *aime-je*, pour *aimé-je*; en 1689, Andry fait encore la même remarque. A la fin du siècle, les discussions ne portent que sur la nature de *é*, pour savoir si on le prononce ouvert ou fermé. Pour les verbes en *-eter* l'indécision dura plus longtemps; Maurillon, en 1754, relève « une mauvaise prononciation de beaucoup de François » qui prononcent *j'achte*, *j'épousste*, *j'empacte*, au lieu de *j'achète*, *j'époussète*, *j'empaquète*. Domergue déclare que c'est une prononciation parisienne (Th., 157), et M. Émile Deschanel l'a de nos jours notée, la croyant récente, comme un exemple de l'influence des femmes sur la langue (*Les déformations de la langue française*, Paris, 1898, p. 79).

Ce double traitement de *e* féminin tonique révèle les tendances naturelles de la langue; ou bien *e* portait l'accent, et alors il devenait *é*: *je pèse* > *je pése*; ou bien, par un subterfuge quelconque de prononciation, *e* perdait l'accent qu'il devait avoir et alors il devenait muet: *j'achète* > *j'achte*.

Quand l'enclitique était le pronom *le*, dans *aide-le*, par exemple, la difficulté était autre. *Le*, pronom, avait été certainement enclitique au xvi^e siècle, témoin les rimes si nombreuses où *le*, pronom, rime avec une finale *-le*: *peschez-le*: *échelle*; mais il semble que, à la fin du xvi^e siècle, le pronom *le* tendit à devenir, après un impératif, pronom accentué, et perdit ainsi la faculté de s'appuyer sur le verbe précédent. Les vers burlesques de Rabelais dans l'histoire des *Fanfreluches antidotées* (*Gargantua*, I, II, 6-8, édit. Jannet, I, 10) sont peut-être une raillerie à l'adresse des rimeurs qui pour la beauté d'une rime très riche forçaient un peu la prononciation. En tout cas, après une syllabe tonique, *le* s'éliida encore assez longtemps; les exemples des poètes en fournissent de nombreux témoignages:

Mais, mon petit monsieur, prenez l'un peu moins haut!¹

1. Molière, v, 469, *Misanthr.*, 433; voir Tobler, *Le Vers français*, p. 68-9 et M. Souriau, *L'évolution du vers français au XVII^e siècle*, Paris, 1893, p. 267. Voir en outre, pour *e* final prononcé, Souriau, *ib.*, p. 122, 204-5, 264-5,

Après Molière, les vers que l'on pourrait citer seraient moins probants, car les poètes ont alors usé d'une licence autorisée par l'usage des maîtres, mais peu conforme à la prononciation. Les cas où *le*, après un impératif et devant un mot commençant par une consonne : *Instruisez-le d'exemple...* conservait le *e* féminin et lui donnait un son très proche de *eu*¹, devaient certainement amener peu à peu la langue à conserver la sonorité et l'accent sur *le*, même devant voyelle. Et tel vers où Musset s'est amusé à pasticher la métrique du grand siècle :

Il a des paillettes d'argent
Comme Arlequin. Gardez-le ; il vous fera peut-être
Penser à moi...

(Prem. poés., Paris, 1859, p. 30, *Les marrons du feu*, 72-4.)

porte en soi la preuve que cet artifice est purement orthographique ; comme il y a une ponctuation forte entre les deux propositions, *gardez-le*, et : *il vous fera penser à moi*, on ne peut pas élider *le* sur *il* ; en réalité il y a hiatus ; il faut, pour conserver le rythme, prononcer :

Il a des paillettes d'argent
Comme Arlequin. Gardez-le ; il vous f'ra peut-être
Penser à moi...

D'ailleurs, les grammairiens attestent que, déjà au xvii^e siècle, l'accent était sur *le*, car de ces deux *e* féminins consécutifs, c'était le dernier que spontanément la prononciation renforçait en *é*, *è* ou *eu*. Bérain hésite entre *e* ou *eu*, Hindret préfère *é*, de La Touche *é*, et bien que l'Académie ait, au témoignage de Tallemant, décidé qu'on prononcerait *dites-le* et non *dites-lé*², Buffier (1709), Restaut (1730) doivent condamner

1. Prononciation attestée par Bérain (1675) ; Hindret en 1687 déclare d'autre part qu'on ne doit pas prononcer *envoyél* (envoyez-le), dans Thurot, *ouv. cité*, p. 207.

2. *Remarques et décisions de l'Académie française, recueillies par M. L. T.*, 1698, in-12, p. 32. Cette remarque a été omise par Thurot.

encore *dites-lè*; Billecoq (1712) et Dumas (1733) sont les premiers à reconnaître définitivement la prononciation *eu* que *le* a conservée. N'eussent été les prescriptions répétées des grammairiens, *e* féminin tonique fût devenu en ce cas, comme dans le précédent, *é* fermé ou *è* ouvert.

A la syllabe initiale d'un mot, sous l'accent tonique secondaire, *e* féminin, venu de *ĕ*, *ī*, *ē* latins non entravés, de *a* précédé d'une palatale, ou suivi de *u*, de *i* protonique devenu *e* par dissimilation sous l'influence de *ī* tonique suivant, ou, dans quelques mots, de *o* affaibli en *e* (Johannem > Jean; colucula > quenouille) a eu aussi en certains mots tendance à passer à *é*, et cela dès le xvi^e siècle¹. C'est ainsi que, au xvii^e, *béguin*, *bélitre*, *brésil*, *brétailler*, *crécelle*, *décréter*, *désert*, *désir*, *fréter*, *frétiller*, *gêmeaux*, *génisse*, *grémil*, *lévrier*, *mérelle*, *métal*, *pépie*, *pépin*, *prévost*, *quérir*, *réclusion*, *réfléchir*, *refrêner*, *répliquer*, *sébillé*, *sémillant*, *sénestre*, *sépée*, *séquelle*, *ténacité*, *trésor* ont triomphé des formes en *e* féminin. Les formes qui ont hésité sont très nombreuses; et beaucoup ont été laissées de côté dans la liste ci-dessus parce que *é* n'a triomphé qu'au xviii^e siècle; ainsi *créneau*, *grésil*, *tréseille*, *trépigner*, *trépan*, etc....; ces transformations phonétiques commencent tôt et finissent tard; il importe seulement de noter à quel moment elles se sont produites dans toute leur généralité.

Ailleurs, *e* féminin est resté tel; dans les proclitiques, en particulier, lorsqu'il est suivi d'un autre *e* féminin, il conserve un son très net, obligé qu'il est de soutenir l'articulation consonnantique qui suit, le *e* féminin atone de la seconde syllabe devenant muet; la loi du rythme binaire de l'accent exerça dès lors une action très curieuse; dans une succession de syllabes en *e* féminin les *e* tombent ou se prononcent de deux en deux syllabes. Suivant Duez (1662), on prononce : *i n' me l' dira pas, je n' l'ay pas vu* (Th., 208).

1. Thurot, *ouv. cité*, I, 129.

Mais *e* qui n'est pas devenu *é* n'est pas pour cela resté *e* partout où il est écrit ; il a subi dès le xvii^e siècle, même à la syllabe initiale, dans la rapidité de la prononciation, une syncope que les orthographes ou les transcriptions phonétiques nous attestent pour certains mots. Tels : *belouse, cela, cependant, cheval, chemin, dessus, fenêtre, leçon, pelote, pelouse, peluche, pelure, querelle, tenir*. Le petit nombre de ces syncopes assurées ne doit pas nous faire illusion, il ne faut pas être dupe de la graphie ; Duez déclare qu'on prononce : *j' ne l' f'ray pas*, et sans doute ce devait être déjà, dans la prononciation familière, l'usage le plus général. Mais les grammairiens, les lexicographes, les poètes observaient et suivaient l'usage de la prononciation soignée dans le style soutenu ; or, de nos jours, après deux siècles et plus, le ton emphatique non seulement conserve généralement les *e* féminins aux syllabes où la prononciation courante les supprime, mais encore les fait apparaître contre toute raison historique. Le vers de Racine :

Implacable Vénus, suis-je assez confondue !

déclamé par M. F. Brunot, et enregistré par M. Rousselot, prend un *e* final : *Vénus^e*¹. Aussi est-il naturel que les phonéticiens du xvii^e siècle, dans leurs transcriptions, aient noté un *e* féminin que le langage familier laissait assourdir, mais que le ton soutenu conservait. En outre, les exigences des grammairiens ont retenu le progrès naturel de la langue ; on a prononcé non pas suivant la loi de nature, mais suivant les règles de Vaugelas et des autres ; on s'est appliqué à conserver l'*e* féminin tout caduc et débile. Enfin l'enseignement scolaire, en apprenant à décomposer *fe-nê-tre*, a contribué à rendre la syncope plus difficile et plus rare, joint que, à notre siècle, l'habitude de lire tous les matins de tels mots ainsi écrits dans le journal, a donné

1. Voir Rousselot, *Principes de phonétiq. expérimentale*, Paris, 1897, p. 522-3.

une vigueur nouvelle à l'*e* féminin, qui, en bien des cas, même soutenu par l'accent, se fût bientôt évanoui, lorsque les articulations consonnantiques environnantes n'exigeaient pas un *e* d'appui.

Ainsi s'est formé *e* muet moderne, dont le nom même, dans sa contradiction, semble indiquer la nature changeante et la valeur incertaine. Il va depuis le son *eu*, en syllabe tonique, jusqu'au silence absolu, en syllabe atone, en passant par tous les sons intermédiaires, ne se laissant enfermer dans aucune règle, divers suivant les régions de la France, suivant les individus, suivant le ton même du discours. Une telle monstruosité est un peu l'œuvre des grammairiens du xvii^e et du xviii^e siècles; on a souvent relevé leur influence néfaste sur la syntaxe française; leur intervention dans la prononciation n'a pas été plus heureuse. De lui-même, peu à peu, mais avec une logique sûre, *e* féminin allait sans doute à une double destinée : atone et inutile, il devenait silencieux; soutenu par l'accent, ou exigé par les articulations consonnantiques, il passait à *é*; les grammairiens ont fixé d'une façon qu'ils ont cru définitive un moment de cette évolution, alors qu'elle n'était que commencée, et ils ont ainsi établi pour longtemps une prononciation compliquée qui ne devait être que temporaire.

Lorsque *e* féminin, atone final ou à l'intérieur des mots, tomba, cette chute eut une conséquence notable sur la prononciation des mots où la voyelle de la syllabe précédente était *é*.

Au xvi^e siècle déjà s'était manifestée l'action d'une loi phonétique d'après laquelle dans les mots terminés en *é* + consonne, quand la consonne finale devenait silencieuse, *é* restait *é*; si au contraire, la consonne restait prononcée, *é* devenait *è*. Le meilleur exemple de cette action fut le sort de la finale *-er*¹. *Er* était prononcé au début du xvi^e siècle *ér*. Au début du xvii^e siècle, Maupas note que *er* se prononce *èr* sauf dans les infinitifs et les noms et adjectifs où *er* est précédé de *ch* ou *g*; dans ces mots *er*

1. Voir Thurot, *ouv. cité*, I, 53-62.

se prononce *é*. Durant tout le siècle l'hésitation avait été grande entre ces deux formes ; peu à peu dans le courant du xvii^e, l'usage se fixa, un peu en retard, comme toujours, dans la chaire et au barreau. *E* final, suivi d'une consonne qui s'articule avec lui, reste ou devient ouvert, « par une mécanique naturelle » comme l'a observé finement Buffier. « En effet, la bouche étant presque fermée dans l'*é* fermé, comme il faut qu'elle se remue et s'ouvre pour prendre la nouvelle conformation qu'exige la consonne suivante, la prononciation de l'*é* se ressent alors de cette ouverture. » Et Hindret tout en contestant que l'on ne puisse pas prononcer *é* devant une consonne finale, avoue que c'est plus difficile ¹.

Une nouvelle occasion à cette mécanique naturelle d'exercer son action se présenta au xvii^e siècle. Le mot *fève*, par exemple, qui se prononçait en deux syllabes *fè-ve*, devint monosyllabique quand *e* fut devenu muet ; dès lors le *v* ne s'articulait plus avec le *e* suivant, mais avec le *é* antérieur. *V* devenait véritablement consonne finale et, comme telle, devait donner peu à peu à *é* le timbre de *è* ouvert : *fèv*. L'effet de cette loi se fit sentir longtemps et inégalement, d'abord parce que tous les mots ne perdirent pas en même temps l'*e* féminin final, ensuite parce que, même après la chute de *e*, la prononciation hésita encore quelque temps entre *é* et *è*. Lanoue déclare que *é* tonique dans les mots terminés en *e* muet se prononce tantôt avec *é* masculin, tantôt avec un *è* qui corresponde à la diphtongue *ai* ; et à la fin du xvii^e siècle, Saint-Réal et Andry de Bois Regard disputaient encore pour prononcer *père* avec *é* fermé ou *è* ouvert. Il serait long et inutile de faire une liste complète de tous les mots où, dans ces conditions, *é* fermé est devenu *è* dans le courant du xvii^e et du xviii^e siècles ; Thurot a recueilli pour chaque mot contesté l'historique de la prononciation ; quelques exemples suffisent, choisis tels que le *é* devenu *è* soit suivi dans chacun d'eux d'une consonne différente :

1. Thurot, *ouv. citée*, I, 49.

bègue peut, à la rime, prendre *e masculin*, suivant Lanoue; et c'est ainsi (*bègue*) que Andry et l'Anonyme de 1696 l'entendent encore, mais Hindret, Saint-Réal et l'Académie de 1740 attestent la prononciation définitive *bègue*.

pèche du verbe pêcher est écrit par Corneille avec *é* fermé; en 1762, l'Académie, revenant sur l'édition de 1740, orthographe *pèche*, en 1835 *pèche*.

abrège est entendu *abrège* par Péletier (1555), *abrège* par Oudin, Chifflet, Hindret; mais Andry, et l'Académie jusqu'en 1835, entendent encore *é* fermé. En 1878 seulement, *abrège*.

jève a l'*é* fermé selon Oudin, Hindret et l'Académie qui ne reconnaît *é* ouvert qu'en 1835.

père est prononcé avec *è* ouvert ou *é* fermé arbitrairement par Baif; Oudin et, après lui, Chifflet notent *é* fermé (d'ailleurs comme une exception à la prononciation ordinaire des mots en *ère*); Buffier, au début du XVIII^e siècle, déclarait que *é*, dans cette terminaison *-ère*, était encore indécis entre *è* et *é*, ou plutôt n'était ni l'un l'autre. Voltaire au contraire (en 1739) atteste la légitimité des rimes *terre* : *père*. Mais en 1740, l'Académie hésitait; durant l'impression de son dictionnaire elle changea de sentiment; les mots en *-ère* qui précèdent *misère* n'ont que rarement *é*; après *misère*, ils l'ont presque tous. En 1762, tous ont *è*.

crème a encore *e* fermé dans Lanoue, et Corneille écrit *sème*.

chèvre a encore le son fermé selon Andry (Th., 65-76).

Une seule catégorie de mots fait exception à cette loi : ce sont au présent de l'indicatif, les verbes de la 1^{re} conjugaison, quand, à la 1^{re} personne du singulier, le sujet est postposé au verbe : *aimé-je*. Mais cette prononciation est artificielle, enseignée et imposée par le maître d'école. Dès Maupas (1625), on prononçait aussi bien *cherchai-je* que *cherché-je*, et Douchet en 1762 atteste que l'*é* est ouvert. C'est Domergue qui a fait triompher la prononciation irrégulière : *chanté-je*¹. Et la force invincible de

1. Voir Thurot, *ouv. cité*, I, 68.

la loi naturelle n'a pas rétabli la prononciation régulière, car cette forme d'interrogation a cessé bientôt d'être usitée.

Ce n'est pas seulement en syllabe tonique principale que *é*, suivi de *e* devenu muet, s'est ainsi changé en *è* par l'amuissement d'un *e* suivant; à l'initiale, *e* féminin suivi d'un *e* muet atone devient *è*; on dit *crèverai*, *lèveray* selon Oudin; *cbenevis* devient *chènevis*; *pèlerin* (Ac., 1762) devient en 1835 *pèlerin*; même en syllabe atone intérieure, un premier *e* féminin devient *è*, quand, après lui, un second *e* atone tombe: Richelet atteste *achèvement*, quoique l'Académie écrive *achèvement* jusqu'en 1762; de même le suffixe *-elerie* devient *-èlerie* dès l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie* (Th., 139-142). De même dans les verbes de la 1^{re} conjugaison où un *e* féminin est pénultième à l'infinitif, *e* devint *è* au futur et au conditionnel présent parce que, dans ces formes, il était suivi d'un second *e* qui s'amuisait: *j'acheterai* > *j'achèterai*. Au xvi^e siècle, s'il faut en croire H. Estienne, on pouvait prononcer jusqu'à trois *e* féminins consécutifs: *reclerons*; au xvii^e, Lancelot note que *e* « ne se trouve quasi jamais deux fois de suite dans un même mot ». Oudin avait observé auparavant que *crever*, *lever*, *mener* et leurs composés se prononçaient avec *è* « au futur et aux temps qui en sont formez ». Après lui, cette prononciation s'étendit à tous les verbes. Hindret toutefois déclare (1687) que l'usage hésite encore entre *è* et *e*, et l'Académie en 1878 écrit *achèterai* à côté de *épousterai* (Th., 139). Cette contradiction est sans doute bien observée; spontanément la langue de deux *e* consécutifs transforme le premier en *è*, et laisse amuir l'autre; mais il faut qu'il y ait deux *e* consécutifs. Comme le futur se forme sur l'infinitif, quand on prononce *épouster* on dit aussi, naturellement, *épousterai*, d'après le radical *époust*. L'*e* atone pénultième de *épouster* n'étant plus entendu et les trois consonnes *s*, *t*, *r* s'articulant au futur avec l'*e* de la désinence *-erai*, dans *épousterai* le premier *e* ne saurait devenir *è* puisqu'il n'existe plus que dans l'écriture. Toutes les fois au contraire que *e* a subsisté dans la prononciation à l'infinitif, il est devenu et il est resté *è*, quand un second *e* s'est amui après lui: *acheter*, *achèterai*. Entre *ch* et *t* en effet, l'*e*

atone a duré assez longtemps pour qu'en parlant, on ait encore eu conscience de sa présence; il a pu ainsi se transformer en *é* devant la désinence (*e*)*rai*, (*e*)*rais*. De nos jours, à mesure que *e* protonique devient vraiment muet à l'infinifitif et disparaît de la prononciation, les verbes, un à un, ne présentent plus au futur cette sorte d'apophonie; les Parisiens de la nouvelle génération disent couramment *achterai*, parce qu'ils prononcent *achter*. Leurs ancêtres disaient *achéterai* parce qu'ils prononçaient *acheter*.

La même observation peut s'appliquer à certains substantifs; depuis 1694, on prononce *chancellerie* avec *é* à la deuxième syllabe du mot; mais des mots comme *briqueterie*, *pêlerie*, *paneterie*, etc., n'ont jamais eu le premier *e* atone changé en *é*, parce que ce premier *e* est tombé avant le second; depuis le xvi^e siècle, on prononce *briqterie*, *pêlerie* (et ensuite, suivant la même loi, *pêlerie*), *panterie*; dès lors la loi n'avait pas occasion de s'appliquer.

Cette transformation de *é* en *è* commence à peine au xvii^e siècle, et elle s'exerce encore aujourd'hui; mais elle est si intimement rattachée à la chute de *e* dit muet que, parlant de cet *e* muet, on ne pouvait guère ne pas en indiquer la conséquence la plus importante.

Pour étudier définitivement l'évolution de *e* féminin devenu muet, il faudrait joindre aux renseignements des grammairiens du xvii^e et du xviii^e siècles des observations expérimentales sur la prononciation des mots évoluant à nos oreilles¹; cette étude n'est pas mise au point encore; ces quelques notes ne veulent point la remplacer, elles ne sont que le témoignage modeste de gratitude profonde d'un élève à un maître éminent.

1. Voir : Rousselot, *La Parole*, 1897, n^o 7 : *Études de prononciations parisiennes*, I. Les articulations étudiées à l'aide du palais artificiel, pages 48-53.

TABLE

BEAULIEUX (Charles). — Liste des dictionnaires, lexiques et vocabulaires français antérieurs au « Thrésor » de Nicot (1606)	371
BLOCH (Oscar). — Étude sur le dictionnaire de J. Nicot (1606)	1
BORNECQUE (Henri). — La prosodie et l'art métrique d'Horace dans l' <i>Art poétique</i>	15
BRANDON (Edgar). — Date de la naissance de Robert Estienne..	27
BRUNET (Marcel). — Quelques notes sur un chapitre de Miche- let: « La Tempête d'octobre 1859 ».....	399
BUCHE (Joseph). — Pernelle du Guillet et la « Délie » de Maurice Scève.....	33
CHARLES (J.). — Étymologies foréziennes.....	413
CHATELAIN (Henri). — Le vers libre de Molière dans <i>Amphitryon</i>	41
CIROT (G.). — « Ser » et « Estar » avec un participe passé....	57
CUNY (A.). — A propos des adjectifs en « ĩdus ».....	71
DELARUELLE (Louis). — Un professeur italien d'autrefois. Étude sur le séjour à Milan d'Aulo Giano Parrasio.....	81
DÉSORMAUX (Joseph). — Contribution à la morphologie des parlers savoyards. Les noms de nombre cardinaux.....	103
FAUSTE-LACLOTTE. — Note sur l'épenthèse en français.....	419
FOUQUET (Paul). — J.-J. Rousseau et la grammaire philoso- phique.....	115
FRANÇOIS (Alexis). — Note sur le « Quinte-Curce » de Vaugelas	137
FREY (E.). — La langue de J.-K. Huysmans.....	163
GAFFIOT (Félix). — « C'est que ».....	427
GAIFFE (F.). — Un drame sur les « Remplaçantes » en 1771. La « Vraie Mère » de Moissy.....	189
GOHIN (F.). — La question du français dans les inscriptions du XVIII ^e siècle.....	201
HORLUC (P.). — L non mouillé + Y peut-il se réduire à Y?..	213
KATTEIN (C.). — Histoire du mot « idylle ».....	219

LATREILLE (C.) et VIGNON (L.). — Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIII ^e siècle.....	237
LUCHAIRE (Julien). — Quelques formes du dialecte siennois...	429
MEUNIER (J.-M.). — Les dérivés nivernais de « manere », et étymologie du nom de lieu « Maumigny ».....	260
ROQUES (Mario). — Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales (1645-1717).....	273
ROSSET (Th.). <i>E</i> féminin au XVIII ^e siècle.....	433
SAMPIRESCO (M ^{lle} E.). — Essai sur V. Conrart, grammairien...	303
SAROÏHANDY (J.). — Origine française du vers des romances espagnoles.....	311
TRENEL (J.). — Le psaume CX chez Marot & d'Aubigné.....	323
VENDRYÉS (J.). — Un petit problème d'accentuation homérique	331
VIGNON (L.). — Cf. LATREILLE.....	237
WEIL (Armand). — Sur une herborisation de J.-J. Rousseau..	337
YVON (H.). — Y a-t-il un présent passif en français?.....	361
ZÜND-BURGUET (A.). — Recherches expérimentales sur le timbre des voyelles nasales françaises.....	359

PC
2026
B7

Mélanges de philologie
offerts à Ferdinand Brunot

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
